

CO-PUBLISHED WITH THE CENTRE DE RELATIONS INTERNATIONALES ET DE SCIENCE POLITIQUE  
UNIVERSITE D'AMIENS - FRANCE

CAO HUY THUÂN

LES MISSIONNAIRES ET LA POLITIQUE  
COLONIALE FRANÇAISE AU VIETNAM  
(1857 - 1914)



The LAC VIÊT Series - N° 13

COUNCIL ON SOUTHEAST ASIA STUDIES  
YALE CENTER FOR INTERNATIONAL AND AREA STUDIES

CAO HUY THUÂN

**LES MISSIONNAIRES ET LA POLITIQUE  
COLONIALE FRANÇAISE AU VIETNAM  
(1857 - 1914)**



The LAC VIÊT Series - N° 13

---

COUNCIL ON SOUTHEAST ASIA STUDIES  
YALE CENTER FOR INTERNATIONAL AND AREA STUDIES

YALE SOUTHEAST ASIA STUDIES

James C. Scott, Director

\*\*\*\*\*

Copyright © 1990 by Yale Southeast Asia Studies / CRISPA  
International Standard Book Number : 0-938692-44-5  
Library of Congress Catalog Card Number :90-082112

---

The LAC VIÊT Series - N° 13



Senior Editor : O.W. Wolters  
Executive Editor : Huỳnh Sanh Thông  
Business Manager : M. Kay Mansfield

---

Price : US \$ 25  
Your check or money order should be made payable to : Yale Southeast Asia Studies  
Please address all inquiries to :

Yale Southeast Asia Studies  
Box 13A Yale Station  
New Haven, CT 06520 USA

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RELATIONS INTERNATIONALES ET DE SCIENCE POLITIQUE  
UNIVERSITE D'AMIENS (FRANCE)

Responsables : Gérard Soulier et Dominique Rosenberg  
Professeurs à l'Université

Campus - rue Salomon - Malhanghu  
80025 AMIENS CEDEX, FRANCE

# Foreword

This book is based on a doctoral thesis that I submitted to the University of Paris in 1969. For over twenty years I have hesitated to publish it. Today two considerations have convinced me to do so : first, without my prior knowledge, a Vietnamese translation, the quality of which I deplore, appeared in the United States ; and second, an academic institution in the U.S. offered to publish the original, an offer for which I feel deeply honored. I wish to express my sincere thanks to the Council on Southeast Asia Studies of Yale University and in particular to those in charge of the Lac-Viet Series. My gratitude also goes to the Centre de Relations Internationales et de Science Politique of the University of Amiens, which graciously agreed to collaborate in this publication.

My aim in this work has been to reproduce as thoroughly as possible the relevant historical documents found in various French archives and then to analyze and synthesize them for the reader. It seems to me that there is no more honest way to learning about the past than to bring to light these documents, which have lain dormant for too long, and to listen to their account of the darkest and most painful episode in the history of Vietnam.

Two words stand out in this narrative : arrogance and fanaticism. This work is dedicated to all those who are struggling to ensure that henceforth they are banned from relations between people, nationalities, and cultures.

University of Amiens  
November 1990

Cao-Huy Thuân



# Table des Matières

## INTRODUCTION

La situation du catholicisme au Viet-Nam et les relations franco-vietnamiennes avant 1857	7
---	---

## PREMIERE PARTIE

La religion chrétienne et la conquête de la Cochinchine	15
---	----

Chapitre I catholique	L'expédition de Cochinchine : une affaire	18
-----------------------	---	----

I	Les démarches des missionnaires auprès de Napoléon III	19
A	Les sollicitations du Père Huc	20
B	Les sollicitations de Mgr Pellerin	21
C	Le mémoire du père Legrand de la Liraye	23
II	L'attitude de la Commission de Cochinchine	27
A	Questions économiques et commerciales	28
B	Avantages politiques	29

C	Accueil fait par la population vietnamienne à l'intervention française . . . . .	29
D	Nature de l'établissement à créer . . . . .	31
III	L'attitude du gouvernement français . . . . .	35
A	Le mémoire du Département des Affaires Etrangères	35
B	L'attitude des ministres de Napoléon III . . . . .	37
IV	Les instructions de l'amiral Rigault de Genouilly . . . . .	38
A	Le redressement des griefs de la France contre le gouvernement vietnamien au sujet des chrétiens . .	39
B	L'élasticité des instructions quant à l'établissement à fonder au Viet-Nam . . . . .	39
V	Le caractère religieux de l'expédition de Tourane . . . . .	41
A	L'opinion de l'amiral Rigault de Genouilly . . . . .	41
B	L'opinion du ministre de la Marine et des Colonies et la version officielle . . . . .	44
C	L'opinion du gouvernement espagnol : . . . . .	45

**Chapitre II    La perte de la Cochinchine et la reconnaissance du culte catholique** **48**

I	L'échec politique et militaire de l'expédition de Tourane .	49
A	La désillusion de l'amiral Rigault de Genouilly . .	49
B	La querelle entre l'amiral Rigault de Genouilly et Mgr Pellerin . . . . .	54
II	L'occupation de Saïgon et l'ouverture des négociations . .	57
A	La situation des troupes françaises et la politique de Paris . . . . .	58
B	L'opposition des missionnaires aux négociations . .	61

C	La clause religieuse, obstacle majeur des négociations	64
D	Chasseloup-Laubat et l'établissement colonial français en Cochinchine	69
III	Le traité de 1862 : cession territoriale et reconnaissance du culte catholique	78
A	Les missionnaires contre le traité de 1862 : les correspondances de Bonard	79
B	La fin du traité de 1862 : la conquête complète de la Cochinchine	95
 <b>Chapitre III    Le fondement chrétien de l'établissement colonial français en Cochinchine</b>		<b>105</b>
I	Les directives de Chasseloup-Laubat	105
II	La religion chrétienne et la politique d'assimilation	111
A	La politique "libérale" de Bonard	111
B	Faire de la population vietnamienne des chrétiens et des Français	119
C	Enseignement congréganiste, moyen pour réaliser l'assimilation	123
D	La propagation de l'influence chrétienne parmi les populations	127

## DEUXIEME PARTIE

<b>Politique coloniale et politique des missionnaires au Tonkin</b>		<b>137</b>
<b>Chapitre IV</b>	<b>Le mythe du séparatisme tonkinois</b>	<b>141</b>
<b>Chapitre V</b>	<b>Le plan de conquête de l'amiral Dupré</b>	<b>151</b>

I	Les sollicitations de l'amiral Dupré et les résistances du gouvernement français . . . . .	152
II	Les instructions de Garnier . . . . .	161

**Chapitre VI L'expédition Garnier, la guerre civile et la politique de Philastre 165**

I	L'expédition Garnier . . . . .	166
A	La prise de Hanoï et du delta tonkinois . . . . .	166
B	L'administration des territoires occupés . . . . .	170
C	Garnier et les évêques . . . . .	175
II	La guerre civile et la politique de Philastre . . . . .	183
A	La guerre entre le "parti des lettrés" et le "parti des chrétiens" . . . . .	183
B	La politique de Philastre . . . . .	189
C	L'opposition des missionnaires à la politique de Philastre . . . . .	196
III	L'aboutissement de la politique de Philastre : le traité de 1874 . . . . .	206
A	Les avantages politiques, commerciaux et religieux du traité du 15 mars 1874 . . . . .	207
B	Le traité de 1874 et l'Assemblée Nationale française	210
C	Rome, les missionnaires et le traité de 1874 . . . . .	214

**Chapitre VII Les difficultés de l'application de l'article 9 217**

I	Le problème de la publication de l'édit royal . . . . .	217
II	L'affaire de Xuan-Hoa . . . . .	228
III	Le problème du conflit entre chrétiens et non-chrétiens . . . . .	235

**Chapitre VIII De la "protection" au protectorat : le traité de 1884 . . . . . 243**

I	Politique française à l'égard de la cour de Hué au lendemain du traité de 1874 . . . . .	244
II	Le rebondissement du problème tonkinois . . . . .	253
A	La nécessité du protectorat . . . . .	253
B	L'expédition Henri Rivière . . . . .	258
III	De la convention Harmand (1883) au traité Patenôtre (1884)	264
A	La convention Harmand (25 août 1883) . . . . .	267
B	Le traité Patenôtre (6 juin 1884). . . . .	268

**TROISIEME PARTIE**

**L'empreinte des idées des missionnaires sur l'organisation du protectorat . . . . . 271**

**Chapitre IX Les notes et renseignements de Mgr Puginier . . . . . 276**

I	La résistance armée . . . . .	276
II	Le problème du Tonkin et l'opinion en France . . . . .	282
III	Le plan de Mgr Puginier . . . . .	287
A	La politique de conquête et de force . . . . .	288
B	La politique de domination . . . . .	293
C	La politique d'assimilation . . . . .	296

**Chapitre X La séparation du Tonkin de l'Annam . . . . . 304**

I	La séparation du Tonkin de l'Annam dans les traités de 1883 et de 1884 . . . . .	306
II	La transformation du Tonkin en une quasi-colonie . . . . .	309

**Chapitre XI La politique de domination, de conquête et d'annexion 316**

I	La politique de domination vis-à-vis de la cour de Hué, des mandarins et des lettrés. . . . .	318
A	La méthode de Paul Bert . . . . .	318
B	La méthode de Richaud . . . . .	322
II	La politique de conquête et d'annexion territoriales. . . . .	332
A	Les tentatives d'annexion des provinces de l'Annam méridional . . . . .	333
B	La politique de conquête au Tonkin et au Nord-Annam . . . . .	347
III	La méthode de Lanessan . . . . .	354
A	La critique de la politique d'asservissement . . . . .	354
B	La politique de "protectorat sincère et bienveillant" . . . . .	359
C	Les résultats de la méthode de Lanessan . . . . .	364
IV	Retour à la politique de domination : Paul Doumer . . . . .	371

**EPILOGUE**

**Albert Sarraut et l'éveil du mouvement national au Viet-Nam 375**

INTRODUCTION

**La situation du catholicisme  
au Viet-Nam et les relations  
franco-vietnamiennes avant  
1857**





Ce travail commence avec l'expédition de Cochinchine, décidée en 1857. Il se termine avec le réveil des mouvements nationaux au Viet-Nam et l'envoi d'Albert Sarraut en Indochine pour les calmer.

Il convient toutefois, avant d'entrer dans le sujet, d'évoquer brièvement les rapports qui avaient existé, avant 1857, entre l'expansion maritime et l'évangélisation, et d'expliquer dans quel contexte la question religieuse est devenue le motif de l'intervention militaire.

Sur le premier problème, il est intéressant de noter la nationalité des navires. Nationaux de la première puissance maritime, les marchands portugais arrivèrent les premiers au Viet-Nam. Ils fréquentèrent dès 1557 la place de Faifo au Sud. Les Hollandais, installés en permanence à Batavia depuis le début du 17ème siècle, les suivirent mais préférèrent porter leurs efforts au Nord, à Hanoi même. A la suite des marchands débarquèrent les missionnaires. Les premières missions furent ainsi fondées dans le pays au début du 17ème siècle par des jésuites portugais, très jaloux de leur monopole et autonomie. C'est seulement en 1649 qu'Alexandre de Rhode, expulsé définitivement du Viet-Nam quelques années auparavant, présenta à Rome un plan d'établissement d'épiscopat dégagé du patronat portugais. Reçu avec faveur par le pape qui tentait de détacher l'évangélisation des pays de l'Asie du pouvoir temporel portugais, ce jésuite avignonnais obtint satisfaction et décida de faire de la création des évêques une affaire française. Vivement combattu par le Portugal qui invoquait le patronage exclusif que lui avait concédé en 1493 le pape Alexandre Borgia, le projet d'Alexandre de Rhode devait

aboutir en 1658, après sa mort, lorsque Rome nomma deux vicaires apostoliques français, François Pallu et Lambert de la Motte, représentants directs du pape. La Société des Missions Etrangères fut alors créée dont l'histoire allait être intimement liée avec celle de l'implantation française au Viet-Nam.

Contrairement donc aux Portugais, les premiers essais commerciaux des Français ne furent tentés qu'après l'institution des vicaires apostoliques. François Pallu, convaincu que le succès de l'oeuvre d'évangélisation était étroitement subordonné à celui du négoce occidental, proposa en 1658 d'organiser une compagnie française de commerce avec l'Extrême-Orient :

“Quoy que le voyage que l'on entreprend pour la Chine ayt pour but principal la gloire de Dieu et la conversion des âmes, l'on ne laisse pas d'y joindre l'utile, et pour faire connaître le profit que l'on peut en recevoir qui est de plus de trois cent pour cent, il est nécessaire d'en savoir la disposition ...”<sup>1</sup>.

A cet effet, il signa en 1660 avec une compagnie rouennaise qui entreprit d'équiper une frégate pour le transporter au Viet-Nam la clause suivante :

“Comme la principale veue de cette Société est de faciliter pour son établissement le passage de Messeigneurs les Evêques ... il a été arrêté qu'on les recevra dans le navire avec leurs missionnaires, domestiques et équipages, sans rien prendre pour le fret de leurs hardes, ny pour leur nourriture et qu'on les débarquera dans un ou plusieurs ports du Ton King, de la Cochinchine ou de la Chine au choix ... (art. XIII).”

“Les dits seigneurs évêques sont suppliés par toute la Société, en considération de ce bienfait, d'avoir égard dans les pays à ce que rien ne se divertisse et qu'il soit tenu bon registre des ventes et achats par les commis préposés à cet effet, afin qu'ils ayent au retour du voyage à rendre bon et fidèle compte de leur gestion ... (art. XIV)<sup>2</sup>.”

La frégate rouennaise ayant été détruite par une tempête, ce projet fut condamné à l'échec. Mais Colbert allait créer, en 1664, la Compagnie

---

<sup>1</sup>Cordier, *Histoire générale de la Chine*, tome III, cité par J. Chesneaux, *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, Paris, Editions sociales, 1955, p. 55.

<sup>2</sup>Ibid.

des Indes Orientales ; Pallu, dès lors, s'appliqua à attirer l'activité de la Compagnie vers le Tonkin. Dans ses correspondances avec Colbert, il donna à celui-ci des renseignements d'ordre commercial et politique sur le pays dont il entreprenait l'évangélisation. Au moment où il fut jeté par un typhon sur la côte des Philippines, il était porteur d'un "projet pour l'établissement de la Compagnie Royale des Indes dans le royaume du Tonkin". Mais les marchands ne furent pas dupes ; ils connaissaient "l'ambition et l'esprit envahissant des missionnaires qui poussent à fonder partout des comptoirs, notamment au Tonkin, afin d'y pouvoir établir leurs missions"<sup>3</sup>.

L'arrivée des missionnaires français coïncidait avec un raidissement dans l'attitude des seigneurs vietnamiens à l'égard de la prédication catholique. La proscription, appliquée d'abord avec indulgence, se fit plus rigoureuse. Les rivalités entre jésuites portugais et vicaires apostoliques contribuèrent encore à renforcer la méfiance des princes : les premiers dénoncèrent les seconds comme imposteurs et fauteurs de troubles. Mieux considérés par les Nguyen au Sud, des jésuites médecins, géomètres ou mathématiciens n'en continuèrent pas moins, malgré les édits de proscriptions, à rester dans le pays et à occuper à la Cour des fonctions importantes, tout comme leurs collègues en Chine. Dans le Nord, des dominicains espagnols étaient venus, depuis 1673, de Manille, appelés par des évêques français et s'étaient établis dans la partie du Tonkin située à la rive gauche du Fleuve Rouge.

L'année 1787 vit la conclusion du premier traité entre la France et le Viet-Nam. Nguyen Anh, prince fugitif chassé de ses états par les Tay Son, avait rencontré en 1784, à Ha Tien où il était installé, Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, sociétaire des Missions Etrangères, qui lui conseillait de demander l'aide de Louis XVI. Le prince ayant accepté cette proposition, le missionnaire partit pour la France et négocia avec le ministre des Affaires Etrangères Montmorin un traité d'alliance qui fut signé le 28 novembre 1787. Le roi de France s'engageait à envoyer troupes et navires pour seconder Nguyen Anh dans ses efforts de rentrer en possession de ses états ; en échange, le "roi de Cochinchine" lui céderait les îles de Tourane et de Poulo Condore et accorderait aux Français entière liberté de commerce à l'exclusion de toutes les autres nations européennes.

---

<sup>3</sup>P. Isoart, *Le phénomène national vietnamien*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1961, p. 83.

Ce traité restait cependant lettre morte. La monarchie française, déjà chancelante, et épuisée par la guerre d'Amérique, ne se trouvait pas en mesure d'engager une campagne aussi lointaine.

Devenu empereur sous le nom de Gia Long, Nguyen Anh se gardera de nouer avec les gouvernements occidentaux des relations officielles qui puissent ressembler à des engagements politiques afin de ne pas tomber dans les erreurs de l'Inde dont le sort lui est connu. C'est ainsi qu'il refuse de rétablir les relations commerciales avec l'Angleterre, interrompues depuis 1700. De la même façon, il n'accorde pas audience au commandant français de Kergariou, venu en 1817 à Tourane, sur la frégate la *Cybèle*, lui demander ni plus ni moins la mise en application du traité mort-né de 1787 et la cession de l'île de Poulo Condore. La même année, le duc de Richelieu fait parvenir à Chaigneau, ancien officier de marine et mandarin à la cour de Gia Long, une dépêche lui demandant des renseignements sur le Viet-Nam. Le duc écrit :

“Vous pouvez, Monsieur, vous associer à ces vues bienfaites du gouvernement d'abord en favorisant de tous les moyens que vous donne votre position actuelle les premières entreprises de nos armateurs, et ensuite en m'adressant les informations propres à m'éclairer sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour parvenir au but qu'on voudrait atteindre, c'est-à-dire à l'établissement d'un commerce régulier et permanent avec le pays où vous résidez”<sup>4</sup>.

Gia Long est mort alors que l'Angleterre a occupé Singapour. Minh Mang, son successeur, va continuer à observer la même attitude de prudence et de méfiance à l'égard des prétentions européennes. A Louis XVIII qui lui réclame la signature d'un traité de commerce, il répond : “Si les gens de votre pays désirent venir commercer dans notre royaume, ils se conformeront aux règlements du pays comme cela est raisonnable”<sup>5</sup>.

De 1831 à 1839, les relations se trouvent donc rompues entre la France et le Viet-Nam. Les seuls Européens résidant encore au Viet-Nam sont des missionnaires. Mais leur activité semble à la monarchie Nguyen plus dangereuse encore que les pressions commerciales de l'Occident. La participation active des missionnaires dans la rébellion de Lê Văn Khôi de 1833 à 1836 dans l'espoir de créer en Cochinchine un royaume

<sup>4</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 27, Fol. 136-137.

<sup>5</sup> Silvestre, La politique française dans l'Indochine, *Annales de l'Ecole libre des Sciences Politiques*, 1895.

dissent à leur dévotion finit par exaspérer Minh Mang qui va rendre son premier édit interdisant la prédication chrétienne. On note que les édits les plus sévères sont rendus après ces années de 1833-1835. C'est alors que tombent les premiers missionnaires depuis l'avènement de Gia Long.

En 1839, l'Angleterre intervient militairement en Chine. La Guerre de l'Opium éclate. Minh Mang comprend tout d'un coup la menace qui pèse sur son pays du fait de l'impérialisme occidental. Il croit prudent de sonder les intentions des puissances européennes afin d'arriver à un *modus vivendi* tant sur la question des chrétiens que sur celle du commerce. C'est dans ce but qu'il envoya au début de 1840 plusieurs ambassades à Penang, à Calcutta, à Batavia, à Paris et à Londres. A Paris, l'ambassade ne fut pas reçue par Louis-Philippe : les Missions Etrangères, pour empêcher la conclusion d'un accord dont elles redoutaient de faire les frais, avaient intrigué à la Cour et présenté Minh Mang comme un ennemi irréductible de la religion ; le pape avait également protesté.

Quand les ambassadeurs rentrèrent à Huê, Minh Mang venait de mourir. Sous le règne de son fils, Thiêu Tri, la répression cessa. Le nouveau roi rendit dès son avènement la liberté à cinq missionnaires condamnés à mort, à la demande du capitaine de vaisseau Levêque, commandant l'*Héroïne*. L'*Alcmène*, détachée de la division de l'amiral Cécille, obtint de même, en 1845, la mise en liberté de Mgr Lefèbvre. Celui-ci, conduit à Singapour, ne tarda pas à regagner le Viet-Nam, malgré les édits qu'il connaissait. Arrêté à l'entrée de la rivière de Saigon, il fut simplement renvoyé à Singapour.

Mais les pressions occidentales s'accroissaient et la force allait succéder à la persuasion. L'Angleterre, grâce au traité de Nankin (1842), obtenait Hongkong et l'ouverture de cinq ports. La France arrachait les mêmes avantages, par le traité de Whampoa (1844), avec en outre la promesse de la liberté d'évangélisation. La Monarchie de Juillet, à l'appel des missionnaires, tenta d'intervenir au Viet-Nam pour obtenir les mêmes concessions. Elle y envoya, à cet effet, deux navires de guerre commandés par le futur amiral Rigault de Genouilly, qui demanda par ultimatum que l'édit de proscription fût rapporté et que le christianisme fût toléré au Viet-Nam comme il l'était en Chine. Pendant les pourparlers à Tourane, les Français, voyant s'approcher des jonques vietnamiennes, attaquèrent sans préavis et coulèrent toute la flottille (1847).

L'alerte donnée par cette attaque fit comprendre à Tu Duc, successeur de Thiêu Tri, la gravité de la situation. Face aux périls, cependant, la Cour de Huê ne trouvait d'autres moyens de défense qu'une politique d'isolement rigoureux. En même temps, les difficultés s'aggravaient dans ses rapports avec les missionnaires dont les agissements et les intrigues attisaient encore les passions. L'affaire Hong Bao allait mettre le feu aux poudres. Ecarté du pouvoir, Hong Bao, frère aîné de Tu Duc, tente de rallier les chrétiens dans sa rébellion contre le souverain, et ses partisans font des avances aux missionnaires en vue d'un concours européen. Le complot découvert, Tu Duc rend son premier édit de proscription (1848) contre "ceux qui en sont venus jusqu'à tenter de séduire un prince royal". Deux autres édits, en 1851 et 1855, proscrirent les missionnaires qui continuent pourtant à pénétrer au Viet-Nam. L'avènement du Second Empire marque une reprise de l'expansion française. En 1855, Napoléon III chargea sa légation de Chine de réunir des documents sur les missions d'Indochine qu'il voulait protéger et dont il recherchait la clientèle pour tenir tête à l'Angleterre. La mission Montigny fut envoyée à Huê pour demander la liberté d'évangélisation et de commerce et l'établissement d'un consulat dans la capitale et d'un comptoir à Tourane. Elle avait été précédée par un navire de guerre, le *Catinal*, qui, devant les mesures de défense prises par les mandarins commandant les forts de Tourane, se crut en droit d'exécuter un coup de main sur ce port (1856). Montigny, arrivé à Huê en janvier 1857, n'obtint rien et dut partir sans avoir été reçu par Tu Duc.

La chose en était là lorsqu'eut lieu au Tonkin l'exécution de Mgr Diaz, évêque espagnol, condamné à mort pour avoir violé les lois du pays. Ce dernier événement détermina la guerre.

PREMIERE PARTIE

# **La religion chrétienne et la conquête de la Cochinchine**





A l'origine, l'expédition de Cochinchine n'est qu'une démonstration de force, destinée à intimider la Cour de Hué et à lui faire accepter le principe de la liberté d'évangélisation. Par la force des choses, elle devient la première étape d'une longue conquête coloniale.

Mais les premiers gouverneurs de la "*Cochinchine française*", tout en poursuivant le but colonial, n'oublient guère l'objectif religieux initial : de cette belle et riche colonie, ils rêvent de faire un empire catholique puissant en Extrême-Orient. On ne peut rien faire de beau et de solide en Cochinchine, affirment-ils, sans la transformer en une terre chrétienne, par une application rigoureuse de la politique d'assimilation.

# Chapitre I

## L'expédition de Cochinchine : une affaire catholique

Le 31 août 1858, dans la soirée, une escadre commandée par l'amiral Rigault de Genouilly se présentait devant la base de Tourane. Le 1er septembre, son chef, après avoir sommé les mandarins de lui remettre, dans les deux heures, les forts en défendant l'accès, débarqua les troupes françaises et espagnoles. Après un assez violent combat, les forts furent pris d'assaut et occupés. Ce débarquement ouvrit une nouvelle période dans l'histoire du Viet-Nam, celle de la domination coloniale.

Que des considérations d'ordre stratégique, économique et commercial fussent présentées à l'esprit de Napoléon III lorsqu'il décida de cette démonstration navale à Tourane, c'était plus que probable. L'idée d'acquiescer un point d'appui naval en Extrême-Orient avait été déjà émise par Guizot ; depuis longtemps la France comprenait la nécessité d'avoir dans les mers de l'Indochine un port de ravitaillement, de réparation et de refuge pour ses navires<sup>1</sup>. Les préoccupations économiques qui avaient déterminé l'action des puissances en Chine devaient aussi jouer dans la question indochinoise ; c'est en liaison avec la question chinoise que l'empereur envisageait la question du Viet-Nam<sup>2</sup>. La participation aux côtés de l'Angleterre de l'escadre de Rigault de Genouilly à la campagne

---

<sup>1</sup> Note sur l'expédition de Cochinchine, Archives du ministère de la France d'Outre-Mer, AOO (13) carton 1.

<sup>2</sup> Renouvin, *La question d'Extrême-Orient*, Paris, Hachette, 1946, p. 66.

de Chine, qui devait prendre fin par le traité de Tien-Tsin le 27 juin 1858, était à cet égard significative. A cette époque, le problème d'ouverture des marchés d'Extrême-Orient se posait en effet de plus en plus nettement sous la pression du capitalisme à ses débuts.

Cependant on ne saurait dire que Napoléon III avait un but colonial précis lorsqu'il envoya Rigault de Genouilly à Tourane. L'empereur prit cette décision plutôt sous l'emprise des considérations de politique intérieure. Il avait alors besoin, pour consolider son régime volontairement autoritaire, des succès militaires qui flatteraient l'amour-propre national et qui lui permettraient d'attribuer des titres et des récompenses à l'armée et à ses officiers dont il désirait s'assurer la fidélité. Et surtout, il voulait rallier les catholiques qu'inquiétait son projet de l'unité italienne en raison des conséquences que ceci risquait d'entraîner sur l'avenir de la papauté. Une expédition militaire envoyée dans une contrée lointaine pour appuyer les revendications d'une mission catholique en difficulté devait renforcer le rôle traditionnel de la France, fille aînée de l'Eglise, et, du coup, rehausser, aux yeux des conservateurs et des catholiques dont il cherchait l'appui politique, le prestige de l'Empereur, protecteur des intérêts chrétiens.

Ces préoccupations étaient les plus claires dans l'esprit de Napoléon III, très sensible aux démarches qu'avaient faites les missionnaires auprès de lui. Le reste n'était encore que de vagues idées que rendait encore plus imprécises l'ignorance complète dont faisaient montre publiquement ses ministres du pays qu'on nommait à cette époque la Cochinchine. Tout cela se reflétait dans les instructions qu'il allait envoyer à Rigault de Genouilly.

## **I Les démarches des missionnaires auprès de Napoléon III**

A l'origine de cette "démonstration" navale, décidée de concert avec le gouvernement espagnol, les missionnaires avaient déployé une activité intense tant auprès de l'empereur qu'auprès de la légation de France en Chine. Les représentants de la France dans le Céleste Empire, à l'appel des missionnaires, avaient toujours sollicité une intervention au Viet-Nam. A ce sujet le Chargé d'affaires de Bourboulon avait déjà écrit par deux fois, en août et en septembre 1852, au ministre des Affaires étrangères. En 1855, de Courcy, secrétaire de la légation de France en

Chine, sur l'ordre de l'empereur qui voulait réunir des documents sur les missions d'Indochine, s'était mis en rapport avec les vicaires apostoliques du Siam, du Viet-Nam et du Cambodge ; c'est après les renseignements fournis par ceux-ci que le gouvernement français avait décidé d'envoyer Montigny en mission dans ces régions.

Mais ce sont les démarches appuyées par l'intervention de personnages importants comme l'archevêque de Rouen, Mgr de Bonnechose<sup>3</sup>, et par l'impératrice elle-même, qui avaient réussi à convaincre l'empereur, bien qu'il n'eût, à ce moment, aucun plan colonial établi. Ces démarches avaient été entreprises par deux missionnaires : le père Huc, membre de la Congrégation de Saint Lazare, ancien missionnaire apostolique en Chine, auteur d'un *Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet* et d'autres ouvrages sur la Chine, et Mgr Pellerin, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale.

## A Les sollicitations du Père Huc

Dans la note qu'il remit à l'empereur, le père Huc exposait les avantages que pourrait apporter à la France l'occupation du Viet-Nam<sup>4</sup>.

Avantage stratégique : "Tourane entre les mains des Français serait un port inexpugnable et le point le plus important pour dominer les affaires de la Haute Asie."

Avantage économique et commercial : "Le territoire de la Cochinchine<sup>5</sup> est d'une fertilité comparable à celle des plus riches régions intertropicales. Le pays est propre à la culture de toutes les denrées coloniales. Ses principaux produits et moyens d'échange sont actuellement le sucre, le riz, les bois de construction, l'ivoire, etc ... enfin l'or et l'argent dont les mines sont riches et exploitées depuis longtemps".

Avantage religieux bien sûr : "La population est douce, laborieuse, très accessible à la propagation de la foi chrétienne ... Il faudrait peu de temps pour la rendre entièrement catholique et dévouée à la France.

A tous les points de vue donc, la Cochinchine était, d'après le père

---

<sup>3</sup> Cultru, *Histoire de la Cochinchine française*, Paris, Challamel, 1920, p. 61.

<sup>4</sup> Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 752B.

<sup>5</sup> C'est à dire le Viet-Nam

Huc, le poste qui convenait le mieux à la France. D'un autre côté, l'occupation de ce pays était "la chose la plus facile du monde", "elle ne coûte rien à la France", puisque la population qui "gémît sous la plus abominable tyrannie . . . nous accueillerait comme des libérateurs et des bienfaiteurs". En résumé, comme il importait grandement à la France d'avoir un établissement riche et puissant dans l'Extrême-Orient, il fallait absolument occuper "la Cochinchine". Et il fallait le faire le plus promptement possible car les Anglais avaient déjà "les yeux ouverts sur Tourane."

Cette note fut remise à l'empereur par le père Huc lui-même en janvier 1857. Napoléon III la donna au ministre des Affaires étrangères Walewski qui demanda à Cintrat, directeur des affaires politiques, de lui faire un rapport sur cette note. A la suite du rapport, l'empereur décida que la question serait déferée à l'examen d'une commission<sup>6</sup> qui devait être nommée le 22 avril 1857.

A l'issue des entretiens qu'il avait eus avec Napoléon III, le père Huc était plein d'espoir, puisqu'il écrivit le 21 mai 1857 au procureur des Missions à Hong-Kong : "Vous verrez probablement du nouveau en Cochinchine. J'ai eu à ce sujet une longue conférence avec l'Empereur !"<sup>7</sup>.

## B Les sollicitations de Mgr Pellerin

Déçu par l'échec de la mission Montigny, Mgr Pellerin résolut sur le conseil de ses compagnons "d'aller en France exposer à l'empereur le triste état des Missions par suite des demi-mesures prises jusqu'ici". Arrivé en France au début de mai, il fut entendu le 16 mai par la commission et lui remit un mémoire détaillé le 21 mai, avant d'être reçu par Napoléon III. Dans une de ses lettres envoyées à un missionnaire au Tibet, il rapporte quelques détails intéressants sur cette entrevue :

"L'empereur m'a très bien accueilli et m'a accordé plus même que je n'avais demandé. Sa Majesté est parfaitement disposée pour les Missions, et son intention est que les missionnaires français soient libres partout ; il faut prier Dieu de conserver sur le trône

---

<sup>6</sup> Lettre du ministre des Affaires Etrangères aux ministres de la Marine et du Commerce, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 27. fol. 300

<sup>7</sup> Archives des Missions Etrangères, Lettre du père Huc au père Libois, citée par Ph. Franchini, *La genèse de l'affaire de Cochinchine*, mémoire DES, Sorbonne.

l'homme de la providence. Vos Missions, celles de la Corée, du Japon seront aussi bientôt libres, il faut l'espérer. La France va s'établir solidement dans ces pays, et alors il n'y aura plus de persécution possible"<sup>8</sup>.

Mais l'affaire semblait traîner. L'évêque, impatient, crut devoir rappeler la question à Napoléon III. On lit dans sa lettre du 30 août 1857 : "Je prie Votre Majesté de me permettre de lui parler encore de nos pauvres néophytes de la Cochinchine et des missionnaires français qui sont dans le royaume d'Annam ; leur sang coule à l'heure qu'il est et leur condition est devenue encore plus horrible depuis la dernière démarche tentée par la France. Si maintenant on ne refait rien pour nous, il est à craindre que le christianisme ne soit anéanti dans ces contrées qui semblent cependant si disposées à recevoir les bienfaits de la religion chrétienne et de la civilisation . . . Je viens supplier Votre Majesté de ne pas nous abandonner. Ce qu'Elle fera pour nous attirera sur Elle et sur son auguste Dynastie les bénédictions de Dieu . . ."<sup>9</sup>.

Mgr Pellerin se rendit ensuite à Rome, en novembre, où le pape Pie IX lui donna son approbation pour les démarches entreprises en faveur des Missions.

A travers les interventions du père Huc et de Mgr Pellerin, nous retenons cette idée principale : l'expédition qu'ils sollicitent, au nom des missionnaires au Viet-Nam, n'est pas une simple démonstration de force ni l'occupation temporaire d'un ou de plusieurs points du territoire vietnamien ; il s'agit bel et bien d'une expédition coloniale, puisqu'elle vise à fonder un établissement français définitif sur cette région de l'Extrême-Orient. Cette idée fut exposée avec beaucoup de vigueur par un autre missionnaire, le père Legrand de la Liraye, dans un mémoire qu'il adressa à Napoléon III vers décembre 1857. Les historiens ignorent jusqu'ici ce document<sup>10</sup> probablement parce que la démarche du père Legrand était trop tardive : l'empereur avait en effet donné l'ordre d'intervenir au Viet-Nam dès le mois de novembre.

---

<sup>8</sup> Archives des Missions Etrangères, Lettre à Mgr Thomine-Desmazures 30.7.1858, citée par Franchini, op. cit.

<sup>9</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, vol. 27.

<sup>10</sup> Nous l'avons trouvé à Aix-en-Provence dans les Archives Centrales de l'Indochine (Fonds des Amiraux) 11.106/1.

## C Le mémoire du père Legrand de la Liraye

L'originalité du père Legrand est dans sa volonté de considérer le problème "avant tout comme politique". Cette attitude lui aliéna les autres missionnaires, mais elle lui permit de présenter le problème clairement, sans ambages, sous tous les aspects, politique, économique, militaire, surtout militaire puisqu'il voulait jouer le rôle d'un stratège.

### 1. Avantages politiques et stratégiques.

Selon le père Legrand, rien qu'à regarder la position géographique du "royaume annamite", on se rend compte immédiatement combien l'occupation de ce royaume importe pour la France :

"Dans l'état actuel des choses, quand l'Angleterre embrasse toute l'Inde jusqu'à Syngapour s'appêtant à enlacer la Chine de plus en plus, il importe de couper la communication de ses colonies et de mettre avec l'Espagne aux Philippines et la Hollande à Java et Sumatra un obstacle quel qu'il soit, un point d'arbitrage pour les vaincus si l'on veut, un point de surveillance pour les vainqueurs, trop conquérants, un point de refuge et d'abri pour nos stations qui semblent comme errer à l'aventure dans toute cette partie de l'Extrême-Orient, un point enfin de ravitaillement et de commerce pour nos pourvoyeurs d'épices qui n'ont là que des drapeaux étrangers pour les garantir et les protéger si loin de la patrie".

### 2. Avantages économiques.

Ce royaume mérite trop un établissement colonial tant sous le rapport des richesses du sol qui sont infiniment supérieures à celles de Manille, de Java et de Bornéo que sous celui de la population "qui est maniable, intelligente et laborieuse". Les ressources du pays "feront chérir à la France cette contrée comme la plus belle et la plus précieuse de ses colonies anciennes et modernes".

### 3. Faculté de conquête.

Cette belle et précieuse contrée est prête à tomber dans les mains des Français, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, la population, toujours fidèle à la famille des Lê écartée du trône "par les grands événements de la

fin du siècle dernier” souffre sous le gouvernement actuel, “gouvernement dur, injuste, trompeur et plein de rapines qui rend de plus en plus la nation malheureuse et conséquemment remuante et prête à la révolte”.

Face à cette révolte imminente, l’armée “tremble et se décourage dans presque toutes les provinces du Nord”, elle vient d’ailleurs de montrer son incapacité en pactisant avec les rebelles chinois qui pillaient le “Tonking” et qu’elle devait pourtant combattre et détruire.

La révolte couve aussi au Sud où vivent, humiliées, deux minorités ethniques, les Chams<sup>11</sup> réduits à l’état de tribu dans la province de Binh Thuận et les Cambodgiens qui “ont été obligés de céder à leurs vainqueurs toutes les embouchures et les immenses alluvions du grand fleuve qui lui sert à peine de limite”.

Avec ces éléments de tempête, le roi, sans postérité après dix ou quinze ans de mariage, “s’est abîmé dans les plaisirs les plus dégradants, ne vivant qu’au milieu de plus de cinq mille femmes qui l’entourent, qu’il préside au bain ou à la comédie”. Quant aux mandarins, “ils sont divisés en deux camps, se disputent les charges et le droit de faire des créatures ; ils peuplent les provinces d’hommes avides, de concussionnaires et de scélérats qui se font un jeu de la misère du peuple et qui l’oppriment.”.

La France redoute-t-elle une expédition coûteuse ? Qu’elle se rassure ! “La marine annamite n’existe pour ainsi dire plus depuis l’affaire de Tourane en 1847 : ordre a été donné de ne plus construire de navires à l’européenne et ce qu’il y a de barques du pays est mal armé et mal équipé.”

Rien donc à craindre pour les batailles navales. Et sur terre ? “L’armée manque d’organisation et d’armes : elle est plutôt à l’état civil que militaire et elle ne sait pas se servir des canons ou fusils dont sa très minime partie fait le service.”

Cette armée, évaluée à 60 ou 70.000 hommes pour tout le royaume, ne pourrait réunir sur un point donné plus de dix à quinze mille hommes d’élite “dont la tactique et le sang-froid ne pourront à mon avis tenir contre un régiment français”. Enfin : “Les forts et les fortifications sont en ruines et il n’y a guère de redoutables que les fortes haies de bambou dont sont entourés les villes et les villages ; mais avec des matières in-

---

<sup>11</sup> Voir *infra*, IIIe partie, chap III, section 2.



flammables, il n'est pas difficile d'en venir à bout et d'ailleurs je ne crois pas ce peuple assez brave pour se défendre avec acharnement derrière ce rempart”.

Conclusion : le fruit est trop mûr pour ne pas tomber ; plaise à Dieu qu'il ne tombe pas dans les mains des Anglais ! Tout le monde, population et gouvernement, “tout le monde, dis-je, s'attend à voir la France arborer son drapeau sur ces rivages”. On s'impatiente, on s'étonne de l'inaction de la France, de ses lenteurs, de ses fausses démarches jusqu'à maintenant, on s'attend “d'un jour à l'autre à voir arriver nos navires pour réclamer à coup de canon” les droits que le traité de 1787 a donnés à la France et que les Annamites ont “injustement et indignement” méconnus jusqu'ici.

#### **4. Plan de conquête.**

Voilà les considérations générales. Comme plan de conquête, le père Legrand de la Liraye propose une offensive diplomatique suivie d'une intervention armée dans le cas où elle aurait échoué.

L'offensive diplomatique consiste d'abord à offrir un présent au roi : c'est l'usage du pays; d'ailleurs “les cadeaux ont toujours eu un bon effet” ; ensuite à présenter à Tourane ou à l'entrée du fleuve de la capitale une lettre dans laquelle on parlerait de la liberté du commerce, des injures “que la nation a faites à la France”, des injustices qu'elle a exercées contre des nationaux français en ruinant leur commerce, en mettant à mort des missionnaires catholiques, en rendant les chrétiens coupables de représentations “justes et modérées” faites en leur faveur à plusieurs reprises par la France, de l'ingratitude enfin “dont elle s'est rendue coupable aux yeux de l'univers en brisant si indignement avec une nation alliée” après avoir reçu autrefois “tant de secours en hommes et en argent”. Comme conclusion, on demanderait :

- le droit de représentation d'un corps d'officiers sur plusieurs points (Phu Quoc, Cam Ranh, Tourane, Cua Cam) pour la garantie de la libre circulation, de la liberté du commerce dans les grands ports du royaume, de la liberté religieuse accordée désormais à tous les chrétiens et du droit de résidence concé dé aux missionnaires comme au temps de Gia Long ;
- la possession à perpétuité de Tourane et des îles adjacentes, de Faïfo au midi et de Hai Vân, Cu Lao Cham au nord,

comme points de refuge, de ravitaillement et entrepôts ;  
- enfin une alliance défensive et offensive.

De deux choses l'une, ou bien le roi agréera la demande de la France, ou bien il se montrera "offensé et refusant". Dans le premier cas, on établira le protectorat, on traitera dignement avec le roi et lui maintiendra son trône, ses prérogatives, son gouvernement "avec des conditions raisonnables". Mais le père Legrand ne croit guère à cette hypothèse. Reste donc la seconde, et c'est la guerre. "La guerre suivant moi est le seul moyen d'arriver avec ce pays à un résultat sérieux. Il faut l'accepter comme ce qu'il y a de mieux, la faire avec promptitude au Tong-King, à Hué et à Tourane à la fois, renverser s'il y a moyen le gouvernement, parler de l'émancipation des deux peuples vaincus en Cochinchine et du placement sur le trône d'un prétendant de la famille des Lè au Tong King."

Se montrant aussi doué dans le domaine militaire que dans le domaine ecclésiastique, il dresse tout un plan d'opération militaire, expose les moyens à employer, indique les points à occuper, en explique la raison, évalue le nombre de navires et de troupes à engager dans les combats, etc. . . Pour terminer, il s'engage à faire partie de l'expédition comme interprète pour enrôler sur place "des hommes du pays qui s'encadreraient avec les bataillons de nos régiments et qui se feraient grande joie d'avoir nos armes et nos insignes françaises".

En résumé, la politique que préconisent le père Huc, l'évêque Pellerin et le père Legrand est une politique de conquête coloniale. Cette politique de conquête fut soutenue par toute une campagne de presse menée par les catholiques au cours des derniers mois de 1857. *L'Univers* publia à cet effet la préface de l'ouvrage du père Huc, *Le Christianisme en Chine, au Thibet et dans la Tartarie*. On lit : "Il serait beau et glorieux pour le règne de Napoléon III d'établir sur des bases solides l'influence française dans l'Indochine et peut-être aussi de revendiquer des droits stipulés à Versailles par Louis XVI"<sup>12</sup>.

D'autres articles condamnaient les demi-mesures et réclamaient franchement la conquête : "La Cochinchine sera à nous dès que nous voudrons nous y montrer . . . Cette riche conquête paiera dès la première année tous les frais d'une occupation militaire"<sup>13</sup>.

<sup>12</sup>L'*Univers*, 18 novembre 1857.

<sup>13</sup>L'*Univers*, 3 et 7 décembre 1857.

Ces articles étaient précédés d'une série d'éditoriaux exaltant l'oeuvre missionnaire et revendiquant une politique d'impérialisme à outrance à l'instar de l'Angleterre et de la Russie : "Les changements que ces agrandissements [de la Russie et de l'Angleterre] font subir à l'ancien équilibre européen, nous obligent d'avoir Madagascar dans l'Océan Indien, la Cochinchine dans la mer de Chine, et la Corée dans les mers du Nord de l'Extrême Asie<sup>14</sup>.

La revue catholique *Correspondant* publiait, de son côté, un article condamnant, lui-aussi, les demi-mesures : "Ou bien nous ne faisons rien ... ou bien ayons la résolution, comme nous en avons la force et le courage, d'accomplir une conquête ..." L'article démontrait l'intérêt économique et politique d'un établissement en Cochinchine, qui donnerait à l'industrie française notamment la soie, le coton, le sucre. L'auteur n'oubliait pas d'ajouter, à la manière des missionnaires, que la conquête serait facile et que les Français y seraient reçus en libérateurs<sup>15</sup>.

Quelle était donc l'attitude de la Commission de Cochinchine devant ces suggestions des missionnaires ?

## II L'attitude de la Commission de Cochinchine

Nommée le 22 avril, la Commission de Cochinchine est présidée par le baron Brenier, ministre plénipotentiaire à Naples. Le Quai d'Orsay est représenté par Pierre Cintrat, la Marine par le contre-amiral Fourichon et le capitaine de vaisseau Jaurès, et le Commerce par Fleury. Seul Cintrat se montre réticent ; les autres sont, au contraire, très favorables à une expédition.

La première question soumise à la commission est une question juridique : la France est-elle en droit, comme le soutiennent les missionnaires, d'exiger l'exécution en sa faveur des clauses du traité conclu en

---

<sup>14</sup> L'*Univers*, 28, 29 et 30 avril 1857.

<sup>15</sup> *Correspondant*, 25 décembre 1857. A noter que les libéraux du *Journal des Débats* n'étaient pas tout à fait hostiles à une politique de conquête, mais ils considéraient avant tout les avantages d'ordre économique qui pourraient en résulter ; d'où une certaine modération dans leurs opinions. D'autres, comme Ch. Lavollée, critiquaient les missionnaires en les accusant de vouloir une guerre sainte pour sauver leur église naissante : "Une nation catholique qui consentirait à faire de la propagande religieuse à main armée risquerait de se voir entraînée bien loin. De la Cochinchine, il faudrait aller au Japon etc ..." (Ch. Lavollée, *La politique de la France en Asie*)

1787 entre l'évêque d'Adran, représentant plénipotentiaire de Nguyen Anh, et le gouvernement de Louis XVI ? La réponse est négative : ce traité n'ayant jamais été exécuté par les Français, il est impossible, aux yeux de la commission, d'exiger son exécution, c'est-à-dire la cession de Tourane et de Poulo-Condor. Compte tenu cependant des arguments du père Huc et de Mgr Pellerin, elle prend acte de "l'aide incontestable" apportée par des Français au "roi de Cochinchine"<sup>16</sup>.

Les trois autres problèmes sont d'ordre économique, politique, militaire et colonial. Quels sont les intérêts économiques et commerciaux d'une intervention en Cochinchine ? Quels sont les intérêts politiques ? Quels moyens emploiera-t-on pour cette expédition ? Quelle sera la nature de l'établissement colonial français en Cochinchine ?

Sur ces questions la Commission semble se rallier aux idées des missionnaires.

## A Questions économiques et commerciales

Le Viet-Nam fut présenté par les missionnaires comme un pays très riche. Mgr Retord écrivait : "La France trouverait dans ce beau pays beaucoup de mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer et de charbon à exploiter, beaucoup de beaux bois de construction de navires ; elle aurait un port sûr pour ses escadres et trouverait des vivres pour ses marins ... On pourrait encore faire ici un commerce assez considérable de riz, de coton, de sel, de noix d'arène, de toile, de soie et de plusieurs autres denrées ..."<sup>17</sup>.

Devant la commission, Mgr Pellerin insista aussi sur la possibilité de la culture du café et de l'exploitation de l'or, de la houille, du cuivre et du fer<sup>18</sup>.

Le représentant du Commerce, Fleury, se laissa impressionner par ces déclarations et expliqua à ses collègues combien l'industrie française avait besoin de nouveaux marchés. Les Français, rappela-t-il, consommaient annuellement 25 millions de sucre étranger, 20 millions de riz,

---

<sup>16</sup> Procès-verbal, 1ère séance, Commission de Cochinchine, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 752B.

<sup>17</sup> Lettre de Mgr Retord à Kleczkowski, reproduite dans la dépêche du 12 octobre 1857 de l'amiral Rigault de Genouilly, Archives Nationales (Fonds Marine) BB4 752.

<sup>18</sup> Procès-verbal, 6ème séance, Commission de Cochinchine.

17 d'indigo, 62 de soie grège, 65 de bois à ouvrer et 121 de coton. La Cochinchine pourrait-elle aider le marché français, soit à l'exportation, soit à l'importation ?<sup>19</sup> Fourichon et Jaurès se déclarèrent tout à fait convaincus de cette perspective : "la Cochinchine remplirait toutes les conditions, sinon de consommation, du moins de production"<sup>20</sup>.

## **B Avantages politiques**

L'intérêt économique semblait évident. Mais les raisons politiques l'étaient plus encore : elles étaient même, selon Fleury, déterminantes, les préoccupations commerciales n'arrivant qu'au second rang<sup>21</sup>. C'était d'ailleurs l'opinion du père Huc, puisqu'il avait particulièrement insisté, dans sa note, sur les raisons politiques de l'expédition : l'Extrême-Asie, d'après lui, était sur le point d'être bouleversée. Reprenant les idées du missionnaire, l'amiral Fourichon posa cette question :

"Au moment où les Russes s'étendent au sud de l'Amour et dans les archipels au nord du Japon, où l'Angleterre va sans doute prendre Chusan et peut-être Formose et d'excellents points sur le littoral chinois, où les Hollandais étendent leur domination en Malaisie, où les Américains y cherchent des stations de refuge et de ravitaillement, où l'Espagne elle-même développe son magnifique groupe des Philippines, la France peut-elle rester seule simple spectatrice et ne pas songer à faire renaître les jours glorieux de son expansion maritime et coloniale ?"

Il ne le pensait pas, bien entendu, et il espérait que les travaux de la commission éclaireraient le gouvernement à ce sujet<sup>22</sup>.

## **C Accueil fait par la population vietnamienne à l'intervention française**

Pour entraîner la France dans la conquête du Viet-Nam, la tactique des missionnaires était de représenter celle-ci comme extrêmement facile.

---

<sup>19</sup> Procès verbal 2ème séance.

<sup>20</sup> Ibid. Voir aussi Procès-verbal, 2ème séance, dans lequel Fleury exposa les avantages commerciaux.

<sup>21</sup> Procès-verbal, 3ème séance, Commission de Cochinchine

<sup>22</sup> Procès-Verbal, 2ème séance, Commission de Cochinchine

Nous avons déjà entendu les affirmations catégoriques du père Huc, de Mgr Pellerin et du père Legrand sur ce point. Mais la conquête du Viet-Nam serait d'autant plus facile que la population, accablée comme elle l'était sous le joug du gouvernement et des mandarins de Huê, accueillerait les Français comme des libérateurs. Telles étaient les déclarations du père Huc et de Mgr Pellerin devant la commission. D'autres missionnaires, comme le père Libois et Mgr Retord, respectivement procureur des Missions Etrangères à Hong Kong et vicaire apostolique du Tonkin occidental, répétaient sans cesse la même chose à la légation de France en Chine<sup>23</sup>.

Les Français, affirmaient ces missionnaires, trouveraient à coup sûr aide et collaboration chez les catholiques. Six cent mille, absolument dévoués aux missionnaires, conservaient encore la tradition d'amitié avec la France, déclarait le père Huc qui n'avait jamais pourtant vécu au Viet-Nam. Mgr Pellerin allait plus loin encore et présentait ces 600 000 chrétiens "connaissant nos moeurs, nos usages et presque notre langue" comme étant capables de "former la pépinière où nous prendrions les nouveaux mandarins".

Ces déclarations exercèrent une influence écrasante sur la commission qui fit siennes les informations données par les missionnaires. L'amiral Fourichon et le commandant Jaurès affirmèrent que l'accueil des populations serait excellent, que les Français devaient "s'attendre à une réception toute sympathique", qu'ils seraient "reçus en libérateurs par le peuple qui était écrasé sous les exactions et le joug odieux du mandarinat", qu'il fallait compter sur l'aide de 600.000 catholiques indigènes "sur lesquels nous devons nous appuyer dès le début" et qui pourraient être "en certaine quantité encadrés dans nos troupes"<sup>24</sup>.

De même, Cintrat crut que "l'accueil ne pourrait être que favorable aux Français" de la part de la population désireuse d'un changement de régime en raison de "l'abominable tyrannie qui l'écrasait"<sup>25</sup>.

Seul le baron Brenier se montra circonspect. Il dit : "Nous serions probablement soutenus par les habitants qui sont opprimés par un gouverne-

---

<sup>23</sup> Voir dépêche du 31 décembre 1855 de la légation de France en Chine au ministre des Affaires Etrangères, Chine 1855-56, vol. 17 ; lettre de Mgr Retord à M. Kleczkowski dans la dépêche du 12 octobre 1857 de l'amiral Rigault de Genouilly, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 752.

<sup>24</sup> Procès-verbal, 3ème séance, Commission de Cochinchine

<sup>25</sup> Ibid

ment tyrannique, avide et spoliateur, ils nous considéreraient comme des libérateurs, mais nous n'aurions pas à attendre d'eux une coopération effective sauf peut-être de la part des chrétiens, et cela même paraît douteux"<sup>26</sup>.

L'expérience, nous le verrons, devait donner raison à cette prudence.

## D Nature de l'établissement à créer

Trois solutions furent proposées : une occupation de certains points de la côte, une prise de possession avec exclusion de la famille régnante, et un protectorat.

Les missionnaires, en particulier ceux du Tonkin, préféraient franchement le protectorat. Le père Legrand de la Liraye, après avoir parlé du protectorat en cas d'acceptation par le roi du Viet-Nam des conditions imposées par la France, pensait qu'il serait préférable, même en cas de guerre, de conserver le gouvernement monarchique qui régissait un pays aussi grand et une population aussi nombreuse avec satisfaction : "Ce gouvernement suffit parfaitement aux besoins de la population qu'il gouverne tandis que nous, dans vingt ans, dans cinquante ans peut-être, nous ne pourrions reconstituer de manière à le rendre supportable au pays et utile à nos fins"<sup>27</sup>.

Mgr Retord était plus net encore. Il déclarait : "Il faut que la France fasse quelque chose de grand, d'important, de durable et digne d'elle et de son Empereur. Si la France faisait la conquête de ce pays (et cela ne lui serait pas difficile) et le gouvernait directement, les Tonkinois en seraient assez contents, mais ils aimeraient mieux être sous la protection et l'influence de la France avec un roi particulier de leur nation"<sup>28</sup>.

Le père Huc semblait vouloir aller un peu plus loin : le protectorat, selon lui, ne serait que la première étape ; le but final serait la possession du pays. Il expliquait devant la Commission de Cochinchine : "Il y a une famille qui prétend être la branche royale légitime et qu'on pourrait peut-être s'en servir pour renverser la dynastie actuelle . . . ; il faudrait dès le principe établir le Protectorat, en gardant la personne du Roi, étudier

---

<sup>26</sup>Ibid

<sup>27</sup>Legrand de la Liraye, mémoire précité.

<sup>28</sup>Lettre de Mgr Retord à M. Kleczkowski précitée.

l'organisation du pays qui ressemble beaucoup à la nôtre et arriver enfin à nous déclarer maîtres du pays"<sup>29</sup>. De toute façon, il accepterait le protectorat comme le mode le plus approprié au début de la conquête.

Tel était aussi l'avis de Mgr Pellerin qui déclarait : "La conclusion d'un traité signé par le roi, la présence d'un consul, l'ouverture des ports, l'apparition des forces navales garantiraient pour un temps tous nos intérêts, mais une occupation ou un protectorat serait de beaucoup préférable."

Précisant sa pensée, il conseillait de "s'emparer dès l'arrivée de la personne du roi et de lui laisser un pouvoir nominal" au lieu de prononcer sa déposition et d'occuper le pays, mesures qui, selon lui, "risqueraient de heurter le sentiment national et de faire naître quelques embarras intérieurs et extérieurs". Il prévoyait aussi le cas dramatique où le roi se serait pendu "ainsi que son premier ministre" : dans ce cas, tant mieux, on gouvernerait "avec son successeur qui n'aurait sans doute pas les mêmes motifs d'amour-propre pour se suicider". Cette conclusion optimiste du prélat emporta la conviction de tous les membres de la commission. Celle-ci, unanime, se déclara convaincue que "la conservation du roi et les bienfaits qui résulteraient immédiatement de l'équité, de la probité de l'administration dirigée par la France, ferait bénir son nom et accepter avec joie son protectorat par la nation toute entière"<sup>30</sup>.

Pourquoi les missionnaires préféraient-ils le protectorat ? La raison est simple. Le rêve de tout missionnaire était d'avoir un prince à sa dévotion, un Constantin oriental. Or les missionnaires du Tonkin en avaient fabriqué un qu'ils désiraient asseoir un jour sur le trône du Tonkin : c'était un certain catholique qui se prétendait être le descendant des Lê<sup>31</sup>. C'est pourquoi le père Legrand de la Liraye et Mgr Retord - tous deux missionnaires du Tonkin - étaient les meilleurs avocats du protectorat et du changement de dynastie.

Sur cette dernière question, l'opinion de Mgr Pellerin n'était pas claire. N'ayant pas de rapports avec le "descendant des Lê" - son diocèse se trouvant en Cochinchine - l'évêque se montrait assez indifférent quant au

---

<sup>29</sup> Réponse du père Huc, Procès-verbal, 5<sup>ème</sup> séance, Commission de Cochinchine.

<sup>30</sup> Procès-verbal, 6<sup>ème</sup> séance, Commission de Cochinchine.

<sup>31</sup> La dynastie des Lê précède celle des Nguyễn. Voir dépêche du 31 décembre 1855 de la légation de France en Chine au ministre des Affaires Etrangères, Archives du Ministère des Affaires étrangères, Chine, 1855-56, vol. 17 (informations données par le père Libois). Voir aussi lettre de Mgr Retord précitée.



changement de dynastie. Dans son mémoire, il conseillait de remplacer la dynastie actuelle, "abhorrée par le peuple", par une autre dynastie qui serait reconnaissante à la France de sa restauration. Dans sa déposition orale devant la commission, il affirmait toujours que le retour de l'ancienne famille royale pouvait avoir lieu, mais il expliquait que cela pouvait entraîner quelques difficultés car la famille régnante, à cause de la polygamie, se composait, selon lui, d'environ 3 000 personnes intéressées à la conservation de la couronne. Il ne semblait donc pas hostile à la conservation de la dynastie actuelle, à condition, bien entendu, de trouver, pour la succession de Tu Duc, une créature qui accepterait le protectorat de la France et le pouvoir spirituel des missionnaires.

La commission adopta entièrement le point de vue des missionnaires en se prononçant unanimement en faveur de l'établissement d'un protectorat comme renfermant les conditions favorables aux intérêts français et comme mesure qui ne présentait pas de difficulté d'exécution<sup>32</sup>. Pour commencer, on proposa, toujours sur l'avis des missionnaires, d'occuper les trois capitales : Hue, Kecho [Ke Cho ou Hanoi], Saigon, et le port de Tourane<sup>33</sup>. Des débats de la commission, il résulte quelques idées principales.

1. La préoccupation coloniale est claire. Le délégué du ministère du Commerce, Fleury, insiste sans cesse sur "l'utilité, l'indispensabilité même pour notre industrie d'avoir des marchés et des lieux d'approvisionnement nouveaux", et annonce à la commission que plusieurs armateurs des ports français, de Nantes spécialement, ont manifesté leur intention d'envoyer des navires chargés vers l'Indochine et leur désir de trouver de la part du gouvernement français la sécurité et la protection nécessaires dans ces parages<sup>34</sup>.

2. Mais les avantages matériels ne semblent pas être le seul mobile qui pousse la commission à adopter un plan d'occupation coloniale au Viet-Nam. D'autres idées y concourent. D'abord, l'idée de prestige, soutenue par Cintrat qui, sceptique au sujet des avantages matériels que présenterait un établissement colonial en Cochinchine, reconnaît la nécessité de conserver le prestige international que l'Empire vient d'acquérir en Crimée et l'obligation de satisfaire l'orgueil national outragé par le ré-

---

<sup>32</sup> Procès-verbal, 6ème séance, Commission de Cochinchine

<sup>33</sup> Autres détails sur le plan de l'expédition proposé par la Commission : 2.600 hommes, 15 canons, 6 canonnières, dépense : 2.861.212 francs.

<sup>34</sup> Procès-verbal, 3ème séance, Commission de Cochinchine

cent échec de la mission Montigny. Les historiens actuels ont tendance à mettre l'accent sur cette idée de prestige : celle-ci, selon H. Brunschwig, constitue le principal souci de la politique coloniale des rois de France<sup>35</sup>.

Ensuite, et ceci est beaucoup plus important, la notion de la supériorité de la religion chrétienne, de la civilisation occidentale et de la race européenne. Cette idée est exprimée devant la commission par le président Brenier : "Les persécutions exercées sur nos missionnaires, nos intérêts commerciaux et la supériorité que nous donnent nos principes de civilisation sur des races et des gouvernements barbares nous créent le droit d'exiger ce qu'on refuse d'accorder à nos pacifiques propositions. Ce qu'on appelle avec un juste orgueil les conquêtes de la civilisation n'est que le résultat combiné de la persuasion et de la force ; la persuasion d'abord et la force ensuite lorsque la première est impuissante et la seconde légitime"<sup>36</sup>.

Les conquêtes européennes sont donc, aux yeux du baron Brenier, la victoire de la civilisation sur la barbarie : "Il ne faut pas perdre de vue que l'Europe, c'est-à-dire la civilisation, est en marche contre l'Asie qui représente la barbarie, elle frappe de tous côtés sur ces vieilles nations ensevelies dans le despotisme le plus avilissant ; en Turquie, en Egypte, en Perse, aux Indes et prochainement en Chine, la civilisation s'impose par la politique et quelquefois malgré la politique. La France ne peut rester inactive..."<sup>37</sup>.

Par conséquent, conclut-il, il est un devoir national envers le christianisme, la civilisation et le commerce français, d'exercer une action directe sur le gouvernement de la Cochinchine et de former un établissement propre à garantir ces divers intérêts<sup>38</sup>. Christianisme, Civilisation, Commerce : idéologie bien connue des "trois C" que Livingstone avait tant prêchée.

3. A défaut de documentation précise sur le Viet-Nam, la commission s'est uniquement inspirée des témoignages des missionnaires. La confrontation avec la réalité montrera aux Français la valeur de ces témoignages. Et pourtant, comme nous le verrons, c'est sur ces idées pour la plupart fausses que se fondait la politique coloniale française au

---

<sup>35</sup> Brunschwig, *Mythes et réalités de l'impérialisme français*, Paris, A. Colin, 1960, p. 10.

<sup>36</sup> Procès-verbal, 3ème séance, Commission de Cochinchine.

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Ibid

Viet-Nam.

La commission se sépara le 10 mai 1857 et ses vœux furent présentés à l'empereur. Deux mois plus tard, le 16 juillet, la question vietnamienne se posa pour la première fois devant le Conseil des Ministres. Quelle fut l'attitude des ministres de Napoléon III ?

### III L'attitude du gouvernement français

Avant la réunion de la Commission de Cochinchine, la proposition du père Huc avait été l'objet d'un examen sérieux au Département des Affaires Etrangères. Un mémoire avait été rédigé sur ce sujet, et l'auteur se montrait particulièrement défavorable aux expéditions lointaines et à l'établissement de colonies nouvelles<sup>39</sup>.

#### A Le mémoire du Département des Affaires Etrangères

Tout d'abord le mémoire refute les assertions du père Huc sur le droit de la France de demander l'exécution du traité de 1787. Il fait sur ce sujet une nette distinction entre l'action personnelle de l'évêque d'Adran et l'aide officielle que la France n'a jamais fournie. Puisque les droits de la France n'existent pas, il faudra employer la force et "vouloir occuper par la force ces portions de territoire cochinchinois, ce serait la guerre avec la Cochinchine, une guerre injuste qui se prolongerait probablement même après la conquête de Tourane et pourrait nous entraîner dans une suite d'entreprises difficiles et de dépenses ruineuses à d'aussi grandes distances".

Le mémoire désapprouve d'autre part l'occupation de Tourane, ce port ne présentant aucun avantage tant sur le plan stratégique que colonial. Sur le plan stratégique, quand on veut fonder des établissements aussi lointains, il faut que la fondation puisse s'en rattacher à une idée d'ensemble, à un système de possessions maritimes et coloniales qui puissent leur servir à la fois de lien et d'appui. "Or, l'île de France ayant été perdue, Tourane entre les mains des Français ne serait qu'un poste isolé difficile à protéger et peut-être encore plus difficile à conserver, ne

---

<sup>39</sup>Ce mémoire est daté du 20 mars 1857. Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, vol 27, fol. 292-328.

pouvant recevoir appui et protection ni de Bourbon, ni de Pondichéry, surtout en cas de guerre maritime. L'occupation de Tourane ne serait donc qu'une source d'embarras et de risques puisqu'elle tendrait à diviser et à affaiblir les forces navales françaises par la nécessité qu'il y aurait d'entretenir sur ce point de l'Extrême-Orient des stations pour la sécurité de notre établissement".

Sur le plan colonial, l'occupation de Tourane risquerait d'apporter aux Français de fâcheuses et regrettables déceptions. L'auteur du mémoire invoque à ce sujet une dépêche adressée par Conway, gouverneur de Pondichéry, au maréchal de Castres, ministre de la Marine, le 20 juillet 1788, et dans laquelle le premier décrit Tourane comme un pays pauvre, misérable, qui ne produit rien, sauf peut-être du riz, "une île déserte voisine d'un continent désert". Quant au commerce extérieur de la Cochinchine, Conway déclare qu'il est "presque exclusivement entre les mains des Chinois", peuple industrieux, économe, adroit, avec qui les Français pourraient difficilement entrer en concurrence. Etant donné la presque nullité du commerce français en Cochinchine et surtout l'absence d'éléments propres à l'y féconder, l'avenir colonial d'un établissement français en Cochinchine ne pourra être que "plus que douteux".

Que propose l'auteur du mémoire ? L'essentiel est de ne pas se créer d'illusions au sujet du commerce français en Extrême-Orient : "Nous n'avons dans l'Extrême-Orient que des intérêts bien minimes en comparaison de ceux de l'Angleterre, maîtresse de l'Inde et d'autres possessions importantes, des Pays-Bas, maître de Java, et des Etats-Unis dont le commerce avec la Chine a pris ou acquiert encore tous les jours une si vaste extension. Nous ne pouvons avoir là qu'une position en rapport avec une telle infériorité : toute illusion à ce sujet pourrait avoir des dangers."

Si la France n'a pas d'intérêts commerciaux considérables en Extrême-Orient, quel rôle peut-elle alors jouer dans les mers de Chine ? "Notre mission se réduit, quant à présent, à un rôle d'observation attentive des événements qui tendent à s'accomplir, de protection active en faveur de la religion et de l'humanité, d'influence civilisatrice -comme il appartient à la France d'en exercer- de surveillance nécessaire par rapport à l'exécution des traités existants et d'encouragement accordé, dans la mesure du possible, aux faibles et timides essais de notre commerce de même qu'à tout ce qui pourra tendre à en améliorer la situation dans ces régions lointaines". La légation de France en Chine, les consulats et

les stations navales français doivent suffire à cette tâche.

En somme, l'auteur du mémoire ne fait que suivre la politique bien arrêtée de la diplomatie française de l'époque, politique qui considérait les problèmes coloniaux en Extrême-Orient comme secondaires- voire insignifiants -par rapport aux problèmes de la politique européenne. Les questions économiques préoccupaient peu les responsables de la diplomatie française ; l'Europe seule méritait leur attention. C'est pourquoi l'auteur du mémoire rejetait les suggestions du père Huc, qui "ne paraissaient admissibles ni au point de vue du droit et des traités, ni au point de vue de l'utilité et encore moins de la nécessité". Les Français, selon l'auteur, avaient déjà assez de problèmes et de tâches en Europe, en Orient, en Amérique, en Algérie pour songer encore à se lancer ailleurs dans des entreprises hasardeuses, à créer "de nos propres mains, au centre des mers de l'Inde et de la Chine, de nouvelles sources de préoccupation et d'embarras pour la France".

On ne sait l'opinion personnelle du ministre des Affaires Etrangères sur ce mémoire. Mais l'intérêt de ce document ne saurait nous échapper puisqu'il reflète fidèlement la politique générale suivie par son département à cette époque, laquelle, répétons-le, était hostile aux expéditions coloniales lointaines.

## B L'attitude des ministres de Napoléon III

Il existe, à ce sujet, une lettre très intéressante adressée le 16 juillet 1857 à Napoléon III par le comte Walewski et dans laquelle le ministre des Affaires Etrangères rend compte à l'empereur du résultat de la délibération ministérielle sur le problème cochinchinois<sup>40</sup>. Walewski fait savoir dès la première phrase que "la question cochinchinoise n'a pas trouvé faveur" auprès de ses collègues.

Le ministre des Finances affirme tout ignorer de la Cochinchine et se déclare d'emblée hostile à la dépense de six millions. Un autre ministre conseille de ne tenir aucun compte des histoires racontées par les marins et les missionnaires : ce qu'ils rapportent dit-il, "n'ont pas le sens commun". Un autre encore considère "l'entreprise comme un projet sorti du cerveau des missionnaires et couvrant la trame ténébreuse de jésuit-

---

<sup>40</sup>Gaston Raindre, ambassadeur de France, Les papiers inédits du Comte Walewski, *Revue de France*, 5, 1 mars 1925.

isme” alors que son collègue aux cultes, met “un grand empressement à se disculper de toute initiative et même de toute complicité dans une question qui pouvait toucher aux intérêts de l’Eglise”.

Plus sceptique encore, l’amiral Hamelin, ministre de la Marine et des Colonies, ne croit même pas que l’affaire puisse être bénéfique sur le plan économique. La Cochinchine constituera-t-elle un débouché pour notre industrie ? Oui, “pour notre or !”, répond-il, ironique.

Walewski fait part alors au Conseil des Ministres l’idée sur laquelle Napoléon III a “mûrement” réfléchi : il ne s’agit pas “de faire de grands préparatifs pour accomplir un plan de conquête absolument arrêté, mais d’une expédition relativement minime, dont le chef aurait des instructions élastiques qui lui permettraient d’agir selon les circonstances et de se borner, si les renseignements se trouvaient inexacts, à occuper Tourane pour obtenir le redressement de nos griefs et des engagements pour l’avenir”.

La lettre de Walewski nous montre que les idées de Napoléon III sont très éloignées du plan préconisé par la Commission de Cochinchine, que l’Empereur seul a déjà décidé de l’intervention et qu’il ne semble pas avoir obéi à des préoccupations purement coloniales. “L’affaire cochinchinoise”, en définitive, est aux yeux des ministres, une affaire personnelle de l’Empereur, relevant de sa seule volonté, et concernant plutôt l’intérêt catholique que l’intérêt colonial.

L’expédition ayant été décidée, il ne reste qu’à l’exécuter. Le 25 novembre 1857, le contre-amiral Rigault de Genouilly, commandant-en-chef de la station navale française dans les mers de Chine, reçut de son ministre les premières instructions.

#### **IV Les instructions de l’amiral Rigault de Genouilly**

Le commandant-en-chef de l’expédition avait deux objectifs : redressement des griefs de la France contre le gouvernement vietnamien au sujet des chrétiens, et établissement des rapports entre la France et le Viet-Nam. Si les instructions concernant le premier point sont claires et précises, celles relatives au second point sont élastiques. Fidèle aux idées de Napoléon III, l’amiral Hamelin se bornait à indiquer deux solutions possibles entre lesquelles Rigault de Genouilly devrait choisir suivant les

circonstances.

## **A Le redressement des griefs de la France contre le gouvernement vietnamien au sujet des chrétiens**

“Monsieur le Contre-Amiral,

La volonté de l'Empereur est de mettre un terme aux persécutions qui se renouvellent sans cesse, contre les chrétiens de la Cochinchine, et d'assurer à ces derniers la protection efficace de la France”<sup>41</sup>.

Ainsi commence la dépêche adressée par le ministre de la Marine et des Colonies à l'amiral Rigault qui fut invité à “s'emparer sur le champ de Tourane et de s'y établir solidement”. La dépêche ne parle que du motif religieux de l'expédition, d'autres motifs ayant été exposés dans une lettre confidentielle adressée le même jour par le ministre des Affaires Etrangères à son collègue de la Marine, et dont copie fut envoyée à l'amiral Rigault en même temps que les procès-verbaux de la Commission de Cochinchine. D'après cette lettre<sup>42</sup>, l'amiral Rigault devait reprocher au gouvernement vietnamien d'avoir méconnu les engagements qu'il avait contractés envers la France en 1787 en persécutant les missionnaires et en refusant constamment d'entrer avec la France “en relations d'amitié et de commerce”. Dans cette situation la France était obligée d'intervenir pour “garantir les intérêts et les droits de la civilisation”.

## **B L'élasticité des instructions quant à l'établissement à fonder au Viet-Nam**

Une fois en possession de Tourane, le chef de l'expédition aurait à choisir, en s'éclairant de tous les renseignements désirables et en prenant en considération d'un côté l'importance des résultats à obtenir et de l'autre les sacrifices probables et les chances à courir pour les atteindre, entre les deux termes de cette alternative : l'établissement du protectorat, ou simplement la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce avec

---

<sup>41</sup> Archives Nationales (Fonds Marine), BB1045 : Ministre de la Marine et des Colonies au Contre-Amiral Rigault de Genouilly (25 novembre 1857).

<sup>42</sup> Lettre confidentielle du ministre des Affaires Etrangères au ministre de la Marine et des Colonies datée du 25 novembre 1857, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 749.

des clauses spéciales garantissant la sécurité future des missionnaires. Dans l'un ou l'autre cas, "l'Empereur désire laisser la plus complète latitude" à l'amiral Rigault soit pour choisir la forme de protectorat qui lui conviendrait le mieux, soit pour fixer les dispositions du traité à conclure avec le gouvernement vietnamien "sans faire toutefois le sacrifice des clauses indispensables au développement de notre commerce et à la sécurité de nos missionnaires". De toute façon, Tourane devrait être conservé comme gage.

De ces instructions découlent deux observations. En premier lieu, elles confirment ce que Walewski avait expliqué au Conseil des Ministres : les buts de l'expédition n'étaient pas exactement fixés et dépendaient des circonstances et du jugement de son chef. En second lieu, Napoléon III s'est laissé entraîner dans une expédition dont il ne voyait pas clairement la fin. Comment en effet ne pas prévoir qu'une simple occupation de Tourane risquerait d'entraîner la France dans des entreprises d'une ampleur bien plus considérable ? Comment pouvoir imaginer qu'avec un corps expéditionnaire de 1.200 hommes<sup>43</sup> on pourrait imposer le protectorat à un peuple de 20 millions d'habitants ?

Avec un tel effectif, il serait possible, certes, de prendre Tourane, mais l'établissement du protectorat aurait engagé la France beaucoup plus que ne le croyait Napoléon III. Tout cela montre combien on s'était laissé influencer par les assertions des missionnaires. Sur ce point il est intéressant de noter que l'amiral Rigault de Genouilly lui-même avait prévenu le Département des Affaires Etrangères du danger d'accorder trop de crédit à la propagande de ces derniers. Dans la lettre qu'il avait adressée le 24 juin 1857 à de Lesseps, directeur des Affaires politiques, l'amiral écrivait :

"Je recueille ici que les missionnaires français de la Cochinchine se remueraient à Paris pour faire une expédition contre le royaume annamite. L'usage des missionnaires est de représenter tout comme facile, et c'est par ce procédé qu'ils ont lancé M. Lapierre dans une expédition qui n'a eu d'autre résultat que de nous couvrir de ridicule. Si donc on entame quelque chose de ce côté, il faut être décidé à pousser la chose à fond, et que le gouvernement sache bien qu'il y a insuffisance de forces pour faire capituler le gouvernement cochinchinois, non pas de forces navales, mais de

---

<sup>43</sup> Archives du ministère des Affaires Etrangères, Correspondance politique, Chine, Vol 25, (dépêche du baron Gros, 2 août 1858).



troupes.”

Selon l’amiral Rigault, il fallait au moins “1.000 hommes d’infanterie de marine, 2 compagnies d’artillerie et une compagnie du génie pour prendre Tourane, ses forts et occuper le tout jusqu’à capitulation du gouvernement d’Hué. On peut tabler là-dessus ou l’on se jette dans des entreprises qui pourront être peu honorables et sans résultats”. L’amiral n’oubliait pas d’ajouter en conclusion qu’il parlait d’après la reconnaissance des lieux puisqu’il avait fait lui-même l’expédition du commandant Lapierre en 1847<sup>44</sup>.

De tout ce qui précède, il résulte clairement que pour Napoléon III “l’affaire cochinchinoise” était tout d’abord une affaire catholique. Certes l’ambition coloniale ne faisait pas défaut dans son esprit, mais ce n’était pas son but principal, ses idées étant extrêmement floues en ce domaine. En ordonnant l’expédition de Tourane, l’empereur voulait résoudre d’abord le problème catholique qui le préoccupait ; l’autre problème - l’établissement du protectorat- ne serait résolu qu’accessoirement et sur place.

## **V Le caractère religieux de l’expédition de Tourane**

L’expédition de Tourane revêtait donc un caractère essentiellement religieux ; c’était d’ailleurs l’opinion de l’amiral Rigault, du ministre de la Marine et des Colonies, et du gouvernement espagnol. C’était aussi la version officielle.

### **A L’opinion de l’amiral Rigault de Genouilly**

Alors qu’il était encore en Chine comme commandant-en-chef de la station navale française, l’amiral Rigault de Genouilly s’était déjà montré zélé pour une politique de soutien aux intérêts catholiques en Extrême-Orient. Il avait écrit le 27 juin 1857 au ministre de la Marine et des Colonies pour exposer cette idée :

---

<sup>44</sup> Extrait d’une lettre adressée à M. de Lesseps par le contre-amiral Rigault de Genouilly, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, vol. 27, fol. 328.

“Monsieur Gros<sup>45</sup> trouvera auprès de Keying des facilités plus grandes qu’auprès de tout autre négociateur chinois pour sauvegarder en Chine l’intérêt des missions catholiques françaises et c’est certainement un des intérêts les plus sérieux de notre pays en ces contrées. Si, en effet, les missionnaires catholiques français font avant tout de la propagande religieuse, ils propagent aussi dans ces contrées de l’Extrême-Orient le nom et la réputation de la France, ils font connaître sa puissance, sa grandeur, la gloire de l’Illustre Souverain qui la gouverne et ouvrent à notre pays des voies d’influence dont l’avenir peut et doit révéler l’importance et la valeur”<sup>46</sup>.

Très dévoué aux missions et à la cause du catholicisme<sup>47</sup> Rigault de Genouilly avait plusieurs fois attiré l’attention du ministre sur “la persécution générale des chrétiens au Tonquin”, sur les sollicitations des missionnaires du Tonkin, notamment de Mgr Retord dont les idées avaient son appui total. C’est ainsi qu’il avait écrit au ministre le 8 septembre 1857 au moment de l’envoi du *Catinat* au Tonkin afin de sauver l’évêque espagnol, Mgr Diaz, condamné à mort par les autorités vietnamiennes pour avoir violé les lois du pays :

“Les circonstances étaient si pressantes, cette entreprise de délivrer un Evêque Catholique, d’une nationalité étrangère, répondait si bien à ce titre de Protecteur Général des Chrétientés de l’Extrême-Orient attribué à Sa Majesté l’Empereur Napoléon III, que je n’ai point hésité à donner sur le champ au Catinat l’ordre d’être prêt à partir pour le Golfe du Tonquin ... J’ignore si M. le Baron Gros, qui a mission sans nul doute, de réclamer des immunités pour les missionnaires et les chrétiens catholiques de l’Empire de Chine, a des pouvoirs pour s’occuper des Missions et des Chrétientés de la Cochinchine. Si tel n’était point le cas, il me semblerait essentiel qu’ils lui fussent donnés. L’Empereur est reconnu d’une commune voix et par les Catholiques et par les Protestants comme le Protecteur des Chrétientés Catholiques en cet Extrême-Orient,

---

<sup>45</sup>Le baron Gros, ministre plénipotentiaire de France à Pékin.

<sup>46</sup>Rigault de Genouilly au Ministre de la Marine et des Colonies, 27 juin 1857, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 752.

<sup>47</sup>Mgr Porcade l’avait proposé en 1848 comme chef d’une expédition éventuelle en Extrême-Orient. Nommé commandant de l’escadre envoyée en Chine pour soutenir le baron Gros, il avait rendu avant de partir une visite aux directeurs de séminaire des Missions Etrangères à Paris, Cordier, *La politique coloniale de la France sous le Second Empire*.

comme le Roi Louis XIV était à une autre époque le protecteur des chrétiens du Levant<sup>48</sup>.

Selon l'amiral, cette situation protectrice des intérêts catholiques ne saurait être abdiquée et la France ne pouvait se soustraire aux obligations qui en découlaient : il fallait donc mettre un terme aux persécutions contre les chrétiens - persécutions qui constituaient un état de chose intolérable pour la France et blessaient sa dignité et ses intérêts politiques - par des négociations avec l'empire d'Annam, lesquelles devaient être précédées d'un coup de force à Tourane "car c'est le seul moyen qu'elles soient écoutées et qu'elles aboutissent"<sup>49</sup>. L'amiral Rigault se montrait défavorable au plan de conquête du Tonkin suggéré par les missionnaires ; il n'envisageait pas non plus de changer la dynastie régnante pour une dynastie chrétienne : de pareilles entreprises, selon lui, seraient fatales au christianisme dans l'étendue de l'Extrême-Orient. La solution vraie de la situation lui paraissait être "dans un traité avec la Cochinchine garantissant la liberté du culte catholique et la vie des missionnaires européens, reproduction du traité que le Baron Gros va conclure avec le gouvernement chinois". Ce traité imposé par la force serait maintenu par la force ; mais avec un but ainsi défini, cette force pouvait rester modérée : 1.200 ou 1.500 hommes de troupes pourraient suffire à l'entreprise contre Tourane<sup>50</sup>.

Ainsi Rigault de Genouilly n'avait jamais songé, avant de recevoir les premières instructions, à un plan colonial au Viet-Nam. Dans son esprit, comme dans celui de Bourboulon, ministre de France à Macao, il s'agissait de protectorat religieux et non d'occupation à but colonial<sup>51</sup>. Et même après avoir reçu les instructions, son opinion ne semblait pas beaucoup changer. Lorsque le ministre de la Marine lui annonçait la

---

<sup>48</sup> Amiral Rigault de Genouilly au Ministre de la Marine et des Colonies, 8 septembre 1857, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 752. Voir aussi dépêche du même au même, 4 octobre 1857, même référence.

<sup>49</sup> Ibid

<sup>50</sup> Amiral Rigault de Genouilly au Ministre de la Marine et des Colonies, 12 octobre 1857, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 752.

<sup>51</sup> Sur l'opinion de Bourboulon, voir dépêche du 1 septembre 1857, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Correspondance politique, Chine, vol. 20 et dépêche du 11 novembre 1858, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Correspondance politique, Chine, vol. 22. Bourboulon écrivait ainsi au ministre des Affaires Etrangères dans la dernière dépêche : "Je ne crois pas me tromper ... en pensant que le haut protectorat dont l'Empereur daigne couvrir l'existence et encourager les progrès du catholicisme et par cela même de la véritable civilisation dans ces contrées est un objet d'une importance majeure aux yeux du gouvernement de Sa Majesté".

participation de l'Espagne à l'expédition de Tourane, il ne cachait pas sa désapprobation :

“A mon sens, le concours direct de l'Espagne, en supposant qu'il fût sérieux, serait peu désirable ; un seul drapeau doit paraître en Cochinchine : le nôtre. L'alliance amoindrira cette situation de Protecteur du Catholicisme qui appartient essentiellement et *uniquement* à l'Empereur Napoléon III, et les armes de l'Empereur devraient seules être employées à obtenir le redressement des griefs de tous les catholiques quelle que fût leur nationalité”<sup>52</sup>.

Ou encore : “Si la main puissante de l'Empereur soutient ici les intérêts du catholicisme, il m'a paru qu'en ces circonstances surtout, il appartenait à la main bienfaisante de l'Impératrice de soulager les misères de nos corréligionnaires . . .”<sup>53</sup>.

Il avouait d'ailleurs dans sa dépêche du 26 janvier 1858 que la question du protectorat demandait à être sérieusement étudiée et que les affaires courantes en Chine ne lui permettaient pas de se livrer à cette étude<sup>54</sup>. Il devait réaffirmer son opinion dans sa dépêche du 29 janvier 1859. Il écrivait : “Le but [de l'expédition] était principalement religieux”<sup>55</sup>.

## **B L'opinion du ministre de la Marine et des Colonies et la version officielle**

Dans ses dépêches du 26 février et du 25 mars 1857, l'amiral Rigault se montrait peu favorable au concours de l'Espagne et désirait que la France entreprit seule l'expédition de Tourane, afin de ne pas se trouver dans l'obligation de partager avec l'Espagne les concessions territoriales auxquelles la cour de Huê pourrait être amenée à consentir dans l'avenir. Le ministre de la Marine et des Colonies rejetait cette proposition dans un rapport adressé à Napoléon III. L'amiral Hamelin écrivait :

“Cet officier général, dont j'apprécie les qualités militaires, est peu économe des deniers de l'Etat, et il ne les ménagerait guère, j'en

---

<sup>52</sup> Amiral Rigault de Genouilly au ministre de la Marine et des Colonies 26.2.1858. Archives Nationales (Fonds Marine) BB4 760.

<sup>53</sup> Du même au même, 25 mars 1858, même référence

<sup>54</sup> Du même au même, 26 janvier 1858 même référence

<sup>55</sup> Du même au même, 29 janvier 1859, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 769.

suis sûr, s'il était jamais autorisé à se procurer lui-même, soit en homme soit en matériel, tous les moyens d'action dont il croirait avoir besoin pour agir contre la Cochinchine. Une telle latitude l'exposerait peut-être à aller au delà des intentions de l'Empereur, en lui inspirant l'idée d'entreprendre, coûte que coûte, la conquête du Royaume Annamite"<sup>56</sup>.

Ce rapport donne lieu à deux observations. En premier lieu, Hamelin était hostile à une expédition coûteuse, donc à une expédition de conquête. En second lieu, il ne voulait pas aller trop loin dans l'affaire cochinchinoise et il interprétait les intentions de Napoléon III en ce sens. Chargé d'exécuter les intentions du Souverain il était censé les bien connaître. Or le recours à l'alliance espagnole était significative à cet égard : il montrait que la préoccupation religieuse dominait toute autre chose, l'Espagne n'ayant contre le gouvernement vietnamien que des griefs de cet ordre.

La version donnée par la presse officielle confirmait ce point de vue. Le *Moniteur Universel* présentait, en effet, l'affaire de Cochinchine comme une intervention en faveur de la tolérance religieuse et une demande de réparation pour les injures faites aux représentants de la France<sup>57</sup>. "Le gouvernement de l'empereur ne pouvait pas permettre que ses ouvertures fussent rejetées avec tant de hauteur ni que la sollicitude fût une cause de persécution."

En prenant un engagement si solennel à l'égard des catholiques, le gouvernement impérial se lançait dans une aventure dont il ne mesurait l'ampleur ni ne prévoyait les conséquences.

## C L'opinion du gouvernement espagnol

Le 1er décembre 1857 le ministre français des Affaires Etrangères avait chargé son ambassadeur en Espagne, Turgot, de demander au Cabinet de Madrid s'il était disposé à joindre ses efforts à ceux de la France dans le but de prévenir le retour de "catastrophes" semblables à la mort de Mgr Diaz, sujet espagnol. Le gouvernement espagnol qui possédait de

---

<sup>56</sup>Ministre de la Marine et des Colonies à Napoléon III, 13 avril 1858, Archives Nationales (Fonds Marine), BB4 770.

<sup>57</sup>*Le Moniteur Universel*, 25 janvier 1858, 2 novembre 1858, 6 novembre 1858, 25 novembre 1858, et surtout 15 décembre 1858.

nombreuses forces de terre aux Philippines avait accepté avec empressement cette proposition sans qu'il y eût, ni avant ni après l'expédition, échange d'explications catégoriques avec le gouvernement français sur le prix dont on devait, à un moment donné, payer son concours. Cette attitude laissait supposer que l'Espagne voyait dans l'expédition de Tourane une démonstration de force en faveur du catholicisme dont elle était, elle aussi, le défenseur ardent. La note suivante du ministère des Affaires Etrangères confirme ce point de vue :

“Dans le principe, on a uniquement proposé à l'Espagne de s'associer à l'expédition parce que l'attentat qui la motivait avait frappé un missionnaire *espagnol*; comme, d'ailleurs, on ne savait pas à ce moment si l'expédition aurait pour dénouement un simple traité avec la Cochinchine ou une occupation permanente de quelque portion de son territoire, on a probablement supposé que le gouvernement espagnol se tiendrait satisfait, en tout cas, de l'honneur qui rejaillirait sur ses armes d'une expédition semblable effectuée en coopération avec nous”<sup>58</sup>.

Telle était aussi l'explication officielle de l'Espagne. En effet, le Journal Officiel des Philippines du 1er octobre 1858 publiait une lettre envoyée de Tourane par un espagnol des plus importants de l'expédition alliée, et dans laquelle on peut noter ce passage : “Vous savez que l'expédition de Cochinchine est, pour l'Espagne, une question purement catholique ... une campagne entreprise avec l'objet exclusif [de la part de notre Reine] d'assurer la liberté de sa religion et la vie de ses fervents missionnaires ...”<sup>59</sup>.

L'ambassade d'Espagne à Paris écrivait de son côté dans sa correspondance du 4 novembre 1862 : “Au moment d'entreprendre cette expédition, le Gouvernement de Sa Majesté a eu en vue deux objets principaux : il a voulu coopérer pour sa part à répandre la Civilisation et les lumières de l'Évangile en Cochinchine, en même temps qu'il s'est trouvé heureux de concourir à cette entreprise avec le Gouvernement impérial”<sup>60</sup>.

---

<sup>58</sup>Note sans date du ministère des Affaires Etrangères au sujet de la coopération espagnole dans l'affaire de Cochinchine, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 27, fol. 525-534.

<sup>59</sup>Cité dans une lettre confidentielle envoyée par une personne non identifiée au ministre des Affaires Etrangères, 1 décembre 1858, même référence, fol. 402.

<sup>60</sup>Ambassade d'Espagne au ministère des Affaires Etrangères, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 28, fol 151-154.

Ainsi Rigault de Genouilly était parti en Cochinchine avec la mission principale de défendre, par ses canons et ses navires, la prédication des missionnaires et d'apporter au peuple vietnamien la lumière de la Civilisation. Il devait profiter de cette occasion pour sonder les chances d'un protectorat, mais ce n'était là qu'un but tout à fait secondaire.

## Chapitre II

### La perte de la Cochinchine et la reconnaissance du culte catholique

Tourane est prise le 1<sup>er</sup> septembre 1858. Mais l'expédition de Tourane se révèle rapidement comme un échec politique et militaire. L'armée vietnamienne résiste efficacement. Hué refuse de se laisser intimider et d'ouvrir une négociation dans ces conditions ; une installation définitive en ce point de la côte vietnamienne est impossible ; une marche sur Hué s'avère aléatoire en raison du manque de moyens et de renseignements précis sur le pays ; la maladie décime la troupe française.

L'amiral Rigault de Genouilly, déçu par les missionnaires et désabusé par la situation, décide alors de s'orienter dans une nouvelle direction : vers le port méridional de Saïgon, qui sera pris le 18 février 1859. Si l'expédition de Tourane a été décidée en raison d'une préoccupation religieuse, la prise de Saïgon, elle, est justifiée par l'importance *commerciale* de ce port. On est donc bien loin de la protection des chrétiens. L'amélioration du sort des missionnaires, motif officiel de l'attaque contre Tourane, est remise à des jours meilleurs ; Tourane même est évacuée en mars 1860.

Cette mesure se heurte à l'opposition des missionnaires qui soutiennent un plan d'attaque différent et qui se révoltent à l'idée que le but initial de l'expédition a été relégué au second plan dès la première apparition de l'appât colonial. Ainsi commence le conflit permanent entre l'intérêt colonial et l'intérêt religieux, entre la politique coloniale et la politique des missionnaires, conflit qui, loin d'être grave et insoluble, met cepen-



dant en relief le rôle et les préoccupations politiques de ceux qui oublient trop souvent de rendre à César ...

Le traité de 1862 couronne les premiers efforts coloniaux des amiraux en même temps qu'il apporte un beau cadeau à l'Eglise catholique : le libre exercice du culte catholique y est formellement reconnu. Mais ce traité, fruit d'une pénible et longue négociation, ne donne satisfaction à personne, ni au gouvernement de Hué, bien sûr, qui vient de signer sa première capitulation, ni aux amiraux qui rêvent d'autres conquêtes, ni même aux missionnaires qui tentent de mettre en échec tout plan de paix avec le roi Tu Duc qu'ils veulent renverser. C'est au sujet de l'attitude qu'il faut prendre à l'égard de ce "cruel despote", ce "bourreau des chrétiens", que la bonne entente qui règne entre les représentants de l'Empereur et les représentants de l'Eglise se trouve parfois sérieusement troublée.

Commençons par l'échec de Tourane.

## **I L'échec politique et militaire de l'expédition de Tourane**

L'amiral Rigault de Genouilly qui avait mis le Département des Affaires étrangères en garde contre la propagande des missionnaires, fut lui-même, par un jeu ironique du sort, victime de cette propagande. La triste expérience de Tourane lui fit perdre toute confiance dans les affirmations des missionnaires et suscita un grave conflit entre lui et Mgr Pellerin.

### **A La désillusion de l'amiral Rigault de Genouilly**

L'attaque de Tourane avait été conseillée par tous les missionnaires. D'après Mgr Retord, le gouvernement vietnamien considérait ce port comme vital pour la défense du pays. Comme preuve, il avait communiqué au comte Kleczkowski, envoyé par l'amiral Rigault au Tonkin en septembre 1857 pour se renseigner sur l'arrestation de Mgr Diaz, un rapport adressé par un gouverneur de province au roi Tu Duc, et dans lequel ce haut mandarin écrivait :

“Dernièrement [les Européens] sont venus à la base de Tourane avec des navires, ils ont fait semblant de demander la liberté de commerce, mais dans le fond, c'était le moyen de propager sourdement leurs monstrueuses erreurs qu'ils voulaient avoir. Ils s'inquiètent peu du commerce, mais dans ce précieux prétexte, ils veulent avoir la facilité d'enfreindre les lois du Royaume ... Le danger est dans la baie de Tourane qui, par son étendue, permet aux navires d'y voguer facilement et qui, par les montagnes dont elle est entourée leur offre un ancrage propice à l'abri des flots et des vents ...”

Après avoir rappelé que la défense de Tourane était d'autant plus importante que cette base se trouvait tout près de la capitale, le mandarin affirmait que la position de Tourane était “la clef de ce Royaume”<sup>1</sup>.

L'amiral Rigault de Genouilly s'était empressé de communiquer ce rapport et les idées de Mgr Retord au ministre de la Marine et des Colonies.

“C'est Tourane, avait-il écrit le 4 octobre 1857, que [Mgr Retord] indique aussi comme devant être attaquée et occupée ... Tourane présente en effet, un mouillage assez sûr même dans la mousson du Nord-Est, et comme il est très voisin de la capitale Hué, son occupation pèserait d'un poids considérable sur les autorités cochinchinoises. Cette pression les déterminerait probablement à accepter toutes les conditions qu'on jugerait convenables de leur imposer. La ville de Hué ne serait pas elle-même inattaquable quoiqu'elle ait été régulièrement fortifiée par des ingénieurs français, mais cette attaque demanderait outre des troupes un très grand nombre de canonnières”<sup>2</sup>.

On était donc parti pour Tourane avec cet espoir que les Vietnamiens allaient regarder les Français comme des libérateurs et qu'il se ferait un mouvement tel parmi ce peuple, que la présence française suffirait à peu près pour atteindre le but désiré<sup>3</sup>. Rien de tel ne s'était passé.

Dès les premiers jours, les Vietnamiens firent le vide autour des Français et cette armée de chrétiens qui était promise à Rigault de Genouilly

---

<sup>1</sup> Document communiqué par Mgr Retord à M. Kleczkowski. Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 752.

<sup>2</sup> Archives Nationales BB4, 752.

<sup>3</sup> Note sur la Cochinchine, par G. Aubaret, Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer, Aoo(2) carton I

n'apparut point. Bien au contraire, pas un seul chrétien ne vint dans les rangs des Français et les assurances et les promesses des missionnaires dont quelques uns se trouvaient au milieu du corps expéditionnaire français, ne se vérifièrent en aucun point<sup>4</sup>.

Quant aux Vietnamiens non chrétiens "qui sont l'immense majorité de ce royaume", G. Aubaret, l'officier de marine qui devait devenir plus tard le bras droit de l'amiral Bonard, les voyait "trop disciplinés, trop attachés à leurs coutumes, pour se jeter de la sorte dans les bras de gens qu'ils étaient habitués à considérer comme barbares dès leur plus tendre enfance et qui sont d'ailleurs bien plus portés à craindre qu'à aimer"<sup>5</sup>.

La Cour de Hué, très tranquille du côté d'une manifestation populaire, ne vit dans les démarches des Français "qu'une agression injuste et que, selon elle, rien ne pouvait justifier"<sup>6</sup>. Malgré la prise de Tourane, et plus tard celle de Saïgon, elle ne voulut même pas condescendre à accréditer de véritables plénipotentiaires et se borna à se tenir très habilement sur la défensive.

Catholique convaincu et très pratiquant, défenseur zélé de la cause du catholicisme au Viet-Nam, Aubaret ne pouvait s'empêcher d'avoir ce jugement sévère sur les missionnaires :

"Quelques missionnaires qui, selon nous, eurent le tort d'en appeler à la force brutale pour une cause que la force compromet énormément quand elle ne la perd pas tout à fait, étaient, il faut bien le dire, étrangement abusés sur l'esprit politique d'un peuple que malgré un séjour de longues années, ils connaissent assez mal"<sup>7</sup>.

L'amiral Rigault de Genouilly ne pensait pas comme Aubaret que les missionnaires étaient sincères dans leur ignorance : il était convaincu que

---

<sup>4</sup>Note sur l'expédition de Cochinchine, sans date, sans nom d'auteur, probablement rédigée par un officier supérieur de l'Etat-Major de l'amiral Bonard. Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer AOO (3) carton I. Voir aussi la dépêche de Rigault de Genouilly du 17.9.1857 : "Malgré les promesses de Mgr Pellerin, pas un chrétien n'est venu à nous, en sorte que nous n'avons pu établir aucune communication avec les missionnaires de l'intérieur et cependant plusieurs se trouvent, dit-on, à 5 ou 6 lieues seulement de Tourane ; tout reste donc obscurité sur les abords de la capitale."

<sup>5</sup>Note sur la Cochinchine par Aubaret, précitée.

<sup>6</sup>Ibid

<sup>7</sup>Ibid

le gouvernement français et lui-même avaient été délibérément trompés par eux. Lisons sa dépêche du 29 janvier 1859 :

“Le Gouvernement a été trompé sur la nature de cette entreprise en Cochinchine ; elle lui a été représentée comme très modeste, elle n’a point ce caractère. On lui a annoncé des ressources qui n’existent pas, des dispositions chez les habitants qui sont toutes autres que celles prédites, un pouvoir énérvé et affaibli chez les mandarins, ce pouvoir est fort et vigoureux, l’absence de troupes et d’armée, l’armée régulière est très nombreuse et la milice comprend tous les hommes valides de la population. On a vanté la salubrité du climat, il n’y a qu’à regarder la figure hâve et décharnée des missionnaires qui se sont montrés parmi nous, venant des différentes parties du pays, pour en être certain. Tourane ne vaut pas mieux que Hong Kong et Hong Kong est à bon droit réputé un pays malsain. En somme, en relisant le rapport de la Commission mixte, réunie au Ministère des Affaires étrangères, en face des faits qui se sont produits jusqu’à ce jour, on reste convaincu que la question a été entourée d’assertions erronées, qu’on a laissé dans l’ombre toutes les difficultés réelles. Pour moi, il est patent que les intéressés ont voulu engager le Gouvernement, sachant bien qu’une fois engagé, il lui serait bien difficile sinon impossible de reculer”<sup>8</sup>.

Le corps expéditionnaire français s’enlisait donc à Tourane. Dans la pensée de Rigault de Genouilly ce port devait être désormais un poste français. Le plus urgent parut la défense. On répara, à cet effet, plusieurs forts et on en construisit de nouveaux ; on éleva des blockhaus, des baraquements et un hôpital de 200 lits. Mais la troupe française ne put supporter le climat tropical. Ces travaux, exécutés en partie sous les pluies, par des hommes campés, mouillés le jour et la nuit, couchés dans la boue, déjà atteints par l’épidémie, devinrent insupportables. Les soldats succombèrent à la fatigue et à la chaleur. Le choléra, la dysenterie, le scorbut firent de nombreuses victimes. L’amiral exposa cette situation désastreuse au ministre dans sa dépêche du 4 janvier 1859 :

“... Je dois en effet et bien malheureusement confirmer à Votre Excellence l’état déplorable de la santé générale. M. le Commandant Levêque, M. le Lieutenant de Vaisseau Virot, M. Le S. Ingénieur Delautel vont à Macao et devront être probablement

---

<sup>8</sup> Archives Nationales - Fonds Marine - BB4 769.

renvoyés en France. Je ne sais plus comment faire face à tous ces vides. Chaque jour amène de nombreux décès et les mauvais temps, qui, d'après les missionnaires, devaient finir avec le 1<sup>er</sup> décembre, continuent avec une abondance de pluies qui dépasse toute idée. Par ce seul fait, Votre Excellence peut juger de la valeur des renseignements qui me viennent de ce côté, et de la foi que je puis leur accorder, pour les opérations à entreprendre avec la division. Mais quoiqu'il en soit, Monsieur le Ministre, nous descendons par une pente rapide vers l'impuissance radicale et le moment où il faudra demeurer immobile à Tourane. Tous les moyens d'améliorer la situation des troupes et des équipages ont été épuisés et sans succès. Les médecins, vaincus par la maladie, arrivent à cette conclusion que les Européens ne doivent faire dans ce climat aucun travail, mais alors comment s'y établir, pourvoir aux nécessités de la défense, des constructions d'hôpitaux, de barques etc. C'est un cercle vicieux contre lequel on viendrait se briser la tête<sup>9</sup>.

Dans une autre dépêche l'amiral fit savoir que le chiffre des décès restait alarmant, les entrées dans les hôpitaux étaient aussi nombreuses, les dysenteries ne perdaient rien de leur gravité, les troupes étaient menacées, avec la mauvaise saison, d'être réduites à leurs cadres et à quelques vaillants soldats : sur les 800 soldats d'infanterie, en effet, il en restait 500 au plus, en état de porter les armes. La garde de Tourane assurée, il restait rien ou presque rien pour une opération sérieuse<sup>10</sup>.

Dans cet état de choses, une marche sur Hué, vivement souhaitée par les missionnaires, s'avérait impossible. Les Français manquaient complètement de moyens de transport pour les vivres et les munitions, les routes étaient impraticables, les troupes ne pouvaient, sous ce climat, faire de grandes marches, et, pour attaquer une place fortifiée à l'européenne, il fallait de la grosse artillerie qui ne pouvait arriver que par eau<sup>11</sup>. Or s'il était certain, selon les pilotes chrétiens fournis par Mgr Retord<sup>12</sup>, que les

---

<sup>9</sup> Archives Nationales Fonds Marine BB4 769.

<sup>10</sup> Dépêche du 15.1.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 769.

<sup>11</sup> Dépêche du 17.9.1858, Archives Nationales, Fonds Marine BB4 760.

<sup>12</sup> Ces pilotes dont on disait qu'ils avaient conduit les corvettes du Roi dans la rivière de Hué furent ramenés du Tonkin par le *Primanguet* spécialement envoyé dans ce pays à leur recherche. Remarquons que l'amiral Rigault de Genouilly avait une très haute estime pour Mgr Retord dont la connaissance sur le Viet-Nam lui était précieuse (voir dépêches 30.7.1858 et 18.12.1858, BB4 760). Par contre, il se plaignait souvent de Mgr Pellerin et de ses missionnaires qui, d'après lui, ne connaissaient rien sur le pays : "Toutes les questions que je leur ai posées, sont restées sans réponse

canonnières pouvaient franchir la barre à Hué, il était douteux qu'elles pussent remonter le fleuve assez haut pour battre la place défendue par des canons fabriqués à l'européenne. Pour qu'une opération sur Hué eût des chances de succès, il fallait des canonnières à petit tirant d'eau et un groupe de 3. 000 hommes au moins. Sans ces moyens, une expédition sur Hué se révélerait inconcevable, et c'était pourtant là que résidait le noeud de la question<sup>13</sup>.

Que faire alors pour sortir de cette situation ? On avait connaissance qu'une ville importante dans le sud de l'Empire était le grenier du pays et son principal centre commercial. C'était Saïgon, capitale de la Basse-Cochinchine, région fabuleusement fertile dont le riz constituait une des principales sources de revenu du trésor royal. En s'emparant de Saïgon, on croyait pouvoir arrêter l'exportation du riz et de l'impôt, ce qui devait représenter un coup terrible pour le gouvernement vietnamien, encourager le Cambodge à se dresser contre le Viet-Nam et faire entendre au roi de Siam le retentissement du canon français<sup>14</sup>. Saïgon se trouvait par ailleurs sur un fleuve accessible aux corvettes de guerre et aux transports. Les troupes, en débarquant, seraient sur le point d'attaque ; elles n'auraient ni marches à fournir, ni sacs de vivres à porter : l'opération était tout à fait dans la mesure de leurs forces physiques. Un coup frappé sur Saïgon aurait en outre l'effet de couper court à l'apparition possible des forces britanniques dans le rayon d'action français<sup>15</sup>.

On se décida donc à se diriger vers cette ville. Cette décision déclencha immédiatement une vive querelle entre l'amiral Rigault de Genouilly et Mgr. Pellerin.

## **B La querelle entre l'amiral Rigault de Genouilly et Mgr Pellerin**

La plupart des missionnaires étaient opposés à la prise de Saïgon. En effet, le vrai problème du catholicisme n'était pas dans le Sud où la population était peu perméable à la propagande des missionnaires et

---

satisfaisante, notamment en ce qui concerne la navigation des fleuves du Royaume Annamite" (Dépêche du 30.7.1858).

<sup>13</sup> Dépêche du 29.1.1859, Archives Nationales, Fond Marine, BB4 769.

<sup>14</sup> Dépêche du 3.12.1858, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 760 et du 29.1.1859, BB4 769.

<sup>15</sup> Dépêche du 29.1.1859. précitée.

vivait relativement dans l'aisance. Le vrai problème était dans le Nord, pauvre et agité par des révoltes de paysans : c'est là que les missionnaires rêvaient de fonder un royaume catholique indépendant. Si donc on ne frappait pas la capitale, faute de moyens, c'était le Tonkin qu'il fallait prendre.

Déjà les Espagnols aux Philippines avaient laissé voir clairement leurs vues sur le Tonkin, et les dominicains espagnols prêchaient publiquement la conquête de ce pays comme le seul but sérieux de l'expédition<sup>16</sup>. A leurs suggestions, l'amiral Rigault de Genouilly objectait que l'état dans lequel se trouvaient les troupes françaises ne leur permettait guère de fournir des marches et que le climat du Tonkin et le choléra étaient encore plus insupportables que ceux de Tourane<sup>17</sup>.

Que l'expédition de Saïgon dût les missionnaires du Tonkin est facile à comprendre. Ce qui fait réfléchir, c'est l'attitude de Mgr Pellerin dont le diocèse se trouvait justement au Sud. Partisan farouche d'une attaque contre Hué, l'évêque de la Cochinchine septentrionale avait bien sollicité, devant l'impossibilité d'un coup de main sur la capitale, l'expédition de Saïgon. Mais dès que celle-ci eut été décidée, il mena une campagne violente, et contre cette expédition et contre Rigault de Genouilly. Selon l'amiral, Mgr Pellerin était mené par le Père Gaëtra, leader des missionnaires espagnols :

“Capté par le Père Gaëtra, qui naturellement ne rêve que le Tonquin, et voudrait y promener triomphalement le drapeau de l'Espagne, Monseigneur a prêché publiquement dans les carrés des officiers contre les projets du Commandant-en-chef, contre ses vues, annonçant que je méconnaissais les intentions du Gouvernement, qu'il était dépositaire de sa pensée et que j'aurais à rendre compte de ma conduite. La situation se tendait tellement que j'ai été sur le point de faire saisir Mgr Pellerin et de le faire conduire à Hong-Kong”.

Interprète du corps expéditionnaire français, l'évêque fut prié, par l'intermédiaire de ses collègues, de quitter l'armée. L'amiral, désabusé, rapporte cet épisode en ces termes :

“Après bien des débats sur sa prétendue mission politique, ces

---

<sup>16</sup>Dépêche du 29 janvier 1859 précitée.

<sup>17</sup>Ibid.

messieurs sont parvenus à vaincre sa résistance et Mgr Pellerin est venu lui-même me demander de retourner à Hong-Kong. Le *Pré-gent* qui emporte le courrier à cette destination, en même temps que nous partons pour Saïgon, emmène cet Evêque qui n'a causé parmi nous par ses propos et son attitude que des désordres, des embarras, s'est mêlé à toutes les intrigues, et n'a point rendu un service utile, car tout ce qu'il avait dit, annoncé, promis ici, comme devant la Commission réunie à Paris, s'est trouvé à l'épreuve des faits, même pour les choses les plus vulgaires telles que la nature du climat et la durée des pluies qui persistent encore, faux, toujours faux. J'ai le regret de le dire d'un homme revêtu du caractère épiscopal, mais il y a chez Mgr Pellerin ignorance absolue de la contrée où il a vécu, ou parti pris d'accréditer des erreurs qu'il juge utiles à sa cause et peut-être les deux défauts réunis, et en conséquence impossibilité absolue de l'employer avec quelque confiance, même comme interprète ... Mgr Pellerin ne voulait point être à côté des affaires, mais bien dans les affaires même, et est allé, dans une scène violente, jusqu'à prétendre m'imposer des plans de campagne<sup>18</sup>.

La presse des missionnaires aurait crié partout persécution, conclut l'amiral, si l'expulsion de Mgr Pellerin avait été prononcée par une autorité vietnamienne pour les mêmes chefs d'accusation : "pour l'intrusion permanente et insolente dans les affaires politiques, civiles et militaires qui ne sont et ne doivent pas être de leur ressort"<sup>19</sup>.

L'incident Pellerin, le premier de l'expédition, n'était qu'une difficulté parmi tant d'autres au milieu desquelles Rigault de Genouilly avait à se mouvoir. Ses demandes angoissantes de renforts restaient sans réponse ; l'amiral constatait avec amertume l'indifférence dont faisait preuve le gouvernement français dans l'affaire cochinchinoise. A ce moment, en effet, Napoléon III avait engagé l'armée française dans la campagne d'Italie ; il était à la veille de Magenta et de Solférino. Au lieu des renforts, Rigault de Genouilly reçut la nouvelle que la France était entrée dans la lutte contre l'Autriche et des instructions lui indiquant d'essayer d'obtenir la paix. Réduit à l'impuissance, oublié par Paris, l'amiral sollicita son rappel<sup>20</sup>.

Mais les troupes françaises ne pouvaient rester plus longtemps dans l'état

---

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Dépêche des 29.1.1859, 10.6.1859, 15.7.1859, 16.8.1859



d'attente. Plus l'attente d'une solution définitive se prolongeait, plus les difficultés grandiraient<sup>21</sup>. Avec le peu de forces dont disposait le chef de l'expédition, Rigault de Genouilly décida de s'emparer sans délai de la capitale du Sud.

## II L'occupation de Saïgon et l'ouverture des négociations

Quoique défendu par plusieurs forts et une très belle citadelle, en plus de nombreux obstacles que les Vietnamiens avaient pu disposer sur le parcours du fleuve, Saïgon fut pris le 17 février 1859 après quelques combats assez violents. Après avoir assuré les besoins du petit corps d'occupation qu'il laissait à Saïgon, Rigault de Genouilly repartit pour Tourane, espérant, au moyen de renforts qu'il avait demandés, pouvoir tenter un coup décisif sur la capitale et aller traiter dans le palais même du roi. Mais la situation des troupes françaises restait aussi désastreuse qu'auparavant et Paris songeait même un instant à les évacuer complètement du Viet-Nam, abandonnant ainsi toute ambition coloniale. Les Vietnamiens acceptèrent cependant de suspendre les hostilités et d'entamer des discussions probablement avec l'idée qu'en faisant traîner les négociations, la fatigue et l'épuisement amèneraient le départ des Français. Les négociations furent extrêmement difficiles, les missionnaires s'opposant à toute tentative de paix entre les Français et la Cour de Hué qui, de son côté, ne voulait guère accepter de concessions pour les missionnaires qu'elle méprisait. Sur ces entrefaites, l'amiral Rigault de Genouilly fut remplacé par l'amiral Page en octobre 1859. De 1859 à 1862, trois amiraux se succédèrent au commandement du corps expéditionnaire français au Viet-Nam. Au ministère de la Marine et des Colonies il y eut aussi un changement important : l'amiral Hamelin céda sa place à Chasseloup-Laubat dont le nom devait être lié à l'oeuvre coloniale française en Cochinchine.

Nous allons donc étudier successivement la situation des troupes françaises et la politique de Paris, les difficultés des négociations, et la politique d'expansion coloniale de Chasseloup-Laubat.

---

<sup>21</sup>Dépêche du 29.1.1859 précitée.

## A La situation des troupes françaises et la politique de Paris

Les Français étaient émerveillés par la ville qu'ils venaient de conquérir. Au point de vue colonial, "Saïgon est destiné à devenir le centre d'un immense commerce, dès que son fleuve sera ouvert aux Européens. Le pays est magnifique, riche en produits de toute espèce, riz, coton, sucre, tabac, bois de construction, tout y abonde et comme le fleuve communique avec l'intérieur du pays par de nombreux cours d'eau, il y aurait des ressources incalculables pour l'exportation"<sup>22</sup>.

Saïgon était donc trop important pour être abandonné ; mais les forces françaises étaient trop exigües pour pouvoir occuper à la fois la citadelle et la ville. On se contenta donc de relever et d'occuper le fort du Sud, après avoir fait sauter la citadelle, brûlé et détruit tout ce qu'elle renfermait. L'armée vietnamienne se retrancha sur un point nommé Ky-Hoa dans la plaine qui entoure Saïgon à 6 km de la ville.

La population fit aussitôt le vide autour des Français, les mandarins civils et militaires disparurent, les incendies se multiplièrent rapidement autour de la position occupée par les Français : Saïgon fut sans autorités. Mais si la Cour de Hué n'y avait plus d'agents officiels, elle fit sentir son pouvoir par la non-coopération de la population. Bien que l'amiral fit payer largement toutes les denrées alimentaires, au moyen des sapèques trouvés dans le fort, elles étaient rares et peu abondantes. Et pourtant "nous sommes entourés de villages chrétiens qui devaient se montrer pleins d'enthousiasme pour notre cause. Cet enthousiasme à en juger par les effets est nul, et c'est encore une des assertions inexactes dont la question de Cochinchine a été enserrée . . . Ce gouvernement n'est ni faible ni désorganisé comme on s'est plu à le représenter"<sup>23</sup>.

Quant aux missionnaires, ils ne firent qu'augmenter la méfiance de l'amiral. "D'après ce que Mgr Lefèbre a pu nous dire de la citadelle de Saïgon, de ses défenses, des préparatifs militaires, des mandarins et de l'esprit des populations, j'ai pu juger du savoir de nos missionnaires en tout ce qui n'appartient pas au domaine religieux. Entreprendre quoi que

---

<sup>22</sup>Dépêche de l'amiral Rigault de Genouilly, 14.3.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 769.

<sup>23</sup>Dépêche du 28.2.1859, Archives Nationales (Fonds Marine) BB4 769. L'amiral ajouta dans sa dépêche du 14.3.1859 (même référence) : "Les Chrétiens ne nous viennent pas plus en aide sous ce rapport que sous les autres, et se tiennent toujours à l'écart, c'est évidemment un parti pris".

ce soit sur les données de ces Messieurs, c'est se jeter dans les aventures ; quant à leur influence sur les chrétiens, j'ai pleinement le droit de ne plus y croire"<sup>24</sup>.

La garnison française à Saïgon, ainsi isolée dans un coin et menacée par une attaque venant de Ky-Hoa, fut obligée, malgré la fatigue des soldats, de faire de nombreuses expéditions aux alentours pour se défendre et pour établir des relations avec une population qui se refusait à abandonner la résistance passive.

A Tourane, la situation se détériorait rapidement. Toutes les entreprises furent paralysées par le mauvais état des navires dont les chaudières menaçaient ruine<sup>25</sup>. Le choléra et la dysenterie continuèrent à causer des pertes énormes dans les troupes françaises : rien que du 15 au 26 juin près de quatre-vingt hommes succombèrent<sup>26</sup>. La maladie n'épargna pas les médecins et les chirurgiens, et la pénurie du personnel médical augmenta encore le nombre de victimes. Les compagnies d'infanterie qui avaient le moins souffert comptèrent de trente à trente cinq soldats en état de faire le service ; la compagnie d'artillerie ne compta pas vingt soldats valides ; les équipages ne furent guère moins maltraités que les soldats<sup>27</sup>.

L'approvisionnement manqua. Or le manque de charbon dans une division composée de bâtiments à vapeur et obligée de maintenir des communications continuelles tant avec Saïgon qu'avec Hong Kong, n'était guère moins redoutable que la famine. Ces bâtiments à vapeur manquèrent d'ailleurs de mécaniciens. "Vous voyez, Monsieur le Ministre, écrivait l'amiral dans sa dépêche du 15 juillet 1859, que tout ici tend à la ruine, hommes et choses . . . Votre Excellence comprendra que l'exercice du commandement est impossible dans de pareilles conditions et quelles que soient par ailleurs les nécessités auxquelles le Département ait à satisfaire, que je ne puis accepter la responsabilité des graves conséquences qu'une pareille situation pourrait entraîner"<sup>28</sup>.

Toutes les dépêches de Rigault de Genouilly sont rédigées avec ce ton alarmant. Il réitérait dans chaque dépêche sa demande de renforts en hommes, en navires, en munitions ; les renforts ne vinrent pas ou vinrent

---

<sup>24</sup> Dépêche du 28.2.1859, Archives Nationales, précitée.

<sup>25</sup> Dépêche du 16.5.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 769.

<sup>26</sup> Dépêche du 27.6.1859, même référence.

<sup>27</sup> Dépêche du 15.7.1859, même référence.

<sup>28</sup> Dépêche du 15.7.1859, précitée.

au compte-gouttes, ne suffisant même pas à combler les pertes.

Pendant ce temps, le camp adverse se renforçait chaque jour et partout les Vietnamiens organisaient une énergique résistance<sup>29</sup>. Chaque jour, il fallait aux Français, pour conserver les positions acquises et enlever de nouvelles positions, des forces plus considérables, en face des forces plus considérables que les Vietnamiens avaient réunies et du développement de tous leurs moyens de défense. Désormais, pour attaquer Hué, il fallait 5.000 hommes au moins et la garnison de Tourane exigeait 1.500 au lieu de 1.000 hommes qui, au début, avaient paru suffisants<sup>30</sup>. Ainsi "à mesure que l'on pénètre dans la situation de l'Empire annamite, que les voiles se lèvent, que les assertions mensongères disparaissent, il est impossible de ne pas reconnaître qu'une guerre contre ce pays est plus difficile qu'une guerre contre le Céleste Empire. Par ses nombreux cours d'eau, le Céleste Empire est vulnérable sur beaucoup de points ; livrée à l'anarchie, une partie de ses forces est employée à contenir la rébellion qui détend tous les ressorts de l'administration intérieure. En Cochinchine, l'organisation générale est très forte et l'organisation militaire efficace"<sup>31</sup>.

L'ordre formel de Paris était de ne tenter un coup de main sur Hué qu'avec des chances de succès<sup>32</sup>. Mais il fut désormais clair que le succès était impossible. Sous tous les rapports, infériorité numérique en infanterie, manque de renforts en matelots, absence de petites canonniers et déficit de munitions de guerre, la poursuite des opérations par une attaque sur Hué était impensable<sup>33</sup>. Que faire alors ? Comme en 1857, Napoléon III n'eut aucune idée précise ; il proposa trois solutions entre lesquelles le commandant-en-chef était libre de choisir : la poursuite de l'opération pour établir le protectorat, l'occupation restreinte, et l'évacuation complète :

"Sa Majesté s'en rapporte donc à votre expérience et à votre sagacité pour décider si avec les forces placées sous votre commandement, il convient de poursuivre l'établissement de notre protectorat sur l'Empire annamite ; s'il est préférable de se borner à peser sur son gouvernement, par l'occupation de Tourane et de tels autres points dont vous avez pu ou pourrez vous emparer,

---

<sup>29</sup>Dépêche du 16.5.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 769.

<sup>30</sup>Dépêche du 10.6.1859, même référence.

<sup>31</sup>Dépêche du 16.5.1859, précitée.

<sup>32</sup>Instruction du Ministre de la Marine et des Colonies, 24.2.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 1045.

<sup>33</sup>Dépêche du 10.6.1859, BB4 769.

ainsi que par le blocus d'un ou de plusieurs ports de Cochinchine, pour arriver à conclure un traité sur les bases du projet du 25 novembre 1857 ; ou enfin s'il faut nous résigner à abandonner les positions que nous occupons et à renoncer complètement à une entreprise, décidément hors de proportion avec les moyens d'action dont vous disposez"<sup>34</sup>.

Abandonner les positions ? Renoncer complètement à l'entreprise ? Rigault de Genouilly, vainqueur des mers de Chine, écarta cette solution qu'il considérait comme l'équivalent de la défaite.

"Je ne saurais accepter la responsabilité d'une évacuation complète. C'est une mesure gouvernementale au premier chef, que le Gouvernement seul peut décider en connaissance de cause, et à cet égard je décline toute compétence. Il ne faut pas s'y tromper en effet, se retirer de la Cochinchine, c'est consommer la ruine de l'influence française dans toute l'étendue de l'Extrême-Orient ... J'ai donc l'honneur de déclarer à Votre Excellence que je ne prendrai pas sur moi l'initiative d'une retraite de la Cochinchine et que j'attendrai pour consommer cet acte un ordre positif du Ministre"<sup>35</sup>.

D'une part, le commandant-en-chef ne pouvait souffrir l'idée d'une défaite cuisante, de l'autre il n'était plus question pour lui de remporter une victoire finale : de cette situation pénible, il résultait clairement que seule une négociation sur la paix avec le gouvernement de Hué pouvait sauver les troupes françaises. C'est vers cette solution que l'amiral s'orientait maintenant et c'est précisément ce que redoutaient les missionnaires.

## **B L'opposition des missionnaires aux négociations**

Les missionnaires ne voulaient à aucun prix que l'expédition se terminât par une négociation sur la paix. Ce qu'ils souhaitaient, c'était la conquête pure et simple du pays, chose que l'amiral jugeait impossible : "Je me suis félicité, écrivait-il au ministre, d'avoir résisté à toutes les incitations qui me poussaient à attaquer Hué sans forces suffisantes et appropriées en navires et en hommes"<sup>36</sup>. "Un traité avec les Annamites

<sup>34</sup> Instruction du Ministre de la Marine et des Colonies, 8.4.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 1045.

<sup>35</sup> Dépêche du 10.6.1859, précitée

<sup>36</sup> Dépêche du 4.8.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 769.

si avantageux qu'il fût, ajoutait-il, ne satisfaisait pas les désirs de ces Messieurs, le protectorat même ne leur suffisait pas ; ils aspiraient à la conquête du pays et au renversement de la dynastie. Mgr Pellerin l'a déclaré nombre de fois et j'ai trouvé les mêmes idées chez Mgr Lefebvre, évêque de Saïgon<sup>37</sup>.

Pour empêcher un accord éventuel entre les Français et les Vietnamiens, les missionnaires répandirent dans tout le pays le bruit que les Français n'entendaient à aucun arrangement avec la dynastie actuelle. Ils firent en outre fabriquer des sceaux royaux et inondèrent le pays de proclamations d'un prétendu prince qu'ils avaient amené en qualité d'assistant interprète. La présence de ce "prince" parmi les Français inquiéta vivement la cour de Hué qui fit immédiatement promener une tête donnée comme la sienne dans toutes les provinces pour calmer les appréhensions de la population.

La découverte de ces manoeuvres en amena d'autres et c'est alors seulement que l'amiral prit connaissance des menées employées, pour faire échouer à l'avance toute tentative de négociation, par les missionnaires qui étaient les seuls étrangers connaissant la langue du pays et qui, par ce fait, pouvaient jouer leur politique à l'insu des Français. Tout cela, selon l'amiral, expliquait le silence absolu que la cour de Hué gardait vis-à-vis des Français et les efforts inouis qu'elle avait faits pour la résistance<sup>38</sup>.

Le commandant de la garnison française à Saïgon se heurtait aux mêmes difficultés.

"Nous serions, affirmait-il, moins trompés, nos affaires marcheraient bien mieux, nous arriverions à un résultat plus prompt et plus décisif, si nous avions pour interprètes d'autres hommes que les missionnaires. On m'accusera de prévention, ou de mauvais vouloir, mais je croirais manquer à la confiance que vous daignez me témoigner, si je ne vous déclarais pas franchement, qu'à mon avis, les ecclésiastiques opérant en Cochinchine sacrifient les intérêts de la France à leurs vues particulières"<sup>39</sup>.

Le gouvernement de Hué accepta d'entamer les négociations le 21 juin 1859. En même temps, les autorités vietnamiennes à Saïgon firent de

---

<sup>37</sup> Dépêche du 10.6.1859 précitée.

<sup>38</sup> Dépêche du 10.6.1859, précitée.

<sup>39</sup> Rapport du Commandant Jauréguiberry à l'amiral Rigault de Genouilly, 30.5.1859, dans la dépêche du 10.6.1859, précitée.

leur côté des ouvertures de paix au commandant de la garnison française dans cette ville. Suivant leur tactique habituelle, les missionnaires, à Saïgon comme à Tourane, dressèrent tous les obstacles pour entraver ces relations. Jauréguiberry s'indigna :

“Ces gens là me paraissent, Amiral, dominés par le désir de faire la paix, mais ils voient les missionnaires de fort mauvais oeil, et je suis porté à croire qu'ils n'ont pas tort. Dès que l'on a soupçonné ici que j'avais entamé des négociations, on m'a adressé, même au milieu de la nuit, des rapports mensongers ayant pour but de m'entraîner dans une attaque ; on a gêné les Chinois qui venaient me trouver, des Annamites chrétiens sont allés piller et brûler des maisons, en se disant envoyés par moi, auprès du bazar chinois ; on m'a enfin démontré clairement que l'on ne voulait pas la paix.”

Dans un autre paragraphe de cette dépêche, le commandant Jauréguiberry dénonçait les pillages et les exactions commises en son nom par les chrétiens vivant sous la protection des canons des bâtiments français, dans un village qu'habitait Mgr Lefèbvre<sup>40</sup>.

Les négociations traînèrent. Comme bases de paix, les Français avaient posé quatre conditions : nomination d'un plénipotentiaire ; liberté religieuse pour les missionnaires et les chrétiens ; liberté commerciale ; cession d'un point territorial comme garantie de l'exécution du traité<sup>41</sup>. Décidément Rigault de Genouilly avait renoncé à son rêve colonial, puisque le protectorat ne se posait plus<sup>42</sup>.

Ces conditions parurent inacceptables aux Vietnamiens. Impatient, l'amiral cherchait quelques moyens pour faire une pression efficace sur la cour de Hué lorsque survint le désastre de Peiho, en Chine, où les troupes franco-britanniques furent mises en échec par l'armée chinoise. Ne pouvant à la fois sauvegarder Canton dont les Anglais avaient beaucoup affaibli la garnison, et occuper Tourane, l'amiral se vit obligé d'abandonner successivement les positions que les Français avaient con-

---

<sup>40</sup>Dépêche du 15.7.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4, 769.

<sup>41</sup>Dépêche du 27.6.1859, même référence.

<sup>42</sup>L'amiral Rigault de Genouilly avait toujours envisagé le protectorat comme l'issue de l'expédition. Cf. dépêche du 26.1.1858, BB4 760 : “Votre Excellence ne peut douter d'ailleurs que je ne m'emploie à faire réussir les vues du gouvernement de l'Empereur dans la plus large mesure possible” ; dépêche du 6.7.1858 (BB4 760) : “J'ai dû calculer moi-même l'objectif à employer, celle où il faudrait arriver au Protectorat”.

quises autour de Tourane pour arriver enfin à une évacuation totale. Selon le commandant-en-chef, l'échec de Peiho dominait tout et rendait secondaires les conséquences d'une retraite en Cochinchine.

“D’ailleurs quel sacrifice faisons-nous ici ? Votre Excellence sait que nous sommes réduits à une impuissance radicale, que sans petites canonnières, nous ne pouvons exercer aucune action sérieuse, que tout devrait se borner à une occupation qui nous coûterait une énorme quantité d’hommes et beaucoup d’argent, occupation qui dans un tel donné prendrait fin par la mortalité, puisque Votre Excellence m’a déclaré qu’on n’enverrait plus un seul soldat en Cochinchine”<sup>43</sup>.

Dans cette situation, les Français ne pouvaient que se montrer raisonnables à la table de conférence : on retira la demande de cession d’un point territorial et on borna la liberté commerciale à un petit nombre de ports<sup>44</sup>. Par contre, on maintint vigoureusement les conditions concernant la liberté religieuse, cette condition étant toujours considérée comme le “but principal des expéditions que la France avait faites dans l’Extrême-Orient”<sup>45</sup>. Cette exigence constituait précisément la pierre d’achoppement des négociations.

### C La clause religieuse, obstacle majeur des négociations

Il fut impossible, en effet, pour les négociateurs français, de déterminer le gouvernement vietnamien à consacrer par un traité la libre admission et le libre séjour des missionnaires dans le pays<sup>46</sup>. Les missionnaires eux-mêmes pensaient que Hué pris, la question ne serait pas résolue, le roi ayant tout préparé pour se retirer dans une place de l’intérieur, où l’on avait transporté le trésor et les archives du gouvernement. “La conclusion des affaires de Cochinchine par un traité n’est donc pas possible, et je n’en vois plus d’autre que l’évacuation”, constatait avec peine Rigault de Genouilly<sup>47</sup>.

Le commandant Jaruéguiberry fit la même observation : les clauses rela-

---

<sup>43</sup> Dépêche du 4.8.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 769.

<sup>44</sup> même dépêche.

<sup>45</sup> même dépêche.

<sup>46</sup> Dépêche du 21.9.1859, même référence.

<sup>47</sup> Dépêche du 5.9.1859, même référence.



tivement à la question religieuse en faveur des missionnaires catholiques français et espagnols répugnaient tellement aux Vietnamiens que les mandarins n'osaient pas les transmettre à leur gouvernement. "Ils paraissent redouter énormément les intrigues politiques des prêtres, ils se plaignent des conspirations attribuées à tort ou à raison à ces messieurs et ne comprennent pas du tout pourquoi on veut obliger les autorités cochinchinoises à favoriser une propagande religieuse étrangère au pays. N'ayant aucune bonne raison à alléguer, et ne me sentant pas mieux en état de convaincre les mandarins que les missionnaires eux-mêmes, dont le meilleur argument est partout le canon de la France, je me suis borné à répondre que la liberté des cultes est établie, exigée par toutes les nations civilisées et que l'Empire chinois l'a adoptée"<sup>48</sup>.

Chargé de négocier la liberté pour les missionnaires, le commandant français n'arrivait même pas à trouver de *bonne raison* pour justifier ses interventions en leur faveur.

Le 7 septembre les pourparlers furent rompus. Comme "punition", Rigault de Genouilly attaqua de nouveau les lignes derrière lesquelles les Vietnamiens s'étaient retranchés depuis le 8 mai. Les lignes furent détruites, mais l'assaut coûta cher aux Français : 10 morts dont un lieutenant d'infanterie et 40 blessés. Les troupes rentrèrent dans leur camp, excédées de fatigues ; le lendemain les fiévreux remplirent les ambulances<sup>49</sup>.

Rigault maintint le statu quo jusqu'à son remplacement par le contre-amiral Page en octobre 1859. Il avait plusieurs fois demandé au gouvernement français, sans obtenir de réponse adéquate, de lui faire connaître ses volontés sur la double question de la Chine et de la Cochinchine. Ses propres opinions étaient d'abandonner Tourane et de se maintenir à Saïgon où, selon lui, les Anglais n'attendaient que le départ des Français pour venir les remplacer<sup>50</sup>.

L'amiral Page reçut l'ordre, en partant à son nouveau poste, de renoncer à tout projet d'attaque contre Hué, d'évacuer complètement Tourane et de choisir un point facile à défendre, Saïgon par exemple, où il aurait à s'établir solidement avec un nombre d'hommes restreint en attendant

---

<sup>48</sup>Dépêche du 21.9.1859, précitée.

<sup>49</sup>Dépêche du 21.9.1859 précitée.

<sup>50</sup>Dépêche du 16.8.1859, même référence.

les ouvertures que le gouvernement vietnamien pourrait lui faire<sup>51</sup>.

Mais la Cour de Hué était déterminée à poursuivre la lutte : un édit publié par le roi Tu Duc invita tous les habitants des rivages de la mer de faire des forts, de construire des défenses, de “se préparer à détruire par les armes les ambitions des Français”, et promit des récompenses à quiconque inventerait un heureux stratagème pour chasser les envahisseurs<sup>52</sup>. “L’ennemi est en armes partout, écrivait Page, le Roi Tu Duc a soulevé son peuple contre nous ; que puis-je tenter pour le réduire ?”<sup>53</sup>.

Le nouveau commandant-en-chef fit expéditions sur expéditions, frappa sans cesse, mais son armée était épuisée et portait au flanc des germes de mort. “La mort plane sur tous les postes ; déjà plus de mille de nos hommes (environ 600 soldats et 400 marins) jonchent cette terre de croix plantées sur leurs cadavres, et malgré de beaux exemples d’énergie morale, les constitutions épuisées fléchissent sous des pensées sinistres ; tous les jours nos rangs s’éclaircissent de plus en plus”<sup>54</sup>.

Les 18 compagnies qui avaient composé au début la force de Rigault de Genouilly furent réduites à six, lesquelles étaient indispensables pour l’occupation de Canton et la Cochinchine<sup>55</sup>. Comme son prédécesseur, Page ne croyait pouvoir arriver à quelque chose de brillant.

Suivant l’ordre de Paris, il tenta de renouer les relations avec les autorités de Hué, tout en connaissant les difficultés qui l’attendaient. “La grande (faut-il dire l’insurmontable ?) difficulté à tout arrangement réside dans les missionnaires, que le Roi et tous les mandarins regardent comme d’irréconciliables ennemis. Et je suis obligé d’avouer que ce que j’entends dire aux gens du pays des populations chrétiennes et leur aveu même m’inquiètent sur la possibilité de leur donner quelque garantie tout en respectant les lois du pays. Trouverai-je une formule de traité qui satisfère et l’honneur de S. M l’Empereur des Français et le droit souverain du roi Tu Duc, je n’en sais vraiment rien.”<sup>56</sup>.

---

<sup>51</sup> Instruction du Ministre de la Marine et des Colonies, du 25.8.1859. Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 1045.

<sup>52</sup> Dépêche de l’amiral Page du 19.11.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 777.

<sup>53</sup> Dépêche du 14.12.1859, même référence.

<sup>54</sup> Dépêche du 20.10.1859, même référence

<sup>55</sup> Dépêche du 14.12.1859, même référence.

<sup>56</sup> Dépêche du 14.12.1859.

Les pourparlers recommencèrent. Ecartant la "phraséologie inintelligible" des missionnaires, l'amiral se mit directement en rapport avec les envoyés de Hué ; alors le langage devint net et précis et les choses se révélèrent sous un aspect tellement nouveau que le négociateur français comprit parfaitement pourquoi la Cour de Hué s'opposait jusqu'au bout à la condition relative à la liberté des missionnaires. Voici les explications données par le haut commissaire de Hué au commandant-en-chef français :

"Quand la paix sera faite, le Roi adressera à l'Empereur des Français et moi j'adresserai à Votre Excellence un exposé des griefs par lesquels les missionnaires catholiques romains ont amené l'état de choses actuel. Au début de son règne le roi Tu Duc était très bien disposé à leur égard ; il avait même ordonné que pour les petites infractions à la loi, pour les petits délits, les mandarins des diverses localités se montrassent indulgents envers eux ; mais l'insolence des populations chrétiennes dirigées par les missionnaires était devenue telle que toute autorité des mandarins avait été méconnue, qu'elles se mettaient en révolte ouverte, déclarant que les chrétiens ne pouvaient obéir à des sectateurs d'une autre religion ; que le trouble était partout, qu'ils enlevaient de force des enfants, des jeunes filles à leur famille pour les christianiser ; que par une suite d'actions et de réactions, les missionnaires se trouvaient soit diriger, soit couvrir de leur nom toutes ces révoltes ; qu'ils se trouvaient mêlés forcément à toutes les sociétés secrètes organisées contre le souverain même aux plus abominables, que la destruction de l'Etat et du pays était imminente sous une pareille influence ..."<sup>57</sup>.

Et le haut commissaire s'étonnait que les Français étaient venus pour exiger que la religion catholique fût prêchée par tout le pays, que dans chaque ville, chaque village, on élevât une église catholique<sup>58</sup>. Si telle était réellement la volonté de l'Empereur des Français, déclarait le haut commissaire à l'amiral Page, toute conciliation serait impossible, toute discussion vaine, la nation entière serait prête à subir une guerre d'extermination plutôt qu'une pareille condition. En revanche, si les Français n'exigeaient pas cela, ajoutait-il, la paix serait assurée<sup>59</sup>.

---

<sup>57</sup> Dépêche du 29.12.1859, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 777.

<sup>58</sup> Cette phrase se trouve dans un manifeste destiné à faire connaître au pays les causes de la guerre. Il avait été communiqué par les envoyés de Hué à l'amiral Page (Voir dépêche du 29.12.1859 précitée).

<sup>59</sup> Même dépêche

Après avoir "beaucoup parcouru le pays, beaucoup regardé, beaucoup écouté"<sup>60</sup>, Page finit par reconnaître le bien-fondé des arguments du gouvernement de Hué, lui-même ayant été choqué par l'attitude des missionnaires et de leurs chrétiens. En effet, tandis que la population fuyait avec épouvante à l'approche des troupes françaises et que des milices armées s'organisaient là où il y avait un centre de population, 3.000 catholiques se rallièrent aux Français et demandèrent à être ramenés à Saïgon<sup>61</sup> où l'amiral avait créé une municipalité. "Quelle a été ma surprise ? Lorsque le lendemain les missionnaires sont venus me déclarer que les chrétiens annamites ne pouvaient pas obéir à une autorité payenne, c'est leur mot. Quoi ! pas même pour la police municipale ? Pour empêcher les voleurs, les vagabonds de mettre la ville au pillage ? Et je suis confus d'avouer à Votre Excellence que ces principes sont professés hautement par les associations annamites catholiques..."<sup>62</sup>.

Du reste, pas un Vietnamien catholique n'hésita à demander à s'enrôler comme soldat sous le drapeau français, le roi payen du Viet-Nam n'était point leur roi. "Votre Excellence comprendra sans doute maintenant comment le Roi et les mandarins regardent les missionnaires catholiques comme des ennemis ?"<sup>63</sup>.

Et pourtant le colonel Lanzarote, commandant-en-chef des troupes espagnoles, venait de recevoir de son gouvernement, en même temps que des pleins pouvoirs pour traiter de concert avec le plénipotentiaire français, des instructions lui enjoignant, en des termes extrêmement énergiques, d'insister sur la libre admission dans le pays des missionnaires catholiques, sur la protection qui devrait leur être assurée dans tous les cas, sur l'exercice libre et public du culte catholique parmi les populations. "Dieu veuille pour l'honneur et le bon sens du gouvernement de l'Empereur me donner l'inspiration qui conciliera tout cela !"<sup>64</sup>.

Très habilement, Page essaya de se désolidariser, dans une certaine mesure, d'avec les missionnaires en déclarant formellement aux envoyés de Hué qu'il ne venait point dans le pays "pour renverser l'ordre des choses établi en Cochinchine ou imposer par la force à ses habitants telle ou telle dynastie royale, telle ou telle religion"<sup>65</sup>. Malgré cette déclaration,

---

<sup>60</sup> Même dépêche.

<sup>61</sup> Dépêche du 14.12.1859, même référence.

<sup>62</sup> Dépêche du 25.12.1859, même référence, fol. 37.

<sup>63</sup> Dépêche du 25.12.1859, même référence, fol. 37.

<sup>64</sup> Dépêche du 25.12.1859, précitée.

<sup>65</sup> Lettre de l'amiral Page au commandant-en-chef des forces armées vietnamiennes,

la méfiance que le gouvernement vietnamien gardait vis-à-vis des missionnaires était trop profonde et la crainte que l'admission de ceux-ci n'entraînent le soulèvement de la population était trop vive<sup>66</sup> pour que le roi Tu Duc cédât.

De nouveau les négociations furent rompues. La question n'étant plus de sortir de l'affaire de Cochinchine par un traité, il restait aux Français à envisager le moyen d'en tirer le meilleur parti possible. Ce moyen, selon l'amiral Page, était d'occuper Saïgon et toute la province, Saïgon étant à ses yeux la plus belle conquête, la plus belle colonie que pût rêver la France en ce moment : "Si la France repousse ce que la Providence semble lui imposer de force, non pas une colonie, mais un royaume si riche et qui loin de lui coûter, lui rapportera, je n'ai plus qu'à baisser la tête"<sup>67</sup>.

La rupture des négociations lui rendant la liberté d'action, Page proclama le renouvellement des hostilités, et, comme premier acte de guerre, mit la ville de Saïgon et son territoire sous l'autorité française<sup>68</sup>. Mais la situation en Chine recommença à s'envenimer après l'échec que les diplomates français avaient essuyé à Peiho en juin 1859.

Une nouvelle expédition en Chine se révélant nécessaire, les forces françaises employées en Cochinchine furent appelées à y donner tout leur concours. Page partit donc pour la Chine après avoir, par une déclaration solennelle, ouvert Saïgon au commerce étranger<sup>69</sup>.

## D Chasseloup-Laubat et l'établissement colonial français en Cochinchine

"Paix ou guerre, notre établissement de Saïgon est fondé", affirmait Page deux semaines avant son départ pour la Chine<sup>70</sup>. De son côté, Rigault de Genouilly, rentré à Paris, s'efforçait de plaider pour le maintien de la présence française à Saïgon que Napoléon III voulait évacuer.

En effet, devant la double difficulté en Chine et en Cochinchine, un étab-

---

15.12.1859, même référence.

<sup>66</sup> Dépêche du 30.1.1860, même référence.

<sup>67</sup> Même dépêche.

<sup>68</sup> Proclamation du 2.2.1860, même référence.

<sup>69</sup> Ibid.

<sup>70</sup> Dépêche du 16.1.1860. Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 777.

lissement colonial français à Saïgon lui apparaissait comme une entreprise au-dessus des forces de la France. Pour l'empereur, s'il fallait occuper Saïgon, c'était seulement dans le but de faire pression sur la cour de Hué afin de lui faire accepter la conclusion d'un traité. Ce traité conclu et exécuté, on évacuerait cette ville. Tel était le contenu de l'instruction adressée au vice-amiral Charner, appelé à remplacer Page :

“Si le gouvernement annamite accepte un traité sur les bases posées par M. Le Contre-Amiral Page, nous devons nous féliciter de cette solution de la question de Cochinchine . . . Je crois indispensable seulement d'appeler votre attention sur les deux points suivants :

1 - le libellé de l'article IV

2 - l'évacuation de Saïgon.

Si l'évacuation de Tourane est une nécessité qui nous est imposée dans toutes les hypothèses, il n'en est pas de même de Saïgon qui ne devra dans tous les cas être évacué que lorsque toutes les clauses et stipulations du traité conclu avec le gouvernement annamite auront reçu leur pleine et entière exécution”<sup>71</sup>.

Mais la pensée de Napoléon III n'était jamais claire et l'indécision semblait être son mal incurable, du moins en ce qui concerne sa politique en Cochinchine, puisque dans une autre instruction donnée au même destinataire quelques mois plus tard, son ministre de la Marine et des Colonies n'hésita plus à parler de “notre possession de Saïgon” : “Il ne peut évidemment pas être question pour nous de partager avec l'Espagne la possession de Saïgon et il faudrait qu'elle cherchât sur un autre point de la Cochinchine la compensation des sacrifices qu'elle a faits”<sup>72</sup>.

Il semble que la politique que conseillait R. de Genouilly avait influencé l'empereur qui penchait de plus en plus vers une occupation définitive, comme en témoignait l'instruction adressée à Charner le 9 novembre 1860 par le ministre de la Marine : “Je désire . . . que vous preniez les mesures nécessaires pour raffermir notre autorité à Saïgon où d'après les derniers rapports, notre domination paraissait menacée par les Annamites. L'intention de l'Empereur est, vous le savez, de conserver cette position”<sup>73</sup>.

---

<sup>71</sup> Instruction adressée par le Ministre de la Marine et des Colonies au Vice-Amiral Charner, 28.2.1860, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 767.

<sup>72</sup> Instruction du 24.7.1860, même référence.

<sup>73</sup> Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 767.

Le port de Saïgon ouvert, aussitôt navires européens et jonques chinoises y affluèrent. Mais la situation française à Saïgon ne fut point brillante. Avec un effectif réduit à ses extrêmes limites, environ 600 hommes, 2 corvettes, 3 avisos, 3 lorchas, un ponton, les Français ne purent faire autre chose que de se maintenir et conserver la libre navigation du fleuve. En présence de ces forces réduites, la tactique des Vietnamiens consistait à renforcer leurs lignes de défense et à enfermer les Français dans Saïgon, ne pouvant les en chasser.

La situation en restait là lorsque Chasseloup-Laubat fut nommé le 24 novembre 1860 ministre de la Marine et des Colonies en remplacement de l'amiral Hamelin. Avec lui, la politique française au Viet-Nam allait entrer dans une phase nouvelle ; à l'indécision qui avait régné jusqu'alors et qui avait coûté aux Français tant de pertes en hommes et en argent, pour des satisfactions d'amour-propre et d'intérêt religieux qui leur avaient été refusés, allaient succéder des vues coloniales nettes et pratiques. C'est sous le contrôle immédiat du nouveau ministre qu'une impulsion nouvelle et énergique fut donnée pour une installation française définitive en Cochinchine.

La paix signée avec la Chine (25 octobre 1860), le vice-amiral Charner se mit en route vers Saïgon pour renforcer l'occupation. Il arriva en février 1861, suivi de 3 bataillons des troupes de guerre, douze cents hommes d'infanterie de marine et presque toute l'escadre apportant le matériel nécessaire.

Les 25, 26, 27 février, les forces françaises s'emparèrent de Ky-Hoa, après une très rude bataille<sup>74</sup>. Ces opérations furent présentées par Charner comme ayant seulement pour objet d'écarter de Saïgon une menace d'offensive et de "donner de l'air" à la garnison<sup>75</sup>. Mais déjà l'occupation de Saïgon ne suffisait plus aux Français : Charner avait envisagé dès décembre 1860 de s'emparer de la Cochinchine toute entière : "Si nous voulons nous établir solidement en Cochinchine, expliquait-il au ministre, et créer dans le pays un centre commercial important, nous ne devons pas nous borner à occuper Saïgon ; nos intérêts commandent que nous étendions nos relations dans toute la Basse-Cochinchine dont

---

<sup>74</sup> La bataille fut particulièrement meurtrière du côté vietnamien, puisque les Français y engagèrent une force importante. Du côté franco-espagnol, le général Vasseigne et le colonel Guitterez, respectivement commandant-en-chef de l'infanterie et commandant-en-chef du corps expéditionnaire espagnol furent blessés.

<sup>75</sup> Dépêche du 29.3.1861, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 788.

les provinces sont les plus fertiles et les plus riches de tout l'Empire"<sup>76</sup>. Il fallait en effet que le riz et d'autres objets de commerce arrivèrent jusqu'aux Français et s'écoulèrent par la rivière de Saïgon<sup>77</sup>. En d'autres termes, il est clair que l'intérêt commercial et colonial commandait désormais l'action française en Cochinchine.

Après Ky-Hoa, la ville de My Tho tomba à son tour dans les mains de Charner. L'armée vietnamienne se replia à Bien Hoa. Mais déjà dans les territoires occupés la résistance s'organisait et prenait le caractère à la fois d'une résistance populaire, soutenue par les paysans eux-mêmes, et d'une résistance officielle avec la participation des mandarins restés fidèles au gouvernement de Hué. Le centre de la résistance était à Go Cong, où se trouvaient les temples des ancêtres maternels de Tu Duc ; il était dirigé par le plus célèbre des combattants, Truong Cong Dinh, homme "intelligent, actif et audacieux, infatigable et animé autant par la haine de l'étranger que par son dévouement à la cause de l'Annam"<sup>78</sup>. Appuyé par les mandarins et les paysans, Truong Cong Dinh mena pendant des années une guérilla sans merci. L'insurrection devint si menaçante que Charner dut proclamer l'état de siège après avoir tenté, sans aucun succès, d'apaiser les paysans par un provisoire moratoire d'impôt.

Pendant ce temps, au Tonkin, une rébellion venait d'éclater sous la direction de l'aventurier catholique Ta Van Phung, soutenue par les missionnaires espagnols. Ne pouvant lutter à la fois sur deux fronts, au nord et au sud, la cour de Hué demanda à parlementer avec les Français. La première condition que Charner exigea comme base de négociations fut la cession des provinces de Saïgon, My Tho et Bien Hoa. On était donc bien loin et des propositions modérées de l'amiral Page et des objectifs annoncés en 1858.

La liberté de religion vint en second lieu. Sur ce point, le gouvernement français fit une concession : au lieu d'exiger le droit des missionnaires de se répandre dans le pays, ce qui avait été catégoriquement refusé par la cour de Hué, on ne parla plus maintenant que du libre exercice du culte chrétien.

"Jusqu'à présent, lit-on dans une instruction adressée à l'amiral

---

<sup>76</sup>Dépêche du 22.12.1860, même référence.

<sup>77</sup>Dépêche du 22.12.1860, même référence.

<sup>78</sup>Silvestre, *La politique française dans l'Indochine, Annales de l'Ecole libre des Sciences Politiques* 15.5.1896, p. 291.



Charner par le ministre Chasseloup-Laubat, l'un des obstacles les plus puissants que nous ayons rencontrés contre la réalisation de nos projets est venu de ce que nous avons voulu faire admettre par le gouvernement annamite le droit des missionnaires de se répandre dans le pays et, en définitive, d'agir contre les lois mêmes qui proscrivent certain prosélytisme. Sans doute la France ne saurait tolérer les persécutions des malheureux missionnaires qui cherchent à convertir à notre Sainte religion des peuples nouveaux, mais doit-elle aller jusqu'à faire une guerre infinie aux gouvernements qui se refuseraient à admettre une propagande qui détruit leur autorité, et n'est-ce pas dépasser le but que de vouloir exiger autre chose que le libre exercice du culte des étrangers qui sont fixés ou viennent dans le pays ?

“En effet, Monsieur l'Amiral, autre chose est le libre exercice du culte laissé aux étrangers qui conservent leur religion et les pratiques qu'elle leur impose, autre chose la reconnaissance d'un pouvoir consenti à des missionnaires pour l'éducation d'un peuple, et si par hasard ces missionnaires embrassaient un parti, entraient dans une politique intérieure, n'est-il pas évident que le gouvernement des pays où de pareilles choses se passeraient, serait fondé à déclarer qu'il ne veut pas les autoriser, et que tout ce qu'on peut lui demander au nom de la civilisation est de laisser à tous ceux qui viennent chez lui la liberté de leur foi et de ne persécuter personne”<sup>79</sup>.

La distinction est bonne, le principe est juste, mais les difficultés qui pourraient naître de l'application de ce principe seraient nombreuses. Le prêtre, se demandait le ministre, qui prêcherait et chercherait à convertir les indigènes par des méthodes contraires aux lois du pays ne pourrait-il pas soutenir qu'il ne faisait qu'exercer le culte de sa foi qui lui commandait, en quelque sorte, le prosélytisme ?

Certes les difficultés étaient évidentes, mais on allait les résoudre plus tard; il s'agissait pour l'instant, non de trouver une solution adéquate pour toutes les difficultés qui se présenteraient, mais de jeter les premières bases sur lesquelles on bâtirait l'édifice.

“Ne vaut-il pas mieux, estimait Chasseloup-Laubat, avoir à régler à l'avenir de pareilles difficultés que de se heurter, dès le premier jour, contre une impossibilité de traiter, en voulant stipuler une

---

<sup>79</sup>Instruction du 26.2.1861. Lettres et Instructions à l'amiral Charner, Archives du ministère de la France d'Outre-Mer, A30 (1), carton 10.

reconnaissance d'un droit que le gouvernement annamite ne peut, dit-il, (si je suis bien informé) admettre sans voir détruire sa propre puissance ... A Dieu ne plaise que je veuille amoindrir le beau et grand rôle de ces prêtres courageux qui vont au martyr souvent pour répandre sur les peuples les plus sauvages les bienfaits du christianisme. Le drapeau de la France est celui qui sur toute la terre protège le plus leur apostolat. Mais lorsqu'il s'agit de régler des conventions qui, après tout, devront profiter à la religion chrétienne, ne devons-nous pas chercher le possible et laisser à l'avenir à développer le germe que nous aurons déposé ? »<sup>80</sup>.

Fidèle à ces idées, Charner proposa à l'envoyé de la Cour de Hué la formule suivante concernant la clause religieuse :

“Le libre exercice de la religion chrétienne sera autorisé dans toute l'étendue de l'Empire d'Annam. Si le gouvernement annamite avait quelque sujet de plainte contre quelque prêtre européen, il le ferait conduire au port le plus voisin pour être remis au consul de sa nation ou à défaut à l'autorité française”<sup>81</sup>.

Trop faible maintenant pour rejeter en bloc et les exigences territoriales et les exigences religieuses, la Cour de Hué dut céder sur le second terrain. L'envoyé Nguyen Ba Nghi fit connaître l'intention de son gouvernement dans une longue lettre adressée à Charner :

“Vous nous dites que les missionnaires sont venus dans ce pays continuer l'oeuvre pacifique commencée par l'Evêque d'Adran, et que nous les avons arrêtés, mis à mort. Ces prêtres français venus de leur propre autorité prêcher la religion dans notre royaume se sont mis en contravention avec nos lois. Parfois arrêtés par nos sujets, nous les avons délivrés avec la faculté de s'en retourner dans leur pays. Mais il y a environ 15 ans, sous la régence Thieu-Tri, les navires français ayant abordé à Tourane coulèrent plusieurs navires du Roi, ce qui obligea nos mandarins à user de rigueur pour faire exécuter les lois du Royaume ... Pendant la guerre, que nous ayons mis à mort au fort de Tay Thoei un soldat français et plusieurs chrétiens, c'est peut-être parce qu'ils ont été arrêtés comme maraudeurs, comme rebelles ; alors impossible de les relâcher. Nous les avons gardés sans leur faire du mal ; ce n'est

---

<sup>80</sup> Ibid

<sup>81</sup> Lettre de l'amiral Charner à l'envoyé de Hué Nguyen-Ba-Nghi, 2.4.1861, Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 788.

qu'à la suite de la bataille de Ki-Hoa que le gardien des prisons a cru prendre une mesure de sécurité en laissant la justice suivre son cours ...

Vous demandez liberté de religion ... En principe il est juste que le gouvernement empêche le peuple de suivre une religion qui n'est pas la sienne. Cependant quoique plusieurs de nos sujets suivent la religion des Européens, s'ils restent tranquilles dans la pratique de cette religion, nous ne chercherons pas à les tracasser et nous oublierons leurs fautes passées. Quant aux prêtres européens qui ont violé nos lois, nous avons dû sévir contre eux ; mais si la paix se fait et qu'ils enfreignent encore nos lois, nous pourrons selon votre désir les conduire à vos consuls. C'est une condescendance dont nous voulons bien user à votre égard<sup>82</sup>.

Pour faire comprendre à Charner combien cette concession était grande de la part de Hué, l'envoyé royal mit en lumière la nature de la faute reprochée aux chrétiens vietnamiens :

“Les fautes commises par les chrétiens à l'égard du gouvernement ne seraient-elles pas la cause de cette guerre et n'auraient-ils pas facilité l'accès de ces pays-ci aux Français ?”<sup>83</sup>.

Mais si la Cour de Hué était disposée à reconnaître la liberté du culte chrétien, il ne pouvait, en aucune façon, accepter les méthodes de contrainte pratiquées par les missionnaires pour obtenir les conversions. Sur ce point, Hué voulait des précisions :

“Le royaume d'Annam suit la sainte religion de Confucius ; d'après les lois de ce royaume la religion chrétienne est interdite ; mais aujourd'hui qu'il s'agit de signer un traité avec votre noble Empire, tous les Annamites qui précédemment étaient chrétiens, s'ils se soumettent aux Lois du Royaume, seront pardonnés de leur faute ; c'est là l'excellente intention de Votre Excellence, elle est très faisable. Quant aux Annamites qui ne veulent pas suivre la religion chrétienne, si vous vouliez les y contraindre, cela certainement est impossible. Ainsi donc, au sujet de cet article sur la religion : tout Annamite qui voudra embrasser la religion chrétienne le pourra, et tout Annamite qui ne voudra pas suivre cette religion ne pourra y être forcé. Il ne faut donc pas employer cette

---

<sup>82</sup>Nguyen Ba Nghi à Charner, Lettre datée du 2e jour du 2e mois de la 14ème année de Tu-Duc, même référence.

<sup>83</sup>Lettre du même au même, 30.3.1861, même référence.

expression d'une religion généralement répandue ou imposée par la force et alors la chose sera possible et éternellement bonne"<sup>84</sup>.

Cette condition semblait être fondamentale aux yeux de Hué, puisque le négociateur vietnamien la répétait sans cesse dans sa correspondance avec l'amiral Charner :

"La religion est un acte de la volonté. Vouloir forcer quelqu'un de l'embrasser ou bien prétendre la défendre à qui la veut sincèrement me paraît au fond une chose impossible"<sup>85</sup>.

Bref, sous cette seule réserve, Hué déclarait formellement ne faire aucune objection au libre exercice du culte chrétien<sup>86</sup>. La France obtint donc satisfaction en ce qui concerne l'objectif principal qu'elle s'était proposé en expédiant l'amiral Rigault de Genouilly à Tourane en 1858.

Par contre, le gouvernement vietnamien repoussa toute cession de territoire. Ne jugeant pas à propos, faute de temps, de tenter une opération sur Bien Hoa, Charner se contenta de s'établir solidement dans les deux provinces conquises, de les organiser et les fortifier, espérant qu'avec le temps, les Vietnamiens, déjoués dans toutes leurs tentatives pour recouvrer leurs provinces perdues et réduits à l'impuissance, finiraient par demander la paix<sup>87</sup>.

Selon l'amiral, chercher à étendre la domination au delà de ces deux provinces ne semblait pas une mesure opportune : les Français pouvaient très bien réussir, en déployant à l'extrême tous leurs moyens d'action, à conquérir de nouveaux territoires, mais ils n'étaient pas assez forts pour s'y maintenir. Et avancer aujourd'hui pour reculer plus tard n'était-il pas une chose fatale et considérée par les populations comme un échec subi par les Français ?<sup>88</sup> Ainsi "fortifions notre position actuelle, conservons-y pendant plusieurs années une force respectable (3 ou 4.000 hommes) : à l'abri des ouvrages de défense établis, nous pouvons dominer sans conteste dans le pays conquis et y créer un établissement colonial sérieux"<sup>89</sup>.

<sup>84</sup> Lettre du même au même, 24ème jour, 5ème mois, Tu-Duc 14ème année, même référence, fol. 532.

<sup>85</sup> Lettre du 8ème jour, 6ème mois (28.7.1861), même référence.

<sup>86</sup> Dépêche du 29.4.1861 et 13.5.1861 de l'Amiral Charner, même référence, fol. 470 et 478.

<sup>87</sup> Dépêche du 29.3.1861.

<sup>88</sup> Dépêche du 27.5.1861, fol. 503

<sup>89</sup> Dépêche du 27.5.1861, fol 458.

Cette prudence ne plut pas aux missionnaires qui cherchèrent à envenimer la situation dans les provinces soumises encore aux autorités vietnamiennes afin d'entraîner les Français dans de nouvelles conquêtes. Pour mettre fin à ces tentatives, Charner lança cet avertissement à l'évêque de Saïgon :

“Je suis loin d'avoir oublié la triste condition à laquelle sont réduits les chrétiens de Ba Ria et de Dong Môn, malheureusement, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître déjà , l'on ne peut leur venir en aide qu'au moyen d'une expédition militaire considérable que la situation actuelle du pays nous force d'ajourner.

“Quant à l'intervention de Doi Thiet, je ne puis ni ne doit la souffrir. Je vous prie même de lui prescrire de ne rien tenter sans mon ordre formel, autrement je serais forcé de le traiter en rebelle.

“Vous ne pourrez manquer de comprendre, Monseigneur, qu'il ne doit y avoir qu'un seul chef militaire commandant les opérations dans ce pays. Enfin pour vous dire toute ma pensée c'est l'enlèvement fait, il y a deux mois, de quelques centaines de chrétiens de la province de Bien Hoa par Doi Thiet à main armée, qui a aggravé au dernier degré le sort d'autres chrétiens dans les pays soumis à Tu Duc”<sup>90</sup>.

Le statu quo durait jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Bonard, venu remplacer Charner avec l'ordre formel d'emporter Bien Hoa, le foyer de la résistance, et de chercher à l'Est une frontière facile à garder vers la province de Binh Thuan. L'ordre fut exécuté promptement. Bien Hoa d'abord, puis le chef-lieu de la province de Vinh Long tombèrent sous les attaques des Français. Par la force des événements, le but qu'on s'était d'abord proposé se trouva donc singulièrement dépassé et les Français devinrent des conquérants là où ils se proposaient dans le principe de redresser simplement des griefs. Fonder une colonie française en Cochinchine fut désormais la préoccupation principale du gouvernement impérial.

“Je vous le répète, écrivait Chasseloup-Laubat à Bonard, la pensée de l'Empereur est que nous fondions un établissement en Cochinchine. Lorsque toutes les nations maritimes ont des possessions

---

<sup>90</sup> Lettre de Charner à Mgr l'Evêque d'Isauropolis à Saïgon, datée du 8.10.1861, Archives Nationales, Fonds marine, BB4 793 ; fol. 464.

dans l'Extrême-Orient, la France ne pouvait renoncer à une contrée que ses armes ont conquise et que l'opinion publique considère déjà comme la compensation que la Providence réservait à notre pays pour le payer des sacrifices si désintéressés qu'il a faits pour la cause de la civilisation dans cette partie du monde<sup>91</sup>.

Bien que la position française dans le sud restât précaire et coûteuse malgré les victoires de Charner et de Bonard, Tu Duc demanda à traiter en mai 1862 : le parti de la paix avec Phan Thanh Gian, Tran Tien Thanh, Truong Dang Que, Lam Duy Hiep l'avait emporté sur le parti de la guerre. Ces dispositions pacifiques de la Cour de Hué étaient dues essentiellement aux progrès de la révolte au nord. En effet, au moment où, dans le sud, les combattants vietnamiens montraient une grande aptitude pour la tactique militaire et déployaient un grand courage pour la défense de leur pays<sup>92</sup>, dans le nord, des pêcheurs en eau trouble dont le catholique Ta Van Phung, appuyé par les missionnaires espagnols, prenait la tête, fomentaient des soulèvements intérieurs et s'emparaient de toutes les provinces orientales du Tonkin. Pour affronter la révolte au nord, Tu Duc était obligé de faire la paix au sud.

La délégation vietnamienne fut conduite par Phan Thanh Gian, chef du parti de la paix à la Cour. Les entretiens commencèrent dès le 28 mai. Très rapidement menés par Bonard, ils se terminèrent le 3 juin. Le 5 juin 1862, au camp des lettrés, à Saïgon, eut lieu l'échange préliminaire de signatures du traité.

### III Le traité de 1862 : cession territoriale et reconnaissance du culte catholique

Les Français obtinrent, avec le traité de 1862, tout ce qu'ils demandaient : cession de trois provinces orientales de la Cochinchine : Saïgon, My Tho, Bien Hoa et de l'île de Poulo-Condor ; reconnaissance aux missions catholiques la liberté d'évangélisation ; ouverture de certains ports et

---

<sup>91</sup> Instruction du ministre Chasseloup-Laubat à l'amiral Bonard datée du 25 (ou 26) août 1861, Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer A.30 (1) carton 10. Auparavant, Chasseloup-Laubat avait écrit la même chose à Charner : "Nous étions la seule nation maritime qui n'eût pas encore planté son pavillon dans ces mers. Nous n'aurons pas perdu pour attendre, j'espère, et je me réjouis de tout ce que vous avez déjà fait de considérable..." (Lettre du 26.5.1861, même référence).

<sup>92</sup> Quaterly Review 232, 1865.

du Mékong jusqu'au Cambodge au commerce français ; indemnité de quatre millions de dollars, payable en dix ans ; obligation, de la part du gouvernement vietnamien, d'obtenir l'assentiment du gouvernement français, en cas de cession d'une partie de son territoire. L'Espagne satisfaite consentit à retirer ses troupes de Cochinchine.

Les vues coloniales de la France, si vagues à l'origine, et considérées comme secondaires par rapport aux préoccupations religieuses, s'étaient élargies sans qu'on y pensât, et brusquement, par la force même des choses, le traité de 1862 conduisit les Français à la possession pleine et entière d'un pays vaste et fertile et à la mainmise sur un des empires les plus puissants de l'Asie orientale. Du point de vue colonial, on ne put que s'en féliciter.

Du point de vue religieux, les missionnaires auraient dû crier leur victoire car la liberté du culte chrétien fut reconnue dans l'article II :

“Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et les sujets de ce royaume, sans distinction, qui désireront embrasser et suivre la religion chrétienne le pourront librement et sans contrainte ; mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en auront pas le désir”.

Et pourtant le traité de 1862 fut accueilli avec froideur et scepticisme par les missionnaires qui voulaient plus qu'une reconnaissance théorique de leur liberté. Ce traité ne donna pas non plus satisfaction au successeur de Bonard qui ne voulait guère limiter la domination française dans les provinces orientales. Quant à Tu Duc, il souffrait trop de la perte de ses trois provinces pour accepter le fait accompli. Tout annonçait que le traité qu'on venait de signer ne durerait pas longtemps.

## **A Les missionnaires contre le traité de 1862 : les correspondances de Bonard**

“... Je ne dois pas dissimuler que les succès que je désirerais obtenir, ayant fait mes preuves comme militaire, sont avant tout les succès de la paix ; car la guerre, nécessaire, indispensable dans certains cas, fait des ruines. La paix seule peut édifier quelque chose de stable et de positif. Les bulletins de paix sont moins brillants en France surtout ; mais dût-on m'appeler renégat, je

déclare que je serais beaucoup plus satisfait de mettre au pied de Sa Majesté l'Empereur un beau bulletin de pays pacifié, organisé, en voie de prospérité, qu'un bulletin de citadelle prise ou détruite  
...<sup>93</sup>

Cette lettre de Bonard, adressée au ministre Chasseloup-Laubat le 14 avril 1862, révéla la politique que son auteur entendait suivre en Cochinchine. Le traité signé, les premiers buts atteints, le corps expéditionnaire avait besoin de repos, les régions occupées avaient besoin d'être réorganisées pour en tirer les premiers profits. Ces besoins commandaient impérieusement une politique de détente, de paix, d'amitié envers la Cour de Hué, cette politique étant "la seule qui puisse nous permettre de nous occuper sûrement de l'organisation et de la prospérité de notre nouvelle colonie"<sup>94</sup>.

Bonard fut encouragé dans cette voie par Phan Thanh Gian, partisan convaincu de la paix, et qui venait d'être nommé gouverneur des trois provinces du Sud non occupées par les Français. Arrivé à Saïgon le 28 juillet, Phan Thanh Gian avait obtenu du roi Tu Duc un édit qui rappelait à la capitale divers chefs de l'insurrection et nommait de nouveaux mandarins pour exercer l'administration dans les territoires non occupés. Il fut en outre porteur d'une proclamation du Conseil royal annonçant la conclusion de la paix et recommandant aux habitants des provinces du sud d'abandonner les armes, de licencier leurs milices et de retourner à leurs travaux<sup>95</sup>.

Phan Thanh Gian entretint des relations amicales avec Bonard. "Je continue, écrivait ce dernier, à n'avoir qu'à me louer de Phan Thanh Gian : toute la Cochinchine, excepté Go Cong et ses environs, a exécuté le traité ; les chefs d'insurrection sont partis avec ma permission sur la demande de Phan Thanh Gian, mais Go Cong où se sont réfugiés tous les exaltés dans un pays marécageux, impraticable en cette saison n'a

---

<sup>93</sup> Archives du Ministère de la Marine, S.H carton 81

<sup>94</sup> Dépêche confidentielle du 8.9.1862. Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 168-171. L'article I du traité stipule : "Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'Empereur des Français et la Reine d'Espagne d'une part et le roi d'Annam de l'autre ; l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations en quelque lieu qu'ils se trouvent".

<sup>95</sup> Dépêche du 1.8.1862, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 191-197.



point obéi aux ordres de Hué ...”<sup>96</sup>.

Sous l’impulsion de Phan Thanh Gian qui s’efforçait d’engager la Cour de Hué dans la voie de la paix -une paix condamnée d’ailleurs par la population du Sud- une atmosphère de détente put apparaître dans les rapports entre Saïgon et Hué. Pendant les premiers mois qui suivirent le traité, Tu Duc s’appliqua à exécuter fidèlement ses engagements, comme en témoignaient les dépêches de Bonard à cette époque :

“J’ai remercié le gouvernement de Hué de la protection qu’il avait bien voulu accorder à nos missionnaires venus sur son territoire, ainsi que de la mise en liberté des prisonniers chrétiens et de la restitution de leurs biens confisqués. Tout, jusqu’à présent, pour la pacification, se fait avec franchise de la part de la Cour de Hué, beaucoup d’obstacles de détails se présenteront encore pour que cette oeuvre soit complète ; mais je dois dire hautement que je n’ai qu’à me louer du concours que me prêtent et le gouvernement de Tu Duc et ses représentants dans la Basse-Cochinchine pour mettre le plus tôt possible le traité à exécution”<sup>97</sup>.

Ou bien :

“Je me suis borné à prier officieusement le premier ambassadeur Phan Thanh Gian de vouloir bien, si des Français se trouvaient dans le royaume d’Annam, les recommander à la protection de son gouvernement. Ce haut fonctionnaire a agi comme je le désirais, et le ministre de Tu Duc m’a écrit qu’il avait facilité leur voyage, qu’enfin, en exécution du traité, il faisait restituer les propriétés confisquées”<sup>98</sup>.

Les témoignages apportés par les missionnaires libérés des prisons ne laissèrent plus de doute sur la sincérité du gouvernement de Hué et l’attitude conciliante et bienveillante qu’il manifesta à l’égard des représentants de la religion chrétienne. Bonard fit état de ces témoignages dans une dépêche datée du 16 octobre 1862 :

---

<sup>96</sup>Dépêche du 20.10.1862, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 181.

<sup>97</sup>Dépêche du 8.9.1862. Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 168-171.

<sup>98</sup>Dépêche du 6.10.1862, même référence, fol. 174-175.

“J’ai l’honneur de transmettre à Votre Excellence, qui la lira sans doute avec intérêt, une copie de la communication que j’ai reçue du Directeur du Commerce et de la Navigation du royaume d’Annam relativement à la mise en liberté des R.P. Materon et Charbonnier, attachés à la Mission du Tonkin Septentrional.

“Ces deux ecclésiastiques qui, à l’époque des persécutions religieuses, avaient été arrêtés et dirigés par les autorités annamites sur Hué où ils ont été mis en prison, ont été relâchés par ordre du roi Tu-Duc après la conclusion du traité de paix et envoyés, suivant leur demande, à Saïgon après avoir reçu, selon les instructions de la Cour d’Annam, des vêtements de mandarin et les divers objets qui leur étaient nécessaires.

“Ces ecclésiastiques m’ont, en outre, rendu compte que le gouvernement de Hué avait de sa propre initiative, prescrit la construction d’habitations pour ceux des missionnaires qui se sont rendus dans la capitale et au Tonkin, malgré les sages conseils que je leur avais donnés.

“J’ai tenu à vous transmettre ces indications dont on ne saurait contester la vérité en raison de la source dont elles émanent, pour faire voir clairement à Votre Excellence combien sont mensongères les allégations, que certains organes de la presse ont reproduites ces temps derniers et qui tendaient à faire croire qu’au moment où la paix vient d’être conclue, les missionnaires sont plus que jamais en butte aux mauvais traitements et que le gouvernement de Hué n’est pas sincère dans l’exécution des conditions du traité.

“ De pareilles assertions ne peuvent être attribuées qu’à des personnes animées des plus mauvaises intentions et opposées de parti pris à la paix qui est venue couronner les succès importés par nos armes en Cochinchine. On ne saurait ajouter aucune espèce d’importance à de semblables bruits.”<sup>99</sup>.

Ces bruits étaient répandus, on le sait, par les missionnaires. Ceux-ci, jugeant que la politique de paix avec Tu Duc était funeste aux intérêts de la religion chrétienne, cherchèrent par tous les moyens à détruire la détente qui venait de s’établir entre les deux camps adverses. Les correspondances échangées entre Bonard et le ministre de la Marine contiennent des renseignements extrêmement précieux sur les manoeuvres employées par les missionnaires et surtout sur leur esprit dominateur. Ces correspondances<sup>100</sup>, parfaitement éloquentes en elles-mêmes, ren-

<sup>99</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 179.

<sup>100</sup> Les correspondances de Bonard relatives aux missionnaires sont jusqu’ici inédites.

dent tout commentaire superflu.

“C’est du côté des missionnaires, écrivait Bonard dans une dépêche confidentielle du 24 juillet 1862, que peuvent venir les plus sérieuses complications, si l’on ne se borne pas à leur assurer une juste protection, et que sous le prétexte de la religion on les soutienne dans des menées politiques tendant à renverser le gouvernement établi, menées dans lesquelles malheureusement beaucoup d’entr’eux se sont trop souvent laissé entraîner et auxquelles tous sont loin d’avoir renoncé.

“Il serait dangereux de les soutenir dans une semblable voie, car ils deviendraient de véritables factieux et non des martyrs religieux.

“Cette appréhension de ma part, Monsieur le Ministre, est basée sur des considérations suivantes :

“La guerre de Cochinchine, personne ne peut le nier, a été amenée en grande partie par les réclamations des missionnaires français et espagnols qui se plaignaient des persécutions injustes dont ils étaient l’objet de la part du gouvernement de Hué. Or voici quels sont la constitution et l’esprit de ces religieux. La Cochinchine est partagée en deux diocèses dirigés chacun par un Evêque ; tous ces prélats reçoivent peut-être, ce que j’ignore, une direction commune de la société centrale en Europe, mais chacun dans son diocèse fait à peu près ce qu’il veut et est très jaloux de la moindre immixtion de son voisin dans l’immense circonscription qu’il est censé gouverner spirituellement.

“Tous caressent l’idée de revenir au temps où l’Evêque d’Adran était le véritable souverain du royaume d’Annam, temps où rien ne se faisait que par ses conseils ou sa permission. Pour parvenir à ce but voici quels moyens ils ont employés : les uns et les autres ne trouvant pas que les successeurs de la dynastie de Gia-Long obtempérassent assez à leurs désirs ont contesté la légitimité de ceux-ci et ont cherché à mettre en avant un candidat qui, s’il renversait la dynastie régnante, leur offrit plus de garanties pour arriver à leurs fins.

“Le prétexte qu’invoque une partie d’entre eux pour établir d’usurpation est que Gia Long a désigné pour lui succéder le second de ses fils, au lieu du premier. Les missionnaires français de la Basse Cochinchine étaient de cet avis et s’étaient ralliés aux partisans du fils aîné de Gia Long. Ceux de la partie du royaume d’Annam voisine de Hué, province intermédiaire entre le Tonkin proprement dit et la Cochinchine, allaient plus loin dans la contestation de la légitimité de la branche régnante : ils regardaient Gia Long lui-même comme un usurpateur et ont recherché un descendant de la

dynastie Lê dont les rois passés à l'état de Rois fainéants ont été détrônés pour un de leurs Maires du palais.

“Je crois que les dominicains espagnols encore plus ardents et plus exclusifs que les missionnaires français se sont rattachés à ce parti.

“Un descendant vrai ou faux de la famille Lê a été recueilli dans les couvents de Chine, et c'est après l'avoir macéré par des humiliations, après être allés jusqu'à lui faire remplir les fonctions de Portier de couvent que ces radicaux ecclésiastiques en font un candidat à la pourpre impériale, se croyant sûrs de l'influence qu'ils conserveront sur lui, s'ils réussissent dans leurs projets.

“Dans l'état actuel des choses et d'après les discours et les faits de ces différentes catégories de missionnaires, il semble ressortir pour moi que la majorité des missionnaires français de la Cochinchine française tendent à se départir de leurs prétentions politiques, espérant que l'influence de notre occupation, de notre possession, quoique ne leur donnant pas le pouvoir absolu de l'Evêque d'Adran, leur permettra d'exercer une assez grande prépondérance dont ils semblent se contenter pour le moment.

“On peut donc, avec de la fermeté, de la prudence, espérer les forcer à se tenir dans les limites raisonnables de l'influence à laquelle ils prétendent.

“Les missionnaires de la partie voisine de Hué sont loin d'approuver cette mesure de conciliation ; quelques uns s'y rallient mollement, mais la majorité et par ses discours et par ses actions, tend à montrer qu'elle n'a pas abandonné ses idées radicales : l'Evêque et quelques-uns de ses collaborateurs les plus intelligents cédant au conseil que je leur ai donné de ne rien précipiter, restent encore en Cochinchine et promettent d'agir avec prudence lorsqu'ils retourneront dans leur diocèse, par suite de l'affermissement de la paix.

“Mais les ardents sont partis, accompagnés de véritables bandits, faisant le signe de la croix : il peut surgir de là de graves difficultés, si l'on n'agit pas avec la plus grande prudence dans la protection qu'ils ne manqueront pas certainement de réclamer à titre de Français ou de chrétiens lorsqu'ils auront été compromis dans des menées politiques, malgré tous les conseils que je leur ai donnés.

“Quant aux Dominicains espagnols qui occupent généralement le haut Tonkin ils sont beaucoup plus ingouvernables : ardents et fanatiques au dernier degré, un assez grand nombre d'entre eux sortant des bandes de guérillas et de carlistes ayant abandonné l'Espagne portent assez volontiers le sabre et le mousquet avec la croix et sont mêlés, et de coeur et de corps, aux révoltes qui affligent le Tonkin.

“Je pense que les difficultés qu’ils créeront au Gouvernement de Sa Majesté Catholique exigent que le traité, conclu sur des bases communes avec la cour de Hué par la France et l’Espagne, soit entièrement séparé dans son exécution, sous peine de perdre tous les fruits matériels qui doivent découler d’une paix sans arrière-pensée.” P.S. Je viens d’avoir de nouvelles informations que je m’empresse de vous transmettre ; je prie en conséquence Votre Excellence de prendre en sérieuse considération les appréciations précédentes, car il ressort de plus en plus des actes et des paroles des missionnaires de la Cochinchine qu’ils feront tous leurs efforts pour engager le Gouvernement dans la voie funeste qu’ils poursuivent, le renversement du roi Tu-Duc.

“Malgré tous les avertissements que je leur ai donnés bien que je les aie engagés à attendre les résolutions du Gouvernement de l’Empereur au sujet de la ratification du traité de paix et de ses conséquences, ils ne cessent d’envoyer du côté de Hué des émissaires animés des plus mauvaises intentions, du plus mauvais esprit.

“J’ai dû refuser péremptoirement de leur donner des passeports pour cette destination jusqu’à ce que j’aie reçu des ordres de France ; ils n’en ont tenu aucun compte et probablement Votre Excellence recevra des plaintes à ce sujet, car ils sont partis en croisade, malgré tous les conseils de prudence que je n’ai cessé de leur donner, et sans cacher leurs projets et le peu de cas qu’ils font des clauses du traité.

“C’est un danger que je ne saurais trop signaler à Votre Excellence, car si l’on ne se tient en garde contre les rapports de ces missionnaires, ils ne reculeront devant aucun moyen pour arriver à leur but, en entraînant le Gouvernement à leur suite dans une voie funeste aux véritables intérêts de la France”<sup>101</sup>.

Un mois après cette dépêche, Bonard reçut de Ta Van Phung<sup>102</sup> une lettre datée du 26 août, dans laquelle le “descendant des Lê” lui demanda aide et protection pour s’emparer du Tonkin. L’aventurier tonkinois écrivait notamment :

“Dernièrement il est arrivé à ma connaissance que vous avez écouté les supplications de la famille Nguyen et que vous lui avez

---

<sup>101</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 85-88.

<sup>102</sup> Ta Van Phung est le véritable nom de l’aventurier tonkinois. Mais pour faire croire à la population qu’il était descendant des Lê, il lui fallait changer de nom : il s’appelait désormais Lê Duy Phung.

accordé la paix ... La dynastie Nguyen et ses mandarins ont usé et useront toujours d'astuce et de fausseté dans les traités avec les royaumes voisins : elle a vu que vous en Cochinchine et moi au Tonkin, nous la comprimions par nos victoires et qu'elle était en quelque sorte sans remède et sans force pour repousser le danger qui lui venait des deux côtés. Elle s'est, en conséquence, présentée à vous avec des propositions de paix, elle cache intérieurement des intentions empreintes de duplicité. Elle se plie, quant à présent, aux circonstances, mais dès qu'elle verra diminuer le nombre des voiles européens, la cruauté de la famille Nguyen jettera de nouveau des flammes et immédiatement le peuple chrétien perdra en un moment ce après quoi il a tant soupiré, et notre religion ne sera plus pratiquée dans le royaume d'Annam.

“Moi, de la dynastie Lê, suivant les traces de mes pères qui avaient déjà été instruits dans la religion chrétienne, je me décidai à combattre la famille Nguyen ... etc ...”<sup>103</sup>

En faisant transmettre cette lettre à Bonard, l'évêque espagnol Hitlario Alcazar, vicaire apostolique du Tonkin oriental, qui reconnaissait pourtant que de pareilles matières ne convenaient pas à son caractère épiscopal, donna la certitude que “le triomphe de ceux qui proclament leur ancienne dynastie serait, sans aucun doute, un bien pour le Tonkin”<sup>104</sup>.

Ces paroles indignèrent Bonard. Ce portier de couvent, cet individu “sans valeur, sans conséquence qui ne fait que ravager le pays”, voulait-on le faire roi ?

“On ne comprend pas, écrivait Bonard, que les missionnaires qui ne cessent de parler de la mauvaise foi des Annamites dans leurs relations, se laissent prendre aux promesses de protection d'un pareil aventurier, dont ils se croient maîtres et qui est Annamite lui-même. Ce mélange de la religion aux dissensions politiques d'un pays est un grand danger, si on se laisse entraîner à les soutenir dans cette voie. Il ne faut pas plus compter sur les centaines de mille hommes du Tonkin que sur les centaines de mille hommes qui devaient se réunir à nous en Cochinchine. Ce serait, à mon avis, la plus grande faute que de s'engager à appuyer les insurgés du Tonkin qui sont composés de bandes ingouvernables :

---

<sup>103</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 28, fol. 201-203. La lettre est signée : “Pedro Le-Duy-Phung, roi du Tonkin” et traduite par Mgr Hitlario Alcazar.

<sup>104</sup> Lettre de Mgr Hitlario Alcazar à l'amiral Bonard, 28.8.1862, même référence, fol. 204-205.

ce serait entraîner le gouvernement dans de stériles sacrifices en hommes et en argent, sans aucune chance d'arriver à un bon résultat quelconque"<sup>105</sup>.

D'ailleurs l'intérêt de la France était dans le Sud : "Puisque nous avons pris la Cochinchine française, il faut nous en occuper spécialement ; s'il y a des dépenses et des déploiements de forces à faire, c'est là seulement qu'il est rationnel de les opérer ; c'est là qu'il peut y avoir un grand résultat et pour notre influence en Orient, et pour la création de la plus belle colonie du monde. Se lancer dans les dissensions intestines du royaume d'Annam serait donc, je ne saurais trop le répéter, une mesure malheureuse qui sans présenter d'ailleurs aucun avantage, se traduirait par des pertes considérables en homme et en argent"<sup>106</sup>.

La réponse de Bonard fut très énergique :

"Je ne dois pas cacher à Votre Grandeur que, malgré tout mon intérêt pour la religion catholique, il m'est impossible matériellement d'intervenir en rien dans les affaires politiques de l'intérieur du royaume d'Annam, avec lequel le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur est en paix.

"J'exécute loyalement le traité et désire qu'il s'exécute de même. Je ne puis, par conséquent, aucunement répondre à une lettre d'un aventurier en révolte contre le gouvernement avec lequel la France est en paix.

"Afin de couper court à toute tentative du même genre, et ne pas faire jouer au gouvernement de l'Empereur un rôle double et provocateur, il est de mon désir de vous dire franchement, Monseigneur, que les insurgés du Tonkin n'ont à s'attendre à aucun secours de ma part, sans les ordres les plus formels de mon gouvernement et qu'ils n'ont qu'à s'abstenir de m'envoyer des correspondances compromettantes, comme celle que vous m'avez fait parvenir, et auxquelles je ne répondrai certainement pas"<sup>107</sup>.

La présence des troupes espagnoles à Saïgon risquait encore d'aggraver les complications causées par les missionnaires. L'Espagne, rappelons-le, n'avait obtenu, par le traité de 1862, que de maigres bénéfices consistant à une indemnité de guerre et la reconnaissance de la liberté

<sup>105</sup> Dépêche du 1.12.1862, Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer, A. 30 (3) carton 10.

<sup>106</sup> Ibid.

<sup>107</sup> Lettre de Bonard à Mgr Hitlario Alcazar, 28.11.1862, même référence, fol. 206.

d'évangélisation de ses missionnaires. Elle s'en contentait et déclarait n'avoir aucune intention de faire valoir ses titres au partage des territoires cédés par le roi Tu-Duc<sup>108</sup>, sa participation à côté des Français dans la campagne vietnamienne n'étant qu'une démonstration d'intimidation à laquelle l'obligeait son rôle de défenseur de la chrétienté. A supposer qu'elle fût sincère dans ses paroles, son représentant en Cochinchine pouvait-il cependant rester indifférent devant les ambitions coloniales des Français et les pressions incessantes de ses missionnaires qui le poussaient à intervenir dans les troubles politiques au Tonkin ?

Bonard en fut d'autant plus inquiet qu'il eut des preuves des activités plus ou moins subversives du plénipotentiaire espagnol :

“Le gouvernement espagnol ayant affaire à des ecclésiastiques encore plus entreprenants que les missionnaires français, il était urgent de séparer complètement notre politique avec la Cour de Hué de celle du gouvernement de Sa Majesté Catholique, si l'on ne veut pas être entraîné bien au-delà du but que l'on peut raisonnablement essayer d'atteindre par notre nouvelle colonie de Cochinchine et éviter de grands embarras.

“Ainsi que je l'ai annoncé, malgré nos sages avis, malgré tout ce que j'ai pu faire sans coercition, pour obtenir que nos missionnaires attendissent que le calme se fût rétabli et que j'eusse reçu une réponse relativement à la conclusion de la paix et des instructions pour les conséquences qui doivent en découler, plusieurs d'entre eux sont partis pour les provinces de Hué.

“Ayant fait d'inutiles efforts pour obtenir de moi une lettre revêtue de mon cachet (ce qui est de la plus grande importance dans ce pays) ils se sont adressés au Plénipotentiaire espagnol qui a eu la faiblesse de leur donner une pièce écrite et portant le cachet de Plénipotentiaire.

“C'est par le gouvernement de Hué que je viens d'être prévenu officiellement que ces missionnaires se disant Français s'étaient présentés avec une lettre revêtu du sceau du Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique.

“Etonné de ne point voir mon cachet opposé sur une pièce de cette importance, le Directeur du Commerce et de la Navigation du royaume d'Annam a pensé que j'avais dans cette occasion, délégué mes pouvoirs au colonel Palanca qui avait pris part à la

---

<sup>108</sup> Ambassade d'Espagne à Paris au Ministère des Affaires Etrangères, 4.11.1862, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, T. 28, fol. 151-154.



conclusion du traité, et il m'a adressé une communication pour me rendre compte de ce fait, et m'informer que ces missionnaires avaient été traités avec les plus grands égards et que les chrétiens détenus en prison avaient été mis en liberté, après avoir obtenu la restitution de leurs biens confisqués.

“Le texte de la lettre du Plénipotentiaire dont le Ministre de Tuciduc reproduit la substance dans la communication que Votre Excellence trouvera ci-jointe, fait ressortir combien il est urgent de poser nettement notre séparation d'action et notre indépendance, relativement à ce que peuvent demander ou réclamer les Représentants du Gouvernement de Sa Majesté Catholique.

“La lettre de recommandation servant de passeport aux missionnaires dit en effet : le Gouvernement espagnol n'ayant pris, ni voulu prendre de territoire à ses frères, espère que le Gouvernement d'Annam prendra en considération la seule demande qu'il fasse de recommander les porteurs de la pièce dont il s'agit.

“Ainsi, ce sont des prêtres se disant français qui, s'ils n'ont pas rédigé la lettre, en ont certes connu le texte, ont accepté une prière de ce genre dénigrant indirectement les actes du Gouvernement de l'Empereur en Cochinchine et tendant à indisposer la Cour de Hué contre la France en faisant ressortir la prétendue modération de l'Espagne.

“Ces ecclésiastiques n'ont, comme je l'ai dit à Votre Excellence, qu'un seul but, celui de dominer et aussi d'entraîner par tous les moyens possibles, le Gouvernement à les suivre et à les aider dans cette oeuvre contraire aux vrais intérêts de la France.

“Quant au Gouvernement espagnol, il sera engagé malgré lui, par ses missionnaires encore plus ingouvernables que les nôtres, dans des complications semblables à celles dont il vient de sortir, grâce au concours de la France, sans lequel il n'aurait rien obtenu, service que son plénipotentiaire semble oublier.

“Je suis parvenu jusqu'à présent, avec beaucoup de peines, à résoudre honorablement sans réclamation, la question délicate de la coopération de la petite force espagnole à notre expédition de la Cochinchine, mais il est urgent que cette situation à laquelle le traité récemment conclu permet de mettre un terme, cesse le plus tôt possible, et que nous ne soyons plus arrêtés dans le développement de notre nouvelle possession de l'Extrême-Orient par un concours nominal qui n'a guère causé que des embarras.

“Quant à nos missionnaires, je désirerais que Votre Excellence voulût bien me donner des instructions positives sur la limite de la protection qui peut leur être accordée en dehors de notre territoire. Je ne pense pas, pour ma part, qu'il soit de l'intérêt de la France de les suivre dans une propagande plutôt politique que re-

ligieuse qui a déjà amené de graves difficultés car beaucoup d'entre eux ne visent à rien moins qu'au renversement du Gouvernement existant, avec lequel nous venons d'entrer dans une voie de paix et d'amitié, la seule qui puisse nous permettre de nous occuper sûrement de l'organisation et de la prospérité de notre nouvelle colonie ...

"Il serait fâcheux qu'une ambition prématurée ou des passions vinsent entraver la voie de progrès réelle dans laquelle nous commençons à marcher"<sup>109</sup>.

Bonard revint sur le même sujet dans deux autres dépêches, l'une datée du 6 octobre, l'autre du 20 octobre. Ses inquiétudes grandissaient à mesure que le plénipotentiaire espagnol se laissait entraîner par les missionnaires dans les affaires du Tonkin :

"Le Ministre de Hué, écrivait-il dans la première dépêche, a envoyé au colonel Palanca, une lettre que M. le Capitaine de frégate Aubaret a dû traduire, le Plénipotentiaire espagnol n'ayant point d'interprète et dont j'envoie une copie à Votre Excellence à titre tout à fait confidentiel. Il paraît ressortir de cette communication que, dans la lettre dont il a chargé les missionnaires, le colonel Palanca est entré dans des détails de nature à engager sa responsabilité et celle de son gouvernement dans les luttes intestines du royaume d'Annam, que cette pièce contenait un pompeux étalage de la puissance espagnole qui est, à mon avis, dans l'impossibilité absolue de rien faire de sérieux à elle seule ; qu'enfin de vagues promesses de secours en hommes et en bâtiments étaient faites au gouvernement d'Annam.

"Le colonel Palanca, Représentant de Sa Majesté la Reine d'Espagne, est un honnête et loyal militaire, mais pas assez réfléchi, pesait rarement les conséquences de ses actes et de ses paroles. Malgré sa trop grande bonté pour les missionnaires, il est de leur part, surtout de celle des prêtres espagnols mêlés aux troubles politiques du Tonkin, en butte aux injures et aux calomnies ; il en a même reçu des lettres particulières dans ce sens ; il est à craindre que, tout en ne partageant pas leurs idées, il ne soit, par suite de la pression qu'ils exercent sur lui, conduit involontairement à entraîner l'Espagne dans les plus grands embarras.

"Je crois donc devoir insister auprès de Votre Excellence pour que la ratification du traité puisse se faire le plus promptement

---

<sup>109</sup>Dépêche du 8.9.1862, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, Fol. 168-171.

possible et que la politique du gouvernement de l'Empereur, libre de son action comme elle est en ce moment par la ligne de conduite que j'ai adoptée, cesse si c'est possible d'être soudée en aucune façon à celle des Plénipotentiaires espagnols qui, je n'en doute pas, sous l'incessante pression de leurs turbulents missionnaires, se préparent les plus grandes difficultés qu'ils seront impuissants à surmonter, à moins d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent"<sup>110</sup>.

Et dans la seconde dépêche :

“Je pense que les renseignements que j'ai communiqués à Votre Excellence par les précédents courriers auront démontré l'opportunité qu'il y aurait à dégager notre politique avec le Royaume d'Annam de celle de l'Espagne.

“Le Plénipotentiaire espagnol, le Colonel Palanca, très brave militaire et plein de bon vouloir est léger ; en ne nous séparant pas le plus tôt possible de sa politique un peu irréfléchie, nous risquons à nous créer de graves embarras.

“Ces pourparlers dont je vous ai donné connaissance avec les Plénipotentiaires d'Annam d'où il ressort évidemment qu'on leur a parlé de secours en hommes et en navires à donner par l'Espagne, sont entièrement contraires au texte du traité qui laisse Sa Majesté l'Empereur juge des alliances entraînant l'intervention d'une puissance étrangère autre que la France dans les affaires de l'Annam.

“Je n'ai pas insisté sur la précipitation que le colonel Palanca a mis à engager son gouvernement, par des paroles irréfléchies, dont la conséquence immédiatement saisie par les Ministres annamites commence à l'effrayer ; mais j'ai tâché de lui faire comprendre et il a compris qu'il ne pouvait prendre une pareille initiative (impossible dans l'exécution) sans l'assentiment de son gouvernement

...”<sup>111</sup>

Les missionnaires firent en même temps des démarches auprès du gouvernement français pour le dissuader de suivre la politique de paix de Bonard. Nous avons, sur ce sujet, une lettre adressée au ministre des Affaires Etrangères par le Séminaire des Missions Etrangères de Paris et dans laquelle on dénonçait la “mauvaise foi de Tu-Duc” et “le piège de la paix” :

---

<sup>110</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, vol. 28, fol.174-175.

<sup>111</sup> Ibid fol. 181.

“Parmi les lettres que la dernière malle de Saïgon nous a apportées, écrit la lettre, il y en a une qui nous a paru digne de l’attention de Votre Excellence. Elle est écrite par M. Herrengt, Provoicaire de la Cochinchine orientale. Ce cher confrère fait toucher du doigt la mauvaise foi de Tu-Duc dans le traité de paix conclu entre lui et l’Amiral Bonard en ce qui concerne la religion chrétienne, dont d’après un des articles de ce traité l’exercice et la propagation doivent être libres dans tout l’empire d’Annam. Il y avait déjà plusieurs mois que Sa Majesté Cochinchinoise avait signé cet engagement à la date de la lettre susdite, et cependant les missionnaires de l’intérieur n’avaient pas encore pu donner de leurs nouvelles à leurs confrères de Saïgon, et les portes des prisons infectes où les pauvres chrétiens indigènes, dépouillés de tous leurs biens, avaient été entassés n’étaient pas encore ouvertes. Ils sont là, d’après les rapports des témoins oculaires envoyés par nos confrères pour leur porter des secours, couverts de haillons et en proie aux souffrances de la faim et de la misère qui les ont déjà décimés.

“Ce n’est pas tout encore, mais ici nous allons laisser parler M. Herrengt lui-même :

“Il devient de plus en plus manifeste, dit-il, que la paix n’a été qu’un piège des Annamites pour obtenir des moyens de combattre la révolte du Tonkin, aussi tout en faisant quelques démonstrations amicales (fort faibles d’ailleurs) aux Français, ils continuent et redoublent partout leurs préparatifs de résistance, les assassinats, complots, coups de main, insurrections, etc . . . sont à l’ordre du jour partout.”<sup>112</sup>

Bonard répliqua en démontrant, preuves à l’appui<sup>113</sup>, que les visées des missionnaires de Hué et du Tonkin étaient d’ordre purement politique<sup>114</sup> et que ce qu’ils appelaient persécutions n’étaient en réalité que les conséquences d’une réaction légitime du gouvernement de Hué visant à réprimer les subversions. Tout cela “montre jusqu’à l’évidence combien il faut se mettre en garde contre les réclamations pouvant venir tant du

<sup>112</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, vol. 28, fol.150 (lettre datée du 24.10.1862).

<sup>113</sup> Il s’agit notamment d’un mémoire adressé à Bonard par l’un des prétendants candidats de Mgr Pellerin. Nous savons que les partisans de celui-ci soutenaient le petit fils du prince Canh (fils aîné de Gia Long) tandis que les missionnaires du Tonkin appuyaient le prétendu descendant des Lê. Mais les uns comme les autres visaient à renverser le roi Tu-Duc (voir dépêche du 10.12.1862, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 28, fol. 212 et le mémoire annexe à cette dépêche, fol. 214-219)

<sup>114</sup> Dépêche confidentielle du 1.12.1862, fol. 199-200.

Tonkin que des provinces voisines de Hué contre des persécutions religieuses, car malheureusement dans ces contrées, les révoltes et les conspirations tendent trop souvent à se couvrir du voile de la religion”<sup>115</sup>.

Le ministre Chasseloup-Laubat était acquis aux idées de Bonard. Dans une lettre autographe datée du 26 octobre 1862 il approuvait entièrement la politique de l’amiral-gouverneur et son attitude vis-à-vis des missionnaires et des espagnols :

“Un des points les plus graves que vous m’avez signalé pour conserver nos bonnes relations avec Hué, est relatif à la conduite de nos missionnaires.

“Comme je vous l’ai dit dans les instructions que je vous ai remises au moment de votre départ, et surtout dans une lettre que j’écrivais à l’Amiral Charner le 26.2.1861 et dont je vous envoie copie, il ne peut y avoir de doute dans les obligations qu’il y a lieu d’imposer aux hommes qui voudront aller non seulement exercer, mais encore prêcher la Religion Chrétienne dans les contrées soumises à l’autorité de Tu-Duc. Nous devons, mon cher Amiral, séparer autant que possible notre action de celle des Espagnols à ce point de vue, afin de n’être pas responsables de faits que nous n’aurions pu prévenir. Nous avons encore à régler la répartition de l’indemnité de guerre entre la France et l’Espagne, mais une fois cela terminé, nous devons rester seuls en Cochinchine et établir sur les meilleures bases nos relations avec Hué, enfin comme notre service de l’Indochine s’arrête à Saïgon, c’est sur ce point sans aucun doute que s’arrêteront tous les voyageurs, et qu’ainsi vous serez tout naturellement amené à donner, comme le réclame le gouvernement annamite, des passeports aux Missionnaires qui devront être avertis sérieusement des conditions dans lesquelles ils devront se placer pour n’être pas inquiétés.

“Il est nécessaire de bien faire comprendre à Hué que si des sujets de la France commettaient quelques crimes, quelques actes défendus sur le territoire annamite, ce qu’il a de mieux à faire est de livrer le plus promptement possible ces sujets à l’autorité française afin d’éviter toute récrimination, toute complication dans nos relations.

“Lorsque le gouvernement de Hué verra avec quelle bonne foi nous respectons la paix, et comment nous voulons prévenir les difficultés que pourraient faire naître quelques imprudences de la part des hommes que leur zèle entraîne quelquefois à des actes que les traités n’ont nullement eu pour but de protéger, il se rapprochera

---

<sup>115</sup>Dépêche du 10.12.1862, fol.212.

de nous et comprendra que son intérêt est 'de ne pas nous créer d'embarras"<sup>116</sup>.

Le ministre de la Marine développait ses idées dans une autre lettre datée du 16 janvier 1863 :

“Quant à vos rapports avec Hué, il faut chercher à les rendre aussi bons que possible, il faut tâcher de faire comprendre à ce gouvernement que désormais notre action sera entièrement séparée de celle des Espagnols, et que si nous avons stipulé la liberté de notre religion, la protection de nos missionnaires, nous ne voulons nullement qu'ils se jettent dans des intrigues politiques, et que si l'Empereur d'Annam avait à se plaindre de quelques uns de nos nationaux, ce qu'il aurait de mieux à faire serait de prévenir le gouvernement de la Cochinchine et, en cas de besoin, nous livrer les coupables.

“Il faut lui montrer que tout supplice, même d'un criminel européen, peut faire naître de graves réclamations, et être présenté comme une persécution non acceptable pour nous ; enfin, Monsieur le Vice-Amiral, il faut faire nos efforts pour que Tu-Duc comprenne que, plus tard c'est sur nous qu'il devra chercher à s'appuyer contre ses ennemis, et que notre possession des provinces cédées si elles se soumettent entièrement sans arrière-pensée, sans intrigues ourdies à Hué, peut devenir avantageuse au reste de son Empire par le commerce que nous y importerons et parce que nous deviendrons *son allié*”<sup>117</sup>.

Enfin par une lettre du ministre de la Marine, Bonard fut informé que Napoléon III lui-même approuvait sa ligne de conduite :

“J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et j'ai remis à l'Empereur qui en a pris connaissance, votre lettre sur votre excursion dans le Cambodge et sur la politique à suivre à l'égard de Hué et de Siam. Sa Majesté approuve votre manière de voir”<sup>118</sup>.

Mais là situation change rapidement ; les événements se précipitent ; le traité à peine signé est menacé d'inexécution ; la paix s'avère impos-

<sup>116</sup> Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 812.

<sup>117</sup> Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer, A 30 (1) carton 10

<sup>118</sup> P.S. en bas d'une minute d'une lettre de Chasseloup-Laubat, datée du 10.12.1862. Archives Nationales, Fonds Marine, BB4 812.

sible. On va assister à de nouvelles hostilités menant à la perte de la Cochinchine toute entière.

## **B La fin du traité de 1862 : la conquête complète de la Cochinchine**

En signant le traité de 1862, le gouvernement de Hué, dominé par la politique défaitiste des partisans de la paix, consomme un acte de capitulation que la population n'accepte pas. L'insurrection éclate partout dans les territoires occupés, dirigée par des anciens mandarins et des lettrés et à laquelle participent toutes les couches de la population : notables, lettrés, paysans. Phan Thanh Gian et Lam Duy Hiep, les deux signataires du traité, sont qualifiés de "traîtres à la patrie", la Cour de "mépriser le peuple"<sup>119</sup>.

Pendant ce temps, Tu Duc s'enferme dans sa citadelle et rumine un nouveau plan de négociation pour le rachat des territoires qu'il vient d'amputer du patrimoine national.

Dès décembre 1862, la Cour de Hué fit savoir à Bonard ses intentions de réclamer la souveraineté sur les trois provinces perdues :

"Ces trois provinces sont comme les perles de notre royaume ; si vous nous les enlevez, cela est certainement pour Votre Excellence d'un immense avantage, mais de quelle énorme disgrâce n'est-ce pas pour nous ?"<sup>120</sup>

Tu Duc espérait gagner par la diplomatie ce qu'il avait perdu sur les champs de bataille. Mais que vaut la diplomatie sans l'appui de la force ? Quel poids ces paroles pouvaient-elles avoir sur les Français si elles n'étaient pas accompagnées d'une volonté de combattre ? Or la Cour de Hué, toujours encline au compromis, toujours passive, n'était capable que d'une politique de soumission. Elle ne manquait pourtant pas d'atouts ! D'abord, toute la population du Sud était déterminée à lutter

---

<sup>119</sup> "Phan, Lam mai quoc, trieu-dinh khi dan". Abandonnés par Tu Duc et sa cour, les habitants du Sud mènent seuls une lutte courageuse pour sauvegarder l'intégrité du pays.

<sup>120</sup> Lettre du Ministre des Affaires extérieures de Hué à Bonard, datée du 11ème jour, 7ème mois, Tu-Duc, 15ème année, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 221-224.

jusqu'au bout, animée par un patriotisme fervent : lettrés et mandarins refusaient de servir la France, les paysans quittaient la zone occupée, les chefs de la résistance tels Huyen Toai, Phu Cao, Quan Dinh, Nguyen Trung Truc, quan Thanh, Vo-Duy-Duong, Thu-Khoa Huan faisaient montre d'un tel courage et d'une telle valeur militaire qu'ils forçaient l'admiration des Français eux-mêmes. Et la résistance allait s'amplifiant de jour en jour, causant de sérieuses inquiétudes à l'occupant.

Ensuite la situation militaire du corps expéditionnaire français était loin d'être invulnérable. Les rapports de Bonard sur ce sujet rappelaient exactement ceux de Rigault de Genouilly ; c'étaient les mêmes cris d'alarme, la même peur d'une catastrophe prochaine :

“Les vieux bâtiments dont je dispose sont, à l'exception du *Forbin* et du *Cosmao*, incapables de prendre la mer ... Le personnel du corps expéditionnaire affaibli par les maladies, les morts et les congédiements, est surmené : je suis complètement paralysé dans mes moyens d'actions ; mes navires sont insuffisants et en trop mauvais état ... Cet état déplorable, si l'on n'y porte un prompt remède, nous mène droit à une catastrophe qu'il est de mon devoir de signaler à Votre Excellence comme imminente ... Il est pénible, après les efforts surhumains que je fais depuis 15 mois, de voir tout remis en question, par suite de l'abandon dans lequel sont laissées les affaires de Cochinchine ... L'insurrection a éclaté partout à la fois ... Je suis réduit à la défensive, n'ayant pas les moyens de former une colonne de 200 hommes ... Je demande à l'amiral Jaurès instamment de m'envoyer quelques renforts. Si ces renforts arrivent promptement, je pourrai me rendre maître de la position, si non, non”<sup>121</sup>.

“Notre effectif réduit par les morts, les maladies, les évacuations, est accablé de fatigue ; chaque jour il diminue ; il est *matériellement impossible* de continuer 6 mois une pareille campagne. Nous manquons d'hommes, de marins, de mécaniciens, de moyens de transport ; tout notre matériel naval est complètement usé, et sans que nous ayons les moyens de pouvoir les réparer ; les transports par terre sont aussi radicalement anéantis, faute de conducteurs pour le train d'artillerie, les ambulances, les vivres etc ...”<sup>122</sup>

Mais Hué ignorait la faiblesse des ressources et des forces de l'adver-

<sup>121</sup> Dépêche du 18.12.1862, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 28, fol. 221-224.

<sup>122</sup> Dépêche du 27.1.1863, fol. 295 et 318.



saire<sup>123</sup> et faisait la sourde oreille aux supplications des combattants du Sud d'entreprendre la lutte, se contentant d'échanger correspondances sur correspondances avec Bonard afin de retarder le moment de la ratification du traité. Ce moment ne tarda pas cependant à venir ; et tandis que Truong Cong Dinh levait haut le drapeau de la résistance à Go Cong, déclarant s'opposer ouvertement à Hué si le traité de 1862 était ratifié et exécuté<sup>124</sup>, Tu Duc apposa le sceau sur le traité sous la menace d'un ultimatum que lui avaient adressé le 28 février 1863 les plénipotentiaires français et espagnols, le mettant en demeure, d'un ton brutal pour ne pas dire humiliant, d'accepter ou de refuser cette ratification :

“Oui, c'est la fin des malheurs du peuple et du royaume d'Annam.  
“Non, c'est la ruine de ce royaume, car il entraînera nécessairement l'assistance aux insurgés du Tonkin et la prise immédiate des trois provinces du Sud : votre royaume perdra donc, du même coup, le Nam-Ky et le Bac-Ky.

“Sachez que nous voulons sincèrement la paix, mais nous la voulons sans discussion aucune, et telle exactement qu'elle a été signée entre les plénipotentiaires des trois nations ; sachez que si le gouvernement d'Annam ne l'acceptait pas dans ces conditions, nous sommes prêts à faire respecter les signatures de nos souverains”<sup>125</sup>.

Malgré la ratification, Tu-Duc n'en perdait pas pour autant l'espoir de recouvrer les terres cochinchinoises, berceau de sa famille maternelle. Dans ce dessein, et pour tenter de régler légalement l'affaire, il envoya en 1863 une ambassade en France et en Espagne proposer le rachat de la Cochinchine orientale. Cette ambassade fut conduite par le négociateur du traité de 1862, Phan Thanh Gian, gouverneur des provinces de l'Ouest, personnellement favorable à une entente avec la France<sup>126</sup>. Elle offrait en échange des trois provinces un tribut perpétuel de deux à trois millions par an, la liberté du commerce dans tout le royaume et la possession définitive de Saïgon.

Phan Thanh Gian fut servi par les circonstances : les expéditions lointaines étaient l'objet de vives critiques en France ; l'affaire du Mexique devenait une charge de plus en plus lourde ; le déficit du budget français

<sup>123</sup> Dépêche du 18.12.1862, précitée

<sup>124</sup> Dépêche du 27.1.1863, précitée.

<sup>125</sup> Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, Tome 28, p. 403-404.

<sup>126</sup> Delvaux, L'Ambassade de Phan-Thanh Gian, d'après les documents français, *Bulletin des amis du Vieux Hué*, 1926, pp. 69.80.

de 1863 atteignait 972 millions, dont 210 dépensés au Mexique et 60 en Extrême-Orient ; la poussée à gauche des élections de 1863 inquiétait le gouvernement impérial ; enfin une fraction notable des milieux d'affaires était elle-même hostile aux guerres coloniales et ne réclamait que de simples traités de commerce avantageux conformes aux idées libre-échangistes alors en honneur<sup>127</sup>. Au ministère des Affaires étrangères, au Corps législatif, au Sénat et même dans l'entourage immédiat de l'Empereur, on se demandait s'il n'y avait pas lieu de limiter le plus possible l'établissement territorial en Cochinchine, et même d'y renoncer tout à fait, sauf à s'assurer, pour les intérêts moraux et le commerce, des avantages positifs<sup>128</sup>. D'un autre côté, le maintien de l'Entente Cordiale était, pendant la plus grande partie du Second Empire, l'axe principal de la politique étrangère française. Était-il donc possible, sans y faire obstacle, que la France étendit ses ambitions et développât ses intérêts en Extrême-Orient ?

Toutes ces considérations incitèrent Napoléon III à accepter les propositions des mandarins, d'autant plus que l'Empereur n'avait jamais de politique coloniale bien définie. Dans son discours du trône, à l'ouverture de la session du Corps législatif en 1863, il présenta l'occupation de la Cochinchine comme exigée par les événements, sans avoir jamais correspondu à "l'exécution d'un plan prémédité"<sup>129</sup>.

Phan Thanh Gian obtint donc gain de cause. Le capitaine de frégate Aubaret, admirateur érudit de la civilisation vietnamienne, qui avait servi d'interprète à l'ambassade de Hué et avait remis discrètement à Napoléon III un rapport lui conseillant d'agréer les requêtes des mandarins vietnamiens, fut envoyé à Hué pour négocier un nouveau traité destiné à remplacer celui de 1862. En vertu de cette nouvelle convention les trois provinces acquises en 1862 seraient restituées au roi Tu Duc, à l'exception de la ville de Saïgon, de la citadelle de My Tho, du Cap Saint Jacques, et de l'île de Poulo-Condor. En échange de la restitution des trois provinces, la France serait investie du protectorat des 6 provinces de la Basse-Cochinchine ; les trois ports de Tourane, de Balat et de Quang-An continueraient d'être ouverts aux Français ; le commerce français serait libre ; enfin le gouvernement vietnamien paierait à la France "en

---

<sup>127</sup> J. Chesneaux, *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, Paris, édit. sociales, 1955, p. 111.

<sup>128</sup> A. Duchêne, *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat*, Paris, Société d'Éditions géographiques maritimes et coloniales, 1932, p. 206.

<sup>129</sup> A. Duchêne, ouvrage cité, p. 207.

reconnaissance de son protectorat” un tribut annuel de 3 millions pour chacune des 3 premières années et de 2 millions pour chacune des années suivantes<sup>130</sup>.

Ce projet de traité, élaboré par les départements intéressés des Affaires Etrangères et de la Marine conformément aux vues de Napoléon III, fut signé à Hué le 15 juillet 1864, sous réserve de l'article 19, relatif à l'indemnité perpétuelle.

Mais les partisans de l'expansion coloniale ne se tinrent pas pour battus. Officiers de marine groupés autour des amiraux Rigault de Genouilly, Charner et Bonard, députés des ports, négociants et industriels entamèrent contre la mission Aubaret une active campagne. On assista ainsi en France à la création d'un "parti colonial" dont la bible allait être une brochure publiée sous le pseudonyme d'Abel par le lieutenant de vaisseau Rieunier où étaient présentés avec beaucoup de vigueur, outre des arguments sentimentaux, les côtés militaires et surtout économiques du problème<sup>131</sup>. Cet ouvrage, communiqué aux ministres, aux chambres de commerce, aux parlementaires, aux conseillers d'Etat et même à l'Empereur, allait contribuer à changer l'opinion des dirigeants politiques en France. Quand Aubaret signait le traité de 1864, le parti colonial était assez fort pour empêcher Paris de le ratifier.

Ce projet de traité de 1864 donnait lieu à de graves divergences de vue entre le ministère de la Marine et des Colonies et le ministère des Affaires Etrangères, celui-ci appuyant le point de vue d'Aubaret, celui-là soutenant les projets de conquête de l'amiral de la Grandière, successeur de Bonard. En somme, c'était l'opposition entre deux conceptions différentes de la colonisation.

Aubaret, catholique fervent, envisageait la colonisation de la Cochinchine par la religion et le commerce et non par la conquête :

“C'est le moyen le plus assuré, disait-il, de civiliser le royaume d'Annam par la religion et le commerce que d'établir des relations suivies avec lui, et de voir l'entrée de ce Royaume jusqu'ici si hermétiquement fermé, ouverte maintenant non seulement à nos missionnaires, mais encore à nos commerçants.

---

<sup>130</sup> Ministre des Affaires Etrangères à l'amiral De la Grandière, 9.1.1864. Archives du ministère des Affaires Etrangères, vol. 29, fol. 44 à 48.

<sup>131</sup> Voir A. Duchêne, ouvrage cité.

“Ce système est entièrement opposé à celui d’occupation de vastes territoires obtenus par la conquête. C’est pourquoi il est très hautement préféré par ceux qui ont intérêt à pénétrer dans le cœur même du royaume, c’est-à-dire par les commerçants sérieux et surtout par les missionnaires qui sont, sans aucun doute, les civilisateurs par excellence . . .”<sup>132</sup>

“ . . . Une influence légitime et solide appuyée sur la Religion et sur le commerce, et s’étendant sur la totalité du royaume, me paraît plus en harmonie avec les instincts de la France, que la possession par la conquête de quelques provinces où les capitaux français ne voudront jamais s’engager”<sup>133</sup>.

Rejeter la ratification du traité, ce serait, selon Aubaret, se condamner à s’entourer d’ennemis, à s’exposer continuellement à des rebellions de toutes sortes dans les territoires occupés, à faire la guerre tous les jours, en un mot, à vivre dans un état d’insécurité perpétuelle. Pour mettre un terme à cette situation, les Français seraient forcément amenés à s’emparer de la totalité de la Cochinchine. Or ce vaste territoire, une fois occupé, ce serait une illusion de songer à entrer en relation d’une façon quelconque avec le gouvernement vietnamien. Tout ce qui serait tenté alors avec ce beau pays au point de vue politique, commercial et religieux serait absolument impossible. On devrait s’attendre dans tout le royaume à la plus atroce “persécution” des chrétiens dont on voulait pourtant assurer la protection<sup>134</sup>.

Au contraire, le protectorat de la Basse-Cochinchine entière, appuyé sur les positions importantes de Saïgon et de My-Tho, paraissait aux yeux du plénipotentiaire du traité de 1864, très apte à remplacer la possession du sol, à répandre la religion et à donner aux Français le très grand avantage d’être débarrassés d’une administration qui leur était presque impossible<sup>135</sup>.

Ce point de vue d’Aubaret, soutenu par le ministre des Affaires Etrangères Drouyn de Lhuys<sup>136</sup> fut âprement combattu par le ministre de la

---

<sup>132</sup> Aubaret au Ministre des Affaires Etrangères, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Asie, Mémoires et Documents, vol. 29, fol. 135-138.

<sup>133</sup> Du même au même, du 18.7.1864, fol 142-144

<sup>134</sup> Dépêche du 16.7.1864 et du 18.7.1864 précitée.

<sup>135</sup> Dépêche du 16.7.1864 et du 18.7.1864 précitée.

<sup>136</sup> Celui-ci avait écrit à l’amiral La Grandière avant le débarquement d’Aubaret pour Hué pour lui demander de donner toutes facilités à son agent diplomatique dans sa mission (cf. lettre de D. de Lhuys à la Grandière, 9.1.1864, Archives du ministère des Affaires Etrangères, vol. 29, fol. 46-48).

Marine Chasseloup-Laubat et l'amiral La Grandière, ce dernier voyant tout d'un coup sa sphère d'action restreinte, son rôle diminué, ses projets annulés par le nouveau traité. Il venait en effet d'envoyer au Cambodge, pour lui imposer le protectorat, le capitaine Doudard de Lagrée. Le Siam avait retiré ses troupes de ce royaume, laissant les mains entièrement libres à la France. L'abandon de la Cochinchine risquait de tout remettre en question. Par ailleurs, comment pouvait-il fermer les yeux devant la perspective d'une conquête facile des trois provinces non occupées et se résigner à exécuter un traité conclu par un officier qui aurait dû être son subordonné ?

La Grandière adressa donc à son ministre dépêches sur dépêches pour manifester son opposition :

“Dans le cas de la ratification du traité que ferons-nous de nos projets, si coûteux à construire, de fortifications ?

“ La persécution contre les chrétiens a repris son cours, en violation des traités. Si le nouveau traité est fait et violé, si le sang coule, pourrions-nous laisser faire ?

“Les plaintes des Evêques et des missionnaires sont aussi fortes que jamais. Convient-il que nous fermions les yeux dorénavant sur ces outrages ?”<sup>137</sup>

“Plus je réfléchis, plus je suis convaincu de l'impossibilité des projets du gouvernement. Nous perdons notre prestige, notre considération, et notre politique va recevoir un échec mortel. J'avais demandé des soeurs de St Vincent de Paul pour l'enseignement des jeunes filles, mais si nous devons nous concentrer, il n'y en aura plus besoin. Les pères seraient encore utiles, si toutes les familles ne nous abandonnent pas. Que vont devenir les chrétiens qui se faisaient par centaines depuis quelques mois ?”<sup>138</sup>

Et l'amiral de solliciter instamment la conquête des trois autres provinces.

Chasseloup-Laubat, colonial convaincu, défendit de la manière la plus acharnée le point de vue de la Grandière et au sein du ministère et auprès de Napoléon III. Dans un mémoire admirablement rédigé, il exposa à l'Empereur les motifs exigeant la non-ratification du traité Aubaret et la possession de la Cochinchine toute entière.

---

<sup>137</sup> Dépêche du 9.6.1864, Archives du ministère des Affaires Etrangères, vol. 29, fol. 102, Cf aussi dépêche du 30.6.1864, fol. 115, du 27.7.1864, fol. 169-171, du 6.7.1864, fol. 190, etc . . .

<sup>138</sup> Lettres particulières de la Grandière, 30.12.1863, fol. 174.

En premier lieu, l'établissement français de Cochinchine était consolidé ; les Vietnamiens habitant les provinces occupées avaient passé, selon lui, de l'état d'hostilité à l'état d'indifférence pour arriver enfin au stade de la collaboration intime, grâce à une administration sage et bienveillante<sup>139</sup>

En second lieu, cet établissement était en voie de prospérité. Ici Chasseloup-Laubat visait à dissiper les inquiétudes de ceux qui condamnaient les entreprises coloniales coûteuses. Les recettes s'étaient rapidement élevées : de 947.000 francs en 1862, elles montaient à 2.800.000 francs en 1863. On les estimait à 3 millions de francs pour 1864 et 4 millions pour l'année suivante. Pendant que les recettes augmentaient, les dépenses diminuaient. De 22.600.000 francs en 1862, elles n'étaient plus que de 19.300.000 francs en 1863, de 14 millions en 1864, enfin, pour 1865 on n'aurait à inscrire au budget extraordinaire que 8 millions environ, par suite des mesures d'économie et de désarmement déjà adoptées. On pouvait croire qu'un jour assez prochain toutes les dépenses seraient supportées par la Cochinchine.

En troisième lieu, le traité d'Aubaret ne pourrait apporter à la France d'avantages sérieux. Au point de vue matériel, Saïgon offre, il est vrai, une admirable position commerciale et militaire ; cette ville ne se présente pas, cependant, comme un de ces points de passage nécessaire sur une des grandes routes du monde. Pour l'écoulement des produits de la Cochinchine et du Cambodge, et dès lors pour le trafic à faire avec ses riches contrées, Saïgon, non plus que My-Tho, ne sont deux points d'entrepôt ou d'écoulement indispensables, puisque les nombreux cours d'eau qui s'étendent sur tout le pays donnent les moyens plus ou moins faciles d'importation et d'exportation, de telle sorte que si les Vietnamiens ne veulent pas faire passer leur trafic par Saïgon ou par My Tho, ils en ont parfaitement la possibilité.

Or, comment supposer que le gouvernement de Tu Duc, redevenu le maître des provinces qu'il venait de céder à la France, n'emploierait pas tous les moyens imaginables pour annihiler la valeur de ce qu'il aurait été contraint d'abandonner ? Les Français verraient certainement le vide se faire auteur d'eux, le commerce se détourner de leurs voies, un

---

<sup>139</sup> Aubaret n'était guère d'accord sur ce point. Il déclarait : "c'est une grave erreur de croire que la majorité des Annamites désirent rester sous notre domination ; j'affirme hautement le contraire et j'ajoute, non sans quelque humiliation, que la confiance en notre parole est très sérieusement ébranlée" (dépêche du 24.7.1864, fol. 165-167).

blocus tacite leur environner de toutes parts. Par la force des choses, les Français seraient amenés, pour que Saïgon et My Tho eussent toute leur valeur, dans leurs mains, à dominer la Cochinchine toute entière.

Le nouveau traité engendrerait de bien plus funestes conséquences si on se plaçait à un autre point de vue, plus élevé, "plus digne et de l'Empereur et de notre pays". Allait-on abandonner aux vengeances des mandarins, demandait Chasseloup-Laubat, ceux qui avaient accepté la domination des Français et leur avaient donné des preuves de dévouement ? "Croyez que la mauvaise foi, la cruauté des mandarins envers les chrétiens et ceux qui nous auront servi nous forceront bientôt à recommencer la guerre et à reprendre en Cochinchine le rôle qui convient à la France."

Et puis quelle cruelle atteinte l'influence française dans l'Extrême-Orient subirait-elle de la perte de cette magnifique Cochinchine : "Chaque jour l'activité de l'Occident prend un nouvel effort dans ces mers où, depuis longtemps déjà, les grandes puissances maritimes avaient su fonder des établissements. La France seule en était absente, mais la Providence qui semble avoir réservé tant de grandes choses à ce règne, a donné à l'Empereur non seulement une des plus belles et des plus riches contrées de ces parages, mais encore celle qui était le mieux préparée à recevoir les semences de notre autorité, celle qu'elle avait comme conservée pour en faire le centre d'où rayonnera la civilisation chrétienne dans l'Extrême-Orient"<sup>140</sup>.

Chasseloup-Laubat et le "parti colonial" réussirent enfin à rallier Napoléon III à leur cause. Au conseil des ministres du 10 novembre, il fut décidé de ne pas ratifier le traité Aubaret. On s'en tiendrait donc purement et simplement au traité de 1862. Cette décision répondait parfaitement aux vœux des missionnaires de la Cochinchine, comme en témoignait la lettre suivante adressée par Mgr Lefèbvre, évêque de Saïgon, au Père Pernot, procureur des missions à Hong Kong :

"Le traité Aubaret est enfoncé et ce n'est pas un malheur. Il n'y avait que Mgr Sohier et Mgr Gauthier qui en paraissaient partisans, mais au vrai point de vue politique et dans les intérêts de notre Mission, la reddition des trois provinces pour de l'argent

---

<sup>140</sup>Note sur la Cochinchine pour le maintien du traité de 1862 et la non ratification de celui signé à Hué en 1864 par Chasseloup-Laubat, 4.9.1864, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, vol. 29, fol. 196-236.

était une absurdité révoltante ... Il s'agit maintenant de prendre les trois autres provinces méridionales : c'est l'intention du gouvernement et de tout notre État-Major, mais il faudrait pour cela une raison plausible, car il faut bien observer la justice et je ne sais si, depuis le traité conclu avec M. Bonard, les Annamites ont donné lieu ostensiblement à une rupture du traité ; car il n'est pas évident que la Cour de Hué n'en ait pas observé les conditions, malgré beaucoup d'infractions locales, qu'elle peut rejeter sur les populations et les mandarins, naturellement peu disposés à accepter aucun traité avec une puissance étrangère, surtout au Tonkin. Vous avez dû voir Mgr Sohier, qui s'est fait aussi le partisan de M. Aubaret, mais dans un autre ordre d'idées que moi. M. Aubaret est retourné à Siam, tout confus de son échec diplomatique, que je lui avais fait entrevoir lors de son passage à Saïgon<sup>141</sup>.

Le traité Aubaret est donc enterré. Tandis qu'à Saïgon les missionnaires et les milieux coloniaux de la Cochinchine se réjouissent de cette victoire qu'ils viennent de remporter de justesse<sup>142</sup>, à Hué, on s'interroge sur la valeur des engagements solennellement souscrits par la France et sur la bonne foi du gouvernement de Paris.

Pendant trois ans, de 1864 à 1867, La Grandière s'efforce de donner aux territoires occupés une organisation politique et administrative solide. Le gouvernement de Hué impuissant, subit cet état de choses, ne songeant un instant ni à faire appel à l'insurrection populaire, ni à s'appuyer sur les mouvements de la résistance qui réussissent pourtant à créer d'énormes difficultés aux Français.

En juin 1867, sans préavis d'aucune sorte, La Grandière occupe et annexe les provinces qui restent encore sous l'autorité de Tu Duc. Phan Thanh Gian, à qui Hué a confié le poste périlleux de gouverneur de la région, se donne la mort, n'osant pas se présenter devant son souverain après cet effondrement de la politique de paix et de confiance envers les Français, politique dont il n'a cessé d'être le défenseur ardent.

---

<sup>141</sup> Lettre de Mgr. Lefèbvre au Père Pernot, datée du 27.9.1864, citée par Taboulet, *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, 1943, tome XVIII, numéro 4, 4ème trimestre. Mgr Sohier et Mgr Gauthier sont respectivement évêque de Hué et évêque du Tonkin méridional.

<sup>142</sup> Dans son discours du trône de 1864, année dont le budget ne comporte pas un centime pour la Cochinchine, Napoléon III annonce déjà ses intentions de substituer une entreprise commerciale à un rêve de conquête (voir Brunschwig, Histoire de la colonisation européenne.)



## Chapitre III

# Le fondement chrétien de l'établissement colonial français en Cochinchine

Ces provinces conquises, comment les organiser, comment les gouverner ? Comment les maintenir ? Comment faire de cette terre vietnamienne une "*Cochinchine française*" ? Les armes peuvent bien conquérir des territoires, elles sont incapables de transformer le cœur et le cerveau du peuple conquis : ce sera l'oeuvre de la religion et de la culture.

Sous l'impulsion de Chasseloup-Laubat, les premiers amiraux-gouverneurs de la Cochinchine vont appliquer une politique d'assimilation basée sur le concours de la religion catholique.

### I Les directives de Chasseloup-Laubat

Pour ce ministre du Second Empire qu'on a pu appeler "*le véritable initiateur de la politique coloniale*"<sup>1</sup>, il s'agit de faire de la Cochinchine non pas tant une colonie qu'un empire. Cette idée, très chère à Chasseloup-Laubat, se trouve exposée plusieurs fois soit dans les instructions qu'il a adressées aux amiraux-gouverneurs de la Cochinchine, soit dans ses correspondances intimes avec ses collaborateurs immédiats.

---

<sup>1</sup> A. Duchêne. *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat*, p. 201.

“Ici, écrit-il à l’amiral Bonard, nous n’avons pas à créer une colonie comme les Antilles, la Réunion ou même l’Algérie. Ce serait une entreprise immense et, il faut bien le dire, sans résultats avantageux. Nous trouvons dans la Basse-Cochinchine un territoire des plus fertiles et qui, si nos renseignements sont exacts, renferme d’immenses richesses en bois des meilleures espèces ; le riz y vient en abondance, la canne à sucre, l’élève des vers à soie y prospèrent ; enfin des gîtes aurifères existeraient non loin du sol que nous occupons. Le peuple annamite est doux et facile, il ne manque pas de courage, il est imitateur et suffisamment laborieux. Avec de pareils éléments, il ne serait pas sensé de nous emparer du pays avec la pensée d’y introduire une population européenne ou d’accaparer, en quelque sorte, la propriété avec l’espoir de constituer la population indigène à l’état de travailleurs, même avec des salaires ou une certaine part dans les produits ...”<sup>2</sup>

En effet, “... il ne faut pas faire de la Cochinchine une colonie comme celles que nous avons, mais chercher à élever une espèce d’Empire gardé par quelques forces européennes et des forces indigènes constituées d’une manière convenable, et administrer cet empire par ses propres moyens”<sup>3</sup>.

Il répète ces idées à son directeur des Colonies :

“... Je désire aussi (et cela est une idée très arrêtée chez moi) que Monsieur Zoepffel résiste de la manière la plus constante et la plus forte à tout ce qui pourrait, dans sa direction, nous entraîner à vouloir faire de la Cochinchine une colonie réglementée comme celles que nous avons jusqu’à présent. C’est un *empire* et non une *colonie* qu’il s’agit de fonder en Cochinchine, et cet empire doit être *administré* par la Cochinchine elle-même”<sup>4</sup>.

Quelle différence y-a-t-il entre une colonie et un empire dans l’esprit de Chasseloup-Laubat ? Quelles sont les convictions profondes de ce ministre de Napoléon III, qui considère la “*Cochinchine française*” comme

---

<sup>2</sup>Instructions adressées à l’amiral Bonard 25 (ou 26 ?) Août 1861. Archives du ministère de la France d’Outre Mer, A 30 (1) Carton 10.

<sup>3</sup>Lettre autographe adressée à l’amiral Bonard, datée du 10.10.1862, même référence.

<sup>4</sup>Instructions données au Directeur des Colonies 2.11.1862. Archives du ministère de la France d’Outre-Mer, DOO (3) Carton 48. Jusqu’à cette date, les affaires de la Cochinchine sont traitées au Cabinet du ministre par le ministre lui-même. Chasseloup-Laubat remet le service au Directeur des Colonies avec des instructions générales très remarquables pour la suite à donner aux affaires de la Cochinchine.

son œuvre personnelle ?

La Cochinchine sera un empire et non une colonie, parce qu'elle doit avoir une mission spirituelle, une mission chrétienne, et qu'elle doit être le lieu d'où rayonnera sur toutes les contrées de l'Extrême-Orient la civilisation chrétienne. Chasseloup-Laubat fait cette profession de foi à son chef de cabinet et à l'amiral Bonard :

“J'ai là, je le sens, une grande responsabilité, je voudrais créer pour mon pays un véritable empire dans l'Extrême-Orient ; je voudrais que notre civilisation chrétienne pût avoir dans notre nouvelle conquête un établissement formidable d'où elle rayonnerait sur toutes ces contrées où tant de moeurs cruelles existent encore. Bien des gens doutent de la possibilité d'atteindre le but ; d'autres se préoccupent de dépenses ; enfin j'ai de grands obstacles à surmonter, mais j'ai la foi ; je marche comme si j'étais certain de réussir. Le magnifique édifice que je rêve, je ne le verrai pas élever complètement, je ne le verrai pas achever, mais je suis heureux d'en jeter les fondements ; la pierre que je pose restera peut-être utile à une oeuvre dont Dieu seul connaît la grandeur et le mystère, il y a dans ce sentiment qu'on a, lorsqu'on sert cette grande cause de la civilisation et du bien, une jouissance, une force qui compensent tous les sacrifices”<sup>5</sup>.

Avec le successeur de Bonard, La Grandière, l'exécutant le plus fidèle de sa pensée, Chasseloup-Laubat emploie un ton plus intime, plus lyrique, plus enthousiaste encore :

“[Je voudrais] voir s'étendre cette influence chrétienne qui, à mes yeux, est appelée à servir de base à notre civilisation dans ces contrées. Il semble pour moi que la Cochinchine ait été un don de la Providence fait à la France -elle doit vouloir s'y établir, elle a dans ces provinces des populations qui ne sont pas comme les musulmans, réfractaires au christianisme, et c'est de Saïgon que, dans mes espérances d'avenir, je vois rayonner dans l'Extrême-Orient cette influence si libérale de mon pays ...”<sup>6</sup>.

“... C'est de là que doit rayonner un jour notre civilisation chrétienne et française. Le terrain semble nous avoir été préparé par

---

<sup>5</sup> Lettre à M. Delarbre, datée du 14.2.1862, citée par A. Duchêne, ouv. cité p. 171.

<sup>6</sup> Lettre autographe datée du 17.9.1865. Archives du ministère de la France d'Outre-Mer A30 (1) Carton 10.

la Providence puisque nous y trouvons un peuple qui n'est réfractaire ni à notre religion ni à nos moeurs, et que le pays qu'il habite est un des plus riches de la terre.

“Mais, mon cher Amiral, peu de personnes encore le savent, peu comprennent pourquoi ni vous ni moi nous n'aurions cette ardeur pour notre oeuvre si nous avions en devant nous ce que les Anglais ont reconstruit dans le fanatisme musulman des Indiens. Aussi faut-il faire tout ce que nous pourrions pour donner des arguments à ceux qui ramènent tout à *un doit et à un avoir*, sans même hélas comprendre souvent que la plus grande spéculation d'un grand peuple consiste dans son dévouement et ses sacrifices pour la grande cause de la civilisation ... Ce sera une grande et belle page, mon cher Amiral, que celle qui dira un jour que la France désintéressée a fondé un grand Empire sur ces ruines dont est couvert le pays de Monteguma ; j'espère que ce sera aussi une belle page que nous écrivons en Cochinchine”<sup>7</sup>.

C'était donc bel et bien une politique chrétienne qu'on entendait appliquer en Cochinchine. Il ne s'agissait plus de colonisation laïque comme celle de 1840, mais il fallait d'une part appuyer de tout le poids de l'Etat les missions catholiques qui y travaillaient depuis longtemps<sup>8</sup>, et d'autre part les associer à l'entreprise coloniale de l'Etat. En d'autres termes, la religion chrétienne devait être à la fois un but vers lequel tendaient tous les efforts de l'administration coloniale et un moyen destiné à consolider la conquête et la domination coloniale. Dans cette dernière optique, le missionnaire devenait un agent politique ayant une mission politique bien déterminée à remplir. Pour bien jouer ce rôle, il importait qu'il fût dirigé et guidé par une autorité ecclésiastique qui collaborait étroitement avec l'autorité politique : d'où l'importance de la création d'un clergé régulier qui, tout en assurant le service du culte, allait propager, sous le contrôle et la surveillance de l'administration, et moyennant des subventions, l'influence chrétienne et française dans la nouvelle colonie.

Comment procéder à l'établissement d'un clergé régulier en Cochinchine ? A l'amiral La Grandière qui le lui demandait, le ministre de la Marine écrivait :

---

<sup>7</sup> Lettre autographe datée du 18.4.1864, même référence. “Civilisation chrétienne”, ces mots reviennent sans cesse sous la plume de Ch. Laubat. cf. lettres autographes adressées à La Grandière datées du 10.7.1864, du 10.11.1864, du 18.11.1864, etc ...

<sup>8</sup> Cf. Brunshwig, Histoire de la colonisation européenne 1815-1914, Paris, Les Cours de Droit 1948-49.

“A mes yeux le christianisme doit jouer un grand rôle dans notre entreprise, aussi ai-je lu avec beaucoup d'intérêt ce que vous m'avez écrit au sujet de l'établissement d'un clergé régulier. Seulement cela nous demanderait beaucoup de temps, il nous faudrait négocier avec Rome, enfin notre organisation n'était pas bien définie encore, nous rencontrerions bien des difficultés.

“J'ai donc pensé que, quant à présent, il fallait nous arranger de manière à tirer le meilleur parti de ce que nous avons. En conséquence j'ai prié le Supérieur des Missions Etrangères de venir me voir, et si les statuts de l'ordre ne permettent pas de donner des traitements fixes aux prêtres qui seraient envoyés en Cochinchine par les Missions, rien n'empêche que nous n'accordions à l'Evêque et aux prêtres placés dans les localités que vous désigneriez et qui, en définitive, seraient comme des *curés* ou *vicaires*, des *subventions* à employer dans l'intérêt de la propagation de la foi et pour les besoins du culte.

“D'après ce que m'a dit M. le Supérieur, Mgr Miche serait appelé prochainement à prendre la place de Mgr Lefèbvre, ainsi vous trouveriez un appui sérieux pour vos projets et, à titre transitoire, nous aurions une organisation encore assez bonne. Dans cette pensée, nous ferions partir vers la fin de l'année des prêtres des missions et des frères comme vous me l'indiquez, et le budget du culte porterait une somme suffisante pour ce service si important en Cochinchine”<sup>9</sup>.

Les amiraux de la Cochinchine avait connu trop de difficultés avec les missionnaires pour ne pas être prudents lorsqu'il s'agissait de se servir d'eux à des fins politiques. Aussi le problème était-il d'organiser le clergé de telle manière qu'on pût le bien tenir en main. La meilleure solution, selon Chasseloup-Laubat, serait de commencer par des congréganistes, des frères et des soeurs de Saint Vincent de Paul :

“C'est chose difficile, en vérité, un évêque comme à la Réunion et aux Antilles, il faut négocier avec Rome et puis après on n'est plus du tout maître chez soi. Les missionnaires sont souvent des enfants terribles, mais nous pourrions peut-être commencer par des congréganistes. On n'a rien à en redouter en Cochinchine, j'imagine. Dans tous les cas je vous enverrai des frères, des soeurs, cela est sans danger aucun et il y a dans leur dévouement quelque chose de si sublime souvent qu'en vérité il est bon de leur donner une part dans notre conquête, qui me semble encore plus au nom

---

<sup>9</sup>Lettre autographe du 17.9.1865 adressée à La Grandière, même référence.

de la Civilisation Chrétienne que de la France mais dont la France seule était capable”<sup>10</sup>.

Enfin il y avait un élément très important sur lequel ce ministre estimait qu'on pouvait et devait s'appuyer : les catholiques vietnamiens.

“Il est un sujet sur lequel je n'ai pas de doute et dont je veux vous dire quelques mots, parce que je le crois très important et que, d'après tout ce qui me revient, j'imagine qu'on l'a négligé. Je veux parler de notre conduite vis-à-vis du peuple annamite et surtout à l'égard des *chrétiens*.

“Nous avons dans ces derniers des auxiliaires tout trouvés si nous savons les attirer à nous ; nous avons même en eux des sujets qui doivent être fidèles puisque tout retour vers le passé leur est impossible. Sans doute, nous devons être justes envers les annamites quelle que soit leur religion, mais nous pouvons, sans manquer à cette règle de notre civilisation, de notre tolérance, arriver à grouper autour de notre drapeau tous ceux qui s'inclinent devant la Croix ...”<sup>11</sup>

Ainsi, pour faire de la Cochinchine un empire chrétien, l'ennemi à abattre était la religion et la culture traditionnelles. Mais cela était-il facile ? Etait-ce même possible ? Pour un peuple si fier de son histoire et si jaloux de sa culture, ne serait-il pas commettre un acte de pure folie que de vouloir changer sa mentalité et sa civilisation ?

Chasseloup-Laubat ne le pensait pas et croyait que son rêve était réalisable à condition de procéder avec habileté et persévérance et de ne pas violenter d'une manière trop manifeste les moeurs et croyances des populations. L'essentiel était de savoir concilier, dans l'immédiat, les intérêts et l'action de la nouvelle religion avec le respect des usages des populations ; les progrès que ferait “sans aucun doute” la religion chrétienne dans l'avenir détruiraient ce qui resterait à détruire<sup>12</sup>.

Faire de la Cochinchine un empire chrétien et français, tout le programme d'action s'inscrivait dans cette seule formule. Pour employer le langage

---

<sup>10</sup> Lettre autographe du 18.11.1864 adressée à La Grandière, même référence.

<sup>11</sup> Lettre autographe du 17.6.1865 adressée au même, même référence.

<sup>12</sup> Voir Instruction à l'amiral Bonard, 25.8.1861, Archives du ministère de la France d'Outre-Mer, A30 (1) Carton 10. “La religion viendra faire son oeuvre”, écrivait le ministre.

colonial, c'était pratiquer la politique d'assimilation. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque on concevait mal une entreprise coloniale dont l'assimilation ne serait pas le but, cette assimilation qu'on avait appliquée systématiquement en 1848 aux possessions françaises existantes<sup>13</sup>. Seulement l'assimilation dans l'esprit de Chasseloup-Laubat n'était pas tout à fait semblable à celle des hommes de 1848. L'originalité de ce ministre - qui avait été d'ailleurs béni par le pape Pie VII - était d'avoir insisté avec une vigueur inégalable sur le rôle chrétien de l'action coloniale : c'est par et pour la religion chrétienne que, selon lui, l'assimilation devait se faire.

## II La religion chrétienne et la politique d'assimilation

Autant le principe posé par Chasseloup-Laubat était simple, autant son application s'avérait ardue, notamment au début de la conquête. A l'époque de Charner et de Bonard, le calme ne régnant nulle part, les troubles se multipliant, le problème primordial pour les Français ne pouvait être que celui de ramener l'ordre et la tranquillité et de gagner la sympathie des populations. Une politique libérale et respectueuse des traditions du pays semblait alors infiniment mieux adaptée à la situation qu'une politique d'assimilation à outrance. C'était l'opinion de Bonard. Par contre, à partir de La Grandière, l'ordre ayant été rétabli, l'appareil administratif consolidé, l'assimilation devenait la règle d'or du gouvernement colonial. Mais rien n'indiquait que la conquête spirituelle était aussi facile que la conquête territoriale. La religion est, certes, l'élément le plus puissant pour pratiquer l'assimilation ; mais encore faut-il que l'âme indigène soit plus ou moins disposée à la recevoir. Dans le cas où elle ne provoque chez les populations qu'une sorte d'indigestion spirituelle, la religion nuit à la politique d'assimilation plus qu'elle ne lui rend service.

### A La politique "libérale" de Bonard

Avant Bonard, Charner, voulant consolider l'occupation des provinces cochinchinoises, avait donné aux officiers mission d'entrer en relation avec les notables du pays. "Vous leur direz que leurs lois et usages seront respectés, qu'ils peuvent se livrer en toute sécurité à l'agriculture

---

<sup>13</sup> A. Duchène, ouv. cité p. 207

et au commerce, et apporter leurs produits à Saïgon. Ils doivent se persuader que le règne des mandarins a disparu pour faire place à celui de la France”.

Arrivé à Saïgon en 1861, Bonard était parfaitement informé de la vie locale ; il connaissait la force des traditions confucéennes, la solidité certaine du mandarinat et de la commune. Innover le moins possible et tirer profit au maximum de cet appareil politique élaboré par une expérience séculaire : telle était son intention. Bonard faisait alors administrer le pays selon ses us et coutumes, par des Phu et des Huyen (préfets et sous-préfets) choisis parmi les vietnamiens et contrôlés par des résidents français installés dans quelques centres peu nombreux mais entourés de forces suffisantes pour pouvoir disposer en tout temps de colonnes mobiles prêtes à intervenir en tous lieux : “L’administration par les indigènes sous notre haute surveillance, expliquait-il au ministre, est, à mon avis, la seule manière de résoudre le problème. En substituant brusquement pour les détails de l’administration annamite, un grand nombre d’officiers dont la plupart ne connaissent ni la langue, ni les moeurs du pays, on a créé l’anarchie”<sup>14</sup>.

Le commandant Aubaret, aide-de-camp et conseiller de Bonard, écrivait de son côté dans un mémoire adressé au ministre :

“Cette administration qui place continuellement le peuple en tutelle, est merveilleusement appliquée aux nations orientales qui ont vraiment le fanatisme de l’autorité. Nous qui avons à peu près le fanatisme contraire, nous comprenons généralement fort peu le génie de ces peuples et il nous arrive fréquemment de les blesser quand nous croyons leur faire du bien . . .

“Il résulte de cela que nous devons considérer comme une chance bien heureuse d’avoir rencontré un peuple habitué à une règle et à une administration qui ont tout prévu ; ce serait donc une faute et un grand danger de vouloir y toucher ou même réformer car il est assez généralement plus difficile de réformer que de faire”<sup>15</sup>.

Appuyé par Chasseloup-Laubat, Bonard était en outre entouré d’une équipe exceptionnellement brillante de jeunes officiers : Luro, Philastre, Aubaret, Landes . . . qui, dès leur premier contact, furent séduits par

---

<sup>14</sup> Correspondance, rapports du V. Amiral Bonard (1861-63). Archives du ministère de la France d’Outre-Mer A00 (2) Carton 1.

<sup>15</sup> Mémoire sur l’état politique de la Basse-Cochinchine, Archives du ministère de la France d’Outre-Mer A00 (2) Carton 1.



la civilisation nouvelle qu'ils côtoyaient. Etudiant moeurs, langues et institutions, ces hommes furent entraînés, par leur volonté d'asseoir le pouvoir colonial sur une connaissance approfondie du pays, et dans un but d'efficacité administrative, à d'importantes recherches scientifiques : Aubaret traduisit le code de Gia Long et la notice historique du Gia Dinh ; Philastre annota et commenta le code de Gia Long dans une nouvelle traduction complète ; Luro étudia l'organisation administrative et sociale du Viet-Nam; Landes rédigea des études de philologie et de littérature.

Bonard songeait même à restaurer les concours triennaux et l'ancienne organisation de l'instruction publique allant de l'école du village à celle du chef-lieu. Il recommandait, en outre, d'étudier avec soin "les coutumes civiles et religieuses pour s'y accomoder et prendre garde de les froisser". Il déclarait, dans le Bulletin officiel de l'expédition, vouloir "respecter les lois et moeurs nationales des Annamites". Comme un lettré vietnamien lui adressa une lettre dans laquelle il manifestait des craintes éprouvées par ses compatriotes, Bonard fit publier cette proclamation répondant point par point les arguments du lettré :

"...

2 - Si quelquefois les coutumes du pays n'ont pas été complètement respectées, c'est seulement, de la part des Français, par ignorance de ces coutumes, qu'ils étudient chaque jour pour ne pas les blesser

...

3 - Les Français, comme les Annamites, respectent leurs ancêtres ; la guerre seule a pu, dans ses désordres inévitables, amener quelques violations involontaires à cette règle ...

4 - Quant à la religion des Français, elle a pour principe de ne forcer personne à la suivre ; tous les Annamites, quel que soit leur culte, pourront donc sans crainte le pratiquer comme ils l'entendent ...

5 - Les Français apprécient les lettres et ceux qui les cultivent ... Le gouvernement, au lieu de repousser les hommes instruits, ne demande donc qu'à les employer au bonheur du peuple ... Refuser le service des lettrés, cela ressemblerait à un propriétaire qui, acquérant un bien, en arracherait les arbres et les moissons ...

6 - Partout où l'ancienne organisation du pays a pu être rétablie, les autorités annamites ont été restaurées. Que les hommes sages qui ont déjà administré les populations se présentent donc ! Les places inoccupées ou mal occupées seront certes données aux plus

méritants et aux plus honnêtes ...”<sup>16</sup>.

La mission catholique, jugeant dangereux pour son effort d'évangélisation ce retour aux anciennes institutions et la politique “confucéenne” de Bonard, ne lui cachait pas son hostilité. Ce dernier, écrivit plus tard le Père Louvet, historien de la mission, “était un esprit faux et chimérique qui ne voyait de salut pour la colonie que dans l'abandon pur et simple de l'administration aux lettrés qui sont, en Annam, les pires ennemis du christianisme et de la France”<sup>17</sup>. Dans les allures libérales de Bonard envers les Vietnamiens de toute confession et ses efforts pour rétablir au milieu d'eux les formes administratives nationales, le P. Louvet ne voyait que de l'esprit sectaire dont les conséquences avaient causé “tant de mal au christianisme” et “arrêté net tout le bien qu'on pouvait attendre de l'expédition française”<sup>18</sup> : “Nos célèbres principes de 89, expliquait-il, qui nous font déjà faire assez triste figure en Europe ... sont un non sens et une colossale mystification en Annam, où rien n'a préparé les indigènes à ce régime. Pour eux, comme pour tous les orientaux d'ailleurs, la question religieuse et la question de nationalité sont une seule et même chose. Il en résulte que, pour les païens, français et catholique sont deux termes absolument synonymes. Si nos gouvernants eussent compris leur mission en ce pays, ils auraient dû favoriser ce mouvement [de conversion] et témoigner de la sympathie à ceux qui, en se faisant chrétiens, rompaient définitivement avec le gouvernement de Huè et se rattachaient à la France par le lien le plus capable de retenir les hommes, la communauté des intérêts. En effet, une fois chrétiens, les indigènes ne pouvaient plus nous trahir, car ils avaient tout à craindre, en cas d'une révolte victorieuse. A défaut d'un sentiment plus noble, le soin de leur propre sécurité nous garantissait leur fidélité. C'est ce que ne voulut pas comprendre l'amiral Bonard ...”<sup>19</sup>

Quant à la proclamation de Bonard, le P. Louvet la considérait purement et simplement comme une “invitation officielle à rester dans le paganisme”, et une manifestation de la “maladresse et de la platitude” poussées au plus haut degré<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Silvestre, Politique française dans l'Indochine, *Annales de l'Ecole libre des Sciences Politiques*, 1896, p. 200.

<sup>17</sup> Louvet, *Vie de Mgr Puginier*, Hanoi 1894, p. 91.

<sup>18</sup> Louvet, *La Cochinchine religieuse*, Paris, Challamel aîné, 1885, T.II, p. 319.

<sup>19</sup> Louvet, ouvrage cité, 319 à 321.

<sup>20</sup> Ibid.

On trouve les mêmes critiques chez un autre historien de la mission, l'abbé Launay :

“Bonard réorganisa l'enseignement des caractères chinois et rétablit les anciens titres de docteurs et de licenciés, sans se demander s'il n'eût pas été meilleur d'éloigner des Annamites tout ce qui pouvait les entretenir dans leurs idées nationales et par conséquent, antifrançaises”<sup>21</sup>.

L'hostilité des missionnaires à l'égard de la politique de Bonard n'était-elle pas ainsi motivée en même temps par le souci d'assurer une meilleure défense du régime colonial<sup>22</sup> ?

Quel était le résultat de la politique de Bonard ? A-t-il réussi dans ce premier essai de protectorat ? Son point de vue ne manquait pas d'intelligence. Mais que pouvait-il faire dans un contexte hostile ? Quels qu'aient pu être les efforts de Bonard et la valeur de son équipe, le protectorat ne pouvait réussir qu'avec l'adhésion des cadres locaux. “Or les Annamites instruits, l'élite fidèle aux lois de son pays, ne pouvaient nous considérer que comme des ennemis : la classe capable d'administrer était absente ou malveillante”<sup>23</sup>.

Obéissant aux ordres de Huê, lettrés et mandarins avaient disparu, refusant ainsi massivement de collaborer. Seuls des notables de village, des propriétaires, des marchands, fatigués des désordres, voulant à tout prix la tranquillité afin de pouvoir profiter des bénéfices considérables que leur permettaient l'élévation des prix de vente de leurs produits, élévation due à l'ouverture du port de Saïgon<sup>24</sup>, se rallièrent franchement à la domination française, dès que l'amiral eut promis de respecter leurs biens, leurs lois et leurs coutumes<sup>25</sup>.

Faute de personnes capables, Bonard fut obligé de confier les postes administratifs à des hommes que l'on recruta nécessairement un peu au hasard et qui ne pouvaient jouer qu'un rôle inutile. En effet, “quel pres-

---

<sup>21</sup> Chesneaux, *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, p. 115.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Cultru, *ouv. cité* p. 189.

<sup>24</sup> Le riz qui, avant la journée de Ky Hoa, se donnait pour une ligature la mesure de 40 litres, se vendait régulièrement 5 ligatures aux Chinois et aux Européens, qui l'expédiaient sur les marchés de la Chine (cf. P. Vial p. 118).

<sup>25</sup> P. Vial, *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, Paris, Chailamel aîné, 1874, pp. 109 et 118.

tige pouvaient avoir aux yeux de la population des gens instruits qui auraient abandonné du jour au lendemain leur gouvernement national pour obtenir des places lucratives ! Tout chez eux devait être factice, l'instruction, l'expérience des affaires, le dévouement à la chose publique. L'opinion ne pouvait excuser ce rôle ingrat que chez les Annamites chrétiens ; ils avaient fourni deux ou trois fonctionnaires dont le zèle au moins ne pouvait être suspecté”<sup>26</sup>.

La situation paraissait sans issue, car “ces gens tarés étaient bien plus capables de déconsidérer les Français aux yeux de leurs compatriotes que de leur faire accepter la domination étrangère. Puis lorsque surgirent les premiers symptômes de troubles et de soulèvement, on hésita à se confier à de tels hommes et on les plaça tellement sous la tutelle et la dépendance des chefs militaires qui se partagèrent le commandement des provinces de Gia Dinh et de Bien Hoa, qu'ils n'eurent plus de mandarins que le nom et qu'ils devinrent bientôt, pour leurs compatriotes comme pour les Français, l'objet de la plus complète déconsidération. Alors, et par une conséquence naturelle, les pouvoirs administratifs passèrent aux mains des chefs militaires, les anciennes divisions territoriales disparurent pour faire place à des morcellements réduits de considérations purement militaires, et il ne resta plus rien de l'organisation annamite dont on avait cependant proclamé l'intégrité”<sup>27</sup>.

Dès lors, l'effort de Bonard était voué à l'échec. En août 1862, il donna tous les pouvoirs administratif et judiciaire aux inspecteurs français qui devinrent les véritables maîtres du pays. Un corps “d'inspecteurs des affaires indigènes” fut alors constitué chez les officiers de marine et substitué aux mandarins défaillants. Ainsi Bonard était amené, contre son gré, à s'engager dans la voie périlleuse de l'administration directe, voie que devaient suivre ses successeurs inéluctablement, s'étant heurté comme lui, à l'attitude générale de non-coopération de l'élite vietnamienne.

Mais l'administration directe, devenue par la force des choses une institution permanente, était-elle plus efficace que le système de Bonard ? Ce mode d'administration ne valait que par les hommes chargés de le mettre en oeuvre. Or “certains administrateurs n'avaient aucun doigté ; quand

---

<sup>26</sup> P. Vial, *ouv. cité* p. 196

<sup>27</sup> Note sur notre établissement en Cochinchine, 30.4.1864, par le capitaine de Vaisseau J. D'Ariès, Archives du ministère de la France d'Outre Mer, A00(3) Carton 1.

ils étaient dans un centre, l'insurrection y apparaissait fatalement"<sup>28</sup>. Certains ne surent "oublier qu'ils étaient conquérants, ni se résoudre à voir dans leurs administrés autre chose que des vaincus. Toujours appliqués à la répression, rarement ils songeaient à prévenir"<sup>29</sup>.

D'autre part l'administration directe requiert l'emploi d'un minimum de personnel du pays. Mais seuls les éléments les moins recommandables de la population vietnamienne acceptèrent de jouer ce rôle : "Nous n'avions avec nous, reconnaît plus tard le vice-amiral Rieunier, que des chrétiens, ou des coquins".

Des coquins : ils arrivaient, écrit le colonel F. Bernard, "chassés de leur village par la misère ou le crime, l'échine souple, pris de l'âpre désir de vivre, insoucieux de la lutte nationale, prêts à servir tous les maîtres. C'est parmi eux que l'on recruta tout le personnel nécessaire à l'administration ou aux besognes domestiques : boys, coolies, plantons, et aussi des interprètes et des copistes, grossièrement dégrossis dans les écoles de la Mission. C'est au contact de ces misérables que les colons ou les fonctionnaires fraîchement débarqués firent connaissance avec le peuple d'Annam ..."

Des chrétiens : "c'est parmi eux, note Pham Quynh, que se recrutèrent, en Cochinchine, les premiers auxiliaires de l'administration française. Que valaient-ils ? ... Ce n'étaient pour la plupart que des catéchistes renvoyés par leurs évêques pour inconduite, et qui sous un nom latin (car ils parlaient vaguement latin) présentaient un abrégé de la ruse, de la prévarication et de la corruption de l'Asie"<sup>30</sup>.

Les dangers d'une telle situation n'échappaient pas aux plus lucides des observateurs coloniaux. On a beaucoup critiqué ce mode de gouvernement en le comparant par exemple au système que les Anglais employaient en Inde et qui consistaient à gouverner le pays à l'aide des collaborateurs indigènes. Mais que pouvaient les amiraux contre la force et l'unanimité du refus vietnamien ? D'ailleurs leur mentalité était tout à fait différente de celle des autorités britanniques. Ils croyaient que

---

<sup>28</sup> R. Postel, ancien magistrat à Saïgon. *A travers la Cochinchine*, Paris 1887, p. 91. Pour connaître la cruauté de ces répressions, voir Cultru, ouv cité pp. 259, 303, Le Myre de Vilers, *Les institutions civiles de la Cochinchine*, p. 67.

<sup>29</sup> Ibid

<sup>30</sup> Cités par J. Chesneaux, ouv. cité pp. 115, 116.

la domination ne serait solide que lorsque les indigènes auraient été assimilés et pour arriver à cette fin, ils étaient convaincus qu'il n'y avait pas d'autre voie que celle de l'administration directe, d'autre moyen plus efficace que le christianisme, d'autres auxiliaires plus fervents que les missionnaires. Pouvait-on, en effet, former des sujets fidèles sans s'attaquer tout d'abord à leur mentalité ?

“Il ne faut pas oublier, affirmait le lieutenant de vaisseau Ansart, aide-de-camp et conseiller de La Grandière, que la Providence nous a confié un peuple auquel il ne manque que le Christianisme pour être au niveau de notre morale publique et de notre civilisation. Rien donc de commun entre nous et les Hollandais, entre les peuples qu'ils exploitent et ceux que nous avons conquis ... C'est d'ailleurs commettre une lourde faute et méconnaître le génie du peuple annamite que de ne pas l'engager à embrasser notre religion qui seule peut le détacher à jamais du mandarinat et de la dynastie annamite et tout porte à croire que la voix de nos chefs eut été écoutée et qu'elle le serait peut-être encore si des proclamations imprudentes n'eussent semblé engager les naturels à rester païens”<sup>31</sup>.

Administration directe et assimilation ne peuvent donc se séparer l'une de l'autre. On ne saurait, en effet, concevoir une politique d'assimilation systématique sans une mainmise directe sur l'administration du pays. Sans la méthode directe, “nous resterions toujours étrangers au pays, sans action morale sur le menu peuple, régnant mais ne gouvernant pas, transformés en espèces de maréchaussée campée dans le pays, prêtant main forte aux mandarins qui deviendront des arbitres entre la population et nous ... Avec le mandarinisme le pays ne sera jamais à nous ...”<sup>32</sup>.

Ainsi c'est consciemment, et non par erreur comme le pensent certains historiens, que les amiraux-gouverneurs s'engageaient dans la voie de l'administration directe. Car cette méthode seule leur permettait de réaliser leurs projets à long terme : faire de la population de la Cochinchine des Chrétiens et des Français.

---

<sup>31</sup> Lettre du Lieutenant de Vaisseau Ansart, aide-de-camp de l'amiral Grandière, datée du 25.4.1863, Archives nationales C1.6, pages 121 à 128.

<sup>32</sup> Ibid

## B Faire de la population vietnamienne des chrétiens et des Français

Lorsqu'on lit le Père Louvet et l'abbé Launay, on a l'impression que Bonard s'est aventuré trop loin dans sa politique libérale et anti-catholique. En réalité, il n'en était rien. Sa méthode de "gouvernement des indigènes par les indigènes" lui fut imposée par les circonstances, comme la seule solution de rechange susceptible de remédier à la situation fâcheuse causée par la méthode de son prédécesseur, l'amiral Charner. Celui-ci avait décidé, après la prise de Ky Hoa et de la province Gia Dinh en 1861, que l'administration de cette province serait assurée par des officiers français, les mandarins ayant fui le territoire occupé. Ce système avait un double inconvénient : d'abord, celui de disséminer singulièrement les forces françaises puisqu'il fallait installer dans chaque centre au moins quelque troupe pour que l'officier directeur ne fût pas trop isolé ; ensuite celui de coûter assez cher en raison de la multiplicité des centres d'administration<sup>33</sup>. Il provoquait, d'autre part, des désordres les plus graves : "La multiplicité de ces emplois donnés un peu au hasard, la latitude énorme accordée nécessairement à des officiers éloignés d'un centre commun de direction politique ont produit les résultats les plus déplorables . . . Les nombreux postes, détachés pour prêter main forte aux préfets et sous-préfets n'ont abouti qu'à faire le vide autour d'eux. Quoiqu'il y ait près de 1 400 hommes de troupes employés à ce service, dans cette province, à chaque instant les Tongs et les maires annamites qui reconnaissent notre autorité sont assassinés jusqu'aux portes de Saïgon . . . En renversant le pouvoir des mandarins et en y substituant de *nom* et pas de *fait* des autorités purement françaises, on a créé un état de perturbations et d'agitations qu'il sera fort difficile de faire cesser . . ." <sup>34</sup>.

Les liens de la hiérarchie et de l'obéissance étant brisés, il était très difficile de rétablir l'ordre chez une population tombée dans l'anarchie. Sans le concours des mandarins, les Français seraient impuissants à prévenir et à réprimer les révoltes qui se tramaient autour d'eux. Isolés, sans relations suivies avec les populations qui avaient abandonné les terres voisines de leurs postes, sans aucune connaissance des habitudes locales, les Français ignoraient complètement ce qui se passait autour de leurs

---

<sup>33</sup> Instruction du ministre à l'amiral de La Grandière, 17.2.1863, Archives du ministère de la France d'Outre Mer A 30 (1) Carton 10.

<sup>34</sup> Dépêche du 27.2.1862 adressée par Bonard au ministre, Archives du ministère de la France d'Outre Mer, A 00 (2) Carton 1.

retranchements, laissant le champ entièrement libre aux mouvements de résistance. Seuls les mandarins nommés par les Français pouvaient se charger, à bon marché d'ailleurs, de la police de leur département, puisqu'ils connaissaient leur pays et la psychologie de la population.

Telles étaient les raisons pour lesquelles Bonard préférait la méthode indirecte. La politique d'allure libérale était donc un produit de la situation et non un produit de sa conception. Au fond, la pensée de Bonard ne s'éloignait guère de celle de ses successeurs qui, eux, avaient tout l'appui de la mission catholique. Bonard voulait-il vraiment restaurer les valeurs nationales, les coutumes, les croyances des indigènes ? Écoutons-le déclarer au ministre dans un mémoire rédigé par Aubaret :

“La déchéance des mandarins est la première chose à faire ; quelques Annamites qui nous soient dévoués et se chargent de l'administration rallieront autour d'eux plus de monde que la présence de militaires...”

“Bien des articles du Code vieilliront et disparaîtront d'eux-mêmes, c'est là l'oeuvre du temps. Pourquoi par exemple se préoccuperait-on du culte des ancêtres qui forme un chapitre de ce code ? Il est clair que lorsque notre colonie sera entièrement composée de chrétiens, ce qui ne peut manquer d'arriver, cette partie du code n'existera plus d'elle-même, mais la discuter aujourd'hui pourrait être une imprudence ou serait tout au moins un soin fort inutile”<sup>35</sup>.

Bonard était-il anti-catholique ? Préconisait-il une politique anti-chrétienne ? Lisons plutôt la suite de son mémoire :

“L'Annamite tient en général peu à sa religion ; il la connaît à peine, il ne sait guère de Bouddha que le nom, aussi le fanatisme lui est-il inconnu ; il embrasse généralement avec ardeur les idées chrétiennes et bien qu'il n'en pratique pas toujours fort exactement la morale, il acquiert du moins un fond de droiture bien remarquable pour ceux qui ont pu voir de près ses vices les plus communs, à savoir la dissimulation et le mensonge. L'Annamite chrétien a l'habitude de se considérer comme Français et il l'est de fait aux yeux des mandarins. La propagation du catholicisme est

---

<sup>35</sup> Mémoire sur l'état politique de la Basse-Cochinchine, Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer A00(2) Carton 1. Ce mémoire, rédigé par Aubaret, alors aide-de-camp de Bonard, fut contresigné par l'amiral qui déclara formellement au ministre que ses appréciations et ses expériences étaient entièrement conformes aux vues exprimées par Aubaret. (cf. sa dépêche du 27.2.1862 déjà citée).



certainement le moyen le plus sûr d'avoir un peuple complètement à nous<sup>36</sup>.

Et cet autre passage d'une note également rédigée par Aubaret :

“... Mais le but principal des missionnaires, qui est de faire des chrétiens ne saurait être trop encouragé. Nous sommes parfaitement convaincus que la Cochinchine ne nous appartiendra réellement que le jour où elle sera chrétienne. C'est de tous les moyens de conquête le plus certain et le plus durable ; nous sommes donc heureux d'avoir à faire à un peuple très accessible aux idées chrétiennes et qui fera des rapides progrès dans cette voie, quand, avec l'ordre, disparaîtront les regrettables exemples que nous-mêmes lui avons donnés. Il faut bien se garder au sujet de la religion chrétienne de paraître accorder une protection spéciale à ceux qui embrassent cette religion. L'esprit annamite est tellement porté à la dissimulation que l'on s'exposerait de la sorte à de sérieux mécomptes. Le mieux est de se borner à laisser libre l'action des missionnaires et de ne jamais aborder la question religieuse en affaires d'administration”<sup>36</sup>.

Ainsi, sous une apparence d'impartialité, et en s'abstenant rigoureusement de faire de la propagande tapageuse, on travaillait pour la christianisation du pays, tout en affichant des principes libéraux.

En 1863, au moment où Napoléon III était sur le point d'accepter l'offre vietnamienne de rachat des provinces occupées, Bonard, en convalescence à Paris, adressa un long mémoire à l'empereur, le suppliant de ne pas lâcher la Cochinchine et abandonner la population cochinchinoise “laborieuse et douce comme des moutons à qui il manquait des bergers pour la protéger contre les loups”. Le mémoire conclut : “Point de fanatisme religieux comme en Algérie, dans l'Inde, à Java etc ... par la persuasion et sans avoir besoin d'employer la force on put faire des Annamites des chrétiens et des Français”<sup>37</sup>.

Les successeurs de Bonard ne proposaient pas autre chose ! “Faire des Annamites des Chrétiens et des Français”, toute la “politique indigène” des amiraux-gouverneurs se résumait dans ces mots.

---

<sup>36</sup>Note sur la Cochinchine, Archives du ministère de la France d'Outre Mer, A00(2) Carton 1.

<sup>37</sup>Mémoire adressé par le Vice-Amiral Bonard à Sa Majesté l'Empereur, Archives du Ministère de la France d'Outre-Mer, A00 (3) Carton 1.

“Nous avons besoin de missionnaires, écrivait l’amiral La Grandière au ministre, et, à leur tête, d’un homme capable de leur donner une direction intelligente . . . On pourrait arriver promptement au résultat qui doit être le but de notre politique : la conversion, c’est-à-dire l’assimilation si facile du peuple avec le concours des Frères des Ecoles chrétiennes et des Religieuses”<sup>38</sup>.

“Nous ne perdrons pas de vue, disait l’amiral Roze dans sa proclamation du 7 avril 1865, que nous avons de grands devoirs à remplir, car en nous assimilant cette population destinée à devenir française, nous devons, par notre exemple, la rendre digne d’appartenir à notre grande nation. C’est ainsi qu’elle comprendra la supériorité de nos lois et de nos usages ; c’est ainsi qu’elle nous bénira un jour de lui avoir montré la route qui conduit les peuples à la civilisation . . . Par les dignes ministres de notre religion, les Annamites peuvent connaître les préceptes et les bienfaits de l’évangile . . .”<sup>39</sup>.

“Nous n’arriverons à nous assimiler ces populations, déclarait l’amiral Ohier au ministre, et à leur donner toutes les connaissances indispensables au développement de leur intelligence qu’en les initiant à notre langue, à nos habitudes, à notre religion. Toute colonisation qui ne se propose pas ce but élevé est un horrible despotisme imposé au faible qui se trouve exploité par le fort . . . C’est un signe de virilité de produire quelque chose à son image, et j’espère que notre beau pays se trouvera encore assez digne pour faire acte de paternité”<sup>40</sup>.

Il serait trop long et fastidieux de citer toutes les déclarations des amiraux-gouverneurs sur ce thème. Nous choisissons, pour terminer ce paragraphe, ces phrases adressées par le lieutenant de vaisseau Ansart, aide-de-camp de l’amiral La Grandière, à un haut fonctionnaire responsable de la politique cochinchinoise au ministère de la Marine et des Colonies, phrases dont le ton révèle chez l’auteur une foi immense dans la politique de son maître :

“Si l’on veut que le peuple annamite soit dévoué, il faut *l’engager* à se faire chrétien, parce que le roi est ici considéré comme le père et que le fils ne peut être d’autre religion que son père. Le père doit instruire ses enfants. *Il ne faut violenter personne.* On

---

<sup>38</sup>Dépêche du 30.5.1864, Archives du ministère de la France d’Outre-Mer, A 30(6) Carton10.

<sup>39</sup>Archives du ministère de la France d’Outre-Mer A30 (8) Carton 11.

<sup>40</sup>Dépêche du 15.12.1867, Archives du ministère de la France d’Outre-Mer A30 (11) Carton 11.

verrait ainsi ceux qui veulent se donner à nous et ceux qui veulent se tenir à l'écart. Mais le peuple annamite est-il prêt à recevoir l'Évangile ? Je le crois avec tous les gens compétents. Qu'on parle donc avec autorité, que l'on engage sans violenter personne et l'on sera étonné de voir que la Croix est plus puissante que le sabre pour fonder quelque chose de grand et de durable, pour nous faire des sujets fidèles et plus tard dévoués. C'est un bon rôle à donner à la France que de fonder une colonie sur la vraie base de toute civilisation, sur le christianisme, et de s'écarter des voies sordides suivies avec un succès plus apparent que durable par les marchands anglais et hollandais. Je sais combien il répugne à nos idées libérales, philosophiques et autres qu'un gouverneur par exemple, tienne à ses administrés le langage que je conseille, mais qui veut la fin, veut les moyens, surtout les moyens honnêtes, et tout homme politique méritant vraiment ce titre, doit être au-dessus des criaileries d'une tombe idiote et quelles que soient ses convictions religieuses, il ne doit pas dédaigner un moyen aussi doux et aussi puissant de donner à jamais tout un peuple à la France. Du reste je ne conseille rien de bien nouveau, c'est cette politique qui a donné les Philippines à l'Espagne et le jour où nous aurons un simple curé, annamite ou autre, dans chaque village, nous pourrons retirer notre corps d'occupation, car jamais le pays n'aura été plus à nous et mieux gardé<sup>41</sup>.

### **C Enseignement congréganiste, moyen pour réaliser l'assimilation**

“La propagation du catholicisme est certainement le moyen le plus sûr d'avoir un peuple complètement à nous. Cette propagation dans les six provinces se fera par les écoles d'enfants. Les Annamites qui ne sont pas chrétiens n'ont aucune répugnance à confier leurs enfants aux missionnaires et il serait inutile d'exiger d'eux que ces enfants pour être admis fussent préalablement baptisés, car la conversion au catholicisme se fera d'elle-même et sans la moindre entrave. Les écoles seront une belle occasion de nous assimiler entièrement ce peuple en le mettant tout d'un coup au rang des nations de langue européenne par la suppression des caractères chinois ...”

Par la plume d'Aubaret, son aide-de-camp, l'amiral Bonard exposait

---

<sup>41</sup> Lettre du Lieutenant de Vaisseau Ansart datée du 25.4.1863, précitée

ainsi au ministre le but de l'enseignement en Cochinchine<sup>42</sup>. Confié entièrement aux missionnaires et soumis au contrôle de l'Administration, cet enseignement se divisait en deux degrés : l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Par l'enseignement secondaire, on fournissait au clergé le moyen de se renforcer par des prêtres indigènes, et on formait, pour occuper les divers emplois de l'Administration, des hommes capables de remplir peu à peu les différentes fonctions publiques, pour lesquelles il était impossible de trouver un nombre de Français suffisant et possédant les connaissances nécessaires<sup>43</sup>. Quand les Français étaient arrivés à Saïgon, ignorant absolument la langue du pays, c'était la mission de Cochinchine occidentale qui leur fournissait d'interprètes en mobilisant la plus grande partie de ses séminaristes. Mis temporairement au service du gouvernement colonial, la plupart de ces jeunes gens, attirés par l'appât des places et les gros traitements qu'on leur offrait, renonçaient à la vie apostolique pour occuper définitivement des fonctions administratives. L'idée vint alors aux missionnaires de proposer à l'amiral Bonard de confier l'enseignement secondaire au Séminaire de Saïgon :

“En travaillant à la formation d'un clergé indigène, il se fait que nous sommes entrés à l'avance dans les vues du gouvernement qui veut ouvrir aux indigènes les carrières administratives et civiles, et qui verra assurément d'un bon oeil qu'on lui ouvre aussi la carrière ecclésiastique. Il suffit sans doute de montrer au gouvernement, pour qu'il s'y intéresse, l'importance d'un établissement, au point de vue religieux, mais nous ne croyons pas nous tromper en ajoutant que celui-ci est, pour la colonisation même, d'une importance extrême”<sup>44</sup>.

Pourquoi ? Parce que plus de la moitié au moins des candidats au sacerdoce devaient rester en route et entrer dans les carrières civiles. Dès lors “chaque année la colonie pourra recueillir ce que nous aurons semé”<sup>45</sup>.

Dans cet esprit, un collège appelé “collège de Mgr d'Adran” fut créé en

---

<sup>42</sup> Mémoire sur l'état politique de la Basse-Cochinchine par Aubaret, déjà cité.

<sup>43</sup> Cf. Correspondances, Rapports du Vice-Amiral Bonard, 1861-63, Archives du F.O.M A30(3) Carton 10.

<sup>44</sup> Note sur l'enseignement secondaire et le collège établi à Saïgon, par le Père Wibaux. Archives Centrales de l'Indochine (Aix-en-Provence), Amiraux 12203

<sup>45</sup> Ibid.

1863 pour subvenir aux besoins de l'administration. Ce collège, dirigé d'abord par les missionnaires, ensuite par les Frères des Ecoles Chrétiennes, était destiné, selon le mot du P. Wibaux, "à former une classe de lettrés et même de fonctionnaires à opposer au mandarinat qui ne sera jamais qu'une caste et un foyer d'opposition et de rébellion"<sup>46</sup>.

Mais c'est sur l'enseignement primaire que se concentrait toute l'attention des amiraux-gouverneurs. L'avenir de la position française en Cochinchine en dépendait. En formant une nouvelle génération acquise aux idées chrétiennes et, par conséquent, étrangère à la civilisation de leurs ancêtres, on construirait une base solide sur laquelle reposerait définitivement, éternellement la domination française. Écoutons l'amiral La Grandière :

"L'assimilation des Indigènes et, par suite, le succès de notre colonisation ne sont possibles que par la conversion de la population annamite. C'est une vérité aujourd'hui acceptée par les esprits les plus prévenus, et tous nos efforts doivent désormais tendre vers ce but.

"En dehors des hautes considérations morales qui imposent à la France ce rôle civilisateur, des considérations d'un ordre moins élevé nous engagent à entrer dans cette voie le plus promptement possible : l'état des esprits d'une population dominée, domptée, soumise seulement à notre force, nécessite un corps d'occupation coûteux, et ce fardeau ne peut être allégé que par la conquête et la pacification des esprits. Le Christianisme seul est capable de cette transformation.

"Je considère donc que les sommes affectées au Culte et à l'évangélisation des Indigènes doivent produire dans un temps relativement assez court une très notable économie sur les sacrifices que s'impose la métropole.

"Mais en convertissant le peuple, il faut le délivrer à jamais des liens qui le relient à la stérile civilisation sino-annamite. La substitution des caractères latins aux caractères idéologiques chinois me semble une des choses les plus propres à porter un coup fatal au vieil esprit du Ly, au rationalisme chinois. On ne doit pas perdre de vue que les lettrés où s'est recruté jusqu'à ce jour le mandarinat, forment une caste qui en impose au menu peuple, caste hostile, vaine de sa science, véritable foyer d'opposition et de rébellion, qui, retranchée derrière ses impénétrables caractères,

---

<sup>46</sup>Rapport sur l'état de la religion et de l'Instruction dans la Colonie (10.12.1863) adressé à l'amiral La Grandière, même référence.

méprise ses concitoyens et ses conquérants européens. Et cependant, la difficulté de communiquer par écrit avec les populations nous force de recourir à ces intermédiaires immoraux et infidèles ; la vulgarisation de notre alphabet nous affranchira pour toujours de ces dangereux agents et rendra nos rapports plus directs et plus sûrs avec cette race docile et assimilable.

“Ainsi les deux oeuvres de la conversion et de l’instruction du peuple doivent marcher de front ; elles se prêtent un mutuel appui pour fonder et conserver”<sup>47</sup>.

Ces quelques extraits mettent à nu le véritable rôle de l’éducation dans les colonies : c’est le meilleur moyen de colonisation. Ce rôle était mis en relief par le Père Wibaux, provicaire général de Saïgon , dans une *“Note adressée à l’amiral Bonard sur l’enseignement primaire dans la colonie”*, note rédigée sur la demande de ce dernier :

“Les écoles ne seront pas seulement des établissements où l’on enseignera le Français et les connaissances usuelles, mais on y formera aussi les enfants aux idées religieuses et l’on peut espérer qu’on y fera pas seulement des Français mais des chrétiens. La supériorité intellectuelle que leur donnera l’éducation, le rang et les fonctions qu’elles leur assureront dans la société, ne pourront manquer d’attirer sur les jeunes gens élevés dans ces écoles une considération qui tournera toute entière au profit de l’influence française. Il n’y a pas d’ailleurs d’autre moyen d’entrer plus rapidement et plus efficacement en relations avec les indigènes, sujets de la France. Ces enfants y recevront, d’autre part, une éducation et une instruction religieuses qui ne profiteront pas seulement à eux seuls, mais à tous ceux sur lesquels s’exercera plus tard la salutaire influence de leur supériorité et de leur rang. La création des écoles est donc le meilleur moyen de Colonisation et de Propagande Religieuse”<sup>48</sup>.

Jusqu’en 1863 il n’existait dans toute la Cochinchine qu’un collège français comptant à peine cent élèves et un Séminaire, tous deux rassemblés sous la direction de deux missionnaires, dans la même enceinte. Pour multiplier les écoles et les disséminer sur les points les plus importants du territoire, l’amiral La Grandière demandait l’envoi en Cochinchine

---

<sup>47</sup>Rapport de 1863, Archives du ministère de la France d’Outre-Mer, A 20 (2) Carton 4

<sup>48</sup>Archives Centrales de l’Indochine, Amiraux 12203.

des frères des Ecoles Chrétiennes, des Pères Lazaristes, des religieuses de St Vincent de Paul, des soeurs de St Paul de Chartres.

En 1865 le nombre des écoles s'élevait à 24, sans compter le collège de Mgr d'Adran et l'école de la Sainte Enfance, entretenus tous les deux aux frais de la colonie. Huit cents élèves fréquentaient ces écoles.

Le nombre d'écoles et d'élèves augmentait rapidement. Au commencement de 1868 on avait 56 écoles et 1300 élèves. En 1869 on comptait 104 établissements d'instruction publique fréquentés par 3 200 enfants. L'amiral Ohier se déclarait "satisfait du zèle, de l'abnégation que montrent les frères de la Doctrine chrétienne et du succès qui couronne leurs efforts"<sup>49</sup>.

Ces résultats heureux permirent à Ohier de décréter que tous les actes officiels seraient désormais écrits en caractères latins. Cette mesure était d'un intérêt capital, puisqu'elle déracinait peu à peu l'usage des caractères chinois qui étaient "une cause d'arrêt pour l'assimilation des indigènes et une source de difficultés pour notre administration"<sup>50</sup> et qu'elle détruisait l'influence intellectuelle et morale des lettrés, ennemis irréductibles du christianisme et de la France.

Le monopole de l'enseignement congréganiste devait durer jusqu'au jour où l'enseignement laïque faisait ses débuts en Cochinchine. Mais les écoles de la Mission bénéficièrent jusqu'en 1902 d'une subvention importante du gouvernement colonial pour continuer leurs oeuvres.

## **D La propagation de l'influence chrétienne parmi les populations**

Les amiraux-gouverneurs cherchaient, d'autre part, à propager, par tous les moyens, l'influence chrétienne parmi les populations : construction d'églises, subventions aux oeuvres de la mission, fêtes religieuses, etc. Avec le concours du gouvernement colonial, des églises furent érigées dans les grands centres du pays. L'Amiral Charner, voulant "former un centre de ralliement qui attirerait et retiendrait les chrétiens au service des Français" n'hésita pas à leur donner, en 1861, la pagode royale de

---

<sup>49</sup>Dépêche du 2.3.1869, Archives du ministère de la Marine, BB4 899.

<sup>50</sup>Dépêche du 13.9.1869, même référence.

My Tho pour qu'ils en fissent leur église<sup>51</sup>. En quelques années, écrit le P. Louvet, "la jeune colonie s'est couverte d'une riche floraison d'édifices religieux aussi gracieux que solidement construits et que pourraient nous envier plusieurs diocèses de France"<sup>52</sup>.

Parmi tous ces édifices religieux, le premier rang revient à la cathédrale de Saïgon. Comme à My Tho, une pagode avait été donnée en 1861 par l'amiral Charner à Mgr Lefèbvre, pour en faire sa cathédrale provisoire ; en 1863, l'amiral Bonard fit jeter, dans la basse ville, les fondements d'une église plus convenable, mais au bout de dix ans, cette construction était dévorée par les fourmis blanches. L'amiral Duperré, comprenant que "la France, désormais solidement établie à Saïgon, devait affirmer sa foi et consacrer sa conquête en ce pays lointain, en y élevant à son Dieu un temple définitif"<sup>53</sup>, donna l'ordre de construire, dans une excellente position, en plein centre de Saïgon, la magnifique cathédrale que l'on voit aujourd'hui.

Outre les subsides en matériels, la mission de Cochinchine (comprenant quatre provinces : Gia-Dinh, Bien-Hoa, My-Tho et Vinh-Long) bénéficiait chaque année d'une subvention qui constituait presque les deux tiers de ses ressources annuelles. Prenons par exemple les chiffres de l'année 1878 :

Les ressources de la Mission en cette année étaient les suivantes :

- 1) Subvention du gouvernement colonial : 26.289,72 piastres (soit 145.000 francs)
  - 2) Allocation de la Propagation de la Foi : 10.616,36
  - 3) Revenus des biens de la Mission : 2.806,93
  - 4) Aumônes des Vietnamiens : 503,49
  - 5) Aumônes de France. Recettes diverses : 1.088,45
- Total : 42.215,05<sup>54</sup>

---

<sup>51</sup> Lettre autographe (28.10.63) adressée par le P. Gernot, missionnaire apostolique, au lieutenant de vaisseau Ansart, aide-de-camp de l'amiral La Grandière, Archives Centrales de l'Indochine GG 12196/4. La cloche de la pagode royale aurait dû être donnée à la nouvelle église, mais elle fut emportée et envoyée à Manille par le colonel espagnol Palanca qui ignorait l'usage qu'on voulait en faire.

<sup>52</sup> Louvet, la Cochinchine religieuse, ouv. cité, p. 442.

<sup>53</sup> Louvet, p. 444

<sup>54</sup> Etat de la Mission de Cochinchine Occidentale au 1.1.1879, rapport présenté par l'évêque de Saïgon, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 121.79.



Faire connaître aux Vietnamiens la splendeur du culte chrétien était une préoccupation particulière chez les amiraux. A cet effet, les messes militaires étaient célébrées avec pompe tous les dimanches aux églises, messes auxquelles ne manquaient jamais les officiers chefs des localités et qui attiraient souvent la curiosité d'un certain nombre de "païens". Chaque grande fête religieuse était une occasion de montrer l'éclat des cérémonies catholiques.

"La Fête-Dieu vient d'être célébrée à Saïgon avec une pompe solennelle, écrivait l'amiral de La Grandière au ministre le 26 juin 1865 ; une procession aussi nombreuse et aussi belle, que le permettaient les ressources de la mission, a parcouru différents quartiers de la ville et a prolongé ensuite une partie de la rive droite du Donai, vis-à-vis le mouillage de nos bâtiments de guerre. Elle s'est arrêtée auprès d'un reposoir élevé par les soins de la Marine, et au moment où Mgr Miche a donné la bénédiction à la rade, tous nos bâtiments, au signal du *Duperré*, ont fait une salve de leur artillerie. Les navires pavoisés, tous les canots armés bordaient la rive ; une foule de barques d'annamites chrétiens, ornées de fleurs et de banderoles ajoutaient à la majesté d'une cérémonie aussi importante.

"L'affluence des indigènes qui suivaient la procession ou qui se pressaient pour la voir, était immense, et j'ai la conviction que cette solennité chrétienne n'a pu que produire une profonde et salutaire impression sur cette population que la force a soumise, mais qui accepte plus volontairement notre domination à mesure qu'elle apprend à nous juger et à nous connaître..."<sup>55</sup>

Une autre description fut donnée par l'amiral Cornulier-Lecunière :

"A l'occasion des cérémonies religieuses de la Pentecôte et de la fête de Dieu, je me suis empressé sur la demande de Monseigneur, d'assister avec les divers corps et fonctionnaires de la Colonie à la célébration des offices et processions d'usage et de fournir par la fête Dieu, tous les moyens dont ont pu disposer les services publics pour l'installation des reposoirs.

"Je tenais surtout à rehausser autant que possible aux yeux des Annamites l'éclat de cette dernière solennité. Dans un pays comme la Cochinchine où les diverses races asiatiques y vivent côte à côte, rivalisent entr'elles pour la célébration des fêtes religieuses de leurs cultes respectifs, les cérémonies de la religion catholique ont

---

<sup>55</sup> Archives du ministère de la France d'Outre-Mer, A 30 (8) Carton 11

besoin d'être présentées aux yeux des Annamites avec tout l'éclat possible afin d'empêcher ces indigènes de chercher à établir une comparaison désavantageuse avec celles des autres religions dont ils voient les pratiques représentées autour d'eux. A ce point de vue, la procession de la fête Dieu n'a laissé rien à désirer. Un nombreux cortège d'officiers et de fonctionnaires de tous les corps de la colonie a accompagné le gouverneur qui a suivi la procession entouré du conseil privé, de la magistrature en robe et des officiers des divers corps en grande tenue ; à la cathédrale Monseigneur a officié pontificalement"<sup>56</sup>.

Tout ce qui précède montre combien la collaboration était étroite entre la Mission catholique et le gouvernement des amiraux, unis dans un même rêve : convertir et assimiler un peuple. Il ne faudrait pas croire cependant que cette collaboration ne connaissait pas de difficultés. Bien que les amiraux nourrissent le rêve de voir la Cochinchine devenir un jour une terre chrétienne, leur gouvernement n'était pourtant pas théocratique, loin de là. Ils étaient tous des catholiques fervents, toujours soucieux de la grandeur de leur religion ; mais ils étaient aussi des gouverneurs, responsables avant tout de leur politique dont le succès ou l'échec déterminait l'avenir de leur carrière. Le fidèle sert la religion, mais l'homme politique a toujours tendance à s'en servir. Si bien que l'évêque de Saïgon a pu, dans l'une de ses correspondances privées, porter ce jugement sévère sur l'amiral La Grandière, le plus catholique des amiraux, l'homme qui, selon le P. Louvet lui-même, se montrait toujours "sérieusement disposé à seconder la propagande catholique et ses oeuvres"<sup>57</sup> et dont la bienveillance à l'égard des chrétiens était tellement renommée que ceux-ci le regardaient comme "un bienfait spécial du Très-Haut"<sup>58</sup> :

"L'Amiral de La Grandière nous tracasse de toutes manières; il a une religion très mal entendue qui le porte, non pas à se soumettre à l'Eglise, mais à l'asservir et à la diriger à sa manière. Il voudrait un autre clergé et des soeurs de charité, au lieu des bonnes soeurs de Saint Paul, qui obtiennent pourtant, soit pour l'hôpital, soit pour l'établissement de la Sainte-Enfance, les plus brillants succès qu'il fut possible d'espérer"<sup>59</sup>.

---

<sup>56</sup> Cornulier-Lecunière au ministre 20.6.1870, Archives du ministère de la Marine, BB4 899.

<sup>57</sup> Louvet, ouv. cité p. 324

<sup>58</sup> Lettre de Mgr Alcazar, vicaire apostolique du Tonkin oriental, à l'amiral La Grandière 23.12.1863, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12194.

<sup>59</sup> Lettre de Mgr Lefèbvre au P. Pernot, procureur de la mission à Hong Kong,

Mais si les amiraux utilisaient la religion à des fins politiques, les missionnaires n'en utilisaient pas moins le pouvoir pour leurs propres intérêts. On s'entendait pour un projet commun qui devait profiter et à l'un et à l'autre, mais conservait sa liberté d'action, et chacun voulait imposer ses vues à l'autre, chacun voulait montrer à l'autre que c'était lui qui gouvernait effectivement. Chasseloup-Laubat avait écrit que les missionnaires étaient des enfants terribles. Bonard reprochait à l'évêque de Saïgon de vouloir imposer la religion en maître<sup>60</sup>. Et tout le monde s'accordait à déclarer que les missionnaires étaient terriblement jaloux de leur indépendance et luttait avec acharnement contre l'administration coloniale pour maintenir leur omnipotence sur les populations chrétiennes. Si bien que le problème des missionnaires était de tout temps l'un des problèmes les plus délicats que les hommes politiques coloniaux avaient à résoudre. L'amiral Ohier recommandait à son officier adjoint "d'être extrêmement circonspect, extrêmement prudent" dans les relations avec les missionnaires. Il écrivait :

"Personne mieux que moi n'estime et n'honore ces Messieurs qui donnent chaque jour des preuves d'un dévouement héroïque, mais je n'ai pas remarqué qu'en général, ils soient doués d'un jugement exact. Je n'accepterai jamais ce qu'ils m'avancent que sous la plus grande réserve, et cette règle de conduite me paraît devoir être suivie aussi bien en Chine qu'au Japon"<sup>61</sup>.

Pour l'amiral La Grandière, la première chose à faire, pour bien appliquer la politique chrétienne, était d'organiser le clergé et de le diriger. Car il ne suffisait pas d'avoir des missionnaires, il fallait encore que ceux-ci fussent disciplinés et qu'ils ne s'écartassent pas de la politique du gouvernement. Or les missionnaires que la rue du Bac avait envoyés en Cochinchine étaient loin de répondre à ce désir de La Grandière. L'amiral se plaignait très souvent au ministre de cet état de chose, et il consacrait tous ses efforts pour y remédier :

"Pour tenir la population dans notre main par un lien quelconque, écrivait-il, tout est à faire. Je regarde comme indispensable le

---

27.9.1864, citée par Taboulet : Quelques lettres de Mgr Lefèbre, BSEI, 1943, T. XVIII, numéro 4, 4e trimestre.

<sup>60</sup>cf. Lettre autographe de Mgr Lefèbre à l'amiral Bonard, 10.4.1862, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12219.

<sup>61</sup>Instruction de l'amiral Ohier au Commandant de la Division navale des mers de Chine et du Japon, 8.6.1869, Archives Nationales (F. Marine) BB4 876.

concours des missionnaires ; il ne nous fera pas défaut pour le dévouement, mais par le nombre et la direction”<sup>62</sup>.

“Nous avons besoin de missionnaires et, à leur tête, d’un homme capable de leur donner une direction intelligente. Malheureusement, ce dernier point surtout a fait défaut ; il en est résulté que les jeunes gens que nous recevons du séminaire de la rue du Bac, sans expérience, sans direction, sans connaissance de la langue et des habitudes du pays, ne rendent pas, pour le moment, à notre influence, tous les services qu’on serait en droit d’attendre de leur dévouement”<sup>63</sup>.

“Le clergé devient tous les jours plus intolérable, il n’a pas de direction ; les jeunes séminaristes qui sortent de la rue du Bac sans aucune expérience, gouvernent le pauvre évêque et font de l’indépendance depuis qu’ils voient nos bonnes dispositions et tous les sacrifices que nous faisons pour répandre l’instruction et assurer le bien-être des malades. Ils ne veulent aucun contrôle dans leurs dépenses pour les hôpitaux, médicaments ... trouvent que les 100.00 F pour eux et les Eglises, les 48 000 F pour les écoles, les 20.000 F pour l’hôpital annamite, les 40.000 F pour dispensaires, médicaments ... les 18.000 F pour les indigènes qui apprennent les caractères latins, que ces 226.000 F ne sont qu’un *dû* ... Jamais l’ingratitude, l’ignorance, la vanité n’ont été poussées aussi loin que par certains de ces pauvres têtes”<sup>64</sup>.

Bref, le missionnaire était un puissant auxiliaire, mais un auxiliaire indépendant<sup>65</sup>. Cette situation ne pouvait continuer sans porter atteinte à l’efficacité du projet commun de colonisation. Une direction vigoureuse s’imposait, et c’est pour réaliser cette direction que La Grandière s’occupait particulièrement de l’établissement d’un diocèse français en Cochinchine et d’un budget pour le service du culte. Trois choses étaient nécessaires : négocier avec Rome pour nommer un évêque qui s’entendrait bien avec le gouverneur de la Cochinchine ; constituer un clergé payé par l’Etat ; et créer un grand séminaire à Saïgon où se recruteraient des prêtres vietnamiens. “La moralisation du pays par le christianisme recevrait ainsi une impulsion régulière et suivie sous la direction du chef de la Colonie, au lieu d’être livrée à des missionnaires d’une foi à toute

---

<sup>62</sup>Dépêche du 30.4.1863, Archives du Ministère de la France d’Outre Mer A.30 (6) Carton 10.

<sup>63</sup>Dépêche du 30.5.1864, même référence.

<sup>64</sup>Lettre particulière datée du 28.8.1864, Archives du Ministère de la France d’Outre Mer A 30 (6) Carton 10.

<sup>65</sup>Rapport sur le culte et l’instruction publique dans la colonie, 1863, Archives du ministère de la France d’Outre Mer A 20 (2) Carton 4.

épreuve, mais chez qui le zèle étouffe tout esprit de discipline et qui se laissent ainsi entraîner à des imprudences préjudiciables au but même qu'ils se proposent"<sup>66</sup>.

L'intronisation de Mgr Miche au vicariat apostolique de la Cochinchine pouvait être regardée, à cet effet, comme un grand succès de La Grandière. Le nouveau chef de la religion catholique en Cochinchine n'était pas un inconnu pour l'administration française lorsqu'il arriva à Saïgon en 1865. Alors qu'il dirigeait la mission catholique au Cambodge, il avait usé de la confiance que lui témoignait le jeune roi, Préa Norodom, pour lui conseiller de se jeter dans les bras de la France et se mettre sous son protectorat. Il avait reçu, en récompense de ce service, la croix de la Légion d'honneur. La Grandière, voulant honorer tout à la fois le représentant du catholicisme et le serviteur fidèle de la France, décida que l'évêque serait reçu avec des honneurs encore inusités en Cochinchine. Le nouveau vicaire apostolique, salué à son arrivée par une salve de coups de canon, trouva la garnison de Saïgon échelonnée tout le long de la route pour lui rendre les honneurs militaires. La population saïgonnaise se pressait dans les rues pour voir cet appareil religieux et militaire, si nouveau pour elle ; les chrétiens en étaient fiers.

De tels spectacles ne manquèrent pas de faire la plus vive impression sur la population. Quelques bourgeois opportunistes et un grand nombre de gens s'apercevant que la religion était publiquement honorée s'empressèrent de se faire convertir, les premiers pour trouver des emplois dans l'administration, les seconds pour avoir de la sécurité et quelques satisfactions d'ordre matériel. Les débuts de l'administration de Mgr Miche furent donc, du point de vue quantitatif, une période d'expansion et de progrès pour le catholicisme.

“Il se fait dans cette partie du pays (Provinces de l'Ouest et particulièrement celle d'Hatien), écrivait l'amiral Ohier au ministre, de nombreuses conversions au catholicisme, qui viennent indirectement en aide à notre administration et dont la cause intéressera, j'en suis certain, Votre Excellence. Les indigènes qui habitent les districts travaillés par la rébellion se trouvent dans une position extrêmement difficile. S'ils refusent les brevets des chefs de rebelles, ils s'exposent à leur vengeance ; s'ils les acceptent, ils se compromettent à nos yeux. Pour échapper à cette singulière

---

<sup>66</sup>Résumé du rapport de M. de La Grandière, Février 1864, Archives Nationales (Fonds Marine) BB4 834.

alternative, des villages entiers se sont faits chrétiens, qualification qui, dans l'esprit des Annamites, est tellement analogue à celle de Français, qu'elle enlève aux émissaires de l'insurrection jusqu'à l'intention d'offrir des brevets. Dès lors ces nouveaux convertis nous sont dévoués jusqu'à la mort, car s'ils tombent entre les mains de nos ennemis, ils sont impitoyablement exécutés"<sup>67</sup>.

D'autre part, grâce à Mgr Miche, les rapports entre l'administration et le clergé devenaient excellents :

"La bonne harmonie, écrivait l'amiral Ohier, ne cessa de régner entre les Cultes et l'Administration. Les relations personnelles que j'ai avec Mgr Miche, me sont un sûr garant qu'il en sera toujours de même aussi longtemps que Sa Grandeur dirigera l'Evêché de Saïgon"<sup>68</sup>.

"Je suis heureux, rapportait l'amiral Cornulier-Lucinière, de pouvoir dire que j'ai continué avec Mgr Miche les excellents rapports de mes prédécesseurs et que ces bons rapports assurent comme par le passé la bonne harmonie entre le clergé et les différentes administrations de la Colonie. Cette situation facilite les travaux de nos missionnaires qui obtiennent des résultats magnifiques pour la religion et très utiles à notre politique"<sup>69</sup>.

"Au temps de la domination annamite, déclarait l'amiral Dupré, les missionnaires de Cochinchine, malgré les dangers auxquels ils étaient souvent exposés, jouissaient d'une grande indépendance dans leurs communautés dont ils étaient les magistrats suprêmes. Il en est résulté quelques difficultés, quelques résistances pendant les premières années de l'occupation française, quand il a fallu faire passer les villages chrétiens comme les autres sous l'autorité des magistrats laïques. Tout cela s'est aplani grâce au concours éclairé de Mgr Miche et du père Aussoleil qui ont compris tous deux quel pouvait et devait être le rôle du clergé dans une colonie française"<sup>70</sup>.

Le problème d'un clergé bien discipliné ayant été résolu, grâce au concours intelligent d'un évêque très disposé à seconder la politique fran-

<sup>67</sup> Dépêche du 27.10.1868, Archives du ministère de la France d'Outre Mer A 20 (9) Carton 4.

<sup>68</sup> Dépêche du 15.7.1869, Archives Nationales (Fonds Marine) BB4 876.

<sup>69</sup> Dépêche du 24.5.1870, Archives du Ministère de la France d'Outre Mer A20 (13) Carton 4.

<sup>70</sup> Dépêche du 1.2.1873, Archives du Ministère de la France d'Outre Mer A 20 (14) Carton 5.

çaise, le gouvernement colonial de la Cochinchine pouvait dès lors faire confiance aux missionnaires et récolter les résultats de leurs efforts.

“L’attitude du clergé est très bonne et, dans l’intérieur, l’Administration peut compter sur les sympathies et le concours des missionnaires . . . Quoique l’Administration de la Colonie soit essentiellement laïque, qu’elle protège toutes les religions et qu’elle respecte toutes les consciences, elle ne peut s’empêcher de voir avec un vif intérêt les progrès du catholicisme, car elle a remarqué que les cantons où les chrétiens se trouvent les plus nombreux sont toujours demeurés fidèles et tranquilles . . . En résumé, le christianisme progresse tous les jours et vient en aide au Gouvernement de la Colonie”<sup>71</sup>.

“La colonie est intéressée à voir augmenter le nombre des chrétiens dont la fidélité est assurée . . . Notre intérêt politique nous commande de favoriser les efforts des missionnaires autant que nous le pouvons”<sup>72</sup>.

Et cette harmonie, cette collaboration cordiale continuait jusqu’au jour où l’on se sentit tout d’un coup menacé par un pouvoir religieux devenu trop puissant. Nous le verrons dans la troisième partie de cette étude. Quittons maintenant la Cochinchine et passons au Tonkin.

---

<sup>71</sup> Dépêche de l’Amiral Ohier, 28.8.1869, A20 (8) Carton 4 et rapport annuel A 20 (7) Carton 4.

<sup>72</sup> Dépêche de l’Amiral Dupré 1.2.1873 précitée.





DEUXIEME PARTIE

**Politique coloniale et  
politique des missionnaires au  
Tonkin**



Le problème que les Français avaient à résoudre au Tonkin était non pas une question religieuse mais une question commerciale. Le Tonkin est voisin de la Chine, et la Chine, avec ses quatre cents millions d'habitants, attirait la convoitise de tous les pays industrialisés occidentaux.

La grande exploration scientifique qui prit en 1867 le fleuve du Cambodge comme fil conducteur pour pénétrer en Chine démontra jusqu'à l'évidence que le Mékong ne pourrait jamais servir de route à un commerce un peu important. La véritable route commerciale, devinée plutôt qu'explorée par la commission du Mékong, n'était plus le Mékong lui-même, ni la série des petits royaumes échelonnés dans l'immense vallée qui va du Yunnan à Saïgon, c'était la vallée du Tonkin. Les luxueux volumes publiés en 1869 par Doudart de Lagrée et Francis Garnier, chefs de la mission d'exploration du Mékong, prouvaient aux milieux marchands français de Lyon, de Bordeaux, de Marseille que le Fleuve Rouge était la route la plus courte, la plus facile et la plus économique pour pénétrer dans l'intérieur de la Chine et celle où la France aurait le moins à redouter la concurrence des nations européennes. Mais il fallait alors intervenir au Tonkin.

Les autorités de la Cochinchine étaient d'autant plus poussées dans la voie de l'intervention au Tonkin que les missionnaires présentaient ce pays comme échappant déjà à la cour de Hué et n'aspirant qu'à l'autonomie totale. Le mythe de l'indépendance du Tonkin, inventé par les missionnaires, allait être utilisé par les autorités de la Cochinchine pour encourager le gouvernement de la métropole à décider une expédition de ce côté. L'expédition eut lieu, malgré les résistances du gouvernement français qui ne jugeait pas à propos de faire des conquêtes coloniales dans un moment où la situation intérieure du pays absorbait

toutes les attentions.

Due à l'initiative de l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, la première expédition du Tonkin fut à la fois un échec et un succès. Un échec, parce que les Français, n'étant pas en état d'occuper le pays, durent le rendre aux autorités vietnamiennes. Un succès, parce que cette tentative militaire aboutit tout de même à un nouveau traité renforçant l'influence française au Viet-Nam.

Le retrait des troupes d'occupation françaises du Tonkin provoqua une vive protestation de l'évêque de Hanoi, Mgr Puginier, qui, comme d'autres missionnaires français, avait activement apporté le concours de ses chrétiens aux autorités d'occupation. Cet "acte de trahison" fut l'origine des troubles meurtriers qui opposèrent chrétiens et non-chrétiens et qui plongèrent le pays dans un chaos indescriptible. L'article 9 du nouveau traité reconnaissant à la religion chrétienne et aux missionnaires une trop grande liberté suscita d'autres difficultés entre les Vietnamiens de différentes religions d'une part, entre la cour de Hué et les autorités françaises de l'autre. L'unité nationale fut rompue : le pays fut divisé entre deux partis opposés, le "*parti des chrétiens*", infiniment minoritaire mais puissamment encadré par les missionnaires et secondé par les armées françaises, et le "*parti des lettrés*" qui dirigeait la lutte contre l'invasion étrangère.

Le problème tonkinois ne fut définitivement réglé qu'avec le traité de protectorat conclu dix ans après cette conquête inachevée.

## Chapitre IV

### Le mythe du séparatisme tonkinois

Dès l'époque où les premiers Capétiens ont bien de la peine à se faire obéir, les rois vietnamiens ont pu établir un gouvernement central stable, instaurer une monarchie unifiée qui n'a cessé de se consolider à travers l'histoire. Grâce à cela, l'unité du pays, rétablie par le roi Dinh Bo Linh en 967, n'a jamais été troublée.

La décadence de la dynastie des Lê au 16ème siècle va porter un coup sérieux à cette unité, consolidée au moyen-âge par la résistance aux invasions chinoises, comme par l'absorption des territoires chams au cours de l'historique "marche vers le Sud". Régnant mais ne gouvernant pas, les derniers rois des Lê voient le pouvoir tomber aux mains de la famille Trinh, toute puissante à la Cour de Hanoï. Nguyen Hoang, beau-frère et rival de Trinh Kiem, se sentant menacé devant l'ambition de celui-ci, s'exile à Hué avec le titre de gouverneur des provinces du Sud. Ainsi écartés de la Cour, les Nguyen n'hésitent pas à créer dans le Sud une principauté totalement indépendante en fait. Cette sécession est à l'origine des guerres qui, durant plus de cinquante années, entre-déchirent les frères ennemis, chacun voulant refaire à son profit l'unité du pays au nom de la famille Lê dont l'autorité décline mais dont la popularité interdit de la renverser purement et simplement.

La guerre a pesé lourdement sur la paysannerie. Des deux côtés l'effort de guerre est très coûteux et seul l'impôt permet de le soutenir. Pour résister aux attaques des Trinh qui ont mis en ligne jusqu'à 100.000 hommes, 500 éléphants de combat et 500 grandes jonques canonnières,

les Nguyen, au territoire moins peuplé, doivent équiper 40.000 soldats, creuser des fossés profonds, dresser de hautes murailles. La lourde fiscalité de guerre provoque dans le territoire des Trinh des agitations, des jacqueries paysannes qui ont ébranlé le delta depuis plusieurs siècles.

Bien que plus forts, les Trinh ne peuvent pas venir à bout des Nguyen. Après la campagne de 1672, ils renoncent à leurs projets de reconquête du Sud ; pendant plus d'un siècle, les deux principautés vietnamiennes vont vivre leur vie propre.

L'unité du pays semble être réalisée par une troisième famille, celle de Tay-Son, qui entre sur la scène politique en 1773. C'est dans la principauté méridionale des Nguyen que le mouvement Tay-Son prend naissance. Portés par un vaste mouvement insurrectionnel provoqué par l'autorité tyrannique d'un régent installé à Hué, et appuyés sur les paysans, les trois frères Tay-Son, eux-mêmes d'origine paysanne, sont rapidement victorieux. Ils prennent Saïgon en 1776, Hanoi en 1786 et mettent en déroute l'armée chinoise envoyée à l'appel du dernier roi des Lê en 1789. L'un d'eux, Huê, le vainqueur des Chinois, s'installe à Hué, sa capitale, et se proclame empereur sous le nom de Quang-Trung, mettant ainsi fin à l'autorité toute nominale des Lê.

Mais l'ère des Tay-Son est éphémère. Quang-Trung meurt en 1792 ; son fils est trop jeune pour surmonter les difficultés dues à la fois aux faiblesses internes du régime et à l'intervention étrangère. Nguyen-Anh, dernier survivant des princes du Sud, réfugié dans une île du golfe du Siam, réussit à reconquérir le fief de ses ancêtres et étendre peu à peu son autorité sur tout le pays. Hanoi pris en 1802, Nguyen-Anh devient empereur sous le nom de Gia-Long et règne sans partage sur un Viet-Nam enfin unifié.

Cette lutte qui, pendant plusieurs siècles, oppose Trinh, Mac, Lê, Nguyen, Tay Son, Nguyen Anh, appauvrit le pays et plonge dans un état de misère sans précédent la masse des paysans qui supporte le poids de toutes les guerres, de toutes les rivalités entre grandes familles : réquisitions, corvées, services militaires, impôts, exactions administratives ... Le mécontentement paysan représente alors une force explosive que des ambitieux ne manquent d'exploiter à leur profit. Il suffit alors qu'une inondation ou une sécheresse vienne s'ajouter au poids déjà lourd des impositions et des corvées pour que les paysans, n'ayant plus rien à espérer de la vie que l'arbitraire et la misère, répondent sans hésitation au

premier appel d'insurrection.

Il est difficile de citer au cours du 18<sup>ème</sup> siècle, une année de calme, une province qui ne soit pas touchée par des insurrections paysannes. Dès le début du siècle, les Trinh ont dû prendre toute une série de mesures contre les soulèvements paysans qui atteignent leur plus grande ampleur après 1730. En 1740, les chefs paysans Nguyen Cu et Nguyen Tuyen se soulèvent dans la province de Hai Duong, en plein coeur du delta. Trois ans plus tard, Nguyen Huu Cau qui se proclame "Grand Protecteur du peuple" reprend la lutte autour de Bac Ninh, dans une région voisine, et tient tête aux troupes des Trinh de 1743 à 1751. Un membre de la famille Lê, le prince Lê Duy Mât, tente, dans sa lutte contre la tutelle des Trinh, d'accaparer ces mouvements paysans en sa faveur : il réussit, pendant près de vingt années, une sorte de maquis dans les provinces Thanh Hoa et Nghê An.

Il est à noter que les révoltes paysannes sont plus nombreuses dans le Nord, pays pauvre, surpeuplé, que dans le Sud, terre relativement nouvelle, où la misère paysanne trouve un exutoire par l'exode vers le Sud, aux dépens des restes du royaume du Champa, et à partir du 17<sup>ème</sup> siècle, en direction des deltas du Dong Nai et du Mékong, presque pas peuplés.

La monarchie des Nguyen, malgré quelques mesures draconiennes prises par Gia Long et Minh Mang et destinées à lutter contre l'accaparement des terres par les riches et la constitution de grands domaines, n'améliore guère le sort du paysan. Et le 19<sup>ème</sup> siècle voit revenir les révoltes agraires suscitées, comme par le passé, par la famine, par des inondations, de graves sécheresses, d'invasions de sauterelles.

Du temps de Gia Long et de Minh Mang, la monarchie Nguyen peut encore se faire accepter par le peuple, grâce à des gouverneurs de talent, tels les maréchaux Le Van Duyet au Sud et Nguyen Van Thanh au Nord. Mais sous le règne de Tu Duc, la population échappe peu à peu au contrôle du gouvernement de Hué, notamment dans le nord où le mécontentement populaire est plus grand qu'au Sud ou au Centre.

Le Nord Vietnam, connu à l'époque coloniale sous le nom de "Tonkin", est le berceau de la nation vietnamienne, le point de départ d'une marche continuelle du peuple vietnamien vers le Sud. Hanoi a été la capitale du Viet-Nam depuis 1010, le symbole de l'indépendance et de

la civilisation du Vietnam. Le transfert de la capitale d'Hanoi à Hué en 1789 par Nguyen Huê, le premier roi du Viet-Nam qui soit d'origine du Sud, s'explique, il est vrai, par des raisons géographiques et militaires : dans une période où les moyens de communication sont encore peu développés, il vaut mieux s'installer au centre du pays afin de pouvoir mieux surveiller et le Sud et le Nord. Mais ce changement de capitale s'explique aussi par une raison psychologique : Nguyen Huê, qui s'applique toujours à ne pas froisser les sentiments régionalistes de ses sujets du Nord, ne veut pas régner personnellement sur une terre considérée par les Vietnamiens du Nord comme appartenant aux Lê. Le précepte confucéen qui enseigne la fidélité au roi conduit quelques fois les lettrés vietnamiens à prendre des attitudes vraiment condamnables. Bien qu'ils reconnaissent la valeur extraordinaire de Nguyen-Huê et qu'ils considèrent la chute de la dynastie Lê comme irrémédiable, étant donné l'incapacité notoire des derniers rois des Lê et la trahison manifeste de Lê Chiêu Thông<sup>1</sup>, la plupart des lettrés du Nord refusent à Nguyen Huê leur collaboration, appliquant d'une manière bornée la morale confucéenne qui veut que le mandarin fidèle ne serve pas deux rois.

Ces lettrés manifesteront la même attitude à l'égard de Gia Long. Mais à partir de Minh Mang, le nouvel ordre ayant été établi et la vieille génération qui avait servi les Lê ayant disparu, le problème de la fidélité à la dynastie Lê ne se pose plus. Il n'en reste pas moins, cependant, que le souvenir des rois Lê reste encore vivant dans le cœur de beaucoup de Vietnamiens du Nord, notamment chez les pauvres. Accablés sous le poids des misères, les paysans du Nord se tournent vers le passé, se consolent en rêvant à cette aisance d'antan que les vieillards évoquent souvent, recherchent dans les souvenirs des âges anciens le remède de leurs maux : telle est, remarque avec raison l'historien Chesneaux, la racine sociale du "légitimisme Lê" si vivant au 18<sup>ème</sup> siècle, et encore au 19<sup>ème</sup> siècle, chez les paysans pauvres du Nord Vietnam. "Nostalgie du passé, écrit-il, que traduisent de la même façon, chez les paysans de l'Europe moderne, le jacobinisme écossais, le carlisme espagnol ou les révoltes des faux Démétrius dans la Russie des Romanov"<sup>2</sup>.

Voilà, en substance, les traits principaux de l'histoire du Viet-Nam du 17<sup>ème</sup> siècle au 19<sup>ème</sup> siècle. Nous avons vu comment l'unité du pays a été brisée par les rivalités des grandes familles, comment cette unité

---

<sup>1</sup> Celui qui a fait appel à l'intervention de l'armée chinoise pour se défendre contre les troupes de Nguyen-Huê.

<sup>2</sup> J. Chesneaux, ouvrage cité p. 50.



a été définitivement rétablie par Gia Long ; nous avons abordé le mal éternel du monde paysan, les difficultés de la monarchie Nguyen, l'état d'insurrection dans le Nord et enfin les racines sociales de la popularité de la dynastie Lê.

De ces éléments d'histoire, les missionnaires vont fabriquer tout un mythe, qu'ils cherchent à répandre en France comme en Cochinchine : le mythe du séparatisme tonkinois. Ce mythe peut se résumer ainsi :

Le Tonkin était autrefois un royaume indépendant.

Les Tonkinois souffrent sous la "*domination annamite*".

Ils attendent avec impatience que les Français arrivent pour les délivrer du joug "*annamite*".

Ils acceptent avec plaisir la domination française pourvu que leur pays, le Tonkin, soit détaché de la Cochinchine et qu'un roi Lê soit mis à la tête du pays.

Au début de la conquête, les Français, n'ayant guère d'autres renseignements que ceux fournis par des missionnaires, croient facilement à l'existence d'un royaume tonkinois indépendant. La commission de la Cochinchine réunie en 1857 a pu écrire ceci dans son rapport :

"La Commission réunie au ministère des Affaires Etrangères a proposé l'occupation de trois villes principales de la *Cochinchine*, ou pour s'exprimer d'une manière plus exacte, de l'Empire d'Annam qui se compose du *royaume de la Cochinchine* proprement dit, du *royaume de Tonquin*, du royaume de Cambodge et d'autres contrées moins importantes.

Les trois villes qu'il s'agirait d'occuper sont : Hué, capitale du royaume de Cochinchine ; Ketcho, capitale du royaume de Tonquin ; Saïgon, capitale du royaume de Cambodge"<sup>3</sup>.

L'amiral Rigault de Genouilly entouré de missionnaires écrit la même chose : "Une persécution générale contre les Chrétiens sévit au Tonquin, autrefois Royaume indépendant, aujourd'hui province de la Cochinchine"<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup>Note concernant la Cochinchine, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoire et Documents, Asie, 27, Indochine I (1807-1861).

<sup>4</sup>Dépêche du 8.9.1857 adressée au ministre, Archives Nationales (F. Marine) BB 4 752.

Royaume indépendant, ce Tonkin, sous la plume des missionnaires, est habité par une population très différente de celle de la Cochinchine :

“Le royaume annamite, écrit le P. Louvet, se partage en deux groupes de populations très distinctes, les Tong-Kinois et les Cochinchinois. Bien que sortis d’une même race, habitués aux mêmes usages et parlant la même langue, ces deux groupes présentent des caractères assez tranchés. Séparés pendant plusieurs siècles sous le rapport politique, les Tonkinois se sont vus conquis, il y a quatre-vingts ans, par le roi de Cochinchine Gia-Long, qui fut puissamment aidé en cela par les officiers français, que l’évêque d’Adran avait appelés à son secours”<sup>5</sup>.

Il en résulte que “l’antipathie des Tonkinois pour les Cochinchinois est très grande et que le plus mince incident pourrait déterminer une insurrection dans le Tonquin”<sup>6</sup>.

A première vue, on pourrait dire que les missionnaires n’ont rien inventé. Que le Nord Viet-Nam ait été, pendant plusieurs siècles, indépendant du Sud Vietnam, cela est vrai. Qu’il y ait des différences de caractères entre les Vietnamiens du Sud et les Vietnamiens du Nord, cela est vrai aussi. Quel pays ne connaîtrait pas des problèmes de particularisme régional ? Qu’il y ait enfin de nombreuses insurrections dans le Nord, cela est plus que vrai, et nous en avons déjà analysé les causes. Mais là où les missionnaires s’éloignent de la vérité, c’est quand ils présentent les insurrections paysannes comme des mouvements *nationaux* tonkinois mus par le désir d’affranchir le Tonkin de la tutelle cochinchinoise. D’une volonté délibérée, les missionnaires cherchent à tout interpréter dans ce sens afin de montrer aux Français combien la conquête du Tonkin est facile. “Les missionnaires, reconnaît plus tard Rheinart, le premier résident français à Hanoï, souhaiteraient vivement nous voir maîtres du Tonkin par leur intermédiaire ; ils nous font voir le pays fatigué du Gouvernement actuel, prêt à se donner à nous ; ils entreprennent de nous persuader que c’est la France qui est aimée et non un autre pays. Que les Tonkinois désirent un changement de gouvernement, je le crois, mais nous y comptons plus d’ennemis que d’amis, et nos amis ne nous demeureront attachés qu’autant qu’ils jugeront pouvoir tirer quelque chose de nous”<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Louvet, ouvrage cité p. 2.

<sup>6</sup> Note concernant la Cochinchine, précitée

<sup>7</sup> Rheinart à l’amiral Dupré, 14.4.1874, Archives centrales de l’Indochine, Amiraux

Voici encore d'autres informations tendancieuses sur le Tonkin fournies par les missionnaires :

“Avant les révolutions qui amenèrent successivement au trône de la Cochinchine les frères Taisong<sup>8</sup>, Gia-Long (le protégé de la France) et sa dynastie, écrit le P. Libois au Comte de Courcy, chef de la légation de France en Chine, la famille Lê régnait sur l'Empire d'Annam. Retiré dans les montagnes, qui forment la frontière occidentale du Tonkin, les descendants de cette famille n'attendent qu'une occasion favorable pour jeter sur les terres de l'Empereur actuel une armée de Laos et de sujets révoltés. Ces Princes connaissent nos missions, ils les ont visitées plusieurs fois et les ont priées, à diverses reprises, d'implorer, en leur faveur, le secours du gouvernement français. “Nous sommes prêts, disaient-ils, que la France montre son pavillon sur les côtes de notre ennemi, avec son secours, nous sommes sûrs de vaincre un prince haï et méprisé de son peuple. Vous pourrez faire vos conditions d'avance ; elles seront fidèlement remplies. Nous sollicitons pour toujours le glorieux patronage de Votre Nation”<sup>9</sup>.

En rendant compte au ministre des Affaires Etrangères de cette information, le comte de Courcy ajoute : “Le missionnaire qui a fait part à M. Libois, dans des vues toutes patriotiques, des désirs des Princes Lê, lui écrit qu'il considère leur demande comme très sérieuse ; qu'ils disposent de puissantes influences ; que plusieurs districts de l'Empire d'Annam n'attendent que le signal de la révolte ; qu'en un mot, ils pourraient donner, sans doute, à l'expédition française le secours d'une très utile et très profitable diversion. Il suffirait qu'ils fussent avertis à temps par l'entremise de M. le Procureur des Missions Etrangères”<sup>10</sup>.

Royaume indépendant, le Tonkin devrait être, après la conquête, détaché des autres parties du Viet-Nam pour redevenir un royaume indépendant. Telle est la suggestion que Mgr Retord, vicaire apostolique du Tonkin occidental, a faite au Département des Affaires Etrangères par l'intermédiaire du comte Kleczkowski :

“Il faudrait que cette dynastie fût expulsée et que quelque des-

---

13.506 pièce numéro 4

<sup>8</sup>Lisons : Tay-Son

<sup>9</sup>Dépêche du Comte de Courcy au ministre des Affaires Etrangères.

<sup>10</sup>Macao 31.12.1855, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Chine 1855-56, vol. 17.

endant des anciens Lês soit mis à sa place ; il y a ici au Tonquin plusieurs descendants de cette dynastie, que les Tonquinois regrettent beaucoup qui sont chrétiens ; ce serait une belle occasion de faire asseoir la Religion Catholique sur le trône annamite avec ce nouveau roi. La France se constituerait Protectrice du Royaume et ferait tous les traités de liberté commerciale, civile et religieuse qu'elle voudrait ... Si la France faisait tout cela, si elle séparait le Tonquin de la Cochinchine en lui donnant un Roi qui régnerait dans l'ancienne capitale du Tonquin, elle réaliserait le grand idéal du bonheur que nos Tonquinois rêvent. Si la France faisait la conquête de ce pays (et cela ne lui serait pas difficile, et il me semble qu'elle aurait des raisons suffisantes pour cela) et le gouvernait directement, les Tonquinois en seraient assez contents, mais ils aimeraient mieux être sous la protection et l'influence de la France avec un roi particulier de leur nation"<sup>11</sup>.

Ces paroles si convaincantes n'ont pas manqué de séduire l'amiral Rigault de Genouilly : l'idée d'occuper un point au Tonkin, "où se présente quelque espoir de susciter une révolte sérieuse", lui est venue en effet plus d'une fois et si l'amiral résiste à cette idée c'est qu'il n'a pas les moyens adéquats de la réaliser<sup>12</sup>.

Pas plus que Rigault de Genouilly, Charner, Bonard et La Grandière ne pourront porter la guerre au Tonkin à la demande pressante des missionnaires et des prêtres vietnamiens<sup>13</sup>, les affaires de la Cochinchine ayant absorbé toute leur attention. Mais La Grandière et ses successeurs,

---

<sup>11</sup> Lettre de Mgr Retord au Comte Kleczkowski, insérée dans la dépêche du 4.10.1857 de l'amiral Rigault de Genouilly, Archives Nationales (F. Marine) BB4 752.

<sup>12</sup> Voir sa dépêche du 16.5.1859, Archives Nationales (F. Marine) BB4 769 : "... Ainsi il y aurait peut-être avantage à occuper un point au Tonquin où se présente quelque espoir de susciter une révolte sérieuse, mais quels bâtiments laisser encore au lieu d'occupation sans se condamner par ailleurs à l'immobilité ?".

<sup>13</sup> Cf les lettres envoyées à l'amiral Charner par les Pères Minh, Binh, Thai, Khoa. Le P. Minh, procureur de la communauté de Mgr Gauthier, vicaire apostolique du Tonkin méridional, écrit : "... Je suis persuadé que de toute manière, le Roi d'Annam ne se soumettrait pas à la paix. Et, en effet, cette persuasion se vérifie, car un édit vient de paraître pour inviter tous les gens habiles et pour rappeler tous les mandarins qui se sont distingués, à venir combattre les Européens ... Pour ce qui est de poursuivre l'expédition, je pense que si on porte la guerre dans les départements du Tonkin, ce n'est qu'alors qu'elle sera prompte, parce qu'il y a là beaucoup de gens qui se préparent à garder les points que l'on aura pris. En faisant la guerre en Cochinchine, personne ne viendra à vous pour conserver ce que vous aurez fait, et ainsi tout traînera en longueur et les chrétiens de plus en plus souffriront davantage". (Archives Nationales (F. Marine) BB4 788). D'autres ecclésiastiques écrivent dans le même sens.

chargés d'appliquer le traité de 1862, échangent souvent des correspondances avec les évêques du Tonkin qui, tout en rendant compte aux amiraux de l'état de leur religion, leur fournissent en même temps des rapports détaillés sur les richesses et sur l'état politique, social et militaire du pays qu'ils évangélisent<sup>14</sup>.

D'autre part, les amiraux de Saïgon envoient périodiquement des navires au Tonkin pour établir le contact avec les missionnaires et pour se renseigner sur l'état d'insurrection dans ce pays. C'est dans ce but que le *Bourayne* ayant à son bord le capitaine de frégate Senez, est envoyé au nord du Tonkin en 1872 : l'amiral Dupré qui, à cette époque, a déjà le regard fixé sur le Tonkin, veut explorer le terrain en vue d'une éventuelle intervention armée. Le rapport que le commandant Senez lui soumet au terme de sa mission, confirme l'état de révolte dans le Nord-Viet-Nam :

“... Aussitôt débarqué, j'envoyai un exprès à Mgr. Gauthier qui habite à 10 ou 12 km et donnai rendez-vous au village. Nous passâmes la journée au milieu de cette population chrétienne qui fut très gracieuse envers nous ... Vers 4 heures nous vîmes arriver un missionnaire, le père Frichot qui en l'absence de Monseigneur venait causer avec nous. Il confirme ce que nous avions déjà appris le matin par l'indiscrétion des envoyés du Département : c'est que l'insurrection s'étendait de plus en plus et que des provinces de Lang-Son, Cao-Bang, Thai Nguyen, Tuyen-Quang, elle avait gagné celles de Son-Tay, Bac-Ninh, Quang-Yen, Hai Duong et que les insurgés, rebelles ou pirates commettaient les plus grandes atrocités ... Le curé de Phat-Diem confirma ces renseignements à l'exception cependant de la légitimité du prétendant et de sa religion, sur lesquelles circulent des versions contradictoires. Mais le fait certain est qu'à la tête de cette insurrection existe un prétendant légitime ou illégitime à la couronne du Tonkin ...”<sup>15</sup>.

En un mot, il est clair comme le jour, aux yeux de tout le monde, que les populations du Tonkin se révoltent contre le gouvernement de Hué pour essayer de rétablir l'indépendance de leur pays. En France comme en Cochinchine, tout le monde en est convaincu, et la presse métropolitaine

---

<sup>14</sup> Cf. par exemple : lettre de Mgr Puginier à l'amiral Ohier, 23.6.1869, lettre de Mgr. Croc à l'amiral Ohier, 14.5.1868, lettre de Mgr. Sohier à l'amiral Ohier 4.7.1868, lettre de Mgr. Gauthier à l'amiral Dupré 12.2.1873, 19.2.1873 etc...

<sup>15</sup> Rapport sur le voyage du Bourayne de Saïgon au Nord du Tonquin, par le Commandant Senez, 16.2.1872, Archives du ministère de la Marine, BB4 964.

répand largement cette "vérité" parmi l'opinion publique. *"La Sentinelle du Midi"* par exemple écrit dans son numéro du 19 février 1874 :

"Le despotique souverain de Hué est exécré de ses mandarins et de sa cour ; l'ancienne dynastie impériale compte de nombreux et de puissants partisans qu'une restauration habile nous rattacherait, ne fût-ce au moins que par le simple besoin de notre appui".

Et le journal de parler de la restauration de l'ancienne dynastie, de l'affranchissement du peuple tonkinois de la "domination annamite", du concours de "deux millions de chrétiens n'attendant plus que l'heure de favoriser leurs coreligionnaires de l'Occident". Quelle emprise la propagande des missionnaires a exercée sur l'opinion !

Convaincu ainsi de l'extrême faiblesse de l'autorité du gouvernement de Hué au Tonkin, l'amiral Dupré n'attend plus qu'un prétexte pour agir. Ce prétexte ne tarde pas à venir, en la personne d'un négociant français, Jean Dupuis.

## Chapitre V

### Le plan de conquête de l'amiral Dupré

Après le coup de force de 1867, les Français cherchaient à amener le gouvernement de Hué à reconnaître, dans un nouveau traité, la souveraineté de la France sur les six provinces du Sud. Hué s'y refusait conservant toujours le secret espoir que l'occupation de la Cochinchine ne serait que passagère et que les Français finiraient, sinon par se retirer complètement, au moins par faire quelques concessions importantes. C'est dans cet espoir que Tu Duc envisageait, au lendemain de la défaite française devant les Allemands en 1870, l'envoi en France d'une nouvelle ambassade qui négocierait directement avec le gouvernement français sur la rétrocession des provinces perdues. Au lieu de rechercher la reconquête du Sud en provoquant un sursaut national libérateur, Tu Duc se laissait ainsi bercer de l'illusion d'un abandon par la France de sa politique coloniale au Viet-Nam.

Les pourparlers sur la conclusion d'un nouveau traité traînaient jusqu'au jour où le Tonkin devint le centre d'intérêt des milieux d'affaires en France et en Cochinchine. Partisan depuis longtemps d'une intervention française au Tonkin, l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, passant outre aux ordres réitérés de Paris, se décida à y envoyer en 1873 la première expédition française.

## I Les sollicitations de l'amiral Dupré et les résistances du gouvernement français

Dès l'année 1872, Dupré avait envoyé dépêches sur dépêches à son ministre pour l'implorer de procéder à l'occupation du Tonkin, la "province la plus riche du royaume d'Annam". Il invoquait deux raisons pour justifier sa demande : d'abord, il fallait mettre un terme à la situation indécise que créaient aux Français les fins de non-recevoir du gouvernement de Hué et sa persistance à éluder la conclusion du nouveau traité. Un coup frappé au Tonkin apparaîtrait à la fois comme une démonstration de la volonté de la France de rester en Cochinchine, malgré sa défaite en Europe, et comme une mise en demeure qui aurait pour effet de vaincre les atermoiements du gouvernement de Hué et de le décider à entamer des négociations. Ensuite, et ceci était beaucoup plus important, la France devait se garantir contre la cession à d'autres puissances européennes des pays limitrophes de ses possessions. "Or, disait Dupré, je n'ai malheureusement que de trop raison de croire que le gouvernement de l'Empire d'Allemagne a, dès à présent, des vues sur ce beau pays (le Tonkin) ; il est certain que les nombreux commerçants allemands établis dans l'Extrême-Orient ne cachent pas l'espérance qu'ils ont de voir prochainement leur gouvernement former dans ces mers un puissant Etablissement rival du nôtre"<sup>1</sup>.

En insistant sur la menace d'une convoitise allemande au Tonkin, Dupré croyait avoir trouvé le meilleur argument pour vaincre les hésitations de son gouvernement. Il entrait dans les détails :

"Des gens sans caractère officiel, il est vrai, se sont rendus à Hué et y ont eu des pourparlers sur lesquels je n'ai que de vagues renseignements ; ils ont vendu aux Annamites une vieille canonnière anglaise, mouillée aujourd'hui à Saïgon, après avoir vainement tenté de refouler la mousson, dit-on. Ces aventuriers apparents ont été envoyés par une maison allemande de Hong-Kong dont le consul d'Allemagne est un des principaux intéressés. On parle d'un traité en 42 articles dont ils auraient soumis le projet au roi Tu Duc. Je ne sais ce qu'il y a d'exact dans ce bruit ; je suis trop mal renseigné sur ce qui se passe à Hué ; mais il a un fondement, car à deux reprises, on a envoyé des mandarins de Hué à Hong-Kong".

---

<sup>1</sup> Dupré au ministre de la Marine et des Colonies, 22.12.1872, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (18) carton 12.



嗣德

二十

三年

七月

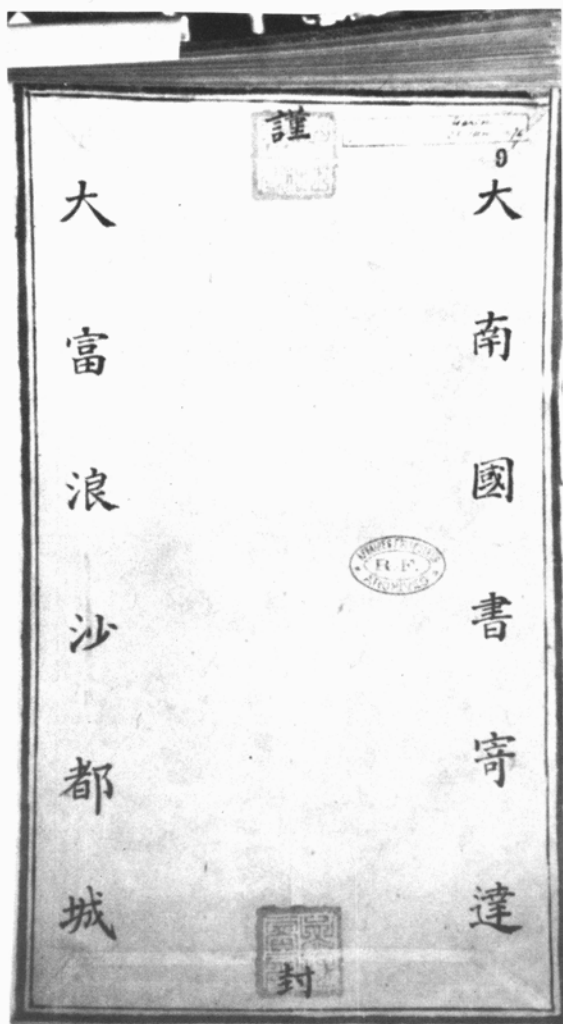
初

六

日



Sceau de Tu Duc



Lettre de Tu Duc au Gouvernement Français  
(1871)

Et l'amiral d'appeler sur ce sujet "la plus sérieuse attention" de son ministre et celle du Président de la République<sup>2</sup>.

Les missionnaires du Tonkin, eux aussi, cherchaient à convaincre l'opinion officielle française de l'éventualité d'une action allemande dans ce pays. Une lettre datée du 14.9.1872 et adressée directement par l'évêque du Tonkin méridional non au ministère des Affaires Etrangères, ni à celui des Colonies, mais au ministère de la Guerre, confirmait les craintes de Dupré à ce sujet :

"Les événements de France, écrit la lettre, ont eu leur retentissement jusqu'ici et les malheurs de notre patrie ont ravivé la haine et les espérances de nos ennemis. L'Empereur Tu Duc cherche à profiter de toutes les occasions pour récupérer les six provinces occupées par les Français, se promettant bien ensuite de régler le compte des chrétiens. Il croit avoir trouvé un puissant auxiliaire dans la Prusse.

"Un navire de guerre de cette nation mouillé en rade a été reçu avec des grandes démonstrations de joie, les officiers comblés de présents du Roi. On a répandu partout le bruit que les Prussiens promettaient, moyennant certaines conditions, leur appui pour chasser les Français"<sup>3</sup>.

Le ministère des Affaires Etrangères, tout en admettant qu'il était de la plus grande importance pour la France qu'aucune puissance ne s'établît sur un point du Viet-Nam et de la part de l'Allemagne surtout, estimait cependant que les renseignements fournis par l'amiral Dupré et par l'évêque du Tonkin méridional semblaient encore bien vagues pour justifier des projets tels que l'occupation du Tonkin. "Si précieuse que puisse être la possession d'une province aussi favorisée par sa situation géographique, écrit le ministre Rémusat, j'hésite à croire que nous devrions, dans les circonstances actuelles, aborder une entreprise de ce genre tant que l'opportunité n'en aura pas été plus complètement démontrée par la nécessité de sauvegarder nos intérêts existants"<sup>4</sup>.

Le ministre de la Marine et des Colonies, l'amiral Pothuau, s'aligna sur la position prudente de Rémusat bien qu'il fût très tenté par la propo-

---

<sup>2</sup> Même dépêche.

<sup>3</sup> Archives du ministère des Affaires Etrangères, Indochine 1871-1873, vol. 31, Fol. 142.

<sup>4</sup> Ministre des Affaires Etrangères au Ministre de la Marine et des Colonies 22.2.1873, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (18) Carton 12.

sition du gouverneur de la Cochinchine. Il avait, en effet, manifesté son désir, dans une lettre adressée à son collègue aux Affaires Etrangères le 15 février 1873, de voir l'influence française s'étendre dans le Nord Viet-Nam. "Il est certain, écrit-il, que notre politique en Cochinchine entraînera tôt ou tard des extensions. Nous devons prévoir dans l'avenir l'anéantissement d'un pouvoir qui n'a plus d'éléments de durée. Nous devons être les poursuivants de sa succession lorsqu'elle s'ouvrira, à l'exclusion de toute puissance européenne et nous devons veiller avec prudence afin de prévenir l'occupation d'une portion de l'Empire d'Annam ; enfin, nous devons nous mettre en garde contre des projets qui pourraient en nous créant une rivalité redoutable ajouter à nos embarras. Il y aurait peut-être sagesse à hâter un dénouement qui ne saurait être beaucoup retardé avant qu'une redoutable rivalité ne nous ait été créée . . . Ce sont là, je le répète, de très graves questions . . ." <sup>5</sup>.

La prudence du ministère des Affaires Etrangères était dictée par des raisons impérieuses. La France n'avait ni hommes ni argent ; le territoire français était encore occupé par les Prussiens, et le paiement du dernier milliard à l'Allemagne était fixé au 5 septembre 1873. Surtout, le pays éprouvait la nécessité, après les désastres de la guerre de 1870 et les déchirements de la Commune, de reconstituer ses forces en vue de la revanche.

Mais Dupré était convaincu que l'expédition qu'il envisageait de faire au Tonkin ne coûterait rien à la France. Pour calmer les inquiétudes de Paris, il proposa une nouvelle formule d'intervention qui permettrait aux Français de prendre pied au Tonkin sans faire la guerre au gouvernement de Hué : cette formule consistait à offrir à celui-ci l'alliance et le concours de la France pour le rétablissement de son autorité dans le Tonkin. Cette intervention armée dans les affaires du Viet-Nam serait, espérait-il, un premier pas vers le protectorat du pays, car rien ne serait plus facile que de prolonger la durée de l'occupation. Avec une demi-douzaine de compagnies françaises, une batterie de campagne, une batterie de mitrailleuses et mille ou douze cents indigènes, il croyait qu'il serait en mesure de repousser les bandes chinoises qui infestaient le Haut-Tonkin et d'assurer la prise en possession des provinces maritimes <sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>6</sup> Dupré au ministre de la Marine, 17.3.1873. Dépêche considérée comme importante par le ministère des Colonies. Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

Comme toujours, le ministère des Colonies fut plus ou moins favorable au projet de Dupré. Il était vrai, disait-il, que les intérêts français en Extrême-Orient fussent subordonnés aux ressources dont la France pouvait disposer dans la situation difficile de l'époque, mais il n'était pas moins urgent de faire des efforts nécessaires pour "écarter la menace d'une immixtion étrangère dans les affaires du royaume d'Annam et pour amener une solution à l'état présent des choses"<sup>7</sup>.

Comme d'habitude, le ministère des Affaires Etrangères conseilla la prudence. "Il serait bien difficile, en effet, écrivait le duc de Broglie à son collègue aux Colonies, de déterminer à l'avance les suites d'une pareille intervention, et les charges qu'elle imposerait au pays. D'ailleurs, en excitant les susceptibilités de la Chine, ou des puissances étrangères qui nous verraient avec déplaisir assurer notre prépondérance au Tonkin, nous pourrions provoquer des complications fâcheuses, et cette considération nous conseille aussi de ne pas nous engager présentement dans une entreprise de ce genre, à moins d'y être contraints par une nécessité absolue"<sup>8</sup>.

Pendant ce temps, la situation au Tonkin s'aggravait. Les rapports que les missionnaires envoyaient à Dupré, qui les transmettait ensuite à Paris, faisaient état des défaites humiliantes subies par les troupes gouvernementales devant les révoltés au Tonkin. "Cette guerre ruine les finances et décime l'élite de la population", écrivait Mgr Gauthier qui se plaignait en outre des vexations dont ses chrétiens étaient victimes. "Il compte pour moi, poursuivait l'évêque, en parlant de la Cour de Hué et de ses mandarins, que ces gens n'entendront jamais que la voix du canon et resteront sourds à tout le reste"<sup>9</sup>.

Plus la situation empirait dans le nord, plus Dupré était impatient. Il ne cachait pas, dans ses correspondances avec son ministre, son mécontentement devant la politique de prudence de son gouvernement, et déclarait ouvertement que l'établissement français dans "ce riche pays, limitrophe de la Chine et débouché naturel de ses riches provinces sud-occidentales" était "une question de vie ou de mort" pour l'avenir de la domination française dans l'Extrême-Orient. "Nous devons y prendre

---

<sup>7</sup> Ministre des Colonies au ministre des Affaires Etrangères, 8.5.1873, Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>8</sup> Ministre des Affaires Etrangères au ministre des Colonies, 18.6.1873, Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>9</sup> Mgr Gauthier à Dupré, 12.2.1873 et 19.2.1873, même référence

pied, affirmait-il, soit comme alliés du Roi Tu Duc pour y rétablir son autorité et l'y faire respecter, soit par une occupation militaire"<sup>10</sup>.

Cette occupation militaire serait restreinte : les Français se borneraient à occuper Hanoï, la capitale, le delta du Fleuve Rouge et le cours supérieur de ce fleuve au-dessus de la capitale. Quatre compagnies d'infanterie, une batterie d'artillerie de campagne, un aviso de première et deux de seconde classe, enfin quelques petites canonnières et chaloupes à vapeur suffiraient, selon l'amiral, pour réaliser ce projet<sup>11</sup>.

La réponse du ministère de la Marine et des Colonies fut, cette fois, très énergique : "notre situation en Europe impose obligation absolue de ne faire naître nulle part des complications d'aucune sorte", lit-on dans une dépêche télégraphique envoyée à Dupré le 26 juillet 1873<sup>12</sup>.

C'est sur ces entrefaites qu'eut lieu l'affaire Dupuis.

Ancien trafiquant d'armes à Changhaï à l'époque de l'expédition de Chine et de la révolution des Taï-Ping, Dupuis s'était ensuite abouché au Yunnan avec le maréchal chinois Ma-To-Gen qui y jugulait une révolte musulmane. Il se proposait de lui fournir des armes, et de lui racheter de l'étain en échange. A la fin de 1872, bien que ce fût parfaitement contraire au traité de 1862, Dupuis traversait effectivement le Tonkin en direction du Yunnan à la tête de quelques centaines de mercenaires asiatiques et de vingt-trois aventuriers blancs de personnalité très douteuse pour lesquels on allait engager toutefois l'honneur de la France.

Les mandarins du Tonkin avaient adopté à l'égard de Dupuis une attitude conciliante lors de son premier voyage<sup>13</sup>. Mais quand il voulut retourner au Yunnan avec du sel et du riz, les mandarins bloquèrent son convoi, l'exportation de ces marchandises étant interdite. C'est alors que Dupuis s'installa militairement dans une rue de Hanoï, s'empara de plusieurs fonctionnaires vietnamiens, menaça de bombarder la citadelle,

---

<sup>10</sup> Dupré au ministre des Colonies, 19.5.1873, même référence.

<sup>11</sup> Du même au même, 7.7.1873, même référence.

<sup>12</sup> Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>13</sup> Le capitaine de frégate Senez, commandant le *Bourayne*, avait écrit au gouvernement de Hué pour lui recommander Dupuis. "Je suis autorisé, écrit-il, par le gouverneur de Saïgon à vous dire : que le gouvernement français verrait, avec la plus grande satisfaction, celui d'Annam accorder à M. Dupuis l'autorisation de se rendre au Yunnan, en passant par son territoire afin d'y nouer et d'y rétablir des relations commerciales nouvelles". Lettre datée du 19.11.1872, Archives du ministère de la F.O.M. A 60 (1)carton 24.

hissa le pavillon français sur ses canonnères et envoya Millot, son second, chercher du secours à Saïgon.

L'amiral Dupré saisit immédiatement l'occasion. Il appela du fond de la Chine, où il était alors, l'officier le plus au courant de la question indochinoise, le capitaine de vaisseau Francis Garnier, et envoya un télégramme à Paris sollicitant de la manière la plus pressante l'occupation du Tonkin :

“Le Tonkin est ouvert par le succès de l'expérience Dupuis. Effet immense dans le commerce anglais, allemand, américain. Nécessité absolue d'occuper Tonkin et d'assurer à la France cette route unique. Demande aucun secours, ferai avec mes propres moyens. Succès assuré”<sup>14</sup>.

Que pouvait-on craindre, en effet, d'un pays que 23 Français et une poignée d'Asiatiques venaient de traverser impunément ? Cette expérience ne suffisait-elle pas à révéler aux yeux de tout le monde la radicale impuissance du gouvernement de Hué ? Et puis, comment pouvait-on oublier le concours de ces “500.000 chrétiens” qui attendaient impatiemment l'arrivée des Français ?

“Je ne parle que pour mémoire, écrivait Dupré au ministre, des 500.000 chrétiens représentant environ la 20ème partie de la population totale, et dont les évêques nous promettent le concours actif. Je sais qu'il y a eu de graves mécomptes de ce côté, quand nous avons déclaré la guerre à la Cochinchine ; peut-être y en aurait-il encore, mais ils seraient certainement moins grands, et probablement l'appui de ces chrétiens, si nombreux dans certaines provinces, dont quelques uns sont éclairés, riches et influents, ne serait pas à dédaigner. On pourrait utilement employer aussi la profonde connaissance du pays acquise par les Evêques et missionnaires qui y résident depuis de longues années, qui le parcourent librement depuis qu'ils sont à l'abri de persécutions violentes, tandis que les missionnaires que nous avons trouvés dans les provinces méridionales, obligés de se cacher le jour, de ne sortir que la nuit dans des barques couvertes, ne connaissent guère mieux que nous le pays où nous arrivions”<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup>Télégramme du 28.7.1873, cité dans le *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, 2ème sem. 1947.

<sup>15</sup>Dupré au ministre de la Marine et des Colonies 28.7.1873. (Dépêche confidentielle), Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

La légation de France à Canton qui entretenait des rapports étroits avec la mission catholique de Hong-Kong se fit l'avocat du projet de Dupré.

“Ce n'est pas 2.000 hommes et 4 avisos, comme le dit M. Senez, écrivait le consul Chapedelaine au Quai d'Orsay, mais un seul aviso, quelques unes de ces petites canonnières qui sont désarmées à Saïgon et un bataillon d'infanterie de marine qu'il faut envoyer à l'embouchure du Song-Koï pour faire du Tonkin une colonie française ; 6.000 catholiques que Mgr Puginier se charge de trouver, dirigés par quelques instructeurs, suffiraient pour garder le pays contre les Annamites qui ne peuvent y pénétrer de Hué que par un seul passage de montagne, facile à défendre avec une poignée d'hommes ... Si, avec de faibles ressources il est possible d'assurer à la France une colonie de 15 millions d'habitants dont 500.000 chrétiens, ne mériterait-on pas le reproche de timidité? ... Il ne s'agit pas d'une expédition préparée à l'avance, mais d'un coup de main fait avec les seules ressources de la colonie et peut-être l'aide d'une division navale.

“Les raisons ne manquent pas pour motiver l'expédition ; sans parler de nos anciens griefs, quoi de plus naturel que d'envoyer un navire de guerre et quelques hommes de débarquement, pour prendre possession de la citadelle de Hanoi comme garantie des négociations pendantes à Saïgon ? Si les choses ne sont pas ce que M. Dupuis, ses amis et les évêques du Tonkin le représentent, l'occupation momentanée d'un point du littoral du Tonkin passera inaperçue ...”<sup>16</sup>.

Ni le duc de Broglie, ministre des Affaires Etrangères du 24 Mai, ni son collègue à la Marine, l'amiral de Dompierre-d'Hornoy, ne paraissent avoir cédé à ces suggestions de Dupré. Car l'amiral d'Hornoy lui écrivait : “Notre situation en Europe nous impose la nécessité absolue d'éviter toute complication extérieure, quelles que soient les considérations qui recommandent la politique et les opérations que vous proposez. Je vous réitère donc l'ordre de vous abstenir, pour le moment, de toute manifestation au Tonkin”<sup>17</sup>.

Outre les difficultés d'ordre intérieur, le ministère des Affaires Etrangères craignait qu'une action française au Tonkin n'excitât le mécontentement

---

<sup>16</sup> Cité par Armand Rivière, *L'expédition du Tonkin. Les responsabilités*. pp. 3 et 4. E. Bloch, 1885.

<sup>17</sup> Télégramme du 8.9.1873, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Asie, vol. 31, fol. 217. Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (18) carton 12.



des Puissances étrangères, de l'Angleterre notamment. Les efforts que celle-ci avait faits pour établir par la Birmanie des communications avec le Yunnan témoignaient, selon le Quai d'Orsay, du prix qu'elle attachait au fait d'assurer à ses négociants le libre accès de cette province. Il n'était pas douteux alors, pensait-il, que le Cabinet de Londres, qui s'était déjà ému de l'implantation des Français au Cambodge, ne se préoccupât vivement de les voir devenir maîtres du Tonkin<sup>18</sup>.

D'un autre côté, il était certain qu'une fois engagé, on ne pourrait plus s'arrêter, et, étant donnée l'hostilité du Parlement français à l'égard des expéditions coûteuses, le gouvernement ne le trouverait certainement pas disposé à faire les sacrifices nécessaires pour tirer tout le parti utile d'une première occupation<sup>19</sup>.

Dupré se plia aux ordres de son gouvernement tout en lui faisant savoir que si le gouvernement de Hué sollicitait lui-même son intervention, il ne pourrait en aucune façon rester inactif. "Notre abstention, dans ce cas, serait un aveu d'impuissance qui porterait à nos intérêts présents et à notre avenir un préjudice irréparable"<sup>20</sup>. Comme il s'y attendait, le gouvernement de Hué, trop soucieux de respecter les stipulations du traité de 1862, lui écrivit le 22 septembre pour lui demander soit de donner de nouveau l'ordre à Dupuis de se retirer du Tonkin, soit d'y envoyer afin de régler l'affaire un officier avec quelques hommes d'escorte seulement. Il semble d'autre part que Hué avait contacté officieusement les autorités britanniques de Hong-Kong et leur avait demandé de l'aider à expulser Dupuis du Tonkin.

Sans attendre l'ordre de Paris, Dupré prépara sur-le-champ l'expédition, la demande de Hué et l'incident de Hong-Kong l'ayant placé, déclarait-il, dans la situation de nécessité absolue prévue dans les instructions ministérielles.

Cette brusque décision de Dupré inquiéta au plus haut degré le ministre de la Marine et des Colonies qui redoutait particulièrement les complications financières que l'entreprise du gouverneur de la Cochinchine pourrait entraîner. On voit ces inquiétudes dans la lettre suivante qui

---

<sup>18</sup>Ministre des Affaires Etrangères au ministre de la Marine et des Colonies 29.9.1873, Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>19</sup>Ministre de la Marine et des Colonies à Dupré, Août 1873 (la date n'est pas lisible), Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>20</sup>Dupré au ministère de la Marine et des Colonies, 11.9.1873, Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

mérite d'être longuement citée :

“Peut-être au moment où je vous écris, avez-vous fait partir M. Garnier avec les forces dont vous voudriez le faire accompagner. Je regretterais vivement que vous ayez pris cette décision. ... Si cependant cette expédition était partie, n'oubliez pas que la volonté formelle du gouvernement est de n'exercer en tout cas qu'une action temporaire et limitée. Sous aucun prétexte, vous n'êtes autorisé à occuper un point du pays comme vous le dites. Encore moins à y prévoir dans le présent ou dans l'avenir une occupation permanente. Même dans le cas où le protectorat serait accepté et reconnu, nous ne devons pas penser à occuper le Tonkin. Si dans ce cas nous rendons le service à la Cour de Hué de purger le pays des pirates et plus tard des brigands qui le pillent, notre action doit être presque exclusivement maritime et ne s'exerce qu'en cas d'absolue nécessité par petites expéditions rapides et vigoureuses mais ne nécessitant ni établissement permanent, ni augmentation des forces, ni surtout accroissement des dépenses.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer qu'occuper un point du Tonkin avec le nombre d'hommes dont M. Garnier serait accompagné, c'est exposer, sans nécessité, l'expédition à des attaques qui vous forceront à la renforcer tôt ou tard, c'est entrer dans la voie de cet établissement permanent auquel il vous est absolument interdit de songer. C'est nous engager dans l'engrenage que le gouvernement veut à tout prix éviter. Nos assemblées se sont toujours effrayées des dépenses qu'entraînent nos établissements d'Outre-Mer. On se plaint qu'elles ne sont pas compensées par le profit qu'en tire notre commerce et l'appui qu'y trouve notre marine militaire .

La Cochinchine assurément nous donne les plus légitimes espérances. Néanmoins, l'administration de ce pays coûte encore 5.000.000 à la métropole. Les revenus se sont accrus dans une très grande proportion, je le sais, mais nous ne devons pas nous faire d'illusions. La prospérité causée par les progrès du commerce n'en est pas la seule cause ; l'établissement de nouvelles taxes y a contribué pour beaucoup et vous-même reconnaissez que ces charges sont excessives. Vous avez longtemps à attendre encore pour que le développement de la production amène une nouvelle augmentation de recettes. C'est donc au budget métropolitain que nous aurions à demander des ressources si notre politique au Tonkin nécessitait un surcroît de dépenses. Là, sachez-le bien, nous échouerions absolument. Vous ne vous rendez pas compte des efforts que je suis obligé de faire près de la commission de l'assemblée chargée de préparer le budget pour vous conserver les allocations actuelles

que je regarde comme indispensables pour votre colonie. Je crois défendre ses intérêts avec toute l'énergie que me donne la conviction profonde de vos besoins. J'échouerais inévitablement devant l'opposition absolue de la commission et de l'assemblée dans toute demande de subsides dont l'accroissement de nos possessions extérieures serait le motif<sup>21</sup>.

Garnier reçut les premières instructions le 10 octobre 1873. Le lendemain, Dupré fit parvenir au ministre des Affaires Extérieures de Hué une lettre dans laquelle il se plaignait de l'attitude des autorités du Tonkin vis-à-vis des chrétiens, et suggérait le remplacement des mandarins tonkinois hostiles au christianisme et à la France par d'autres mieux disposés à accepter la collaboration avec les Français. "Aurait-ils cette audace, demandait Dupré en parlant des mandarins tonkinois, s'ils ne se sentaient soutenus dans les Conseils de Sa Majesté par des hommes influents, hostiles à toute alliance avec nous et animés d'une haine mortelle contre les innocents sectateurs de notre religion, si la protection des hautes autorités locales ne leur assurait l'impunité ? Incontestablement le premier pas à faire vers la confiance serait le remplacement des hauts fonctionnaires de Hué et du Tonkin, ouvertement ennemis des Français, par des hommes éclairés partisans de notre alliance ou au moins par des hommes que toute leur conduite antérieure n'a pas fait connaître comme nos ennemis déclarés et irréconciliables"<sup>22</sup>.

Ces lignes furent inspirées par la préoccupation de préparer un terrain favorable à la mission Garnier. Elles visaient particulièrement le maréchal Nguyen Tri Phuong, gouverneur de Hanoï, grand patriote, partisan de la résistance, et dont l'attitude énergique dans l'affaire Dupuis ne plaisait pas à Mgr. Puginier, vicaire apostolique du Tonkin occidental, l'homme qui joua un rôle de premier plan dans les événements de 1873.

Quel est le but de la mission Garnier ? Et qui est Francis Garnier ?

## II Les instructions de Garnier

Le chef de la mission soi-disant d'arbitrage reçut l'ordre d'expulser Dupuis, d'ouvrir le Fleuve Rouge au commerce et de traîner l'occupation

---

<sup>21</sup> Minute d'une lettre du Ministre de la Marine à Dupré (sans date), même référence.

<sup>22</sup> Dupré au Ministre des Affaires Extérieures de Hué, 11.10.1873, même référence.

en longueur.

Sur le premier point, Garnier aurait à s'établir solidement sur la position qu'il choisirait comme la plus convenable pour remplir sa mission, à faire choix d'un port pouvant au besoin servir plus tard de base d'opération, à ouvrir une enquête sur les faits reprochés par le gouvernement vietnamien à Dupuis et sur les réclamations de celui-ci, et à user de toute son influence pour obtenir de lui qu'il se retirât du Tonkin avec ses hommes.

Sur le second point, Garnier devrait faire tous ses efforts pour qu'aussitôt le départ de Dupuis, le cours du Fleuve Rouge fût provisoirement ouvert à la navigation vietnamienne, française, chinoise, moyennant des droits de douane modérés (cinq pour cent) à la remonte comme à la descente. Hanoï se trouvant, selon Dupré, sur le passage obligé des barques, la perception des droits serait très facile et ferait bien plus que compenser les frais de cette occupation restreinte.

Sur le troisième point, et c'était le plus important, Garnier devrait faire traîner son occupation en longueur jusqu'au moment où il serait opportun - cela dépendrait des négociations en Cochinchine - de déclarer le maintien de l'occupation de la capitale et du Fleuve Rouge. Cette occupation serait assurée par deux compagnies envoyées de Yokohama, un peu d'artillerie légère et quelques petites canonnières. "Sans conquête, sans violence, déclarait Dupré, nous serons ainsi maîtres de la situation et libres d'attendre sans déplacement de forces, sans dépenses extraordinaires, que le gouvernement annamite, impuissant à nous attaquer, vienne enfin à récipiscence"<sup>23</sup>.

Enfin, le chef de l'expédition française aurait, dès son arrivée, à se mettre en rapport avec les évêques français et espagnols chez lesquels il trouverait concours et assistance :

"Je préviens officiellement les Evêques de la mission que vous allez remplir, écrivait Dupré à Garnier dans sa première instruction du 10 octobre 1873, et je les prie de vous prêter tout leur concours. Il vous sera facile d'entretenir les meilleurs rapports aussi bien avec les prélats français qu'avec Mgr Colomer qui a donné à M. Senez des marques non équivoques de ses excellentes dispositions. Vous leur recommanderez de prêcher aux chrétiens la patience, une soumission momentanée complète aux autorités, de s'opposer

---

<sup>23</sup>Dupré au Ministre de la Marine et des Colonies, 7.10.1873 et 8.11.1873, même référence.

à toute fanfaronade, à toute réaction prématurée, à tout acte en un mot qui pourrait m'être opposé quand je réclamerai pour eux l'intégralité de leurs droits. Vous trouverez auprès des missions une source utile d'informations de toute nature et peut-être des moyens de communication sûrs avec Saïgon.

"... Si vos ressources étaient épuisées avant l'envoi de fonds nouveaux, je ne doute pas que parmi nos Evêques, vous n'en trouviez de disposés à vous faire les avances qui vous seraient indispensables et qui seraient remboursées soit à Saïgon, soit au Tonkin par la première occasion qui se présenterait"<sup>24</sup>.

Depuis longtemps, Francis Garnier s'agitait dans un certain malaise. Trop ambitieux pour suivre avec patience la longue et pénible filière de la hiérarchie maritime, il avait embrassé avec enthousiasme la voie la plus indépendante, la plus intéressante, mieux rétribuée, ouverte dans les affaires indigènes de Cochinchine. Mais il n'avait pas tardé à voir sa carrière acculée à une impasse et n'aspirait plus qu'à rentrer dans le corps des officiers de vaisseau, en réparant par quelque coup de fortune le temps perdu et en sautant par-dessus les ingrates fonctions d'officier de quart à bord d'un navire, pour arriver d'emblée aux grades qui donnent l'autorité et les prérogatives du commandement. En attendant, et pour se ménager une autre porte de sortie, Garnier avait obtenu un congé qu'il employait à se mettre en relation avec de grandes maisons de commerce, décidé à courir les chances de ce côté, si l'horizon ne s'ouvrait pas autrement devant lui.

C'est dans cette situation que l'amiral Dupré qui connaissait sa valeur, alla le chercher pour lui confier cette "mission d'arbitrage" dans laquelle aucun scrupule de conscience ne devait intervenir pour arriver au but rêvé dans les secrètes pensées de chacun des acteurs<sup>25</sup>.

Le choix qu'avait fait Dupré de cet aventurier, doué, certes, du côté de la valeur et de l'intelligence, mais qui était prêt à aller à n'importe quelle extrémité pour réussir, remplit le ministre de la Marine et des Colonies d'inquiétudes qu'il ne chercha pas à cacher au gouverneur de la Cochinchine :

"... Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Gouverneur, que je

---

<sup>24</sup> Dupré à Garnier, 10.10.1873, même référence.

<sup>25</sup> La question du Tonkin et de la Cochinchine, Archives du ministère de la F.O.M. même référence.

n'approuve pas beaucoup le choix que vous avez fait de M. Garnier. Je ne veux pas diminuer la valeur de cet officier mais connaissant sa nature ardente, aventureuse, je me demande s'il est bien l'homme qui convient à la mission. Trop convaincu de l'intérêt que peut avoir la France à s'ouvrir une voie vers les provinces du sud de la Chine qu'il a visitées, toutes les considérations qui nous commandent la prudence ne pèseront peut-être point sur son esprit dont vous devez redouter les entraînements. M. Senez qui a les mêmes dispositions vous a déjà mené plus loin que vous ne vouliez et doit vous mettre en garde contre ce danger"<sup>26</sup>.

Quant à Francis Garnier, grisé par les perspectives d'une entreprise aventureuse qu'il ambitionnait depuis longtemps, il écrivit à sa famille, à la veille de son départ, ces phrases pleines de promesses belliqueuses : "Voilà une petite expédition comme je les aime. J'aurai la faculté d'appeler à moi, s'il est nécessaire, la compagnie de débarquement du d'*Estrées*. Comme instructions, carte blanche ! L'amiral s'en rapporte à moi. En avant donc cette vieille France !" <sup>27</sup>.

Arrivé le 1er novembre au Tonkin, Garnier se mit immédiatement en rapport avec les évêques auxquels il remit les lettres de l'amiral Dupré.

---

<sup>26</sup> Minute d'une lettre sans date adressée par le ministre de la Marine et des Colonies à l'amiral Dupré ; Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

<sup>27</sup> Garnier à son frère, 8.10.1873, Archives du ministère de la F.O.M., A 60 (3) Carton 24.

## Chapitre VI

### L'expédition Garnier, la guerre civile et la politique de Philastre

Les événements se précipitent dès l'arrivée de Francis Garnier au Tonkin. Hanoï est attaqué et pris le 20 novembre. Enivré de ce succès facile, Garnier se lance à la conquête du delta et, avec ses cent dix hommes, s'empare successivement des citadelles de Hung Yen, Nam Dinh, Ninh Binh et Hai Duong. Les catholiques accourent au premier appel de Garnier. La Cour de Hué, impuissante devant les événements, demande le concours des Pavillons Noirs qui abattent Garnier dans une embuscade près de Hanoï. Les Français, privés de leur chef, désavoués par Paris, acceptent de négocier avec les mandarins envoyés par Hué : un nouveau traité est né entérinant la conquête française en Cochinchine et ouvrant la voie à l'influence de la France au Tonkin.

La crainte d'une révolte populaire généralisée que risquerait de déclencher la collaboration des catholiques explique en grande partie la capitulation rapide et injustifiée de Hué et sa politique défaitiste à l'égard des Français. Entre l'emprise étrangère et la menace d'une révolte, Tu Duc et sa cour ont délibérément choisi la première qui leur apparaissait comme le moindre mal à condition, bien sûr, que l'étranger promette solennellement de respecter la dynastie régnante. C'est ce que les Français ont fait, convaincus que la collaboration avec Tu Duc est la meilleure solution qu'ils puissent adopter, étant donné la situation extrêmement dangereuse de leurs troupes au Tonkin et le refus formel de Paris de

cautionner leur tentative de conquête.

Cette politique, défendue avec conviction par Philastre, soulève une vive protestation des missionnaires qui, nous le savons trop, n'abandonnent pas leur projet de faire du Tonkin un royaume indépendant.

Quatre forces sont donc en présence au Tonkin : les Français et les chrétiens (dirigés par leurs missionnaires) d'un côté, le gouvernement de Hué et les lettrés de l'autre. La transaction conclue entre le gouvernement de Hué et les Français mécontente au plus haut point leur allié respectif : les chrétiens et leurs missionnaires se considèrent -à tort d'ailleurs- comme abandonnés par leurs protecteurs, les Français ; tandis que les lettrés accusent la Cour de Hué de sacrifier les intérêts suprêmes de la patrie au profit de ses intérêts propres. La guerre est inévitable entre les frères ennemis, les uns combattant au nom de la religion, les autres au nom de la patrie en danger. Le Tonkin sombre dans une guerre civile des plus honteuses dont le souvenir restera longtemps vivace dans l'esprit de la population.

Malgré la volonté de la Cour de Hué d'éviter toutes difficultés avec les Français, le problème chrétien l'oppose trop souvent à ces derniers, l'article 9 du traité ayant reconnu aux missionnaires et à leurs ouailles des dérogations exorbitantes aux lois du pays, dérogations rendues encore insupportables par l'ambition effrénée des missionnaires.

## I L'expédition Garnier

### A La prise de Hanoi et du delta tonkinois

Arrivé au Tonkin, Garnier, venu chasser Dupuis, était partout parfaitement reçu. Le gouverneur Nguyen Tri Phuong avait déjà donné l'ordre de disposer des magasins à proximité pour recevoir Garnier, ses officiers et ses hommes. Garnier se refusa à cet emménagement, et exigea un autre campement, ce qu'on lui accorda de suite, plus un nombre considérable d'hommes de corvée, qui furent également mis à sa disposition : même le gouverneur lui adressa les cadeaux d'usage en témoignage de bonne entente<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *La sentinelle du midi*, 842, 19.2.1874 ; *Courrier de Saïgon*, 23, 5.11.1873.



Mais bien vite les dissentiments éclataient entre les deux camps. Décidé à appliquer rapidement ses idées, Garnier prit parti pour Dupuis, força la porte de la citadelle pour installer sa troupe dans le camp des lettrés et exigea l'ouverture du Fleuve Rouge au commerce français, espagnol et chinois. Puis, ayant l'idée fixe que la population tonkinoise n'attendait que l'arrivée des Français pour se révolter contre le gouvernement de Hué, il invita dans deux proclamations cette population à venir lui porter ses réclamations contre l'administration impériale et intrigua pour rechercher un prétendant Lê. Il avait auparavant, par l'entremise de la mission catholique à Hai Duong, fait parvenir à Dupuis qu'il avait mission d'expulser une lettre dans laquelle il écrivait notamment :

“... Ma mission ne se borne pas là. L'amiral désire mettre un terme à la situation équivoque du commerce étranger du Tonkin et contribuer autant qu'il est en lui à la pacification de cette contrée. Je compte beaucoup sur votre expérience du pays pour m'éclairer sur la meilleure solution de ce difficile problème ... Mais je puis vous affirmer de la façon la plus positive que l'Amiral n'entend abandonner aucun des intérêts commerciaux engagés. Il vous a, d'ailleurs, donné des preuves non équivoques de la vive sympathie qu'il porte à votre entreprise”<sup>2</sup>.

Voilà les mesures que Francis Garnier croyait devoir prendre dans l'intérêt qu'il estimait être celui de la civilisation, du commerce et, par surcroît, du bonheur du peuple vietnamien<sup>3</sup>.

Mais les autorités d'Hanoï tenaient tête. Elles refusaient fermement de discuter d'autre chose que de l'évacuation de Dupuis, seul problème pour la solution duquel Garnier fut accrédité auprès d'elles. Puis devant l'attitude arrogante et belliqueuse de Garnier, elles prenaient des dispositions pour renforcer la garnison de Hanoï. C'est alors que l'officier français leur lançait un ultimatum exigeant le désarmement de la citadelle. Le 20 novembre, il donnait l'assaut à la citadelle et s'en emparait. Le maréchal Nguyen Tri Phuong, blessé à mort, répondait fièrement à l'évêque Puginier qui venait lui offrir ses “consolations” : “Comment ! C'est vous, chef des missionnaires français, qui venez jouir de mon agonie ! Vous ne pouvez donc pas me laisser mourir en paix ? Vous devez pourtant être satisfait, car c'est grâce à vous et par vos con-

---

<sup>2</sup> Archives du ministère de la F.O.M, A60 (3) Carton 24.

<sup>3</sup> J. Marquet et J. Norel, *L'occupation du Tonkin par la France. (1873-74)*, Saïgon, 1936, p. 43.

seils, que ces brigands de Français nous ont volé la Cochinchine, et qu'ils vont encore nous voler le Tonkin. Mon plus grand désir, après tant de désastres, c'est de mourir le plus promptement possible"<sup>4</sup>.

Il refusa les soins médicaux, arracha son pansement et se laissa mourir de faim. "Un combattant doit mourir, et mourir au champ de bataille n'est pas une mort ignominieuse", dit-il à Francis Garnier avant de rendre le dernier soupir<sup>5</sup>.

Pour justifier l'action de Garnier - et pour se justifier en même temps - l'amiral Dupré cherchait à rejeter la prise de Hanoï sur le maréchal Nguyen Tri Phuong, l'accusant de vouloir provoquer l'incident : "Cet ennemi acharné des Français, écrivait-il au ministre, n'a pas tardé à accuser d'une manière de plus en plus apparente ses mauvais desseins ; l'hostilité, sourde d'abord, est devenue manifeste, il a ordonné des levées d'hommes, les a appelés à Hanoï, il a fait pousser avec la plus grande activité des travaux de fortifications entrepris à 4 kilomètres de la citadelle, déclarant hautement qu'il était placé au-dessus des ordres du gouvernement et qu'il n'agirait qu'à sa tête ... Encore quelques jours et M. Garnier risquait d'être jeté dans le fleuve avec la poignée d'hommes qui l'accompagnaient. Le seul moyen d'éviter ce danger imminent était de le prévenir ..." <sup>6</sup>. Autrement dit, Francis Garnier, selon la version de Dupré, avait simplement agi pour se défendre et non pour exécuter un plan prémédité.

Le ministère de la Marine et des Colonies accueillait la nouvelle de la prise de la citadelle de Hanoï avec inquiétudes : "Je regrette, écrivait le ministre à son collègue aux Affaires Etrangères, que, malgré les instructions formelles et réitérées qui lui ont été adressées, M. le Contre-Amiral Gouverneur ait autorisé M. Garnier à modifier le caractère pacifique de sa mission de manière à ce qu'une rupture avec la Cour de Hué ait été rendue possible. Toutefois les termes mêmes de la dépêche me permettent d'espérer que la citadelle de Hanoï a été plutôt occupée que prise par le faible détachement composant l'escorte de M. Garnier et j'aime à croire que la confiance entière que témoigne M. le Contre-Amiral Dupré ne sera pas déçue"<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Cités par E. Millot, *Le Tonkin*, Challamel, Paris 1888.

<sup>5</sup> Cités par E. Millot, *Ibid.*

<sup>6</sup> Dupré au ministre de la Marine et des Colonies, 12.12.1873, Archives du ministère de la F.O.M. A30 (19) carton 12.

<sup>7</sup> Ministre de la Marine et des Colonies au ministre des Affaires Etrangères,

C'est que le ministère de la Marine espérait toujours que les Français, par la voie des négociations, pourraient amener le gouvernement de Hué à accepter le protectorat en échange de la restitution des trois provinces de Vinh Long, de Chau Doc et de Ha Tien<sup>8</sup>. Un semblable résultat, selon lui, serait de beaucoup préférable à une occupation du Tonkin, puisqu'il créerait aux Français, sans coup férir, une situation prépondérante et assurerait vers le Yunnan, au pavillon français, une route directe et relativement facile qui permettrait à la France de prendre une large part dans le commerce de cette riche province. Ce point de vue était partagé par le ministre des Affaires Etrangères et par le Président de la République lui-même<sup>9</sup>.

Devant le coup de main de Garnier, qui risquait de battre en brèche le projet de Paris, le ministère de la Marine ne pouvait qu'essayer de sauver ce qui pouvait encore l'être. Il adressa le télégramme suivant au gouverneur de la Cochinchine : "... J'espère que vous aurez pu présenter les faits accomplis au Tonkin de manière à éviter une rupture. Les intentions formelles du gouvernement sont toujours celles que mes instructions réitérées vous ont fait connaître. Je compte donc que l'occupation de la citadelle de Hanoï sera momentanée et n'aura pour conséquence aucune opération militaire"<sup>10</sup>.

Pendant qu'à Paris, on rédigeait ce télégramme "pacifique", au Tonkin, Garnier poursuivait son offensive. Avec une poignée d'hommes, il s'empara successivement des citadelles de Hung Yen, Nam Dinh, Ninh Binh et Hai Duong, les grandes villes du delta. Jamais les Vietnamiens n'avaient connu dans leur histoire de défaites aussi humiliantes. L'aspirant Hautefeuille avec ses 7 hommes réussit à s'emparer de la citadelle de Ninh Binh, défendue pourtant par des milliers de bras ! L'état d'anarchie et le soutien actif des communautés chrétiennes sont deux raisons principales qui expliquent cette facilité étonnante avec laquelle Garnier et ses hommes ont pu mettre en déroute l'armée de Tu Duc cent fois plus nombreuse. Les évêques français, répondant aux désirs exprimés par l'amiral Dupré, se mettaient au service de leurs compatriotes. Des milliers de chrétiens vietnamiens, leur curé en tête, arborant le drapeau tricolore, s'enrôlaient dans le petit corps expéditionnaire de Garnier pour combattre aux côtés

---

11.12.1873, Archives du ministère de la F.O.M. A30 (19) carton 12.

<sup>8</sup>Ministre de la Marine et des colonies à Dupré, 23.10.1873, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (18) carton 12.

<sup>9</sup>Ibid.

<sup>10</sup>Télégramme du 14.12.1873, Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

des Français, mais aussi pour piller, brûler, tuer et satisfaire leur désir de vengeance.

Les principales places du delta étant ainsi entre ses mains, Garnier n'avait plus qu'à organiser politiquement sa conquête.

## **B L'administration des territoires occupés**

Selon le plan établi de concert avec son amiral avant son départ, Garnier avait à réaliser éventuellement et en dernier ressort le rêve nourri depuis longtemps par les missionnaires du Tonkin : celui d'avoir un prétendant de la famille Lê sur le trône du Tonkin indépendant<sup>11</sup>. Par paroles, par proclamations, par affiches, Garnier avait fait connaître cette intention à la population tonkinoise dès le lendemain de son arrivée à Hanoï. Après la prise de la citadelle de cette capitale, l'ordre lui fut donné de s'occuper sérieusement de ce projet. "Il est donc indispensable, lui écrivait l'amiral Dupré, que vous fassiez faire d'actives recherches pour connaître les divers prétendants au trône du Tonkin, leurs droits respectifs, le mérite et la popularité de chacun d'eux, afin de pouvoir faire proclamer, si nous devons être réduits à cette mesure extrême, celui qui aurait le plus de chances pour rallier à sa personne la majorité de la population"<sup>12</sup>.

Dupré exposait cette idée au ministre dans sa dépêche du 1er décembre 1873 : "Si, à mon grand regret, malgré mes plus persévérants efforts, mes plus insistantes prières, le gouvernement reste sourd encore cette fois à ma voix, je serai obligé de prendre des mesures pour assurer l'indépendance du Tonkin. Ces mesures, Monsieur le Ministre, seront la promulgation de la souveraineté d'un des Membres de la famille détrônée qui conserve un grand nombre d'adhérents dans le pays dont le Vice-Roi des deux Kuangs qui, à ma demande, a déjà fait retirer ses troupes, désire la restauration, et le protectorat de la France assuré au Souverain appelé par Elle au trône. J'ai la confiance que cette solution actuellement recommandée par M. Garnier, vivement désirée par tous nos Evêques, ne nous donnera pas plus d'embarras, ne nous créera pas plus de difficultés que le Protectorat accordé au gouvernement de Hué, et qu'à ce titre elle

---

<sup>11</sup>L'amiral Dupré avait auparavant discuté avec Millot d'un projet d'intervention pour soutenir les partisans des Lê (cf. Chesneaux, ouvrage cité, p. 122).

<sup>12</sup>Dupré à Garnier 4.12.1873, même référence.

recevra votre approbation”<sup>13</sup>.

On faisait donc des recherches pour avoir ces fameux princes Lê qui, aimés et respectés par les populations tonkinoises, seraient capables de les rallier sous leur gouvernement. Imbus de la propagande des missionnaires, Garnier et ses compagnons croyaient que cette solution, parfaitement réalisable, aiderait les Français à se rendre facilement maîtres absolus du Tonkin. La lettre suivante adressée par Harmand au commandant Esmez reflète cette croyance naïve :

“Si j’avais voix dans vos délibérations, écrit le médecin nommé gouverneur de la région de Nam Dinh, je reviendrais à une combinaison qui, dès le premier jour, m’a semblé excellente, très politique et parfaitement exécutable avec mes moyens restreints. Je veux parler de la famille des Lê.

D’après les renseignements que j’ai pu recueillir, cette famille qui, comme vous le savez, après avoir régné près de quatre siècles sur le royaume du Tonkin, est tombée sous les coups du fameux Gia Long, est restée extrêmement populaire dans ce pays-ci. A Nam Dinh, le peuple espérait et croyait que nous venions la restaurer. Comme on croit ce qu’on désire, cette espérance est un symptôme d’une grande importance. Je suis à peu près sûr que le Tam-Doai, le Roan-Quê, la plupart des grands chefs de lettrés dont la tête a été mise à prix à un taux très élevé par M. Garnier et qui encore maintenant réunissent une grande quantité d’armes et de soldats, se rallieraient à nous du jour où notre drapeau porterait un cachet annonçant que la France protège les Lê. Dès à présent, je m’engagerais presque à soulever toute ma province contre le royaume d’Annam.

Le Roi Tu Duc serait si effrayé qu’il ne tenterait probablement pas de faire la guerre. Ce serait à vous de dénicher un Lê à peu près authentique et de le replacer en grande pompe sur le trône de ses aïeux.

Ce roi nommé par nous, qui nous devrait tout, ne serait - il pas notre humble vassal ? Nous serions, avec de petites garnisons de faibles dépenses, les maîtres absolus du Tonkin. Nous n’avons pour cela qu’à copier l’organisation des grands protectorats anglais aux Indes, et à éviter les fautes que nous commettons chaque jour au Cambodge. Quant à l’empire d’Annam, nous n’aurions pas à nous en occuper et rien à en craindre ; il mourrait d’anémie et de misère. Je crois que nous rendrions un vrai service

---

<sup>13</sup>Dupré au ministre 1.12.1873, même référence.

à la France”<sup>14</sup>.

Mais ces princes Lê, dont les missionnaires avaient tant vanté la popularité, existaient-ils réellement ? Lorsque Garnier demanda à Mgr Puginier de lui en rechercher un, il fut fort surpris d’entendre l’évêque lui conseiller d’abandonner ce projet. La raison en était simple : ces princes n’existaient que dans le mythe créé par les missionnaires.

Quarante années plus tard, Jules Harmand, dont nous venons de citer la lettre, révèle à un historien la vérité sur ce fameux problème :

“Il est bien possible, en effet, déclare-t-il à Ch. B. Maybon, qu’influencé par les péripéties de cette extraordinaire expédition où nous avons peu le temps de réfléchir, et par les opinions des missionnaires, j’aie pu croire à une utilisation momentanée des Lê (j’en avais un, le “général” catholique Lê-Van-Ba, dans ma petite armée de Nam-Dinh, et il m’avait rendu des services ; c’était un homme très brave). Mais je n’ai pas tardé à reconnaître que cette croyance était erronée. Il n’y avait aucun fonds à faire sur les membres plus ou moins authentiques de la famille des Lê, et s’il avait été possible de s’en servir, je suis convaincu que c’eût été une faute considérable, dont les conséquences auraient lourdement pesé sur notre entreprise”<sup>15</sup>.

Faute d’un “prince” pour la création d’un Etat tonkinois indépendant, Garnier était obligé d’y établir une administration française. Il leva des troupes auxiliaires (20.000 selon le P. Louvet) et nomma des fonctionnaires civils. Les mandarins ayant fui devant les armes françaises ou faisant preuve d’hostilité, les officiers français lancèrent des appels et “jetèrent l’argent à pleine main”<sup>16</sup> afin de pourvoir au remplacement des fugitifs. Une foule de protestataires accoururent. C’étaient, pour la plupart, des lettrés faméliques, des anciens chefs de bandes pirates et des chrétiens. Ceux-ci surtout pensaient que l’heure de la revanche avait enfin sonné. Quant aux prétendus soldats, ils étaient seulement, de

---

<sup>14</sup> Lettre de Harmand à Esmez, 1.1.1874, citée par J. Dupuis, *Le Tonkin de 1872 à 1886*, Paris, A. Challamel, 1910, pp. 233 et suiv.

<sup>15</sup> Lettre de Jules Harmand à l’historien Maybon, citée par J. Marquet et J. Norel, *Le drame tonkinois (1873-74)*, Hanoi, 1938, p. 195.

<sup>16</sup> “Jetez l’argent à pleine main”, disait Garnier à Harmand. Cf Rapport de Harmand, 15.1.1874, Archives Centrales de l’Indochine, Amiraux 11.689, pièce numéro 32.

l'aveu de Balézeaux et de Harmand, un ramassis de paysans déguenillés, dépourvus d'armes et dont la présence dans les citadelles était une cause d'ennui et d'embarras pour les Français. La liste des fonctionnaires civils et militaires nommés par Francis Garnier forme, pour la province d'Hanoï seule, tout un volume. Mgr Puginier s'était mis à la disposition de Garnier pour toutes ces nominations faites fort à la hâte et qui, selon l'avis de Balézeaux, "auraient eu grand besoin d'être épurées"<sup>17</sup>.

Les lettres suivantes, adressées par Harmand à Garnier et au capitaine de frégate Testard du Cosquer, commandant le *Décès*, nous font comprendre quelle sorte de "fonctionnaires" et de "soldats" les Français ont employés pendant leur occupation :

"Toute la journée, j'ai reçu des visites des gens qui se proposent pour commander des soldats qu'ils ont réunis au nombre de 100, 150, 50, etc ... Tous sont recommandés par des curés, mais je réagis autant que possible sans blesser personne contre les tendances envahissantes des catholiques : c'est d'ailleurs une chose que le gouverneur paraît comprendre parfaitement". (Lettre à Garnier 16.12.1873)<sup>18</sup>

"J'ai été tellement occupé jusqu'à présent que je n'ai pu encore sortir de ma case, si ce n'est cette nuit, pour faire une ronde. Depuis le matin jusqu'à la nuit, c'est un défilé perpétuel de gens qui ont rassemblé des hommes, et qui demandent à les armer, de bons de ligatures, d'armes, de riz à délivrer, etc, etc.

... Les hommes à nommer Plus et Huyens n'abondent pas. Malgré vos pressantes recommandations, je crains, par trop de précipitations, de faire de la mauvaise besogne, et de nommer des gens tarés qui déplairaient à la population ; il y a aussi à ménager les susceptibilités religieuses. Ne serait-il pas plus prudent, peut-être, de nommer pour le moment, des gouverneurs militaires en se donnant le temps de faire un choix pour les administrateurs ; bien entendu, tous ceux que je pourrai nommer sans crainte, le seront immédiatement. Je voudrais bien avoir votre avis là-dessus, et je regrette vivement d'être aussi loin de vous : mon inexpérience d'une pareille situation me pèse, et je crains à chaque instant de faire quelque faux pas". (Lettre à Garnier 17.12.1873)<sup>19</sup>.

"Je continuais à recevoir des visites continuelles : en faisant littéralement queue devant ma case depuis 7 h du matin jusqu'à

---

<sup>17</sup> Balézeau au commandant du *Décès*, 4.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689/9.

<sup>18</sup> Citées par J. Marquet et J. Norel, ouv. cité p. 107.

<sup>19</sup> Citées par J. Marquet et J. Norel, ouv. cité p. 107.

la nuit, et j'étais obligé de recevoir sans interruption plaignants et solliciteurs ; les uns demandaient aide et protection, d'autres, ayant rassemblé des hommes, demandaient des armes pour les équiper et des bancaps (brevets) pour en obtenir le commandement, d'autres enfin, et c'était le plus grand nombre, venaient proposer leurs services comme lettrés, fonctionnaires de toutes les catégories, sollicitaient même la faveur d'être nommés huyen (sous-préfets) ou phu (préfets). Tous, ou à peu près, étaient catholiques, et en partie de la province voisine de Ninh-Binh, envoyés par leurs prêtres. Les catholiques se sont montrés, dans ces circonstances difficiles, d'une convoitise indécente, aussi imprudente qu'égoïte. J'ai toujours cherché, dans leur intérêt propre, à modérer ce mouvement. Je voulais nommer, autant que possible, plus de païens que de chrétiens, dans la proportion même des populations chrétiennes et païennes, d'abord pour ne pas exciter un mécontentement naturel dans le pays, en outre, parce que les chrétiens, tenus à l'écart par le gouvernement annamite, ne sont pas au courant des affaires, sont absolument neufs dans l'administration, de plus ils sont très rarement lettrés, presque toujours de basse extraction, toutes raisons qui choquent fortement les habitudes annamites.

Puisque je suis sur ce sujet, je dois parler à coeur ouvert, mais sans parti pris. Il est certain que les chrétiens nous ont rendu de grands services, en particulier ils m'ont facilité de beaucoup la tâche que M. Garnier m'avait indiquée ; mais ils m'ont aussi causé bien des inquiétudes. Ils ont montré une maladresse insigne. Ils ont considéré notre arrivée comme marquant l'heure de la revanche et des représailles, et les missionnaires auraient dû, de leur côté, donner dès le début des ordres sévères ; plus tard il est certain qu'ils ont été débordés. Je répétais dix fois par jour : "Croyez-vous donc que nous sommes venus ici pour faire une guerre de religion ? Nous sommes ici dans un but purement commercial : que vous soyez chrétiens, païens, chinois, peu importe. Nous serons toujours heureux sans doute, de rendre service aux chrétiens, et notre appui est promis à tous les opprimés. Mais ne vous y trompez pas : si nous plaçons des catholiques dans des positions importantes, c'est qu'il est indispensable, dans l'intérêt du pays et de la paix publique, que ces charges ne restent pas vacantes, et que nous avons des chrétiens sous la main. Mais que les anciens mandarins viennent à nous, et nous serons heureux de leur prouver nos sympathies et notre amour de la justice. Tous les Français, ajoutais-je, ne sont pas chrétiens, argument qui les étonnait profondément" (Lettre à Testard du Cosquer 16.1.1874)<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup>Harmand à Testard du Cosquer, Archives du ministère de la F.O.M. Aoo (10)



En un mot, les mandarins ayant fui, les catholiques et tout ce que le pays comptait de déclassés, de bandits et d'ambitieux se virent livrés à eux-mêmes. Les catholiques, devenant les plus forts, grâce aux armes françaises, firent subir les pires avanies à leurs voisins non catholiques. Ce fut un hurvari indescriptible auquel la piraterie vint ajouter sa note de sang et de feu.

## C Garnier et les évêques

Les évêques français, et en particulier Mgr Puginier, prêtèrent chaleureusement leur concours à Garnier.

Dès l'arrivée au Tonkin, celui-ci avait fait parvenir à Mgr Puginier, par l'entremise de la mission dominicaine espagnole à Hai-Duong, une lettre dans laquelle le chef de l'expédition française exposait les motifs officiels de sa mission et exprimait son vif désir d'écouter les conseils de l'évêque.

“... J'ai hâte, écrivait-il, de me mettre en relation avec Votre Grandeur dont l'expérience peut m'être d'un si grand secours ... J'ai à peine besoin d'ajouter qu'un de mes devoirs sera d'écouter et de faire valoir toutes les réclamations légitimes que les missions du Tong-King pourraient avoir à formuler contre les autorités annamites. Le but que poursuit surtout l'Amiral et qu'il est résolu à atteindre par tous les moyens est la pacification de cette belle et riche contrée, son ouverture au commerce extérieur, tout en restant en dehors du point de vue religieux, en se restreignant à la question politique, il ne saurait être indifférent de donner satisfaction complète aux griefs d'une croyance qui compte au Tonkin de si nombreux adhérents ...”<sup>21</sup>

Partisan farouche de la conquête du Tonkin, l'évêque de Hanoï s'empressa d'exprimer son enthousiasme dans la lettre suivante qu'il écrivait à l'amiral Dupré :

“M. Garnier, dès son arrivée au Tongking, m'a envoyé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et m'a fait inviter par les mandarins annamites, à me rendre auprès de lui. Arrivé

---

Carton 1.

<sup>21</sup> Garnier à Mgr Puginier (brouillon) Ke-Mot 26.10.1873, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/1.

depuis deux jours, nous avons eu trois longs entretiens, qui m'ont fait comprendre vos vues et vos désirs. Je crois pouvoir vous assurer que vous rencontrerez en moi, dans mes missionnaires, dans les chrétiens, j'ose même dire dans l'élément païen, un généreux concours à l'accomplissement de vos nobles intentions.

M. Garnier qui est déjà un peu initié aux idées et aux vœux de la population, aura l'honneur de vous mettre au courant des affaires. Pour moi, Monsieur l'Amiral, permettez que je vous adresse la prière suivante, elle est aussi celle de tous ceux qui se mettent désormais sous votre protection : l'influence de la France vient de s'étendre sur le Tongking, d'une manière toute spéciale ; nous demandons qu'elle soit toujours forte et durable. Le Gouvernement français, en exauçant des vœux si légitimes, ne tardera pas, je l'espère, à recueillir les fruits de ses sacrifices<sup>22</sup>.

Quant à Mgr Gauthier, il mettait Garnier en garde contre les promesses de bonne volonté de la Cour de Hué et lui conseillait vivement la force, seule solution pouvant aboutir à quelque chose de sérieux.

“La nouvelle de votre arrivée, écrivait-il à Garnier, nous a causé le plus grand plaisir et fait concevoir l'espoir d'un meilleur avenir pour ce pauvre peuple si digne d'intérêt et qui traîne une si misérable existence par suite de la stupidité de ceux qui le gouvernent. L'Amiral dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire semble croire que la cour de Hué pourrait lui donner des gages suffisants de bonne foi ; pour moi, instruit par l'expérience, je puis affirmer que ladite cour est radicalement incapable de toute espèce de bonne foi et que la force, la force seule peut la faire entrer et la maintenir dans la voie du devoir. Du reste, Tu-Duc n'est pas si puissant qu'on semble le croire, puisque M. Dupuis avec de si faibles moyens a pu le contraindre à prendre le rôle de suppliant auprès de l'Amiral. J'espère avoir le plaisir de vous voir bientôt et vous rendre tous les services qui seront en mon pouvoir<sup>23</sup>.”

L'attitude des missionnaires espagnols<sup>24</sup> était différente. Ceux-ci se montraient courtois avec les Français, mais ne cachaient pas leur opposition à

---

<sup>22</sup>Mgr Puginier à l'amiral Dupré, Hanoi 13.11.1873, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/2.

<sup>23</sup>Gauthier à Garnier, Tongking méridional 7.11.1873, citée par J. Marquet et J. Norel, *ouv. cit.* p. 48.

<sup>24</sup>Les dominicains espagnols étaient venus de Manille au Tonkin, en 1673, appelés par les évêques français. Ils administraient 4 évêchés : Bui-Chu, Ke-Sat, Bac-Ninh et Thai-Binh, c'est-à-dire le territoire tonkinois de la rive gauche du Fleuve Rouge.

tout emploi de la force qu'ils jugeaient funeste aux intérêts de la religion. Cette position "pacifique", Mgr Colomer, vicaire apostolique du Tonkin oriental, l'exprimait à l'amiral Dupré en ces termes :

"... Votre Excellence a l'amabilité de m'informer de l'objet de la mission du lieutenant de vaisseau Garnier. Je reçois avec beaucoup de plaisir cette nouvelle et je souhaite vivement que le dit monsieur remplisse sa mission pacifiquement et avec bonheur. A cette fin, je lui rendrai volontiers tous les services compatibles avec mon caractère et ma situation, parce que je suis persuadé que la Religion catholique, et en général tout ce royaume gagneraient beaucoup à ce que se réalise une pacifique ouverture au commerce et à la civilisation chrétienne d'Europe.

Je ne regretterais rien tant que, soit à cause de quelque imprudence de la cour de Hué, soit pour tout autre motif, on ait recours à la force.

Dans ce cas, ... V.E. me permettra de lui dire, dès à présent, que notre mission, mission de paix, et notre seule raison d'être dans ce royaume étant de prêcher la Religion catholique, en dehors de toute question politique, notre devoir serait de nous maintenir strictement dans les limites dudit objet, afin de ne pas compromettre les intérêts de la Religion"<sup>25</sup>.

L'évêque reprenait les mêmes idées dans la lettre qu'il envoya à Garnier le 18 novembre. Après avoir réaffirmé à l'officier français et à "l'Excellentissime M. l'Amiral" ses sympathies "pour les nobles enfants de la France" et son acceptation de coopérer, dans les limites de son "ministère sacré, à la civilisation chrétienne européenne de ce royaume annamite", il formulait "une réserve pour que, dans l'éventualité malheureuse d'un choc entre nos deux nations on sache qu'il ne me serait permis en aucune façon de compromettre mon ministère sacré pour des raisons certainement politiques"<sup>26</sup>.

Ainsi, à la différence de l'époque de Bonard, les missionnaires espagnols étaient, en 1873, franchement hostiles à une intervention armée au Tonkin. Cette attitude se comprend aisément : du point de vue politique, ils n'y auraient rien gagné en tant qu'Espagnols, puisque l'Espagne

---

<sup>25</sup>Mgr Colomer à Dupré (en langue espagnole), 17.11.1873, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/3.

La traduction est de J. Marquet et J. Norel, ouv. cit. p. 50.

<sup>26</sup>Mgr Colomer à Garnier, 18.11.1873 (en langue espagnole), Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/5 ; J. Marquet et J. Norel, ouv. cit. p. 51.

était absente ; du point de vue religieux, une telle intervention risquait de compromettre l'état de paix dans lequel ils vivaient et les relations excellentes qu'ils entretenaient depuis le traité de paix de 1862 avec les autorités vietnamiennes. Aussi les missionnaires espagnols, tout en aidant constamment les officiers français, les priaient-ils toujours de bien vouloir laisser leur mission en dehors de toute complication politique et surtout de toute action belliqueuse.

Après la prise d'Hanoi, Garnier demanda à Mgr Colomer et à ses coréligionnaires espagnols de le tenir au courant des dispositions des autorités des provinces de Hai Duong, de Quang Yèn et de Bac Ninh et de le prévenir des mesures hostiles qui pourraient être prises par celles-ci, tant à son égard qu'à celui des commerçants étrangers. Ces informations, disait-il, lui permettraient de "rendre plus efficace et plus sûre la protection" qu'il leur devait<sup>27</sup>.

Mgr Colomer, en rendant grâce à l'officier français pour la protection spéciale qu'il croyait devoir offrir à la mission espagnole pour le cas où se produiraient des événements menaçant leurs personnes ou offensant leur ministère, lui fit savoir que "jusqu'ici nous jouissons d'assez de tranquillité, grâce à Dieu, et nous n'avons aucune crainte que cette tranquillité s'altère prochainement"<sup>28</sup>.

Mais Garnier, poussé par les évêques français, se lança à la conquête du delta et porta la guerre dans le territoire des évêques espagnols. La lettre suivante adressée à Garnier, après la prise de Gia Lam, par Mgr Colomer, mérite d'être citée intégralement puisqu'elle prouve trois choses essentielles : en premier lieu, les missionnaires espagnols désapprouvaient la conquête coloniale menée par une nation qui n'était pas la leur ; en second lieu, la religion chrétienne et ses serviteurs, contrairement à la propagande des missionnaires français, étaient bien considérés, bien traités, rigoureusement respectés par les autorités vietnamiennes ; en troisième lieu, la mauvaise foi dans l'affaire tonkinoise était du côté des Français et non du côté des Vietnamiens comme l'affirmaient les missionnaires et leurs historiens :

"Cher Monsieur,

---

<sup>27</sup> Garnier à Mgr Colomer, 24.11.1873, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491.

<sup>28</sup> Mgr Colomer à Garnier, 26.11.1873, (en langue espagnole), Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/7.

L'objet de cette communication n'est autre que de vous dire mon devoir étant de maintenir la paix religieuse dans mon vicariat, et la voyant en ce moment troublée à l'occasion des projets qui, par votre ordre, se réalisent dans les provinces dont la direction religieuse est confiée à mes soins, je ne peux moins faire qu'attirer votre attention sur ce point, afin d'éviter des conséquences désagréables.

Etant donné que de par mon ministère, je n'ai d'autre obligation particulière à l'égard des provinces situées de ce côté de la rivière de Hanoï, vous devez d'autant mieux écouter ce que je vous expose dans cette communication, sans que mon âme soit en rien mêlée aux événements qui ont eu lieu dans cette capitale.

Je dis d'abord que la paix religieuse a été troublée non point par les mandarins annamites mais pour d'autres causes que je désirerais vous voir prendre en considération. Avant de prouver cette assertion, je tiens à vous notifier que depuis que les deux nations alliées France et Espagne firent des traités de paix avec le royaume d'Annam, les missionnaires espagnols ont vécu en parfaite harmonie avec les mandarins annamites, qui, en plusieurs occasions, ont manifesté autant d'affection pour la religion catholique et pour nos personnes, que les gouvernants des nations européennes. S'il y a eu quelques exceptions, il a suffi d'en appeler aux hautes autorités du Royaume pour qu'il y soit remédié.

D'autre part, je sais que les mandarins de ces provinces ont toujours eu le souci (le goût particulier) de fêter dignement les Européens qui se sont présentés dans leurs capitales ainsi que peuvent en témoigner clairement Mgr. Gauthier, M. Senez et d'autres Français qui visitèrent les dites capitales en Novembre, l'an dernier. Je ne doute nullement qu'ils se seraient comportés de la même manière à votre égard et à l'égard de vos dignes compagnons si vous vous étiez présentés dans une attitude pacifique dans n'importe quelle capitale de ces provinces où se trouvent les missions espagnoles. Par malheur, l'incident de Hanoï s'est produit à l'instant où les mandarins de ces provinces se disposaient à vous recevoir (vous et vos dignes compagnons) et à vous fêter de manière amicale et honorifique.

Le "choc" inattendu de Hanoï et la sévère communication (admonestation) que vous leur avez adressée, les surprit et les remplit de confusion, et un événement aussi important (transcendant) ne pouvait faire moins que de jeter le doute dans les âmes de beaucoup d'entre eux.

(Monsieur, soyons francs, cela était très naturel chez tous ceux qui avaient une parcelle de patriotisme).

Craignant un autre résultat et faisant état des paroles de l'officier

que vous m'avez envoyé à cette époque, je m'efforcerai par l'intermédiaire de nos catéchistes de rassurer les âmes (esprits) des gouvernants annamites, leur laissant entendre que s'ils se comportaient bien et se conduisaient pacifiquement, à l'égard des Européens, ils n'avaient rien à craindre, que l'événement d'Hanoï était exceptionnel et provisoire, qu'il concernait uniquement les mandarins de cette capitale ; que penser autrement serait offenser la chevalerie française ; ainsi je les incitais à rester pacifiques comme avant, leur promettant au nom de l'honneur européen, que les Français ne les inquiéteraient pas et ne violeraient pas leurs droits nationaux, tant qu'ils ne le provoqueraient pas eux-mêmes. Ainsi se calmèrent les esprits des mandarins ; les gouvernants de la province de Bac-Ninh me demandèrent seulement de vous faire savoir que les préparatifs qu'ils avaient faits avaient pour but de battre les rebelles chinois et annamites qui s'étaient dressés dans ces provinces, mais qu'ils n'envisageaient pas de tenter quoique ce soit contre les Européens, que si ces derniers se rendaient dans leur capitale, ils les recevraient de la meilleure manière qu'il leur sera possible. Anxieux de la paix et de la tranquillité de mes néophytes et soucieux de la gloire du nom européen je me berçais de l'espoir qu'aucun choc ne se produirait sur le territoire des missions espagnoles, lorsque, le jour même où je m'employais à vous notifier les bonnes dispositions dans lesquelles se trouvaient les mandarins de ces provinces à l'égard des Européens, j'appris avec chagrin que les Européens s'étaient emparés de vive force de la préfecture appelée Gia Lâm, appartenant à cette province de Bac Ninh et sise non loin de notre résidence ; j'ai appris par la suite avec la même peine, la prise de la capitale orientale.

Bien que j'aie essayé d'en connaître le motif, personne n'a pu me donner une raison qui satisfasse ma raison. Ces actes d'hostilité contre les indigènes annamites, Monsieur le Commandant, sont par eux-mêmes très significatifs et comme je crains qu'ils ne soient que le début d'événements plus importants, je prends la liberté de vous dire que de tels faits déconsidèrent gravement la religion, notre caractère et le nom européen, dans ces pays. Avec quelle confiance et avec quel visage me présenterai-je désormais devant ces mandarins pour leur dire d'avoir foi dans les paroles des Européens et qu'on ne les inquiétera pas s'ils n'en donnent pas motif, quelle opinion se feront les Annamites des évêques missionnaires et des autres Européens en les voyant agir aussi inconsidérément ? Que penseront-ils ?

Qu'ils devront douter de tous, sans distinction de personnes ni d'Etats et ils se rappelleront les sévices naguère exercés (comme déjà ils recommencent à se produire, principalement dans les clas-

ses populaires), tant contre la religion que nous prêchons que contre tous les Européens et chrétiens annamites. Ce serait oublier mon caractère sacré, Monsieur le Commandant, si en des circonstances aussi critiques, je ne prenais pas une attitude solennelle pour vous montrer les graves inconvénients qui résulteront pour la religion catholique si vous continuez à agir de semblable manière. Vous m'excuserez de vous parler avec cette amicale franchise, car je n'ai pas dessein de vous offenser le moins du monde. Dieu éloigne de moi une pareille tentation, seule l'obligation que m'imposa l'ordination pastorale le jour de ma consécration, de travailler pour le bien, l'honneur et le renom de la religion, et l'affection que je porte aux nobles enfants de la France dont je désire la prospérité, sont les mobiles de ma réclamation.

Et afin que vous ne doutiez pas de la pureté de mes intentions, en ce qui concerne mon désir de travailler pour le bien commun, et que vous croyez à mes sentiments affectueux à votre égard, je ne ressens aucune répugnance à ajouter que si vous le jugez opportun, j'aurais beaucoup de plaisir à tenir avec vous une longue conférence à laquelle serait convié Mgr. Puginier ou tout autre missionnaire français, afin de bien préciser tous les points, ce qu'il est impossible de faire dans une simple communication.

A ce qui a déjà été dit, je dois ajouter, Monsieur le Commandant, que, si, comme évêque je dois agir selon les directives de la religion, comme Espagnol, il ne m'est pas possible de voir avec indifférence et avec des yeux sereins les droits de ma patrie violés et voir humilier sans motif la nation Espagnole ; ce qui arriverait sans doute si la . . . s'emparait de ces provinces sans motif et sans sauvegarder les autres droits internationaux, et ceux des missions espagnoles du Tonkin.

Je désirerais aussi vous entretenir de la manière dont on a humilié, si les faits qu'on m'a rapportés sont exacts, cette nation malheureuse et faible, par le moyen des vapeurs (bateaux) qu'on fait venir dans les capitales, mais il vaut mieux réserver cela pour une occasion plus opportune.

Je ressens une vive douleur, Monsieur le Commandant, à devoir parler avec une telle énergie à un représentant de la France, mais le bien de la religion, le souci de la paix et de la bonne harmonie, le renom du nom européen et la prospérité de mes chers néophytes m'obligent à parler ainsi.

Tels sont mes sentiments, Monsieur le Commandant ; je reste malgré tout votre affectionné<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup>Mgr Colomer à Garnier 4.12.1873 (en langue espagnole), Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/9. La traduction est de J. Marquet et J. Norel, ouv. cité

Rédigée en vietnamien incorrect, la lettre suivante, envoyée à Garnier par un autre missionnaire espagnol, Mgr Riano Hoa, exprime mieux encore que la précédente l'indignation des prêtres espagnols devant l'entreprise française :

“Ainsi j'ai envoyé aux informations, ici et là, et je sais d'une façon claire dans quel but les navires français sont venus au Dang-Ngoai (Tonkin). Mon coeur souffre, s'afflige et s'attriste à la nouvelle de la prise de Hanoï, etc . . . Tout d'abord, je ne croyais pas à cette nouvelle extraordinaire, je ne comprends pas les raisons (littéralement : contradictoires et ennemies<sup>30</sup>) ni les lois de la vie. Toutefois après une enquête minutieuse sur les dites raisons, bien que je n'y crois (sic) pas, je reconnais que la France a l'intention de conquérir tout le Dang-Ngoai (Tonkin), et peut-être le pays entier. Aussi, en tant qu'évêque, affectionnant mes agneaux et au nom du christianisme à la considération duquel la France est en train de porter atteinte, au nom de l'Espagne à laquelle la France est en train de manquer d'égard et professe beaucoup de mépris, j'élève en ma qualité d'Espagnol, ma voix pour protester et exposer de tout mon coeur, de toutes mes forces, devant l'Annam, devant les pays d'Europe, ses injustices, ses iniquités. J'insiste auprès de vous, au nom de la religion chrétienne, au nom de l'Annam, et au nom de l'Espagne ainsi que des pays d'Europe, pour qu'au cas où vous ne pourriez actuellement remettre les choses dans l'état et cesser tout acte d'hostilité, vous laissiez au moins intacts les provinces, phu, huyên, les cantons, villages et groupements que Sa Sainteté le Pape a désignés aux Evêques et Missionnaires espagnols qui y propagent la foi chrétienne.

Je ne voudrais pas vous déranger, cependant le moment est venu pour moi de parler, si je garde le silence en cette occurrence, ce serait manquer à mon devoir car si je me taisais maintenant, j'agiserais contrairement à ma conscience”<sup>31</sup>.

Après avoir occupé les citadelles de la rive gauche du Fleuve Rouge, les Français cherchèrent à rallier à eux les missionnaires espagnols qui, tout en aidant les conquérants, acceptèrent avec peine les événements. Les rapports de Balny d'Avricourt, commandant militaire à Hai Duong, confirment ce point. Cet officier, ne connaissant rien du pays et n'ayant aucune expérience politique ou administrative, pria Mgr Colomer de venir

---

52, 53, 54.

<sup>30</sup> Ce passage est rédigé en annamite incorrect (le traducteur).

<sup>31</sup> Mgr Riano hoa à Garnier 6.12.1873, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/10. La traduction est de J. Marquet et de J. Norel, ouv. cit. pp. 54, 55.



incessamment tant pour servir d'intermédiaire entre lui et le gouverneur de Hai Duong que pour lui donner des conseils sur la réorganisation de la province. L'évêque espagnol acquiesça au désir du conquérant mais avec une froideur non dissimulée<sup>32</sup>.

Il faut préciser cependant que l'hostilité était moins nette, du moins en apparence, chez d'autres évêques espagnols, et que l'un d'entre eux, Mgr Cézou, se montrait tout à fait disposé à apporter son secours aux Français "dans les affaires importantes auxquelles je ne saurais me dérober"<sup>33</sup>.

En un mot, l'attitude des missionnaires espagnols était dictée par une double préoccupation : celle de sauver autant que possible la paix dans leurs chrétientés, et celle de ne pas se compromettre aux yeux des autorités et des populations vietnamiennes. Grâce à cette prudence, ils réussirent, dans une large mesure, à préserver leur territoire de la tragique guerre civile qui ensanglantait les provinces de la rive droite placées sous la direction des évêques français.

## II La guerre civile et la politique de Philastre

Devenu maître et seigneur au Tonkin, Garnier armait toute bande qui se présentait à lui et ouvrait les portes à tous les pirates de la côte. Mais ses troupes étaient éparpillées par groupes de 15 ou 20 hommes dans des citadelles immenses qu'elles étaient impuissantes à garder et à préserver du pillage. Elles étaient en outre entourées de chrétiens et d'auxiliaires plus que douteux qui ne s'occupaient que de profiter de l'anarchie pour servir leurs ambitions et faciliter leurs vengeances et leurs projets de révolte. La guerre civile éclatait.

### A La guerre entre le "parti des lettrés" et le "parti des chrétiens"

Les chrétiens, se sentant les plus forts, se jetaient sur les villages non chrétiens. Leurs représailles étaient des plus barbares, comme en té-

---

<sup>32</sup>Voir les rapports de Balny à Garnier, datés du 6.12 et du 9.12.1873, dans J. Marquet et J. Norel, *ouv. cit.*

<sup>33</sup>Lettre de Mgr Cézou à Harmand, 15.12.1873, (en langue vietnamienne), Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12491/13.

moignaient les rapports des officiers français. En voici quelques uns, rédigés par Harmand.

“Le 18 décembre, deux jours après mon arrivée, ayant reçu une lettre très pressante de Mgr Cézou, évêque espagnol établi à quelques lieues de Nam-Dinh, je lui envoyai le Grand Maître Boilève et les deux fusiliers Picot et Martin, dans une jonque armée de quatre pierriers avec 100 hommes du général Ba. Partis sans interprète et trompés à chaque instant, on leur fit parcourir comme en triomphe une foule de villages, et malgré mes ordres formels et le désir qu'ils avaient d'y obéir, ils ne purent rentrer à Nam-Dinh que trois jours après. A la mission, on les envoya à la tête de toute la population catholique, prendre et brûler un village de pirates ou de lettrés armés<sup>34</sup>. Ils tuèrent une dizaine d'hommes, dont un chef ; les blessés furent martyrisés, noyés ou brûlés tout vivants, les pagodes détruites. Ces hommes se sont conduits très bravement, mais je me suis promis de ne plus laisser tirer un coup de fusil sans moi (malgré les conseils que j'avais reçus) afin de m'opposer moi-même à ces scènes de barbarie, n'attaquer que des villages bien et dûment coupables et éviter à ces chrétiens fanatiques de terribles représailles, soit dans le cas d'un échec des Français, soit le jour où la politique changerait<sup>35</sup>.

“... Nous avons pris successivement 4 villages, pris 5 des chefs, mais non ce fameux chef, qui seront exécutés aujourd'hui, et tué au moins une cinquantaine d'individus armés de lances ou de bâtons ... Les marins sont éreintés, mais très satisfaits de leurs exploits. Le quartier-maître et les deux hommes que j'avais envoyés à Mgr Cézou sont revenus avant-hier. Ils ont été envoyés de la Mission à un village de payens plus ou moins voleurs, ont tué une dizaine d'individus ; des Annamites, me racontait-on, ont commis sur les blessés des atrocités épouvantables, et détruit la pagode du village complètement, le tout au grand contentement des prêtres espagnols ...”<sup>36</sup>.

Et Harmand de conclure : “Si l'on vient à s'installer ici d'une façon définitive, les chrétiens donneront bien des soucis aux malheureux inspecteurs du Tonkin, et leur feront payer bien cher les quelques services

<sup>34</sup> Les officiers français appelaient *pirates* ou *brigands* tous ceux qui se dressaient contre eux.

<sup>35</sup> Harmand à Testard, 16.1.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 32, Archives du ministère de la F.O.M. Aoo (10) carton 1.

<sup>36</sup> Rapport de Harmand à Garnier 22.12.1873, cité par J. Marquet et J. Norel, *L'occupation française au Tonkin* p. 112.

qu'ils nous rendent en ce moment-ci"<sup>37</sup>.

Les officiers français étaient unanimes à reconnaître la lourde responsabilité des évêques et missionnaires dans ces représailles sauvages. "Il est indéniable, écrit Philastre, que quelques évêques français épousant les jalousies et les haines qui fermentent dans le milieu où ils vivent, ont gravement compromis les intérêts de leurs chrétiens en lançant ceux-ci dans une révolte contre le gouvernement annamite. Au dehors l'expédition française était le prétexte, au fond il ne s'agit que d'une querelle de parti. Il est à remarquer que quelques uns des insurrections qui ont été tentées par des prétendants qui revendiquaient le titre de descendants des Lê ont eu des chefs catholiques"<sup>38</sup>.

A la tête de ces bandes chrétiennes qui pillaient et brûlaient les villages non chrétiens et détruisaient leurs pagodes, on voyait le plus souvent des prêtres et des missionnaires : ils nommaient des dôï (sergents), rassemblaient des soldats qui se composaient, de leur propre aveu, en grande partie, d'anciens voleurs. "Je ne vois plus que de prêtres, disait Harmand ; le peuple s'imagine que ce sont eux les maîtres absolus, et je vois percer un mécontentement, bien excusable d'ailleurs"<sup>39</sup>.

"Il semblerait parfois, si j'ose m'exprimer ainsi, déclarera plus tard Rheinart, le premier résident français à Hanoï, que le zèle religieux altère chez les missionnaires les idées de justice, de vérité, d'humanité et qu'ils se laissent entraîner aux défauts mêmes qu'ils reconnaissent en leurs adversaires"<sup>40</sup>.

Pendant que Garnier s'emparait des citadelles tonkinoises, l'amiral Dupré pressait les négociateurs vietnamiens de signer le traité, inquiet des réactions parisiennes et redoutant les complications que risquaient d'entraîner les exploits de son envoyé. Or, les ambassadeurs retenus à Saïgon n'avaient aucun pouvoir pour engager leur pays. D'ailleurs, disaient-ils, comment discuter de la paix si les Français nous faisaient la guerre ?

---

<sup>37</sup> Harmand à Garnier, 23.12.1873, cité par J. Marquet et J. Norel, *ouv. cit.* p. 115.

<sup>38</sup> Philastre à Dupré, 15.1.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce numéro 30.

<sup>39</sup> Harmand à Garnier, 20.12.1873 et 22.12.1873, J. Marquet et J. Norel, *ouv. cit.* pp. 112 et 113.

<sup>40</sup> Rheinart à Dupré, 14.4.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 13.506, pièce numéro 4.

Aussi, tout en expédiant des renforts au Tonkin, l'amiral envoya-t-il à Hué un officier pour présenter, par contact direct, les bases d'un arrangement définitif et mettre fin à une situation dont les périls lui apparaissaient de plus en plus menaçants. Le lieutenant de vaisseau Philastre, interprète dans toutes les négociations entre Dupré et les ambassadeurs de Hué, fut choisi pour cette mission.

Le premier ambassadeur Lê Tuân, malade, ne pouvant quitter Saïgon, son second, Nguyen Van Tuong, fut chargé d'accompagner l'officier français à Hué. Ayant appris dans la capitale ce qui se passait à Hanoï et les activités de Garnier qu'il jugeait néfastes, Philastre décida de se mettre en route pour le Tonkin afin de discuter avec Garnier et de lui faire appliquer les dernières instructions reçues. Tuong l'accompagna.

A l'entrée du Fleuve Rouge (24 décembre), Philastre apprit la mort de Garnier et la situation dramatique au Tonkin. Leur chef disparu, les Français, laissés sans direction ni programme, s'affolèrent devant une situation qu'ils ne pouvaient plus contrôler. La guerre civile plongea dans un état de désordre indescriptible le Tonkin devenu, dès lors, une sorte de champ de guerre et d'incendie.

La première chose que le négociateur français avait donc à faire, en arrivant au Tonkin, était d'empêcher les désordres, de défendre les chrétiens contre les actions punitives des lettrés et de faire cesser la guerre civile dont les conséquences, craignait-on, seraient fatales pour les missions. A cet effet, il fit envoyer à Ke-So où se trouvait la mission de Mgr Puginier, d'abord un détachement de 30 hommes pour la protéger, puis un second pour permettre à l'officier commandant de rayonner autour de Phu-Ly et "d'infliger, s'il en trouvait l'occasion, quelque sérieuse leçon aux incendiaires". Il envoya en même temps l'*Espingole* dans les provinces de Ninh Binh et de Nam Dinh pour effrayer les incendiaires, stimuler l'autorité des mandarins de Hué, et protéger par sa présence les chrétiens. Plus tard, à la demande de Mgr Colomer, il donna, par le *Scorpion*, l'ordre au capitaine de l'*Espingole* de visiter la mission de Mgr Cézouan<sup>41</sup>. "J'espère, écrivait-il à l'amiral Dupré, que les désordres de la guerre civile vont cesser de suite. S'ils ne cessent pas, il nous faudra intervenir d'ici huit jours, ce que je regarde comme déplorable, car on n'en verra plus la fin. Au moins dans ce cas, la faiblesse du gouvernement annamite ayant été reconnue et démontrée, la responsabilité des suites de

---

<sup>41</sup> Philastre à Dupré, 2.2.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 69

notre intervention ne nous incombera pas. Cette suite me paraît devoir être infailliblement la guerre civile au Tonquin<sup>42</sup>.

Chargées de protéger les chrétiens contre les attaques des lettrés, certaines missions envoyées par Philastre dans les différentes provinces, outre-passant l'ordre, se livrèrent à des actes de répression contre les villages non chrétiens qu'elles soupçonnaient d'abriter des lettrés rebelles<sup>43</sup>. Cette manière d'agir ne fit que compromettre encore davantage les chrétiens et aiguïser la haine des lettrés. En effet, plus la répression des Français était brutale, et plus le châtement infligé aux chrétiens par les lettrés était sévère. Mais l'action punitive des lettrés ne s'inspirait pas uniquement de la haine religieuse comme disaient certains historiens ; elle était plutôt la manifestation du patriotisme outragé par ce qu'ils considéraient comme la trahison cynique d'une faction minoritaire de la population.

Les atrocités de la guerre civile redoublèrent donc.

“Près de Phu-Li, raconte Harmand, nous apercevons une quantité d'hommes armés courant sur la berge, drapeau français déployé. Ce sont des chrétiens envoyés, je crois, de Ke-So pour veiller le phu<sup>44</sup>. Phu-Li a été fort agité. Les mandarins et le général, nommés par les Français, ont commencé par s'enfuir, en laissant 14 de leurs hommes aux mains des lettrés. Les lettrés commandés par deux chefs nommés Cay-Tru et Tu-Quan ont occupé la préfecture et ont mis le trésor et le magasin (considérables) au pillage.

“A Ke-So, on nous répète ce que nous savons déjà que toutes les chrétientés ont un certain nombre de leurs villages brûlés, des hommes et des prêtres tués. Nous apercevons un grand nombre de villages incendiés de fond en comble. Malheureusement, il arrive que si, à un moment donné, les chrétiens voient leurs ennemis disparaître, ou qu'eux mêmes se sentant plus forts, ils partent en expédition, en font des représailles sans pitié, brûlant et tuant à leur tour. Ils sont presque tous armés et les missionnaires eux-mêmes auraient, je crois, bien du mal à empêcher tout cela. C'est bien regrettable, parce que les mandarins nouvellement venus de Hué, et qui, il faut bien le dire, sont à l'affût de prétextes, affirment

---

<sup>42</sup> Philastre à Dupré, 19.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 39.

<sup>43</sup> Telle fut, par exemple, la mission de Goudard à Ke-So. Cet officier se félicitait d'avoir rasé le village de Kim-Lu. Cf. Rapport de Goudard, commandant le détachement de Ke-So, 29.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689/54.

<sup>44</sup> Préfet.

que ce sont les chrétiens qui commencent, que ce sont eux qui sont la cause première de tous ces malheurs. De plus, comme les chrétiens possèdent beaucoup d'armes, ils sont tous disposés à ne voir en eux que des rebelles.

“De Ke-So à Ninh-Binh, révolution complète, du moins sur la rive gauche (province de Nam-Dinh). La rive droite est relativement assez calme et sert d'asile aux malheureux pillés, emportant les débris de leurs maisons à quelques milles au-dessus de la mission. Ces bandits ont l'audace de piller sous nos yeux et de nous braver : nous sommes obligés de leur tirer quelques coups de fusil, sans nous attarder à les poursuivre. Immédiatement de grandes incendies s'allument derrière nous ; et ce sont des chrétiens qui nous ont suivis sur les berges, qui ont mis le feu aux villages payens ...

“La province de Nam-Dinh est entièrement bouleversée ... En remontant l'arroyo de Nam-Dinh, nous rencontrons un certain nombre de cadavres descendant au fil de l'eau. Impossible de savoir d'où ils viennent ...”<sup>45</sup>

Pour mettre fin aux actions punitives des lettrés, Harmand proposa d'exiger des mandarins l'emprisonnement des dirigeants influents tels Tam-Dang et Roan-Que, et de recourir sans scrupule aux otages, “moyen barbare, mais efficace”<sup>46</sup>.

Philastre était d'un autre avis. Il était persuadé que la répression exercée directement par les Français amènerait infailliblement des représailles contre les chrétiens le jour où il ferait retirer les troupes françaises. En outre, la protection des Français était une cause du désordre puisque les chrétiens en profitaient toujours pour satisfaire leur vengeance. “Dès qu'ils se sentent appuyés, dira plus tard Rheinart, les chrétiens n'hésitent pas à brûler et à massacrer leurs voisins, et comme eux ils justifient au besoin ces méfaits par des calomnies. C'est ce qu'ils ont fait l'an dernier, et c'est ce qui a provoqué ces représailles qu'on nomme improprement persécutions. Si en prenant leur défense, nous nous laissons guider aveuglément par eux, nous provoquerons une réaction violente contre les lettrés, elle ne serait pas moins sauvage, pas moins cruelle que

---

<sup>45</sup>Rapport de Harmand 24.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 45.

<sup>46</sup>Rapport de Harmand 24.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 45.

les persécutions actuelles”<sup>47</sup>.

Pendant que les troubles civils s'intensifiaient, la situation du petit corps expéditionnaire français devenait de plus en plus inquiétante : pas de renforts, pas d'argent, plus de vivres et de munitions<sup>48</sup>, les quelques trois cents Français, épuisés et isolés à quelques trois cents kilomètres de la mer, au milieu d'un pays en pleine anarchie, étaient entourés par les bandes aguerries des Pavillons Noirs prêtes à une attaque imminente. Comment sortir de cette situation dangereuse ?

## B La politique de Philastre

La nouvelle de la mort de Garnier provoqua un grand émoi et à Saïgon et à Paris. L'affaire tonkinoise tournant à la tragédie, l'amiral Dupré vit tout d'un coup son plan bouleversé de fond en comble, ses rêves s'évanouir, son avenir s'assombrir. Le bruit courut que pesait sur lui la menace d'un conseil de guerre. Le 4 janvier 1874, dans une dépêche au ministre des Colonies, il essaya de se justifier et de rejeter sur Garnier toutes les responsabilités. Cette dépêche se croisa avec celle de son ministre, du 7 janvier, dans laquelle celui-ci, d'un ton sévère, réitérait au gouverneur de la Cochinchine l'ordre de ne pas occuper le Tonkin et d'accélérer la conclusion du traité avec Hué :

“Le triste événement que vous m'annoncez justifie les appréhensions que je vous avais exprimées au sujet de la mission envoyée au Tonkin, et dont je n'ai pas pu empêcher le départ. En présence du fait accompli, je ne peux qu'espérer que la mort de nos officiers est aujourd'hui vengée et que les intérêts de notre honneur comme de notre influence ont été sauvegardés par un prompt et sévère châtement. Je vous recommande d'agir en toutes circonstances en accord parfait avec les représentants de la cour de Hué. Hâtez, par tous les moyens, la conclusion du traité qui aura pour résultat l'évacuation de la citadelle de Hanoi, car je vous rappelle que le gouvernement exige de la manière la plus absolue qu'il ne soit pas question d'une occupation prolongée, encore moins définitive,

---

<sup>47</sup> Rheinart à l'amiral Krantz, 14.4.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 13.506, pièce 4.

<sup>48</sup> Voir rapport de Balézeaux, 4.1.1874 et rapport de Philastre 15.1.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11689/30.

d'une partie quelconque du territoire tonkinois"<sup>49</sup>.

Qu'il le voulût ou non, cette fois Dupré dut s'incliner. Il fit confiance à Philastre pour ramener la paix au Tonkin.

On se souvient que Philastre avait été envoyé à Hué le 7 décembre 1873 pour présenter au gouvernement vietnamien les bases d'un nouveau traité. Avant de s'embarquer, il crut devoir faire part à Garnier et de la mission dont le chargeait malgré lui l'amiral Dupré et de son mécontentement. Garnier et Philastre étaient liés d'une vieille et solide amitié, ce qui permit à ce dernier de s'exprimer sans ambages dans sa lettre, dans laquelle nous voyons déjà se dessiner la politique qu'il allait suivre au Tonkin.

"Quand j'ai reçu votre lettre, écrit Philastre, elle m'a jeté dans la plus profonde stupéfaction. Je croyais encore que c'étaient là de vaines menaces.

Avez-vous songé à la honte qui va rejaillir sur vous et sur nous quand on saura qu'envoyé pour chasser un barattier quelconque et pour tâcher de vous entendre avec les fonctionnaires annamites, vous vous êtes allié à cet aventurier pour mitrailler sans avis des gens qui ne vous attaquaient pas et qui ne se sont pas défendus ? Le mal sera irréparable, et pour vous et pour le but que l'on se propose en France.

Vous vous êtes donc laissé séduire, tromper et mener par ce Dupuis ? Vos instructions ne vous prescrivaient pas cela ; je vous avais prévenu que les Annamites ne voudraient jamais accepter de traiter avec vous, vous en étiez convenu avec moi.

L'Amiral ne voit pas encore toute la gravité, tout l'odieux de votre agression ; il suit une voie bien étrange. Cette affaire va soulever un tollé général contre lui et contre vous.

Que fera le gouvernement annamite ? Je n'en sais rien encore. Les ambassadeurs sont désolés et indignés : ils veulent la paix parce qu'ils sentent très bien que c'est un coup de Jarnac amené par l'amiral et que celui-ci est décidé à la guerre, s'il le faut, mais je ne sais si leur gouvernement, dont l'orgueil est considérable, se résignera à supporter cet affront et à en passer par les fourches caudines du gouverneur.

Je m'attends à être mal reçu ; en tout cas, j'aurai bien à souffrir, car ils ont beau jeu.

---

<sup>49</sup> Ministre de la Marine et des Colonies à Dupré, 7.1.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (19) Carton 12.



Pour moi, j'ai voulu cesser toute participation à des affaires de négociation si étrangement conduites. Je ne l'ai pas pu ; je n'ai pas pu refuser à l'amiral la mission qu'il me donne. Mais je suis désolé de tout ça, et je m'en attends rien de bon, ni dans le présent ni dans l'avenir. Puissiez-vous de votre côté vous en tirer sans trop de mal"<sup>50</sup>.

A Tourane, Philastre prit connaissance de la bataille de Hanoï, de la prise de Ninh Binh et de Hai Duong, de l'envoi des troupes de Hué au Tonkin, des préparatifs de guerre du gouvernement vietnamien, et de la panique de la population qui fuyait vers l'intérieur. A Hué, le ministre des Rites et le ministre des Affaires Extérieures lui annoncèrent la prise de Nam Dinh, et lui firent savoir que le roi désirait qu'il allât avec le second ambassadeur au Tonkin pour y régler les affaires avec Garnier. Il objecta l'ordre de retourner à Saïgon qu'il venait de recevoir de Dupré, mais les ministres de Hué lui déclarèrent catégoriquement que sa présence n'était pas nécessaire à Saïgon à ce moment où l'on ne traiterait qu'après les affaires du Tonkin réglées. "Les événements de Ninh-Binh, Hai Duong et Nam Dinh vous étant inconnus lorsque vous m'envoyiez l'ordre de revenir à Saïgon, écrivait-il à son amiral, et devant l'affirmation formelle que le traité ne serait repris qu'après le règlement de la question du Tonquin, j'ai cru devoir prendre sur moi et consentir"<sup>51</sup>.

C'est donc de sa propre autorité, et sans avoir reçu l'approbation de l'amiral que Philastre décida de se rendre avec Nguyen Van Tuong au Tonkin, à la demande de Tu Duc.

Le 18 décembre, Nguyen Van Tuong lui donna à lire une lettre de Garnier, laquelle contenait des prétentions insoutenables et se terminait par un ultimatum ainsi conçu : "Si vous n'acceptez pas mes conditions (Protectorat de la France), le 7ème jour du mois prochain, je proclamerai l'indépendance du Tonquin sous le protectorat français".

Les dépêches et les assurances pacifiques de Dupré d'un côté, et de l'autre les procédés extra-diplomatiques singuliers de Garnier plongèrent le gouvernement de Hué dans le trouble le plus grand. Tu-Duc, tiraillé qu'il était par deux partis, dont l'un lui prêchait la paix, et dont l'autre lui conseillait la guerre, ne savait quel parti il fallait prendre<sup>52</sup>. Le parti

---

<sup>50</sup> Cité dans J. Marquet et J. Norel. *Le drame tonkinois*, pp. 15 et 16.

<sup>51</sup> Philastre à Dupré, 18.12.1873, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 3.

<sup>52</sup> Même dépêche.

de la guerre lui proposait de bloquer les troupes disséminées de Garnier dans les diverses villes qu'elles occupaient ; lui-même s'était d'abord décidé pour la résistance désespérée plutôt que de perdre le Tonkin. Mais sous l'influence de Nguyen Van Tuong qui, selon Philastre, était "très puissant et très influent dans le moment actuel", le parti de la paix l'emporta enfin à la Cour et réussit à décider Tu Duc à traiter. L'empereur avait d'ailleurs envoyé à Hanoï un gouverneur et un Tham-Tri<sup>53</sup>, chargés de discuter avec Garnier la question commerciale, bien qu'il considérât cela comme une grande humiliation. Tu Duc sentait sa faiblesse. Il ne demandait maintenant qu'à sauvegarder les apparences, c'est-à-dire à traiter de son plein gré et non sous la pression armée de Garnier<sup>54</sup>.

Philastre quitta la capitale le 20 décembre et arriva au Tonkin le 26. Son seul but, disait-il, était d'aider à aplanir toutes les difficultés et surtout d'éviter au Tonkin une révolte " qui serait notre oeuvre et que nous serions obligés de réprimer ensuite en répandant un sang bien inutile"<sup>55</sup>.

Le 29 décembre, une convention fut conclue entre Nguyen Van Tuong et Philastre, selon laquelle la citadelle et la province de Hai Duong seraient remises le 31 à 10 heures du matin au gouvernement vietnamien. Tuong nomma les fonctionnaires et fit venir des troupes de la province de Bac Ninh pour occuper la ville au moment où la garnison française (15 hommes !) en sortirait.

Les deux négociateurs français et vietnamien quittèrent Hai Duong pour Hanoï le 31. Arrivés le 3 janvier 1874, ils furent accueillis par les deux mandarins envoyés de Hué pour traiter avec Garnier, Mgr Puginier, Mgr Sohier, Mgr Colomer et un grand nombre de leurs prêtres réunis à Hanoï. Tuong et Philastre signèrent une convention semblable à celle de Hai Duong pour remettre au gouvernement vietnamien les villes de Ninh Binh et de Nam Dinh.

Mais ici, comme à Hai Duong, se présenta une réelle difficulté : les anciens fonctionnaires et les troupes provinciales ayant disparu, le pays était envahi de bandes armées qui agissaient chacune pour leur propre compte. Tuong et les mandarins envoyés de Hué demandèrent et supplièrent qu'on leur laissât le temps de faire armer des troupes ; ils

---

<sup>53</sup> Adjoint du gouverneur.

<sup>54</sup> Même dépêche

<sup>55</sup> Même dépêche.

craignaient le pillage de ce qui restait à piller dans ces villes et surtout l'occupation des citadelles par des rebelles quelconques, sans compter la guerre sanglante qui faisait rage entre les lettrés et les chrétiens.

La situation laissée par Garnier était désastreuse tant pour le gouvernement vietnamien que pour les intérêts français. Philastre se montrait extrêmement sévère à l'égard de son ami disparu à qui, estimait-il, incombaient toutes les responsabilités de la tragédie tonkinoise. La dépêche qu'il envoya à l'amiral Dupré le 5 janvier 1874 est une véritable accusation de l'action aventureuse et irresponsable de Garnier :

“Quel est l'avenir, c'est difficile à prévoir. Si le gouvernement annamite peut réussir à apaiser et à dominer l'orage que M. Garnier a déchaîné, nous restons avec la honte d'avoir commis une véritable incursion de forbans dans un pays où nous nous sommes faufilés en alliés.

“Nous sommes responsables d'un désordre qui est l'oeuvre d'un agent français, des dommages matériels considérables, des dépenses inutiles, de la perte de tout le matériel des deux prises. Cette appréciation quelque dure qu'elle puisse paraître, est vraie ; elle n'attaque pas l'honneur d'une poignée de soldats héroïques qui supportent sans se plaindre les privations et les fatigues d'une campagne entreprise sans ordre, sans précaution, sans vivres, sans vêtements et sans souliers. La valeur des soldats est au-dessus de tout éloge ; il en est de même des quelques jeunes gens qui les commandent et qui vont en avant sans rien voir que des villes à conquérir, dépensant pour une cause détestable une audace et un entrain qu'il serait préférable de voir employés à une cause moins malhonnête.

“Laissant cette digression, je dis que nous restons en face d'un pays où nous avons compromis toutes nos chances futures sans aucun bénéfice présent, en face des réclamations du gouvernement annamite auquel nous avons causé un tort moral et matériel considérable. De plus, le but qu'on cherchait à atteindre n'est peut-être pas aussi beau qu'on a bien voulu le dire ...

“Si, au contraire, le gouvernement de Tu-Duc est impuissant à rétablir son autorité d'un seul coup, le traité va nous obliger à entrer en lutte contre des gens qui ne se sont soulevés qu'à cause de la façon d'agir de M. Garnier.

“Ou bien voudrait-on affranchir le Tonquin comme certaines personnes vous y pousseront ? Ou le conquérir ?

“C'est alors une expédition ruineuse qui commence ; dans le premier cas, la guerre civile qui ne pourra être apaisée que par nos

armes, dans le second, les huit dixièmes de la population contre nous. Il faudra des années d'efforts et 6 ou 8000 hommes de troupes pour en voir la fin. Le résultat de cette folle équipée est déplorable à tous les points de vue"<sup>56</sup>.

Conquérir le Tonkin ou l'abandonner étaient également impensables. Mais prolonger l'occupation avec une poignée d'hommes coupés de la mer, immobilisés au milieu d'un pays en pleine révolte, c'était leur faire courir le risque d'être anéantis. De cette simple constatation, découlait toute la politique de Philastre. Il avait fait, aussitôt après son arrivée, évacuer les citadelles du delta et les avait remises aux autorités vietnamiennes. Mais les troupes françaises évacuées, le mouvement patriotique des lettrés gagnait du terrain et voulait soulever le pays contre les Français, et s'opposer aux concessions éventuelles que le gouvernement de Hué pourrait être amené à faire en négociant avec ces derniers. "Le seul remède et le moins chanceux, le plus honnête et le plus digne" consistait donc à marcher avec Tu-Duc, à faire tous les efforts pour permettre à son gouvernement de restaurer son autorité au Tonkin. C'est la politique que Philastre conseillait à l'amiral Dupré, la seule, répétait-il, qui pût remédier à la situation chaotique créée par Garnier :

"Je vous supplie, Monsieur le Gouverneur, de prendre mes observations en considération, quoi qu'on ait pu vous dire, quoi qu'on puisse vous dire, la position est très grave. Vous êtes engagé dans une situation très difficile. Le gouvernement français peut d'un instant à l'autre être obligé de faire une reculade honteuse qui tuera notre influence, ou d'entreprendre une occupation militaire dont l'importance sera forcément considérable ou insuffisante"<sup>57</sup>.

Dupré dut approuver cette ligne de conduite, lui qui attendait impatiemment la conclusion du traité pour ne pas rentrer à Paris les mains vides.

Pour atteindre le but qu'il se proposait, Philastre demanda un personnel entièrement nouveau puisque tous les Français, ayant participé à l'expédition Garnier, étaient "plus ou moins grisés ou aveuglés" par les "services éminents" qu'ils croyaient avoir rendus à la France par leurs conquêtes<sup>58</sup>. A Nguyen Van-Tuong, il demanda de nommer des fonction-

<sup>56</sup> Philastre à Dupré, 5.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 14.

<sup>57</sup> Même dépêche.

<sup>58</sup> Même dépêche.

naires énergiques, capables de résister aux pressions des lettrés et de les soumettre au besoin par la force, persuadés que le plus grand danger que pût courir leur gouvernement c'était celui qui résulterait du "zèle intempestif" de réagir contre les chrétiens qui avaient servi les Français, et du manque d'énergie pour pacifier les soulèvements éventuels des lettrés<sup>59</sup>.

Restait le dernier problème et non des moindres : celui de l'évacuation de la citadelle de Hanoï. Retirer les troupes et remettre la citadelle au gouvernement vietnamien, cet acte pourrait être interprété par ce dernier comme un recul. Mais garder la citadelle pour être en position de force pendant la négociation, serait difficile pour plusieurs raisons. Cela entretiendrait d'abord la défiance et le doute dans le gouvernement vietnamien et l'esprit de révolte dans la population. Pour laisser des troupes en section de la citadelle il faudrait leur faire construire un fort où elles seraient en sûreté, mais même dans ce cas, elles pourraient être coupées de leur base d'opération, Cua-Cam. Hanoï est fort loin dans l'intérieur du pays ; aux basses eaux les communications sont longues et difficiles, de plus des barrages peuvent les couper facilement. Enfin, après les entreprises de Garnier, la situation des troupes laissées à Hanoï serait très délicate, et quelle que fût la bonne volonté du gouvernement vietnamien, les relations avec les agents subalternes seraient souvent tendues. Le chef du détachement serait sollicité par des gens, des catholiques surtout, n'ayant pour but que de saper sa confiance envers les autorités vietnamiennes et de le brouiller avec elles pour susciter une guerre dont ils pourraient profiter.

Après bien des hésitations, Dupré consentit à l'évacuation. La dernière citadelle occupée par les forces de Garnier fut remise au gouvernement vietnamien le 6 février après l'arrivée de renforts sérieux : les Français voulaient faire état de leur puissance en se retirant.

En échange du retrait des troupes françaises du Tonkin, Philastre voulait exiger l'ouverture du port de Cua-Cam, la reconnaissance aux européens du droit de venir à Hanoï et d'y résider aussitôt le pays tranquillisé, de remonter le fleuve jusqu'en Chine ainsi que l'ouverture d'autres villes au commerce européen dès que possible. Cua-Cam, où résideraient un agent français et une force militaire et navale pour contrôler les douanes, permettrait aux Français d'avoir un pied dans le pays, et serait un point relativement facile à ravitailler et dont les communications ne pourraient

---

<sup>59</sup> Même dépêche.

pas être coupées. Le principal agent pourrait être à Hanoï où il aurait plus d'influence, avec une très faible garde et soutenu par une forte canonnière.

Telles étaient les bases que Philastre allait proposer à son interlocuteur vietnamien pour la conclusion d'un nouveau traité.

A Paris comme à Saïgon et à Hanoï, tout le monde maintenant, donc, proclamait son accord : la France ne ferait pas la conquête du Tonkin, et il fallait en finir, au plus vite, avec le traité sans cesse ajourné.

Tout le monde ? Non. Car les missionnaires s'opposaient à la politique de Philastre et tenaient à l'occupation.

### C L'opposition des missionnaires à la politique de Philastre

Le 25 décembre 1873, Mgr Puginier, ayant appris la nouvelle de l'évacuation, protesta vigoureusement, par une lettre à l'amiral Dupré :

"... M. Garnier, dans le but d'éviter les troubles et de maintenir la tranquillité, s'est empressé de pourvoir à la réorganisation du pays occupé par lui. A sa demande, un grand nombre d'hommes se sont offerts pour remplir différents postes, ou former une milice

...

"Par là même, ces hommes et une grande partie de la population se sont trouvés compromis aux yeux du gouvernement annamite. Les chrétiens surtout ... Plusieurs de leurs villages ont été pillés et incendiés...

"La grande majorité de la population avait salué avec bonheur l'apparition du drapeau français, qui lui annonçait une ère de paix et de prospérité. Le prestige de la France était grand, et il l'est encore, mais il est nécessaire, pour la conservation de ce prestige, que la protection soit irrévocablement assurée à toute la population compromise ... Si la France se retirait ou n'agissait pas selon que l'exigent les circonstances, cela amènerait la ruine de tous les chrétiens, et occasionnerait le plus grand désordre dans le pays. Toutes ces populations qui se sont réjouies à l'arrivée de votre Envoyé perdraient toute estime pour la France, et leur affection se changerait facilement en haine, si la confiance qu'elles avaient placée en elle se terminait malheureusement par une terrible déception ... Dans les circonstances de trouble et de menaces dans lesquelles se trouve actuellement le pays, il est nécessaire,

pour que la protection soit efficace, qu'elle soit appuyée par un nombre respectable de troupes, environ mille hommes et deux nouveaux petits vapeurs. Le but de ces troupes ne serait pas de faire la guerre, mais seulement de châtier les perturbateurs de la paix ...<sup>60</sup>.

On sait que Mgr Puginier était le plus influent et le plus militant des évêques du Tonkin, le conseiller le plus écouté et le plus autorisé des Français lors de la campagne de Garnier et notamment après la mort de celui-ci. C'est lui qui, à la veille de la disparition du chef, avait, pour ainsi dire, pris la direction des affaires et empêché les troupes françaises, complètement démoralisées, de songer à se retirer du Tonkin<sup>61</sup>.

La protection des chrétiens était stipulée dans les conventions passées entre Philastre et Nguyen Van Tuong lors de la remise des citadelles du delta. Le gouvernement vietnamien s'engageait à "proclamer, dès le trente décembre, une amnistie pleine et entière pour tous les sujets de Sa Majesté l'Empereur d'Annam, qui auraient pu, à quelque titre que ce soit, être employés par l'autorité militaire française, à les protéger contre toute réaction vexatoire et à pourvoir, autant que possible, d'emplois conformes à leurs aptitudes, celles de ces personnes qui auraient été provisoirement pourvues de fonctions par l'autorité française, la conduite de ces sujets annamites ne pouvant être considérée comme criminelle,

---

<sup>60</sup> Reproduite par G. Taboulet, ouvrage cité pp. 731 à 733.

<sup>61</sup> Lettre adressée à M. le Directeur de l'Intérieur par M. l'Administrateur des affaires indigènes Moty, 25 décembre soir 1873, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (19) carton 12.

Le P. Louvet, dans un ouvrage consacré à la vie de Mgr Puginier, raconte, d'après les notes de celui-ci, cet épisode de la manière suivante : "[Les Français se trouvaient dans un] état de démoralisation complète. M. Bain, commandant intérim dit alors à Mgr Puginier : "Monseigneur, puisque Garnier est mort, je vais de suite donner l'ordre d'embarquer pour descendre à Hai-Phong, et de là, repartir pour Saïgon" ... Monseigneur lui répondit : "Mon cher ami, vous êtes trop fatigué en ce moment, commencez par déjeuner ; puis nous parlerons de la situation". Quand le nouveau commandant se fut un peu restauré, l'évêque lui dit : "M. Garnier est mort ; c'est une très grande perte, mais somme toute, il manque seulement 5 hommes à l'appel ; vous êtes donc matériellement aussi forts que ce matin. Si vous quittez Hanoï, l'expédition est perdue, et peut-être vous n'arriverez pas jusqu'à Hai-Phong ; et puis l'abandon précipité serait une honte pour le drapeau français. - Mais les troupes sont complètement démoralisées.- Faites appel au dévouement de M. Dupuis ; il vous aidera à sortir des premières difficultés et soutenu par lui, vous êtes maître de la situation, après comme avant le malheur. M. Bain hésitait à réclamer l'assistance de Dupuis. Ce fut Mgr Puginier qui prit sur lui de l'appeler à la citadelle ..." Cité par J. Dupuis, *Le Tonkin de 1872 à 1886. Histoire et politique*. Paris, A. Challamel, 1910, pp. 191 et 192.

l'autorité française ayant toujours spécifié publiquement qu'elle n'agissait que pour le gouvernement annamite, lequel avait cessé d'être représenté dans cette province"<sup>62</sup>.

Comment pouvoir admettre que les troupes de Garnier, en s'emparant des territoires vietnamiens et en proclamant l'indépendance du Tonkin, avaient agi pour le gouvernement vietnamien ? Comment ce dernier pouvait-il nommer à des postes administratifs ou militaires des gens sans valeur qui avaient trahi leur pays ? N'importe, Nguyen Van Tuong avait tout signé pour avoir la paix.

Mais le gouvernement de Tu-Duc était-il en mesure de faire respecter la signature de son représentant ? Et tout d'abord, voulait-il sincèrement s'opposer au mouvement patriotique des lettrés ?

Deux thèses s'affrontaient sur ce sujet : d'un côté, Philastre ne mettait jamais en doute la bonne foi du gouvernement de Hué et de ses agents au Tonkin ; de l'autre, les missionnaires et quelques Français, imbus des idées de Mgr. Puginier, dénonçaient sans cesse le double jeu mené habilement par les mandarins, complices des lettrés.

Pour les missionnaires, les mandarins étaient de connivence avec les lettrés, soit directement soit indirectement. Directement : ils avaient réhabilité les lettrés condamnés et les avaient aidés ; ils avaient surtout nommé à des postes élevés les lettrés connus pour leur haine des chrétiens et des Français :

“Hoang-Tam-Dang, chef des lettrés et principal instigateur de désordres, vient d'être promu à la dignité de Thuong-Bien, rapportait Mgr Puginier. Si cette nouvelle est vraie, comme je n'ai que trop de raisons de le croire, n'est ce pas une méchante comédie que jouent les mandarins à la face des Français, et cette manière d'agir à l'égard d'un assassin de prêtres et de chrétiens n'est-elle pas pour nos ennemis un puissant encouragement à recommencer leurs brigandages ?”<sup>63</sup>.

“Tout le monde, déclarait Mgr Gauthier, se croit à la veille d'un massacre général des chrétiens . . . Les deux chefs de brûleurs condamnés à mort pour les attentats de 1868 ont été mis en liberté.

---

<sup>62</sup> Article 2, paragraphe 3 de la convention du 29.12.1873, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (19) carton 12.

<sup>63</sup> Lettre de Mgr Puginier à Philastre, 18.1.1874. citée par J. Marquet et J. Norel, ouv. cit. p. 150.



Aujourd'hui, ces deux chefs de brigands ont, du consentement des mandarins, des milices armées exercées, et complètement à leur disposition. En outre, ils ont sous leur commandement les autres lettrés avec leurs milices, c'est-à-dire toute la population payenne. Ils font de grands préparatifs pour entrer en campagne avant la fin de l'année, et répètent à qui veut les écouter : "Cette fois les sectateurs de la religion perverse (les chrétiens) y passeront tous". Les mandarins savent tout et laissent tout faire"<sup>64</sup>.

"L'arrestation de ces deux individus, affirmait Mgr. Puginier, et de trois ou quatre autres déjà condamnés pour les attentats de 1868, suffirait pour rétablir la tranquillité, mais les mandarins ne veulent pas les prendre ; leur complicité est évidente. Quant à leur eau bénite de cour, leurs proclamations, etc, tout cela n'est que de la comédie"<sup>65</sup>.

Mais la preuve de la complicité directe des mandarins était difficile à établir puisque ces gens-là étaient "très habiles et très rusés" et que "leurs lettres sont secrètes et expédiées par des voies particulières". Ils ne pouvaient néanmoins nier leur complicité indirecte :

"Depuis la formation de ces bandes - toujours selon Mgr Puginier - qui promènent la terreur, le pillage et la mort dans les villages chrétiens, les gouverneurs des provinces n'ont rien fait, ou presque rien, pour arrêter ces désordres d'une manière efficace, surtout dans la province de Nam-Dinh. Ils prétextaient d'abord qu'ils n'avaient pas de troupes ; cette opposition était fausse, puisqu'il en était descendu de Son-Tay, de Bac-Ninh, et qu'il en est sorti de Thanh-Hoa, où il s'en trouvait un corps considérable avant la reddition des citadelles ...

"Un moyen puissant d'arrêter le mal eût été de s'emparer de quelques chefs, et de faire des exemples de justice. Je ne crois pas qu'un seul des principaux lettrés ait été arrêtés. Bien plus, au dire de tout le monde, les mandarins continuent à avoir avec eux de fréquents rapports ..."<sup>66</sup>.

"Toutes les proclamations des mandarins, les édits même du Roi, n'auront qu'un effet passager tant que l'impunité rassurera les coupables ; et cette impunité que jusqu'ici tout le monde n'a pu malheureusement que trop constater, est pour moi une forte raison

---

<sup>64</sup> Lettre de Mgr Gauthier, 28.1.1874, citée par J. Marquet et J. Norel, 152, 153.

<sup>65</sup> Lettre de Mgr Puginier à Philastre, 18.1.1874 précitée

<sup>66</sup> Lettre de Mgr Puginier à Philastre, 28.1.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689, pièce 51.

de soupçonner la sincérité des menaces faites aux lettrés ...<sup>67</sup>.

A travers la critique de la duplicité des mandarins, c'est le procès de la politique de Philastre que les missionnaires voulaient faire. Car toute la politique de Philastre se fondait sur la bonne foi du gouvernement de Hué et sur son impuissance radicale qui l'obligeait impérieusement à vivre en paix avec les Français.

“Je crois, affirmait catégoriquement Philastre, et je vois à la faiblesse du gouvernement annamite si grande que je ne puis croire à un revirement politique à Hué ”<sup>68</sup>.

Il y avait, certes, des troubles partout, mais était-ce la faute des mandarins ? Était-ce celle de Philastre ? “Mgr Puginier, répondait ce dernier, sait bien que non, et il sait aussi qui sont ceux dont les funestes conseils sont en partie cause de ces malheurs ; il sait aussi le rôle imprudent et parfois barbare des chrétiens ... Ce désordre, c'est nous et surtout ceux-là mêmes qui en souffrent aujourd'hui qui l'avons causé et provoqué”<sup>69</sup>.

Ce sont les missionnaires, oui, ce sont eux qui semaient les désordres tout en réclamant l'ordre, car leur tactique était de brouiller les autorités vietnamiennes et les Français, afin de mettre en échec la politique de Philastre :

“Il vous est impossible, Monsieur le Gouverneur, de vous figurer exactement les haines qui divisent tout le monde ici. Depuis mon arrivée, je vois les efforts de tout tendre à semer la haine et le doute entre nous et les autorités annamites. Si quelqu'un remue, c'est une trahison, si une maison brûle, c'est l'ambassadeur ou le gouvernement annamite qui l'ont incendiée.

“L'autre jour, c'était M. Dupuis qui répandait le bruit qu'une proclamation que j'ai faite avec l'ambassadeur après la remise de chaque ville était insultante pour M. Garnier et qu'il y était traité d'imbécile. La nuit dernière, trois annamites à notre service, étant de ronde, ont été brûlés dans la citadelle par une fusée : ils

---

<sup>67</sup> Lettre de Mgr Puginier à Philastre, 18.1.1874, précitée.

<sup>68</sup> Philastre à Dupré, 8.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689, pièce 18.

<sup>69</sup> Philastre à Dupré, 15.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689, pièce 30.

n'ont rien vu, mais immédiatement tous les autres déclarent que la citadelle est remplie de soldats annamites par l'ambassadeur et que ce sont ces soldats qui ont fait le coup.

“Ces petits tiraillements se renouvellent, et vont se renouveler chaque jour à chaque instant ; les esprits finissent par se tendre et par s'inquiéter. Cela présente un danger très sérieux, celui d'amener des difficultés nouvelles avec les fonctionnaires annamites qui sont logés dans la citadelle. C'est là une des causes qui rendent, après les événements accomplis, la cohabitation impossible dans la citadelle”<sup>70</sup>.

Les missionnaires réclamaient le désarmement des bandes des lettrés, l'arrestation de leurs chefs, la répression de leur mouvement ; quant à leurs chrétiens, lorsqu'on leur requérait de rendre leurs armes, ils s'y refusaient prétextant qu'“au point de vue du droit naturel”, on ne pouvait pas les blâmer de garder ces armes pour se défendre contre leurs ennemis<sup>71</sup>.

Et leurs ennemis, les missionnaires les voyaient partout ; ils rédigeaient des rapports alarmants, ils dramatisaient la situation, ils exagéraient le danger. L'exagération, voilà leur tactique traditionnelle :

“Je crois les craintes de Mgr Puginier exagérées ... Je crois qu'il n'y a plus à craindre que des troubles dans la population. Mgr Puginier croit à une véritable révolution. Il faut observer que ce prélat est très compromis dans les affaires de M. Garnier, que ses opinions sont arrêtées et ses préférences pour le renversement de la dynastie Nguyen et le rétablissement de la famille Lê”<sup>72</sup>.

Par ces exagérations, les missionnaires s'efforçaient d'entraîner les chefs militaires français dans des expéditions, convaincus qu'une fois que les hostilités recommençaient, les Français seraient fatalement pris dans l'engrenage de la guerre.

“Mgr Gauthier et Mgr Puginier, celui-ci surtout, je le crois, ne peuvent supporter l'idée d'une solution pacifique de la question : cette solution est la ruine des espérances qu'ils nourrissaient de

---

<sup>70</sup> Philastre à Dupré, 15.1.1874, précitée.

<sup>71</sup> Lettre de Mgr Puginier à Philastre, 28.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689, pièce 51.

<sup>72</sup> Philastre à Dupré, 6.1.1874 et 2.2.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689, pièces 76 et 69.

voir créer au Tonkin un gouvernement particulier, lequel serait un gouvernement catholique. Les chrétiens exagèrent encore ces idées et poussent leurs prêtres et leurs pasteurs pour amener une nouvelle rupture entre les deux gouvernements ... Toute la journée, nous recevons rapports sur rapports et demandes d'expédition dans ces provinces"<sup>73</sup>.

Dans une lettre adressée à Mgr Puginier, Philastre lui faisait savoir nettement que ce plan ne réussirait pas et lui conseillait d'abandonner ses "espérances chimériques" :

"Votre Grandeur n'ignore certainement pas que la population du Tonkin est très divisée par plusieurs partis dont quelques uns voient avec désespoir la paix se faire entre les deux gouvernements, parce que cette paix est la ruine de leurs espérances secrètes. Elle comprend donc évidemment qu'une intervention des troupes françaises sera un prétexte et une cause de nouveaux soulèvements contre le gouvernement annamite. L'alliance la mieux établie résisterait difficilement à des secousses comme celle dont nous constatons malheureusement les effets en ce moment. Cette intervention présente donc, même si elle a lieu d'accord avec le gouvernement annamite, les plus grands dangers pour les deux pays et pour le nôtre en particulier qui peut être entraîné, sans l'avoir permis, dans une entreprise hasardeuse et impolitique.

"Il faut donc que toute espérance chimérique disparaisse et s'évanouisse dans l'esprit des Tonquinois de tous les partis qui rêvent la guerre entre les deux pays et le renversement de la dynastie régnant en Cochinchine. Alors l'intervention des forces françaises pourra avoir lieu sans dangers"<sup>74</sup>.

Mais cette intervention s'avérait impossible, les Français n'ayant ni bâtiments, ni troupes adéquates pour mettre un poste dans chaque chrétienté. De plus, cette intervention, qui ne pouvait qu'être très momentanée, ajournerait sans doute le danger mais ne le détruirait pas, et les troubles recommenceraient certainement dès le jour du départ de la plus grande partie des troupes pour Saïgon. "Je ne puis donc, conclut la lettre, et cela à mon plus grand regret, rien faire dans ce sens. La seule chose qui me

---

<sup>73</sup>Philastre à Dupré, dépêche du 15.1.1874 précitée.

<sup>74</sup>Philastre à Mgr Puginier, 17.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689.

soit possible, c'est de pousser avec énergie les gouverneurs annamites"<sup>75</sup>.

Philastre ne niait pas l'existence des actes d'hostilité ou de mauvaise foi commis par des fonctionnaires inférieurs à l'égard des chrétiens. La partialité de ces fonctionnaires était naturellement causée par leur mécontentement contre les chrétiens et leur sympathie, voire leur crainte, pour les lettrés. Quelques uns des lettrés les plus compromis étaient en effet des personnalités qui avaient une grande influence et que le gouvernement lui-même craignait<sup>76</sup>.

Philastre ne niait pas non plus qu'il existait toujours des hauts mandarins, tel ce Thuong-Bac Nguyen, très hostiles au "parti français" et au "parti chrétien". Mais l'hostilité de quelques hommes ne pouvait changer la politique de la cour de Hué. Or celle-ci était condamnée à vouloir la paix, même une paix humiliante. Ce désir se traduisait par des actes concrets. A la cour, les partisans de la paix l'emportaient. Nguyen Van Tuong, le chef de file, avait reçu de Tu Duc les pouvoirs les plus larges pour négocier. A la veille de la mort du maréchal Nguyen Tri Phuong, c'est Tran Dinh Tuc, très pro-français, qui avait été envoyé comme gouverneur de Hanoï pour traiter avec Garnier. Avant de partir pour le Tonkin avec Philastre, Nguyen Van Tuong avait fait relever de ses fonctions le Thuong-Bac Nguyen qui fut alors envoyé à Thanh-Hoa comme chargé des affaires militaires. Ce haut mandarin, de nouveau nommé gouverneur de Hanoï devait être de nouveau relevé de ses fonctions à la demande de Philastre qui lui reprochait son caractère "peu conciliant", et remplacé par Tran Dinh Tuc très apprécié par les Français. N'était-ce pas là "un signe excellent et un signe de pacification et de confiance" ?<sup>77</sup>.

Quant à Nguyen Van Tuong, il était "à l'abri de tout reproche" : "l'ambassadeur est sincère, il comprend la réalité des dangers de la situation, les sacrifices à faire, les illusions à abandonner ... Il a écrit des lettres particulières exhortant les chefs de lettrés à fuir, à disperser leurs bandes et à établir un alibi pour ne pas mettre le gouvernement annamite dans l'impossibilité de ne pas les punir (ce qui sera un vrai danger). En

---

<sup>75</sup> Philastre à Mgr Puginier, 17.1.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689.

<sup>76</sup> Philastre à Dupré, 2.2.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11.689, pièce 69.

<sup>77</sup> Philastre à Dupré, dépêche du 15.1.1874 précitée. Il faut ajouter que les évêques espagnols et les évêques de Hué (Mgr Colomer, Mgr Sohier) étaient plus modérés que les évêques français du Tonkin, et croyaient, comme Philastre, au désir de paix de la cour de Hué. Cf. Lettre de Philastre à Dupré 19.1.1874, Amiraux 11689/37.

somme, il est impossible de croire que le gouvernement de Hué veuille la guerre ; ce serait illogique, insensé de sa part”<sup>78</sup>.

Si donc les troubles subsistaient toujours malgré l'énergie de Nguyen Van Tuong, c'était d'une part parce que la situation créée par Garnier et les missionnaires était trop déplorable pour être améliorée en quelques semaines, et d'autre part à cause du prestige des lettrés. Si les fonctionnaires vietnamiens ménageaient les lettrés, ce n'était pas, selon Philastre, par sympathie née d'une communauté d'études, mais plutôt par crainte de ce qu'il appelait “le parti national tonquinois” : “Les “lettrés”, c'est toute la classe instruite et riche du pays, c'est tout ce qui sait lire et une partie de ce qui ne connaît pas même une lettre. C'est le parti influent et dominant qui remue la plèbe indifférente . . . Ils sont infiniment plus remuants et plus indociles que les gens de la Basse-Cochinchine”<sup>79</sup>.

Nguyen Van Tuong était, toujours selon Philastre, le seul homme assez courageux pour faire décapiter un lettré si un décret lui tombait sous la main. Mais si courageux qu'il fût et quelle que pût être sa fermeté, au fond de lui-même, il avait peur, comme tous les mandarins, de se compromettre et de passer pour protecteur des chrétiens<sup>80</sup>.

Il fallait donc comprendre les mandarins. Comment, en effet, pouvait-ils punir ceux pour qui ils n'avaient que de la sympathie et du respect ? Ils étaient contraints d'exécuter des ordres auxquels leur cœur répugnait. D'où leur faiblesse, leur inaction, leur manque d'initiatives. Au lieu de le leur reprocher, il importait au contraire de les encourager, de les aider, de leur donner des troupes, des moyens. Car le danger, le vrai danger, le danger “le plus réel et le plus proche” pour les Français et pour Tu Duc était “une insurrection générale fomentée par les lettrés contre le gouvernement, insurrection dont malheureusement nous ne pourrions nous désintéresser parce qu'elle aurait commencé par des massacres des chrétiens”<sup>81</sup>.

En un mot, la cour de Hué ne désirait que la paix, n'importe quelle paix, afin d'éviter une révolution populaire qui risquerait de balayer son autorité du Tonkin. Entre la perte de ses propres privilèges et la perte de l'indépendance nationale, le choix de Tu Duc avait été fait depuis

---

<sup>78</sup> Philastre à Dupré, 23.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11-689, pièce 44.

<sup>79</sup> Ibid.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Philastre à Dupré, dépêche du 15.1.1874 précitée.

longtemps : il préférerait sacrifier la seconde pour sauvegarder les premiers. C'est pour cette raison qu'il n'avait pas osé susciter une véritable révolte populaire dans le Sud ; c'est pour cette raison aussi qu'il se précipitait, cette fois encore, pour traiter avec les Français, au lieu d'essayer de faire appel au patriotisme du peuple.

En maintenant Tu Duc sur son trône, en sauvegardant, restaurant, renforçant son autorité au Tonkin, Philastre ne faisait qu'appliquer ce principe élémentaire de toute intervention : lorsqu'un régime voit qu'il y a plus de contradiction entre lui et le peuple qu'entre lui et l'étranger, il sera amené tôt ou tard, s'il veut subsister, à accepter la domination plus ou moins déguisée de ce dernier.

Philastre jouait cette politique à fond, convaincu de son succès. Et voilà que les missionnaires s'acharnaient contre cette politique, non moins convaincus que Tu Duc était le pire ennemi du christianisme et que tant que sa présence durerait au Tonkin, le triomphe de leur religion serait par trop lointain.

Du côté vietnamien comme du côté français, on avait, par conséquent, beaucoup de mal à faire accepter sa politique à son "allié". Tandis que Nguyen Van Tuong déployait de grands efforts pour vaincre les résistances des lettrés, les invitant à "suivre la volonté de Sa Majesté et vivre en paix, sans chercher des motifs de provocation contre les chrétiens"<sup>82</sup>, Philastre déjouait les nombreuses intrigues des missionnaires visant à rompre les bonnes relations qu'il entretenait avec les autorités vietnamiennes et à saper la confiance des Français envers Nguyen Van Tuong. "Des suggestions pareilles, disait Philastre, seront de plus en plus fréquentes de la part de ceux qui sont décidés à brouiller leurs cartes pour arriver à leurs fins"<sup>83</sup>.

C'est justement pour cette raison que Philastre insista plusieurs fois, malgré les protestations vigoureuses de Mgr Puginier<sup>84</sup>, auprès de l'amiral Dupré, afin qu'il acceptât l'évacuation des troupes françaises de la citadelle de Hanoï : la cohabitation dans la citadelle des troupes françaises, des troupes vietnamiennes et des évêques (l'infanterie occupait le logement du gouverneur, les marins celui de Nguyen Tri Phuong, les évêques

---

<sup>82</sup> Proclamation de Nguyen-Van-Tuong, Tu-Duc 26<sup>ème</sup> année, 12<sup>ème</sup> mois, 2<sup>ème</sup> jour (19.1.1874), Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 40.

<sup>83</sup> Philastre à Dupré, 8.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689, pièce 18. (Cf. aussi Amiraux 11689 pièce 44.)

<sup>84</sup> Voir la lettre de Mgr Puginier 18.1.1874, précitée.

celui du troisième mandarin chargé de la justice) était, selon Philastre, “anormale, mauvaise et dangereuse” en tant qu’elle pouvait donner lieu à tout moment à des incidents.

C’est pour cette raison aussi que Philastre souhaitait vivement que l’agent politique qu’on allait nommer à Hanoï fût indépendant de l’autorité militaire, toujours encline, par sa nature même, à écouter des paroles belliqueuses : “La personne que vous enverrez à Hanoï a besoin d’une fonction tout à fait indépendante de l’autorité militaire. Il faudrait quelqu’un connaissant les Annamites, et qui ne dût pas être le jouet des visées de tout intrigant<sup>85</sup>. Il va être assailli (comme je le suis). Des suggestions il faut une tête. Il serait bien indispensable qu’il connût l’annamite ...”<sup>86</sup>.

Mgr Puginier, se voyant perdre la bataille, envoya à Saïgon le Père Dumoulin, son porte-parole, pour plaider sa cause auprès de l’amiral Dupré. L’évêque lui-même devait s’y rendre quelques mois plus tard afin de solliciter le maintien d’une force de 150 hommes à Hanoï.

Quant à Philastre, il savait qu’il se faisait détester des missionnaires, et il se déclarait prêt à en supporter les conséquences : “Peut-être, écrivait-il à son amiral dans une lettre confidentielle, entendrez-vous quelques récriminations plus ou moins directes contre moi ; il est encore plus probable que mes appréciations sur la situation seront vivement combattues. Je les *maintiens toutes*. Je sais que je serai attaqué et jugé. J’aurai de quoi me défendre”<sup>87</sup>.

### III L’aboutissement de la politique de Philastre : le traité de 1874

Un calme relatif s’installait lorsque Philastre, accompagné de Nguyen Van Tuong, quitta le Tonkin pour se rendre à Saïgon (février 1874). Pendant ses derniers jours à Hanoï, il n’avait connu aucun moment de tranquillité, pressé par les sollicitations des évêques, obsédé par les dénonciations contre les mandarins et contre son compagnon vietnamien,

---

<sup>85</sup> Philastre à Dupré, dépêche du 5.1.1874 précitée.

<sup>86</sup> Du même au même, 19.1.1874, Archives Centrales de l’Indochine, Amiraux 11689, pièce 39.

<sup>87</sup> Philastre à Dupré 19.1.1874, (lettre confidentielle), Archives Centrales de l’Indochine, Amiraux 11689, pièce 37.



harcelé par celui-ci qui le sommait d'imposer la soumission des chrétiens. Dans cette position si difficile, il avait dû calmer les évêques, modérer les chrétiens qui reprenaient l'offensive dès qu'ils se voyaient soutenus, stimuler et menacer même Nguyen Van Tuong qui, peu confiant encore en son autorité, était obligé de ménager les ardents lettrés et de compter avec eux<sup>88</sup>.

L'amiral Dupré attendait impatiemment le retour de ces deux "faiseurs de la paix" pour reprendre les négociations interrompues par le départ de Nguyen Van Tuong pour la capitale. Il fallait en finir vite avec ce traité puisqu'il ne restait plus beaucoup de temps à Dupré : le jour où il devait prendre le bateau pour rentrer en France était déjà fixé, et son successeur désigné.

Les négociations vont bon train. La question du catholicisme est la seule agitée dans ces réunions. Mgr Colombert, coadjuteur de Saïgon, tient à la négocier lui-même, persuadé que les négociateurs de Hué céderaient tout, "parce qu'ils sont pressés par la nécessité" et que les Français "sont dans des conditions si avantageuses pour traiter"<sup>89</sup>. Il rejette alors la clause obligeant les mandarins catholiques à se conformer aux rites en vigueur à la cour de Hué : les ambassadeurs vietnamiens doivent la supprimer ; seules les clauses favorables aux missionnaires sont conservées.

Le traité est signé le 15 mars 1874 ; l'amiral Dupré a gagné la course contre la montre.

## **A Les avantages politiques, commerciaux et religieux du traité du 15 mars 1874**

La France voyait sa souveraineté reconnue sur les trois provinces occidentales de la Cochinchine qu'elle occupait depuis 1867, en violation du traité de 1862. La cession à la France de l'ensemble de la Cochinchine, effective depuis le coup de force de 1867, était donc officiellement validée. Un port du Centre (Qui-Nhon), et deux ports du Nord (Hai-Phong et

---

<sup>88</sup> Dupré au ministre de la Marine et des Colonies 26.2.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (19) carton 12.

<sup>89</sup> Lettre de Mgr Colombert à Dupré, 23.12.1873, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 10.795. L'amiral Dupré avait invité les évêques à rédiger chacun un projet relatif à la clause religieuse. Cf. Projet de Mgr Puginier : Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11688/7, Projet de Mgr Colombert : Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11688/8.

Hanoi) ainsi que le Fleuve Rouge étaient ouverts au commerce. Dans chacun de ces ports, il y aurait un consul français protégé par un petit groupe de soldats. Un Résident français s'installerait à Hué. Quant à la politique extérieure, raison d'être d'une nation souveraine, le gouvernement de Hué s'engageait, par l'article 3, à se conformer à celle de la France.

Parmi les points qui semblaient à l'avantage de Tu Duc, le même article 3 précisait que le Viet-Nam ne changerait rien à ses relations diplomatiques actuelles, donc que les liens existant entre le Viet-Nam et la Chine ne seraient pas affectés par le traité. (Les Français devaient présenter en 1883-84 une interprétation inverse de cet article 3). Le gouvernement français reconnaissait, d'autre part, par l'article 2, "la souveraineté du roi de l'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère quelle qu'elle soit", lui promettait "aide et assistance" et s'engageait à "lui donner, sur sa demande et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque, et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du royaume". Par cet article Tu Duc pouvait s'assurer que la France ne ferait pas la conquête du Tonkin, et ne soutiendrait pas les missionnaires dans leurs tentatives de renverser sa dynastie et de séparer le Tonkin de l'Annam. C'est en échange de cette "protection", terme très vague employé dans l'article 3, que Tu Duc avait consenti à sacrifier, encore une fois, les intérêts nationaux.

Territorialement, économiquement, politiquement, le Viet-Nam venait ainsi de subir un nouveau démembrement. Par rapport aux conditions initialement prévues par Paris, le traité de 1874 était encore plus avantageux. De l'anxiété, l'amiral Dupré sautait à la joie la plus vive. Il avait redouté un désastre : il remportait enfin un succès important. Ce succès imprévu, il le devait à Philastre. Mais la contribution de Garnier, il faut bien le dire, n'y était pas moins considérable. En fin de compte, la politique de Garnier et celle de Philastre ne s'opposaient pas mais se complétaient : le premier avait employé la force pour que le second pût jouer le rôle du négociateur conciliant. En combinant habilement l'emploi de la force et le recours à la négociation, les Français obtenaient chaque fois des concessions nouvelles leur permettant peu à peu de se rendre maîtres du pays tout entier.

Les avantages religieux n'étaient pas moins importants. L'article 9 donnait aux missionnaires et aux chrétiens une liberté absolue et illimitée qui

allaient parfois à l'encontre même des lois en vigueur dans le royaume.

Cet article est ainsi conçu :

“Sa Majesté le Roi de l’Annam, reconnaissant que la religion catholique enseigne aux hommes à faire le bien, révoque et annule toutes les prohibitions portées contre cette religion et accorde à tous ses sujets la permission de l’embrasser et de la pratiquer librement.

“En conséquence, les chrétiens du royaume d’Annam pourront se réunir dans les églises en nombre illimité pour les exercices de leur culte. Ils ne seront plus obligés, sous aucun prétexte, à des actes contraires à leur religion, ni soumis à des recensements particuliers. Ils seront admis à tous les concours et aux emplois publics sans être tenus pour cela à aucun acte prohibé par la religion.

“Sa Majesté s’engage à faire détruire les registres de dénombrement des chrétiens faits depuis quinze ans et à les traiter, quant aux recensements et impôts, exactement comme tous ses autres sujets. Elle s’engage, en outre, à renouveler la défense, si sagement portée par elle, d’employer dans le langage ou dans les écrits des termes injurieux pour la religion et à faire corriger les articles du Thap-Dieu dans lesquels de semblables termes sont employés.

“Les évêques et missionnaires pourront librement entrer dans le royaume et circuler dans leurs diocèses avec un passeport du gouverneur de la Cochinchine visé par le ministre des Rites ou par le gouverneur de la province. Ils pourront prêcher en tous lieux la doctrine catholique. Ils ne seront soumis à aucune surveillance particulière et les villages ne seront plus tenus de déclarer aux mandarins ni leur arrivée, ni leur présence, ni leur départ.

“Les prêtres annamites exerceront librement, comme les missionnaires, leur ministère. Si leur conduite est répréhensible et si, aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton et du rôtin, cette peine sera commuée en punition équivalente.

“Les évêques, les missionnaires et les prêtres annamites auront le droit d’acheter et de louer des terres et des maisons, de bâtir des églises, hôpitaux, écoles, orphelinats et tous autres édifices destinés au service de leur culte.

“Les biens enlevés aux chrétiens pour fait de religion qui se trouvent encore sous séquestre, leur seront restitués.

“Toutes les dispositions précédentes sans exception s’appliquent aux missionnaires espagnols aussi bien qu’aux français.

“Un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, proclamera dans toutes les communes la liberté accordée par Sa Majesté aux chrétiens de son royaume.”

En outre, par l'article 8, les chrétiens qui avaient collaboré avec l'ennemi bénéficiaient d'une amnistie totale :

“Son Excellence le Président de la République française et Sa Majesté le Roi accordent une amnistie générale, pleine et entière avec levée de tous séquestres mis sur les biens à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre partie contractante”.

L'amiral Krantz, qui passait quelques mois en Cochinchine comme gouverneur après le départ de l'amiral Dupré, complétait ce traité politique par un traité de commerce, également négocié à Saïgon par la même ambassade, mais qui fut signé, le 31 août 1874, par Nguyen Van Tuong seul. Car le premier ambassadeur vietnamien, Lê Tuân, était décédé à l'hôtel de l'ambassade, deux jours après la signature du traité politique, le 17 mars, à trois heures du matin. Le bruit courut qu'il s'était donné la mort en s'empoisonnant.

## **B Le traité de 1874 et l'Assemblée Nationale française**

L'Assemblée Nationale était toujours hostile aux expéditions coloniales lointaines. A la suite des désastres de la guerre de 1870-71 et des sursauts de la Commune, la France éprouvait l'intime besoin de rassembler ses forces pour la reconstitution de son patrimoine et, également, pour préparer le pays à une revanche qui lui redonnerait et son prestige mondial terni par la défaite et les provinces perdues. Par conséquent, les divers ministères dits de l'Ordre Moral s'interdisaient toute expansion extérieure pour concentrer les forces de la nation sur les frontières de l'Est.

La droite de l'Assemblée Nationale qui estimait que conquérir et occuper des terres exotiques ne pouvait qu'affaiblir le pays, était soutenue, dans cette voie, par l'extrême gauche formée des républicains pourchassés par l'Empire et, par conséquent, des héritiers des idées jacobines. La coalition de ces deux partis, pourtant ennemis en toute autre matière

politique, était fort solide et continuait même après la chute de l'Ordre Moral.

La mort de Francis Garnier provoqua momentanément un changement d'attitude parmi la droite sur le problème du Tonkin. La disparition "glorieuse" de ce "héros national" suscita, en effet, un sentiment de patriotisme dans l'opinion publique et dans l'Assemblée, sentiment que le gouvernement s'efforça d'exploiter à fond pour obtenir le soutien de sa politique au Tonkin et la ratification du nouveau traité.

Le traité de 1874 fut soumis, pour ratification, à l'Assemblée Nationale dans sa séance du 5 août. Le gouvernement ne rencontra pas de difficultés du côté de la droite, le traité n'apportant que des bénéfices à la France et à la religion catholique, et ne comportant aucun risque d'occupation territoriale ou coloniale.

La gauche radicale, au contraire, s'opposa au traité. Dans une brillante intervention devant l'Assemblée, Georges Périn, son porte-parole, exposa les deux motifs principaux qui les obligeaient, lui et ses amis, à ne pas voter la ratification.

D'abord, le nouveau traité pourrait donner lieu à des expéditions prochaines qui seraient très dangereuses et très coûteuses. En effet, par l'article 2, la France s'engageait à assurer l'ordre et la tranquillité dans le pays de Tu Duc si celui-ci le demandait. Or "nous prendrions là un engagement bien téméraire . . . Nous nous engageons à maintenir l'ordre et la tranquillité chez autrui, parmi une population aussi nombreuse, lorsque nous avons déjà quelque peine à les maintenir chez nous, dans la population relativement si restreinte de nos provinces, qui ne comptent guère plus de deux millions d'habitants !"

Etant donnée la situation particulièrement troublée du Tonkin, les Français, pour faire la police dans l'empire d'Annam, seraient amenés inéluctablement à faire la guerre aux propres sujets de Tu Duc, aux pirates qui infestaient l'embouchure du Fleuve Rouge et aux rebelles chinois que les autorités du Yun-Nan repoussaient vers les frontières du Tonkin. Ces guerres seraient longues et meurtrières et pourraient conduire les Français dans des complications semblables à celle qu'avait connue Garnier.

Ensuite, l'article 9 comportait trop de danger en raison de la puissance et de l'indépendance beaucoup trop grande qu'il conférait aux missionnaires. "Par cet article 9, en effet, remarquez-le bien, vous faites aux

missionnaires se rendant dans le royaume de Hué et au Tonkin une situation telle que l'empereur Tu Duc, dans les Etats duquel ils habitent, après tout, perdra tout pouvoir sur eux, quoi qu'ils fassent."

Pourquoi ? Parce que, disait Périn, les missionnaires ne se résigneraient jamais à ne pas faire de politique ; parce qu'ils fomenteraient des conspirations perpétuelles pour le renversement de la dynastie, cachées sous le voile de la religion ; parce qu'ils avouaient franchement ne pouvoir vivre en rapports pacifiques avec Tu-Duc. Et l'orateur de citer l'amiral Jauréguiberry, Mgr Retord, les "Annales de la propagation de la Foi" pour appuyer ses assertions. "Il me semble que, dans ces conditions, si vous voulez faire exécuter l'article 9 du traité vous aurez à tirer l'épée souvent, vous aurez à faire des expéditions meurtrières !"

Poursuivant son intervention, Périn s'efforça de montrer "ce que sont ces Annamites, ce qu'est cette population sur laquelle on croit pouvoir établir aisément la domination des missionnaires". Après avoir prouvé que les Vietnamiens ne sont pas des sauvages, dépourvus du sentiment de leurs droits et de leurs devoirs, incapables de comprendre l'injustice et d'y résister, l'orateur conclut :

"Tu Duc, les mandarins, supporteront difficilement, croyez-le, chez les missionnaires catholiques cette liberté pleine et entière de propagande que vous voulez leur assurer. Et non contents d'exiger pour les missionnaires une absolue indépendance vis-à-vis des lois du pays, vous voulez étendre ce droit à leurs ouailles, aux Annamites convertis au catholicisme. Vous ne voulez pas reconnaître à l'empereur d'Annam le droit de traiter ces sujets catholiques différemment des autres, si la chose lui plait ainsi" ...

Le débat devint tout d'un coup agité après cette déclaration.

"M. le baron de Barante : nous voulons qu'on respecte la liberté de conscience !"

"M. Georges Périn : Et moi aussi, monsieur, surtout vis-à-vis des Français ; et je vais vous prouver que ce traité, par lequel vous entendez assurer la liberté de conscience des Annamites, vous conduira à violer celle des Français.

"Vous me dites que l'empereur Tu Duc n'a pas le droit d'empêcher ses sujets de se faire catholiques, si bon leur semble ; qu'en agissant ainsi, il viole la liberté de conscience, et vous ne voulez pas que cela soit.

“Ah ! si vous pouviez arriver à ce résultat par la persuasion, ce serait très bien ; je suis, moi aussi, je vous prie de le croire, partisan de la liberté de conscience ; mais je sais que l’empire d’Annam, - ce qui est fort fâcheux, je le reconnais, - est encore aujourd’hui dans cet état d’intolérance religieuse dans lequel, du reste, se trouvait la France il n’y a pas très longtemps. (Rumeurs et réclamations). Ceux de nos collègues qui sont protestants n’ont pas oublié que, il y a cent ans à peine leurs corréligionnaires étaient persécutés dans notre pays. Eh bien, je suppose que, à cette époque, un souverain étranger, le roi d’Angleterre, par exemple, intervenant, eût voulu imposer au roi de France ce que vous voulez imposer à l’empereur Tu-Duc, croyez-vous que le roi de France se fût incliné ? (Interruptions).

Ce que le roi de France n’aurait pas fait, l’empereur d’Annam n’a qu’une médiocre envie de le faire.

A droite : Il ne s’agit pas d’imposer des conditions par la violence ! Il s’agit de conclure un traité !

M. Georges Périn : Je dis que vous serez obligés de recourir à la force pour faire exécuter le traité. C’est, au reste, l’opinion des missionnaires eux-mêmes, ainsi que je vous l’ai prouvé.

Vous ferez donc exécuter le traité à coups de fusils, faisant ainsi une véritable guerre de religion. (Dénégations sur plusieurs bancs). Eh bien, je dis que pas un seul des membres qui, dans cette Assemblée, appartiennent à la religion protestante, que pas un seul juif, que pas un seul libre penseur ne peut ratifier un traité qui, demain, peut obliger des soldats français à verser leur sang pour la défense de la religion catholique.

Un membre à droite : Les Anglais font la même chose pour soutenir leurs missionnaires !

M. Georges Périn : Non, c’est une erreur absolue : les Anglais soutiennent leurs missionnaires en tant que nationaux et non en tant que prédicants.

Un membre à droite : C’est la même chose !

M. Georges Périn : Non ! ce n’est pas la même chose, et certainement la France aurait grand tort de ne pas accorder aux missionnaires la protection qu’elle doit à tous ses nationaux ; mais autre chose est de considérer les missionnaires catholiques comme de véritables agents officiels qui ont droit à une protection toute spéciale, et dont les actes engagent le Gouvernement. Cependant c’est ce que l’on vous propose de consacrer une fois de plus, et c’est ce que vous ne devez pas faire, au nom même de cette liberté de conscience que l’on invoquait tout à l’heure. Je crois, Messieurs, que le véritable patriotisme consiste à s’opposer à ce que son pays se lance à l’aveugle dans des aventures plus que douteuses”.

La ratification fut votée après une intervention de l'amiral Jaurès. Le rapporteur du projet de loi portant approbation du nouveau traité fit une apologie émouvante des missionnaires qui, selon lui, "ne savent que prêcher l'Évangile et marcher au martyre", et présenta à ses collègues des perspectives brillantes ouvertes au commerce français et européen par le traité. La France, disait-il pour terminer son discours, n'avait eu en vue, en faisant le traité, que l'intérêt général de la civilisation et de l'humanité<sup>90</sup>.

### C Rome, les missionnaires et le traité de 1874

Les clauses relatives à la liberté du culte catholique avaient été préalablement soumises au Saint-Siège par l'entremise de l'ambassadeur de France à Rome, de Corcelle, et le pape les avait pleinement approuvées. Jamais, comme le constatait le ministre de la Marine et des Colonies, jamais dans aucun traité existant, de pareilles garanties pour la propagation et l'exercice de la foi chrétienne n'avaient été obtenues.

Cependant les évêques et missionnaires du Tonkin manifestaient ouvertement leur hostilité à l'égard du traité et de la politique française, convaincus toujours que la France aurait dû conquérir le Tonkin ou, tout au moins, soulever la population locale, mettre en avant et protéger un des nombreux prétendants issus des anciennes dynasties.

"C'était une erreur, estimait le ministre de la Marine et des Colonies. Le mode d'action que nous avons adopté est le seul qui permette d'assurer de bons résultats. Au Tonkin, en effet, la majorité de la population est encore païenne. Le pays pullule de brigands venant de Chine, de lettrés déclassés ennemis des chrétiens. Le triomphe d'une insurrection ne présenterait aucune garantie de sécurité durable. Tout au contraire. Au lieu de conventions nettement définies et constituant nos droits aussi bien que les obligations d'un gouvernement établi et reconnu, nous n'aurions devant nous que des aventuriers. L'état d'anarchie qui règne dans le pays et qui est si fatal aux chrétientés se continuerait sans que nous puissions en prévoir la fin ...

"Avec le calme au Tonkin, la protection de la France et celle du gouvernement annamite, il est certain que la Foi peut faire de durables et nombreuses conquêtes. En restant unies à la France

---

<sup>90</sup> Journal Officiel, Débats parlementaires, 5.8.1874.



et au Roi d'Annam, les populations chrétiennes assureront pour elles-mêmes et pour le pays, un calme et une prospérité dont elles ont trop rarement joui jusqu'à ce jour.

“Une conduite contraire, tout en inspirant au gouvernement d'Annam des rancunes justifiées et ineffaçables, ne leur ferait pas une situation meilleure vis-à-vis des Chinois, des païens et des bandits dans le cas, improbable, où l'Annam, aidé par nous, ne réussirait pas à reprendre la possession complète de ses provinces du Nord”<sup>91</sup>.

Il propose donc à son collègue aux Affaires Etrangères d'attirer, sur ce sujet, l'attention de la Cour Pontificale et de provoquer l'envoi de nouvelles instructions aux vicaires apostoliques au Viet-Nam, afin de leur tracer la voie qu'ils auraient à suivre.

Par la lettre du 28 octobre 1874, de Corcelle fit savoir à son ministre que le Saint-Siège rendait pleine justice à la politique française, à laquelle il promettait de prêter tout son concours :

“Je ne puis avoir aucun doute, écrit l'ambassadeur, sur le bon accueil fait par Son Eminence (le Cardinal Secrétaire d'Etat) aux vues de Monsieur le Ministre de la Marine. Elle m'a témoigné combien elle appréciait l'excellent esprit du traité du 15 mars et rappelé que le Saint Père en avait éprouvé une grande satisfaction. La Propagande a été avertie et dès que le Cardinal Franchi sera de retour, je m'assurerai auprès de lui qu'aucune précaution ne sera négligée pour préserver les Evêques de Cochinchine de tout écart qui pourrait nuire à notre sage politique, évidemment approuvée par le Saint-Siège”<sup>92</sup>.

Les missionnaires du Tonkin allaient-ils renoncer à leur politique et accepter de vivre en bonne intelligence avec les autorités vietnamiennes comme l'espérait le gouvernement français ? Seuls les hommes qui ignoraient complètement les ambitions des missionnaires pouvaient croire

---

<sup>91</sup>Ministre de la Marine et des Colonies au ministre des Affaires Etrangères 29.9.1874, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (21) carton 13.

<sup>92</sup>Dépêche de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège au ministre des Affaires Etrangères, 28.10.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (20) carton 12. Voir également sur ce sujet :

- lettre du ministre des Affaires Etrangères au ministre de la Marine et des Colonies 4.11.1874, même référence,

-lettre du ministre de la Marine au gouverneur de la Cochinchine, 20.11.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11649.

à une telle éventualité. Car l'ennemi des missionnaires, ce n'était pas seulement Tu Duc et son gouvernement ; c'était aussi et surtout les lettrés, c'est-à-dire toute la classe instruite, l'élite, la fleur de la nation, l'âme de la résistance, le défenseur ardent de l'héritage culturel. Entre la volonté de domination des missionnaires et la volonté de résistance d'un pays menacé dans son indépendance, il n'y avait pas de compromis possible.

## Chapitre VII

### Les difficultés de l'application de l'article 9

Alors que l'article 2 du traité de 1862 ne pose que le principe de la liberté du culte chrétien sans imposer au gouvernement vietnamien des obligations concrètes vis-à-vis de ses sujets chrétiens, l'article 9 du traité de 1874, en reconnaissant à ceux-ci une indépendance certaine à l'égard des lois du pays, compromet sérieusement l'autorité nationale et menace la base même de la tradition politique du royaume. Aussi son application s'avère-t-elle difficile dès le début.

D'un autre côté, les lettrés patriotes refusent de reconnaître le traité et se mettent à la tête de la révolte ouverte contre Tu Duc et contre les "occidentaux et leurs alliés". Comme la protection des chrétiens incombe aux autorités françaises qui ont maintenant des troupes et des représentants dans le royaume, le conflit entre les lettrés et les chrétiens entraîne inéluctablement la tension dans les rapports entre les Français et la cour de Hué, tension que les missionnaires cherchent encore à aggraver.

#### **I Le problème de la publication de l'édit royal**

Le dernier paragraphe de l'article 9 stipule qu'"un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, proclamera dans toutes les communes la liberté accordée par Sa Majesté aux chrétiens de son royaume". Cette obligation, en apparence si simple, pose des problèmes très délicats à Tu-Duc.

D'abord, d'après la doctrine politique de l'ancien Viet-Nam, le roi est le maître absolu de ses sujets, ne connaissant guère de volontés autres que celle du Ciel qu'il représente, et la sienne propre. Or, c'est la première fois dans l'histoire du Viet-Nam que la volonté d'un souverain est subordonnée aux stipulations d'un traité qui lui dictent ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire vis-à-vis d'une catégorie de ses sujets. Un édit royal publié dans ces conditions n'est donc plus un acte solennel exprimant la volonté suprême du souverain : il n'est que l'exécution pure et simple d'une volonté étrangère qui s'impose impérieusement à lui. Ce n'est pas seulement l'orgueil de Tu Duc qui est blessé ; c'est la base même de la philosophie politique du pays qui est attaquée.

Ensuite, certains droits accordés aux chrétiens sont de véritables dérogations au droit commun et à la tradition du pays. Un exemple : le traité exige que les chrétiens puissent devenir mandarins par voie des concours sans être tenus pour cela à "aucun acte prohibé par la religion". La Cour de Hué soutiendra, nous le verrons, qu'elle ne savait pas exactement, au moment de la négociation, quels étaient les actes que la religion chrétienne réprouvait. On lui expliquera que cette formule dispense par exemple les chrétiens devenus mandarins d'accomplir les rites devant le roi ou pendant les cérémonies officielles. Or, l'on sait que les rites tiennent une place extrêmement importante dans l'ancienne société vietnamienne : c'est précisément par les rites que Confucius veut établir l'ordre et l'harmonie dans la société. On ne peut donc absolument pas concevoir qu'un mandarin puisse négliger, violer les rites, lui qui est là justement pour servir -en principe- de modèle à la population.

La publication d'un édit royal reconnaissant des droits exorbitants aux chrétiens comporte enfin le danger de susciter une vague de mécontentement et de protestation de la part des lettrés qui ne pardonneraient certainement pas au souverain d'avoir cédé devant ceux qu'ils considéraient comme des "traîtres à la patrie". Tu Duc a connu assez de difficultés avec les lettrés pour n'en pas provoquer d'autres par un acte que lui-même répugne à accomplir.

Tout porte donc Tu Duc à minimiser, autant que possible, la portée de cet article si préjudiciable à son autorité et à la souveraineté même du pays.

Les Français devront attendre jusqu'en septembre 1875, c'est-à-dire un an après l'échange des ratifications, pour obtenir la publication de l'édit

exigé par le traité. Cet édit est ainsi conçu :

“Tu Duc 28<sup>ème</sup> année, 8<sup>ème</sup> mois, 1<sup>er</sup> jour.

Edit Royal.

La religion des relations de voisinage existe depuis l'antiquité. Soit que ces relations soient réelles, soit qu'elles consistent seulement dans la communion des idées, elles consolident les sentiments de fidélité et de sincérité, et détruisent les sentiments d'opposition et d'inimitié. Bien que l'Annam et la France ne soient pas voisins, cependant depuis longtemps ces deux pays sont en relations. Ainsi, autrefois, Ba-Da-Lôc<sup>1</sup>, Thang, Chan, Long<sup>2</sup> et autres étaient des Français. C'est dans un esprit de concorde et d'amitié qu'ils désiraient se mettre au service de notre gouvernement, et l'aider dans ses affaires. Ils vinrent et demeurèrent longtemps ici. Cependant les fleuves et les montagnes créent des obstacles. Les choses des temps passés et celles des temps actuels ne sont pas semblables. Dans un long espace de temps, on se sépare et on s'éloigne, mais on se rencontre de nouveau. Telle est la nécessité suprême des choses. Avant l'année Nham-Tuat (1862), plusieurs bâtiments apportèrent des lettres pour demander qu'on renouvelât les anciens sentiments d'alliance. Ces démarches, provenant d'intentions sincères et pures, nous ont permis de conclure un traité. L'hiver de l'année Qui-Dau (1873), les Français ont encore demandé d'établir des magasins au port de Thi-Nai, dans la province de Binh-Dinh et de Ninh-Hai, dans la province de Hai-Duong, pour faire le commerce et remonter en Chine dans la province de Yunnan. Pour les affaires commerciales, il n'existe aucune voie qui ne soit ouverte. C'est la règle de toutes les nations. Ayant pris des renseignements, tout le monde nous a répondu qu'il convenait d'agir ainsi. C'est pourquoi nous avons envoyé des ambassadeurs à Gia-Dinh pour y conclure un traité d'alliance en 22 articles et un traité de commerce en 29 articles, qui ont été imprimés et envoyés. L'année courante, des envoyés français sont venus à deux reprises à la Cour pour échanger ces deux traités. Bien que les coutumes et les habitudes des deux pays fussent différentes, cependant les rites ont été parfaitement observés, et mon âme en a éprouvé une grande satisfaction. Lorsque des pays sont liés ensemble, ils ont des communications. Il en est maintenant de même que dans l'antiquité. C'est pourquoi, à partir d'aujourd'hui, ces traités méritent confiance. On doit les suivre avec confiance et fidélité pour conserver

---

<sup>1</sup> Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, qui avait aidé Gia-Long à la reconquête de son royaume.

<sup>2</sup> Les noms vietnamiens des officiers français au service de Gia-Long

les relations d'amitié éternellement. Que tous nos serviteurs et sujets s'y conforment ! Il n'est pas nécessaire d'ajouter de longues paroles. Qu'on obéisse !"<sup>3</sup>.

Mais la rédaction de cet édit ne plait pas aux Français et une discussion orageuse a lieu à ce sujet entre Rheinart, le représentant de la France à Hué, et le ministre vietnamien des Relations Extérieures. Le premier soutient que l'édit en question est plutôt conforme à l'article 22, c'est à dire qu'il fait connaître qu'il existe un traité, mais qu'il n'y est nullement question du 2ème paragraphe de l'article 9. Le second s'efforce de démontrer que l'article 9 est bien publié, puisque l'édit a ordonné la publication de tout le traité dont l'article 9 fait partie :

“Il existe l'Edit que vous demandez, dit le ministre, le voilà... Vous demandez un édit prescrivant l'exécution d'un article, nous avons fait bien mieux, on ordonne l'exécution des 22 articles. Si on fait un édit pour l'article 9 seul, les gens croiront que celui-là seul est exécutoire, s'il n'y en a pas pour les autres articles...”<sup>4</sup>

Il faut reconnaître que cet argument, pour habile qu'il soit, n'est guère valable, puisque l'article 9 exige formellement une publication spéciale.

Quant au droit reconnu aux chrétiens de se présenter aux concours et d'être admis aux fonctions publiques, la Chancellerie le confirme dans un rapport adressé au ministère des Rites mais le subordonne en même temps à quelques conditions :

“Par ordre de Sa Majesté, écrit la Chancellerie, le Conseil d'Etat a pris un exemplaire du traité pour en examiner chaque article, et conformément à ce traité, il a pris la délibération suivante : maintenant, toute prohibition contre la religion chrétienne est levée, c'est pourquoi *ce peuple-là* sera traité en toutes choses comme *notre peuple*. Ainsi, dorénavant, si quelqu'un de *ce peuple-là* désire se présenter aux examens civils et militaires, le mandarin du lieu observera les prescriptions requises à ce sujet ; il ordonnera au maire ou aux adjoints de lui donner un billet constatant son identité, et alors seulement il l'enverra aux examens ; de même lorsque quelqu'un sera enrôlé comme soldat, ou qu'il voudra se présenter

---

<sup>3</sup> Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12768/3.

<sup>4</sup> Dépêche de Rheinart à l'amiral Duperré, 2.10.1875, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12772/1.

dans un ministère pour y remplir les fonctions de scribe, il faudra écrire clairement à côté de son nom sur le billet d'identité ces deux caractères : "peuple chrétien". Si parmi eux quelqu'un est reçu aux examens et veut être mandarin, pendant qu'il en remplira les fonctions, il faudra qu'il se conforme en tout aux rites de ce Royaume, par exemple, aller faire la cour au Roi, le saluer, offrir des sacrifices, etc, etc . . . Il n'est pas permis de violer les Rites en cachette. Si quelque mandarin se conduit mal et enfreint les lois du Royaume, il sera jugé et puni d'après la loi, et il ne pourra pas s'excuser en disant qu'il est chrétien. Nous révérons la volonté suprême de Sa Majesté qui a approuvé la délibération du Conseil d'Etat. C'est pourquoi le ministère des Rites a fait cet extrait. Qu'on s'y conforme"<sup>5</sup>.

Il est à remarquer que ce rapport est traduit et communiqué à Rheinart par Mgr Sohier, évêque de Hué. Les mots que le prélat souligne sont mal traduits. En effet, le terme "*dân*" en vietnamien devrait être traduit par "*personne*" et non "*peuple*" : ainsi "*giao dân*" (ou "*đạo dân*") veut dire tout simplement les personnes chrétiennes ou chrétiens tout court, et non "*peuple chrétien*", terme qui pourrait être interprété comme comportant de la malveillance et du sectarisme à l'égard des chrétiens. On peut se demander si cette erreur de traduction n'est pas faite exprès.

Ce rapport est, lui aussi, sévèrement critiqué par Rheinart qui le considère comme une violation "ouverte" et "insolente" du traité. Du côté vietnamien, le ministre de Tu Duc déclare que les chrétiens étant des sujets du roi au même titre que les non-chrétiens, doivent observer les mêmes usages en vigueur du royaume, qu'ils ne peuvent, en aucune façon, constituer une catégorie à part, vivant en dehors de la communauté nationale.

La tournure de la discussion est telle que Rheinart ne peut plus se contenir. Comme le ministre lui dit que la religion chrétienne est encore inconnue pour la grande majorité des Vietnamiens, et que, par conséquent, le fait d'ignorer, au moment des négociations, que les rites et les sacrifices exigés pour les concours et pour les fonctions publiques sont interdits par la religion chrétienne, est parfaitement normal et compréhensible, le représentant de la France à Hué répond d'une manière peu conforme au langage diplomatique :

---

<sup>5</sup> Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12769/2 ; Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (25) carton 13.

“Comment, vous dites avoir pris des engagements sans savoir quels ils étaient ; est-ce donc parce qu’ayant l’intention de ne les pas tenir, vous n’hésitez pas à signer quoi que ce soit. Consultez les missionnaires, ils vous diront, eux, ce qui est permis et ce qui est défendu aux chrétiens, et, par suite, ce que vous avez à faire pour ne pas violer le traité”<sup>6</sup>.

Le gouvernement de Hué s’efforce de faire comprendre à Rheinart que si les Français entreprennent d’enfreindre ainsi les usages et les rites pour les chrétiens, les lettrés se soulèveront aussitôt et recommenceront la guerre contre ces derniers. Rheinart menace, dans ce cas, de faire armer les chrétiens. “L’appréhension de voir armer les chrétiens calmerait bien du monde, déclare-t-il à l’amiral Duperré; ce serait une mesure extrême qui ne serait pas sans présenter bien des inconvénients, mais qu’il nous faudrait probablement employer en pareille occasion.”<sup>7</sup>

La discussion est dans l’impasse. Rheinart conseille au gouverneur de la Cochinchine d’employer la force pour faire exécuter l’article 9, d’exiger des relations directes, orales et écrites, avec le roi, et surtout de “ne jamais plus discuter, mais de parler toujours en maître et en tuteur.”<sup>8</sup> Il accuse les mandarins de “mensonge”, de “fourberie”, d’“hostilités calculées”, considère les arguments du ministre de Hué comme des “puérités intolérables”, déclare qu’il faut traiter les mandarins en “mineurs” et leur “imposer, sans discussion, des relations qu’ils repoussent” puisqu’ils ne savent rien, ces gens-là, en dehors des “vaines sentences, des phrases creuses, des caractères idéographiques, des vieux usages, des superstitions surannées”. “N’est-ce pas un devoir pour nous, peuple civilisé, demande Rheinart, de servir de tuteurs à une nation moins éclairée, et de la diriger selon les principes de l’économie politique qu’elle ignore, de lui enseigner les droits et les devoirs des peuples dans leurs rapports entre eux” ?<sup>9</sup>. La Cour de Hué, sérieusement blessée dans son amour-propre par les exigences de l’article 9, l’est encore davantage par l’attitude arrogante de Rheinart.

La tension monte. On parle de rupture. Tu Duc résiste toujours. Vers le début d’octobre, il publie un édit rendant les chrétiens responsables

<sup>6</sup>Dépêche de Rheinart à l’amiral Duperré, 2.10.1875, précitée.

<sup>7</sup>Ibid.

<sup>8</sup>Rheinart à Duperré, 9.10.1875, Archives Centrales de l’Indochine, Amiraux 12774.

<sup>9</sup>Rheinart à Duperré, 16.10.1875, Archives Centrales de l’Indochine, Amiraux 12774.



de la situation difficile du pays. Le ton est grave, sévère, triste : c'est celui d'un père s'adressant à un enfant fautif.

“Comment les paroles du Chargé d’Affaires concordent-elles si peu avec ses actions ? . . .

“Et vous catholiques, bien que suivant votre religion propre, votre nature n'est-elle pas la même que celle des autres ? Certainement. Si vous ne suivez pas les rites et la fidélité vous ne pouvez devenir des hommes. La religion<sup>10</sup> du souverain et des sujets, du père et des enfants, existe. De quel coeur abandonneriez-vous vos père et mère, à plus forte raison moi, qui vous tolère, vous instruis, vous nourris, vous regarde avec les mêmes sentiments d'humanité que le reste de mon peuple ? Récemment, vous avez été admis à concourir aux examens pour remplir des fonctions suivant vos capacités, et j'ai étendu sur vous des sentiments de la plus grande bienveillance. L'avez vous vu ? Vous osez encore violer les Rites. Qu'est-ce donc alors que les examens et les fonctions publiques ? N'est ce pas vous-mêmes qui vous tenez en dehors ? A qui en revient la responsabilité ? Vous criez toujours et vous êtes orgueilleux et hautains au point que les rebelles prennent ce motif pour incendier vos villages, et que vous me forcez à m'inquiéter, à l'extrême, des moyens de vous sauver. Les dépenses publiques et les pertes des particuliers qui en sont résultées sont considérables. Après la paix, vous étiez indignes de mes bienfaits. Je vous les ai, cependant, prodigués : j'ai accordé des exemptions d'impôt personnel, d'impôt des champs, je vous ai distribué des secours. Des deux parts, il n'y avait que des coupables. A qui imposer des restitutions ? La volonté de Votre Souverain ayant paru, il ne vous restait qu'à la suivre. Si vous ne saviez pas garder votre condition, que vous cherchiez des sujets de luttes et de disputes, et que vous ne vous corrigiez pas, alors vous êtes coupables ; vous méconnaissez mes bienfaits, moi qui vous nourris. Par ces longues paroles, apprenez que quelque affaire qui arrive, vous n'êtes que des gens du peuple. Comment pourrait-on protéger tous, vous venir en aide à tous ? Je n'ai qu'un seul désir : de ne pas perdre un seul des sujets. C'est pourquoi je les instruis sans distinction. Si vous ne vous corrigez pas, le Chargé d'Affaires de France ne se fatiguera-t-il pas de vous ? Lorsque quelqu'un manque de fidélité et de dévouement à son propre pays, on ne l'emploie nulle part

---

<sup>10</sup>Cette traduction, selon l'aveu même de Rheinart, est très mauvaise. Le mot “dao” dans la phrase “dao quan than phu tu” ne saurait être traduit par “religion”. Il signifie tout simplement “devoir” : le devoir du sujet envers le souverain, de l'enfant envers le père, existe.

ailleurs, de même qu'une fille qui a perdu sa chasteté est abandonnée, et devient l'objet du mépris général. Il en est nécessairement ainsi. C'est pourquoi travaillez à la journée comme tout le monde paisible pour gagner votre vie, cela est convenable, mais il ne convient pas de faire quelque mauvaise action . . .”<sup>11</sup>

En communiquant cet édit à l'amiral Duperré, gouverneur de la Cochinchine, Rheinart se déclare absolument incapable de trouver une solution autre que celle de l'emploi de la force<sup>12</sup>.

L'attitude de l'amiral Duperré est plus souple : d'une part, il exige énergiquement la publication spéciale de l'article 9 (“jamais, dit-il, la France ne transigera quand il s'agira des intérêts des chrétiens dans le royaume d'Annam”<sup>13</sup>), de l'autre il rend justice à l'interprétation de la cour de Hué du paragraphe 2 du même article. Il envoie son chef d'Etat-Major au Tonkin et à Hué pour arranger les choses avec les missionnaires et avec la Cour, et demande au ministre de la Marine et des Colonies d'approuver sa manière d'agir :

“La situation est tendue entre Rheinart et le gouvernement annamite. L'intervention du chef d'Etat-Major peut tout arranger. Entendez-vous exiger l'exécution stricte du 2ème paragraphe de l'article 9, c'est à dire que les chrétiens pourvus de hauts emplois seront cependant exempts même d'accompagner le Roi aux cérémonies publiques et religieuses qui exigent toujours la présence des hauts fonctionnaires ? Cela me semble excessif. Ne pensez-vous pas que, pour le moment, l'admission des chrétiens au concours et l'accès à certains emplois ne les plaçant pas en évidence serait déjà un grand progrès ? Faut-il risquer une rupture pour exiger qu'un chrétien, gouverneur de province, ne paraisse à aucune des cérémonies, si fréquentes et ayant toujours un caractère religieux ? Une concession même verbale sur ce point me semble opportune. Elle faciliterait la mission du chef d'Etat-Major et la solution de toutes les questions actuellement en discussion”<sup>14</sup>.

Le ministère de la Marine et le ministère des Affaires Etrangères “ap-

<sup>11</sup> Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12774.

<sup>12</sup> Rheinart à Duperré, 9.10.1875, même référence.

<sup>13</sup> Duperré à Rheinart, 25.9.1875, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (25) carton 13.

<sup>14</sup> Duperré au ministre de la Marine et des Colonies, 13.11.1875, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (25) carton 13.

prouvent absolument” les idées de Duperré<sup>15</sup>.

Le fameux édit est publié le 26 octobre (9ème mois, 28ème jour) : Tu Duc cède sur le premier point pour gagner au second, celui concernant les mandarins chrétiens. L'édit ne contient strictement que le texte de l'article 9, sans commentaires, détails, ni explications. Il est ainsi conçu :

“Edit Royal :

“L'article 9 du traité d'alliance dit : “la religion catholique enseigne les hommes à faire le bien, etc ...”

“Tels sont les termes de l'article 9. Actuellement le traité d'alliance a déjà été ratifié et publié. Chaque localité donnera des ordres pour que toute la population des villages en prenne connaissance.”

“Obéissez à ceci”<sup>16</sup>.

Il ne rentre pas dans notre sujet de parler longuement du conflit qui oppose Rheinart à la cour de Hué. Ce serait, nous croyons, un problème très intéressant pour ceux qui étudient les premières relations diplomatiques entre la France et le Viet-Nam. Avant de quitter le Tonkin pour regagner Saïgon, Philastre avait plusieurs fois insisté sur l'importance du choix de l'agent politique à envoyer auprès des autorités vietnamiennes. Selon ce grand admirateur de la civilisation sino-vietnamienne, il faut quelqu'un “connaissant bien les Annamites, très conciliant et très énergique au fond, enfin bien persuadé que toutes les blessures d'amour-propre que depuis quelque temps on inflige comme à plaisir aux Annamites, ne nous procurent que des triomphes de vanité et rendent pour l'avenir nos relations avec ce gouvernement de plus en plus impossibles”<sup>17</sup>.

Cette qualité vivement souhaitée par Philastre fait presque totalement défaut à Rheinart. Orgueilleux, arrogant, ignorant les us et coutumes vietnamiens, trop influencé par les missionnaires, cet ancien officier de la Marine ne cherche qu'à susciter des difficultés avec la cour de Hué qu'il veut dominer.

Un jour, il proteste contre l'emploi du terme “*Luong-Dan*” pour désigner les non-chrétiens, disant que “*luong*” signifiant “*bon*” ce terme

---

<sup>15</sup>Télégramme du ministère de la Marine et des Colonies, 15.12.1875, même référence.

<sup>16</sup>Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12776/9.

<sup>17</sup>Philastre à Dupré, 5.1.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11689/14.

est blessant et même injurieux pour les chrétiens, et par conséquent contraire à l'esprit du traité. Il sait pourtant que ce terme est passé en usage depuis des siècles, que les chrétiens et même les missionnaires l'ont employé et qu'il veut dire tout simplement "*peuple*", le peuple, en général, étant bon aux yeux du roi<sup>18</sup>.

Un autre, il déclare que le terme "*Giam Quoc*" (celui qui surveille, gouverne le pays) employé par la Cour de Hué pour traduire "*Président de la République*" est blessant pour les Français. Selon lui, il conviendrait d'employer le terme "*dai-hoang-de*" ! (*Grand Empereur*)<sup>19</sup>.

Un autre encore, il prétend que l'usage d'adresser aux Vietnamiens des lettres écrites dans leur langue est une "condescendance", "une sorte de déférence que nous ne devons pas, et que les Annamites ne méritent pas"<sup>20</sup>.

De telles histoires, provoquées par le complexe de supériorité de Rheinart, soulèvent d'innombrables et violentes discussions entre celui-ci et le ministre des Affaires Extérieures de Hué et rendent impossibles les rapports "pacifiques et amicaux" souhaités par le traité.

A ces petites histoires, s'ajoutent encore des incidents graves. En voici un :

Rheinart, peu soucieux des rites et usages du royaume, se rend un jour avec des catholiques vietnamiens, à un point situé près de Ho-Quyen, appelé colline de Long-Tho, pour choisir un terrain pour la première légation française à Hué. Ce terrain est un cam-dia (terrain défendu). Tout le monde à Hué le sait, et personne n'ose l'aborder, de peur de toucher la "veine du dragon royal"<sup>21</sup>. En outre, la colline de Long-Tho domine un parcours très pittoresque de la Rivière des Parfums, lieu où Tu Duc vient souvent en bateau pour contempler le paysage. Si on se

---

<sup>18</sup> Lettre de Rheinart au ministre des Affaires Extérieures de Hué, 27.10.1875, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12776/3.

<sup>19</sup> Rheinart à Duperré, 23.10.1875, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12775.

<sup>20</sup> Du même au même, 16.10.1875, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12774.

<sup>21</sup> Long-Mach. La colline de Long-Tho prend la forme d'un dragon dont la veine se trouve précisément au lieu où Rheinart désire construire sa légation. D'après une vieille croyance vietnamienne, la "veine du dragon" est un lieu sacré : si la "veine du dragon" d'une famille est touchée, des malheurs pourraient arriver à cette famille ou à sa postérité.

rappelle qu'à cette époque le seul fait d'écrire par inattention le nom du roi dans une copie lors d'un concours est déjà considéré comme un sacrilège, on se rend compte quel sacrilège Rheinart et ses chrétiens ont commis en osant aborder le lieu auquel le roi se rend souvent en visite et en "coupant" la veine du dragon royal.

Lorsque Tu Duc apprend la nouvelle, sa colère est grande. Il abaisse de 4 degrés le ministre des Affaires Extérieures, de 2 degrés un autre ministre, d'un degré les mandarins subalternes ayant une part de responsabilité dans cette affaire, et le sous-préfet auquel appartiennent les catholiques qui ont accompagné Rheinart.

Dans un édit publié par suite de cet incident, Tu Duc critique l'attitude du représentant de la France en des termes sévères :

"... Maintenant la France et l'Annam sont comme des frères d'une même maison s'occupant d'intérêts réciproques. Comme Résident, il est nécessaire de choisir un homme accoutumé à suivre les Rites et la justice, pour garantir les sentiments d'amitié. Cela s'appelle un serviteur étranger, respectant le Roi d'un pays ami comme le sien propre. S'il ne connaît pas les Rites, à quoi servent les paroles ?

... Aussi nomme-t-on un Résident pour s'occuper des affaires des deux nations et non pour qu'il s'occupe de savoir ce que font les gens, s'ils sont bons ou mauvais ... Si on ne se respecte pas et que pour lui seul on veuille chercher des motifs de désunion, je pense que le sage souverain et les amiraux expérimentés de France n'écouteront pas les paroles contraires aux Rites d'un seul homme, pour faire que tout l'univers blâme le manque de confiance de grands pays ayant des relations. Le Résident à la capitale doit servir de modèle aux Consuls de l'extérieur, il doit les instruire suivant les Rites. Je crains encore qu'il ne soit commis de mauvaises actions. Si on ne sait pas se rectifier, comment rectifier les autres ? Le sage Souverain et les amiraux expérimentés doivent trouver cette conduite coupable et le réprimander ..."22.

Rheinart trouve ces paroles injurieuses et il a ses raisons. Mais pour qui connaît bien le Viet-Nam, ces paroles n'ont rien d'insultant : c'est le langage habituel des rois. L'opposition entre Rheinart et la cour de

---

<sup>22</sup> Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12774. Cette traduction est faite à la hâte par l'interprète de la légation. Le style des pièces émanant du roi est généralement difficile à traduire.

Hué n'est au fond que l'opposition entre deux conceptions tout à fait différentes de la diplomatie. L'établissement d'une représentation diplomatique permanente avec ses règles et ses garanties bien définies est, en effet, une innovation imposée à la diplomatie sino-vietnamienne. Celle-ci s'est bornée, dans le passé, à envoyer à l'étranger soit périodiquement, soit à l'occasion d'une affaire importante, des ambassades qui rentraient immédiatement dans leur pays une fois leur mission accomplie. La manière dont on reçoit ces ambassades varie, en outre, selon les pays, ou plus exactement, selon les rapports de force instaurés entre les pays intéressés. En ce qui concerne le Viet-Nam, il est de règle que les ambassadeurs des pays autres que la Chine se comportent à la cour vietnamienne comme des humbles mandarins.

Bien que vaincu, Tu-Duc est l'héritier de cette tradition et de cette fierté de ses ancêtres. Il croit donc pouvoir et devoir "réprimander" un Chargé d'Affaires qui se montre si peu respectueux vis-à-vis de son auguste personne, et vis-à-vis des lois et coutumes de son royaume. Mais que valent ses paroles ? Elles ne sont plus guère maintenant que l'expression d'une dignité blessée, l'écho d'une grandeur tombée déjà en décadence.

Au cours de son long règne, Tu-Duc ne connut aucun moment glorieux. Il monta sur le trône lorsque les Français commençaient déjà à préparer la guerre. Depuis, il n'était là que pour assister, impuissant, à l'écroulement de son royaume et de son autorité. Conscient de sa faute et de sa faiblesse, il souffrait profondément. Mais c'est surtout à la fin de sa vie, avec l'instauration de la première légation de France à Hué, qu'il ressentit vraiment son humiliation.

## II L'affaire de Xuan-Hoa

Les motifs qui ont déterminé l'explosion de cette malheureuse affaire sont dus à l'inconséquence, la maladresse et les intrigues d'un prêtre vietnamien qui s'appelle Ân.

Voici le résumé succinct des faits<sup>23</sup> :

Un village non chrétien était dominé et tyrannisé par un ba-ho Liêm, homme très riche et très puissant, ami intime, disait-on, d'un des per-

---

<sup>23</sup> Ce résumé est fait par Philastre, alors Chargé d'Affaires à Hué, en remplacement de Rheinart. Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 10468/1.

sonnages les plus influents de la Cour. Il accaparait la jouissance des terres communales, s'en adjudgeait l'usufruit avec quelques complices, ne laissant au menu peuple que la moindre partie de ces biens.

Dans ces circonstances, plusieurs habitants de ce village se convertirent soudainement au christianisme -la conversion étant surtout un moyen pour chercher dans la protection indirecte de la France un point d'appui contre des vexations- et se placèrent sous la direction spirituelle du prêtre Ân en même temps qu'ils remettaient entre ses mains le soin de leurs intérêts temporels.

Le prêtre Ân devint le directeur des nouveaux convertis dans un procès qu'ils essayèrent d'intenter au ba-ho Liêm.

Ce fait pouvait être envisagé comme constituant un délit grave puni très sévèrement par le Code vietnamien de l'époque. La loi relative aux instructions et incitations à porter des plaintes et entamer des procès contenait, en effet, la disposition suivante :

“Quiconque donnera des instructions ou incitera à faire des plaintes et des procès, ou bien qui fera des plaintes à la place de quelqu'un et pour lui, et qui augmentera ou diminuera la nature de la faute ou accusera calomnieusement quelqu'un sera puni de la même peine que le coupable (si la peine est la mort, elle sera diminuée d'un degré). Celui qui aura accepté de se charger d'accuser calomnieusement quelqu'un, sera considéré comme celui qui accuse calomnieusement de lui-même (si la peine est la mort, elle ne sera pas diminuée). S'il a reçu des valeurs pour le faire, on prononcera en suivant la disposition la plus sévère et en tenant compte de la valeur du produit de l'acte illicite, d'après la disposition relative au cas de violation des règles”<sup>24</sup>.

A partir de ce moment, les faits se compliquèrent : plainte portée contre le ba-ho Liêm, tentatives réitérées d'accommodement, lenteurs et négligences d'un sous-préfet qui permit verbalement, puis refusa, puis permit de nouveau de moissonner les champs dont la récolte était en litige. L'affaire se compliqua du fait du prêtre Ân qui permit aux nouveaux chrétiens de Xuan-Hoa d'embaucher la population chrétienne de villages voisins pour récolter d'autorité la moisson des champs en litige.

Ici, il faut remarquer que les chrétiens avaient tort, car ils ne récoltaient

---

<sup>24</sup> Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 10445/2.

que pour s'assurer la possibilité de recouvrer des dommages-intérêts s'il leur en était alloué dans le jugement à intervenir. Il était bien établi que les champs n'avaient pas été cultivés par eux et que si les faits de mauvaise répartition étaient vrais, ils ne leur donnaient cependant pas le droit de récolter la moisson plantée par d'autres.

Là était la grande faute du prêtre Ân ; s'il avait défendu aux chrétiens de se laisser aller à des actes de violence, ceux-ci ne se sentant pas soutenus n'eussent certainement pas osé entreprendre une semblable attaque sur la propriété du ba-ho Liêm et d'autres habitants.

Quelques jours après cette moisson, près d'un millier de non-chrétiens, armés de bâtons, vinrent pour reprendre le riz qui était à la maison commune ; trouvant de la résistance de la part des chrétiens, ils s'enfuirent après une courte rixe, laissant une vingtaine prisonniers qui furent remis au sous-préfet alors présent<sup>25</sup>.

Malgré les efforts de Mgr Sohier qui avait compris le danger, il fut impossible d'arriver à un arrangement à l'amiable en temps utile. Enfin le Chargé d'Affaires de France fut amené à s'occuper de cette affaire. Une correspondance très vive fut entretenue à ce sujet entre lui et le ministre des Affaires Extérieures de Hué. Tous ses efforts n'aboutirent pas à une solution pacifique : l'affaire était trop compliquée et des deux côtés, chrétiens et lettrés, on y mettait trop de passion. Les premiers, et avec eux le Chargé d'Affaires, redoutèrent qu'un jugement prononcé contre eux ne parût aux lettrés une victoire qui les encouragerait à en susciter d'autres à Nghe-An. Les seconds attendirent le résultat du procès pour juger l'attitude du gouvernement envers les chrétiens et les Français. Le jugement eut lieu ; Tu Duc, trouvant la sentence d'une sévérité exagérée, prescrivit de modifier le jugement ; un commissaire fut envoyé sur les lieux ; il jugea l'affaire de façon assez équitable mais reçut de nouveau l'ordre de modifier sa position. Le Chargé d'Affaires continua d'exercer des pressions sur le gouvernement de Hué, craignant de voir surgir d'autres affaires du même genre : les prêtres vietnamiens, en effet, s'arrogeaient le droit de régler eux-mêmes leurs différends avec les voisins, même lorsque ceux-ci n'étaient pas chrétiens, et très souvent, les arrangements n'étaient obtenus que par une certaine menace exercée sur les "païens". Si donc maintenant ceux-ci voyaient qu'un prêtre pouvait être condamné comme tout le monde, peut-être rappelleraient-ils

---

<sup>25</sup> Rheinart à Duperré, 7.10.1876, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12821/1.



leurs affaires et les déféreraient-ils aux tribunaux en se plaignant d'avoir été violentés<sup>26</sup>.

Le jugement fut enfin rendu en Juillet 1877. Il visait principalement les griefs suivants : incitation à une accusation calomnieuse ; rédaction des plaintes pour autrui ; action comme intermédiaire dans des arrangements illicites ; réunion d'une bande séditeuse de plus de 120 personnes pour enlever sans autorisation des récoltes d'autrui ; violence exercée sur le fonctionnaire du district pour le forcer après coup à signer la demande d'autorisation de récolter la moisson des champs en litige, afin de la mettre en sûreté jusqu'au jugement du procès ; enlèvement des buffles du ba-ho Liêm, etc ....

Le prêtre Ân fut reconnu coupable d'incitation à faire des procès, fait puni de la même peine que le coupable avec diminution d'un degré lorsque cette peine est la mort ; d'avoir extorqué des valeurs par intimidation, fait qui dans le cas présent et à cause du chiffre des valeurs qu'il aurait extorquées au ba-ho Liêm, était puni de la strangulation avec sursis ; enfin des faits prévus par le 2 D. de l'article 192, ce qui entraînait la peine la plus sévère du code, la décapitation avec exécution immédiate.

Le jugement fut soumis à la sanction royale.

Telle est, en résumé, la fameuse affaire de Xuan-Hoa. Ce procès, considéré par toutes les parties intéressées comme un test posé au gouvernement de Hué, se complique encore par un autre problème relatif à l'application de l'article 9 du traité de 1874 et c'est ici le fond de notre problème.

L'article 9 dit, dans son paragraphe 5, que si la conduite des prêtres vietnamiens est répréhensible et si, aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton ou du rotin, cette peine sera commuée en une punition équivalente.

Or, le prêtre Ân fut mis à la cangue et frappé de quelques coups de rotin pendant le procès.

A la protestation du Chargé d'Affaires, le ministre des Affaires Extérieures de Hué répond que le traité ne parle que des coups qui doivent

---

<sup>26</sup>Rheinart à Duperré, 30.9.1876, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12820/1.

être appliqués *par suite d'une sentence*, et non de ceux que les tribunaux du pays sont en usage de donner aux prévenus "pour les forcer à dire la vérité", c'est-à-dire *pendant le procès*. Il est à noter que les coups de rotin étaient le seul moyen employé devant les tribunaux vietnamiens pendant l'interrogatoire, et ce moyen était appliqué, à quelques exceptions près, à toutes les personnes, mandarins et lettrés compris.

Si l'on interprète le paragraphe 5 à la lettre, l'argument du ministre de Hué paraît solide ; mais si on l'interprète dans son esprit, comme l'a fait le Chargé d'Affaires, on pourrait arriver à une conclusion tout à fait contraire. Pour le représentant de la France, l'esprit du paragraphe 5 est d'assurer aux prêtres vietnamiens les égards auxquels leur donne droit leur titre de prêtre, en les exemptant de toute peine corporelle pouvant, d'après les idées et les moeurs européens, porter atteinte à leur dignité<sup>27</sup>.

Cette interprétation, très valable d'ailleurs, semble difficilement acceptable pour le gouvernement de Hué qui regarde comme choquant le fait que les prêtres catholiques vietnamiens soient placés sur un plan supérieur vis-à-vis des mandarins et des lettrés qui, en dernière analyse, peuvent et doivent être considérés pour ainsi dire comme des "prêtres confucianistes". Il est impossible, en effet, de dissocier le religieux du politique et du social dans l'ancienne société vietnamienne. Un mandarin ou un lettré respecté par la population d'une localité, c'est à la fois un dirigeant politique et un chef spirituel de cette localité. Il cultive et enseigne la vertu, il donne l'exemple à la population par sa manière de vivre : il exerce exactement les mêmes fonctions qu'un prêtre catholique. Mettre celui-ci dans une position privilégiée par rapport aux mandarins et aux lettrés, n'est-ce pas reconnaître la supériorité de la religion catholique sur la religion nationale ?

L'interprétation du Chargé d'Affaires se heurte encore à une deuxième difficulté relative à l'exécution du jugement.

Quelle peine mérite le prêtre Ân ? Etant donnée la sévérité du code Gia-Long, la peine peut aller jusqu'à l'un des degrés du travail pénible, peine qui comporte *toujours un certain nombre de coups de bâton*.

Le Chargé d'Affaires veut interpréter le paragraphe 5 comme prohibant, dans toutes les circonstances possibles, l'emploi de peines corporelles

---

<sup>27</sup> Rheinart à Dupré, 30.9.1876, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12820/1.

contre les prêtres vietnamiens. Or, comme l'a remarqué Philastre, ni le texte français ni le texte chinois du traité ne comportent cette interprétation, et la discussion du traité ne laissant pas de doute sur le sens de l'article 9.

Les "peines du rotin et du bâton" sont deux "peines spéciales", la seconde allant de 10 à 50 coups et la première de 60 à 80. Ce sont des peines qui sont édictées à chaque instant dans le Code et qui s'infligent presque toujours sans jugement écrit. *C'est à l'application de ces deux peines* qui pouvaient, à chaque moment, leur être infligées par le mauvais vouloir du plus mince magistrat qu'on a voulu soustraire les prêtres vietnamiens, et lorsqu'on discutait cet article 9, les plénipotentiaires de Hué avant de l'accepter se refusaient à l'admettre "parce que cela mettrait les prêtres vietnamiens sur le même pied que les fonctionnaires du pays".

Il n'y avait ni erreur ni surprise de ce côté. La rédaction de cet article, ou du moins les termes employés proviennent de Mgr Colomber lui-même qui avait remis au plénipotentiaire français une note exposant les désirs des missions. Ces termes excluent absolument l'idée que la prohibition s'étend aux *peines auxiliaires du bâton qui accompagnent toutes les peines supérieures*.

Et s'il se fut agi de ces dernières, on l'aurait certainement mentionné, la discussion en aurait eu lieu. Il ne se fut plus agi de "mettre les prêtres vietnamiens au même niveau que les magistrats", il eût alors été question de les mettre au-dessus de tous, hors la loi, à côté des membres de la famille royale et de quelques autres personnes privilégiées.

C'est là qu'est l'erreur, car puisqu'on voulait soustraire les prêtres vietnamiens à un châtement humiliant, il eût fallu penser que ce supplice ne pouvant plus être appliqué comme peine, il fallait encore au moins limiter les cas d'emploi du rotin comme moyen de question, si on n'obtenait pas la suppression de la question elle-même (ce qui, reconnaît Philastre, eût été difficile sinon impossible).

Demander qu'un prêtre qui aura commis un fait puni du travail pénible et au-dessus soit dispensé de la peine corporelle que comporte toujours la peine du travail pénible c'est aller contre le traité.

Demander qu'une loi vienne ou supprimer la question ou limiter le nombre des faits pour lesquels elle pourra être appliquée, c'est demander de reconnaître les conséquences logiques de l'article 9.

Lorsqu'il entendit parler pour la première fois de l'affaire de Xuan-Hoa, Philastre, qui venait de remplacer provisoirement Rheinart en congé, crut d'abord à une interprétation déloyale de la part du gouvernement de Hué. Il devait reconnaître bientôt, à l'encontre de Rheinart, qu'il n'en était rien. Les Français avaient contre eux le texte formel d'un article ; ils ne pouvaient, pour appuyer leur protestation, qu'invoquer l'équité ou la justice.

“Nous avons affaire à un cas exceptionnellement grave, écrivait Philastre. De grands personnages se sont très avancés, le recul leur est extrêmement difficile ; l'entourage de la Cour est contre nous. Enfin dans ce cas, nous ne pouvons même pas compter sur le ministre ; au contraire. ... Les conséquences peuvent en être très graves ... Dans ce cas plus que dans tout autre, je crois qu'il est indispensable de ne demander que ce qu'on pourra être décidé à obtenir au besoin par la pression la plus énergique, autrement l'échec me paraît très probable”<sup>28</sup>.

L'affaire traîna pendant trois ans. Elle se termina enfin par une concession du gouvernement de Hué faite sous la pression des notes menaçantes du gouverneur de Saïgon exigeant catégoriquement “qu'un prêtre ne doive jamais être frappé du bâton, soit comme moyen d'information, soit comme *peine principale* ou *peine accessoire*”<sup>29</sup>.

La proposition de Hué est la suivante :

“Désormais quand des prêtres commettront une faute peu grave et passible de la peine du rotin ou du bâton, le jugement étant prononcé, ils seront *autorisés à se racheter* à prix d'argent conformément aux règlements, mais quand le fait commis entraînera une peine plus grave et qu'il y *aura des témoignages suffisants, ou qu'on pourra par des preuves établir le fait et ses circonstances d'une façon certaine*, sans que cependant ces prêtres veuillent avouer et se soumettre au jugement, *il ne sera pas nécessaire* d'employer le rotin ou le bâton pour les soumettre à la question ; *il ne sera pas non plus nécessaire* que ces prêtres déclarent s'ils se soumettent ou non au jugement qui sera rendu, et que la peine sera prononcée conformément aux lois et décrets du pays ; si leur faute est passible de la peine du travail pénible,

<sup>28</sup> Philastre à Duperré, dépêche du 1.8.1877 précitée

<sup>29</sup> Philastre à l'amiral Lafont, 19.2.1879, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12870.

ils seront *effectivement* punis de la peine du travail pénible ; si elle est possible de l'exil, ils seront *effectivement* exilés ; si elle est punie de la décapitation ou de la strangulation, ils subiront, *effectivement* ces peines sans qu'ils puissent en aucun cas objecter qu'ils n'ont pas avoué leur faute, ni accepté la condamnation, ou faire valoir aucune raison quelconque"<sup>30</sup>.

Le ministre des Affaires Extérieures de Hué précisait que cette proposition avait été élaborée par son gouvernement dans l'esprit de ne pas "altérer les bonnes relations entre les deux pays" et qu'elle n'était nullement la conséquence du sens du texte du traité ou des intentions exprimées au moment où le texte avait été arrêté.

Tout finit donc par une concession du plus faible. A chaque conflit qui les opposait aux Français, Tu Duc et son gouvernement ne récoltaient que de l'amertume et du ressentiment.

### III Le problème du conflit entre chrétiens et non-chrétiens

A peine Philastre et Nguyen Van Tuong eurent-ils quitté Hanoï (février 1874) que la guerre entre chrétiens et non-chrétiens éclata de nouveau, cette fois à Nghe-An, au sud du Tonkin, où se trouvait la "mission du Tonkin méridional" de Mgr Gauthier. Le parti "Van-Thân", formé dans le Nghe-An dès mars 1874, dirigé par Tran Luu et Dang Nhu Mai, groupant trois mille lettrés, prit les armes contre la Cour de Hué et sa politique défaitiste<sup>31</sup>. Comme au Tonkin, il s'en prit tout d'abord aux chrétiens, accusés d'être traîtres à la nation<sup>32</sup>. Ces derniers, dès qu'ils se sentirent appuyés par les forces françaises appelées à leur secours, se livrèrent, à leur tour, à des actes de vengeance et ne ménagèrent pas plus les villages non-chrétiens que ceux-ci ne les ménagèrent ensuite. Massacres, incendies, pillages... tout se passait comme au lendemain

<sup>30</sup> Philastre à l'amiral Lafont, 19.2.1879, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12870.

<sup>31</sup> Il ne faut pas confondre Lettré et Mandarin. Tous les mandarins sont des lettrés, mais les lettrés peuvent ne pas se présenter au concours de mandarinat qui donne accès à la fonction publique.

<sup>32</sup> "Voici la raison pour laquelle les lettrés veulent massacrer tous les chrétiens, c'est que ceux-ci se sont unis aux Français et les ont aidés dans la conquête des quatre provinces du Tong-King, de sorte que les pertes subies par le gouvernement leur sont imputables" (lettre de Mgr Sohier aux interprètes de l'ambassade annamite, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 10827).

de la mort de Garnier. Mais cette fois la Cour de Hué se montrait très ferme : la révolte de Nghe-An fut très vite anéantie, après une sanglante répression, par les troupes envoyées de Hué.

Le calme ayant été rétabli, les missionnaires de Nghe-An demandèrent que leurs chrétiens fussent indemnisés des pertes qu'ils avaient subies. L'amiral Duperré, gouverneur de la Cochinchine, écrivit directement au ministre des Affaires Extérieures de Hué (vers février-mars 1875) pour réclamer du gouvernement vietnamien qu'il donnât satisfaction à ces plaintes. Rheinart, Chargé d'Affaires de France à Hué, soutint avec son zèle habituel les réclamations des chrétiens et des missionnaires.

Au début, Mgr Gauthier présenta plusieurs mémoires au gouvernement vietnamien ; un de ces mémoires, sans date, portait au commencement de 1875, le chiffre approximatif des indemnités à la somme totale de 2.146.613 ligatures. Ce chiffre devait être successivement augmenté.

Le gouvernement de Hué fit preuve à cette occasion de la lenteur qu'il déployait toutes les fois qu'une affaire lui déplaisait. Cette lenteur fut encore accrue, dans ce cas particulier, par les liens de communauté de doctrine qui rattachaient les "coupables" à tout ce qui faisait partie du gouvernement et de la magistrature, ou pour dire plus justement, à tout ce qui n'était pas chrétien<sup>33</sup>. Cependant, sous la pression permanente du Chargé d'Affaires, le gouvernement finit par envoyer à Nghe-An un commissaire qui s'acquitta consciencieusement de sa mission, mais vint ensuite à mourir. Avant sa mort, il avait ordonné la confiscation des biens des coupables pour les donner aux victimes à titre de restitution et le reste des gens compromis, ou des plus compromis, s'était empressé de s'accorder avec les plaignants, au moyen de transactions privées qui recevaient ensuite l'approbation des autorités locales<sup>34</sup>. Cette mesure, si elle donna satisfaction à Rheinart, aux missionnaires et aux chrétiens, exaspéra le mécontentement de la population non-chrétienne et provoqua une autre tentative de rébellion contre Hué en 1876. De leur côté, les chrétiens étaient insatiables : tous les jours ils faisaient de nouvelles réclamations et portaient de nouvelles accusations, si bien qu'il était impossible d'aller plus avant dans la voie des indemnités sans courir le

---

<sup>33</sup> Philastre à l'amiral Lafont, 4.3.1878, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12839/1.

<sup>34</sup> Voir le Rapport au Roi, rédigé par l'envoyé royal Phan-Huy-Kiem, 7.12.1875, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12786.

risque de provoquer un nouveau soulèvement<sup>35</sup>.

Le gouvernement de Hué était ainsi pris entre deux feux : poussé chaque jour par le Chargé d’Affaires et par les missionnaires, il ne pouvait pas ne pas faire acte de bonne volonté à l’égard des chrétiens, bien qu’il sût que cela lui aliénait la grande majorité des populations dont il cherchait, tout de même, à gagner la sympathie. “Le gouvernement annamite, constatait Philastre, veut absolument la paix. Il n’y a pas d’entente générale contre les chrétiens entre le gouvernement, les fonctionnaires et les non-chrétiens, mais il y a énormément de mauvaises volontés individuelles soutenues par la haine des populations. Cette haine ne date que de quelques années, mais elle s’envenime tous les jours malgré le désir du gouvernement. Le Ministre ne cache pas que son gouvernement a à compter avec les tendances de la population de certaines parties du Royaume et qu’il est souvent très entravé dans ce qu’il voudrait faire”<sup>36</sup>.

Le problème se compliquait encore depuis que, pour indemniser les chrétiens, on avait dépouillé les non-chrétiens d’une partie des terres qu’ils cultivaient. Dans la province de Nghe-An, la population est très dense relativement à la superficie des terres cultivables. Les rizières y sont relativement rares et d’une valeur considérable : le riz s’y vend toujours cher, les champs susceptibles de produire cette denrée indispensable sont tous depuis longtemps mis en culture. Tout petit propriétaire qui vient à perdre la parcelle que lui avaient transmise ses aïeux est non seulement réduit à la misère absolue, mais presque mis dans l’impossibilité de vivre de l’exercice de tout autre travail. Il en est de même des villages qui viennent à être dépouillés de la jouissance des terres Cong-Dien (terres communales) : d’un côté les espaces à défricher font défaut, et de l’autre toutes les places sont prises dans les petites industries et le commerce local dont le développement est d’ailleurs entravé par le régime en vigueur dans le pays.

Le commissaire royal chargé de faire indemniser les chrétiens pour les pertes subies en 1874 s’était peu inquiété des considérations ci-dessus, et s’était laissé aller à admettre en principe le système des indemnités en terres à prendre sur les propriétés des “fauteurs de troubles” pour les donner à leurs victimes. Ce moyen était détestable, mais c’était le seul qui pût apaiser sur-le-champ les réclamations des chrétiens.

---

<sup>35</sup> Philastre à Lafont, 7.3.1877 et 4.3.1878, Amiraux 10.451 et 12839/1.

<sup>36</sup> Du même au même, 7.3.1877, Amiraux 10451.

En effet, quand le gouvernement de Hué, pressé par les réclamations des évêques, poussé par les démarches du représentant de la France, avait voulu faire indemniser les chrétiens par les “villages payens coupables”, ces derniers villages s’étaient dispersés plutôt que de payer, et des villages entiers étaient devenus déserts. Les non-chrétiens s’étaient ainsi ligüés entre eux pour se soutenir, se cacher et pour ne supporter aucune contrainte à restitution ou à indemnité. C’est alors que ne sachant comment faire pour satisfaire quand même et de suite aux réclamations des chrétiens, on était entré dans une voie que ceux-ci indiquaient eux-mêmes en demandant la jouissance et la concession des terres restées vacantes<sup>37</sup>.

Etant données les circonstances et la situation économique du pays, cette manière de procéder ne pouvait qu’aboutir aux résultats les plus désastreux : non seulement elle rendait l’apaisement des esprits de plus en plus impossible dans cette malheureuse province, mais elle *compliquait encore la question religieuse d’une question agraire*<sup>38</sup>.

Les Français éclairés réalisèrent parfaitement le danger de cette manière d’agir. “Nous n’avons jamais demandé cette expropriation, écrit Philastre, et nous réclamions seulement le paiement des indemnités qui seraient reconnues équitables, étant convaincus que le gouvernement se chargerait d’opérer ces paiements sans violences, sans provoquer des haines et des vengeances qu’il s’agissait de calmer”<sup>39</sup>.

Mais ni Mgr Croc, ni Mgr Gauthier ne partageaient ce principe. Ils réclamaient des indemnités foncières et leurs chrétiens voulaient être indemnisés en totalité des pertes qu’ils avaient subies. Or les villages coupables devaient seuls faire la réparation et tout ce qu’on pouvait faire dans cette voie était fait ; aller plus loin ne serait que pousser à la guerre civile.

Philastre résumait la situation de Nghe-An en ces termes :

“Bien qu’il soit évident que le gouvernement annamite ne peut pas désirer des troubles au Nghe-An, quels que soient d’ailleurs ses ressentiments contre les chrétiens, bien que je sois convaincu qu’il essaiera de les prévenir, je suis inquiet de ce qui va résulter de tout

---

<sup>37</sup> Philastre à Lafont, 7.3.1877, *ibid.*

<sup>38</sup> Lettre du Consul de Hai-Phong au Gouverneur de la Cochinchine, 4.1.1877, Archives centrales de l’Indochine, Amiraux 10443/8.

<sup>39</sup> Philastre à Lafont, dépêche du 4.3.1878 précitée.



ceci. Il y a désormais dans tout ce pays autant de haine contre les chrétiens que le fanatisme musulman aurait pu en produire dans une autre région.”<sup>40</sup>

Les troubles religieux ne se limitent pas seulement à Nghe-An : partout où il y a un consultat français - établi, rappelons-le, par le traité de 1874 - il se produit de troubles semblables, dont les causes sont absolument étrangères à la religion. La première de ces causes et la plus importante est, sans aucun doute, la volonté délibérée des missionnaires d'intervenir dans les affaires publiques. Les mandarins ne leur demandaient qu'une chose : c'était de se contenter d'user des droits que leur donnait le traité, liberté de circulation, de prédication, de possession, et de ne pas intervenir dans les affaires publiques qui ne sont pas de leur ressort. Cette habitude d'intervention illégale qui avait jadis donné lieu à des rigueurs légales qualifiées à tort de "persécutions", provoquait toujours des haines, des rancunes, des jalousies, de l'animosité entre les deux fractions de la population. Certains missionnaires, tel le Père Geoffroy à Binh-Dinh, commettaient délibérément les crimes des plus graves : rébellion contre l'autorité, excitation à la révolte, extorsion, violences, sévices, arrestations arbitraires...<sup>41</sup>. En vertu de l'article 17 du traité de 1874, les tribunaux vietnamiens n'avaient pas compétence pour les juger. Mais les chrétiens vietnamiens, engagés dans ces affaires, relevaient à coup sûr de ces tribunaux. Or l'article 9 était conçu de telle manière que les Français pouvaient prétendre qu'il leur imposait l'obligation d'intervenir dans des affaires judiciaires pour voir si ces chrétiens étaient, à cause de leur religion, victimes de "jugements iniques", de "mesures arbitraires", s'il y avait partialité évidente contre eux<sup>42</sup>. "L'article 9, écrit Rheinart, nous attirera toujours des difficultés, parce que les chrétiens ont eu le tort de former un parti politique, qui veut se soustraire aux lois du pays et se rendre indépendant. Aucun pays ne se montre plus indifférent que l'Annam en matière religieuse, et si les missions se contentaient d'enseigner la religion chrétienne, elles ne seraient jamais inquiétées"<sup>43</sup>.

L'immixtion des missionnaires dans des affaires judiciaires et administratives suscitait partout des querelles endémiques entre les nouveaux

---

<sup>40</sup> Philastre à Lafont, dépêche du 7.3.1877 précitée.

<sup>41</sup> Rheinart au gouverneur Le Myre de Vilers, 19.8.1879, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12877.

<sup>42</sup> Rheinart à Le Myre de Vilers, dépêche du 19.8.1879 précitée, et Rheinart à Duperré, 28.10.1876, Archives Centrales de l'Indochine, sans référence.

<sup>43</sup> Rheinart à Le Myre de Vilers, 19.8.1879 précitée.

convertis et leurs villages et entre les villages chrétiens et les villages non chrétiens. Un paysan voulait-il se venger de ceux qui prétendaient continuer à occuper un de ses terrains ? Le meilleur moyen était de faire la donation de ce terrain à l'église<sup>44</sup>. Derrière les troubles, soi-disant religieux de l'époque, il y avait presque toujours des querelles de terrains. Voulait-il obtenir gain de cause dans un conflit qui l'opposait aux autorités de son village ? Qu'il se fit catholique ! Les missionnaires étaient là pour l'appuyer. Devenu catholique, ce paysan, sous la protection de ses prêtres et de l'article 9 du traité, cherchait à se venger du village en lui enlevant une partie de sa population pour aller vivre dans les villages chrétiens.

“Il s'agit dans le traité de la liberté de religion ; aujourd'hui, c'est de la liberté illimitée de prosélytisme qu'il est question et comme conséquence, la liberté de retirer tous les convertis de leurs villages pour aller grossir les villages chrétiens. Or ce dernier fait est absolument défendu, non pas pour les chrétiens, mais pour tout le monde. Il y a des règlements qui interdisent d'inscrire dans un village un homme déjà inscrit ailleurs et, sans cela, il y aurait une guerre continuelle entre les communes voisines.

“Le traité stipule que les Evêques et missionnaires ainsi que les prêtres indigènes pourront “prêcher en tous lieux la doctrine chrétienne”. Cela ne veut certainement pas dire qu'ils pourront aller prêcher dans les places publiques, si le gouvernement annamite y voit un danger, et cela ne donne à aucun autre le droit d'aller prêcher la désorganisation dans les communes.”<sup>45</sup>

Il est donc à remarquer que toutes les nouvelles difficultés qui se présentaient étaient soulevées à propos des nouveaux convertis, et que ces conversions rapides et inattendues n'étaient en réalité qu'un moyen de trouver un point d'appui pour servir des intérêts particuliers<sup>46</sup>. Rheinart lui-même devait reconnaître cette triste vérité :

“Le clergé annamite, disait-il, se targuerait volontiers de notre appui pour exercer une pression sur les païens. Il leur vendrait notre protection moyennant une conversion, sincère ou non ; la vanité-s'ajoute chez lui à l'ardeur religieuse pour le pousser à faire

---

<sup>44</sup> Rheinart à Le Myre de Vilers, 24.9.1879, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 12877.

<sup>45</sup> Philastre à Lafont, 24.5.1877, numéro 87 (affaire Geoffroy à Khanh-Hoa), Amiraux 10462/1.

<sup>46</sup> Ibid.

partout des prosélytes. J'ai réussi, je pense, dans mon dernier entretien avec le Père Diéu à couper court à ce zèle exagéré ; j'ai fait sentir que nous protégeions les chrétiens, que nous assurions la liberté de conscience, mais que nous n'étions pas absolument passionnés pour les conversions trop rapides et en masse<sup>47</sup>.

Que ces conversions fussent sincères ou non, les missionnaires s'en souciaient peu ; l'important pour eux était d'avoir de nouveaux chrétiens, car une fois convertis, les paysans étant considérés - et se considérant eux-mêmes - comme des étrangers dans la communauté, ne pouvaient plus vivre comme avant dans le village, et se voyaient, par conséquent, contraints de suivre fidèlement leurs curés.

Et les missionnaires exploitaient la misère des paysans pour obtenir des conversions.

Dans la province de Khanh-Hoa, par exemple, par suite d'une autorisation donnée par la Cour de Hué mais provoquée par le Père Geoffroy, tout vietnamien qui se faisait chrétien -fût-il même un inscrit- pouvait entrer dans une corporation spéciale et alors, moyennant le paiement à l'Etat d'une taxe annuelle de 20 ligatures, il était exempté de tout impôt, de toute corvée et du service militaire. Il se trouvait ainsi placé en dehors du village auquel il ne payait plus de contributions, mais qui n'était pas pour cela déchargé d'une part proportionnelle. Vingt ligatures représentaient ordinairement plus que les charges annuelles de toutes sortes d'un habitant, et dans la plupart des autres provinces l'échange n'aurait peut être pas eu lieu ; mais le Khanh-Hoa était un pays pauvre qui s'était dépeuplé en partie, les registres des villages restant toujours les mêmes, suivant la coutume vietnamienne, les charges étaient donc beaucoup augmentées, surtout dans les villages -les plus nombreux- qui n'avaient que très peu de terrains communaux, et l'on trouvait avantage à entrer dans la corporation.

De là chez les dignitaires du village un mécontentement qui grandissait chaque jour parce que les privilèges accordés déterminaient précisément de nombreuses conversions, surtout parmi les pauvres soumis aux exactions. L'exemption de service militaire était aussi un attrait puissant ; beaucoup de soldats demandaient à se faire chrétiens pour bénéficier de l'entrée dans la corporation<sup>48</sup>. C'est ainsi qu'on semait la haine et la

---

<sup>47</sup> Rheinart à Duperré, dépêche du 28.10.1876, numéro 248 précitée.

<sup>48</sup> Rapport du Commandant Duchaffaut, 8.6.1878, Archives centrales de

discordes parmi les paysans paisibles qui vivaient jusque là en parfaite harmonie entre eux.

“Cette voie est on ne peut plus dangereuse, constatait avec raison Philastre. Je crains que les missionnaires ne soient pas tous aussi prudents que les circonstances le commandent et que quelques-uns ne se fassent des illusions sur les libertés que le traité confère en fait de religion ... Comment se fait-il que cette population qui, en général, était très indifférente aux chrétiens, alors que ceux-ci étaient hors la loi et par suite modestes dans leurs agissements, soit devenue tout à coup hostile aux chrétiens ? Il est au moins probable que dans un certain nombre de cas l'imprudence des chrétiens y est pour beaucoup”<sup>49</sup>.

En résumé, la liberté illimitée accordée aux missionnaires par l'article 9 du traité de 1874 créait des difficultés innombrables tant aux autorités françaises qu'aux autorités vietnamiennes. Mais même cette liberté ne leur suffisait pas. Rien, en effet, ne pouvait satisfaire les missionnaires tant que se dressait devant eux le dernier obstacle qu'ils voulaient abattre à tout prix : cet obstacle, c'était la souveraineté du Viet-Nam.

Joignant leurs efforts à ceux des hommes d'affaires, ils continuaient à pousser la France vers la conquête totale du pays en démontrant que le traité de 1874 n'était qu'une supercherie de la cour de Hué et que toute alliance avec cette cour n'était qu'illusion.

---

l'Indochine, Amiraux 13084.

<sup>49</sup> Philastre à Lafont, dépêche du 24.5.1877 précitée.

## Chapitre VIII

### De la “protection” au protectorat : le traité de 1884

Nous avons vu qu'en 1873, la France avait eu à choisir entre les trois solutions suivantes :

Faire la conquête du Tonkin et même celle de l'Annam entier et les annexer à la colonie déjà existante de Cochinchine ou en faire une colonie distincte.

Renverser le souverain existant et le remplacer par un plus dévoué à ses intérêts, pris soit dans la descendance des Lê, soit partout ailleurs.

Laisser sur le trône le souverain régnant et se borner à établir un protectorat français sur ses Etats.

La première solution avait été vigoureusement écartée par Paris : conquérir le Tonkin ou même l'Annam entier et en faire une possession française n'était certes pas une opération militaire bien difficile ; mais conserver sa conquête, l'administrer et la coloniser étaient hors des moyens de la France. Cette solution entraînerait, en outre, des difficultés avec les puissances étrangères.

La seconde solution, vivement souhaitée et sollicitée par les évêques du Tonkin, ne présentait pas moins de dangers et d'inconvénients qu'une conquête directe. Pour maintenir le roi choisi par les Français, pour faire respecter son autorité, il ne faudrait guère moins d'efforts, de sol-

faits et de combats que pour maintenir un gouvernement direct, et les probabilités d'appel par Tu Duc à une intervention étrangère seraient les mêmes. D'autre part, les partisans de ce mode d'action avaient-ils un candidat au trône qui offrait des garanties de popularité, de souplesse et de bonne foi suffisantes pour qu'on risque en son honneur et à son profit une aussi grosse aventure ? Où était la famille des Lê ? Quels mérites avaient ses descendants ? Quelle authenticité présentait leur généalogie ?

Puisque ni la conquête directe, ni la création d'un royaume vassal de la France ne présentaient assez d'avantages pour compenser les dangers d'une semblable entreprise et les dépenses d'hommes et d'argent qui en seraient la conséquence, les Français avaient songé à la troisième solution. Mais ils n'étaient pas allés jusqu'au bout, car l'amiral Dupré, débordé, formellement désavoué, très pressé d'en finir, s'était vu obligé de supprimer le mot "*protectorat*" dans un traité qui n'était fait que pour cela, et le remplacer par le terme trop vague de "*protection*" (Art. 3). Il en résultait une situation équivoque dans les rapports entre la France et le Viet-Nam, le second n'étant ni entièrement souverain ni entièrement dépendant de la première.

Infirmes de naissance, le traité de 1874 était la cible des critiques sévères qui réclamaient sa révision par la reconnaissance formelle, dans un nouveau traité, du protectorat proprement dit. Comment le passage de la "*protection*" au protectorat s'est-il opéré ?

## **I Politique française à l'égard de la cour de Hué au lendemain du traité de 1874**

Comme au lendemain du traité de 1862, comme au lendemain de la conquête de la Cochinchine en sa totalité en 1867, les Français, au lendemain du traité de 1874, avaient besoin de repos et de calme. Les successeurs de Dupré s'efforçaient, apparemment tout au moins, d'"oublier" le Tonkin. Après le traité de commerce rapidement conclu lors du bref passage de l'amiral Krantz, l'amiral Duperré, gouverneur pendant trois ans, serait passé inaperçu si son nom n'avait été attaché au percement de canaux à travers les marais de la Cochinchine. On recommençait à parler de la paix et de l'amitié malgré les difficultés énormes créées par le problème chrétien.

Naturellement les missionnaires ne voulaient pas que la détente s'établît entre les Français et les Vietnamiens. Ils s'efforçaient de convaincre les premiers qu'ils étaient tombés dans le piège tendu par le gouvernement de Hué en croyant innocemment à ses promesses. Spécialiste de la "politique d'hypocrisie", ce gouvernement, affirmaient les missionnaires, signait le traité et donnait en même temps aux mandarins et aux lettrés l'ordre de se soulever contre les chrétiens et les Français<sup>1</sup>. C'est ainsi que pour les "massacres" des chrétiens au Tonkin en 1873 et à Nghe An en 1874, la cour et les lettrés s'étaient concertés de même que les révoltes en Cochinchine avaient été tramées et dirigées par le gouvernement de Tu Duc. Non seulement les mandarins n'avaient rien fait pour arrêter les lettrés mais ils les avaient même poussés à agir le plus promptement possible afin que les Français n'eussent pas le temps d'intervenir<sup>2</sup>.

Mgr Pugnier dénonçait cette "politique fourbe" de Hué dans de longues lettres adressées tant au gouverneur de Saïgon qu'au résident français à Hanoi.

"Je vous prie, Amiral, conseillait-il au premier, de ne vous point laisser tromper par cette politique fourbe et de ne point ajouter foi aux apparences des bonnes dispositions que peut vous donner la cour de Hué, parce qu'elle aura accordé quelque légère satisfaction à vos justes réclamations : ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'elle sait employer la ruse et le mensonge pour cacher sa politique hostile ..."<sup>3</sup>.

"Permettez-moi de vous le dire, déclarait-il au second, en général les mandarins et les lettrés sont vos ennemis aussi bien que les nôtres. Ce n'est point des derniers événements que date leur haine : elle a été développée alors il est vrai ; mais non pas engendrée. Ils savaient que les chrétiens aimaient la France, et ils ont voulu les exterminer : bien qu'ils les aient vus presque sans secours au moment du malheur, leur conviction intime est que nos

---

<sup>1</sup>Pour appuyer leurs accusations, les missionnaires communiquaient aux autorités françaises des documents émanant, disaient-ils, soit de la Cour soit des plus hauts mandarins, et dans lesquels on proposait des moyens de combattre les Français et les chrétiens (cf. : Lettre de Mgr Pugnier à Rheinart, 5.5.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 13511/2 ; Lettre de Mgr Pugnier à Krantz, 30.6.1874, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (21) carton 13).

<sup>2</sup>Mgr Pugnier à Rheinart 5.5.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 15511/1. Cf. également lettre de Mgr Croc, 13.4.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 10827.

<sup>3</sup>Mgr Pugnier à l'amiral Krantz, 27.6.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (21) carton 13.

néophytes aiment encore et aimeront toujours les Français, parce que les liens qui les unissent à eux sont des liens sacrés. Voilà la vraie cause de leur haine et le vrai noeud de leur politique qui tend continuellement à affaiblir les chrétiens, sinon à les détruire. Leur but est de priver la France d'amis nombreux et dévoués et de lui enlever l'influence qu'elle exerce depuis longtemps dans le royaume d'Annam"<sup>4</sup>.

Les missionnaires avaient l'appui total de Rheinart qui, de l'opinion même de l'amiral Krantz, se laissait "un peu" influencer par Mgr Puginier et ses chrétiens<sup>5</sup>. Ce haut fonctionnaire, dans ses nombreux rapports adressés aux amiraux Krantz et Duperré, mettait constamment ceux-ci en garde contre les "agissements" de la cour de Hué et de ses mandarins, qu'il accusait de connivence avec les lettrés, de mauvaise foi et de fourberie :

"Une partie des mandarins nous sera toujours hostile et parmi eux se trouvent les plus hauts fonctionnaires, les grands dignitaires : confiants en leur politique traditionnelle de fourberie, de mauvaise foi, ils n'ont pas perdu l'espoir de nous tromper. Il leur faudra bien traiter mais s'ils ne peuvent se dispenser de signer le traité, je ne puis les croire disposés à l'exécuter de bonne foi. Aussi serait-il peut-être prudent de prévoir les futures difficultés en nous garantissant l'occupation de plusieurs points ..."<sup>6</sup>.

"... Réclamations, représentations, protestations ne signifient absolument rien dans la position où nous sommes ... Dans leur orgueil, dans leur aveuglement, nos ennemis espèrent triompher par la fourberie et par le nombre. Il est à souhaiter qu'ils nous forcent à les détromper ; quand nous les aurons écrasés sans pitié, ils commenceront à respecter les traités et les engagements"<sup>7</sup>.

En conseillant la politique de la force, Rheinart se faisait l'avocat des idées de Mgr Puginier qui ne cessait de prêcher la solution militaire, la considérant comme l'unique moyen d'en finir avec le problème viet-

---

<sup>4</sup>Mgr Puginier à Rheinart, 4.4.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 13506/7.

<sup>5</sup>Krantz au ministre de la Marine et des Colonies, 11.4.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (21) carton 13. Rheinart était résident français à Hanoi avant d'être nommé Chargé d'Affaires à Hué.

<sup>6</sup>Rheinart à Dupré, 8.3.1870, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 13504/1.

<sup>7</sup>Rheinart à Krantz, 21.3.1874, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 13505/1.



namien<sup>8</sup>. On croirait entendre Mgr Puginier en lisant les rapports de Rheinart :

“... Toute alliance avec ce gouvernement-ci est impossible... Tout traité avec Tu Duc sera illusoire ; dans l'intérêt de tous, nous devrions chercher un autre allié pour le remplacer ; il nous y forcera, du reste, très probablement...”<sup>9</sup>.

“... Quel que soit notre désir d'arriver à la fin de l'entreprise tentée au Tong-King sans renforts, sans expédition, nous allons être entraînés et engagés dans une véritable lutte. Il faut nous préparer sans retard, pour en finir plus rapidement, il faut aussi ne pas se contenter de demies satisfactions, de demies mesures, et puisqu'on nous force à combattre, écrivons nos ennemis de manière à ne plus laisser d'espérances à pareilles tentatives...”<sup>10</sup>

Mais ni les amiraux Krantz et Duperré, ni le gouvernement français ne se laissèrent entraîner par Rheinart. Afin de prévenir les conséquences dangereuses qu'une attitude belliqueuse pourrait amener, Krantz recommandait sans cesse à Rheinart de ne pas se départir de la ligne de conduite “absolument pacifique”, de ne pas engager, à aucun prix et même de peu de durée, avec le gouvernement vietnamien, enfin de vivre, au moins en apparence, en parfait accord avec les “autorités légitimes” du pays. Il lui renouvelait d'autre part l'ordre d'évacuer Hanoï avec ses troupes et de se retirer sur les bâtiments pour rallier ensuite à Hai-Phong, en cas d'attaques vietnamiennes, au lieu de renforcer sa garnison comme l'avait conseillé Mgr Puginier<sup>11</sup>.

Dans une lettre qu'il écrivit au commandant du *Décès*, envoyé au Tonkin pour se renseigner sur la situation du pays, Krantz lui confiait ses vives inquiétudes, au sujet du conflit entre les missionnaires et Rheinart d'une part, et les autorités vietnamiennes de l'autre. Il redoutait “qu'entraîné

---

<sup>8</sup> Dans la lettre qu'il adressa à Rheinart le 5.5.1874, (Amiraux 13511/1), le prélat conseillait au résident français de renforcer la garnison de Hanoï - ce qui était contraire au traité - et d'installer le Commandant militaire dans la capitale du Tonkin, ce qui était contraire à l'avis de Philastre.

<sup>9</sup> Rheinart à Duperré, 9.10.1875, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 12774.

<sup>10</sup> Rheinart à Krantz, 5.4.1874, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 13506/1.

<sup>11</sup> Krantz au ministre de la Marine, 11.4.1874, Archives du ministère de la FOM, A30 (21) Carton 13. L'amiral Dupré, alors à Paris, soutenait au contraire que cette évacuation était dangereuse tant au point de vue des intérêts des chrétiens qu'au point de vue du prestige de la France (Lettre de Krantz au Commandant du *Décès* 8.4.1874, même référence).

par des vues politiques particulières et qu'ayant la pensée que le gouvernement français songe à se mêler de nouveau de la politique intérieure de l'Annam et à prendre parti pour telle ou telle fraction de la population, M. Rheinart ne se laisse aller à intervenir sans nécessité absolue dans les affaires qui déchirent le Tonkin et ne passe de la défensive à l'offensive"<sup>12</sup>. Il recommandait à son envoyé de faire comprendre aux évêques du Tonkin qu'ils devaient agir avec la plus grande prudence et empêcher leurs chrétiens de se révolter contre le gouvernement de Hué<sup>13</sup>.

La politique de Krantz se résume en ces lignes :

“Défensive vigilante ; repousser vigoureusement toute agression, de quelque côté qu'elle vienne. Bons rapports avec les autorités annamites tant que cela sera possible, mais même en présence de mauvais procédés, ne pas prendre l'initiative d'une attaque contre elles. Leur parler sévèrement, le cas échéant ; leur dire que le gouvernement de l'Annam ne tolérera pas de leur part une conduite équivoque, mais ne pas aller au-delà, tant que ces autorités ne se mettront pas ouvertement dans leur tort en commettant contre nous des actes hostiles”<sup>14</sup>.

Pour bien se maintenir dans cette position, la condition essentielle était, recommandait Krantz, de se tenir en garde “contre les gens qui viendront vous dire qu'ils ont derrière eux une partie de la population, et qu'il est facile de forcer les fonctionnaires annamites à prendre telle ou telle mesure. C'est en se laissant aller à des suggestions de cette espèce que l'on compromet les populations et que l'on se trouve avoir engagé l'honneur et les finances de son pays, le plus souvent sans chances de réussite et sans profit”<sup>15</sup>. Ces gens-là qui avaient tout intérêt à pousser les Français à intervenir au Tonkin “sont à l'affût de tous les bruits et surtout de ceux qui paraissent dénoter des projets hostiles à notre égard ; il est probable que, loin de les atténuer, elles les exagèrent en les rapportant à M. Rheinart qui est, peut-être en réalité, moins menacé qu'il ne

---

<sup>12</sup>Krantz au Commandant du Décès, dépêche du 8.4.1874 précitée.

<sup>13</sup>Krantz au Commandant du Décès, dépêche du 8.4.1874 précitée.

<sup>14</sup>On voit que par la dernière phrase, Krantz visait l'amiral Dupré sans le nommer : entre les deux amiraux le désaccord était profond, et Krantz accusait son prédécesseur, dans un rapport confidentiel au ministre, d'avoir laissé la colonie “dans une situation intolérable et pleine de dangers”. (Voir Rapport confidentiel de Krantz, 11.8.1874, et la réplique de l'amiral Dupré dans sa “note pour le ministre en réponse au rapport confidentiel du Contre-Amiral Krantz” - même référence).

<sup>15</sup>Ibid.

le croit”<sup>16</sup>.

Par ces paroles, Krantz prenait carrément le contre-pied de l'opinion de Rheinart. A ses yeux, le gouvernement de Tu Duc n'était nullement complice des lettrés ; au contraire, il faisait de réels efforts pour pacifier le Tonkin et le Nghe An<sup>17</sup>. La sincérité de Hué étant évidente, il n'était question ni de faire une expédition punitive à Nghè An ni de soutenir un prétendant quelconque au trône du Tonkin, solutions plusieurs fois proposées par Rheinart. Il fallait, au contraire, appuyer Tu Duc contre ceux qui voulaient le renverser. C'est dans ce but que Krantz donna l'ordre au commandant Dujardin de réprimer sans ménagement la révolte de Hai Duong en juillet 1874.

A cette époque se formèrent dans la province de Hai Duong des bandes très nombreuses dirigées par des individus soi-disant descendants des Lê, et animées du désir d'instaurer l'indépendance du Tonkin. Ces insurgés, dont la plupart étaient chrétiens, déclarèrent avoir l'appui total de la France. Prié d'intervenir par le gouverneur de Hai Duong, le commandant Dujardin fit afficher dans toute la province des proclamations invitant la population de ne pas croire aux paroles des insurgés, et enjoignant ceux-ci de s'éloigner sous peine d'être mitraillés par les canonniers françaises<sup>18</sup>.

En rapportant ce fait au ministre, Krantz écrivait : “J'ai approuvé tout ce qu'a fait le commandant Dujardin qui s'est conformé très exactement à ses instructions. Nous ne pouvons pas laisser croire qu'au moment où nous signons avec l'Annam des traités de paix et de commerce, qu'au moment où nous lui promettons aide et assistance contre les rebelles et les pirates, nous pactisons avec les gens qui veulent séparer le Tonquin de l'Annam”<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Krantz au ministre de la Marine et des Colonies, 11.4.1874, même référence. Dans une lettre adressée à Rheinart, Mgr Puginier écrivait : “Je suis convaincu et non sans raison, que vous êtes menacés. Le peu de troupes que vous avez à Hanoï pourra peut-être résister à une première attaque mais, dans l'impossibilité où vous êtes de recevoir un prompt secours, vos quarante hommes ne peuvent inspirer des craintes sérieuses à de nombreux ennemis dont le but est de révolutionner le pays contre vous”. (Lettre du 5.5.1874).

<sup>17</sup> Krantz au ministre de la Marine et des Colonies, 30.6.1874 et 14.7.1874, même référence.

<sup>18</sup> Krantz au ministre de la Marine et des Colonies, 12.8.1874, même référence.

<sup>19</sup> Krantz au ministre de la Marine et des Colonies, 7.9.1874, même référence. Il faut préciser cependant que tout en aidant le gouvernement de Tu-Duc, Krantz tenait à ne pas se faire l'ennemi trop déclaré des partisans de la dynastie Lê.

Quarante années plus tard, le journal des missionnaires *Avenir du Tonkin* commentant cet événement, critique, en des termes sévères, l'amiral Krantz et le commandant Dujardin qui, en abandonnant "nos amis aux vengeances inexorables des mandarins", ont commis, selon le journal, "des crimes politiques que la conscience ne saurait absoudre, des fautes inexcusables"<sup>20</sup>.

Les amiraux Duperré (1875-1877) et Lafont (1877-1879), successeurs de Krantz au poste de gouverneur de la Cochinchine, observaient la même ligne de conduite à l'égard de la cour de Hué. Mgr Puginier avait beau venir en personne à Saïgon pour discuter directement avec Duperré, celui-ci restait ferme dans sa position de non-ingérence dans les affaires intérieures du Tonkin. "Les conversations que j'ai eues avec ce prélat avant son départ de Saïgon, écrivait Duperré à son ministre, n'ont pas modifié ma conviction : je maintiens donc les observations que je me suis permis de vous présenter, quelque pénible qu'il soit de conseiller l'abandon d'une cause qui éveille en France de nombreuses sympathies, et l'adoption d'une ligne de conduite que condamneront ceux pour lesquels M. Garnier est un héros, et qui ignorent les difficultés de la situation que nous a léguée ce malheureux officier"<sup>21</sup>.

Mgr Gauthier ne pouvait non plus changer les idées de Duperré : "Il me sera certainement impossible de donner une entière satisfaction à Mgr Gauthier ; son ardeur est extrême, et, en maintes circonstances, j'ai pu reconnaître combien il serait dangereux d'accepter sans réserves les appréciations de ce prélat"<sup>22</sup>.

Pour l'amiral Lafont, s'il était nécessaire, vis-à-vis de la cour de Hué, de faire respecter scrupuleusement les engagements contractés envers les missionnaires et les chrétiens, il était également nécessaire de retenir ces derniers dans la limite des droits que le traité leur conférait. Un exemple : il était une habitude chez les missionnaires de constituer leurs chrétiens en des centres à part dans lesquels ils s'occupaient non seulement des intérêts spirituels mais aussi des intérêts matériels. Cette situation leur assurait vis-à-vis d'une population quelque peu indifférente en matière religieuse, et soumise parfois au bon plaisir des mandarins, un puissant

---

<sup>20</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5284, 28.8.1912.

<sup>21</sup> Duperré au ministre de la Marine et des Colonies, 30.12.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (25) carton 13.

<sup>22</sup> Duperré au ministre de la Marine et des Colonies, 26.7.1876, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (26) carton 14.

moyen de propagande. Dans ce but, Mgr Puginier demanda à Lafont d'intervenir auprès du gouvernement vietnamien pour faire reconnaître aux missionnaires le droit de porter devant les autorités du pays et devant la cour même les réclamations de leurs ouailles et de les rappeler en temps et lieu à l'observation du traité. Lafont rejeta cette demande qui, selon lui, ne visait rien moins qu'à conférer un rôle politique aux missionnaires et à créer, pour les chrétiens, une situation d'exception dont l'effet immédiat était de les soustraire à l'action directe de l'administration du pays et de leurs juges naturels<sup>23</sup>.

Le gouvernement français approuvait la conduite des amiraux de la Cochinchine et leur recommandait de se maintenir rigoureusement dans cette voie. L'intérêt de la France, selon le ministre de la Marine, n'était pas de soutenir les idées séparatistes de Mgr Puginier et de ses collègues<sup>24</sup>, mais de mettre la cour de Hué en position d'exécuter les clauses qu'elle avait contractées, tout en cherchant à tirer profit de l'état de trouble au Tonkin. A cet effet, il convenait, toujours selon le ministre de la Marine, d'observer avec la plus grande attention le déroulement des événements dans ce pays, de bien distinguer les divers partis qui s'y disputaient la prépondérance, d'évaluer leurs forces et de peser leurs chances de succès, et quand la cause de Tu Duc paraîtrait trop compromise, de lui faire entrevoir la possibilité d'un appui de la part de la France qui lui rendrait une autorité déjà fortement ébranlée. Il importait, bien entendu, de procéder de telle manière que la demande du secours émanât spontanément de Tu Duc, car les Français seraient mieux placés pour faire leurs conditions et stipuler les garanties désirables. Ils pourraient, par exemple, demander à Tu Duc, en échange de leur appui, de s'engager à couvrir les frais des opérations militaires par le produit des droits de douanes dont la perception serait mise dans leurs mains, et à assurer des avantages commerciaux par des garanties plus efficaces telles que l'établissement des Résidents et l'occupation des points stratégiques<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Lafont au ministre de la Marine et des Colonies, 26.1.1878, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (30) carton 14.

<sup>24</sup> Dans une lettre adressée à l'amiral Krantz, le ministre de la Marine écrivait : "Ce point de vue paraît être, dans une certaine mesure, celui où se place Mgr Puginier, et j'entrevois même, dans les correspondances échangées avec les missionnaires, l'idée de faire surgir un prétendant qui revendiquait les droits de l'ancienne dynastie, et chercherait un appui parmi les chrétiens... Je crois devoir tout d'abord vous prémunir contre une semblable combinaison" (Lettre du 21.9.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (21) carton 13.)

<sup>25</sup> Ministre de la Marine et des Colonies à Krantz, 21.9.1874.

En procédant ainsi, la France serait en mesure d'intervenir plus directement dans les affaires du Tonkin, mais à la différence de celle proposée par Mgr Puginier, cette intervention serait légitime puisqu'elle se ferait à la demande de Tu Duc. Cette manière d'agir était la seule conforme aux intérêts français, car autrement, la France serait exposée à ne tirer aucun parti d'une convention qui avait pour objet d'établir des "rapports plus intimes" entre les deux pays.

La position du ministère des Affaires Etrangères était plus modérée et plus conciliante encore. Prié par le ministère de la Marine de donner son avis sur une proposition de l'amiral Duperré, selon laquelle la France avait à choisir carrément entre la conquête ou l'abandon du Tonkin<sup>26</sup>, toute autre solution étant impossible, le Quai d'Orsay conseillait vivement le maintien de l'état actuel des choses et la modération dans les rapports avec Hué :

"J'incline à penser que nous devons nous maintenir sur le terrain où nous nous sommes placés à l'égard des cabinets étrangers aussi bien que du gouvernement annamite, sauf, dans la pratique, à modérer ou à modifier même la conduite de nos agents, s'il est nécessaire de le faire, pour prévenir des conflits, et éviter de nouveaux sacrifices, en nous bornant à conserver les positions acquises.

"Eclairé par vous, M. le Contre-Amiral Lafont parviendra, je n'en doute pas, à éviter les écueils que [la situation actuelle] présente, et saura se tenir à égale distance des déterminations qui pourraient engager notre action plus que nous ne voulons, et des renonciations que la prudence elle-même déconseille, tant au point de vue de nos relations futures avec l'Annam qu'à celui de nos intérêts généraux dans toutes les contrées de l'Extrême-Orient"<sup>27</sup>.

On maintint donc le statu quo. Mais la situation créée par le traité de 1874 devenait de plus en plus intenable pour les Français. Le Chargé d'Affaires de France à Hué n'obtint pas l'audience privée demandée avec insistance au roi. La piraterie n'était pas combattue. Le Fleuve Rouge

---

<sup>26</sup> La retraite devait s'entendre en ce sens que les Français retireraient le plus tôt possible les escortes de leurs consuls, les fonctionnaires préposés à l'organisation et à la surveillance des douanes, de façon à livrer entièrement à elle-même l'administration vietnamienne, à réduire les attributions de leurs agents diplomatiques ou consulaires à ce qu'elles étaient en Chine ou au Japon, et à assimiler enfin de tout point vis-à-vis des Français l'indépendance du Viet-Nam à celle de ces deux derniers pays.

<sup>27</sup> Ministre des Affaires Etrangères au ministre de la Marine et des Colonies, 6.9.1877, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (30) carton 14.

était abandonné aux bandes de Pavillons Noirs et Jaunes. Les services de douanes fonctionnaient mal. Le commerce était nul. En un mot, le Tonkin, honnêtement restitué à son légitime possesseur, n'apportait rien ou presque rien à la France.

Cet état de choses ne pouvait durer. Dès 1879, en effet, la volonté d'expansion de la France, qui semblait être entrée en léthargie depuis la signature du traité, se réveilla et les visées colonialistes réapparurent.

## II Le rebondissement du problème tonkinois

### A La nécessité du protectorat

Dans les instructions remises en 1879 au premier gouverneur civil, le Myre de Vilers, au moment où il allait prendre possession du gouvernement de la Cochinchine, le ministre de la Marine et des Colonies attirait particulièrement l'attention de ce haut fonctionnaire sur la situation équivoque de la France au Tonkin et sur les moyens d'apporter un remède sérieux à un état de choses qui menaçait de devenir compromettant aussi bien pour les intérêts que pour le prestige de la France. Dès son premier rapport, le nouveau gouverneur insistait vivement pour qu'une solution prompte et efficace vînt mettre un terme aux difficultés sans cesse renaissantes, et plaçait les autorités françaises devant l'alternative suivante : "ou établir franchement et nettement notre Protectorat sur le Tonkin ou réduire notre action à de simples institutions consulaires".

Comme le gouverneur de la Cochinchine, le ministre de la Marine ne croyait plus à la possibilité d'une troisième issue. En effet, les mesures dilatoires, les atermoiements devant les difficultés suscitées par le traité avaient, selon ce ministre, totalement échoué, d'une part, devant le désir des autorités vietnamiennes d'échapper au rapprochement souhaité par les auteurs du traité, de l'autre, devant les tendances des puissances européennes à prendre, à peu de frais pour ne pas dire aux dépens de la France, vis-à-vis de la cour de Hué, une attitude analogue à celle que les traités de 1874 semblaient avoir pour but de réserver d'une façon exclusive à la France. De plus, le roi Tu Duc s'était efforcé de rétablir au Tonkin une autorité menacée sans avoir recours à l'intervention française, quoique celle-ci fût stipulée dans le traité, et les Espagnols, suivant l'exemple des Anglais et des Allemands cherchaient à nouer avec la

cour de Hué des relations directes contrairement au traité qui exigeait l'intermédiaire de la France dans les rapports entre cette cour et les autres puissances.

D'où vient qu'après une existence d'à peine cinq années, le traité de 1874 soit en quelque sorte caduc ? La raison, répond le ministre, en est toute entière dans les termes ambigus d'un texte préparé évidemment en vue du *protectorat* mais d'où le mot topique a été effacé au dernier moment. On avait espéré que le vice inhérent à cette situation échapperait aux puissances étrangères ayant alors d'autres intérêts, et que, grâce à la force armée dont les consuls français étaient entourés, ils pourraient, peu à peu, prendre dans la pratique, l'attitude de véritables agents d'une puissance protectrice.

Il n'en était pas ainsi. Conscient de la faiblesse des Français, le gouvernement britannique avait, le premier, contesté les pouvoirs que le traité conférait aux consuls français d'exercer leur action judiciaire sur tous les Européens, et la France avait dû, après un échange de notes diplomatiques, céder devant l'insistance du cabinet de Saint-James et admettre que la juridiction des agents français serait facultative pour les sujets britanniques. L'Allemagne avait élevé, elle aussi, des prétentions analogues, puis l'Espagne, encouragée sans doute par cette double expérience, manifestait l'intention formelle de traiter directement avec Hué. Enfin, Tu Duc, pour réprimer l'insurrection du Tonkin, avait préféré le concours de la Chine à celui des Français dont il redoutait l'intervention trop directe dans ses affaires.

Les Français avaient espéré que cette rébellion aiderait la France à établir son protectorat soit avec le consentement de Tu Duc, au cas où il s'adresserait à elle pour rétablir son autorité dans le pays, soit à la suite d'une entente avec le chef de l'armée insurgée au cas où Tu Duc, ayant repoussé les offres françaises, se verrait dépouillé du Tonkin. Mais Tu Duc ne demanda pas l'aide française, et aucun des chefs de la rébellion ne put remporter de victoires définitives ni jouir d'assez de prestige pour rallier les Français à sa cause. L'état d'insécurité menaçait de se perpétuer sans que la France pût en tirer profit. Or tout retard apporté à la recherche d'une solution aggravait de jour en jour la position des Français ; leurs rapports avec la cour de Hué devenaient de plus en plus difficiles, et les gouvernements européens pour lesquels l'impuissance de la France n'était plus un secret, redoublaient d'effort pour annuler les avantages qu'elle avait obtenus en 1874.



Il était donc grand temps pour la France de prendre une mesure nette et catégorique au Tonkin. Laquelle ? Tout le monde était d'accord sur la nécessité de l'établissement du protectorat. Mais comment ? Par quels moyens ?

Deux opinions s'affrontaient : l'une recommandant la force, l'autre conseillant de conclure un traité complémentaire.

Jauréguiberry, le ministre de la Marine, se faisait l'avocat de la première solution. Pour intervenir militairement au Tonkin, il convenait d'abord, selon lui, de mettre Tu Duc en demeure de rétablir l'ordre dans ce pays et de disperser les bandes de Pavillons Noirs et Jaunes qui empêchaient la navigation sur le Fleuve Rouge. Au cas où l'impuissance du roi serait démontrée, les autorités françaises lui signifieraient leur intention d'agir directement en ce sens pour défendre les avantages commerciaux stipulés dans le traité. Une expédition serait alors nécessaire et exigerait, pour conquérir le Tonkin et pour s'y maintenir pendant quelques années, 3000 fantassins et marins, 3000 hommes de troupes indigènes et 12 canonnières ou avisos<sup>28</sup>.

Le ministre des Affaires Etrangères, Freycinet, semblait plus disposé à adopter la seconde solution. Ce que le Quai d'Orsay redoutait par-dessus tout, c'était la perspective d'une guerre avec Tu Duc, cette guerre entraînant presque inévitablement l'intervention massive de la Chine dont les milices tenaient déjà campagne dans les districts septentrionaux du Tonkin. Aussi Freycinet proposait-il de n'envoyer jamais les troupes au Tonkin qu'avec l'assentiment de Tu Duc de sorte qu'elles pussent se présenter en amies et en auxiliaires de ce souverain. En procédant autrement, les Français s'exposeraient à précipiter Tu Duc dans des résolutions extrêmes et désespérées qui ne leur laisseraient plus le choix de la conduite à tenir et qui les engageraient dans des événements dont l'issue pourrait, à bon droit, paraître fort incertaine<sup>29</sup>.

La marche la plus rationnelle pour arriver au protectorat était, pour Freycinet, la suivante :

- Eviter soigneusement tout ce qui donnerait à l'intervention française le caractère d'une conquête proprement dit.

---

<sup>28</sup>Ministre de la Marine et des Colonies au ministre des Affaires Etrangères, 1.10.1879, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (31) carton 14.

<sup>29</sup>Ministre des Affaires Etrangères au Ministre de la Marine et des Colonies (urgent et confidentiel), 30.1.1880, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (38) carton 15.

- Revenir purement et simplement à l'esprit des négociations qui avaient précédé le traité du 15 mars 1874, c'est-à-dire formuler clairement et faire accepter par la cour de Hué le principe de l'établissement du protectorat français sur l'Annam et sur le Tonkin.

- Enfin, l'entente une fois établie sur cette base, se rendre maître du delta du Fleuve Rouge en faisant occuper des positions stratégiques bien choisies par des troupes dont l'effectif ne serait pas considérable et dont l'arrivée au Tonkin devrait préalablement être concertée avec le gouvernement vietnamien<sup>30</sup>.

La prudence du Quai d'Orsay freinait l'ardeur du ministre de la Marine. Revenant sur les idées qu'il venait d'exprimer, Jauréguiberry se défendait d'avoir voulu s'emparer du Tonkin ou détacher ce pays de l'Annam ; sa proposition, disait-il, ne visait qu'à assurer la stricte exécution du traité et à imposer "une définition plus nette de la situation respective des deux puissances contractantes". Pour arriver à ce but, il suffisait de négocier avec Hué un nouveau traité dans lequel le terme Protectorat serait formellement introduit. Ces négociations seraient appuyées, au besoin, par une démonstration assez imposante pour en assurer rapidement l'issue favorable, mais cette démonstration ne ressemblerait en rien à une action conquérante<sup>31</sup>.

Le Conseil des ministres se rallia à cette proposition modérée de Jauréguiberry et vota les crédits nécessaires pour en assurer l'exécution.

Soudain, au mois de juillet, la position du département des Affaires Etrangères changea du tout au tout. Par réponse confidentielle au ministre de la Marine le 26 juillet 1880, Freycinet envisageait franchement la solution d'occupation plusieurs fois écartée avec fermeté par le Quai d'Orsay :

"D'après l'étude de nouveaux documents sur le Tonkin<sup>32</sup>, je crois que votre première idée d'occupation de ce pays était plus juste que celle d'une simple police des embouchures du fleuve, à laquelle s'est rallié le Conseil des ministres et qui a amené le dépôt du

---

<sup>30</sup>Ibid.

<sup>31</sup>Ministre de la Marine et des Colonies au ministre des Affaires Etrangères, 24.3.1880, Archives du ministère de la F.O.M., A 31 (38) carton 15.

<sup>32</sup>Parmi ces documents, il faut mentionner le rapport sur le Tonkin rédigé à la demande de Freycinet par Lasserre, ancien secrétaire de Francis Garnier. (Archives du ministère de la F.O.M., A00 (10) carton 1).

crédit supplémentaire que vous connaissez. A mon sens, il faudrait en revenir à la pensée d'une véritable expédition aboutissant à une solide occupation du fleuve jusque dans sa partie supérieure. D'après les derniers témoignages qui m'ont été fournis, trois mille hommes suffiraient et on serait largement rémunéré du frais par le produit de la douane sur les ports de commerce du fleuve. Il n'y aurait aucune complication à redouter du côté de la Chine, qui verrait même volontiers qu'on la soulageât de la police intermittente qu'elle fait actuellement aux embouchures, pour protéger son commerce de Canton. Enfin, l'Allemagne m'a fait savoir qu'elle verrait sans aucune jalousie que nous implantions notre domination sur le Tonkin. Dans ces conditions, mon cher collègue, je pense qu'il conviendrait de préparer un projet de loi, destiné à prendre la place du crédit supplémentaire précité, et dans lequel on aborderait de front l'idée d'une occupation du Fleuve Rouge<sup>33</sup>.

A Hué, Philastre, après avoir occupé le poste de Chargé d'Affaires de France pendant près de trois ans, fut relevé de ses fonctions à sa demande et remplacé par Rheinart, partisan de la solution de force<sup>34</sup>. On reprochait à Philastre ses "sympathies connues pour la race annamite"<sup>35</sup> et son attitude bienveillante à l'égard de la cour de Hué, attitude qui ne convenait plus aux circonstances nouvelles<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup> Lettre autographe de Freycinet, 26.7.1880, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (38) carton 15 ; Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, Tome 36, p. 295.

<sup>34</sup> Lors de la création de ce poste de Chargé d'Affaires, la cour de Hué a manifesté le désir de voir Philastre nommé à ce poste. Les missionnaires et particulièrement Mgr Puginier s'opposèrent avec énergie à cette nomination qu'ils considéraient comme "on ne peut plus contraire aux intérêts religieux des Missions annamites et aux intérêts de la France". Aux yeux de Mgr Puginier, Philastre était un traître : "Il serait difficile, dit-il, qu'un homme puisse humilier une nation autant que M. Philastre a humilié la France devant les Annamites" (Lettre de Mgr Puginier, 7.12.1874, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (25) carton 13). Devant cette opposition acharnée, l'amiral Duperré "n'ose plus se permettre d'insister pour Philastre" (Dépêche télégraphique 25.2.1875, Archives du ministère de la F.O.M., même référence). Rheinart, ancien Résident à Hanoï, qui avait la sympathie des missions catholiques du Tonkin, fut nommé à ce poste important. En 1877, Rheinart ayant obtenu un congé, et dans l'impossibilité de trouver une personnalité plus compétente, on devait être obligé d'envoyer Philastre à Hué.

<sup>35</sup> Ministre de la Marine au ministre des Affaires Etrangères, 18.2.1880, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (40) carton 15.

<sup>36</sup> "La politique précédente suivie à Hué par Philastre me paraît interdire absolument son envoi en Annam, surtout dans les circonstances présentes". (Dépêche télégraphique du gouverneur de la Cochinchine au ministre de la Marine et des Colonies. Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (40) carton 15). Dans une autre dépêche,

Le départ de Philastre et les bruits d'une nouvelle expédition française inquiétèrent vivement Tu Duc qui avait essayé en vain d'entamer des conversations directes avec le gouvernement français par l'envoi d'une ambassade à Paris. L'empereur avait même l'intention d'envoyer une ambassade à Madrid : un évêque espagnol des Missions du Tonkin aurait vivement conseillé ce projet et aurait même offert l'un de ses missionnaires pour servir d'interprète. Nous savons que depuis longtemps les missionnaires espagnols étaient jaloux du développement de l'influence française au Tonkin où ils disposaient de plus de la moitié des chrétiens tonkinois. Cette ambassade serait également allée dans d'autres capitales de l'Europe, puis au Japon. Le premier ambassadeur devait être le ministre des Relations Extérieures lui-même, accompagné de l'ancien consul à Saïgon et d'un interprète. En raison de la précipitation des événements du Tonkin, ce vaste projet diplomatique fut différé.

C'est alors que Tu Duc se tourna vers la Chine et envoya, en 1880, jusqu'à Pékin le tribut traditionnel, qui en temps ordinaire avait été seulement offert dans la ville de Nan-Ning, de l'autre côté de la frontière, au représentant de l'empereur de Chine : ce geste, pourtant parfaitement conforme au traité de 1874, fut aussitôt présenté par les autorités françaises comme "un acte de perfidie".

On était à l'époque des échanges de lettres entre ministres pour préparer l'occupation armée du Tonkin. Ministres et gouverneurs cherchent à charger le plus possible le gouvernement de Hué, pour se déclarer obligés, le moment venu, d'envahir et de prendre le Tonkin. Ils ne cessent de se lamenter sur le "triste sort du Tonkin", cette "dépendance de l'Annam", dont les habitants, "gémissant sous un joug intolérable", attendent depuis longtemps "une expédition pour les débarrasser des oppresseurs annamites qui les exploitent".

## B L'expédition Henri Rivière

Depuis 1879, la question du régime politique est réglée en France, et les républicains modérés sont au pouvoir. Liés à la banque et à l'industrie,

---

le Myre de Vilers écrivait : "Par son très long séjour à Hué, séjour durant lequel il s'est trouvé isolé de tout contact européen, il a fatalement été amené à subir les influences du milieu où il vivait et il a dû s'y montrer d'autant plus accessible que, comme lettré et comme philologue, il a eu plus de point de contact avec la civilisation et les hommes de l'Annam". (Dépêche du 26.7.1879, même référence).

ils prêtent une oreille complaisante aux milieux d'affaires intéressés à l'expansion outre-mer.

Le revirement de la politique gouvernementale française, dès 1879, est précédé par un changement dans la politique financière de quelques banques importantes dont l'initiative revient au Crédit Lyonnais qui, dès les années qui suivent la guerre franco-allemande, entreprend l'exportation des capitaux dans les pays coloniaux et dépendants. L'industrie française, en plein essor, demande impérieusement, quant à elle, des débouchés. Face, en effet, aux nouveaux venus, Allemagne et Etats-Unis, qui, pour protéger leur industrie naissante, s'entourent de barrières douanières, le capitalisme français éprouve le besoin de conquérir de zones de monopole. Deux figures éminentes émergent pour interpréter cette nécessité : Leroy-Beaulieu le doctrinaire, et Jules Ferry le praticien.

Que sera la France à côté de ces géants, Russie, Allemagne, pays anglo-saxons, Chine ? se demande Leroy-Beaulieu : "Un souverain, répond-il, s'éteignant de jour en jour. Notre pays a un moyen d'échapper à cette irrémédiable déchéance : c'est de coloniser. La colonisation est pour la France une question de vie ou de mort"<sup>37</sup>.

Cet appel sera entendu par Jules Ferry, le premier homme d'Etat français dont la politique extérieure ait été dominée par le souci de l'expansion coloniale. Non moins lyrique que Leroy-Beaulieu, il affirme que la présence française au partage du monde représente "le progrès de l'humanité et de la civilisation"<sup>38</sup>.

A la même époque, le *Journal de voyages* de J. Dupuis et *L'histoire de l'intervention française au Tonkin de 1872 à 1874* de Romanet du Caillaud attirent de leur côté l'attention de l'opinion publique sur la nécessité d'un établissement permanent au Tonkin. Cette idée est reprise par les Sociétés de géographie et appuyée par les Chambres de Commerce dont le journal se fait écho des arguments avancés depuis plusieurs années par les partisans de la conquête :

"Toutes les régions de France sont intéressées à l'ouverture de ce grand débouché (le Tonkin) ... Marseille au point de vue maritime, Lyon pour ses soies, Bordeaux, Nantes, Le Havre pour ses denrées coloniales.

---

<sup>37</sup> Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, 1882.

<sup>38</sup> P. Isoart, *ouv. cit.*, p. 119.

“La conquête d’un nouveau groupe de près de 15 millions de consommateurs ... des marchés où nos produits manufacturés s’échangeraient facilement contre des matières premières, mérite bien de notre part quelques efforts.

“L’occupation stratégique du Fleuve Rouge ne répond qu’imparfaitement aux vœux du commerce français. Ce qu’il faut pour contribuer sérieusement à conjurer la crise économique, c’est la route commerciale du Fleuve Rouge, c’est le Tonkin tout entier avec ses 15 millions d’habitants”<sup>39</sup>.

Un véritable “parti colonial”, plus fortement organisé qu’en 1862-64, et aidé par Jules Ferry, entreprend une campagne systématique pour la révision du traité de 1874, considéré comme insuffisant. C’est dans ce contexte politique, économique et financier que prend corps un projet d’intervention militaire au Tonkin. L’activité des Pavillons Noirs et la présence des troupes chinoises au Tonkin vont lui fournir un prétexte opportun.

Après avoir été plusieurs fois rejetés par le Parlement, les crédits sollicités cette fois conjointement par la Marine et les Affaires Etrangères, furent adoptés en juillet 1881. Immédiatement l’amiral Cloué, ministre de la Marine dans le premier cabinet Ferry (septembre 1880 - novembre 1881), et le Myre de Vilers, en congé en France, firent un plan d’intervention au Tonkin. Leur plan ne proposait ni une conquête militaire, jugée dangereuse, ni des négociations préalables avec le cour de Hué, jugées inutiles. “Relever le prestige de l’autorité française amoindrie par nos hésitations et nos faiblesses, et cependant, avant tout, se garder de se lancer dans les aventures d’une conquête militaire, tel est l’objet que nous devons assigner pour but à notre politique au Tonkin”<sup>40</sup>.

Pour se faire accepter, cette politique devait s’appuyer sur une manifestation matérielle qui n’eût nullement le caractère d’une action militaire, mais qui suffît cependant à faire comprendre que les Français avaient les moyens d’imposer leur volonté. A cet effet, le plan proposait l’envoi de tout l’effectif naval dont la Cochinchine pouvait disposer et un léger accroissement des garnisons de Hanoï et de Hai-Phong<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> *Le Journal des Chambres de Commerce*, mai 1883, cité par J. Chesneaux, ouvrage cité p. 127.

<sup>40</sup> Instruction au général de Trentinian (qui assurait l’intérim à Saigon), Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, Tome 38, p. 131 à 133.

<sup>41</sup> *Ibid.*

Sans perdre de temps, le Myre de Vilers envoya le commandant Henri Rivière à Hanoï pour renforcer les garnisons du Tonkin, sous prétexte de mettre les troupes françaises à l'abri d'une surprise de la part des Pavillons Noirs. Rivière reçut l'ordre formel d'éviter autant que possible les Chinois et de ne pas éveiller les susceptibilités internationales. "C'est politiquement, pacifiquement, administrativement que nous devons étendre et affermir notre influence au Tonkin et en Annam", lui écrivait le gouverneur de la Cochinchine<sup>42</sup>. Pour employer le langage plus pittoresque de Rivière, "il ne s'agissait que d'aller devant soi avec une persévérance de douceur"<sup>43</sup>.

La présence inopinée de Rivière à Hanoï, le 3 avril 1882, avec une forte escorte de deux compagnies - alors que le traité de 1874 ne reconnaît à la France que le droit d'y avoir un maximum de cent hommes - inquiéta, à juste titre, les autorités vietnamiennes. Se sentant légitimement menacées, les autorités militaires de Hanoï préparèrent les moyens de défense en prévision d'une attaque éventuelle. Le 25 avril, Rivière, se déclarant "menacé par les préparatifs belliqueux" des Vietnamiens, attaqua et prit la citadelle. Le gouverneur de Hanoï, Hoang-Dieu, se donna la mort.

La nouvelle de la prise de Hanoï déconcerta particulièrement le Myre de Vilers, car ce coup de force non seulement compromettait le jeu subtil de sa diplomatie, mais risquait encore d'éveiller les prétentions de la Chine sur le Viet-Nam. En effet, en présence des visées de la France au Tonkin, la Chine, pour empêcher une pénétration française au Yunnan, avait tout intérêt à sauvegarder sa prétendue suzeraineté sur son voisin du sud. Elle ordonna, à cet effet, à son ministre à Paris de présenter par écrit et de vive voix au ministre français des Affaires Etrangères des observations fondées sur son droit de suzeraineté sur le Viet-Nam et de réclamer le rappel des troupes françaises du Tonkin<sup>44</sup>.

De son côté, Tu Duc, ému par la nouvelle de la prise de Hanoï, fit appel à Pékin par l'intermédiaire du vice-roi de Canton. Le 30 juin 1882, le gouverneur de Yunnan annonça qu'une armée chinoise passerait en territoire vietnamien pour y poursuivre, avec l'accord du gouvernement de Hué, les Pavillons Noirs. En août, une avant-garde de 400 réguliers fran-

---

<sup>42</sup>Instructions au commandant H. Rivière, Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, Tome 38, pp. 202 à 204.

<sup>43</sup>Rivière au ministre de la Marine, 19.1.1882, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (54) carton 16.

<sup>44</sup>Mémoires et Documents, Asie, Tome 38, p. 325.

chit la frontière à Lao-Kay, descendant le Fleuve Rouge en jonques, et s'établit à Tuyen-Quang. L'infiltration continua, d'autres plus nombreux vinrent, non seulement du Yunnan, mais de Kuang-Si, qui occupèrent toute la province de Lang-Son, s'installèrent à Bac-Ninh et jusque dans les faubourgs de Hanoi.

L'intervention de la Chine qu'on avait tant redoutée eut bien lieu malgré les précautions qu'on avait prises pour l'éviter. Avec cette intervention, la politique de "pénétration progressive" de Le Myre de Vilers était battue en brèche et l'affaire tonkinoise menaçait de s'achever en débâcle pour les Français.

A qui fallait-il en attribuer la faute ? Pour le malchanceux gouverneur de la Cochinchine, l'action imprudente du commandant Rivière était la cause directe de cette situation désespérée. Mais il y avait aussi une cause indirecte dont l'importance ne saurait être jamais trop soulignée : cette cause, il fallait la trouver dans la politique française en général. En effet, l'intervention de la Chine n'était que la conséquence logique de la politique catholique qui caractérisait l'action française en Extrême-Orient. La France, selon le Myre de Vilers, aurait pu être sans difficulté l'alliée naturelle de la Chine pour contrecarrer les ambitions impérialistes de l'Angleterre en Asie. Au lieu de cette alliance qui, dans la circonstance actuelle, aurait facilité son entreprise au Tonkin, elle avait, au contraire, suscité contre elle la défiance des pays confucianistes par sa politique catholique érigée en doctrine nationale.

Méditant sur l'éventualité d'un échec français au Tonkin, Le Myres de Vilers fit cette auto-critique :

"Nous devrions être les alliés naturels du Céleste Empire, malheureusement, nous nous sommes faits les champions du catholicisme et de la propagande religieuse, qui n'est en ce pays, que de la propagande révolutionnaire, et il se produit ce fait anormal que la France démocratique, quelle que soit la forme de son gouvernement, prêche les doctrines théocratiques à un peuple qui pousse la démocratie jusqu'au communalisme.

"Nous sommes ainsi devenus les adversaires, non seulement de l'Empire, mais encore de la population honnête qui ne voit en nous que les alliés et les protecteurs des vagabonds, des déclassés, des voleurs qui, n'ayant plus de classe dans la famille sociale, se réfugient dans les chrétientés, sortes de républiques indépendantes, échappant, grâce à notre appui, à l'autorité des lois.



“Aucune puissance au monde ne tolérerait un pareil état de choses qui ne s’explique que par la liberté presque absolue dont jouissent les Asiatiques dans leurs municipes et par la faiblesse du gouvernement central. Cela est si vrai que venus en Cochinchine pour défendre nos missionnaires, notre premier acte administratif, au lendemain de la conquête, a été de soumettre les chrétientés au droit commun et d’enlever aux Pères les pouvoirs sans limite que leur avaient concédés les mandarins.

“Nous sommes solidaires du passé et il ne nous est pas possible de transformer du jour au lendemain notre politique, de calmer de justes défiances, de devenir les alliés d’une nation qui n’a jamais eu qu’à se plaindre de nous. Du reste, la place est prise par les Allemands qui, à Pékin comme à Constantinople, deviennent les conseillers et les initiateurs du gouvernement, se gardant bien de confondre la religion avec la politique.

“... Un rapport qui me paraît authentique du gouverneur de Kouang-Si donne sur la politique de la Cour de Pékin des renseignements intéressants. La Chine redouterait avant tout le voisinage d’une Puissance Européenne ; c’est dans le but d’ajourner cette éventualité qu’Elle réclamerait son droit de suzeraineté, considérant les régions vassales comme des cordons sanitaires ou des zones neutres. La prise de la Basse-Cochinchine a été acceptée avec indifférence, le matelas était encore assez épais, la conquête de Hué n’aurait pas grande importance, mais notre présence au Tonkin serait une calamité publique, parce que nous deviendrions les voisins de l’Empire. Quand on connaît les moeurs, les coutumes, l’organisation sociale des peuples de race jaune, ces craintes ne paraissent pas exagérées.

“... Dans ces conditions, le mieux serait probablement de s’entendre avec la Chine, en vue de constituer une zone neutre de défense morale à laquelle Elle attache un grand prix pour sa frontière Sud du Kouang-Si et sa frontière Sud-Est du Yunnan, laissant les Anglais se tirer eux-mêmes d’affaires pour la frontière Ouest”<sup>45</sup>.

Bourée, ministre de France à Pékin, fut alors chargé par Paris d’ouvrir des pourparlers avec le Tsong-Li Yamen en vue de le désintéresser de la question tonkinoise. Après plusieurs échanges de vue, le diplomate français tomba d’accord, le 20 décembre 1882, avec l’homme d’Etat chinois sur un partage du Tonkin, à l’insu et au mépris du possesseur, le Viet-Nam, principal intéressé : la Chine prendrait la rive gauche du Fleuve

---

<sup>45</sup> Le Myre de Vilers au ministre de la Marine et des Colonies, 8.9.1882, Archives Centrales de l’Indochine, A 30 (55) carton 16.

Rouge laissant à la France la rive droite<sup>46</sup>.

Mais ce beau partage du "*Tonkin-mines*" et du "*Tonkin-riz*" sera contesté et par Jules Ferry, colonialiste convaincu, et par Challemel-Lacour, son ministre des Affaires Etrangères, qui ne songent à accepter sous quelque forme que ce soit, l'intrusion de la Chine au Tonkin, encore moins à abandonner leurs visées impérialistes au Viet-Nam. Dès la constitution de son second ministère (21 février 1883), Ferry a marqué son intention de modifier la politique antérieure en rompant les pourparlers engagés avec la Chine, en renouvelant le personnel diplomatique et en adoptant un plan d'action vigoureux à la fois au Tonkin et à Pékin. Le 13 mars, Challemel-Lacour fait applaudir au Sénat la volonté du gouvernement de sortir de la politique inconstante, irrésolue, pratiquée depuis vingt ans. Le 26, il dépose à la Chambre un projet de loi ouvrant un crédit de 5 millions et demi pour l'entretien d'un corps d'occupation de 3000 hommes de troupes françaises et de 1000 tirailleurs indigènes, sous la haute administration d'un commissaire général civil de la République. Le 15 mai, la Chambre vote le crédit par 351 voix contre 48. Il reste à attendre le vote du Sénat, la nouvelle discussion en séance publique à la Chambre, puis les délais de la mise en mouvement des troupes.

Pendant ce temps, Rivière procède à une série d'occupations au Tonkin : après Hanoï, il prend Nam-Dinh, Hai-Phong et les mines de charbon de Hongay. Les Vietnamiens, avec les Pavillons Noirs en avant-garde, n'en continuent pas moins d'investir Hanoï, et même de bombarder de nuit la citadelle. Le 19 mai, voulant briser l'encerclement de la ville, Rivière fait une sortie et trouve la mort dans les mêmes conditions que Garnier avant lui. Le 27 mai, le gouvernement français adresse au corps expéditionnaire un télégramme : "La France vengera ses glorieux enfants".

Et des renforts importants sont envoyés.

### III De la convention Harmand (1883) au traité Patenôtre (1884)

Ce n'est pas sans difficulté que Ferry a obtenu à la Chambre le vote du crédit du 15 mai. Pour gagner cette bataille, il a dû vaincre les

---

<sup>46</sup> Archives du ministère des Affaires Etrangères, "Mémoires et Documents", Asie, T. 39, pp. 363-364.

hésitations des membres de son cabinet, les résistances de son propre parti et l'hostilité de la Chambre où le problème tonkinois reste toujours impopulaire.

On s'était, certes, décidé, depuis 1879, à agir énergiquement au Tonkin en vue de l'établissement du protectorat. Mais par quels moyens ? Une intervention armée dépasse les moyens d'action d'un gouverneur de Cochinchine ou même d'un ministre. Cela nécessite l'envoi de troupes, des crédits votés par le Parlement. Or, ni l'opinion publique, ni la majorité à la Chambre ne sont disposées à tenter une expédition lointaine en un pays dont on ignore tout. Comment lancer la France dans une aventure dont elle ne veut pas ? Non seulement les points de vue sont différents à Paris, à Saïgon, à Hanoï, à Pékin et à Hué sur la manière de régler le problème, mais encore chacune des autorités appelées à diriger la politique française a évolué sous la pression des circonstances au lieu de conserver une position fixe.

A Paris, Jauréguiberry, partisan d'une véritable expédition au Tonkin, est obligé, devant les résistances du Conseil des ministres et de la Chambre, d'approuver la politique "pacifique" de Le Myre de Vilers, puis l'envoi, qu'il juge dangereux, de 700 hommes de renfort au lieu de 6000 hommes qui lui paraissent indispensables. Il félicite Rivière sans restrictions, applaudissant devant la vigueur et l'entrain avec lesquels le chef de la seconde expédition française au Tonkin a pris la citadelle de Hanoï<sup>47</sup>, mais il approuve en même temps le programme "pacifique" de Le Myre de Vilers, se rendant compte de l'insuffisance des forces dont dispose Rivière et de l'impossibilité d'en obtenir d'autres du Parlement.

Paralysé par les affaires d'Egypte sous le cabinet Freycinet, Jauréguiberry reprend sa liberté d'action avec le ministère Duclerc. Le 21 octobre 1882, le Conseil des ministres donne son adhésion aux projets d'occupation du Tonkin du ministre de la Marine et le prie de lui soumettre un plan d'action<sup>48</sup>. Mais lorsque Jauréguiberry, reprenant son programme de 1880, demande au Conseil, réuni à l'Elysée au début de décembre, un crédit de 10 millions et 6000 hommes, l'impression produite est désastreuse. Les ministres se rendent compte en effet que, dans l'état d'esprit de la Chambre, pareil projet court à l'échec et que le Cabinet sera obligé

---

<sup>47</sup>Dépêche ministérielle, 20.6.1882, Document diplomatique, Tonkin I, p. 244.

<sup>48</sup>L'adoption par le Conseil des ministres des projets de Jauréguiberry, qui sont en complète opposition avec la politique de Le Myre de Vilers, entraîne nécessairement le rappel de celui-ci qui est remplacé par Thomson.

de démissionner. Voyant qu'il ne réussit pas à convaincre ses collègues, le ministre de la Marine saisit une feuille blanche et commence à écrire sa démission. Puis il se ravise, jette la feuille au feu et quitte le conseil.

Au lieu de 6000 hommes, on envoie, à la suite de cet incident, 700 hommes de renfort et des conseils de prudence à Rivière qui, déçu, exprime son mécontentement dans une lettre privée : "Ce gouvernement qui ne se décidait à rien m'a ennuyé ..."

C'est seulement avec le retour impétueux de Jules Ferry au pouvoir en février 1883 que le problème du Tonkin prend une autre tournure. Ferry va prendre la tête de l'élite de son parti qui, en poussant la France aux entreprises coloniales, veut ainsi la voir reprendre au dehors une partie de l'influence et des intérêts que la guerre malheureuse de 1870 lui a fait perdre sur le continent.

Le 23 avril 1883, la Société de géographie vote une motion demandant au gouvernement un prompt règlement de l'affaire tonkinoise. Considérant que le Tonkin constitue "un nouveau et large débouché pour l'écoulement de nos produits", elle émet le vœu "que la question du Tonkin soit étudiée sans retard d'une manière très sérieuse par le gouvernement et les Chambres et qu'une résolution virile, vraiment digne de la France, soit prise, sans aucune hésitation". Le 10 mai, la Chambre de Commerce reprend les mêmes termes<sup>49</sup>.

Au cours du débat du 15 mai, le ministre des Affaires Etrangères précise : "Ce que nous voulons c'est rendre incontestable et efficace notre protectorat dans l'Annam et tout particulièrement au Tonkin". Et la loi votée par la Chambre stipule, dans son article 2, que "la haute administration sera confiée à un commissaire général civil de la République, chargé d'organiser le Protectorat"<sup>50</sup>.

Ainsi quatre jours avant la mort de Rivière, dix jours avant que celle-ci soit connue en France, le parlement français décide, par un geste unilatéral, de faire d'un Etat indépendant un "protectorat", sans prendre le moins du monde son avis.

Ce protectorat, accepté par la Cour de Hué le 25 août 1883, dans une

---

<sup>49</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (56) carton 16.

<sup>50</sup> Cette loi, quand elle paraît à l'Officiel, sous sa forme définitive, ne contient plus l'article 2 relatif au protectorat. Le Sénat la disjoint, sous le seul prétexte qu'il prévoyait de soumettre au Commissaire civil les chefs militaires.

convention imposée par Harmand, est devenu définitif avec le traité du 6 juin 1884.

## A La convention Harmand (25 août 1883)

En août 1883 arriva au Tonkin l'expédition de renfort commandée par le commissaire Harmand, ancien compagnon de Garnier, le général Bouët et l'amiral Courbet. Pendant que le général Bouët entreprenait une série d'opérations dans le delta tonkinois, une manoeuvre d'intimidation était décidée sur Hué où, Tu Duc venant de mourir, sa succession donnait lieu à de graves difficultés. Les dissensions qui divisaient la cour de Hué depuis la mort de l'empereur facilitèrent le succès des Français. Par ambition, certains mandarins envisagèrent dès lors de collaborer avec l'étranger : tel Nguyen Trong Hiep, un des trois régents qui assuraient l'interrègne, ou Nguyen Huu Do. Les deux autres régents, Ton That Thuyet et Nguyen Van Tuong étaient partisans de la résistance, mais aussi soucieux l'un que l'autre de conserver le pouvoir, ils provoquèrent des crises monarchiques au risque d'affaiblir totalement l'Etat vietnamien en ces heures décisives. Après Duc Duc, que l'empereur décédé avait désigné pour lui succéder et qu'ils avaient écarté après un règne d'un jour, Tuong et Thuyet intronisèrent le frère cadet du défunt, Hiep Hoa.

Profitant de cette situation politique incertaine à Hué, les Français attaquèrent, le 18 août, les forts défendant la capitale. Les défenses vietnamiennes tombèrent après trois jours de combats, leurs chefs étant mortellement blessés ou s'étant suicidés. Le 25 août 1883, Nguyen Trong Hiep, mandarin chargé des relations extérieures, accepta, au nom de son souverain, le traité imposé par Harmand.

Par l'article 1, le Viet-Nam accepte le protectorat de la France, qui prend la direction des affaires extérieures "y compris la Chine" : le Viet-Nam perd ainsi sa souveraineté. Harmand pense "avoir évité, cette fois, toute équivoque et rendu toute échappatoire impossible"<sup>51</sup>.

Outrepassant ses instructions, Harmand prit sur lui d'annexer à la Cochinchine la province de Binh Thuan (art. 2) et place sous contrôle de l'administration française les provinces de Ha Tinh, Nghe An et Thanh

---

<sup>51</sup> Mémoires et Documents, Asie, Tome 42, p. 283.

Hoa, la cour de Hué gardant l'administration intérieure du centre du Viet-Nam - amputé de Thanh Hoa et Nghe An, au nord, et de Binh Thuan, au sud - à l'exception des douanes et des travaux publics (art. 8).

## B Le traité Patenôtre (6 juin 1884).

Pas plus au Tonkin qu'en Chine, la convention Harmand ne fut reconnue.

Au Tonkin, la résistance se poursuivait malgré cette défaillance de Hué pendant l'été 1883. L'amiral Courbet dut entreprendre le siège de Son Tay défendu par Hoang Ke Viem qui, entouré de Pavillons Noirs, avait refusé de reconnaître comme valide le traité de protectorat signé en août par Nguyen Trong Hiep et Nguyen Huu Do.

A Hué, le parti hostile à la France, animé par Ton That Thuyet, reprit le dessus et organisa dans le Thua Thien des compagnies de volontaires dits "*doan kiet*" (régiments des braves). Thuyet avait entrepris secrètement la construction, dans les montagnes d'Annam du nord, d'un vaste camp retranché, à Tan So, où il comptait établir la capitale de la résistance. Le roi Hiep Hoa, jugé trop pacifique et soupçonné d'avoir eu des rapports secrets avec les Français<sup>52</sup>, fut contraint par Tuong et Thuyet de s'empoisonner et remplacé par Kien Phuc, âgé de 15 ans.

Mais au printemps 1884, de nouvelles troupes françaises arrivèrent au Tonkin et, avec l'aide des communautés chrétiennes encadrées par leurs missionnaires, prirent l'offensive dans le delta : Bac Ninh tomba en mars, Hung Hoa en avril. En mai, la Chine, par le traité de Tien Tsin, accepta à son tour de reconnaître le protectorat français sur le Viet-Nam et s'engagea à retirer ses troupes du Tonkin.

Devant ce double succès militaire et diplomatique de la France, Tuong et Thuyet acceptèrent de confirmer le 6 juin 1884 le traité plaçant leur

---

<sup>52</sup>D'après un télégramme du gouverneur de la Cochinchine, adressé au ministre de la Marine, le 10.12.1883, Hiep Hoa qui manifestait "*en toute occasion sa sympathie pour la France*", envoya en secret son oncle, Tuy Ly, doyen de la dynastie, à la Résidence française pour demander à Champeaux, si, en cas de danger, il pourrait compter sur l'appui de la France. Champeaux répondit affirmativement et encouragea vivement le roi à tenir tête à son entourage. Cette visite intrigua la Cour qui fit tout, mais inutilement, pour connaître le sujet de l'entretien. (Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (58) carton 16).

pays sous le protectorat français, signé l'année précédente par leur rival Nguyen Trong Hiep.

Le Viet-Nam entre, depuis ce jour, dans l'orbite de la France.





TROISIEME PARTIE

**L'empreinte des idées des  
missionnaires sur  
l'organisation du protectorat**



Le protectorat est l'un des procédés par lequel un Etat va abdiquer une part de sa souveraineté au profit d'une autorité qui lui est étrangère. Juridiquement, l'Etat protégé existe : il garde sa population, son territoire, ses lois et son souverain, mais il se trouve de façon plus ou moins étroite sous la dépendance d'un Etat protecteur.

Au 19ème siècle, le protectorat issu d'un traité imposé par la force, apparaissait aux yeux du parti colonial français comme la forme la plus économique du colonialisme. Il convenait à une opinion publique incommodée par les difficultés sans cesse renouvelées qu'avait provoquées l'administration de l'Algérie, et à une époque qui ne se prêtait guère aux entreprises outre-mer, sources de dépenses et de complications internationales.

La méthode française du protectorat est née du traité du Bardo qui, en 1881, consacrait l'occupation de la Tunisie. Les avantages et l'esprit de cette méthode, Jules Ferry les exposait à la Chambre au cours de sa séance du 1er avril 1884 :

“Nous conserverons à la France en Tunisie cette situation de protectorat, de puissance protectrice ; elle a pour nous de très grands avantages ; elle nous dispense d'installer dans ce pays une administration française, c'est-à-dire d'imposer au budget français des charges considérables ; elle nous permet de surveiller de haut, de gouverner de haut, de ne pas assumer, malgré nous, la responsabilité de tous les détails de l'administration, de tous les petits faits, de tous les petits froissements que peut amener le contact de deux civilisations différentes. C'est, à nos yeux, une transition nécessaire, utile, qui sauvegarde la dignité du vaincu, chose qui n'est pas indifférente en pays musulman, chose qui a une grande

importance en terre arabe. Oui, messieurs, sauvegarder la dignité du vaincu, c'est assurer la sécurité de la possession.

Le protectorat n'aurait pour lui que cette considération, que cette supériorité sur l'annexion, que nous tiendrions au protectorat. Mais je le répète, il est évident que le protectorat est beaucoup plus économique et que la Tunisie... en dehors des sommes nécessaires à l'entretien du corps d'occupation, peut être, aujourd'hui, gérée sans coûter un sou au Trésor Français, tandis que, si vous la transformiez en un département algérien, vous sauriez, messieurs, ce que vous auriez à payer<sup>53</sup>.

Ainsi, la conception du protectorat, si l'on en croit l'un des spécialistes de la formule, le maréchal Lyautey, "est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres sous le contrôle d'une puissance européenne" à laquelle il remet sa politique étrangère.

Tel était le régime colonial qu'aux termes de ses instructions le commissaire civil Harmand devait imposer au Viet-Nam.

Dominé par l'idée propagée par les missionnaires selon laquelle le Tonkin, étant un pays distinct de l'Annam, en serait facilement détaché, Harmand instituait un régime différent pour chacune de ces deux régions. Patenôtre devait en faire de même en 1884. L'esprit du protectorat, tel que le définissaient Ferry et Lyautey dans leurs discours, était violé, dès l'origine, dans les traités mêmes.

Après Harmand, et en moins de quinze ans, une quinzaine de résidents puis de gouverneurs généraux, titulaires ou intérimaires, allaient se succéder avec une rapidité déconcertante: Gouvernant au jour le jour, sans souci du lendemain, sans plan d'ensemble, ni politique définie, la plupart d'entre eux, aux prises avec des difficultés budgétaires croissantes et une résistance sans cesse renouvelée, se laissaient entraîner vers la politique des missionnaires de la domination directe, foulant aux pieds les traités et les principes du protectorat. On était ainsi conduit, du fait de la résistance inlassable opposée par le peuple vietnamien, à accentuer, chaque jour davantage la séparation du Tonkin et de l'Annam, à restreindre les pouvoirs de la cour de Hué, à soumettre celle-ci à un contrôle de plus en plus rigoureux, enfin à détruire systématiquement les forces morales du

---

<sup>53</sup>Cité par R. Delavignette et Ch. André Julien, *Les constructeurs de la France d'Outre-Mer*, Paris, Corrèa, 1946, pp. 271 et 272.

pays incarnées par les lettrés.

Un gouverneur général de l'Indochine, de Lanessan, a écrit à ce sujet :  
“... Nos représentants se sont laissés entraîner, plus ou moins consciemment, vers la politique des missionnaires dont la base est la suppression des mandarins et des lettrés mais dont la conséquence est la conquête de l'Annam et du Tonkin avec les dépenses énormes d'hommes et d'argent qu'elle exige”<sup>54</sup>.

Ce système autoritaire de gouvernement, auquel on était réduit sous la pression des circonstances, loin de favoriser la “pacification”, renforçait encore la résistance. “Ce n'est plus du brigandage, c'est de la rébellion”, disait un gouverneur général en 1891. Quels correctifs apporter à ce système ? C'est ici que se place le célèbre débat entre “*association*” et “*assimilation*”, entre la politique qui consiste à maintenir ou restaurer les institutions vietnamiennes, à garder au Viet-Nam sa physionomie propre, et la politique qui consiste à le doter d'institutions se rapprochant de plus en plus de celles de la France même.

Ces deux politiques ont servi de thème à des centaines et des centaines d'ouvrages, d'articles et de discours. Mais en fait, elles ont inspiré bien peu d'actes. Car il n'était pas possible pour les administrateurs coloniaux de s'engager à fond ni dans l'une ni dans l'autre, toutes les deux étant également dangereuses pour l'avenir même de la domination coloniale.

De toute façon, la politique appliquée au Viet-Nam pendant une vingtaine d'années, après le traité de 1884, était la politique de domination et d'assimilation chère aux missionnaires et, en particulier, à Mgr Pugnier, le plus influent d'entre eux. Ce système était appliqué avec une telle vigueur que Lanessan devait s'écrier : “Nous obéissons à la politique traditionnelle des missionnaires !”

---

<sup>54</sup>De Lanessan, *L'Indochine française*, Paris 1889, p. 711.

## Chapitre IX

### Les notes et renseignements de Mgr Puginier

Les difficultés créées par la prolongation de la résistance armée vietnamienne accroissaient le discrédit qui pesait sur le Tonkin dans l'opinion française. Pendant une bonne dizaine d'années après le traité de protectorat, on se demandait toujours en France s'il n'était pas souhaitable d'abandonner purement et simplement la conquête du Tonkin, jugée trop coûteuse à la France.

C'est pour combattre ce courant "défaitiste" que Mgr Puginier rédigeait ses "notes et renseignements" qui sont de véritables programmes de colonisation.

#### I La résistance armée

La défaillance de la capitale n'empêche pas la résistance de se poursuivre dans le peuple. Les autorités vietnamiennes du Tonkin refusèrent de reconnaître le traité signé par Nguyen Trong Hiep, en dépit des efforts tentés à distance par les envoyés de Hué<sup>1</sup>. Elles avaient pour alliées les troupes chinoises de Siu-Yen-Sù, en garnison à Son Tay et à Bac Ninh, et les Pavillons Noirs de Luu Vinh Phuc (Lieou Yong-Fou). Des compagnies de volontaires se formèrent. Un mouvement de résistance de caractère national et populaire s'organisa. Ton That Thuyet ayant dé-

---

<sup>1</sup> Seul le gouverneur de la province de Hanoi, Nguyen Huu Do, s'était mis à la disposition des autorités françaises en Septembre 1883

cidé, dès 1883, de replier le gouvernement dans une forteresse à construire dans les montagnes de l'arrière-pays, une dizaine de milliers d'ouvriers commencèrent, en août de cette même année, l'édification de Tan So, la "nouvelle capitale", dans la province de Quang Tri, en même temps que furent organisés des dépôts de riz dans divers magasins de la Haute Région.

De leur côté, les communautés chrétiennes vietnamiennes, solidement encadrées par leurs missionnaires, fournirent aux troupes françaises interprètes, coolies, miliciens qui autrement leur auraient fait gravement défaut. Les Drapeaux Jaunes étant licenciés par Harmand le 15 septembre 1883, leurs armes furent attribuées à des troupes catholiques recrutées avec le concours des missionnaires.

En avril 1884, le gouvernement de Hué fit construire dans les provinces de Thanh Hoa et Nghe An des campements importants et donna l'ordre aux préfets et sous-préfets d'organiser des levées en masse ; des travaux considérables remirent en état la route de Dong Vang qui devait permettre à des renforts de se rendre dans les provinces de Quang Binh et de Quang Tri, où des préparatifs avaient été faits pour recevoir l'Empereur et la Cour. Un plan de soulèvement général fut minutieusement préparé. Ce plan, malheureusement, fut dévoilé dans ses moindres détails par Mgr Puginier au général commandant le corps expéditionnaire, dans une lettre en date du 6 novembre 1884.

Le 12 avril 1885 arriva au Tonkin, avec tous les pouvoirs civils et militaires, le général de corps d'armée de Courcy, choisi par Paris pour mener une politique de fermeté au Viet-Nam. Partisan de l'occupation pure et simple du pays, Courcy se décida à éliminer le régent Ton That Thuyet, ministre de la guerre, chef du parti de la résistance. Celui-ci, au courant des intentions réelles du général, renforça ses propres préparatifs de défense. Ces préparatifs, eux-aussi, furent aussitôt connus et Courcy en fut immédiatement averti par les évêques Puginier et Caspar.

Courcy arriva à Hué le 3 juillet 1885 avec une escorte de près d'un millier d'hommes. Avec une rudesse provocante, il exigea d'aller, avec elle, au Palais, présenter ses lettres de créance à l'empereur Ham Nghi.

Devant l'hostilité évidente du représentant de la France et l'imminence d'une agression, Ton That Thuyet prit les devants en déclenchant, dans la nuit du 4 au 5 juillet, un assaut contre la troupe de Courcy. La tenta-

tive échoua, Courcy en ayant été informé quelques heures avant par un catholique. A midi, les Français ayant réussi à se dégager, s'emparèrent de la citadelle et du palais, soumis à un pillage systématique.

Thuyet partit immédiatement pour Tan So avec Ham Nghi et toute sa cour. De là, le régent lança, au nom de Ham Nghi, un appel à la résistance générale, demandant "aux riches leurs biens, aux puissants leur force, aux braves leurs bras, pour reprendre le pays aux envahisseurs". Il invita, en particulier, tous les patriotes à se tourner contre les catholiques dont le concours actif avait facilité l'entreprise des conquérants :

"Si les Français ont pu venir jusqu'ici, s'ils ont pu connaître nos routes, nos fleuves, nos montagnes, tout ce qui se passe dans notre royaume, c'est uniquement grâce aux chrétiens et à leurs prêtres ... C'est pourquoi tout le monde doit se mettre à l'oeuvre et achever l'extermination des chrétiens. Si ce but est atteint, les Français seront réduits à l'immobilité complète, de même qu'un crabe à qui on a cassé toutes les pattes ne peut plus bouger"<sup>2</sup>.

A l'appel de Ham Nghi et de Thuyet, les lettrés vont répondre en grand nombre. Ardents patriotes, refusant volontairement la carrière mandarinale pour ne pas servir un gouvernement capitulaire, jouissant d'un grand prestige auprès des paysans chez lesquels ils vivent, pour la plupart dans des conditions modestes, les lettrés (Van Than) représentent vraiment, selon le mot du gouverneur-général Lanessan, le "*parti national*", et deviennent les authentiques animateurs de la résistance qui ne cesse de prendre de jour en jour de l'ampleur.

Dirigée par ces lettrés, la résistance va être largement soutenue par toute la population. Son organisation est remarquable. Chaque maquis local a son chef. Au Nghe An, la rébellion est conduite par Nguyen Xuan On, "grand mandarin, un des plus lettrés de son pays, jadis lecteur royal"<sup>3</sup> ; dans le Quang Binh, les révoltés reconnaissent pour chef le dè-dôc Lê Truc, patriote convaincu, de moeurs simples et patriarcales, intègre dans ses hautes fonctions, respectable à tous les points de vue<sup>4</sup>. Dans le Quang Tri, le mouvement est dirigé par Truong Dinh Hoi et Nguyen Tu Nhu. Dans le Thanh Hoa et le Ha Tinh, où la rébellion est particulièrement puissante, la lutte est organisée sous le commandement de deux chefs

<sup>2</sup> Cité par A. Schreiner, *Abrégé d'histoire annamite*, p. 427.

<sup>3</sup> Michelet, *Les rebelles du Nghe An*, Paris 1888, p. 221.

<sup>4</sup> Gosselin, *L'Empire d'Annam*, Perrin, Paris, 1904, p. 271.



renommés : Cai Mao et Dinh Cong Trang<sup>5</sup>. Nguyen Duy Hien est le grand agitateur du Quang Nam. "Cet homme, jeune encore et d'une rare énergie, entouré peu à peu d'une renommée héroïque et presque fabuleuse, était parvenu à donner au mouvement insurrectionnel dans cette province l'ampleur et le prestige d'un mouvement national"<sup>6</sup>. A Binh Thuan (au sud Annam) les troupes dirigées par Mai Xuan Thong, Bui Dien et Nguyen Duc Nhuan menacent rapidement les provinces orientales de la Cochinchine. Une rébellion éclate à Saïgon même et dans les environs (incendie de la prison centrale, attaques de villages, assassinat du doc-phu Ca et de ses miliciens).

Cette résistance populaire est en même temps une résistance légitime, et qui se veut telle. Dans sa fuite, Ton That Thuyet a emporté le grand sceau de l'Empire, emblème de l'autorité et de la légitimité, et les proclamations revêtues de ce sceau ont un grand prestige auprès de la population toujours impressionnée par le nom de Ham Nghi.

De cette résistance, la lutte de trois années menée par Ham Nghi et ses fidèles constitue une première étape. Rapidement la défense de Tan So apparaît impossible, ne pouvant rejoindre le Tonkin dont la route lui est coupée avec l'occupation de Dong Hoi par les Français (19 juillet). Le jeune roi, passant par le Laos, reconstitue une sorte de quartier général mobile dans les contreforts montagneux des provinces vietnamiennes du Ha Tinh et du Quang Binh. Thuyet quitte bientôt son souverain pour aller en Chine demander aide et secours. Mais ses deux fils, Ton That Dam et Ton That Thiep, dirigent le bureau central de liaison qui continue de fonctionner près de Ham Nghi. Ce n'est qu'en novembre 1888 que Ham Nghi, trahi par les Muongs, est livré à la France. Il est âgé, au moment de sa capture, de dix-sept ans et sept mois. La capture du souverain, considéré par les vietnamiens comme l'âme de la résistance, porte un coup décisif à ce soulèvement national. Mais elle ne marque pas pour autant la fin du mouvement qui va se prolonger pendant près de vingt années encore.

Dans les vieilles régions de paysannerie pauvre du Nord-Annam, les lettrés continuent la lutte sous l'impulsion du premier lettré de la province de Ha Tinh, Phan Dinh Phung. L'insurrection éclate en décembre 1893 et prend rapidement des proportions inquiétantes. Elle est dirigée par un chef dont les titres et les qualités personnelles forcent l'admiration de

---

<sup>5</sup> "L'Annam pendant la conquête". *Revue indochinoise*, 10.12.1900, pp. 1170-1172.

<sup>6</sup> Baille, *Souvenirs d'Annam* (1886-1890), Paris, 1891, p. 72.

tous.

Mais ce sont les montagnes du pourtour qui offrent à la résistance les conditions les plus favorables. C'est là que les Français se trouvent aux prises avec une insécurité générale. Parmi les chefs connus, il faut citer le soulèvement de De-Tham dans les massifs du Yen The (1892) ; de Ba Bao à Thai Binh (1883-1887) ; de Lanh Giang et Doc Khoat à Vinh Yen, Phuc Yen, Tuyen-Quang (1891-1893) ; de Lanh Pha à Dong Trieu (1892-1893) ; de Lanh Tanh à Phu Tho (1890-1893) ; de Nguyen Thien Thuat à Hai Duong (1885-1891) ; de Doc Ngu à Hung-Hoa, etc . . .

La guérilla est la forme de lutte armée qui permet aux partisans vietnamiens d'utiliser, au mieux, leurs atouts tant dans le delta que dans la montagne :

“Beaucoup d'habitants, laboureurs le jour, prennent une arme la nuit. Une colonne ne peut rien contre ces brigands qui, à l'approche de nos troupes, se dispersent dans les villages où ils sont introuvables, grâce à la complicité des habitants et des fonctionnaires indigènes”<sup>7</sup>.

“L'action de nos troupes était paralysée par le manque de renseignements. Elles marchaient en aveugle dans un pays hostile”<sup>8</sup>.

Cette résistance armée ne cessera pratiquement qu'à la mort, en 1913, du fameux Dê Tham qui tient tête aux Français pendant plus de vingt ans dans la région montagneuse de Yên Thê, “véritable Vendée annamite”<sup>9</sup>, dont les collines boisées et impénétrables lui offrent un merveilleux refuge.

Malgré sa vigueur, la résistance militaire a finalement échoué. Elle a échoué non pas tant par l'efficacité de la répression française menée par des techniciens de haute valeur comme Servière, Pennequin, Galliéni, Lyautey, que par ses faiblesses et ses contradictions internes.

Pour conserver l'appui de la population, la résistance devait être nationale et populaire. L'absence de véritable direction centrale était, à cet égard, un premier élément de faiblesse. Sans doute, les lieutenants de Ham Nghi s'efforcèrent-ils d'animer et de coordonner l'effort de certains groupes comme ceux du Dê Kiêu, mais en fait, il existait chez les

---

<sup>7</sup> *Histoire militaire de l'Indochine*, Hanoi, 1922, p. 136.

<sup>8</sup> De Pouvoirville, *La politique indochinoise* (1892-1893) Paris, 1894, p. 219.

<sup>9</sup> A.L. Bouchet, *Au Tonkin*, Paris 1930 ; Lt. Col. Péroz, *Hors des chemins battus*, Paris, 1908.

groupes de partisans une tendance à l'organisation locale ou régionale. Les chefs s'imposaient généralement dans leur pays d'origine, se limitant à leur territoire, cherchant à établir entre eux et leurs hommes des liens de fidélité à caractère personnel, se contentant des succès locaux. Leur mort ou leur capture entraînait la dissociation ou la soumission de la bande. Ils étaient, en outre, enclins, par le caractère local de leur mouvement, à accepter des compromis sur une base locale et personnelle : ils signaient, par exemple, des accords avec les autorités françaises par lesquels ils s'engageaient à ne pas sortir de leur région en échange du droit d'y lever les impôts et d'y garder des troupes armées (Deo Van Tri en 1890, Luong Tam Ky en 1893, Dé Tham lui-même en 1894).

D'un autre côté, dans l'Etat politique et social de l'ancien Viet-Nam, seule la monarchie pouvait jouer le rôle de la direction centrale de la résistance. Or, la monarchie de Tu Duc, par son impopularité, avait dressé contre elle, depuis longtemps, la masse des paysans du Nord. La Cour de Hué était, chose plus grave encore, profondément divisée entre partisans de la capitulation et partisans de la résistance, ces derniers se livrant à leur tour à des querelles de rivalité au préjudice de l'intérêt national. Faute d'un souffle patriotique vigoureux venant de la Cour, la plupart des mandarins, après les premiers jours d'affolement et d'hésitation qui avaient suivi la prise de Hué en 1885, préférèrent y rentrer aux côtés du nouveau souverain Dong Khanh que les Français venaient d'introniser après la fuite de Ham Nghi.

Seuls les lettrés étaient décidés à poursuivre le combat. Patriotes ardents, représentants authentiques de la nation, ces lettrés étaient en même temps des monarchistes convaincus, et c'est là la cause de leur échec, car la capitulation de la Cour de Hué les plaçait dans une inextricable contradiction : que proposaient-ils, en effet, aux paysans mécontents et frustrés pour les engager dans la lutte, sinon le rétablissement de cette monarchie en décadence ?

L'extension du mouvement de la résistance se heurtait enfin à la grave difficulté causée par le comportement anti-national des catholiques et par la dissidence des minorités ethniques. "L'aide que les catholiques ont apportée à l'armée française, dès son arrivée, a été considérable. Et les communautés chrétiennes continuent cette coopération, l'accroissent même, après 1885. C'est grâce à des coolies fournies par les villages catholiques que les troupes françaises ont pu prendre Ba Dinh. Le capitaine Gosselin, un des "poursuivants" de Ham Nghi, raconte quelle aide il

retira des renseignements des missionnaires, renseignements que ceux-ci obtenaient de leurs fidèles par confession. Malgré leur petit nombre, les catholiques vietnamiens constituent ainsi un obstacle décisif au succès de la résistance, puisqu'ils tirent de leur isolement les troupes françaises"<sup>10</sup>.

Peu à peu donc, les forces françaises devinrent maîtresses de l'ensemble du Viet-Nam. Mais les difficultés mêmes qu'elles avaient rencontrées marquèrent dès l'origine d'une empreinte ineffaçable le régime colonial dans son ensemble.

## II Le problème du Tonkin et l'opinion en France

Avant comme après le traité du protectorat, le Tonkin suscitait, dans l'opinion publique française, des mouvements d'opposition à la politique du gouvernement.

Avant 1884, la politique réaliste à fondement économique et impérialiste de Ferry, se heurta à une violente opposition à l'intérieur. Elle froissa une opinion publique qui demeurait hostile aux conquêtes coloniales. Le pays ne voulait pas qu'on détournât son attention des provinces perdues et de l'idée de revanche. Il détestait les expéditions d'outre-mer qui lui rappelaient les aventures exécrées du Second Empire, consommaient non des soldats de métier mais les contingents appelés au service obligatoire et engageaient de lourdes dépenses qui aggravaient ses impôts. Les économistes libéraux lui démontraient qu'on alourdissait la dette du pays pour d'illusoire avantages.

Les diverses nuances de l'opinion publique se réfléchissaient dans l'opinion parlementaire. La droite, élue par les ruraux pacifiques et économes, accentua son hostilité après le vote des lois laïques. La gauche, patriote et républicaine, dénonça une politique qui affaiblissait l'armée nationale, compromettait des amitiés utiles comme celles de l'Italie, dont l'affaire tunisienne fit l'alliée de l'Allemagne, et impliquait l'adhésion de Bismarck. L'extrême-gauche reprocha à l'impérialisme colonial de marcher à la remorque des banquiers et des industriels, de compromettre l'épanouissement de la jeune république en favorisant un renouveau de politique personnelle et en ajournant les lois sociales, compléments indis-

---

<sup>10</sup> Chesneaux, *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, ouvrage cité p. 141.

pensables des lois politiques, et d'asservir des peuples libres, contrairement aux principes de 1789. Enfin, toute l'opposition s'unit pour défendre contre Ferry la prérogative constitutionnelle de déclarer la guerre. C'est parce que l'hostilité coloniale obéissait à un sentiment puissant et quasi-universel que Ferry n'osa pas l'attaquer de front, et agit le plus possible en dehors du contrôle parlementaire. Mais chaque fois qu'il avait à affronter la Chambre pour faire voter une mesure nécessaire à ses projets coloniaux, à qui demanda-t-il secours ? Aux députés catholiques.

En 1883, la lutte étant engagée au Tonkin, il s'agissait pour Ferry d'obtenir de la Chambre et du Sénat le vote de crédits financiers qui lui permettaient de la mener avec des moyens militaires adéquats, et qui impliquaient l'approbation parlementaire à l'envoi d'importants renforts. Le 18 décembre 1883, devant une assemblée plus que tiède pour l'affaire tonkinoise, Ferry fut sauvé par Mgr Freppel, évêque d'Angers, royaliste convaincu, légitimiste même, plutôt ultramontain, député de Maine et Loire, adversaire résolu de la politique intérieure suivie par le cabinet dont il défendait l'action outre-mer. Freppel au secours de Ferry ! Rien n'illustre mieux la collusion entre la religion et la politique coloniale que cette sainte alliance entre le diable de la République et le diable de l'Eglise.

“La première raison, déclara Mgr Freppel, pour laquelle je voterai les crédits, c'est que le refus aurait pour conséquence l'évacuation du Tonkin, soit immédiatement, soit à brève échéance. Ce serait la ruine complète du prestige, de l'ascendant, de l'influence de la France dans tout l'Extrême-Orient. Je ne m'associerai jamais à une pareille politique que j'appelle une politique d'abandon, de défaillance et d'effacement. La seconde raison, c'est qu'il y a là pour la France une question de justice et d'honneur vis-à-vis des missionnaires français aussi bien que des chrétiens du Tonkin et de l'Annam”.

A ce moment, l'interrompit Clémenceau, opiniâtre adversaire de Ferry de l'expédition du Tonkin, de toute initiative coloniale : “A la bonne heure, voilà la vraie réponse!”

Mais l'évêque d'Angers poursuivit son argumentation, loua les chefs militaires et civils d'avoir reconnu et récompensé le courage des vicaires apostoliques, et termina en énonçant une troisième raison de voter les crédits : “afin de donner à notre brave armée de terre et de mer une

marque de confiance et de sympathie profonde”.

Disposant à la Chambre d’une assez large audience, due à son talent et à son éloquence, Freppel, par son intervention qui fit sensation, enleva le vote des crédits par la majorité des députés<sup>11</sup>.

Mais Ferry devait tomber, à cause du Tonkin, quinze mois plus tard. Les succès militaires et diplomatiques qu’il avait remportés au Tonkin et à Pékin furent compromis par un incident de frontière, né de divergences d’interprétation du traité de Tien-Tsin<sup>12</sup>, par l’extension des opérations qui l’amènèrent à faire la guerre à la Chine sans résultats militaires décisifs, et en dehors de l’approbation parlementaire<sup>13</sup>, enfin par la défaite de Lang Son (27 mars 1885), due à l’imprudance du commandement français, dont la nouvelle, qui fit croire à un désastre, surexcita l’opinion et valut au chef du gouvernement une impopularité inexpiable<sup>14</sup>.

La séance du 30 mars 1885 fut dramatique : la majorité, dès avant la réunion, avait refusé la confiance. Ecrasé par le réquisitoire de Clémenceau et le désaveu de Ribot, Ferry fut renversé par 300 voix contre 149, et ne put jamais plus redevenir ministre. Hors du Parlement, la foule hua le “Tonkinois” dont la politique personnelle fut balayée comme par un cyclone.

Le lendemain de la chute de Ferry, la Chambre vota cependant un premier escompte de 50 millions sur les crédits du Tonkin : le vote de la veille avait essentiellement visé la personne même de Jules Ferry.

Les élections législatives de septembre 1885 se jouèrent, en grande partie, sur le Tonkin : pour la première fois dans l’histoire politique française, la question coloniale tint la place principale dans une élection. Les milieux radicaux, porte-parole des inquiétudes financières de la petite

---

<sup>11</sup> Journal Officiel, Débats parlementaires, 19.12.1883.

<sup>12</sup> Les Chinois nièrent que le texte du traité prévit une évacuation immédiate du Tonkin par leurs troupes comme le réclamèrent les Français.

<sup>13</sup> Un incident local, à Bac-Lê, le 23 juin, opposa troupes chinoises et troupes françaises et l’amiral Courbet saisit cette occasion pour déclencher une attaque générale. Il débarqua à Formose, bombarda Fou-Tchéou, grand port de la Chine du Sud, et occupa l’archipel chinois des Pescadores pour bloquer le passage des jonques de riz ravitaillant la Chine du Nord.

<sup>14</sup> Le général Négrier, sur ordre de Paris qui voulait peser sur les négociations en cours avec la Chine, pénétra en territoire chinois, mais il ne put s’y maintenir, ayant affaire à des forces très supérieures. Pendant le mouvement de retraite, il fut blessé, et son remplaçant, ayant perdu tout sang-froid, prescrivit la retraite en débandade, et abandonna Lang Son le 28 mars.

bourgeoisie, se retrouvèrent côte à côte dans l'opposition anti-colonialiste avec les conservateurs soucieux de ne pas se laisser détourner de la "ligne bleue des Vosges", et avec les socialistes adversaires par principe de toute guerre de conquête coloniale. Obsédé par la campagne électorale, le gouvernement donna l'ordre au général de Courcy de surseoir à toutes opérations militaires et toutes actions d'envergure à Hué. Les élections de septembre renforcèrent encore l'opposition de droite, hostile au colonialisme.

Quand, en fin de 1885, le ministère Brisson demanda le report sur 1886 des crédits tonkinois non employés (79 millions), le président de la commission, Georges Périn, le rapporteur et la majorité de cette commission s'y opposèrent et se prononcèrent pour l'abandon du Tonkin. Pendant quatre jours, les débats opposèrent, avec passion, les partisans de l'abandon et ceux du maintien de l'occupation française. "Nous croyons, déclarait le député Delafosse, que le Tonkin est une plaie vivante, une plaie mortelle aux flancs de la France, une plaie toujours ouverte par où coule le meilleur de son sang, nous croyons que l'occupation militaire indéfinie est la ruine de ses finances, le déficit croissant de son budget, l'augmentation des impôts, l'affaiblissement de son armée"<sup>15</sup>.

Les partisans du maintien de l'occupation française eurent pour chef de file, Mgr Freppel. Prenant la parole le 21 décembre, l'évêque d'Angers repousse catégoriquement, avec mépris même, l'évacuation du Tonkin et de l'Annam ; montre qu'elle entraînerait fatalement celle de la Cochinchine et du Cambodge ; déclare que "la France n'a pas envoyé des députés au Palais Bourbon pour la déshonorer" ; condamne la solution moyenne qui eût consisté, au Tonkin, dans une occupation restreinte au delta du Fleuve Rouge ; s'élève contre l'abandon de centaines de milliers de chrétiens qui s'étaient compromis pour la France ; impute les difficultés de l'entreprise tonkinoise aux "demi-mesures, lenteurs, tâtonnements, tergiversations qui avaient permis à la Chine et à l'Annam de mettre en ligne des forces qu'elles n'avaient pas au commencement" ; dénonce la répercussion d'un acte de faiblesse en Asie sur la situation de la France dans ses possessions africaines, "le contre-coup d'un pareil échec pour le reste de nos colonies" ; s'en prend aux manoeuvres de ceux qui, dans la métropole, sont "parvenus à créer une opinion factice, artificielle autour de cette question" alors que "le pays ne pardonnerait jamais une reculade, une capitulation aux Chambres qui l'auraient décidée" ; enfin

---

<sup>15</sup> J.O. Débats parlementaires du 22.12.1885, p. 316

termine par une apologie en règle de l'expansion coloniale :

“On conseille à la France de se renfermer, de s'emmurer chez elle ; on veut à toute force se confiner, se reléguer dans cette étroite Europe, où Français, Anglais, Allemands sommes entassés les uns sur les autres ... Ne pas rester ainsi resserré, concentré dans ce coin de terre ? ... Que dorénavant, pour compter en Europe, il faudra compter dans le reste du monde, en raison de l'extension qu'ont prise les relations commerciales et industrielles ? Par ailleurs, est-ce que vous, les aînés de la civilisation, vous n'êtes pas redevables de vos lumières aux tard-venus de l'ordre social ? ... Et quand l'occasion se présente à nous de leur faire faire quelques pas en avant ... pouvez-vous vous refuser à ce rôle, à cette mission que Dieu et les hommes ont assignée à la France ?”<sup>16</sup>

Les crédits demandés par Freycinet furent votés par la Chambre, à quatre voix seulement de majorité (274 contre 270). Estimant n'avoir pas une majorité suffisante, le cabinet démissionna le 28 décembre 1885. C'est Freycinet qui devait organiser le protectorat du Tonkin.

À partir de 1895, la situation militaire dans le Nord est pratiquement stabilisée à l'avantage des troupes françaises. Mais le régime n'en est pas assuré pour autant. Car la résistance vietnamienne est non seulement, pour les autorités françaises, un sujet de préoccupation politique, elle crée aussi au gouvernement du Protectorat des difficultés financières. Le maintien de la conquête coûte aussi cher que la conquête elle-même.

De 1885 à 1897, l'organisation budgétaire du Protectorat connaît trois phases successives. Jusqu'au 1er janvier 1887, le budget de la métropole supporte les frais de tous les services civils et militaires. À partir du 1er janvier 1887, le budget local se voit imputer la totalité des dépenses, la métropole n'intervenant plus que par une subvention fixe et des crédits supplémentaires ou extraordinaires. L'exercice 1892 marque les débuts d'un nouveau régime : le budget local ne reçoit plus de subvention, mais la métropole prend à sa charge toutes les dépenses militaires. Les premiers budgets du protectorat accusent un déficit que la subvention métropolitaine ne parvient pas à combler. Pourtant, de 1885 à 1896, on peut estimer à 550 millions de francs or les dépenses totales de la France au Viet-Nam Nord.

---

<sup>16</sup> Reproduit par F. Charles-Roux, Evêques français de jadis et expansion coloniale française, *La Nouvelle Revue française d'Outre-Mer*, Juillet-Août 1954.



La faillite du budget local amena le gouvernement à demander, en décembre 1895, à la Chambre des Députés d'autoriser le protectorat de l'Annam et du Tonkin à contracter un emprunt de 80 millions pour assurer la liquidation définitive de la situation financière. Cet emprunt révéla à l'opinion métropolitaine "les abus et les gaspillages dans lesquels se résume l'histoire financière du Tonkin", selon le mot du député Krantz, rapporteur d'une commission parlementaire d'enquête<sup>17</sup>.

En 1897, la situation de l'Indochine était encore loin de répondre pleinement aux objectifs que s'étaient proposés les "ferrystes". La colonie coûtait encore très cher, et ne constituait pas pour les capitaux français un placement suffisamment sûr.

C'est pour remédier à cette situation que le gouvernement français envoya Paul Doumer en Indochine en 1897. Gouverneur général pendant cinq ans (1897-1902), Doumer allait mettre fin au déséquilibre budgétaire et ouvrir l'ère de l'exploitation économique française au Viet-Nam. Mais si cet ancien ministre des finances du cabinet Bougeois réussit enfin à effacer la triste réputation que le Tonkin avait acquise et conservée dans l'opinion publique métropolitaine, sa politique d'exploitation et de domination à outrance engendra chez les populations vietnamiennes un grand mécontentement qui allait avoir de lourdes conséquences dans les années précédant la guerre de 1914.

### III Le plan de Mgr Puginier

Quelle serait donc la politique à suivre face à la résistance vietnamienne et au courant pessimiste en métropole ? Comment asseoir la domination française sur une base solide ?

Deux solutions s'offraient au colonialiste : il pouvait gouverner soit *avec* le pays colonisé, soit *contre* lui.

Dans le premier cas, il laisserait intactes les institutions du pays qu'il aurait à gouverner, il respecterait ses lois, ses moeurs, il rechercherait surtout l'alliance de telle ou telle religion locale, favoriserait son expansion et la prendrait comme intermédiaire entre la population indigène et l'autorité coloniale. De là, dans les différentes colonies, des poli-

---

<sup>17</sup>J.O. du 24.1.1896, documents parlementaires 1717, p. 1608.

tiques pro-islamiques, pro-animistes, pro-bouddhistes, qui changeaient assez fréquemment de direction, comme toutes les politiques<sup>18</sup>.

Dans le second cas, il s'efforcera de détruire l'individualité du pays colonisé, de le transformer selon sa propre conception, d'en faire une terre française peuplée de "Français de couleur". Le concours de la religion est indispensable dans ce cas.

Tous les efforts de Mgr Puginier ont été déployés pour empêcher la politique française d'entrer dans la première voie : le christianisme n'aurait rien gagné, en effet, avec cette politique "dangereuse". Seule la seconde voie pouvait, selon le prélat, garantir à la France et à la religion chrétienne un avenir brillant.

Conquête, domination, assimilation, voilà trois idées maîtresses qui se dégagent de nombreuses notes et mémoires adressés par l'évêque de Hanoi à diverses autorités françaises tant à Hanoi qu'à Paris.

## A La politique de conquête et de force

A la veille de la conclusion du traité de 1884, un courant d'opinion voulait qu'on se contentât d'une convention qui donnerait des avantages réels, et qu'on rendît le Viet-Nam à lui-même tout en y laissant un nombre de soldats strictement nécessaire pour sauvegarder l'honneur du pavillon français et les intérêts des nationaux européens. Puginier s'éleva contre cette politique qu'il considérait comme une "honte pour la France, une injustice envers les populations, surtout envers les chrétiens et un acte très impolitique" :

"On aura beau traiter avec la Cour de Hué et avec la Chine, exiger de cette dernière qu'elle n'enverra plus de troupes en Annam, on ne réussira jamais à l'empêcher d'agir sourdement et de favoriser les révoltes dans le Tongking, surtout quand elle verra le nombre des soldats français considérablement réduit . . . Il faut, avant de songer à diminuer l'effectif des troupes, anéantir, autant que possible, le germe des révoltes . . . L'expédition est en très bonne voie, il y aura bien encore des millions à dépenser, mais il faut en faire le sacrifice. L'honneur de la France, ses intérêts et la justice

---

<sup>18</sup>G. Hardy, *Les problèmes religieux dans l'Empire français*, Paris, P.U.F., 1940.

le demandent. Elle doit se souvenir qu'elle est encore une grande nation, en un mot qu'elle est toujours la France ..."<sup>19</sup>

Mais le Tonkin méritait-il vraiment une conquête qui s'avérait déjà trop coûteuse pour la France ? Le voisinage de la Chine n'était-il pas un danger très grand et très menaçant pouvant amener des désastres ? On hésitait, on discutait pour savoir s'il ne valait pas mieux évacuer le Tonkin, et enfin on décida d'y rester, mais en limitant l'action et en restreignant l'effectif du corps expéditionnaire.

Dans une note adressée au ministre de la Marine et des Colonies, note considérée comme "très importante" par celui-ci<sup>20</sup>, Puginier s'efforce de montrer que le Tonkin mérite tous les sacrifices de la France.

En premier lieu, c'est un pays qui fournit par lui-même de grandes et nombreuses ressources. Sa terre, très fertile, est apte à recevoir des cultures très variées : riz, maïs, cannes à sucre, etc ... Ses plateaux, très nombreux, donnent à leur tour des produits non moins précieux : essences de bois, laque, faux-gambier, gomme-laque, camphre, etc, etc ... Enfin, on avait constaté l'existence des mines de charbon, d'or, d'antimoine, sources de richesses inestimables.

En second lieu, le Tonkin, par ses fleuves, ouvre à la France des voies faciles pour faire pénétrer ses produits au Laos et dans la partie Sud-Ouest de la Chine, et lui permet de retirer de ces immenses pays des produits qui sont d'un commerce lucratif : le cuivre, l'étain, le zinc, le mercure, le thé ...

En troisième lieu, le peuple qui habite le Tonkin est "un peuple intéressant et qui peut être rendu ami si l'on sait le former, le diriger et le gouverner". Ceci est très important puisque "la question de la population entre pour une grande part dans l'appréciation de la valeur réelle d'une colonie. Si avec un sol très productif, on ne rencontre que peu d'habitants, ou si ces habitants sont indolents, incapables d'être formés et qu'il faille amener des ouvriers de l'étranger, si, surtout, on rencontre chez les indigènes cette hostilité de caractère naturelle qui ne cède que devant la force, il est incontestable que la valeur matérielle du sol se trouve énormément diminuée ... Sous ce rapport, le Tonkin offre des

---

<sup>19</sup>Notes sur la question du Tong-King, Mars 1884, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (30) ou N.F. 541.

<sup>20</sup>Notes sur le Tonkin, Mars 1884 et Mars 1887, même référence.

avantages inappréciables et la nature de ses habitants s'accorde très bien avec la fertilité du sol".

En quatrième lieu, le Tonkin fournit un élément puissant déjà ami : il compte, en effet, 400 mille chrétiens "qui ont déjà donné des preuves de leur dévouement et de leur affection pour la France". Il est très encourageant pour la France de "savoir qu'elle a dans le Tonkin un élément important et ami qui, si elle sait s'en servir, lui facilitera puissamment la pacification du pays, l'établissement de son influence et contribuera à lui gagner peu à peu la population toute entière".

En cinquième et dernier lieu, il est inadmissible qu'une nation comme la France en soit réduite au point d'abandonner ce qu'elle a conquis à si grands frais. Il ne faut pas perdre de vue que dès le moment où la France évacuerait le Tonkin, une autre nation européenne viendrait immédiatement la remplacer.

La presse catholique et celle des milieux d'affaires en France propageaient largement ces idées de Puginier dans la métropole, afin de présenter à l'opinion publique française un autre visage du Tonkin, tout à fait contraire à celui que présentaient les partis anti-colonialistes :

"Le Tonkin, écrit avec humour Lanessan, c'est, à les en croire, le paradis terrestre. Là, le riz pousse sans qu'on le sème ; là, les cannes à sucre sont grosses et hautes comme des mâts de frégates ; là, l'or et l'argent se ramassent à la pelle comme cailloux sur nos routes départementales ou nationales ; là, les hommes courent au devant des explorateurs et versent, sans qu'on les en prie, le produit de leur travail dans le sac béant de l'étranger ; là, les femmes s'abandonnent par pur amour et désintéressée passion.

Vite ! allons au Tonkin. Sans le Tonkin, la France ne serait pas la France. Sans le Tonkin, les Français plus Français. Sans le Tonkin, nos filles ne trouveraient plus de maris, nos soldats mouraient sans gloire, nos marins seraient réduits à se faire fantassins et nos banquiers se pendraient haut et court sous les voûtes de la bourse avec les cordons de leurs sacs vides ..."<sup>21</sup>

D'un autre côté, la conquête, selon Puginier, devait être menée avec vigueur et rapidité. Il fallait poursuivre l'ennemi, et l'exterminer avant qu'il n'eût le temps de se reconstituer. C'est le manque de promptitude et

---

<sup>21</sup> J.L. de Lanessan, *La Marseillaise*, numéro du 14.5.1883.

d'énergie qui avait permis à Ham Nghi et à Ton That Thuyet d'organiser leur mouvement de résistance. Comment faire pour venir à bout de cette résistance ?

Puginier proposait de frapper un grand coup en Annam, et, à la suite de quelques bataillons français, lancer dans ce pays des masses de Tonkinois placés sous le commandement des officiers français.

“Je trouve moins difficile de travailler en même temps à la pacification générale du Tonkin. L'ennemi, qui ne dispose pas de forces et de moyens tellement considérables, se voyant attaqué partout en même temps, et ne pouvant ni se ravitailler, ni se réorganiser, sera vite à bout de ressources. Les populations qu'il avait gagnées à sa cause, et qui sont fatiguées de l'état d'anarchie dont elles sont victimes, l'abandonneront dès qu'elles le pourront sans se compromettre, et se rangeront au parti du Roi Dong-Khanh et du Protectorat”<sup>22</sup>.

Bien qu'il ne le dit pas, Puginier préconisait surtout l'emploi des chrétiens pour faire cette grande battue du Nord au Sud, c'est à dire en partant du Ninh Binh pour marcher sur Hué<sup>23</sup>. Remarquons que la Cochinchine proposait en même temps de faire marcher le Phu Loc avec des miliciens recrutés sur son territoire, tous anciens tirailleurs cochinchinois, et de nettoyer l'Annam jusqu'à Hué en marchant du Sud au Nord.

Puginier s'opposait vigoureusement à toute diminution des troupes françaises au Tonkin. Il était indispensable, selon lui, de mener une politique plus active, plus énergique, de faire sans relâche des expéditions militaires afin de lasser les populations qui soutenaient les “rebelles” ; autrement, on n'en finirait jamais avec le “parti de la résistance” :

“La situation, écrit-il en 1891, est toujours allée en s'aggravant, d'une manière régulière, mais rapide. Aujourd'hui, elle est devenue extrêmement pénible pour les populations et dangereuse pour les intérêts du Protectorat ... Il me semble qu'une action générale, une vraie battue est d'abord nécessaire. Une opération combinée, faite par plusieurs petits corps, se soutenant les uns les autres, et visitant simultanément plusieurs villages d'une région,

---

<sup>22</sup>Notes pour servir à l'étude d'une des phases de la question du Tonkin : l'Insurrection, 13.9.1886, Archives Centrales de l'Indochine, Amiraux 11782.

<sup>23</sup>*Le Temps*, 10.12.1886.

ne manquerait pas de mettre le désarroi parmi les pirates. La continuation des opérations leur ferait perdre courage et amènerait des désertions nombreuses parmi eux. Les populations soustraites à leur influence et n'ayant plus rien à craindre d'eux les dénonceraient ou s'empareraient d'eux pour les livrer.

“Mais il faut une action forte, poussée avec vigueur et continuée jusqu'à la réussite complète. Si l'on veut compter sur le concours des populations, et recevoir d'elles les renseignements nécessaires, il faut absolument les soustraire à l'influence des pirates. Il faut leur donner de nouveau la confiance et le courage, que leur ont fait perdre d'un côté le manque de protection et de l'autre la terreur que leur ont inspirée les pirates.

“Lorsque ce résultat aura été obtenu, arrivera le rôle de l'Administration. Il sera nécessaire qu'elle recherche avec soin et diligence, mais avec discernement quels sont les villages qui ont été de coeur avec les rebelles et quels sont les individus qui sont vraiment entrés dans le parti de la lutte. Lorsqu'on les connaîtra par des renseignements sûrs, la sévérité ne sera pas déplacée et des exemples produiront un bon effet sur les populations, outre qu'ils purgeront en partie le pays de malfaiteurs dangereux.

“Par le passé, on a beaucoup trop habitué les rebelles aux amnisties et on n'a pas assez recherché ceux qui avaient été assez habiles pour ne pas se faire prendre au moment de l'action. Cependant, on en a connu plusieurs ; mais le danger une fois passé, on a trop vite oublié qu'il restait encore dans le pays un grand nombre d'individus dangereux qui travailleraient sous peu à préparer une nouvelle crise”<sup>24</sup>.

Une question s'impose : Pourquoi Mgr Puginier préconisait-il la politique de conquête et de force ? La réponse est simple : *c'était pour permettre aux chrétiens de prendre enfin un rôle prépondérant dans la vie politique, administrative et militaire au Tonkin*<sup>25</sup>. Les rapports, les notes, les renseignements, les mémoires de ce prélat visaient tous un but déterminé : *démontrer aux autorités françaises qu'en dehors des chrétiens, tout était ennemi*. Ce n'était donc pas avec l'administration vietnamienne en place qu'on arriverait à pacifier puis à gouverner le pays, mais avec les chrétiens, “amis naturels de la France”. Porter les chrétiens au pouvoir, voilà le plan à court terme de Puginier. Mais pour préparer l'avènement d'une nouvelle classe dirigeante, la première chose à faire était de détruire la

<sup>24</sup> Situation du Tonkin au 25.1.1891, note adressée au ministre de la Marine et des Colonies le 5.2.1891. Archives du ministère de la F.O.M., A00 (30) carton 2.

<sup>25</sup> Dépêche du gouverneur général Picquet au ministre, 28.6.1890, même référence.

classe dirigeante existante, c'est à dire les mandarins et les lettrés. Cela veut dire que la politique à appliquer ne pouvait être qu'une politique de domination et non d'association.

## B La politique de domination

Comment, en effet, pouvait-on pratiquer l'association lorsque, selon Puginier, l'ennemi était partout et l'ami nulle part sauf chez les chrétiens ?

Voici la liste des "coupables" dressée par Puginier :

1 - En premier lieu, la cour de Hué elle-même. En 1884, les deux régents Nguyen Van Tuong et Ton That Thuyet avaient été les principaux auteurs de la "rébellion".

2 - Les grands mandarins des provinces (Tong Doc, Bo Chanh, An Sat, Lanh Binh).

3 - La plupart des mandarins même en fonction.

4 - Tous les lettrés.

5 - Les chefs de canton, les maires de village.

6 - Les villages payens, voisins des chrétientés<sup>26</sup>. En un mot, la nation toute entière.

L'ennemi principal était, bien entendu, les mandarins et les lettrés, auteurs du mouvement insurrectionnel. Les premiers vouaient à la France une haine mortelle parce que l'établissement de son influence annonçait la ruine de leur domination, de leur prestige, de leur autorité et de leurs ressources. Les seconds, que la France aurait toujours pour ennemis tant comme corps que comme individus, étaient l'âme du "parti de la résistance".

L'erreur des autorités françaises, toujours selon Puginier, était d'accorder une confiance exagérée à un trop grand nombre de mandarins, très habiles pour se montrer dévoués. Elles ne savaient pas que ces derniers, par un travail sourd, lent mais efficace, par leurs agissements secrets et journaliers, travaillaient sans cesse les populations qu'on ne pouvait soustraire à leur influence.

---

<sup>26</sup>Rapport du 27.3.1884 (Archives centrales de l'Indochine. Amiraux 11624) et Etude sur la situation du Tonkin au 10.6.1890 (Archives du ministère de la F.O.M., A00 (30) carton 2).

“Il est évident que la plupart des fonctionnaires de tout rang sont foncièrement hostiles à la France. Outre l’esprit de patriotisme que quelques uns peuvent avoir, et qui se trouve blessé par la présence des Français, nous les gênons, nous diminuons leur prestige devant leurs concitoyens. Bien que par politique, ils cachent leurs sentiments, et que par intérêt ils sachent même se montrer extérieurement dévoués, ils n’en restent pas moins nos ennemis jurés, ils profitent de leur position pour extorquer l’argent de leurs administrés. Ils le font dans des proportions bien plus considérables que sous l’ancien régime, et ils le font en beaucoup de circonstances sous le couvert des autorités françaises. Plusieurs le font ouvertement d’une façon révoltante, mais toujours sans preuves écrites et officielles.

“Ils cachent les complots et les réunions hostiles alors qu’ils les connaissent positivement. Ils atténuent les fautes des criminels qu’ils savent être nos ennemis, et quand ils ne peuvent les déclarer innocents, ils les condamnent le plus souvent à des peines relativement légères.

“Ils profitent des changements fréquents parmi les autorités françaises pour faire grâce habilement des condamnés qui sont dangereux en les faisant passer pour inoffensifs.

“Ils communiquent secrètement avec les rebelles dans les régions où ces derniers opèrent. Ils les tiennent au courant de ce que font les autorités françaises. Ils les font prévenir à temps des reconnaissances ou des colonnes qu’on projette.

“Ils exagèrent et dénaturent même les actes ou les ordres des représentants du Protectorat afin de les rendre odieux sans le laisser paraître, et tout en se montrant bien disposés, ils savent habilement l’influence française.

“Tant par intérêt privé que par haine contre la France, leurs agissements hostiles sont continuels : c’est tout un complot que l’on trame journellement et jusque dans les petits détails, avec une persistance dont on ne se doute pas, mais extérieurement rien ne paraît . Il n’y a point de preuves officielles, et ceux qui ne sont pas habitués à ces roueries ou qui n’ont pas intention d’examiner ces manoeuvres ne pourraient rien reconnaître de blâmable. Je suis sûr de ce que je dis”<sup>27</sup>.

Comment collaborer alors avec une administration composée, ainsi qu’on vient de le voir, d’“agents doubles” ? Sous le masque du protectorat,

---

<sup>27</sup> Etude sur la situation du Tonkin au 10.6.1890, document adressé au sous-secrétaire d’Etat des colonies le 26.7.1890.



c'est l'*annexion* pure et simple à laquelle il fallait procéder, si l'on voulait maintenir l'influence française au Tonkin :

“Protectorat ou Annexion ne sont que des manières différentes d'appeler une même chose, et au fond ils peuvent n'être qu'une seule et même chose. Le protectorat peut être plus ou moins réel et effectif, selon la volonté de celui qui l'établit et selon le savoir-faire, l'énergie et la force de celui qui en surveille l'exécution. Une nation qui croit avoir le droit de s'annexer un pays a bien, à plus forte raison, celui de lui imposer un protectorat aussi strict et aussi effectif qu'elle le juge à propos. Elle n'a qu'à stipuler d'avance qu'elle se réserve le soin de créer l'armée et de la diriger, celui de veiller à l'établissement et à la répartition des impôts, à l'emploi de leurs produits et des produits des douanes, à la nomination des mandarins et autres fonctionnaires aux différentes charges, de concert avec la Cour, de surveiller leur administration, de les révoquer quand ce sera nécessaire, de régler la manière de rendre la justice, de disposer des mines et autres ressources pour le bien du pays, etc . . . Outre son représentant du protectorat, la France aura aussi deux hauts fonctionnaires, l'un chargé de surveiller les finances et l'autre la justice. Elle aura aussi dans chaque province un résident pour veiller à l'ensemble des choses, etc . . . En un mot, il n'y a qu'à stipuler les choses comme on les établirait dans une annexion.

“En instituant les choses avec intelligence et d'une manière pratique, on peut établir un protectorat qui au fond ne sera qu'une annexion mitigée et voilée du manteau royal annamite. On conservera au pays sa législation et un roi pour éviter de froisser les esprits dans leurs sentiments légitimes et patriotiques, afin par là de s'attirer plus facilement les populations. Par le protectorat, on peut avoir tous les avantages de l'annexion, sans avoir, si on le veut et si on sait le faire, à en subir les inconvénients. En réalité, c'est une question de mots, d'habileté, de savoir-faire et d'intelligence pratique”<sup>28</sup>.

Mais un protectorat semblable ne pouvait s'établir qu'à condition de changer l'équipe gouvernementale : il fallait nécessairement “prendre un élément nouveau qui devra sa fortune à la France, qui, par le fait même, sera compromis, sera disposé à accepter toutes les conditions et forcé à s'appuyer sur la nation protectrice, afin de pouvoir se maintenir.

---

<sup>28</sup>Notes sur la question du Tong-King, Mars 1884. Archives du ministère de la F.O.M., AOO (30) ou N.F. 541.

Outre que l'on trouvera dans un nouveau gouvernement moins d'orgueil et d'oppositon, on y trouvera aussi plus de fidélité et de dévouement"<sup>29</sup>.

Donc, le but de la France au Tonkin était d'"y établir solidement son influence et d'y fonder une colonie qui porte provisoirement le nom de Protectorat"<sup>30</sup>.

Comment réaliser ce but ? Comment assurer la réussite de cette entreprise et rendre durables les avantages conquis, comment écarter les craintes que pourrait occasionner le voisinage de la Chine et être en état de se faire respecter de cette dernière ?

On ne pourrait rien faire de bon et de durable au Tonkin si on n'avait pas la volonté d'entreprendre la destruction systématique de la vieille morale confucéenne qui constituait la base de la société vietnamienne, et d'y substituer une nouvelle force morale "que l'on avait toute prête" dans le pays : le christianisme. Grâce à cette force, on pourrait assimiler peu à peu le peuple tonkinois et installer, dans un proche avenir, "une petite France" au Tonkin.

### C La politique d'assimilation

Voici les moyens à employer pour fonder cette petite France et la rendre prospère. Puginier les garantissait "très efficaces" et les regardait comme "absolument nécessaires"<sup>31</sup>

a) - Christianiser le pays.

"Il n'y a pas de lien aussi fort pour unir les hommes et les peuples que l'unité de croyance, et lorsqu'un Etat catholique réussit à implanter sa religion dans ses colonies, il peut être tranquille. Il y aura des mécontents, des abus, mais les trahisons et les révoltes ne seront pas à redouter. On ne verra jamais une colonie catholique abandonner sa mère-patrie et s'allier à un peuple voisin païen pour la combattre. S'il avait été possible de christianiser l'Algérie, la conquête et la pacification de ce pays auraient bien moins coûté, et l'on n'aurait pas vu les nombreuses révoltes qui ont coûté si

---

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Notes sur le Tonkin, Mars 1887.

<sup>31</sup> Notes sur le Tonkin, mars 1887, précitées.

cher à la France. Mais l'arabe est fanatique et il n'est pas facile de le convertir.

“Pourquoi les chrétiens des Missions ont-ils montré jusqu'à ce jour tant de dévouement et d'affection pour la France ? C'est à cause de l'unité de religion. Ils n'oublient pas que c'est aux missionnaires envoyés par elle qu'ils doivent leur foi et quoique n'étant pas Français d'origine, ils se regardent comme tels par le coeur. Le gouvernement annamite a bien compris cela, et s'il a longtemps persécuté les missionnaires et les chrétiens, s'il a fait d'aussi grands efforts pour les anéantir, il était poussé non pas tant par la haine religieuse que par la crainte de voir l'influence étrangère s'établir chez lui à la suite de la Croix.

“J'affirme que du moment où le Tonkin deviendra chrétien, il deviendra aussi la petite France de l'Extrême-Orient, absolument comme les îles Philippines sont une petite Espagne”.

Puginier rapporte, à propos des Philippines, un mot d'un gouverneur de cette colonie, un jeune général appartenant au parti radical et envoyé par Prim Y Prats un peu dans le but d'expulser les ordres religieux missionnaires : “Je veux bien, dit le gouverneur, mais envoyez-moi pour les remplacer 40 mille hommes de troupes en plus du contingent de la colonie”.

Voilà, conclut Puginier, une leçon dont on devrait profiter et l'on n'aurait pas à s'en repentir.

“Ce sont certainement les missionnaires qui sont la plus grande force morale dans une colonie. Ce sont eux qui font connaître, dans sa réalité, la mère-patrie et qui la font aimer. Plus leur influence est grande et plus aussi le maintien de l'ordre est assuré. On aura beau ne pas admettre cela, on ne changera pas la vérité des choses. On peut être convaincu que ceux qui dénigrent les missionnaires, qui cherchent à leur enlever l'heureuse et légitime influence qu'ils exercent sur les populations sont ou des sectaires ou des hommes à idées très bornées, qui ont une fausse politique et nuisent énormément aux vrais intérêts de la patrie”.

Puginier déclare n'avoir nullement l'intention de faire de la propagande religieuse en écrivant ainsi. Son but, précise-t-il, est “uniquement de faire de la bonne politique, de la politique pratique et vraiment patriotique qui doit avoir les résultats les plus heureux et les plus efficaces pour la France”.

Mais comment christianiser le pays ? Va-t-on prêcher la religion avec le sabre ? Nullement, répond Puginier. Il n'y a que des sots qui cherchent à violenter les consciences. Le peuple tonkinois est déjà prêt pour recevoir le christianisme. Ce ne sont plus, comme dans les anciens temps, des individus appartenant à des communes mixtes qui demandent à se convertir ; ce sont, aujourd'hui, des villages entiers qui veulent embrasser la religion chrétienne. Il n'y a donc aucune pression à exercer pour amener la conversion des païens. Favoriser le travail des missionnaires d'une façon *discrète* et laisser ces derniers faire leur oeuvre, telle est l'attitude la plus sage que puisse adopter le gouvernement du protectorat :

“Si le gouvernement comprenant les intérêts de la France, à leur vrai point de vue, nous favorisait d'une façon réelle quoique un peu voilée pour éviter de choquer l'opinion, j'affirme que dans ma mission nous pourrions, chaque année, gagner à la France environ vingt mille amis en les faisant chrétiens sans la moindre pression. Cette proportion irait certainement en augmentant tous les ans, et il y a de fortes raisons d'espérer que d'ici à trente ans, à peu près tout le Tonkin serait chrétien, c'est-à-dire Français.”

Le rôle du gouvernement se bornera à “empêcher les ennemis de l'influence française de s'opposer au mouvement de conversion”, à ne pas laisser inventer “des calomnies contre ceux qui demandent à embrasser le christianisme”, et surtout à ne pas tolérer des vexations contre ces derniers. En faisant ainsi, personne ne pourra accuser le gouvernement de cléricalisme.

“Ce que je demande là ne peut offusquer personne, cela ne s'appelle plus protection même éloignée ; c'est de la justice la plus élémentaire à laquelle tout le monde a droit. A la rigueur, nous pouvons nous en contenter, nous consentons à nous effacer pourvu que le bien commun en profite, et si les populations comprennent que les ennemis de la France n'ont plus de liberté d'action pour gêner et persécuter ceux qui veulent devenir chrétiens et amis de la nation protectrice, nous réaliserons les plus beaux résultats même au point de vue de la colonisation”.

Et l'évêque de critiquer l'erreur de ceux qui ne tiennent pas assez compte du concours des missionnaires et des chrétiens, les meilleurs serviteurs que la France puisse trouver sur le chemin de la colonisation :

“Comme de notre temps, même en France, il y en a peu qui comprennent la manière de coloniser, la plupart ont l’esprit rempli de préjugés et ne savent pas apprécier le véritable état de choses dans ces pays de l’Extrême-Orient. Nous missionnaires qui sommes depuis longtemps dans le Tonkin, qui voyons les choses dans leur réalité, qui vivons au milieu de la population, qui la connaissons en détail, qui pouvons apprécier l’état et la disposition des esprits, qui pouvons juger de l’opportunité et de l’efficacité des moyens à employer pour rendre les Tonkinois de vrais amis, nous gémissons souvent en voyant que la France fait d’aussi grands sacrifices en hommes et en argent sans arriver à un résultat définitif.

“Je ne veux blâmer personne, ni les hommes du gouvernement, ni les commandants-en-chef, ni les autorités de tout rang qui ont eu à agir au Tonkin ; je déteste l’esprit de critique et je suis le premier à excuser les erreurs de l’autorité. On ne peut, en effet, exiger de quelqu’un qui ne passe que quelques mois, tout au plus un ou deux ans dans un pays, qui tout en étant en Annam n’en connaît pas la langue, et continue à vivre dans un milieu européen, on ne peut pas, dis-je, exiger qu’il ait des idées adéquates sur la politique orientale, ni sur les personnes et les choses. Les erreurs sont donc inévitables.

“Mais en réfléchissant aux moyens à employer, au but à réaliser, je me sens bien souvent pris de regrets amers en songeant qu’on n’a pas encore complètement réussi, convaincu profondément qu’avec plus de connaissance de ceux avec qui on a à agir, et du pays que l’on veut conquérir à l’influence française, on aurait pu facilement diminuer la grandeur des sacrifices et obtenir un résultat plus efficace et plus définitif. C’est ce sentiment de dévouement pour ma patrie et pour la cause commune qui m’a déterminé à rédiger ces notes dans le but d’éclairer ceux qui veulent connaître la vérité.

“Je l’affirme très haut, la France n’a pas de meilleurs amis que les missionnaires et les chrétiens, et elle n’a pas de serviteurs plus dévoués ni plus désintéressés qu’eux. Tout en travaillant à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, les missionnaires, j’aime à le répéter, se font un devoir de faire connaître et aimer leur patrie. Tout en prêchant aux chrétiens le respect et le dévouement à leur gouvernement, ils en font autant de vrais amis de la France.

“Si le gouvernement veut faire au Tonkin quelque chose de sérieux, de durable, s’il veut établir un état de choses qui lui fera moins appréhender le voisinage de la Chine, et qui lui permettra de se faire respecter d’elle, il n’a pas de moyen plus efficace que d’aider à christianiser le pays. Ce moyen est d’autant plus à adopter qu’il est simple, pratique et nullement coûteux ; il est d’autant plus

utile à la France qu'elle est éloignée du Tonkin, et que dans ces cas urgents elle ne peut y envoyer des secours à grand frais et après des retards souvent désastreux”.

b) - La seconde chose à faire, c'est l'abolition des caractères chinois et leur substitution, d'abord par la langue vietnamienne avec l'écriture européenne appelée Quoc-Ngu, et puis ensuite par la langue française. Aucun moyen n'est plus efficace pour détruire la morale confucéenne et l'énorme prestige dont jouissent les lettrés parmi les populations. En effet, si l'on n'enseigne plus et n'utilise plus, dans les actes officiels, l'écriture chinoise, à quoi servira tout le savoir des lettrés ? Puisque le prestige de ces derniers se fonde uniquement sur leur savoir classique, une fois qu'on n'aura plus besoin de ce savoir, quel rôle pourront-ils jouer encore ? Et si les Vietnamiens ne savent plus lire les livres classiques écrits en chinois et en nô<sup>32</sup> ne seront-ils pas amenés peu à peu à ignorer leur culture nationale, leur civilisation ? La philosophie confucéenne, base de l'organisation politique et sociale du pays, ne se verra-t-elle pas alors condamner à une mort lente ?

“Mais ce travail doit s'effectuer lentement, progressivement et sans en rien dire par crainte de choquer les populations habituées à se servir de la langue et des caractères chinois, et par raison politique, pour éviter de froisser la Chine.

“Depuis longtemps, je préconise l'enseignement du français et l'emploi des caractères européens pour écrire la langue annamite, mais malheureusement, je n'ai pas été favorisé dans l'exécution des plans que j'ai proposés à six reprises différentes. Cependant, je vois avec plaisir que depuis deux ans on travaille activement à ce but ; outre l'école de français de la Mission qui a été la première fondée le 8 décembre 1884, le gouvernement en a aussi établi plusieurs depuis le 5 avril 1885.

“Il faut apprendre le plus promptement possible aux Annamites à écrire et à lire leur langue en caractères européens, ce qui est bien plus facile et bien plus pratique que l'usage des caractères chinois. Au bout de quelques années, il faudra exiger que toutes les pièces officielles, au lieu de se faire en chinois comme par le passé, soient rédigées en langue du pays et que tous les employés soient initiés au moins à la lecture et à l'écriture de la langue annamite en caractères européens. Pendant ce temps, l'enseignement du français aura fait du progrès et on aura préparé une génération qui fournira

---

<sup>32</sup> Langue vietnamienne dont l'écriture se fait sur le modèle de l'écriture chinoise.

des employés initiés à notre langue. Alors peut-être dans vingt ou vingt-cinq ans, on pourra exiger que toutes les pièces se fassent en français et par là même, les caractères chinois tomberont peu à peu sans qu'on en ait interdit l'étude.

"Lorsqu'on aura obtenu cet immense résultat, on aura enlevé à la Chine une grande partie de son influence en Annam, et le parti des lettrés annamite, si hostile à l'établissement de l'action française se trouvera aussi anéanti peu à peu.

" Cette question a une très haute importance et après l'établissement du christianisme, je regarde l'abolition des caractères chinois et leur substitution progressive par la langue annamite d'abord et ensuite par le français, comme un moyen très politique, très pratique et très efficace pour fonder au Tonkin une petite France de l'Extrême-Orient".

c) - Outre la christianisation du pays et l'abolition des caractères chinois, Mgr Puginier propose un certain nombre d'autres mesures d'ordre pratique destinées à consolider la domination française au Tonkin : établissement sur la lisière vietnamienne voisine de la Chine des populations amies et intéressées à rester fidèles à la France, utilisation des minorités ethniques dans le travail de la pacification, formation d'une grande Compagnie française sur le modèle de l'ancienne Compagnie des Indes, création d'une ferme modèle assurée par les Trappistes, diminution des dépenses et des impôts pour conquérir "l'estime et l'affection" des populations, etc ...

L'évêque conclut :

"Il y a près de trente ans que je suis dans la Mission et je connais assez le pays pour garantir que si le gouvernement adopte et suit le plan que j'ai l'honneur de proposer, d'ici à peu de temps, le Tonkin sera devenu cette petite France de l'Extrême-Orient que je désire voir fonder de tout mon coeur"<sup>33</sup>.

Chef de la plus grande Mission du Tonkin, évêque de Hanoi, ayant rendu au corps français d'occupation de nombreux services grâce à sa vaste connaissance du pays, Puginier était de tout temps le conseiller le plus écouté, le collaborateur le plus apprécié des autorités françaises ; il était,

---

<sup>33</sup>Lettre de Mgr Puginier au ministre de la Marine et des Colonies, 6.5.1887. Archives du ministère de la F.O.M, AOO(30) ou N.F. 541.

en un mot, le Lavigerie de l'Indochine<sup>34</sup>.

Dans une "Note pour le Ministre" datée du 4 avril 1884, Mgr Puginier était cité comme l'homme qui avait le plus contribué à la conquête française du Tonkin :

"Dans la correspondance officielle du Commandant Rivière et de ses successeurs au Tonkin, l'évêque Puginier est fréquemment cité comme ayant rendu de grands services à la France. C'est grâce à sa connaissance parfaite du pays, aux intelligences nombreuses que les chrétiens tonkinois lui permettent d'y entretenir, que l'état major général a pu recevoir d'utiles renseignements sur le pays, sur les communications Son-Tay, Bac-Ninh, Hung-Hoa, etc, etc ...

C'est sur ses indications que l'on a pu retrouver les têtes du commandant Rivière et ses infortunés compagnons d'armes. Je ne parle pas ici du rôle politique qui a pu être joué par l'évêque depuis notre arrivée au Tonkin. Il doit, en effet, avoir été conseillé autant par ses intérêts de chef de la catholicité que par ses sentiments de patriotisme et le gouvernement peut être amené à ne pas approuver tous ses agissements. Mais en dehors de ces considérations, il me semble difficile de passer sous silence les services spéciaux rendus par Mgr Puginier au corps d'occupation"<sup>35</sup>.

Le gouverneur général de Lanessan, qui connaissait Puginier mieux que personne, écrivait, en 1887, que l'influence de l'évêque de Hanoï sur la politique coloniale française au Tonkin était "très grande" depuis l'établissement du protectorat<sup>36</sup>, tellement grande que la plupart des actes des autorités françaises s'inspiraient directement de ses idées<sup>37</sup>.

---

<sup>34</sup>F. Julien, *L'Amiral Courbet d'après ses lettres*, Paris, Victor Palmé, 1889, p. 264.

<sup>35</sup>Notes pour le ministre, 4.4.1884, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (30) ou N.F. 541.

Il est question des services rendus par Mgr Puginier et par les missionnaires, pendant les années 1883 et 1884, dans les lettres et rapports suivants : Commandant Berthe de Villers - *ibid* - (rapport) ; Colonel Badens - *ibid* - (rapport) ; Amiral Meyer 23.6.1883 ; Commandant Fournier 9.7.1883 ; Amiral Courbet 16.10.1883 ; Général Bouet 24.7.1883 ; Général Bichot 14.9.1883 et 4.10.1883 ; Amiral Courbet 10.1.1884 et 18.1.1884.

<sup>36</sup>Note sur la situation politique et économique du Tonkin et de l'Annam, 13.7.1887, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) Carton 2.

<sup>37</sup>Lanessan, *Indochine française*, Paris 1889, p. 715.



Nous allons voir dans les chapitres qui suivent comment la politique coloniale française porte l’empreinte de la politique des missionnaires.

## Chapitre X

### La séparation du Tonkin de l'Annam

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que l'idée de séparer le Tonkin de l'Annam pour en faire un pays indépendant était une idée des missionnaires. Comme le catholicisme était relativement puissant au Tonkin, où les missionnaires savaient habilement profiter de l'état d'anarchie et de la misère des populations pour provoquer des conversions parmi les paysans, on voulait détacher le nord du Viet-Nam du pouvoir central de Hué pour en faire un fief du catholicisme. D'où la propagande des missionnaires sur l'indépendance du Tonkin et sur le mythe de la dynastie des Lê.

On sait d'autre part que l'orientation de la politique française vers une occupation du Tonkin avait pris naissance en Cochinchine et que les ambitions des gouverneurs de cette colonie avaient trouvé de sérieuses résistances dans la métropole qui craignait d'éveiller les susceptibilités des puissances occidentales et de se mettre à dos la cour de Hué et l'empire chinois dont cette cour implorait l'intervention. Dans le but de diminuer ces résistances il était naturellement venu à l'esprit des promoteurs d'une action au Tonkin de reprendre les idées toutes prêtes des missionnaires et de présenter ce pays comme échappant déjà à l'influence de la cour de Hué. Ils avaient invoqué en faveur de cette assertion les rébellions assez fréquentes alors du Tonkin, rébellions dans lesquelles les révoltés mettaient en avant le nom des Lê<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Lanessan, *La colonisation française en Indochine*, Paris 1895.

La propagande des missionnaires et des milieux colonialistes de la Cochinchine était tellement répandue qu'il fut admis généralement parmi les Français de la métropole que le Tonkin se détacherait de lui-même de l'empire d'Annam dès le jour où les Français y apparaîtraient et qu'il les acclamerait comme des libérateurs envoyés par la grâce divine. En 1883, la presse française, presque à l'unanimité, fit un grand tapage autour de cette "vérité". *Le Temps*, par exemple, a pu écrire ceci dans ses numéros du 24 mars et du 11 mai 1883 :

"J'apprends que, depuis que la fausse nouvelle, venue de Hong-Kong s'est répandue dans le pays, que désormais la France entend se désintéresser de la question du Tonkin, un certain nombre d'indigènes songeraient à secouer le joug de la cour de Hué avec ou sans notre agrément, et à rétablir la dynastie nationale des Lê, qui depuis longtemps a disparu de la scène politique indochinoise. Ce mouvement des esprits se serait surtout accentué dans les provinces où l'influence des lettrés contrebalance celle des mandarins annamites. Fiers à l'excès des glorieux souvenirs d'un royaume dont leurs annales, d'accord avec celles de la Chine, constatent l'existence dès le vingt-troisième siècle avant notre ère, et dont la puissance était telle encore en 1706, que le Fils du Ciel, pour terminer ses longues luttes avec le Tonkin, dut se liguer avec le roi du Cambodge, ces lettrés chercheraient à provoquer dans les provinces limitrophes le réveil du sentiment national" (numéro du 24 mars).

"... Nous venons de rappeler que le gouvernement entend conserver l'administration annamite ... Un projet semblait plus séduisant, c'était celui qui consistait à remplacer l'administration annamite par une administration purement tonkinoise ... Les Tonkinois supportent impatiemment le joug des Annamites, contre lesquels les révoltes sont incessantes ; c'était nous présenter en libérateurs que de leur rendre leurs souverains nationaux" (numéro du 11 mai).

C'est cette opinion qui inspira les traités de 1883 et de 1884 et toute la politique tonkinoise de la France au lendemain de l'établissement du protectorat.

## I La séparation du Tonkin de l'Annam dans les traités de 1883 et de 1884

Les bases sur lesquelles Jules Ferry avait prescrit au commissaire général Harmand de traiter étaient, en effet, "la reconnaissance formelle par l'Annam de l'occupation du Tonkin par la République française" et non l'établissement d'un protectorat sur tout l'Empire auquel le gouvernement ne paraissait pas songer<sup>2</sup>. En conséquence, Harmand institua, dans son traité de 1883, un régime différent pour les deux régions.

Dans l'Annam, la cour de Hué conservait toutes ses possibilités d'action gouvernementale et administrative ; les provinces restaient tout à fait en dehors du contrôle et même de l'influence française. L'article 6 du traité de 1883 disait, en effet, que les fonctionnaires provinciaux de l'Annam central "administrent, comme par le passé, sans aucun contrôle de la France, sauf en ce qui concerne le service des douanes, celui des travaux publics et, en général, tout ce qui exige une direction unique et la compétence des techniciens européens".

L'article 11 disait : "Il y aura à Hué un Résident, fonctionnaire d'un rang très élevé. Il ne s'immiscera pas dans les affaires intérieures de la province de Hué, mais il sera le représentant du Protectorat sous les ordres du commissaire général".

La France ne percevait dans l'Annam central aucun impôt, pas même celui des douanes.

Le Tonkin était soumis, au contraire, à un protectorat étroit : retrait des garnisons vietnamiennes, résident français au chef-lieu de chaque province.

Selon l'article 14, les mandarins vietnamiens étaient placés sous le contrôle des résidents français et pouvaient être changés, sur la demande de ces derniers, dans le cas où ils manifestaient de mauvaises dispositions à leur égard. Ces résidents centralisaient, avec les concours des *quan bo*<sup>3</sup>, le service des impôts, dont ils surveillaient la perception et l'emploi (art. 18).

La même idée présida à la rédaction du traité définitif signé par Patenôtre

---

<sup>2</sup> Lanessan, *La colonisation française en Indochine*. Ibid

<sup>3</sup> Fonctionnaires chargés du service des impôts.

le 6 juin 1884. Ce traité ne diffère de celui de Harmand que par des traits secondaires ; l'esprit en est le même ; il consacre la dualité des régimes de protectorat accordés à l'Annam et au Tonkin.

Dans l'Annam, les *quan bo* perçoivent l'impôt *sans le contrôle* des fonctionnaires français et pour le compte de la cour de Hué (art. 11). Les fonctionnaires vietnamiens continuent à administrer les provinces comprises dans ces limites sauf en ce qui concerne les douanes, les travaux publics, et en général les services qui exigent une direction unique ou l'emploi d'ingénieurs ou d'agents européens (art. 3). Les ports de Qui-Nhon, Tourane et Xuan-Dai sont seuls ouverts au commerce de toutes les nations, d'autres ports pouvant être ultérieurement ouverts après une entente préalable. C'est seulement dans les ports ouverts et non dans les provinces que le gouvernement français peut "entretenir des agents placés sous les ordres de son Résident à Hué" (art. 4).

Au Tonkin, "les Résidents éviteront de s'occuper des détails de l'administration intérieure des provinces. Les fonctionnaires indigènes de tout ordre continueront à gouverner et à administrer sous leur contrôle, mais ils devront être révoqués sur la demande des autorités françaises" (art. 7) ; d'où il résulte clairement que leur nomination et leur révocation doivent être réservées à la cour de Hué. Cette dernière clause sera éludée par la création du *kinh-luoc* (une sorte de vice-roi), création jamais sérieusement acceptée par la cour qui ne pouvait se méprendre sur sa signification.

En conservant la dualité de régime entre l'Annam et le Tonkin, le traité de 1884 aggravait ainsi la séparation juridique du Viet-Nam, amorcée par la conquête de la Cochinchine.

Harmand et Patenôtre pensaient sans doute qu'en accordant à l'Annam central cette indépendance administrative et financière complète, ils rendraient plus facile l'établissement de l'autorité française au Tonkin. Ils le croyaient d'autant plus aisément qu'ils étaient imbus du préjugé qui considérait le Tonkin comme hostile à l'Annam et n'aspirant qu'à s'en séparer. D'après Lanessan, la cour de Hué avait tout intérêt à ne pas dissiper leurs illusions : elle espérait tirer parti de l'indépendance laissée à l'Annam central pour combattre l'influence française au Tonkin, peut-être même pour affranchir tout à fait le coeur de l'Empire. Dès 1883, la cour tout entière, alors dirigée par la vieille reine-mère Tu Du, mère de Tu Duc, profitait fort habilement de la croyance des autorités françaises

à une prétendue hostilité entre le Tonkin et l'Annam pour amener Harmand à renoncer presque entièrement au protectorat de l'Annam central. Elle avait même proposé à Harmand, pendant les pourparlers du projet de traité de 1883, de laisser aux Français "prendre tout le Tonkin du nord et d'en faire une colonie française au même titre que la Cochinchine au lieu d'y établir simplement le protectorat, à la condition de laisser l'Annam central indépendant" en y joignant les provinces du Thanh Hoa et du Nghe An que Harmand rattachait au Tonkin et la province de Ninh Binh qui faisait géographiquement partie de ce dernier et y avait toujours été rattachée administrativement. Harmand avait été assez disposé à accepter ces dispositions, mais la cour ne les renouvela pas. Elle jugeait probablement qu'il valait mieux ne pas aller jusqu'à ce sacrifice et qu'avec l'indépendance relative dont l'Annam central allait jouir, il lui serait plus aisé de chasser les Français du Tonkin si ces derniers y exerçaient un simple protectorat que si elle leur en concédait elle-même l'entière propriété<sup>4</sup>.

Lorsque le général de Courcy arriva à Hué en 1885, il voulut apporter un remède à la situation créée par le traité de 1884 en instituant *un protectorat uniforme* pour tout l'empire. Cette solution fut suggérée par un vieil administrateur fort intelligent, de Champeaux, représentant de la France à la capitale. Une convention fut établie sur cette base, d'accord avec le régent Tuong qui avait abandonné le roi Ham Nghi et Ton That Thuyet dans leur fuite, pour regagner Hué et collaborer avec de Courcy. On y lit que "toutes les provinces du royaume d'Annam (Annam proprement dit et Tonkin) seront soumises au même régime de protectorat", que "le contrôle et la direction les plus absolus sur la perception et l'emploi des revenus publics appartiendront à la France sans qu'il soit rien changé au mode d'administration annamite", que "le budget des dépenses sera fixé par le protectorat", que "les revenus des douanes, postes et télégraphes seront versés intégralement au Trésor du protectorat qui supportera toutes les dépenses de ces services". L'armée serait composée de troupes indigènes avec cadres européens et d'une réserve de troupes françaises, "le tout sous les ordres d'un commandement français". Le budget des dépenses "fixé par le protectorat" comporterait

---

<sup>4</sup> Lanessan, Lettre personnelle et confidentielle au ministre de la Marine et des Colonies, 26.9.1894, Archives du ministère de la FOM, A30 (101) carton 21. Selon notre avis, il est fort possible que le régent Nguyen Van-Tuong ait bien l'intention de conserver l'Annam pour essayer plus tard de reprendre le Tonkin avec le concours de la Chine ; mais il y a tout lieu de penser que la mère de Tu-Duc, en faisant cette proposition à Harmand, ne songeait qu'à la sécurité de la dynastie Nguyen.

toutes les dépenses sans exception, tant celles du gouvernement annamite que du gouvernement français. Le ministre des Finances et celui de la Guerre, si on les rétablissait, seraient "doublés chacun d'un contrôleur français qui siègera au Conseil des ministres". Quant au Résident général, "il pourra en toute circonstance convoquer le conseil secret et dans ce cas il en aura la présidence".<sup>7</sup>

De Champeaux espérait qu'avec cette convention, le protectorat établi sur l'empire tout entier, ne brisant aucun des rouages administratifs et politiques, les utilisant tous au contraire, assurerait à la France la domination de tout le pays sans secousses ni difficultés.

Nguyen Van Tuong fut tellement content de cette convention qu'il prit la parole au nom du gouvernement de Hué pour "exprimer les sentiments de reconnaissance qu'inspirent à l'Annam les marques de modération et de bienveillance que lui donne la France en cette circonstance"<sup>5</sup>.

Mais Paris, imbu des idées des missionnaires, rejeta le projet de Courcy, qui fut d'ailleurs âprement combattu par les évêques Puginier et Van Camelbecque. Ceux-ci menèrent une campagne virulente contre Nguyen Van Tuong qui, selon eux, était "le plus grand ennemi des Français en même temps que l'Annamite le plus astucieux que l'on puisse trouver"<sup>6</sup>, et dont la collaboration avec de Courcy n'était, à leurs yeux, qu'une manoeuvre destinée à tromper les Français.

Courcy ne s'occupa plus de cette affaire, Champeaux quitta Hué, Nguyen Van Tuong fut envoyé en exil à Tahiti où il mourut, et les événements se déroulèrent sans aucune direction méthodique, chaque résident général agissant à sa guise, appliquant au Tonkin le régime qu'il préférait sans tenir compte ni du traité de 1884 qu'on invoquait toujours, ni d'aucune règle politique.

## II La transformation du Tonkin en une quasi-colonie

Paul Bert, arrivé au Viet-Nam en 1885 comme résident général en Annam et au Tonkin, était, lui, partisan de l'administration directe. Ne pouvant appliquer ce système dans l'Annam, ce qui aurait exigé d'abord

---

<sup>5</sup> Lanessan, *Ibid.*

<sup>6</sup> "Progrès militaire", 19.10.1885, Archives du ministère de la F.O.M., A 82 (6) carton 27 bis.

la suppression de la royauté, ce résident général se rabattit sur le Tonkin, s'imaginant, sur de fausses indications, qu'il y serait plus aisément praticable. D'où ses efforts de préparer la séparation de fait des deux régions du Viet-Nam.

Dans sa conception, l'annexion pure et simple du Tonkin "ne nous ferait pas départir des règles de prudence et d'économie, et n'entraînerait pas, tant s'en faut, l'adoption du système compliqué qui a prévalu en Cochinchine. On pourrait et l'on devrait conserver aux indigènes une part d'action administrative presque aussi étendue qu'avec le système du protectorat, seulement les fonctionnaires agiraient non plus au nom du roi d'Annam, mais au nom de la République française"<sup>7</sup>.

P. Bert fut poussé dans cette voie par la reine-mère elle-même. Clouée par l'âge, l'infirmité et les traditions au fond de son palais, la mère de Tu Duc caressait toujours la chimère de conserver l'indépendance de l'Annam central en échange de l'abandon total à la France du Tonkin.

"Pourvu que nous conservions un territoire qui reste l'Empire d'Annam, où nous puissions garder notre existence nationale, nos traditions, nos annales au berceau de la puissance des Nguyen, nous aurons encore sauvé la patrie annamite" !<sup>8</sup>.

Dès l'annonce de l'arrivée de P. Bert à Saigon, la reine-mère avait envoyé de Hué un mandarin porteur d'un projet de nouveau traité rédigé dans ce sens. P. Bert demanda le temps pour réfléchir. A Hanoï, il tomba dans un milieu qui partageait ses idées sur l'administration directe. Il n'attendait que cette concordance de vues pour suivre un projet qui lui souriait : il le recommanda au ministère avec une certaine insistance.

Mais une fois à Hué, la réalité des choses lui apparut. A quoi bon, en effet, signer un traité avec un roi sans autorité, dont le sort dépendait de la seule volonté des Français ? Ne valait-il pas mieux d'établir un contrôle directe au Tonkin tout en ne se désintéressant pas complètement des affaires d'Annam ?

La politique que P. Bert devait appliquer en Annam était la suivante : garder sur l'Annam juste assez d'autorité pour que d'une part toute

---

<sup>7</sup> J. Chailley, *Paul Bert au Tonkin*, pp. 75 et 76.

<sup>8</sup> Communication d'un haut mandarin au Directeur des affaires civiles et politiques, J. Chailley, ouvrage cité, p. 81.



intervention occulte dans les affaires du Tonkin lui fût impossible, et d'autre part, que l'exploitation des richesses de ce pays et de sa position unique en Indochine ne pût pas échapper aux Français. Pour le reste, lui laisser, avec ses institutions séculaires, cette part d'indépendance qui tenait si fort au coeur et au roi et aux mandarins<sup>9</sup>. En Annam, les Français n'occupaient donc plus que Hué, Thuan-An et les ports ouverts ; le résident général était le ministre des affaires étrangères du roi ; les douanes, les mines, les régies, les postes et télégraphes, les travaux publics et en général tous les services exigeant l'intervention de techniciens étaient confiés aux Français. Le produit net revenait d'ailleurs à l'Annam qui, pour tout le reste, était pleinement indépendant.

En revanche, le roi d'Annam renonçait à toute immixtion dans les affaires du Tonkin - ce qui est tout à fait contraire au traité de 1884. Désormais donc, l'administration tout entière du Tonkin relevait du seul résident général. Dans cet esprit, P. Bert adressa à Hué, dans les premiers jours de septembre 1886, un projet de convention, dont l'article 3 stipule :

“L'Administration du Protectorat, particulièrement du Tonkin, visée par les articles 6, 7 et 8 du traité de juin 1884, relève directement du Résident général sans immixtion du gouvernement annamite. Sa Majesté le roi d'Annam n'opposera aucun obstacle ou revendication relativement aux modifications que le Résident général croirait nécessaire d'apporter dans l'administration des 13 provinces du Tonkin et aux mesures qu'il prendrait pour leur pacification ou leur défense”.

Pour réaliser cette politique de division, la première chose à faire au Tonkin était de remplacer tous les fonctionnaires originaires de l'Annam central par des hommes nouveaux choisis uniquement parmi les Tonkinois. Dans ce but, P. Bert institua l'“*Académie tonkinoise*” dont le véritable rôle était de fournir aux Français une pléiade de juges autorisés pour le jour, très prochain, où ils allaient rouvrir les examens des lettrés. Les membres de cette Académie, qui devaient être tous Tonkinois, aideraient P. Bert à composer un jury devant lequel seuls les candidats originaires du Tonkin auraient chance de succès<sup>10</sup>. L'Académie tonkinoise avait ainsi un double intérêt : d'abord, elle permettrait à Paul Bert de recruter les fonctionnaires suivant la tradition démocratique du pays,

---

<sup>9</sup> Ibid, pp. 293 et 294.

<sup>10</sup> Ibid, p. 127.

c'est-à-dire par des concours solennels. Ce mode de recrutement garantirait aux nouveaux fonctionnaires le prestige dont les anciens lettrés et mandarins jouissaient parmi les populations. Ensuite, en formant, grâce à l'Académie, un corps de lettrés sérieux, instruits et purement tonkinois, les Français espéraient pouvoir soustraire l'élite tonkinoise à l'influence de la cour de Hué, et lui inculquer peu à peu un nouveau "*patriotisme tonkinois*".

Mais quelque diligence qu'on y mit, les résultats de cette institution ne seraient pas immédiats. Il fallait, une fois l'Académie recrutée, qu'elle acquit de la consistance et de l'influence, que ses diplômés fissent honneur et ses jugements autorité. Cela demandait quelques années.

En attendant, puisque les Français étaient obligés de maintenir les mandarins de Hué, il importait de détruire la fidélité que ceux-ci gardaient toujours envers la cour d'Annam et de les empêcher d'entretenir des relations avec elle. Dans ce but, P. Bert exigea et obtint du roi Dong Khanh une ordonnance de délégation de pouvoirs - ce qui est une violation flagrante du traité- grâce à laquelle les pouvoirs législatifs et administratifs du roi d'Annam étaient transférés au Kinh-Luoc du Tonkin. C'est à lui seul que désormais les Français auraient à demander l'action législative sur les populations tonkinoises, de lui seul que les mandarins relèveraient pour leur administration. Il suffisait ainsi aux Français de faire nommer un Kinh-Luoc à leur dévotion pour que le gouvernement du Tonkin tombât entièrement dans leurs mains. C'est ce changement prodigieux, apparemment si simple et si facile, qui préparait l'indépendance complète du Tonkin.

Paul Bert mourut un an après son arrivée sans avoir pu réaliser tous ses projets. Partisan de l'administration directe et de l'assimilation, il avait dû maintenir l'administration des mandarins, la conquête inachevée ne lui permettant pas, en 1886, de songer à une immixtion sérieuse des résidents dans les affaires du Tonkin. D'après lui, l'intégration complète du Tonkin à la métropole ne pourrait être effectuée qu'après une longue préparation et qu'en respectant au début l'organisation locale<sup>11</sup>.

Ses successeurs immédiats n'eurent ni sa patience ni son talent. Poussés par les circonstances, ils voulaient se rendre maîtres du Tonkin immédiatement et d'une manière dure et violente.

---

<sup>11</sup>F. Perrot, *La société annamite. Comment la France a pris contact avec la société annamite*. Thèse Droit, Paris, 1902.

Richaud, gouverneur général de 1888 à 1889, prit dès son arrivée, pour régler le fonctionnement de l'administration, des arrêtés qui, sous l'apparence de contrôle, constituaient de véritables actes d'administration directe. Par lâcheté, Dong Khanh, roi par la volonté des Français,

“non seulement n'ont pas formulé l'ombre d'une observation à cet égard, écrivait Richaud au ministre, mais au contraire, comme vous le verrez par la lecture des procès-verbaux des audiences que j'ai eues avec le roi et ses mandarins, le roi m'a promis de me seconder de tout son pouvoir dans nos essais d'administration directe”<sup>12</sup>.

Estimant que “nous ne parviendrons à un résultat de colonisation pratique et ne pourrons tirer de ce pays les ressources suffisantes pour le faire vivre qu'à la condition que nous pénétrions chaque jour davantage dans le rouage de son administration”<sup>13</sup>, Richaud envisageait de faire nommer par le Kinh-Luoc les mandarins qui, d'après le traité, devaient concourir à l'administration du pays, quitte à laisser au roi le soin de leur donner une sorte d'investiture. Il fit envoyer au Tonkin, à cet effet, des interprètes de la Cochinchine, très dévoués aux Français, qu'il fit placer par le Kinh-Luoc à la tête des huyen.

“Cela n'a pas été sans peine, mais le précédent existe, et demain certainement, j'en placerai dans les phu, et lorsque le moment s'en offrira à la suite de troubles ou pour tout autre motif, j'en placerai à la tête des provinces”<sup>14</sup>.

Mais ce n'était plus la politique subtile et astucieuse de Paul Bert, politique qui consistait à faire administrer le Tonkin par des Tonkinois auréolés du prestige des concours solennels et émancipés de la tutelle de Hué. Médiocre administrateur, Richaud, face à la résistance active ou passive des lettrés et des mandarins, ne pouvait imaginer d'autres solutions que d'envoyer au Tonkin des interprètes de la Cochinchine !

Il songeait encore à placer dans chaque phu et chaque huyen un fonctionnaire français chargé de surveiller et de contrôler les actes des autorités vietnamiennes. Mais le ministère des Colonies s'opposa à cette mesure,

---

<sup>12</sup> Richaud au Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, 18.10.1888, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (84) carton 19.

<sup>13</sup> Ibid

<sup>14</sup> Ibid.

convaincu qu'un résident intelligent, actif, compétent, qui savait diriger réellement les autorités provinciales indigènes placées auprès de lui, pouvait bien gouverner sa province sans avoir besoin d'être secondé par de nombreux auxiliaires français<sup>15</sup>.

En moins de cinq ans après le traité de protectorat, le Tonkin fut ainsi transformé en une quasi-colonie, complètement détachée de l'Annam et soumise à la tutelle la plus étroite de l'autorité coloniale. La brutalité avec laquelle cette transformation fut opérée souleva des critiques et des inquiétudes parmi les adversaires du système d'administration directe, qui craignaient avec raison le danger qu'un tel système pourrait comporter. Le résident général Rheinart écrivait à ce sujet :

“Nous avons détaché le Tonkin du restant de l'Empire d'Annam et nous avons partout substitué notre action et notre autorité à celles des fonctionnaires indigènes. Nous leur avons enlevé leurs moyens d'action, et nous avons assumé toute entière la charge du maintien de l'ordre, de la police”<sup>16</sup>.

“Actuellement le mandarin recruté dans toutes les classes, sans que l'emploi soit proportionné au grade, à la merci de toutes les dénonciations, placé souvent, en quelque sorte sous les ordres d'agents européens sans autorité, sans mandat, sent la situation chaque jour menacée et refuse les devoirs, ne voulant pas encourir les responsabilités...”<sup>17</sup>. “Nous avons blessé la cour de Hué en lui enlevant toute action sur le Tonkin et en faisant déléguer des pouvoirs excessifs à un Kinh-Luoc dont l'action négative a montré le mal que peut faire un ami maladroit. Nous avons discrédité les mandarins aux yeux des populations, en les choisissant au hasard de nos caprices, en les révoquant sous la foi des dénonciations souvent mensongères, presque toujours intéressées, en pourvoyant aux emplois, sans tenir compte du grade dans le mandarinat, en voulant surtout des créatures et non des administrateurs...”<sup>18</sup>.

L'expérience tonkinoise justifiait pleinement les prévisions du député Georges Périn, porte-parole des opposants à l'occupation du Tonkin.

---

<sup>15</sup> Sous-secrétaire d'Etat aux colonies (Eugène Etienne) à Richaud, 18.4.1889, même référence.

<sup>16</sup> Rheinart à Richaud, 24.11.1888, même référence.

<sup>17</sup> Du même au même, 29.12.1888, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (85), carton 20.

<sup>18</sup> Du même au même, 9.2.1889, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (85) carton 20.

Celui-ci avait en effet déclaré au cours du débat à la Chambre sur la ratification du traité de 1884 :

“Le traité de Hué est un traité de protectorat c'est à dire un traité d'annexion à terme. L'histoire de la politique coloniale nous montre que les traités de ce genre n'ont jamais eu d'autre but que de préparer des annexions. Or, nous ne voulons, mes amis et moi, de l'annexion ni de l'Annam ni du Tonkin”<sup>19</sup>.

Ce fractionnement du Viet-Nam en trois tronçons, chacun ayant sa vie propre et ses institutions différentes, fractionnement artificiel si contraire à la solide tradition unitaire d'autrefois, pèsera lourdement sur l'avenir du pays.

---

<sup>19</sup> J.O. Débats parlementaires, 8.5.1885.

## Chapitre XI

### La politique de domination, de conquête et d'annexion

Lorsque les Français occupèrent la Cochinchine, ils trouvèrent l'appareil administratif du pays entièrement paralysé, la totalité des mandarins ayant fui les territoires occupés. Pour gouverner la Cochinchine, le système de l'administration directe s'était impérieusement imposé dès le début.

Au Tonkin et en Annam, la situation était différente. Certes, les mandarins furent profondément troublés et déconcertés par les événements, mais la majorité d'entre eux préférèrent rester à leur poste dès que les Français eurent intronisé Dong Khanh. Grâce à cette capitulation rapide de la cour de Hué, l'appareil administratif fut maintenu intact. La question qui se posait aux Français était celle de savoir s'il fallait se servir de cette administration toute prête dont la solidité et l'efficacité forçaient l'admiration de tous les observateurs étrangers, ou s'il fallait, au contraire, la détruire et la remplacer par une administration à la française. Le choix entre ces deux attitudes déterminait la politique à suivre. La première solution impliquait la politique d'association, la seconde celle de conquête, de domination et d'assimilation.

Nous connaissons les idées des missionnaires, Mgr Puginier en particulier, sur ce sujet : les mandarins, depuis les grands dignitaires à la cour jusqu'aux petits fonctionnaires dans les communes, étant des ennemis irréconciliables de la France et du christianisme, gouverner avec eux serait

tomber dans leur piège. La résistance prolongée menée par les lettrés semblait leur donner raison ; aussi les premiers résidents généraux, y compris Paul Bert, et gouverneurs généraux entrèrent-ils franchement dans la voie de la domination et de la conquête. Seul de Lanessan (1891-94) s'efforça d'aller contre le courant en appliquant sincèrement la politique d'association. Mais le système de Lanessan effraya aussi bien la majorité des administrateurs coloniaux que les missionnaires catholiques, les premiers le jugeant trop libéral, les seconds le considérant comme un obstacle au développement de leur religion. Unissant leurs efforts, ils firent des pressions sur le gouvernement français et obtinrent enfin le départ de Lanessan. Paul Doumer, arrivé en Indochine en 1897, rétablira et renforcera le système de domination.

La politique coloniale française au Viet-Nam de 1885 à 1902 s'est incarnée successivement en ces trois hommes, Paul Bert, de Lanessan, Paul Doumer, et a décrit une sorte de courbe, dont le point de départ et le point d'arrivée, P. Bert et P. Doumer, se trouvaient être sensiblement concordants<sup>1</sup>.

En 1911, arriva en Indochine un homme politique d'une grande envergure, qui était en même temps le grand théoricien de l'association : Albert Sarraut. Le nouveau gouverneur général restaura le confucianisme tombé déjà en décadence parmi les intellectuels, exalta la haute valeur de la culture traditionnelle vietnamienne, et mena une propagande tapageuse sur le thème de l'association de deux civilisations orientale et occidentale.

Mais nous étions déjà à la veille de la première guerre mondiale et la société vietnamienne venait de subir deux bouleversements profonds : d'une part, l'ancienne classe de lettrés, "ennemis des Français et des chrétiens", avait presque disparu, cédant la place à une nouvelle élite intellectuelle formée à l'occidentale ; de l'autre, de nouvelles classes sociales commençaient à se former avec l'investissement des capitaux français dans le pays. La nouvelle élite intellectuelle entendait lutter à la fois contre la domination étrangère et contre la structure politique et sociale archaïque basée sur un confucianisme qui ne correspondait plus à l'évolution de la société vietnamienne. Elle allait fournir des cadres d'abord à divers partis nationalistes anti-colonialistes, ensuite au parti communiste indochinois.

---

<sup>1</sup>F. Perrot, *La société annamite*, ouvrage cité p. 136.

Dans cette perspective, vers quoi tendait l'action d'Albert Sarraut en restaurant le confucianisme sinon à maintenir la société vietnamienne sous l'emprise des puissances conservatrices et à freiner l'élan révolutionnaire de toute la jeunesse intellectuelle ?

## **I La politique de domination vis-à-vis de la cour de Hué, des mandarins et des lettrés.**

### **A La méthode de Paul Bert**

Après la fuite de Ham Nghi et de Ton That Thuyet en 1885, l'administration française avait fait introniser par les hauts mandarins restés à Hué son frère Dong Khanh. Créature des Français, celui-ci savait que son sort était lié à celui de la domination française ; aussi témoigna-t-il, toute sa vie, une fidélité exemplaire à la "nation protectrice". Par contre, le mandarinat, même rallié, apparaissait comme peu sûr, et les renseignements fournis par Mgr Puginier sur le "mauvais vouloir" et les "agissements" des mandarins, depuis les hauts dignitaires de la cour jusqu'aux petits fonctionnaires, renforçaient encore la méfiance des autorités françaises à leur égard.

Malgré cela, Paul Bert, durant sa brève apparition au Viet-Nam, ne jugeait pas opportun de tenter une action directe et plus pénétrante sur la cour et sur l'administration en Annam. Son intention était de préparer tout d'abord l'intégration du Tonkin à la métropole en appliquant la méthode assimilationniste. Pour lui, l'idéal consistait à mener progressivement les populations tonkinoises, par la diffusion de la langue et des moeurs françaises, à sympathiser avec elles et ainsi à s'accoutumer peu à peu à l'idée d'une administration directe<sup>2</sup>. Mais pour cela, il importait avant tout de détruire le prestige dont jouissaient les mandarins et les lettrés parmi les populations et de diminuer leur rôle de "père et mère du peuple". Comment faire ?

Nous n'oublions pas que les missionnaires avaient propagé l'idée que les populations tonkinoises gémissaient sous le joug des mandarins de Hué, et qu'elles accueilleraient, comme des libérateurs, les Français qui les en auraient délivrées. Paul Bert allait mettre cette idée à exécution. Il

---

<sup>2</sup>F. Perrot, ouvrage cité, p. 136.



résumait en ces termes sa politique au Viet-Nam :

“Au Tonkin, rassurer le peuple, gouverner avec lui, faire de la politique démocratique, pacifier par l’indigène paysan.

“En Annam, rassurer les lettrés, relever le prestige du roi, faire de la politique aristocratique, pacifier par l’indigène lettré. De là, tout ce que j’ai fait, tout ce que je ferai”<sup>3</sup>.

En effet, tandis qu’à Hué il accordait à Dong Khanh une autorité nécessaire pour “calmer les appréhensions des lettrés et satisfaire l’orgueil de la nation”<sup>4</sup>, au Tonkin, P. Bert s’efforçait de “supprimer ou de réduire à l’impuissance les lettrés et leur séquelle”<sup>5</sup> en instituant un *Conseil des notables tonkinois*. C’est avec cette institution “démocratique” que P. Bert comptait gouverner, et non avec les mandarins, fussent-ils tonkinois et issus des concours organisés par l’Académie tonkinoise, car “quoique nous fissions, jamais ils ne seraient nos amis sincères”<sup>6</sup>. Avec ce Conseil, les mandarins seraient relégués au second plan, leur intermédiaire ne serait plus nécessaire et ils seraient dépouillés de leur prestige au profit de l’élément populaire pour la première fois porté sur la scène politique.

Dans sa proclamation aux Tonkinois (8 avril 1886), P. Bert définissait ainsi le rôle du Conseil :

“Pour m’éclairer dans les graves questions d’intérêt général, je réunirai à Hanoi un Conseil composé de délégués que vous élirez dans chaque province parmi les notables ... Ils me transmettront les vœux de la population et m’éclaireront sur ses besoins ; je m’inspirerai de leurs conseils dans toutes les questions qui l’intéresseront directement ... Je ne puis vous donner une plus grande preuve de ma confiance et de ma sincérité ...”

Le 30 avril, il convoqua les électeurs. Les élus appartenaient exactement à la classe de la population sur laquelle P. Bert prétendait s’appuyer. Sauf deux, c’étaient tous de simples paysans, notables de leurs villages, généralement pauvres. Le plus savant d’entre eux était un maître d’école, dont ils firent leur président. Ils refusèrent les indemnités mais demandèrent qu’on délivrât à chacun d’eux un diplôme !

<sup>3</sup> *La République*, numéro du 13.11.1886, Archives du ministère de la F.O.M., A82 (6) carton 27 bis

<sup>4</sup> J. Chailley, *Paul Bert au Tonkin*, ouvrage cité.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

La réunion du Conseil eut lieu le 28 juillet. On conduisit en grande pompe les élus au lieu de leurs séances. Le résident supérieur et le Kinh Luoc les installèrent. On leur soumit le questionnaire de l'administration ; on les invita à déposer des vœux sur les objets intéressant leurs provinces. Puis on les laissa délibérer seuls hors de la présence des mandarins.

P. Bert vint lui-même clore leur session : "Vos vœux sont très sages, très raisonnables, déclara-t-il, et vous avez le droit d'être fiers de vos premiers résultats. Dans quelques mois, je vous appellerai de nouveau. Vous allez retourner chez vous, dites ce que vous avez vu, la paix régnant, et l'amitié entre Français et Tonkinois"<sup>7</sup>.

Quel fut le résultat de cette initiative de P. Bert ? Nul. Il y avait, certes, antagonisme entre les mandarins et les paysans, mais c'était méconnaître ces derniers que de les représenter comme des gens dépourvus de tout sentiment patriotique. L'initiative de P. Bert fut vite reconnue prématurée en raison des dispositions fortement hostiles de la population<sup>8</sup>.

Opposer les paysans exploités aux mandarins exploités était une idée fort intéressante, une idée révolutionnaire, et à ce point de vue P. Bert et Mgr Puginier pouvaient être fiers d'être maoïstes avant Mao ; mais pour réussir, il aurait fallu servir réellement les intérêts des paysans. Or, la condition de ceux-ci était-elle meilleure sous l'administration des nouveaux maîtres ? Écoutons le résident supérieur Rheinart :

"Nous avons inquiété les mandarins dans leurs ressources, par une intrusion excessive dans l'assiette et la perception des impôts, dans leur situation administrative, par des créations de Conseils de Notables ou des projets de Conseils provinciaux qui sont la négation même du régime administratif de l'Annam. Nous les avons entravés dans leur action administrative en leur enlevant les moyens de l'exercer, en leur retirant leurs miliciens. Le résultat de ces mesures de défiance a été l'obligation où nous nous sommes trouvés de faire nous-mêmes la police dans ce pays, et j'ai bien peur que pour cette tâche obscure nous n'ayons été souvent inférieurs à l'ancien administrateur annamite. Avons-nous, du moins, su conquérir les populations que nous avons la prétention de protéger contre les exactions des mandarins ? Il n'en a rien été. Nous avons, sans frein ni mesure, réquisitionné des milliers de coolies qui sont

---

<sup>7</sup> J. Chailley, ouvrage cité, pp. 130 à 134.

<sup>8</sup> F. Perrot, ouvrage cité, p. 137.

allés mourir à Lai-Chau, à Lao-Kai, à Cao-Bang, régions éloignées inconnues dont la pacification ou la conquête importe peu au paysan du delta. Nous avons, cédant à des considérations budgétaires, entrepris la révision de l'impôt, mesure de justice qui ... signifie augmentation de l'impôt, alors que notre politique nous commandait d'accorder des dégrèvements pour relever les ruines des dernières années et les faire oublier ..."<sup>9</sup>.

Mgr Puginier savait très bien que tout son plan de destruction des mandarins et des lettrés serait condamné à l'échec si les paysans étaient grevés de charges et d'impôts sous le nouveau régime ; aussi insistait-il toujours et avec force sur la nécessité de ne pas imposer des charges trop onéreuses et de ne pas établir des impôts exorbitants<sup>10</sup>.

Mais comment les Français pouvaient-ils faire autrement ? Devant la forte opposition de l'extrême-gauche et de la droite, l'aide de la métropole devenait de plus en plus problématique. C'était donc au Tonkin de faire les frais du nouveau régime. P. Bert avait fait majorer l'impôt personnel des inscrits de 300%, l'impôt des rizières de 50%. Le total des impôts directs passa de 1.235.000 piastres en 1888 à 2.995.000 piastres en 1896<sup>11</sup>. Il fit instituer, en 1886, des fermes de jeux de hasard et relever les tarifs douaniers. Qui supportait toutes ces charges sinon la population paysanne ?

Dans ces conditions, comment pouvait-on espérer que les 43 délégués du Conseil, de retour dans leur province, pussent "combattre les mensonges" des lettrés, "dissiper les préventions", faire de la propagande pour le nouveau régime ?

P. Bert le savait. Pour lutter contre "la masse des adversaires et des calomnieux" il lui fallait "une armée d'apôtres". C'est à l'école qu'on allait les demander. Qu'on enseignât le français le plus vite et le plus largement possible, que rien ne vînt entraver le développement des écoles et "avant peu nous aurions dans la population ce que nous y cherchions, de nombreux auxiliaires dévoués à nous et non suspects à leurs compatriotes"<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup>Rheinart au gouverneur général Richaud, 9.2.1889, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (85) carton 20.

<sup>10</sup>Notes sur le Tonkin, mars 1887, document précité.

<sup>11</sup>Morel, "Les finances du Tonkin", *Revue indochinoise*, 1909.

<sup>12</sup>J. Chailley, *P. Bert au Tonkin*, ouvrage cité, p. 146.

Bien qu'il ne donnât pas les résultats escomptés, le Conseil des Notables, lancé par P. Bert, constituait cependant une tentative intéressante aux yeux de ses successeurs et devait être rétabli plus tard par Paul Doumer.

## B La méthode de Richaud

Comme P. Bert, Richaud avait à choisir entre deux politiques en présence : la politique militaire et la politique civile. Leur but était identique ; les moyens différaient. Le désaccord profond entre les autorités militaires et les autorités civiles fut l'une des causes qui contribua à entretenir le désordre au Tonkin pendant une bonne dizaine d'années après l'établissement du "protectorat". Les militaires disaient : vous êtes venus trop tôt, la conquête n'est pas encore achevée, l'heure du régime civil n'a pas encore sonné. Ce pays étant en insurrection, il faut réduire le mouvement insurrectionnel à l'impuissance par la multiplication des postes et des expéditions, il faut étaler sa force pour inspirer une peur salutaire... Cette politique de force et de guerre était, nous le savons, celle conseillée par Mgr Puginier qui cherchait à donner aux chrétiens un rôle prépondérant dans la répression.

Les civils répondaient : Vous redoutez l'institution du régime civil puisque cela entrave vos mouvements, limite vos pouvoirs. Vous, militaires, si modérés, si bien intentionnés que vous soyez, donnerez naturellement, inconsciemment, par métier et par éducation, plus d'importance aux choses militaires qu'aux choses administratives. Pour vous, la répression de la "piraterie", le rétablissement de l'ordre, c'est un fait de guerre ; le moindre désordre, dont un agent civil aurait raison avec quelques miliciens, devient entre vos mains un acte insurrectionnel. La règle de conduite vous est dictée, non par les traités et l'esprit dont cherche à s'inspirer notre protectorat, mais par des instructions sur le service des troupes en campagne. On a bien vite fait, avec cette méthode, de révolutionner une province<sup>13</sup>. Et puis, vous oubliez qu'en France, une fraction considérable du pays condamne l'expédition même et réclame le rappel des troupes. Savez-vous que le gouvernement doit tenir compte de l'opinion du Parlement ?

Lorsque le gouvernement français envoya P. Bert au Tonkin, il espérait

---

<sup>13</sup> Observations sur la note de M. de Lanessan par Klobukowski, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) carton 2.

que cet ancien ministre de l'instruction publique y instaurerait, avec toute son habilité d'homme politique, une politique de paix afin de mettre un terme aux dépenses excessives causées par une guerre sans fin, et de montrer au Parlement que le Tonkin, s'il ne pouvait pas encore rapporter à la métropole, n'était pas cependant un gouffre sans fond. En France comme au Tonkin, ceux qui surtout applaudirent sans réserve à la nomination de P. Bert, ce furent les commerçants et les industriels ; il est vrai que leur commerce était immobilisé par l'état de guerre<sup>14</sup>.

Après P. Bert, Constans (1887-1888), un des chefs - et des plus offensifs - de la majorité républicaine dans le combat contre la droite et contre l'Eglise, adopta, lui aussi, une politique de paix au Tonkin et une attitude conciliante en Annam : il entretint des rapports amicaux avec le roi et la Cour de Hué, favorisa le développement économique de l'Union indochinoise, et entra en lutte avec le général Bégin, commandant-en-chef du corps expéditionnaire français, sur le thème d'une réduction massive des effectifs afin de réduire les difficultés financières.

Avec Richaud, c'était la politique des missionnaires appliquée à la lettre. Ayant la protection du sous-secrétaire d'Etat aux colonies Delaporte, Richaud prit le contre-pied de la politique de Constans, qu'il qualifia de "politique d'effacement".

a) Tout d'abord, faisant siennes les thèses des autorités militaires, il s'opposa vigoureusement à toute réduction des effectifs et des postes militaires, mesures qui, selon lui, porterait gravement atteinte "à notre oeuvre de colonisation" :

"Le Tonkin est, et sera pendant longtemps encore, un pays de conquête, et il est absolument inexact de prétendre qu'il est aujourd'hui pacifié ... Je ne crois pas qu'une insurrection totale, ni partielle, soit à craindre actuellement, mais le pays n'en est pas moins resté profondément troublé sur des points nombreux, et vous en trouverez la constatation dans les rapports ci-annexés, que j'ai reçus récemment du général Bégin.

"On a pu dire, avec une apparence de vérité, que les populations du Tonkin avaient sinon accepté docilement, du moins supporté avec résignation notre domination ; mais, en dehors de ces populations, nous avons toujours eu à compter d'une part, avec les nombreuses bandes, errant sur tout le territoire, classées hors la

---

<sup>14</sup> J. Chailley, ouvrage cité, p. 25.

loi, et qui ne vivent que de piraterie, et en second lieu, avec la classe remuante et ambitieuse des lettrés, composée des anciens mandarins et fonctionnaires, que nous avons dû refouler vers Hué, leur dernier rempart, et qui seront pendant longtemps encore, nos implacables ennemis, et chercheront à nous susciter toute sorte d'embarras. Si quelques-uns d'entre eux se sont rangés à notre cause et sont devenus d'utiles et fidèles auxiliaires, le plus grand nombre a conservé vivace la rancune causée par la dépossession de leurs titres et de leurs charges et la crainte de voir supprimer les abus dont ils vivent.

"Si notre fermeté méfiante a eu raison jusqu'ici de leurs tentatives de rébellion, nous n'avons pu cependant les supprimer entièrement, et ils constituent un danger permanent contre lequel nous devons être constamment en garde, surtout au Tonkin. En présence d'une telle situation, peut-on prétendre sérieusement, comme l'a fait M. Constans dans ses rapports, que le Tonkin et l'Annam sont des pays entièrement soumis dans lesquels la présence de nos troupes est non seulement inutile, mais encore nuisible à l'oeuvre de pacification ?

"... La vigilance la plus élémentaire nous commande de ne pas réduire les postes militaires que nous avons disséminés, et dont la présence, je le répète, est un porte-respect, indispensable à notre oeuvre de colonisation"<sup>15</sup>.

Cette question des effectifs passionna les députés. On reprocha au gouvernement d'immobiliser au loin des hommes que la défense du pays réclamait. On ajouta que ces troupes étaient composées d'hommes jeunes qui venaient mourir au Tonkin de maladies tropicales. On objecta enfin la dépense. Les luttes parlementaires qui se produisaient chaque année à son sujet, le désarroi qu'elles jetaient dans les affaires de l'Extrême-Orient, rendirent le nom de Tonkin presque synonyme de celui de crise.

Un certain nombre de journaux firent chorus avec les parlementaires contre le maintien au Tonkin d'une véritable armée et les sacrifices d'argent qu'elle exigeait. *Le Voltaire*, dans une série d'articles consacrés à "la vérité sur le Tonkin", rapporta les propos des résidents français en Annam et au Tonkin sur le danger de la politique militaire.

"Le seul obstacle à la pacification complète de ma province, di-

---

<sup>15</sup> Lettre très confidentielle adressée au sous-secrétaire d'Etat aux colonies Delaporte, 10.6.1888, Archives du ministère de la F.O.M., A 20 (26) carton 6.

sait l'un d'entre eux, ce sont les postes militaires. Ils troublent les populations et annihilent l'autorité civile, qui seule ramène le calme et la prospérité”.

“Si je m'étais adressé à l'autorité militaire, déclarait un autre, elle aurait laissé la révolte se manifester, elle aurait alors réuni ses forces pour la dompter, il s'en serait suivi une expédition, et la province eût été à feu et à sang. Le moyen le plus sûr et le plus prompt, c'est d'employer la police indigène en rendant les mandarins responsables. Le résultat est acquis d'avance”.

Mais les autorités militaires ne voulurent en aucune façon la collaboration des mandarins : “Pour l'autorité civile, le mandarin est un auxiliaire, pour l'autorité militaire, un traître et un ennemi”<sup>16</sup>.

Malgré les remous que la question des effectifs soulevait en France, Richaud maintint ferme sa position : “Il ne faut pas, en ce moment, retirer un seul homme”<sup>17</sup>. Il faut, par la présence de nos troupes, décourager les mandarins toujours prêts à fomenter des désordres ; il faut qu'ils ne trouvent pas les populations prêtes à les suivre<sup>18</sup>.

b) Parmi les causes de la résistance que les Français rencontraient au Tonkin, Richaud en vit une essentielle : l'absence d'une domination efficace sur les mandarins et sur l'organisation administrative du pays. Cette organisation, les Français l'avaient crue favorable à leurs intérêts, “mais nous nous sommes trompés et la vérité est qu'aujourd'hui nous ne la dominons pas”. Fortement organisée et centralisée, cette administration “peut devenir entre nos mains ou un instrument admirable de domination, ou notre plus puissant ennemi et elle l'est en ce moment” :

“Comment admettre, en effet, que dans ces régions, où nos troupes empêchent toute insurrection totale ou partielle de se produire, et les tiennent, pour ainsi dire, enserrées dans un réseau métallique, où l'ordre général est par suite assuré, comment admettre que des bandes de pirates armés nous tiennent constamment en échec, alors que la commune est admirablement organisée, et responsable, de par la loi annamite, qu'à la tête de chaque canton, de chaque province, se trouvent des fonctionnaires et des mandarins nombreux, chargés d'assurer l'ordre et la tranquillité ? Comment

---

<sup>16</sup> “Le Voltaire”, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 avril 1888, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (85) carton 20.

<sup>17</sup> Richaud au sous-secrétaire d'Etat aux colonies, 16.1.1889, même référence.

<sup>18</sup> Du même au même (très confidentiel), 10.3.1889, même référence.

admettre que ces bandes puissent se former et se recruter, souvent au sein même des villages sans que les mandarins soient au courant de ces désordres ? Si ces mandarins, bien informés par leurs sous-ordres -et ils le sont- nous prévenaient de la présence des pirates, et de leurs repaires, et s'ils rendaient réellement les villages responsables de l'hospitalité qui leur y est offerte, ne verrions-nous pas, en peu de temps, l'ordre le plus parfait régner sur tous les points du territoire ?

“En ce qui concerne les impôts, il est un fait malheureusement indéniable ; c'est qu'il n'y a pas le quart des impôts perçus qui rentre actuellement dans nos caisses, et les mandarins répandent habilement le bruit que c'est pour satisfaire à nos exigences que l'impôt est si lourd”<sup>19</sup>.

Voilà le rôle néfaste joué par les mandarins. Quant aux lettrés, ils sont plus dangereux encore :

“En nombre considérable, se sentant menacés dans leur existence, avides, instruits, intelligents, remuants, exerçant une influence énorme sur le peuple soupçonneux, voyant bien que la révolution que notre présence amène s'opère à leur détriment, ils excitent le peuple à la rébellion. Dans un pays où l'instruction est aussi répandue qu'en Annam, où les écoliers pullulent, la question des mandarins et des lettrés sera toujours la pierre d'achoppement à notre oeuvre de conquête. Voilà pourquoi nous devons avant tout nous mettre en face de la situation que nous crée leur présence, et puisque nous ne pouvons les supprimer, il faut les utiliser, mais pour les utiliser, il faut d'abord que nous soyons à même de surveiller leurs agissements : nous ne le pouvons pas en ce moment. A leur forte organisation, appuyée sur l'organisation administrative et politique du pays, nous n'opposons qu'une organisation embryonnaire et sans direction. Car il est triste de constater que nous manquons absolument de direction au Tonkin, et nous sommes cependant aux prises avec des hommes très fins, et qui saisissent admirablement toutes les contradictions de notre conduite, l'incohérence de notre politique et s'en font une arme contre nous”<sup>20</sup>.

Comment remédier à cette situation fâcheuse ? Etablissons un contrôle rigoureux sur l'administration annamite ; dominons-la.

---

<sup>19</sup> Lettre très confidentielle du 10.6.1888 précitée.

<sup>20</sup> Ibid.



“Tant que nous n’aurons pas couvert le Tonkin d’un réseau administratif capable de pénétrer les moindres rouages de l’administration indigène, et de contrôler ses actes, notre autorité sera précaire. C’est vouloir se faire illusion et se payer de mots, que de dire que la pacification est faite. La pacification matérielle, oui ; elle existe momentanément, soit par lassitude, soit par coïncidence des intérêts des hauts fonctionnaires indigènes avec les nôtres. Mais la pacification morale, celle-là reste à accomplir, et elle n’existera que lorsque nous aurons établi et fortifié ce réseau administratif dont tous les fils devront être dans nos mains, c’est-à-dire lorsque nous tiendrons, par nos agents, ceux de l’administration indigène”<sup>21</sup>.

Mais même cela ne suffit pas. Les mandarins, affirme Richaud, nous trahiront encore tant que nous ne leur ferons pas sentir que tous leurs agissements nous sont connus et surtout tant que nous ne tiendrons pas dans nos mains la cour de Hué. Et c’est ici le souci principal de Richaud.

c) Ne nous cachons plus la vérité, dit-il ; l’origine et la tête du mouvement insurrectionnel sont à Hué. La piraterie, les troubles continuels qui nous tiennent en éveil, et nous empêchent de tirer profit de notre occupation, sont le fait des menées sourdes des mandarins et de la cour. Tu Duc, jusqu’à sa mort, et jusque sur son lit de mort, a rêvé de nous reprendre la Cochinchine et y a fomenté de nombreux soulèvements. Le mois dernier encore, à Sadec, en Cochinchine, on a découvert un mandarin délivrant des bang-cap (brevets) en vue d’un soulèvement. Eh bien ! si après trente années d’occupation, des mandarins cherchent encore à fomenter des troubles en Cochinchine, et y trouvent encore des gens qui les écoutent, combien plus facilement doivent-ils en trouver au Tonkin, où nous avons pénétré d’hier ?

Voilà pourquoi “il faut nous mettre résolument à l’oeuvre, et concentrer tous nos efforts pour établir notre suprématie au coeur même de la place, c’est-à-dire à Hué”. Pour cela, Richaud propose de transférer la résidence du gouvernement général de l’Indochine à la capitale de l’Annam :

“Le gouvernement a pris une mesure très sage en ordonnant que le résident général aurait sa résidence à Hué. Je vais plus loin : si l’Union indochinoise doit substituer, c’est là que doit résider le gouverneur général, parce que c’est là que gisent toutes les difficultés, c’est là que prennent naissance toutes les intrigues qui entravent notre action.

---

<sup>21</sup> Ibid.

“Le gouverneur général à Saïgon est trop loin : il faut qu’il soit au centre du pays que nous protégeons, *ayant sous sa main le Roi et surtout les ministres qui l’entourent*. Placé au centre, là où sont le Roi, les hauts dignitaires de la Couronne, le Conseil secret et les ministres, là où s’ourdissent tous les complots, il pourra exercer sur eux une action directe, leur dicter ses volontés en ce qui concerne le Tonkin, leur donner des conseils pour l’Annam, et ces conseils pourront prendre le caractère d’ordres lorsqu’il s’agira de nos intérêts.

“Car enfin, il ne s’agit pas de faire de l’humanitarisme, et se payer ici encore des mots. Si notre Protectorat doit être immobile et platonique, mieux vaut nous retirer. Tout protectorat qui ne mène pas à la conquête absolue d’un pays est une duperie.

“Je ne dis pas que ce résultat final doit être atteint demain, et dans un délai donné, mais tout dans la direction imprimée à notre action doit tendre vers ce but. Avec une politique suivie, profitant des moindres circonstances pour étendre notre influence, nous ne tarderons pas à être les maîtres absolus de ce pays”<sup>22</sup>.

Et Richaud fait remarquer que les circonstances ont conduit les Français à occuper militairement plusieurs provinces en Annam et plusieurs positions autour de Hué : alors “restons-y, au lieu de les évacuer, fortifions-nous y au contraire. Diminuons, si l’on veut, le nombre des postes, mais concentrons-nous sur quelques points stratégiques, de manière à tenir le pays. Et, je le répète, nous n’avons pas à partir en guerre, nous sommes en Annam, en vertu d’un article du traité, restons-y !”<sup>23</sup>.

Il est vrai que le roi Dong Khanh, créature des Français, est et sera toujours dévoué à la France ; aussi “devons-nous éviter par-dessus tout de nous aliéner son esprit par des procédés maladroits, par des vexations morales, par des manques d’égard qui le froisseraient au vif, car il possède au plus haut degré le sentiment de sa dignité et de ses prérogatives royales”<sup>24</sup>. Malheureusement, ce n’est pas lui qui conduit les affaires de son pays. “Depuis longtemps la dignité royale n’a guère, en Annam, qu’un caractère rituel et sacré, que la classe toute puissante des lettrés a rendu, depuis longtemps, à l’état presque d’effigie hiératique. C’est cette classe de lettrés et de mandarins, en possession de toutes les places

---

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Richaud au sous-secrétaire d’Etat aux colonies, 18.10.1888, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (84) carton 19.

et de toutes les fonctions qu'il est indispensable de dominer"<sup>25</sup>.

Nous aurons donc beaucoup à faire, déclare Richaud, pour donner à ce roi - une des forces les plus utiles dont nous puissions tirer parti pour nos intérêts - toute l'autorité nécessaire pour dominer son entourage, car c'est là, parmi les membres du Conseil secret, parmi les ministres, parmi les hauts mandarins, que se trouve le foyer de résistance à notre action et à notre influence. Ces gens-là "ne sont pas encore franchement ralliés à nous ; ils regrettent l'ancien état de choses, subissent impatiemment notre immixtion dans les affaires du royaume, et ne nous abandonnent qu'à leur corps défendant, les concessions qui nous sont nécessaires. Trop vieux et trop infatués de leur supériorité pour essayer même de comprendre notre civilisation et se laisser pénétrer par elle, ils subissent avec une résignation apparente une situation qu'ils n'ont pas pu empêcher, mais ce serait nous faire gravement illusion que d'espérer conquérir leurs sympathies ou obtenir leur concours dévoué"<sup>26</sup>.

Richaud considère comme devant figurer au premier plan de son programme le souci d'attacher de plus en plus étroitement à la cause française le jeune Dong Khanh, roi par la volonté des Français<sup>27</sup>. Il est essentiel à la politique française de le combler d'honneurs, de relever son prestige, de l'aider à affermir son autorité sur ses ministres, "mais cela à notre profit"<sup>28</sup>. C'est sur ce point surtout, l'attitude que les Français doivent avoir vis-à-vis du roi, que Richaud diffère entièrement de Constans. Richaud reproche à son prédécesseur et au résident supérieur Hector d'avoir traité avec ce souverain de puissance à puissance. "Mais c'est notre protégé ; Dong-Khanh surtout a été fait roi par nous, et il doit être à nos ordres".

L'erreur la plus grave de la politique française est, selon Richaud, de ne pas savoir que le noeud du problème vietnamien est à Hué. Si Rigault de Genouilly, au lieu de réembarquer ses troupes pour venir à Saigon, avait marché sur Hué, comme le conseillait vivement Mgr Pellerin, la question vietnamienne aurait été résolue depuis longtemps. Garnier en 1873, Rivière en 1883, auraient dû, eux aussi, se diriger droit sur la capitale.

---

<sup>25</sup> Lettre très confidentielle du 10.6.1888 précitée.

<sup>26</sup> Lettre du 18.10.1888 précitée.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Lettre très confidentielle du 10.6.1888.

Ne commettons plus cette erreur. "Je ne saurais trop le répéter, il faut que le centre de notre action soit à Hué . . . Le jour où nous serons fortement établis dans la capitale du Royaume, dominant dans les Conseils du Roi, surveillant les menées des mandarins, nous montrant conciliants dans la forme, mais fermes et prompts à réprimer leurs écarts, respectant le formalisme de leur vieille chancellerie, la soutenant à l'occasion, respectant aussi les traditions et les coutumes, tout en les faisant servir à notre action, lorsque nous aurons une organisation administrative qui nous permettra de contrôler sûrement les actes des mandarins provinciaux, de manière à leur faire sentir que rien ne nous échappe, et que nous sommes résolus à punir toute tentative de trahison de leur part, ce jour-là, appuyés sur un faible corps d'occupation, nous serons les maîtres du pays. Jusque-là, force nous sera de rester sur le qui-vive"<sup>29</sup>.

Dans le même ordre d'idée, Richaud ordonna aux autorités militaires de Hué de maintenir à la capitale - tout en les concentrant sur un point loin du palais du roi pour ne pas laisser croire aux populations que ce dernier était le prisonnier des Français - des troupes suffisantes "pour permettre au résident général d'appuyer ses revendications par la force au besoin, et pour protéger aussi l'existence du roi contre les intrigues et les menées des mandarins"<sup>30</sup>.

Il fit adopter d'autre part, par la cour de Hué, un protocole réglant les rapports des régents et des Conseils avec le résident général, et selon lequel le Conseil de Régence et les Conseils du roi *ne pouvaient rien ordonner, ne pouvaient rien faire sans l'intervention française*. Voici le texte de ce protocole :

"Le conseil de Régence tiendra chaque jour une séance pour l'expédition des affaires courantes ; il en rendra sommairement compte à Sa Majesté, cette communication journalière sera faite par écrit lorsqu'il s'agira d'affaires importantes.

"Indépendamment de ces séances journalières, le Conseil de Régence se réunira, après entente avec le Résident général, pour l'étude et l'examen des questions qui n'auraient pas pu être réglées en séance ordinaire.

"Quant au Conseil secret, son Président et le résident général se concerteront pour fixer les jours et heures de convocation de ce Conseil. Le Résident général assistera ou se fera représenter aux

---

<sup>29</sup> Ibid.

<sup>30</sup> Lettre du 18.10.1888.

séances des Conseils.

“Il sera tenu, pour chacun des Conseils, des registres en deux expéditions :

- 1 - Pour inscription du compte-rendu sommaire de chacune des séances, mentionnant les questions étudiées, les solutions adoptées, les propositions formulées ;
- 2 - Pour inscription du sommaire des pièces reçues des provinces ;
- 3 - Pour inscription du sommaire des pièces expédiées en provinces.

“Une expédition de chacun de ces registres restera au Conseil l'autre sera déposée à la Résidence générale. Les membres du Conseil et le Résident général signeront chacun des comptes-rendus.

“Il sera tenu au ministère de l'Intérieur, au ministère des Finances, au ministère de la Justice et au ministère des Travaux publics, deux registres servant l'un à l'inscription du sommaire des ordres ou des pièces diverses envoyées dans les provinces, l'autre à l'inscription du sommaire des pièces envoyées par les provinces.

“Ces registres tenus en deux expéditions seront visés chaque jour par un agent du ministère, délégué par le ministre et par un chef de bureau à la Résidence générale. Une expédition de ces registres restera au ministère, l'autre sera déposée à la Résidence générale”<sup>31</sup>.

Il est évident qu'avec ce protocole, la cour de Hué était entièrement dominée.

Fier de ce résultat, Richaud critiqua, au cours d'un débat à la Chambre des Députés, le 28 février 1889, la politique “d'effacement” de Constans, laquelle, selon lui, avait fait du gouverneur général un ambassadeur ou un ministre auprès du roi d'Annam et non une “autorité protectrice”. Comparant cette politique avec la sienne, il déclara : “Nous sommes intervenus dans le règlement des moindres questions touchant au Trésor royal ... Enfin, aujourd'hui, nous dominons dans les Conseils de la cour, et aucun ordre n'est donné aux autorités indigènes sans nous être communiqué ... C'est là, le véritable Protectorat”<sup>32</sup>.

Dans sa réplique, Constans, alors ministre de l'Intérieur, condamna sévèrement le régime militaire appliqué systématiquement par Richaud,

<sup>31</sup> Dépêche très confidentielle de Richaud au sous-secrétaire d'Etat aux colonies, 10.3.1889, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (85) carton 20.

<sup>32</sup> J.O., Débats parlementaires, 29.2.1889

régime aussi dur qu'il était impopulaire, et qui finirait certainement par soulever la cour de Hué et le pays entier contre la France<sup>33</sup>.

Devenu, après la fuite de Boulanger, maître tout puissant du régime, Constans fit rattacher les Colonies non plus à la Marine dirigée par Krantz jugé peu sûr mais au Commerce aux mains de Tirard, jugé beaucoup plus souple. Il mit Etienne au poste de Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies occupé jusqu'alors par Delaporte, protecteur de Richaud, et imposa la révocation de ce dernier<sup>34</sup>.

## II La politique de conquête et d'annexion territoriales.

Nous savons que le traité de 1884 a restitué à l'Annam ses trois provinces du Nord (Thanh Hoa, Nghe An, Ha Tinh) que la convention de 1883 avait annexées au Tonkin, et ses deux provinces du Sud (Khanh Hoa, Binh Thuan) que la même convention avait annexées à la Cochinchine. Cette mesure allait évidemment à l'encontre des intérêts des autorités françaises du Tonkin et de la Cochinchine d'une part, et de ceux des Missions catholiques dans ces provinces de l'autre, celles-là ayant perdu le contrôle direct de ces territoires, celles-ci se voyant placées de nouveau sous l'administration des mandarins de Hué, leurs ennemis<sup>35</sup>. Aussi pour les unes comme pour les autres, le problème était-il de reconquérir ces provinces perdues.

D'un autre côté, le désaccord entre le gouvernement civil et les autorités militaires au Tonkin devenait de plus en plus profond après le départ de Richaud. Le gouverneur général Picquet, partisan de la politique civile,

---

<sup>33</sup> "Si vous vouliez placer comme on veut le faire, comme on en a menacé les habitants du pays, à côté de chaque préfet, de chaque sous-préfet, un fonctionnaire civil français chargé de le surveiller, il est évident que vous soulèverez le pays".

<sup>34</sup> Administrateurs d'Indochine, *Revue d'Histoire des Colonies*, numéro 137, 1952.

<sup>35</sup> Le Centre Viet-Nam que les Français appelèrent l'Annam est formé du territoire qui s'étend de la province de Thanh-Hoa au nord à la province de Binh-Thuan au sud. Les missionnaires continuèrent cependant à considérer les trois provinces de l'Annam septentrional comme appartenant au Tonkin : leur Mission dans ces provinces porta en effet le nom de "Mission du Tonkin méridional". Lorsqu'il s'agit, en 1884, de rendre à la cour de Hué ses cinq provinces enlevées par la convention de 1883, Mgr Freppel s'éleva énergiquement contre cette restitution au cours d'un débat à la Chambre des Députés. "N'est-il pas à craindre, déclara-t-il, que ce Tonkin méridional, faisant ainsi retour à l'Annam, ne redevienne ce qu'il a été récemment, le théâtre de persécutions violentes contre les chrétiens, partisans de la France ?" (J.O. Débats parlementaires 8.5.1885).

se trouvait en conflit permanent avec le général Bichot, commandant-en-chef du corps d'occupation, qui, soutenu par Mgr Pugnier, poursuivait avec obstination la politique de conquête au Tonkin.

Nous examinerons successivement la politique annexionniste en Annam et la politique de conquête au Tonkin.

## **A Les tentatives d'annexion des provinces de l'Annam méridional**

Comme la cour de Hué attachait une grande importance à ce que le Thanh Hoa, berceau de la famille des Nguyen, restât à l'Annam, les Français, après mûres réflexions, ne jugèrent pas à propos de créer des difficultés du côté des provinces septentrionales. En revanche, ils se rabattirent sur les deux provinces du Sud qu'ils voulaient rattacher à la Cochinchine.

### **a) - La prise de Binh Thuan et de Khanh Hoa**

Après la conquête française de la Cochinchine, un grand nombre de mandarins avaient fui ce pays et s'étaient réfugiés à Binh Thuan, province limitrophe de la nouvelle colonie française. Pour les autorités françaises, Binh Thuan était le foyer de la résistance vietnamienne et constituait ainsi une menace permanente pour la sécurité de la Cochinchine. Pour les missionnaires, Binh Thuan était "le paradis des mandarins et l'enfer des chrétiens". "Partout, disaient-ils, les massacres éclatèrent au cri de "Tuons d'abord les Français de l'intérieur, ensuite nous parviendrons à chasser ceux du dehors". Dans les six provinces du Sud, de Quang Nam au Binh Thuan, sur quarante mille chrétiens, plus de vingt-cinq mille furent assassinés, leurs biens pillés ou détruits complètement"<sup>36</sup>.

A plusieurs reprises, les missionnaires des provinces du Sud de l'Annam sollicitèrent l'intervention du gouverneur de la Cochinchine. L'évêque Von Camelbeck au Binh Dinh et le père Maillard au Quang Nam lui conseillèrent même de faire "une véritable croisade contre les infidèles"<sup>37</sup>.

Vers la fin de 1884, le gouverneur Thomson envoya en mission au Binh

<sup>36</sup> Dépêche du gouverneur de la Cochinchine Filippini au ministre de la Marine et des Colonies, 22.8.1887, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) carton 2.

<sup>37</sup> Note complémentaire sur le rapport de M. Lanessan, par Klobukowski, Archives du ministère de la F.O.M., même référence.

Thuan et au Khanh Hoa Aymonier, résident français au Cambodge. Se présentant comme un ethnologue venant dans ces provinces pour étudier la vie et les moeurs des minorités Cham, Aymonier devait fournir à Thomson tous les renseignements concernant ces régions. Avec l'aide des missionnaires, notamment des pères Auger et Vuillaume, Aymonier parcourut le pays et prit des contacts avec les chams, peuple "exploité par la caste des lettrés" et "courbé sous la domination de ce mandarinat dont tous les membres ont sucé le lait des sophismes des sages de la Chine"<sup>38</sup>. L'idée lui vint de soulever la population cham contre les autorités vietnamiennes :

"Il est de fait qu'avec la certitude d'être soutenus, de ne pas être abandonnés aux vengeances des Annamites, les Chams du Binh Thuan donneront à la France, le jour où elle le voudra, une population ardemment dévouée de 50 à 60.000 âmes . . . Il serait grand temps de prendre des mesures ; de jour en jour ils sont systématiquement spoliés et ruinés, ils s'endettent et vendent leurs rizières aux Annamites . . . Dans trois mois, à mon départ d'ici . . . j'aurai recueilli les éléments d'une enquête bien superficielle encore, mais suffisante pour me permettre de me faire l'interprète de plus de 100.000 malheureux courbés sous la plus abjecte et la plus abominable oppression, qui attendent tous des jours meilleurs et qui les attendent de la France"<sup>39</sup>.

Tout comme les catholiques et les Tonkinois, les Chams attendaient les Français comme des libérateurs !

Pour "libérer" ces pauvres chams, Aymonier soumit au gouverneur de la Cochinchine cette drôle d'idée, qu'il reconnaissait, lui-même, difficile à soutenir en droit international, mais qu'il croyait pouvoir exiger du gouvernement de Hué : c'était de faire considérer les chams comme des étrangers et de les placer directement sous la juridiction française<sup>40</sup>.

De retour à Saigon, Aymonier abandonna cette idée et ne demanda rien moins que l'occupation par la Cochinchine des deux provinces de Binh Thuan et de Khanh Hoa, où, disait-il, les chrétiens étaient en train d'être

---

<sup>38</sup> Aymonier au gouverneur de la Cochinchine, 21.12.1884, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (75) carton 19.

<sup>39</sup> Aymonier au résident général Le Maire et au gouverneur de la Cochinchine, 27.1.1885, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (75) carton 19.

<sup>40</sup> Aymonier au gouverneur de la Cochinchine, 27.1.1885, même référence.



massacrés et les populations ruinées par des rebelles à la suite de la fuite du roi Ham Nghi<sup>41</sup> :

“Les chrétiens annamites sont exterminés en masse avec une sauvage énergie, d’après des mots d’ordre longuement préparés . . . Rien n’a encore transpiré de ce qui a lieu dans les provinces méridionales Phu Yen, Khanh Hoa, Binh Thuan dont les chrétiens, s’ils étaient saufs, auraient pu fuir en petit nombre vers Qui Nhon, ayant la mousson favorable. C’est un silence sinistre, un silence de mort.

“Il est absolument nécessaire de s’appuyer sur tous les éléments non annamites pour résister dans le présent et dans l’avenir, de ne pas négliger les cinquante mille Tiams du Binh-Thuan dont la moitié sont des musulmans. Ces Tiams nous seront dévoués le jour où ils auront la certitude d’être soutenus . . . L’occupation de ces provinces devient pour la Cochinchine française une mesure de pure défensive. Le fantôme de gouvernement installé à Hué n’a pas d’action au-delà de la portée des projectiles de nos troupes. Et tout l’Annam va être en feu selon toute probabilité”<sup>42</sup>.

Comme plan d’occupation, Aymonier proposa, outre les troupes et quelques bâtiments, cette mesure peu commune : faire expédier immédiatement au Binh Thuan à sa disposition, les déportés et condamnés musulmans d’Algérie et de Tunisie. On viderait alors toutes les prisons et les lieux de déportation, en n’envoyant toutefois que les hommes valides et bien constitués. Ces déportés, Aymonier les disperserait chez les chams chargés de les entretenir, de les châtier en cas de mauvaise conduite. Beaucoup se marieraient, les filles chams étant en exédant sur les hommes “qui meurent sous la dureté des corvées et des réquisitions des mandarins annamites”. Ces musulmans donneraient grande assurance aux Chams<sup>43</sup>.

Le gouverneur de la Cochinchine donna son entière approbation au projet d’annexion d’Aymonier : “les provinces du Binh Thuan et du Khanh Hoa sont en effet fort éloignées de Hué et très rapprochées de Saigon. Leur annexion à la Cochinchine nous donnerait d’excellentes frontières naturelles formées par les défilés situés près du cap Varella et assurerait

---

<sup>41</sup> Télégramme officiel du gouverneur de la Cochinchine au ministre de la Marine et des Colonies, 24.8.1885, même référence.

<sup>42</sup> Note (par Aymonier) pour les mesures à prendre pour préserver la Cochinchine de l’insurrection du Khanh-Hoa et du Binh-Thuan, même référence.

<sup>43</sup> Ibid.

dans l'avenir la sécurité de notre colonie, en coupant en deux tronçons le pays d'Annam, dont les habitants sont si rebelles à toute assimilation, et nous causeront pendant longtemps de grands embarras par suite de la haine acharnée des mandarins et des lettrés contre nous"<sup>44</sup>.

De nombreux rapports envoyés par Saigon au ministère de la Marine et des Colonies firent état, sur un ton alarmant, du mouvement insurrectionnel dans ces deux provinces, des massacres de chrétiens de plus en plus violents, de l'aide même de la Chine aux mandarins en rébellion ! Le ministère des Affaires Etrangères, sur une demande d'avis de celui de la Marine, approuva enfin l'expédition proposée par le gouvernement de la Cochinchine : "la situation ... est de nature à justifier toutes les mesures de précaution prises par le gouvernement de la Cochinchine".

Par décision en date du 13 mars 1886, le ministre des Affaires Etrangères nomma Aymonier résident au Binh Thuan en service détaché. Cette nomination était une violation flagrante du traité de 1884 qui n'admettait qu'un résident pour tout l'Annam.

Paul Bert, mis au courant, dès le début, par le gouverneur de la Cochinchine de son projet d'annexion, lui promit son soutien total : "J'approuve complètement vos intentions relatives au Binh Thuan et vous remercie de votre intention", déclara-t-il au gouverneur Filippini dans son télégramme du 29 juin 1886<sup>45</sup>. Il laissa à la Cochinchine toute latitude au sujet des mesures à prendre au Binh Thuan, se bornant à faire des démarches auprès de la cour de Hué pour lui faire accepter, du moins en principe, cette expédition qu'il présenta comme une mesure énergique destinée à réprimer les mouvements favorables à Ham Nghi et à relever l'autorité de Dong Khanh sur son peuple<sup>46</sup>.

Binh Thuan et Khanh Hoa furent pris le 7 août 1886. La répression fut terrible. Aymonier tint surtout à s'assurer du concours du catholique Tran Ba Lôc, le meilleur, le plus brave et le plus ancien collaborateur des Français, parvenu au grade de phu (préfet) après être passé par les échelons inférieurs des milices, autrefois employé avec succès dans la répression des insurrections de la Cochinchine où il s'était fait remarquer par une cruauté et une cupidité devenues proverbiales. Le phu Lôc

---

<sup>44</sup> Gouverneur de la Cochinchine au ministre de la Marine et des Colonies, 27.8.1885, même référence.

<sup>45</sup> Filippini au ministre de la Marine et des Colonies, 22.8.1887, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) carton 2.

<sup>46</sup> *ibid.*

“coupa beaucoup de têtes”, ainsi qu’il l’annonçait lui-même dans une de ses lettres, infligea encore davantage d’amendes de guerre aux gens qui s’étaient compromis dans la rébellion, et s’acquitta ainsi une telle gloire qu’on le fit commandeur de la Légion d’Honneur<sup>47</sup>.

La cruauté du phu Lôc n’eut d’égale que celle de son chef :

“J’ai ordonné, écrivait Aymonier dans un de ses rapports, l’incendie et le pillage - bien mesquin, il est vrai, puisque tout effet de quelque valeur avait été enlevé - des maisons de chefs de rebelles tenant la campagne. Mes collaborateurs ont agi de même avec mon approbation. C’est ce que j’appelle les moyens psychologiques tendant à un double but : effrayer les rebelles et affermir nos troupes indigènes dans un dévouement dont, en somme, les mobiles ne sont pas des plus élevés.

“En outre, lorsque des chefs rebelles étaient poursuivis et traqués au loin, dans des bois, sur les montagnes, après de grandes fatigues, il n’est jamais venu à l’idée, pas plus à moi qu’à mes auxiliaires, d’empêcher nos troupes de faire main basse sur l’argent ou sur les effets de ces chefs rebelles : la guerre a des exigences dont il faut faire la part. Et loin de réprimer ces faits, j’aurais plutôt offert ces parts de butin, ces prises de guerre, comme une prime légitime due aux traqueurs”<sup>48</sup>.

A Hué, le roi et le Conseil secret furent jetés dans le plus grand désarroi en apprenant les nouvelles de Binh Thuan et de Khanh Hoa. Ils n’eurent plus le moindre doute, devant l’ampleur des événements, sur le projet que caressait Paul Bert d’annexer les trois provinces septentrionales ou au moins le Thanh Hoa au Tonkin, et de laisser la Cochinchine s’adjoindre les provinces méridionales<sup>49</sup>. Or la cour n’ignorait pas que le jour où les mandarins et les lettrés seraient convaincus de sa connivence avec la politique d’annexion, elle perdrait toute l’influence qu’elle pourrait avoir sur eux, tandis que celle de Ham Nghi augmenterait dans une proportion assez grande pour permettre à l’insurrection de renaître sur tous les points à la fois<sup>50</sup>.

<sup>47</sup>Rapport adressé par le député de Lanessan à Flomens, ministre des Affaires Etrangères, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) carton 2.

<sup>48</sup>Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (75) carton 19.

<sup>49</sup>Dans une lettre adressée à Filippini après la prise de Binh-Thuan, P. Bert écrivait : “je suis très heureux de la tournure que, grâce à vous, les choses prennent au Binh-Thuan ... Votre action amènera quelque jour sans doute un résultat analogue au traité Harmand que je trouvais très sage”.

<sup>50</sup>Rapport du député Lanessan, précité.

## b) - Le programme d'Aymonier.

Fidèle à ses pensées, Aymonier tenta d'opposer les chams aux Vietnamiens. Le Binh Thuan, nous le savons, comprenait un grand nombre de chams qui, jadis, avaient été les maîtres de ce territoire mais qui en étaient en majeure partie dépossédés depuis trois ou quatre siècles par les Vietnamiens, peuple plus laborieux et plus politique. Aymonier recruta ses miliciens parmi ces Chams et mit quelques-uns d'entre eux à la tête des cantons et même des sous-préfectures.

Mais sa vraie politique était la *politique missionnaire*. Tout incroyant qu'il était, Aymonier affirmait avec vigueur que la seule force sur laquelle on pouvait compter pour se rendre véritablement maître du pays, était les missionnaires et les chrétiens. Voici pourquoi :

“Notre devoir est de pacifier le pays, mais notre intérêt suprême est de veiller à ce que cette pacification ne se retourne pas un jour contre nous. Si gouverner c'est prévoir, nous devons, au-delà des difficultés de l'heure présente, sondér les dangers de l'avenir.

“Or, une fois le pays pacifié, tous seront protégés, les violents n'appelleront plus les autres des traîtres, des serviteurs des Français, tous se rapprocheront. Nous ne pourrons pas alors compter sur des dévouements, même conditionnels, en dehors des gens absolument compromis, et de ces parias, maltraités des deux côtés, les chrétiens.

“Si la cour de Hué a pour elle les hésitations, les tâtonnements, les tergiversations de la politique française ainsi que les conflits des divers agents de cette politique, en revanche, elle croit avoir, depuis longtemps, à lutter surtout contre un ennemi ardent, implacable, qui dénationalise la race, la prépare à la domination étrangère, menace l'indépendance du pays - un ennemi doué de l'esprit de suite, de la persévérance, qui manquent à la politique française”<sup>51</sup>.

Pour aborder pareil sujet, il était absolument nécessaire, selon Aymonier, de faire abstraction des préjugés d'anticléricisme qui régnaient dans la métropole et dont l'importation dans les colonies, si jamais elle était décidée, aurait des conséquences extrêmement funestes à la politique coloniale :

---

<sup>51</sup>Rapport adressé par Aymonier, résident français au Thuan Khanh, au ministre, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (75) carton 19.

“Il y a deux ou trois siècles, l’homme d’Etat le plus remarquable ou encore le plus vaillant guerrier était conspué - sinon exilé - lorsqu’il méritait les épithètes de parpaillot, de huguenot. Aujourd’hui c’est, en apparence, tout le contraire, et c’est au fond, toujours la même chose : la soutane est suspecte, ceux qui croient devoir la défendre -jusqu’à un certain point- deviennent eux-mêmes suspects, et sont bien vite qualifiés de cléricaux ; et pourtant un jour viendra où l’histoire fera certainement justice de ce nouveau préjugé, aussi nuisible dans les colonies de domination que pouvait l’être l’ancien, dans la métropole, si ce n’est plus encore.

“Celui qui écrit ces lignes tient à dire que les questions dogmatiques ou purement religieuses lui sont absolument indifférentes en elles-mêmes ; il ne les envisage que dans leurs rapports avec l’oeuvre entreprise par la France en Indochine. Et n’est-ce point un des fondateurs de la troisième République Française qui a parlé de la clientèle religieuse de la France et qui a dit “la guerre au cléralisme n’est pas un article d’exportation” ? Après avoir dépensé en abondance dans ce pays ces choses si précieuses, l’or et le sang de la France, faudra-t-il, pour sacrifier à des préjugés, en arriver un jour à une évacuation honteuse plutôt que de tirer parti du moyen le plus efficace de dominer sûrement et économiquement l’empire d’Annam ?

“En signant le traité de 1884 la cour de Hué songeait déjà aux moyens de détruire la puissance occulte des chrétiens. A cet effet, elle dressait ses batteries de canon contre nos établissements de Qui-Nhon et de Hué. Les batteries de Qui-Nhon furent désarmées par la prévoyance du consul ; celles de Hué remplirent leur office pendant la nuit du 5 juillet 1885. Dès 1882 certainement, avant peut-être, le massacre des chrétiens était discuté, résolu à la cour, puis successivement retardé pour divers motifs : mort de Tu-Duc, bombardement de Thuan-An, mésentente des régents. Tout était préparé, d’après un plan longuement prémédité ; de nouvelles vèpres siciliennes, une immense Saint-Barthélémy devaient avoir lieu, au même jour dans tout le royaume. L’agression inopinée contre le général de Courcy au 5 juillet 1885 fit manquer le mot d’ordre général ; mais en vertu de l’organisation préparée, les massacres éclatèrent spontanément au Quang-Ngai et se propagèrent vers le Sud, comme un incendie dont les matériaux étaient prêts. Voilà ce qu’on ne saurait trop répéter en face des préjugés des uns et de l’ignorance, si ce n’est des défaillances des autres ... Si les 40.000 chrétiens de ces 6 provinces existaient encore, je me ferais fort de tenir ce pays sous notre domination et presque sans

troupes françaises”<sup>52</sup>.

Comment faire pour favoriser le développement de l'influence et de la puissance des chrétiens et de la mission ? Le moyen le plus facile qu'on pût réaliser immédiatement était de faire indemniser les chrétiens par toute la population non-chrétienne. N'oublions pas que les provinces de l'Annam du Sud sont pauvres, toujours guettées par la misère, et où la vie n'est possible qu'au prix de multiples efforts. Appauvrir encore cette population déjà trop pauvre serait, pensait Aymonier, rendre plus faciles les mouvements de conversion.

“Si jamais l'honneur et les intérêts de la France se sont trouvés étroitement unis, c'est dans cette question des indemnités à accorder aux chrétiens, par les égorgeurs d'abord, et solidairement ensuite par le gouvernement annamite. Il y a là une question bien plus importante que celle de ce Thuan Khanh que la cour de Hué redemande d'une manière “pressante” dites-vous. C'est son droit, mais notre droit et notre devoir, à vous, sont de réclamer dans tout le pays les indemnités pour les chrétiens et des garanties sérieuses pour l'avenir ...

“En ne faisant qu'à 25 piastres ou 100 francs le tarif de chaque tête de chrétien égorgé d'après les ordres antérieurs de la cour ..., il serait dû à la Mission des six provinces en question une indemnité de 2. 500.000 francs qui serait payée en terres domaniales, si l'argent manque. Si, après cela, cette Mission enrichie attire assez de prosélytes, pour réparer rapidement ses pertes et au-delà, si l'annamite est disposé à se convertir pour une piastre ou un sac de riz, j'avoue que, dans mon for intérieur, je n'en éprouverai nul désappointement. Il se passera du temps, avant que le cléricanisme soit à craindre en Annam, où une minorité de chrétiens - assez forte pour qu'on ne puisse songer à la massacrer - rendrait toute insurrection impossible.

“Mais, me dira-t-on, vous poussez à une guerre de religion”. L'argument si souvent répété, sans examen approfondi des faits et de la situation, pêche par la base, car il fait abstraction de ces massacres en masse, qui, d'ailleurs, étaient politiques bien plus que religieux. C'est une calomnie consciente ou inconsciente que de prétendre, comme on l'a fait souvent, qu'il y avait là une guerre de religion, avec des torts réciproques ; là où les victimes ont cru pouvoir se défendre, elles ont essayé de le faire, mais ce ne sont, certes, pas elles, qui ont commencé l'attaque ...

---

<sup>52</sup>Ibid.

“Et cependant nous n’osons pas soutenir franchement les chrétiens ; en maints endroits, les rigueurs, les mauvais traitements leur sont réservés ; quand on s’en sert, on s’en excuse pour ainsi dire en les payant par des suspicions blessantes.

“Ma ligne de conduite a été toute autre ici. Punissant sévèrement les trois ou quatre chrétiens qui ont cru pouvoir profiter de la situation nouvelle, pour se rendre justice à eux-mêmes, ou pour extorquer de l’argent aux populations, j’ai soutenu franchement la masse de ces opprimés parce que c’était justice et parce que c’était pour notre cause qu’ils avaient subi l’oppression. J’ai fait incorporer et exercer leur jeunesse, sans le moindre inconvénient. Au Khanh-Hoa où les massacres avaient été grands, je leur ai fait attribuer 10.000 piastres d’indemnités ... ; je ne me suis pas même inquiété à Ninh-Hoa de la répartition des amendes ; que la Mission en fasse un fonds de conversion, si bon lui semble”<sup>53</sup>.

Quels étaient les avantages que l’on pouvait tirer d’une protection sagement calculée accordée à la Mission ? Quel était enfin le rôle politique de la religion chrétienne ?

“Je n’ai pas la moindre disposition à prendre un bréviaire ou un goupillon pour évangéliser des païens, mais je ne suis nullement morfondu, lorsque les missionnaires me disent que si ces provinces étaient définitivement rattachées à la Cochinchine, les populations, n’ayant plus à craindre la cour de Hué, ses mandarins, ses massacres prémédités, se convertiraient en masse. Je ne suis pas morfondu, par ce que la sécurité de notre établissement colonial en pays annamite est là, avant tout.

“Même en Cochinchine, notre domination mal affermie fait peu de progrès moraux, parce que les chrétiens y constituent une minorité trop infime, laissant la grande masse de la population en proie à une propagande d’illuminés et de sociétés secrètes qui se développent de plus en plus dans l’avenir.

“En ce qui me concerne, si le Khanh-Hoa possédait encore les 3.000 chrétiens d’autrefois, je pourrais demander l’évacuation du poste de Hon-Coh et tenir tout le Thuan-Khanh avec mes propres moyens ...

“Ce que je demande pour la Mission (c’est) ce que les Anglais prodiguent, dans l’Inde, aux missionnaires catholiques français

---

<sup>53</sup> Ibid.

aussi bien qu'aux pasteurs protestants anglais -la justice, des égarés et des subventions proportionnées aux résultats qu'ils obtiennent, en fait d'instruction publique.

"Les résultats donnés par les instituteurs qui ont remplacé les Frères, en Cochinchine, ont diminué en proportion inverse de l'augmentation des dépenses. On ne saurait trop répéter ceci à la France qui a voulu fonder un empire colonial en Indochine : Deux cents missionnaires qui vaudraient à bref délai dix mille hommes, coûteraient-ils aussi cher à notre pays ? Il faut donc toujours en revenir aux paroles de Gambetta que j'ai citées plus haut.

"L'expansion du catholicisme, que nous pouvons favoriser ici, par bien des moyens, sans y perdre notre dignité, ou même notre renom de nation libre penseuse, non seulement affermira notre domination dans le présent, mais encore dans l'avenir, coupera court aux intrigues de la Chine, en la faisant reculer devant toute idée d'annexion. Par suite, cette expansion devrait être favorisée tout simplement vers le Nord.

" Craint-on la domination du prêtre ? Le jour où les chrétiens menaceraient de devenir la majorité, il serait temps d'aviser à une autre politique. Nous en sommes loin. Actuellement le danger immense et imminent est ailleurs. Parce que l'on voit en Cochinchine, on peut dire que les missionnaires tiennent le peuple, les femmes et les enfants. Les Annamites instruits deviennent facilement sceptiques, nos fonctionnaires indigènes catholiques ne sont pas en général des cléricaux, l'Annamite instruit est facilement blessé par l'ingérence du prêtre.

"Donc, poser le principe des indemnités équitables, en poursuivre l'application avec prudence et fermeté, soutenir nettement les chrétiens tout en contenant les missionnaires et en réprimant à l'occasion leurs excès de zèle, serait, à mon avis, entrer dans une voie féconde en résultats utiles..."<sup>54</sup>

Voilà le programme proposé au ministre de la Marine et des Colonies par notre résident Aymonier, programme qu'il considérait comme son "testament de fonctionnaire" et dont l'utilité était, selon lui, "incontestable".

Comment ce programme ("cette ligne de conduite pleine de dignité et de justice et, à coup sûr, de bonne politique" selon les termes du rapport) fut-il appliqué dans les deux provinces qu'on voulait annexer à la Cochinchine ? Nous avons, sur ce sujet, un témoignage intéressant rapporté par Lanessan, alors député de la Seine, envoyé par le ministre des

---

<sup>54</sup> Ibid.



“Pendant que le Phu Lôc poursuivait et exécutait sans procès les rebelles, le Résident envoyé par la Cochinchine frappait de contributions de guerre les gens riches qui avaient pris une part plus ou moins active à la rébellion. Des autorités annamites improvisées étaient chargées de la répartition des amendes. On signale de gros bénéfices réalisés par elles sous le couvert de la France dans ces opérations aussi sommaires qu'elles étaient arbitraires.

“Une simple décision du Résident suffisait pour frapper toute une province de ces sortes d'amendes. Voici un exemple de la façon dont il procédait. La province de Khanh-Hoa est d'abord condamnée à une amende de 1000 barres d'argent, soit environ 64.000 F à répartir entre les habitants selon le bon vouloir d'un fonctionnaire annamite. La décision du Résident a soin d'apprendre à la province que l'amende est modérée parce que la rébellion a été peu intense. Quelque temps plus tard, le chef de la chrétienté de Ninh-Hoa est l'objet d'une tentative d'assassinat de la part d'un individu qu'il reconnaît, dont il m'a indiqué à moi-même le nom et le lieu d'habitation, le Résident généralise la punition, il condamne deux villages à payer au blessé une indemnité de 500 piastres et la province de Khanh-Hoa toute entière à une nouvelle amende de mille barres d'argent à répartir entre les gens les plus compromis dans la rébellion “ou les plus riches”, dit la décision. Vers le même temps, le seul arrondissement de Ninh-Hoa est condamné à une indemnité de 30.000 ligatures (environ 25.000 F) en faveur des chrétiens de l'arrondissement. Or, au moment de mon passage à Ninh-Hoa, il y avait 45 chrétiens, d'après le dire de leur chef, le blessé dont j'ai parlé plus haut et 100 d'après le témoignage du missionnaire de l'endroit. Il me paraît inutile de mettre en relief les inconvénients de ces procédés. Faire distribuer les amendes par des fonctionnaires annamites qui ne passent pas pour être incorruptibles, dans un pays troublé par la guerre civile où la délation est l'arme habituelle des partis, c'est pour ainsi dire, provoquer aux abus. Ces derniers n'ont pas manqué de se produire.

“La somme totale des amendes perçues par les fonctionnaires chargés de ce soin est, dit-on dans les sphères officielles, supérieure d'un tiers au chiffre qui est entré dans la caisse des contributions de guerre.

“D'autre part, la dénonciation, les vengeances personnelles, l'obligation imposée aux bouddhistes d'indemniser les chrétiens ont semé dans la population de ces deux malheureuses provinces des germes de dissension et de guerre civile qui tôt ou tard produiront leurs tristes effets.

“Notre influence ne peut être que la première à en souffrir parce qu'on nous rend responsables, non sans raison de tous les abus qui ont été commis. D'ailleurs tout ce qui s'est passé dans ces provinces semble avoir été dominé par le même oubli de toutes les règles administratives et de toutes les convenances politiques. Le produit des amendes infligées par contribution de guerre n'a été versé ni dans le trésor de la Cochinchine ni dans celui de l'Annam, d'où dépendent les provinces de Binh-Thuan et Khanh-Hoa. Il a été simplement déposé par la direction de l'Intérieur de Saigon, dans les caisses de la Hong-Kong Shanghai Bank, et c'est à l'aide de simples chèques que le directeur de l'Intérieur les en fait sortir quand il veut pour en faire tel usage qu'il lui convient.

“De son côté, l'administrateur placé par le gouvernement de la Cochinchine à la tête des deux provinces y a établi et y perçoit des impôts et a mis en fermage et adjudgé de sa propre autorité la vente de l'opium, du sel, les droits de douane, etc . . . , il encaisse et dépense le produit de ses fermes sans que personne intervienne dans ses opérations financières. Il a expulsé de la citadelle de Binh-Thuan toutes les autorités annamites, il a démoli leurs maisons, il a jeté bas la pagode royale et il fait transporter par des corvées levées à sa fantaisie les matériaux provenant de ces démolitions dans le lieu qu'il a choisi pour sa résidence, lieu isolé de toute habitation, dans une baie inculte et incultivable mais, il est vrai, fort belle, la baie de Cam-Ranh. En ce moment on y édifie avec les bois des pagodes et des maisons des fonctionnaires, la résidence qui le logera lui-même, des habitations de ses employés et les casernes de ses miliciens.

“Afin de n'être pas gêné dans ces diverses opérations par les autorités annamites, il les a toutes fait disparaître et les a remplacées par des fonctionnaires de son choix appelés de Saigon<sup>55</sup>.

“ . . . En résumé, tout se passe dans le Binh-Thuan et le Khanh-Hoa comme si ces deux provinces constituaient un royaume indépendant dont l'administrateur auquel je fais allusion serait l'autocrate monarque”<sup>56</sup>.

Aymonier fit détruire non seulement les pagodes et les maisons des mandarins, mais aussi les deux citadelles de Phan-Ri et de Khanh-Hoa, qui devaient être cédées à la Mission contre l'engagement formel d'y installer un certain nombre de familles chrétiennes assez suffisant pour

---

<sup>55</sup> Ces fonctionnaires furent choisis parmi les catholiques. Les plus connus étaient : le phu Nghiem à Phan-Thiet, le phu Hoc à Hon-Coh, le huyen Miên à Cam-Ranh.

<sup>56</sup> Rapport adressé par Lanessan au ministre des Affaires Etrangères, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) carton 2.

lui épargner le poste qu'il était obligé d'y entretenir encore<sup>57</sup>.

Après avoir occupé le Binh Thuan et le Khanh Hoa, Filippini, partisan d'une politique annexionniste pouvant même conduire à une guerre d'extermination<sup>58</sup>, essaya d'étendre la conquête au Phu Yen et au Binh Dinh. Au mois de janvier 1887, une nouvelle expédition dirigée par la Cochinchine eut lieu dans ce but dans ces dernières provinces. Le phu Lôc, qui venait de recevoir des autorités françaises les honneurs de général commandant-en-chef un corps d'armée, ne tarda pas à faire lui-même dans le Phu Yen et le Binh Dinh ce qu'il avait déjà fait dans le Binh Thuan et le Khanh Hoa. Il se fit remettre les rôles d'impôts, la liste des chrétiens, celles des "rebelles" soumis ou non soumis, le chiffre de la fortune des notables et une foule d'autres renseignements de nature à donner de graves inquiétudes aux plus paisibles habitants. Il fit venir à l'ordre, dans sa résidence, les plus hauts fonctionnaires vietnamiens qui n'osèrent pas désobéir, voyant certains représentants de la France se rendre chez lui pour traiter les affaires du pays, n'osant pas le faire venir chez eux. Déjà revêtu par le gouverneur de la Cochinchine du titre de Tong Doc honoraire (gouverneur honoraire) du Binh Thuan et du Khanh Hoa, le phu Lôc donna l'ordre aux autorités de Binh Dinh de faire faire, aux frais de la province, les cachets en argent de Tong Doc, et il se revêtit de la qualité nouvelle de Tong Doc Kham Sai (Tong Doc commissaire royal) pour le Phu Yen et le Binh Dinh.

Cependant les tentatives faites par le gouvernement de la Cochinchine pour annexer les provinces méridionales de l'Annam ne réussirent pas. Le ministère des Affaires Etrangères, suite aux interventions de Bihourd, successeur de Paul Bert au poste de résident général en Annam et au Tonkin, s'opposa à ce que ces provinces fussent détachées de l'Annam, jugeant avec raison qu'une telle mesure risquait d'enlever au roi Dong Khanh le peu de crédit qui lui restait, de s'aliéner les mandarins qui s'étaient ralliés aux Français, de brusquer le sentiment patriotique des Vietnamiens et de grossir dangereusement les rangs des combattants<sup>59</sup>. Après de vives controverses entre le Quai d'Orsay qui soutenait Bihourd et la Rue Oudinot qui défendait Filippini, on se mit d'accord sur une évacuation graduelle.

---

<sup>57</sup>Rapport Aymonier précité.

<sup>58</sup>Administrateurs d'Indochine, *Revue d'Histoire des Colonies*, numéro 137, 1952.

<sup>59</sup>Résident général Bihourd au gouverneur de la Cochinchine Filippini, 6.5.1887, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (75) carton 19.

Ce qui est intéressant dans toute cette histoire, c'est que la politique chrétienne soutenue et mise en application par Aymonier, auteur de ces expéditions barbares et cruelles, fut unanimement approuvée par les responsables de la politique coloniale tant à Paris qu'à Hanoi. Le ministère de la Marine et des Colonies qualifia le rapport rédigé par Aymonier d'"important document" et "attachait du prix" à connaître les observations du ministère des Affaires Etrangères sur les idées qui y étaient exposées. Celui-ci ne pouvait que louer les "efforts heureux qu'a tentés notre résident au Thuan-Khanh avec autant d'esprit politique que de dévouement pour rétablir dans un espace de temps relativement court, l'ordre et la tranquillité dans le pays si profondément troublé qui relevait de son administration". Il trouvait qu'"en dehors de quelques points où elles ont peut-être quelque chose d'un peu absolu, les idées exposées par M. Aymonier touchant la politique à suivre vis-à-vis des chrétiens sont judicieuses et pratiques, dans leur ensemble. Elles ne sont d'ailleurs pas nouvelles pour mon département qui les a soutenues, en maintes circonstances et qui s'est fait un devoir de veiller à ce que les services rendus par les missionnaires à la cause française dans l'Indochine, reçussent du gouvernement de la République la récompense officielle qu'ils comportaient"<sup>60</sup>.

Quant à Paul Bert, cet "anti-clérical farouche", cet "ennemi irréductible de l'église", il écrivait ceci à Filippini dans sa lettre du 15 octobre 1886 : "Il est de bonne politique de laisser ce Résident habile qui vient de donner la preuve de ses réelles qualités d'action continuer ce qu'il a si bien commencé. Le programme qu'il vous a exposé me paraît sagement conçu, et j'y donne ma complète adhésion ; il connaît trop les hommes et les choses de l'Annam pour dépasser le but qu'il faut atteindre"<sup>61</sup>.

Après l'évacuation de Binh Thuan et de Khanh Hoa, Aymonier, rentré en France par suite d'une maladie de foie, fut nommé directeur de l'Ecole coloniale. Dans un long rapport sur "*la situation politique en Indochine*" rédigé en 1889 et adressé au sous-secrétaire d'Etat aux colonies - rapport dont nous publions de larges extraits en appendice - le directeur Aymonier proposa une série de mesures à appliquer au Viet-Nam afin de sauver la situation "précaire et dangereuse" dans laquelle s'enfermait la France. En voici le résumé :

---

<sup>60</sup> Ministre des Affaires Etrangères au ministre de la Marine et des Colonies, 17.10.1887, même référence.

<sup>61</sup> Filippini au ministre de la Marine et des Colonies, 22.8.1887, A00 (22) carton 2.

- 1 - Instituer l'enseignement sur de nouvelles bases en visant, avant tout, à donner aux masses un petit bagage de langue française aussi simplifiée que possible.
- 2 - Subventionner les Missions, oeuvre de haute politique, en prenant pour prétexte l'enseignement du français.
- 3 - Exiger le concours absolu des missionnaires et favoriser leur recrutement en France.
- 4 - Exercer sans bruit et sans ostentation toute la jeunesse chrétienne et l'organiser en réserve.

“Ces mesures appliquées adroitement, discrètement, avec esprit de suite, sans froisser les plus soupçonneux adversaires qui ne sauraient encore en mesurer la portée incalculable, nous donneraient avant trois ans une situation solide qui permettrait à la colonie d'envisager sans trop d'appréhension la perspective d'une grande guerre européenne. Elles poseraient aussi définitivement les bases d'une France asiatique qui augmenterait considérablement la force et la puissance de la France européenne”<sup>62</sup>.

Quelle différence y-a-t-il entre ces mesures proposées par le directeur de l'Ecole coloniale et celles conseillées par l'évêque de Hanoi, Mgr Pugnier ?

## **B La politique de conquête au Tonkin et au Nord-Annam**

Au Tonkin et dans les provinces du Nord-Annam, ce n'est pas le gouverneur général qui gouvernait effectivement, ni le résident général : les véritables maîtres de ces régions étaient les militaires. Placé avec le gouverneur général à la tête de l'Union indochinoise<sup>63</sup> et armé de prérogatives exorbitantes, le commandant-en-chef du corps français d'occupation était fatalement entraîné à faire de la politique de tendance naturellement opposée à celle des civils bien éclairés et singulièrement conforme à celle des missionnaires.

Au Tonkin, l'armée continuait donc à guerroyer contre des populations transformées en hordes errantes et affamées, dans un pays devenu une

<sup>62</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A00 (32) carton 2.

<sup>63</sup> Le général commandant les troupes françaises en Indochine relevait du ministère de la Marine, les colonies dont dépendait le gouverneur général étant rattachées au Commerce.

école de guerre pour les officiers français<sup>64</sup>. Par suite des mesures d'administration directe prises par le gouverneur général Richaud, quelques résidents français appelés à gouverner sans le concours des mandarins ne savaient plus ce qui se passait dans leurs provinces puisqu'elles étaient trop étendues pour qu'ils pussent y jouer le rôle que leur imposait l'administration presque directe du pays. C'est ainsi que les militaires prenaient peu à peu en main les affaires du Tonkin et parvenaient à se substituer aux autorités civiles dans les provinces du nord, où la guerre battait son plein, alors que le delta échappait de plus en plus aux représentants de la cour de Hué<sup>65</sup>. En Annam, les autorités militaires essayaient d'enlever les trois provinces septentrionales. "Il m'est impossible, écrivait le gouverneur général Picquet au sous-secrétaire d'Etat aux colonies, de faire prévaloir ma politique contre celle de l'armée, qui est d'annexer quand même au Tonkin les provinces du Nord de l'Annam. Lors de ma visite à Hué, j'avais promis aux Régents de faire droit à leur réclamation ; ils y tiennent d'autant plus que le Thanh Hoa est le berceau de la famille royale. Le général avait accepté la mesure sans observation, et aujourd'hui il déclare que les provinces de Thanh Hoa, Nghe An et Ha Tinh appartiennent au Tonkin géographiquement et stratégiquement"<sup>66</sup>.

Ces provinces se trouvèrent, par une décision du général Bichot, englobées dans la circonscription militaire de Son Tay.

Partout les militaires voyaient des insurrections. Chaque incident, fût-il mineur, était, à leurs yeux, dirigé par la cour de Hué qui ruminait certainement quelque nouveau guet-apens. Face à cette opposition sourde et persévérante, ce serait folie que de dégarnir ses positions<sup>67</sup>. "Je me méfie extrêmement des Annamites et surtout de la cour de Hué qui a toujours été et qui est encore notre ennemie mortelle", déclarait, sans ambages, le général Bichot<sup>68</sup>.

Pour les autorités civiles, la situation en Annam devait prendre pour modèle celle établie en Cochinchine, c'est-à-dire : fin de la période de

---

<sup>64</sup> Instructions du gouverneur-général Picquet au Résident supérieur du Tonkin, 18.8.1890, Archives du ministère de la F.O.M., A12 (3) carton 3.

<sup>65</sup> Rapport confidentiel adressé par le gouverneur-général Picquet au sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, 26.12.1890, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (93) carton 20.

<sup>66</sup> Dépêche du 2.9.1889, Archives du ministère de la F.O.M., A 30 (92) carton 20.

<sup>67</sup> Gouverneur général Picquet au sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, 25.8.1889, même référence.

<sup>68</sup> Général Bichot au gouverneur général Picquet, 5.8.1889, même référence.

conquête et maintien d'une garnison normale. Par contre, pour les autorités militaires, ceux qui, tel le résident supérieur Hector à Hué, préconisaient une politique de paix avec l'Annam, étaient nécessairement des "jouets de la cour" et des "esclaves du Conseil du roi"<sup>69</sup>.

L'opposition systématique des autorités militaires du Tonkin au "protectorat pacifique" paralysait toute action des résidents de l'Annam, dont la mission politique s'accordait mal avec les exigences de l'armée voulant toujours être en pays conquis. Malgré les larges pouvoirs conférés au gouvernement général, la présence d'un corps d'occupation dont le chef n'était que relativement subordonné au gouverneur général aggravait les difficultés dans lesquelles se débattaient les Français. On n'était d'accord sur aucun sujet. Lorsque le gouverneur général demandait la suppression d'une garnison, le commandant-en-chef lui répondait que c'était, au contraire, un point à renforcer, qu'une insurrection y était imminente. Les officiers entendaient maintenir en Annam des postes militaires là où les résidents étaient unanimes à réclamer leur abolition<sup>70</sup>. Les civils estimaient que la conquête du territoire était finie et qu'il s'agissait maintenant de faire la "conquête des cœurs". Mais comment pouvaient-ils le faire en présence des militaires qui ne cherchaient qu'à guerroyer ?

"[On voit souvent] des groupes de tirailleurs qui vont rançonner un village. Souvent on les laisse faire, mais quelquefois aussi on les traite comme ils le méritent. Il rentrent alors se poser en victimes à la caserne, d'où part immédiatement un détachement en armes, qui, sur l'indication des maraudeurs, malmène et arrête tous les notables qu'on rencontre indistinctement"<sup>71</sup>.

Les civils s'efforçaient en vain de se faire obéir : les militaires s'en tenaient à leur point de vue. Ils avaient aussi leurs propres renseignements et ne s'en rapportaient qu'à ceux-là, eux seuls étaient exacts. D'où venaient ces renseignements sur lesquels les militaires fondaient leur politique de conquête ? Nous le savons déjà : ils venaient des missionnaires, de l'évêque Puginier tout particulièrement<sup>72</sup>.

Au temps de Richaud, les rapports entre les autorités militaires et les au-

---

<sup>69</sup> Gouverneur général Picquet au sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, 16.9.1889, même référence.

<sup>70</sup> Dépêche du gouverneur général Picquet du 25.8.1889 précitée.

<sup>71</sup> *ibid.*

<sup>72</sup> Cf. dépêche confidentielle du gouverneur général Picquet au sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, 26.12.1890 précitée.

torités civiles d'une part, entre le gouverneur général et les missionnaires de l'autre, avaient été excellents parce que Richaud avait fidèlement suivi la politique des militaires<sup>73</sup>. Picquet, qui voulait en finir avec la méthode de son prédécesseur, se heurtait à l'opposition systématique de l'évêque de Hanoï :

“L'Evêque de Hanoï vient de me communiquer une note très alarmante qu'il se propose, me dit-il, d'envoyer au ministère.

“Cette note n'est du reste que la reproduction de celles du même genre qu'il m'avait envoyées déjà. Sans refuser à Mgr Puginier l'expérience des hommes et des choses du Tonkin, je lui crois peu d'ampleur dans l'esprit. Il se place exclusivement au point de vue de son sacerdoce apostolique et fait tous ses efforts pour entraîner la France dans une politique plus active, une politique de conquête, qui permettrait aux chrétiens de prendre enfin un rôle prépondérant. C'est une ambition bien naturelle, mais qui aurait de dangereuses conséquences si elle n'était tempérée par le représentant du gouvernement qui doit se placer à un point de vue plus élevé, et modérer des ardeurs un peu trop intéressées. Depuis mon arrivée ici, chaque fois qu'il a été question d'une suppression de postes, d'une réduction d'effectifs, d'une diminution quelconque dans les prérogatives militaires, ce dont l'Evêché était informé immédiatement, je recevais invariablement un facteur alarmant analogue à celui que je vous signale. Je n'y attache donc aucune importance et ne vous en parle que pour le cas où la note de Monseigneur Puginier vous parviendrait ...” (Dépêche du gouverneur-général Picquet du 28 juin 1890)<sup>74</sup>.

“En Annam, il est certain que les missionnaires ont le tort d'exagérer leurs craintes, ils ont mis tout en oeuvre pour empêcher le retrait des troupes. Outre qu'ils y voyaient une garantie plus grande de sécurité, ils espéraient toujours voir triompher par des incidents imprévus une politique accentuée permettant aux chrétiens de passer au premier rang. Si elle s'accomplit jamais, cette évolution sera l'oeuvre du temps et il serait très dangereux de la précipiter. Voilà ce qu'ils ne veulent pas comprendre, et ce qui inspire toutes leurs critiques”. (Dépêche du gouverneur-général Picquet du 28 juillet 1890)<sup>75</sup>.

“Le mouvement qui s'est produit, après mon départ de Hanoï pour Saïgon, a surpris le résident supérieur, dont la situation n'était pas suffisamment établie pour résister à la réaction, ramener à leur

<sup>73</sup> Cf. débat à la Chambre des Députés, 28.2.1889.

<sup>74</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A00 (30) carton 2.

<sup>75</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A20 (32) carton 6.



véritable valeur les bruits alarmants que se sont plu à faire courir les personnes désireuses d'infliger une critique retentissante à la réduction des effectifs. J'ai eu le regret de constater dans cette circonstance l'intransigeance de Mr. l'évêque Puginier qui m'a adressé une sorte de menace dans un télégramme officiel auquel il m'a paru convenable de ne pas répondre.

“... Je termine en faisant justice des bruits alarmants qu'on s'efforçait de répandre à mon arrivée, tant au point de vue de la persécution religieuse, que des projets d'attaque de la part des troupes chinoises en garnison aux environs de Mon-Cay, bruits qui ont motivé l'envoi d'une canonnière dans cette ville, ainsi que la demande de troupes de renfort ; je suis arrivé assez tôt à Hai-Phong pour m'opposer à cette dernière mesure.

“La persécution religieuse n'existe actuellement que dans l'imagination de l'évêque, qui prend pour telle quelques repréaillés qui se sont attirées deux ou trois de ses missionnaires égarés par un zèle intempestif. Un prêtre annamite a été décapité, il est vrai, dans la région de Yen-Thé, mais il avait eu l'imprudence de séjourner 24 heures, de gré ou de force, dans un de nos postes militaires, et en retournant au milieu des pirates, avec lesquels les missionnaires espagnols sont plus ou moins de connivence, on l'a tout simplement accusé de trahison et puni en conséquence. Je tiens ce renseignement à la fois de M.M. le général Godin et le Résident supérieur.

“Quant aux intentions hostiles du gouvernement chinois, véritable épouvantail à l'usage de théories intéressées, voici la copie du télégramme que j'ai reçu hier du Président de la commission d'abornement : “Ai reçu télégramme alarmant du commandant de la région. Président Ly consulté déclare que tout est tranquille et qu'il n'y a absolument aucune crainte à avoir” ... (Dépêche confidentielle du gouverneur-général Picquet du 26.12.1890)<sup>76</sup>.

“Les missionnaires du Quang-Ngai témoignent pour la sécurité des chrétiens une certaine inquiétude et répandent la nouvelle de préparatifs d'insurrection. Je n'attache encore à leurs rapports qu'une médiocre importance car tous les ans, à cette même date, l'élément catholique de cette province manifeste des craintes analogues et je ne suis point surpris que la période particulièrement misérable qu'il vient de traverser n'ait donné à certains mécontentements plus d'acuité et aux réclamations ordinaires plus de retentissement qu'il ne convient. Le Résident de la province s'en est ému et a communiqué à M. le Résident supérieur des lettres de la mission qui suspecte les intentions futures du Chef du Son-

---

<sup>76</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A30 (93) carton 20.

Phong de Ngai-Dinh et redoute ses moyens d'action. Mais, ni dans l'exposé de ces griefs, ni dans le rapport de M. le Vice-résident de la Noë, envoyé à Quang-Ngai dans le but de rendre un compte exact de la situation, et dans ceux des agents de la régie de la cannelle, établis à Tra-Bong et Co-Sam, M. Hector n'a trouvé une preuve ou même une indication de nature à justifier les mesures et les précautions demandées. Si cependant les craintes exprimées par la Mission venaient à se réaliser, on n'hésiterait pas à prendre contre ce mandarin les mesures que son attitude commanderait". (Dépêche du gouverneur-général Picquet du 26.4.1890)<sup>77</sup>.

"La tranquillité est complète dans les autres provinces même dans le Quang-Binh et le Quang-Tri, dont les missionnaires dépeignaient récemment l'état politique sous de bien sombres couleurs. Les événements ont démontré que leurs soupçons reposaient sur des malentendus, sur des erreurs commises par des catholiques indigènes égarés par un zèle trop ardent ..." (Dépêche du gouverneur-général Picquet du 29.11.1890)<sup>78</sup>.

"Au Quang-Nam, les missionnaires exprimaient des craintes dont la tournée qu'y fait le Résident de la province a suffi pour démontrer l'exagération et l'inanité ... Je n'ai constaté et aucun des Résidents de l'Annam n'a constaté plus que moi, des symptômes réels de guerre religieuse. Les désordres dont certaines provinces ont été, comme je l'ai exposé, le théâtre, n'ont pas eu le caractère d'une lutte renaissante entre chrétiens et païens. Néanmoins les missionnaires ont toujours la tendance que j'ai eu à indiquer à maintes reprises, à croire, sur la foi de renseignements grossis à plaisir, que les troubles terribles de 1885 sont sur le point d'éclater de nouveau. C'est un état d'esprit regrettable chez eux, d'autant plus qu'ils donnent à leurs rapports, sur les affaires intérieures du pays, moins de force et d'autorité que si on les savait affranchis de toute préoccupation et de toute inquiétude préconçues". (Rapport du Résident supérieur en Annam au gouverneur-général, 17.10.1890)<sup>79</sup>.

"Les querelles religieuses ne semblent pas devoir renaître, en dépit des informations pessimistes de plus d'un missionnaire. Du Thanh-Hoa, Mgr Puginier, mal informé, prête à ses chrétiens d'ailleurs peu nombreux et peu remuants des inquiétudes que le Résident ne partage à aucun degré. La mission de Mgr Pineau qui comprend le Ha-Tinh, le Nghe-An et une partie du Quang-Binh a été et pourrait être encore la plus troublée ; elle est très calme en

---

<sup>77</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A20 (34) carton 7.

<sup>78</sup> Ibid.

<sup>79</sup> Archives du ministère de la F.O .M., A 20 (32) carton 6.

ce moment ..." (Rapport du Résident supérieur en Annam au gouverneur-général, 9.7.1890)<sup>80</sup>.

Du Thanh Hoa au Binh Thuan<sup>81</sup>, c'est-à-dire dans toutes les provinces de l'Annam, la tactique des missionnaires était de répandre des bruits d'insurrections générales et de guerres religieuses afin de pousser les autorités françaises à faire appliquer en Annam le régime de domination en vigueur au Tonkin et à faire disparaître le tout petit peu d'indépendance accordée encore à la cour de Hué et aux mandarins de l'Annam, leurs ennemis mortels. C'est pourquoi ils s'appliquaient tout particulièrement à mettre en évidence le rôle occulte de la cour de Hué dans l'état d'insurrection au Tonkin, accusation chère aux autorités militaires mais qui ne convainquait ni le gouverneur général Picquet ni le résident supérieur Hector.

"La surveillance que j'exerce sur les correspondances, écrit ce dernier, et les faits, l'examen sérieux des tendances et des relations de chacun, rendus peut-être incomplets par l'ignorance où je suis tenu des événements dont le Tonkin est le théâtre ne m'ont donné aucune preuve de l'action occulte du gouvernement de Hué. J'attribue la cause du mouvement insurrectionnel au retour probable de l'ex-régent Thuyet que la Chine a laissé sortir de son territoire ou à la facilité de ses communications avec le trop célèbre Tan-Tuong Thuat.

"Les missionnaires du Tonkin pensent au contraire que la cour n'est pas étrangère à cet état de choses et Monsieur Bonnal s'est rangé à leur avis. J'ignore la valeur des informations des Pères espagnols, mais je vous ai signalé à deux reprises depuis un an le pessimisme exagéré de l'opinion de la Mission française du Tonkin lorsqu'elle parle de l'Annam, et l'événement a donné raison à mes prévisions"<sup>82</sup>.

Bref, les militaires et les missionnaires d'un côté, le gouverneur général Picquet et ses proches collaborateurs civils de l'autre, soutenaient deux politiques diamétralement opposées. On n'était d'accord sur rien sauf sur la constatation des difficultés croissantes de la situation. Bien que protégé

---

<sup>80</sup>Ibid.

<sup>81</sup>En ce qui concerne les provinces de Binh Dinh, Phu Yen, Khanh Hoa, Binh Thuan, voir le rapport du Résident supérieur de l'Annam du 9.7.1890 précité.

<sup>82</sup>Rapport au gouverneur-général, 1.4.1891, Archives du ministère de la F.O.M. A20 (35) carton 7.

par Constans<sup>83</sup> et chargé d'appliquer sa politique, Picquet n'arrivait pas à imposer ses vues aux militaires dont le rôle et l'action prédominaient au Tonkin et menaçaient de brouiller ses "cartes pacifiques" en Annam.

Le ton acerbe, agressif de la correspondance de l'Etat-Major, l'exagération donnée aux moindres incidents par les chefs militaires, les embarras de toute nature par lesquels ceux-ci semblaient vouloir paralyser l'action des mandarins et fonctionnaires français, les rivalités à propos de tout, les jalousies mesquines de tous les jours, rendaient impossible toute solidarité entre civils et militaires devant leurs difficultés communes.

Divisée comme elle l'était, l'opinion publique française avait besoin, au Tonkin surtout, d'avoir à la tête de l'administration une personnalité qui s'imposait. C'est alors que de Lanessan fut envoyé en Indochine.

### III La méthode de Lanessan

Lanessan était déjà venu en Indochine en 1887, alors qu'il était encore député, pour une mission d'enquête effectuée pour le compte du ministère des Affaires Etrangères. Il s'était signalé, à cette époque, par ses articles retentissants parus dans le journal *Le courrier de Hai-Phong*, dans lesquels il critiquait sévèrement la politique d'annexion et d'asservissement pratiquée avec fougue par les successeurs de Paul Bert. Comme solution de rechange, le député de la Seine avait soutenu avec passion la politique de "protectorat sincère et bienveillant", politique que, devenu gouverneur général, Lanessan allait appliquer en Indochine.

#### A La critique de la politique d'asservissement

Lors de son bref séjour au Viet-Nam en 1887, Lanessan avait pu constater par lui-même la situation dangereuse dans laquelle se trouvaient les Français. En apparence le pays était pacifié, en réalité il était dans un état de trouble que tout le monde ressentait, dont tout le monde parlait, mais que personne n'osait faire connaître à la métropole parce que l'inquiétude et le mécontentement qui régnaient dans le pays résultaient de la politique des autorités françaises, de leur attitude, de chacun de leurs gestes et de leurs actes.

---

<sup>83</sup> Administrateurs d'Indochine, *Revue d'Histoire des Colonies*, numéro 137, 1952.

D'abord, inquiétude et mécontentement de la cour et des mandarins.

Depuis le jour où le général de Courcy avait cru devoir porter au palais impérial ses lettres de créances avec une escorte d'un millier d'hommes, les Français, Paul Bert excepté, n'avaient jamais cessé de se comporter, vis-à-vis de la cour de Hué et de ses mandarins, en maîtres durs et violents. De la part des militaires, cela n'avait rien de très étonnant. Mais la même attitude se constatait aussi chez certains agents de l'administration civile :

"Ignorants des coutumes des Annamites et ne se rendant pas compte de la nature exacte des devoirs que leur impose le traité de 1884, beaucoup de Résidents se considèrent comme les seuls maîtres des provinces et font subir aux autorités annamites des traitements qui blessent non seulement les fonctionnaires qui en sont l'objet, mais encore leurs subordonnés. Nous éloignons ainsi de nous les mandarins dont le concours nous est indispensable puisque, en vertu du traité, ils conservent la gestion de toutes les affaires. D'autre part, nous blessons l'amour-propre et les intérêts des lettrés en choisissant en dehors de leurs rangs une partie des fonctionnaires les plus élevés. En cela nous obéissons à la politique traditionnelle des missionnaires dont l'objectif est la destruction des lettrés, mais nous allons contre nos intérêts politiques les plus directs car nous nous aliéons la partie la plus intelligente, la plus active et la seule influente du pays, celle qui suivent aveuglément les ouvriers des villes et les cultivateurs des campagnes, celle qui représente de l'aveu même des missionnaires le parti national annamite.

"M. l'évêque Puginier dont l'influence sur notre politique au Tonkin a été très grande depuis quelques années et qui a toujours poussé à la destruction des lettrés reconnaissait lui-même devant moi, il y a quelques jours, que le "parti des lettrés" - c'est ainsi qu'il dénomme la partie instruite de la population et ses partisans - constitue véritablement un parti national.

"-Que vous, missionnaire, lui dis-je, désiriez supprimer les lettrés chez lesquels vous trouvez une très vive résistance à votre propagande religieuse, cela se comprend, mais quand nos hommes politiques s'associent à votre oeuvre ils commettent une faute grave et dangereuse car ils éloignent de nous la partie la plus intelligente et la plus influente de la population. En les poussant dans cette voie, vous avez rendu impossible la pacification du pays et l'établissement du protectorat économique que le traité de 1884 avait pour objet de fonder dans l'Annam et le Tonkin ; vous ren-

dez indispensable, sciemment ou non, la conquête et l'annexion que vous reconnaissez vous-même être impossible à tenter sans d'énormes dépenses en hommes et en argent"<sup>84</sup>.

En Annam, où les lettrés étaient beaucoup plus nombreux qu'au Tonkin, ils étaient irrités par les vexations sans nombre que les troupes françaises faisaient subir aux mandarins les plus élevés, par les amendes dont les bouddhistes de certaines provinces étaient frappés au profit des chrétiens et par l'attitude de ces derniers qui refusaient presque partout de payer les impôts, de fournir les corvées, en un mot, d'obéir aux autorités mandarinales. Lanessan citait, à cet égard, un exemple caractéristique :

Le Tong-Doc (gouverneur) et les Plus (préfets) de l'une des provinces de l'Annam lui ayant raconté que les catholiques refusaient d'obéir aux autorités locales, de payer l'impôt, de fournir les corvées, etc . . . , il demandait pourquoi on ne les y contraignait pas par la force comme on le faisait pour les bouddhistes. Le Phu de l'arrondissement dans lequel abondaient les catholiques lui répondit : "Nous l'avons souvent essayé, mais nos agents ont toujours été reçus à coups de fusils". Presque partout, tant au Tonkin que dans l'Annam, les catholiques se soustraient plus ou moins aux charges que supportaient les autres Vietnamiens et ils étaient encouragés à cette résistance par les missionnaires. Il en résultait naturellement une inimitié très profonde entre ces deux catégories d'habitants et une cause de troubles endémiques, notamment dans les provinces de l'Annam septentrional<sup>85</sup>.

Tandis que les autorités françaises écartaient d'elles les mandarins et les lettrés en les vexant de mille manières, elles se faisaient détester du peuple par le nombre de corvées que levaient les colonnes et les postes français dans les provinces les plus rapprochées du théâtre des opérations du corps expéditionnaire : Son Tay, Hanoï, Hung Yen et surtout Bac Ninh et Hai Duong.

Ces corvées inspiraient aux populations une peur terrible. La fatigue produite par les marches qui duraient un, deux, trois mois, une alimentation souvent insuffisante et trop souvent aussi les mauvais traitements coûtèrent la vie d'un grand nombre de coolies au cours de ces fréquentes expéditions.

---

<sup>84</sup>Note sur la situation politique et économique du Tonkin et de l'Annam, 13.7.1887, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (22) carton 2.

<sup>85</sup>Ibid.

Les colonnes de Lang Son avaient laissé, à cet égard, les plus tristes souvenirs dans l'esprit de la population de la province de Bac Ninh. Souvent le sel faisant défaut, par suite de l'incurie de l'intendance, les coolies étaient réduits à manger leur riz sans aucun assaisonnement ; au bout de quelques jours ils avaient la diarrhée, puis la dysenterie ; parfois le riz lui-même manquait et l'on distribuait à ces malheureux après une pénible journée de marche, du paddy, qu'ils n'avaient aucun moyen de décortiquer et que la plupart étaient obligés de laisser de côté au risque de mourir de faim. Parmi ces hommes la mortalité était effrayante ; la province de Bac Ninh était littéralement décimée par la levée des coolies et les habitants de beaucoup de villages s'enfuyaient pour éviter le contact des Français. Les hommes valides étant ainsi enlevés aux travaux des champs, leurs familles étaient réduites à la misère. Sur la route du Kep on pouvait voir les ruines de nombreux villages et les traces d'immenses rizières transformées en marécages.

Les postes militaires - ils étaient très nombreux - avaient besoin aussi bien des coolies que des colonnes, et une partie notable de la population était sans cesse réquisitionnée pour porter les vivres et les munitions. La multiplication des colonnes et des postes érigée en système par les autorités militaires avait ainsi pour résultat d'augmenter considérablement le trouble des esprits en multipliant les corvées et en faisant subir aux populations les plus paisibles des vexations de mille sortes.

Dans ces conditions, il n'était pas étonnant de voir le pays infesté de "rebelles" sur lesquels il était à peu près impossible de mettre la main par suite de la complicité ou du silence des populations parmi lesquelles ils vivaient. La plupart du temps les Français étaient obligés de rester derrière les palissades de leur poste et ils ignoraient complètement ce qui se passait à quelques kilomètres d'eux<sup>86</sup>.

La désaffection et le mécontentement des populations grandissaient encore par suite de l'aggravation des impôts en vue de pallier les difficultés budgétaires. Les mêmes difficultés contraignaient les Français à créer ou laisser subsister des monopoles que les exactions de concessionnaires avides rendaient particulièrement odieux.

Se sentant menacés par les sentiments hostiles de la population, les Français étaient obligés d'entretenir au Tonkin, même après la pacification matérielle, un nombre considérable de leurs troupes, de multi-

---

<sup>86</sup> Ibid.

plier les postes militaires, les reconnaissances, les colonnes, de fatiguer et épuiser les soldats, de dépenser chaque année sans aucun profit des sommes énormes, d'accroître le mécontentement des populations par les corvées, les marches, les interventions incessantes des autorités militaires dans la vie des indigènes.

Pour équilibrer les énormes budgets militaires nécessités par cette politique, il avait fallu renoncer aux travaux publics les plus indispensables, créer les douanes ruineuses, en un mot, sacrifier l'agriculture, le commerce, l'industrie, toutes les sources de richesse du pays.

“Pour faire accepter notre Protectorat dans des conditions aussi défavorables, nous n'avons eu trop souvent que des agents insuffisamment préparés à la tâche si lourde et à la fois si délicate qui leur incombait. Ignorant tout de ce pays, ils ont peu à peu diminué, annihilé l'autorité des mandarins dont ils ne pouvaient ni utiliser le concours ni contrôler les actes. Sans prestige, sans moyens d'action, les fonctionnaires indigènes se sont de plus en plus désintéressés de leurs devoirs, quand ils n'ont pas, sous prétexte d'exécuter les ordres de nos Résidents, commis leurs exactions en notre nom et excité contre nous les ressentiments de leurs administrés . . .

“La conséquence immédiate d'un appareil état de choses, c'est que dans les provinces troublées l'impôt est payé d'abord aux pirates et ensuite, mais irrégulièrement, au Protectorat. Les fonctionnaires indigènes, affaiblis dans leur autorité, n'ayant d'ailleurs aucun moyen de la faire respecter, ni même de défendre leurs personnes, se trouvent parfois à la merci des pirates et sont amenés avec eux à des compromissions qualifiées justement de trahison et punies comme telles. Il faut avouer pourtant que la manière dont s'exerce notre Protectorat excuse souvent en partie les compromissions de cette nature”<sup>87</sup>.

Au moment où Lanessan prit la direction du gouvernement général, la cour de Hué était humiliée, les mandarins désorientés, le mouvement insurrectionnel prenait une ampleur inquiétante. La force des choses avait conduit les autorités du “protectorat” à transformer les troupes françaises et les gardes civils en une véritable armée administrative, laquelle se trouvait en présence de bandes en général bien armées, ayant sur les Français l'avantage d'une connaissance parfaite du

---

<sup>87</sup>Rapport politique mensuel du Résident supérieur du Tonkin février, mars, avril 1891 ; Archives du ministère de la F.O.M., A20 (35) carton 7.



terrain et dont la tactique était vraiment remarquable : divisées en petits groupes, elles se réunissaient pour une action commune, puis se dispersaient, se dérobant systématiquement devant les colonnes françaises qu'elles fatiguaient et harcelaient, les obligeant à user inutilement leurs forces<sup>88</sup>. L'action de ces bandes prenait les proportions d'un véritable mouvement insurrectionnel auquel manquaient, heureusement pour les Français, l'unité d'action, l'entente sérieuse entre les chefs inférieurs et un véritable esprit national.

Voilà, d'après Lanessan, le sinistre héritage que lui avaient légué ses prédécesseurs qui avaient eu le grand tort de se mettre à la remorque des missionnaires :

## **B La politique de "protectorat sincère et bienveillant"**

Connaissant la cause du mal, Lanessan se proposait d'y porter remède : "au lieu de continuer à suivre la politique des missionnaires qui nous a rendu de si tristes services"<sup>89</sup>, il fallait adopter loyalement et sans restriction d'aucune sorte la seule règle de conduite qui convînt à un protectorat, c'est-à-dire gouverner l'Annam et le Tonkin en s'appuyant sur toutes les forces vives du pays : le roi, la cour, le conseil secret, les mandarins et les lettrés.

Les missionnaires avaient promis aux autorités françaises qu'en combattant au Tonkin les mandarins de Hué, on gagnerait les sympathies des Tonkinois ; ils leur avaient fait espérer que la guerre faite aux lettrés leur vaudrait la reconnaissance du peuple. Rien n'était plus faux, selon Lanessan. Il était absolument erroné de dépeindre les populations écrasées et pressurées par le mandarinat au point de désirer s'en débarrasser et d'échanger son administration traditionnelle contre celle des fonctionnaires français. Les faits avaient toujours démenti cette théorie, aux dépens des Français :

"Les abus du mandarinat existent, il est vrai, mais tempérés par la coutume et beaucoup plus sensibles pour nous Européens que pour les Annamites. Ils sont loin d'atteindre les excès dont parlent certaines personnes et malgré eux le peuple est reté profondément attaché à sa nationalité et à tout ce qui en est l'affirmation ; il

---

<sup>88</sup> Ibid.

<sup>89</sup> Note sur la situation politique et économique du Tonkin et de l'Annam, précitée.

obéie toujours à la cour et à ses chefs légitimes. Il peut critiquer ses mandarins car il a l'esprit vif comme le Français, mais il les respecte parce qu'ils ont la fortune, l'instruction, et une autorité morale consacrée par les siècles. Il les respecte aussi et leur obéit parce qu'ils sont de la même race et exercent leur autorité d'une façon en général très douce et je dirais volontiers, familiale, car ce caractère est au fond du génie même du peuple annamite et de toutes ses institutions sociales, politiques et administratives. Croire que le peuple verra avec plaisir le remplacement de ses chefs par des Européens, par des étrangers qui n'ont ni sa langue, ni ses moeurs, ni sa religion, ni ses habitudes, ni la moindre de ses conceptions de la vie, de la société et de l'administration, c'est pure folie parce que c'est l'idée la plus contraire à toutes les lois du coeur humain. C'est parce qu'il n'y a pas, quoiqu'on en ait dit, dans le peuple annamite deux parties contraires, l'un formé des lettrés et des fonctionnaires, l'autre du reste de la nation, que nous avons vu tour à tour le pays tout entier se soulever ou s'apaiser devant nous. Comment du reste ces partis pourraient-ils être aussi tranchés dans un pays où l'instruction mène à tout et où chacun peut, par son travail, s'élever à la plus haute condition sociale et aux plus importantes charges de l'Etat ? C'est au contraire parce que l'autorité de la cour est partout acceptée et obéie, aussi bien au Tonkin que dans l'Annam, et parmi les lettrés comme dans le peuple, que nous venons de voir le delta se pacifier rapidement et d'une façon en quelque sorte inespérée, à partir du jour où la confiance de la cour et des mandarins a été acquise à la France par une politique nouvelle<sup>90</sup>.

Rompant avec l'ancien système qu'il estimait contraire aux intérêts mêmes de la France, Lanessan utilisait franchement toutes les forces qu'il trouvait disponibles dans un pays où existait depuis longtemps déjà une organisation administrative complète. Sa méthode consistait donc à s'appuyer davantage sur la cour de Hué, en rendant aux autorités indigènes une autorité et une responsabilité effective qu'elles avaient perdues en grande partie depuis l'établissement du protectorat.

Aucune objection sérieuse, disait Lanessan, ne pouvait être faite à cette politique. Dire que la cour de Hué jouait un rôle quelconque dans les mouvements insurrectionnels au Tonkin était faire preuve d'une ignorance complète des choses de l'Annam. Cette cour, en effet, ne songeait

---

<sup>90</sup>Rapport du gouverneur-général Lanessan, 2.4.1892, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (37) carton 7.

qu'à protéger ses propres intérêts même si elle devait sacrifier pour cela l'intérêt national. La vieille reine-mère caressait toujours, au fond de son palais, l'espoir que la France renoncerait un jour à l'Annam central moyennant l'abandon total du Tonkin<sup>91</sup>. Dong Khanh étant mort, son successeur Thanh Thai était trop petit - il avait dix ans - pour avoir la moindre velléité de résistance. La grande jeunesse du souverain faisait que tous les pouvoirs étaient aux mains des régents, dont le troisième, Nguyen Trong Hiep, jouait le rôle du véritable maître de la cour. Or celui-ci, comme les hauts dignitaires de la cour, avait compris depuis longtemps que son intérêt l'obligeait à se rallier au "protectorat" comme la seule issue compatible avec la conservation des prérogatives du roi et des mandarins. Certains esprits inquiets considéraient Nguyen Trong Hiep comme un irréconciliable ennemi de la France, ruminant toujours, en dépit de ses fallacieuses protestations, quelque complot contre les Français. Ces craintes ne se fondaient sur aucune preuve. Certes, ce régent était le défenseur ardent de l'autorité royale en Annam, mais ses ambitions ne dépassaient jamais ces limites. Tout ce qu'il désirait c'était de sauvegarder l'autorité du roi et des mandarins, de réserver à la civilisation nationale, comme au culte, aux rites et aux traditions séculaires un territoire incontesté, soustrait aux idées nouvelles et aux influences étrangères : c'est cette idée même qui avait conduit la cour de Hué à envisager, depuis le premier jour, le sacrifice définitif d'une partie du territoire national, pour demeurer le maître reconnu des vieilles provinces où la dynastie des Nguyen avait pris naissance<sup>92</sup>. C'est pourquoi, les représentants du gouvernement de Hué, tout en se désintéressant complètement des affaires du Tonkin, s'émouvaient facilement de tout acte et de toute mesure qui pouvaient porter atteinte à leurs propres intérêts soit en modifiant en Annam l'organisation du pays, soit en diminuant ou limitant l'autorité des mandarins au profit des agents français. Surtout quand il s'agissait des prérogatives de la cour et de la famille royale, on constatait chez eux la plus grande susceptibilité voire même des ferments d'irritation et des germes d'hostilité<sup>93</sup>. Nguyen Trong Hiep disait un jour au Résident-supérieur Bouloche : "Vous nous avez pris le Tonkin ; laissez-nous au moins notre maison !"

---

<sup>91</sup> Elle avait chargé le régent Nguyen Trong Hiep de profiter de son séjour à Paris pour sonder le gouvernement français sur ce sujet.

<sup>92</sup> Rapport du gouverneur-général p.i. Chavassieux au sous-secrétaire d'Etat des Colonies, 26.7.1894, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (41) carton 7.

<sup>93</sup> Rapport du gouverneur-général p.i. Chavassieux au sous-secrétaire d'Etat des Colonies, 26.7.1894, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (41) carton 7.

Mais à aucun moment l'idée d'affranchir le pays de la domination française n'avait effleuré l'esprit de Nguyen Trong Hiep et de ses collègues. Jaloux de sauvegarder les intérêts de la monarchie Nguyen en Annam, Nguyen Trong Hiep se montrait on ne peut plus fidèle à la cause du "protectorat". "Je vous promets, déclarait-il à Lanessan lors de son voyage au Tonkin en 1891, de dévouer toutes les années qui me restent à vivre à vous aider dans l'oeuvre de civilisation entreprise par la France"<sup>94</sup>.

La plus grande erreur que les Français avant Lanessan eussent commise, c'était, à son avis, de ne pas comprendre qu'il n'y avait pas de contradiction possible entre les intérêts d'une cour et des mandarins capitulards et ceux d'un protectorat qui savait les utiliser savamment en prenant soin de ne pas les blesser dans leur amour-propre et de les traiter avec égards :

"Dans toutes nos relations avec la cour de Hué et les hauts représentants du gouvernement annamite, nous ne devons pas oublier qu'en dépit de l'Empereur, le gouvernement de l'Annam est avant tout un gouvernement démocratique sur lequel l'opinion du peuple exerce une très grande influence. Nous devons, par conséquent, avoir soin de ne jamais demander aux ministres et aux régents plus que l'opinion publique ne leur permet de nous accorder. Les hommes d'Etat annamites sont nécessairement, comme dans tous les pays du monde, plus disposés que la masse de la nation à faire des sacrifices dont ils comprennent l'importance ou que leur intérêt personnel les amène à consentir, mais ils ne peuvent pas aller dans cette voie plus loin que l'état d'esprit de la nation ne le comporte, sans s'exposer à perdre leur autorité et leur influence. Si nous voulons tirer profit de cette influence et de cette autorité, il faut que nous ayons soin de les maintenir aussi fortes que possible. C'est pour cela que je m'attache à gouverner avec les hommes du parti conservateur et national, avec ceux qui sont considérés comme les représentants de la nationalité annamite et les défenseurs de l'intégralité de l'Empire. Nous aurons toujours le temps et le moyen de nous entendre avec eux qui, par simple ambition personnelle, se jettent spontanément dans nos bras. Ceux-là peuvent nous être dévoués, ils ne nous sont que peu utiles, parce qu'ils ne jouissent d'aucune considération dans le pays et n'ont pas d'influence sur l'esprit de leurs concitoyens. C'est la même conception politique qui m'a conduit à rechercher de préférence, pour l'administration des provinces, des annamites lettrés, ayant

---

<sup>94</sup> Rapport de Lanessan, 28.11.1891, A20 (36) carton 7.

subi leurs examens et conquis leurs grades, respectés par leurs pairs et par le peuple, sans trop me préoccuper de savoir quels sont leurs sentiments intimes à notre égard. Je m'en suis fort bien trouvé. Les meilleurs Tong-Doc du Tonkin sont, sans contredit, les anciens mandarins, ceux qui remplissent les conditions exigées par les coutumes annamites. Ils sont plus respectés, mieux obéis et, maintenant que nous les traitons bien, ils nous sont tout aussi dévoués que les autres. Quand j'ai eu à sévir pour inconduite ou négligence en service, c'est toujours contre un mandarin 'nouvelles couches'. Ils boivent le champagne, fument l'opium et le font fumer à nos fonctionnaires et à nos officiers, mais perdent le respect envers notre autorité et ils ne savent pas se faire respecter de leurs subordonnés"<sup>95</sup>.

C'était encore une autre erreur, non moins grande, que de prétendre utiliser le roi pour gouverner contre les mandarins. Le roi, affirmait Lanessan, n'avait pas plus d'influence que les reines-mères sur la conduite du gouvernement. L'organisation sociale et politique du Viet-Nam était, selon lui, trop démocratique pour que l'empereur jouît des pouvoirs absolus que certains européens lui attribuaient volontiers. Il ne comptait, en réalité, que fort peu. Il était la personnification rituelle de l'Empire, le "père et la mère" de tous ses sujets, mais il ne prenait, même quand il s'appelle Minh-Mang, Thieu-Tri ou Tu-Duc, qu'une part assez restreinte à la gestion des affaires publiques. Au Viet-Nam, Lanessan ne cessait de le répéter, c'est la "bourgeoisie" - c'est-à-dire les mandarins et les lettrés - qui gouvernait et non l'empereur, comme on était tenté de le croire. Proposer de gouverner avec l'empereur seul, comme l'avait fait Richaud par exemple, c'était de recommander une politique contraire à toutes les traditions du peuple vietnamien. Et lorsque Brière, résident supérieur de l'Annam, émettait l'idée de faire de Thanh Thai un Louis XI qui détruirait l'aristocratie mandarine au profit des Français, il commettait une double erreur, d'abord parce qu'il n'y avait pas d'aristocratie au Viet-Nam et ensuite parce que le pays était trop démocratisé pour désirer remonter au régime de Louis XI<sup>96</sup>.

Avec la méthode qu'il proposait, Lanessan espérait détruire les forces de la rébellion dans leur racine même. Elle permettrait en outre aux Français de réduire considérablement leur armée d'occupation et, par

---

<sup>95</sup> Lettre personnelle et confidentielle de Lanessan au sous-secrétaire d'Etat des colonies, 26.9.1894, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (101) carton 21.

<sup>96</sup> Ibid.

conséquent, d'aplanir les difficultés financières et de trouver bientôt pour le pays les ressources suffisantes pour faire vivre l'administration réduite du protectorat.

En faisant ainsi confiance aux mandarins, et dans le but de diminuer le corps d'occupation, Lanessan remit à la disposition des phus et des huyens une force de police locale (les linh-co) que la coutume vietnamienne leur avait de tout temps attribuée : ces fonctionnaires étaient mis en mesure et en devoir de maintenir l'ordre dans leurs circonscriptions, et ils devenaient entièrement responsables des désordres que par leur négligence ou leur incapacité ils n'auraient pu réprimer immédiatement. L'effectif des linh-co dans les provinces du delta fut porté à 4000 hommes.

Lanessan attacha d'autre part un prix tout particulier à ouvrir lui-même le concours triennal pour l'obtention des titres de licenciés et de bacheliers, "afin de montrer à la classe instruite et dirigeante que l'administration européenne est aujourd'hui disposée à ne pas lui fermer les carrières administratives, mais qu'elle compte au contraire prendre chez elle ses auxiliaires les plus intelligents et les plus dévoués"<sup>97</sup>. Neuf mille lettrés, venus de tous les points du Tonkin, se présentèrent à ce concours, organisé d'une manière particulièrement solennelle, puisque le gouverneur général, les régents et le Kinh-Luoc présidèrent ensemble la cérémonie d'ouverture. Ce nombre considérable de candidats semblait confirmer la justesse de la politique de Lanessan.

### C Les résultats de la méthode de Lanessan

Les missionnaires voulaient profiter des mécontentements des paysans pour les dresser contre les mandarins, représentants d'une civilisation et d'un ordre social défavorables au développement de l'influence chrétienne. Ils voyaient dans ces paysans exploités une force sociale susceptible de faire une certaine révolution sous leurs auspices. Par patriotisme, par fierté nationale, par piété filiale surtout, la grande majorité des paysans, contrairement à leur calcul, ne les suivirent pas.

Lanessan, prenant le contre-pied des missionnaires, voulait gouverner le pays en le conservant dans son état actuel, avec ses traditions, ses institutions, sa religion, sa classe dirigeante, et en utilisant au maximum

---

<sup>97</sup> Rapport de Lanessan, 28.11.1891, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (36) carton 7.

ces forces morales et matérielles traditionnelles. Les mandarins, dans son optique, loin d'être des ennemis mortels, constituaient, si on savait bien ménager leurs intérêts, la base sociale par excellence du colonialisme. L'histoire semble avoir donné raison à cette manière de voir.

Il n'était, en effet, nullement difficile pour Lanessan de gagner la confiance et le concours du gouvernement de Hué. Le Co-mat (Conseil secret) n'avait pas attendu son arrivée à Hué pour lui témoigner sa sympathie. A peine débarqué à Saigon et avant même qu'il eût informé la cour de son entrée en fonctions, Lanessan reçut du Co-mat une dépêche empreinte des sentiments les plus flatteurs pour le nouveau gouverneur.

Le 26 juillet 1891, peu de jours après l'arrivée de Lanessan, la cour fit publier dans tout le royaume une "proclamation de Sa Majesté l'Empereur d'Annam aux mandarins, lettrés et populations de l'Indochine" invitant les combattants du Tonkin à cesser la résistance et tout le monde à aider le nouveau représentant du "noble gouvernement de France" dans sa mission "protectrice" et "pacificatrice" :

"Son Excellence nous a déclaré qu'Elle vient ici avec les fermes et sincères intentions de nous protéger, d'affermir l'autorité et les prestiges de notre Cour et de pacifier notre pays : le noble gouvernement de France n'a pas d'autre ambition que celle d'être notre protecteur aux yeux du monde, en travaillant jour et nuit d'un commun accord avec nous à la réussite de cette oeuvre ... Tout ce que fera Son Excellence le gouverneur général aura toujours pour but de donner à notre peuple la tranquillité et le bien-être ...

"Si la rébellion ne cesse pas après cette ordonnance, nous serons obligé d'avoir recours à toutes sortes de rigueurs et vous n'ignorez pas qu'il est impossible d'arracher, dans une rizière, des mauvaises herbes sans nuire à une partie des riz ..." <sup>98</sup>.

Comme témoignage de sa "profonde reconnaissance" envers la politique bienveillante de Lanessan, la cour délégua, au mois d'octobre de la même année, le prince Hoai Duc et la deuxième colonne impériale Nguyen Trong Hiep, régents de l'Empire, auprès du gouverneur général "pour exprimer à Son Excellence tous nos sentiments de gratitude et pour nous assurer si Elle a reçu le concours sincère que doivent lui prêter nos mandarins. Nous profitons de la même occasion pour faire connaître à Son Excellence que

---

<sup>98</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A20 (36) carton 7.

nous mettons en Elle notre confiance pleine et entière pour rendre notre peuple heureux et notre Empire prospère, afin de resserrer de plus en plus les liens d'amitié de nos deux gouvernements. Nous serons heureux alors de voir le noble coeur de Son Excellence adoré par tous les coeurs de l'Empire d'Annam et la puissance et la gloire de la France agrandies au milieu du globe"<sup>99</sup>.

Faisant suite à la proclamation de l'Empereur d'Annam, des instructions sévères furent adressées par le Kinh-Luoc à tous les fonctionnaires pour leur enjoindre de se montrer dorénavant plus soucieux de leurs devoirs et pour leur prescrire d'apporter aux agents français leur concours le plus dévoué :

“Jusqu'ici les phu et les huyen, s'adonnant à la paresse, se couchaient tranquillement pendant qu'un acte de piraterie se commettait dans leur arrondissement, ne cherchant même pas à savoir d'où les pirates étaient venus et où ils allaient se retirer. Mais les pirates une fois partis, ils se levaient, affectant de questionner d'un ton sévère : “d'où sont-ils venus ? Où sont-ils allés ?” obligeant les habitants à faire des dépositions et profitant même de ces occasions pour les pressurer. Après quoi, ils cherchaient encore des détours dans leurs rapports adressés aux mandarins provinciaux, soit en disant qu'ils n'avaient pas suffisamment de linh-co pour poursuivre les pirates, soit en invoquant la difficulté d'obtenir à temps des secours des postes voisins. C'est ainsi qu'ils trouvaient réponse à tout ... Maintenant il y a partout des linh-co qui sont à votre disposition. Vous ne pourrez plus dire qu'il n'y a pas de force armée ou qu'elle arrive trop tard ; vous n'aurez plus d'excuse ...”

Désormais, si des actes de “piraterie” d'un caractère grave se commettaient trois fois sur un terrain et que le phu ou le huyen administrateur de ce territoire n'arrivait pas à arrêter les “coupables”, il serait révoqué pour manque d'énergie, et les mandarins provinciaux qui n'auraient pas su encourager ou contraindre leur subordonné à bien remplir son devoir seraient punis de xu-phan (retenue de solde ou rétrogradation)<sup>100</sup>.

De son côté, le gouverneur général traçait aux résidents et vice-résidents, dans une circulaire du 6 octobre 1891, la nouvelle ligne de conduite qu'ils devaient suivre et leur recommandait de laisser aux mandarins

<sup>99</sup> Lettre impériale adressée à Lanessan, Cf. rapport du 30.10.1891, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (36) carton 6.

<sup>100</sup> Rapport de Lanessan, 30.10.1891, A20 (36) carton 6.



la plus grande initiative et de se borner à contrôler les actes de leur administration.

L'application de ce nouveau système politique eut pour conséquence, si l'on en croit les rapports de Lanessan et ceux de ses collaborateurs, de faire renaître la confiance chez les mandarins, de réveiller leur bonne volonté et leur activité et d'amener une amélioration très sensible de la situation du Tonkin.

“S'il est un fait acquis dont on puisse tirer le meilleur argument à l'appui de l'utilité des premières réformes inaugurées par la nouvelle administration de 1891, c'est la transformation radicale qui s'est opérée dans l'attitude des mandarins, transformation dont on peut dire qu'elle a, pour une très large mesure, contribué à la pacification du pays”. (Rapport du Résident supérieur du Tonkin du 11.2.1893)<sup>101</sup>.

“Les fonctionnaires annamites nous secondent avec docilité et avec zèle ; il n'y a pas un seul résident qui se plaigne de son Tong-Doc ou de son Tuan-Phu ; tous déclarent vivre en bonne intelligence avec leurs mandarins qui les consultent en toute circonstance, n'entreprennent rien sans leur autorisation et exécutent tous leurs ordres avec d'autant plus de fidélité que tout en leur donnant des ordres et en contrôlant leurs actes, on les traite plus convenablement et on fait mieux respecter leur autorité.” (Rapport du gouverneur-général, 16.9.1892)<sup>102</sup>.

Même les adversaires de Lanessan devaient reconnaître l'efficacité de sa politique. Chavassieux, qui assurait l'intérim du gouvernement général après la révocation de Lanessan et qui, dans ses rapports “très confidentiels” adressés au sous-secrétaire d'Etat Lebon, critiquait violemment la “politique personnelle” de son ancien chef, ne pouvait pas s'empêcher de rendre un hommage respectueux à l'oeuvre de Lanessan :

“Dans le delta la pacification est chose faite ; il reste à maintenir et à consolider. C'est là une bonne administration de rendre durables les résultats acquis par une bonne politique. La situation est nette, la voie est indiquée : chaque heure qui s'écoule assoit notre domination ... Après quelques hésitations des deux parts les mandarins provinciaux sont devenus ce qu'ils devaient être, les collaborateurs fidèles des Résidents et leurs intermédiaires auprès

---

<sup>101</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A20 (39) carton 7.

<sup>102</sup> Archives du ministère de la FOM, A20 (37) carton 7.

des populations. Sans doute il y a des abus ; mais je ne crois pas que le peuple se trompe autant qu'on le dit sur les responsables. Puis le temps seul peut nous permettre d'étendre notre contrôle en le rendant plus efficace et en nous faisant de plus en plus accessibles. Ceux qui rêvent de supprimer immédiatement un état de choses séculaire seraient tenus de changer d'un coup non seulement tous les mandarins mais aussi toute la race annamite. Restons dans la réalité : nous sommes maîtres de la situation et il ne tient qu'à nous de l'améliorer. Je ne crains rien qu'une rupture publique avec le gouvernement de Hué ou un changement trop apparent dans les relations : cette faute seule pourrait faire revivre la rébellion aujourd'hui bien morte. Je tiens à dire qu'à mes yeux les résultats que je viens d'indiquer sont l'oeuvre de M. de Lanessan qui peut avec droit en revendiquer l'honneur<sup>103</sup>.

Cependant la politique de Lanessan déplaisait au plus haut degré aux autorités militaires et aux colons du Tonkin. Le général Reste, commandant-en-chef du corps d'occupation, menait, de concert, avec le journal orléaniste de Hanoï *l'Avenir du Tonkin* - qui devait devenir plus tard l'organe des missionnaires- une campagne systématiquement alarmiste destinée à faire peser sur l'opinion publique du Tonkin et sur les milieux politiques de la métropole la menace d'une invasion imminente des troupes régulières chinoises dans les régions du Haut-Tonkin, menace qui n'existait en réalité que dans leur imagination<sup>104</sup>.

Lanessan n'était pas non plus aimé des plus hauts fonctionnaires, ses plus proches collaborateurs. Il était très mal secondé dans sa politique par Brière, résident supérieur de Hué, qui, s'étant fait détester de la cour d'Annam par ses maladresses<sup>105</sup>, se vengeait d'elle en ne laissant passer aucune occasion de froisser les régents, les ministres, les membres du Co-mat et de dénaturer leurs actes, en même temps qu'il usait de tous les moyens, y compris la presse, pour combattre dans l'Indochine et en France la politique de son chef<sup>106</sup>. Boulloche, successeur de Brière, n'hésitait pas à déclarer publiquement qu'il comptait rentrer en France pour mener, à la suite du général Reste, une campagne contre Lanessan.

<sup>103</sup> Lettre très confidentielle adressée au sous-secrétaire d'Etat Lebon, 18.2.1894, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (40) carton 7.

<sup>104</sup> Voir rapport de Lanessan au sous-secrétaire d'Etat des Colonies, 30.9.1892, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (92) carton 20.

<sup>105</sup> Voir rapport de Lanessan du 11.11.1893

<sup>106</sup> Lettre personnelle et confidentielle de Lanessan au sous-secrétaire d'Etat des Colonies, 26.9.1894, précitée.

san. Chavassieux, résident supérieur du Tonkin, désigné par le sous-secrétaire d'Etat Lébon pour assurer l'intérim du gouvernement général de l'Indochine contre le désir de Lanessan, désapprouvait "le caractère personnel et presque despotique très inquiétant" qu'avait revêtu le gouvernement de son prédécesseur<sup>107</sup>.

Quant à Rheinart, que les historiens français représentent comme "le partisan d'un protectorat très respectueux des autorités indigènes"<sup>108</sup>, voici son opinion sur la politique de Lanessan :

"Il y a deux manières d'entendre le protectorat : l'une consiste à faire du protégé l'associé, le collaborateur du protecteur ; l'autre, au contraire, réduit le protégé à n'être plus qu'un simple instrument aux mains du protecteur, celui-ci se réservant le pouvoir dans toute son intégralité et sans partage et ne laissant au protégé que l'apparence du pouvoir, l'association existe bien encore comme dans le premier cas, mais elle ne comporte qu'une seule volonté, un seul maître.

"La première méthode est essentiellement mauvaise ; il est évident qu'un gouvernement ne renonce pas volontairement et sans arrière-pensée à son indépendance. Si donc, dans une association telle que celle qui m'occupe, on lui laisse une part de volonté, d'autorité réelle, il doit fatalement tendre à en user de façon à desserrer les liens qui le paralysent à demi, avec l'arrière-pensée d'un retour à l'indépendance si des circonstances favorables se présentent. C'est cette méthode qui a été adoptée par M. de Lanessan et c'est pourquoi, on a pu lui reprocher avec raison d'avoir trop cédé à la cour de Hué, de l'avoir plus qu'à moitié émancipée. Pour des motifs que je n'ai pas à rechercher, M. de Lanessan semble avoir pris à tâche de soustraire la cour de Hué à notre action directe, à notre contrôle constant. C'est ainsi qu'il a peu à peu réduit les attributions du Résident supérieur jusqu'à l'annihiler complètement, marquant nettement que la cour n'avait pas à compter avec lui ...

"La véritable forme de protectorat, celle à laquelle il est rigoureusement nécessaire de revenir, c'est celle qui doit faire de la cour de Hué l'instrument de nos volontés, celle qui doit la maintenir dans la dépendance la plus étroite, sous notre contrôle immédiat, incensant tout en sauvegardant les apparences et lui laissant un prestige

---

<sup>107</sup> Lettre très confidentielle de Chavassieux au sous-secrétaire d'Etat, 15.3.1894, A20 (40) carton 7.

<sup>108</sup> Correspondance de Félix Faure, *Revue d'Histoire des Colonies*, Tome XLII, 1955, 1er trimestre.

suffisant aux yeux des indigènes ...<sup>109</sup>.

Attaqué de tous les côtés, Lanessan fut enfin rappelé en France en mars 1894. Lanessan parti, le résident supérieur de Hué redevint celui qu'il avait été antérieurement, c'est-à-dire le maître dur et violent<sup>110</sup>. Paul Doumer, arrivé en Indochine en 1897, va établir un régime tout à fait contraire à celui de Lanessan.

---

<sup>109</sup> Lettre de Rheinart, ancien résident général en Annam et au Tonkin, au ministre, 4.3.1895, Archives du ministère de la F.O.M., A00 (35) carton 2. Voir aussi la lettre confidentielle du 7.2.1894 que Chavassieux avait adressée au sous-secrétaire d'Etat Lebon et qui était rédigée dans le même sens. Le contrôle devait être, selon le gouverneur-général par intérim, "immédiat, continu, exercé sans secousse, sans interruption, sans faiblesse, avec toute l'autorité d'un Représentant de la France auprès d'un gouvernement asiatique".

<sup>110</sup> Les petites histoires suivantes concernant le comportement du résident supérieur Bouloche nous feront mieux connaître la nature des rapports entre la "nation protectrice" et la "nation protégée" : A la suite de l'audience solennelle au cours de laquelle il annonça à Thanh-Thai l'élection de Casimir Périer, Bouloche fit dire au jeune souverain qu'il désirait que celui-ci lui rendît sa visite le lundi suivant. Ses prédécesseurs n'avaient jamais fait cela et avaient attendu que la cour décidât elle-même du jour et de l'heure de la visite. Jamais les régents n'avaient manqué à leur devoir. Le lundi désigné pour la sortie du roi, ce dernier ayant un rhume fit prier le résident supérieur de vouloir bien renvoyer la visite à un autre jour. Bouloche prévenu à 7 heures vint au Palais et trouva le roi fort enrhumé, mais il sortit furieux en disant qu'il allait se plaindre du manque de convenance de Thanh-Thai. Une autre chose qui irrita Bouloche, c'est d'être obligé d'attendre quelques instants avant de voir le roi ; il prétendait qu'à chaque instant, de nuit comme de jour, il devait pouvoir pénétrer jusqu'au lit royal. Avec les reines-mères, Bouloche avait les mêmes exigences et la même préoccupation d'affirmer son autorité. Il les contraignit à recevoir sa visite dès son arrivée à Hué, quoique rien ne leur fût plus désagréable que cette dérogation aux usages traditionnels. Vis-à-vis de la cour, il fut décidé que les membres du Co-mat iraient une fois à la résidence supérieure et que le résident supérieur viendrait au Co-mat également une fois par semaine, de façon que les séances se tinssent en présence du résident supérieur et de son vice-résident. Rentré d'un voyage en France, Nguyen-Trong-Hiep alla, dès son arrivée, saluer le roi et les reines, et le lendemain le résident supérieur. Ce dernier se montra très froissé de ce que le régent n'était pas passé de suite à la résidence supérieure. (Lettre personnelle et confidentielle de Lanessan au ministre, 26.9.1894, précitée). Rousseau, gouverneur général de 1895 à 1896, employa comme collaborateurs tous les adversaires de Lanessan. Ainsi Brière, que Lanessan avait mis à la retraite, fut renommé résident supérieur à Hué, Bouloche fut envoyé à Laos pour une mission importante et Chavassieux, déjà rentré en France, fut appelé au poste de secrétaire général du gouvernement général.

#### IV Retour à la politique de domination : Paul Doumer

Doumer était parti pour l'Indochine avec l'intention bien arrêtée de faire grand et vite ; il possédait une qualité qui devait lui faciliter singulièrement cette tâche : c'était un financier de valeur. C'est lui qui a mis sur pied l'appareil cohérent d'exploitation financière et de domination politique qui devait rester pratiquement intact jusqu'en 1945<sup>111</sup>.

Désirant obtenir de prompts résultats, Doumer ne pouvait évidemment songer à la solution adoptée par Lanessan, c'est-à-dire au maintien strict du protectorat. Dès le lendemain de son arrivée à Hanoi, le nouveau gouverneur général exposa son programme dans un rapport au ministre : renforcer la centralisation administrative de la colonie, et lui donner l'outillage économique "nécessaire à sa mise en valeur", développer la colonisation française et le travail indigène, renforcer l'armée et la marine pour étendre l'influence de la France en Extrême-Orient.

Au Tonkin, le poste de vice-roi, établi en 1886 par Paul Bert en violation du traité de protectorat, apparut vite à Doumer dépourvu de tout intérêt pour la domination française. Aussi par décret du 26 juillet 1897, les fonctions de Kinh-Luoc furent-elles purement et simplement supprimées, et Hoang Cao Khai fut invité à retourner à Hué pour faire partie, en sa qualité de régent, du Conseil de Régence. Les attributions du Kinh-Luoc étaient dévolues au résident supérieur du Tonkin, et ses employés, tout en conservant leur solde, étaient mis à la disposition du Bureau des Affaires Indigènes de la Résidence Supérieure du Tonkin. Ainsi disparaît le dernier lien qui attachait le Tonkin à la cour de Hué.

En Annam, Doumer envisageait de "faire chaque jour un pas nouveau dans la voie d'une véritable prise de possession". A l'indépendance plus ou moins grande laissée pendant un temps au gouvernement de Hué, il voulait substituer une "tutelle que nous devons rendre plus directe et plus effective... en laissant à ce gouvernement toutes les apparences du pouvoir"<sup>112</sup>. Il contraignit donc ThanhThai, qui venait d'atteindre sa majorité, à signer le 27 septembre 1897 une ordonnance sanctionnant la réorganisation administrative du pays : le co-mat, supprimé, était transformé en conseil des ministres, présidé par le résident supérieur. Les

---

<sup>111</sup> Chesneaux, ouvrage cité, p. 151.

<sup>112</sup> Projet d'ensemble du gouverneur-général P. Doumer, 22.3.1897, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (46) carton 8.

décisions du conseil, après approbation du résident supérieur, étaient rendues exécutoires par l'apposition du cachet impérial. Les régents devenaient titulaires des premières charges ministérielles. Des fonctionnaires français furent délégués auprès des ministres de Hué et les assistèrent dans leur administration. Le nombre de résidents français, très faible jusque-là, fut augmenté, de sorte qu'il en eût un dans chaque province.

Au Tonkin comme en Annam, les chefs de province recevaient directement les ordres donnés par les résidents français qui, en fait, gouvernaient par personne interposée.

Reprenant l'idée de P. Bert, mais sans aller aussi loin que lui, Doumer rétablit, par un arrêté du 31 mars 1898, des commissions consultatives provinciales, dont les membres furent choisis par le chef de la province à raison d'un ou deux par huyen et convoqués par lui deux fois par an et quand il le jugeait nécessaire. Ils étaient appelés à donner leur avis sur l'établissement du budget de la province et sur les travaux publics. Doumer, par cette institution, se rapprochait sensiblement de la conception de P. Bert : les mandarins et les lettrés devaient être négligés en faveur de l'élément populaire représenté par les notables.

Ces mesures ne parurent pas encore assez efficaces à Doumer ; il croyait que l'autorité française en Annam ne serait affermie que lorsque les Français auraient la haute main sur les finances du royaume. Il atteignit et réalisa ce but par l'Ordonnance royale du 15 avril 1898 qui confia aux autorités françaises la complète gérance des finances du pays. Jusque-là les mandarins percevaient l'impôt pour le compte du gouvernement de Hué ; l'administration française allait désormais se charger de la perception de tous les impôts et verser au trésor impérial une certaine somme pour l'entretien du roi et de sa cour.

C'en était fait des dernières prérogatives du gouvernement de Hué : Doumer avait substitué l'administration directe au protectorat prévu par les textes. Cette substitution fut encore aggravée du fait de la fiction fiscale de l'Indochine. Peu à peu Doumer fit admettre la personnalité unique de L'Union Indochinoise. Dans cette Union, la Cochinchine, le Cambodge, le Laos, le Tonkin et l'Annam furent englobés ; on ne voyait plus que l'Indochine, et on oubliait les deux protectorats.

Doumer fondait sa politique sur cette puissante et vieille théorie que les lettrés et mandarins représentaient l'esprit traditionnaliste et national,

toujours insoumis. Seulement pour bien appliquer cette politique, il lui aurait fallu au moins pouvoir s'appuyer sur le contrepoids naturel en Annam à l'autorité des mandarins : sur les communes. Or, la conception purement française de centralisation administrative importée par Doumer leur avait enlevé toute vigueur, ce qui devait rendre les mesures prises par lui éminemment impopulaires car elles mécontentaient à la fois les mandarins et les notables de villages qui étaient pourtant les auxiliaires fidèles de la domination françaises<sup>113</sup>.

Doumer, ce "bâtitteur d'Empire", comme l'appellent avec fierté certains historiens, avait pensé sa politique "en termes de gloire impériale"<sup>114</sup>. Toute son action avait pour but de "préparer l'accession de la France au rang de grande puissance asiatique" : "Ce fut une époque de domination où la question indigène ne se pose pas"<sup>115</sup>.

En quittant l'Indochine, Doumer avait bien doté la colonie d'une organisation solide et d'un budget en équilibre, coupant court ainsi aux critiques de la droite anti-colonialiste. Mais il avait provoqué en même temps un mécontentement général qui allait avoir de lourdes conséquences dans les années qui précéderent la première guerre mondiale.

---

<sup>113</sup> F. Perrot, ouvrage cité, p. 148.

<sup>114</sup> Panikkar, ouvrage cité, p. 202.

<sup>115</sup> Métin, *l'Indochine et l'opinion*, Paris, H. Dunod et E. Pinat, 1916, Introduction.





EPILOGUE

**Albert Sarraut et l'éveil du  
mouvement national au  
Viet-Nam**



Aucune étude approfondie n'a été faite jusqu'ici pour nous éclairer sur le rôle qu'ont joué les missionnaires dans l'entreprise coloniale française au Viet-Nam : il est vrai qu'on risquerait trop de froisser les sentiments des catholiques en abordant ce problème délicat que la sagesse commande de passer sous silence. Mais écrire l'histoire de la conquête française du Viet-Nam sans insister comme il le mérite sur la ligne de conduite des missionnaires, ce serait ne rien écrire, puisque la question coloniale et la question religieuse étaient intimement liées l'une à l'autre. Si la sagesse commande la prudence, l'amour de la science pousse au contraire à rechercher et à dire la vérité quelles qu'en soient les conséquences. Nous avons utilisé, pour faire cette étude, des documents puisés dans les archives des différents ministères et dont la plupart sont encore inédits jusqu'à ce jour, et nous tenons à les reproduire *abondamment, textuellement*, parfois *intégralement*, en nous abstenant de les interpréter à notre manière, afin de rester fidèle à la pensée de leurs auteurs, et, partant, à la vérité historique. Que les lecteurs veuillent bien considérer cet ouvrage avant tout comme un recueil de documents historiques jamais exploités de façon systématique.

Nous avons essayé de démontrer trois points essentiels :

1 - Pour leur conquête spirituelle, les missionnaires ont provoqué, aidé, facilité la conquête territoriale du Viet-Nam. Les Français ont mis vingt sept ans pour conquérir le Viet-Nam tout entier. Pendant cette longue période, quels efforts les missionnaires n'ont-ils pas fait pour vaincre les tergiversations de la politique française !

Le rôle des missionnaires dans la colonisation est non moins important. Ensemble, missionnaires et administrateurs coloniaux se sont unis dans

un effort commun pour transformer le Viet-Nam en une terre française et catholique en Extrême-Orient. La Cochinchine, sous le gouvernement des amiraux, offre à cet égard un exemple frappant. Ce rôle colonial de l'Eglise, les gouvernements anti-cléricaux de la Troisième République ne le mettent nullement en cause. Certes, on ne parle plus, dans la doctrine officielle, de l'assimilation par la religion chrétienne : c'est par la *culture française* qu'on pratique maintenant l'assimilation. Il n'en reste pas moins cependant que dans la pratique le concours des missionnaires est toujours recherché et apprécié. Nous avons reproduit, sur ce point, des instructions ministérielles adressées aux autorités coloniales au Viet-Nam. En voici encore deux, que nous croyons utile d'ajouter ici, l'une adressée à Harmand, au moment de sa nomination au poste de Commissaire-général de la République au Tonkin, l'autre au gouverneur de la Cochinchine, après que le gouvernement français eût été informé de la suppression, par le Conseil Colonial local, des subventions accordées à la mission catholique.

Après avoir recommandé à Harmand de ne pas encourager les prétentions des catholiques tonkinois et d'éviter autant que possible toute difficulté avec les missionnaires, ces instructions continuent en ces termes :

“Toutefois, l'influence morale que ceux-ci exercent sur une portion importante des habitants du Tonkin peut rendre d'utiles services. D'autre part, les Tonkinois chrétiens, déjà initiés, dans une certaine mesure, par le fait même de leur conversion, aux bienfaits et aux avantages de la civilisation européenne, pourront nous fournir de précieux auxiliaires ; et il serait impolitique et dangereux de décourager les espérances qu'ils fondent sur notre arrivée par l'amélioration de leur sort”<sup>1</sup>.

Nous n'avons pas pu trouver la dépêche que le Président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères Freycinet a envoyée au gouverneur Filippini, mais nous avons à ce sujet une lettre confidentielle adressée par celui-ci à son directeur de l'Intérieur et qui est ainsi conçue :

“J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie d'une dépêche ministérielle concernant l'attitude bienveillante que le Président

---

<sup>1</sup>Projet d'instruction pour le Commissaire-général au Tonkin. Texte revu par le ministre des Affaires Etrangères. Archives du ministère de la F.O.M., A 11 (7) carton 3.

du Conseil désirerait voir prendre par l'Assemblée locale vis-à-vis des Missions Catholiques. La portée politique de la ligne de conduite adoptée par M. de Freycinet ne saurait vous échapper. Je compte donc sur vous pour soumettre au Conseil Colonial et défendre devant lui les considérations invoquées par M. le Ministre des Affaires Etrangères"<sup>2</sup>.

L'attitude de Paul Bert est à cet égard plus caractéristique encore. Comment l'homme qui s'était avéré en métropole l'ennemi public du clergé, ce "phylloxéra noir", se comportera-t-il vis-à-vis des missionnaires en arrivant en Indochine ? Nous avons sur ce sujet plusieurs témoignages intéressants. Voici d'abord une lettre de Mme O'Brien parue dans le journal *Les Débats* et reproduite dans l'*Avenir du Tonkin* numéro 8840, 25 septembre 1925 :

"... On fut bientôt rassuré. P. Bert comprit, dès qu'il eut mis le pied sur la terre d'Annam, que, suivant une parole retentissante, l'anticléricisme n'était pas un article d'exportation. M. Paul Bert n'attendit pas d'être arrivé au Tonkin pour manifester ses opportunes dispositions. Le jour même où l'on apprit qu'il était appelé au poste de résident général à Hanoi, il aborda M. de Mun, à la Chambre des Députés et lui dit : "Monsieur de Mun, vous pouvez avertir les missionnaires que Paul Bert ne sera pas au Tonkin l'homme politique qu'il est ici". Le lendemain, M. de Mun se rendit chez le supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, où je l'accompagnai, et lui fit cette déclaration."

Joseph Chailley, gendre et collaborateur de P. Bert, constate la même chose :

"... Quant aux missionnaires, justement alarmés d'avoir à compter avec un homme qu'on faisait passer pour leur ennemi capital, ils durent être singulièrement étonnés de trouver près de lui un accueil des plus engageants et une bonne volonté active. D'ailleurs

---

<sup>2</sup>Minute d'une lettre confidentielle du gouverneur Filippini, 12.5.1886, Archives centrales de l'Indochine, Amiraux 11365. Sur l'intervention de Freycinet, le Conseil colonial a voté, au cours de sa session de mars 1887, une subvention de 50.000 francs aux Missions Etrangères. (Cf. lettre du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies au Ministre des Affaires Etrangères, 4.8.1887, Archives du ministère de la F.O.M., A 90 (9) carton 28 bis. Sur cette question de subvention, cf. également dépêche du gouverneur Le Myre de Vilers, 5.1.1882, et dépêche de l'Ambassadeur de France près le Saint-Siège au Ministre des Affaires Etrangères 14.3.1882, Archives du ministère de la F.O.M., même référence)

avant même qu'il fut à Hanoi, Mgr. Bonjean, évêque de Colombo, avec qui il fit la traversée, avait pu détruire la légende accréditée. Mêmes rapports à Saïgon avec Mgr. Colomber. Pendant la fête donnée par le gouverneur, les Saïgonnais avaient vu, non sans une véritable stupéfaction, P. Bert, le mangeur de prêtres, s'entretenir avec l'Evêque le plus sérieusement et le plus courtoisement du monde. Mgr. Colomber flatté de ses égards et charmé de son esprit en avait averti les évêques du Tonkin. Un secours, donné à celui de Qui Nhon pour les chrétiens dénués de tout, avait achevé la conversion et Mgr. Puginier, le vieux tonkinois, tout en persistant à tenir P. Bert pour un impie, savait que ce mécréant qui n'allait jamais à la messe était de meilleure composition et d'humeur plus unie que certains "pieux et indociles généraux" qui l'avaient précédé<sup>3</sup>.

Le journal des missionnaires *Avenir du Tonkin* était fier de cette "conversion" de P. Bert et se félicitait des rapports excellents que celui-ci entretenait avec Mgr. Puginier :

"Quand Paul Bert vint en Indochine, de pauvres sires s'écrièrent qu'on allait voir ce qu'on allait voir et que les "ratichons" passeraient par un petit chemin dont on dirait des nouvelles ...

"Ce qu'on vit, en très peu de temps, ce fut entre notre résident général et le grand Evêque d'Hanoi, Mgr. Puginier, une confiance parfaite et l'on peut même dire une amitié réelle. Durant une maladie du grand évêque, P. Bert envoyait chaque soir sa voiture à la mission pour que Mgr. Puginier pût faire une promenade.

"Il y eut beaucoup mieux. Nous pouvons entre beaucoup d'autres, citer un fait : P. Bert s'inquiétait d'un perfectionnement, d'un élan à donner à l'agriculture, tant par l'amélioration des procédés indigènes que par l'introduction de cultures riches. Mgr. Puginier suggéra de concéder des terres à des Trappistes ... P. Bert approuva pleinement. L'Evêque se chargea des démarches et un Trappiste, le Père Marie-Bernard, vint au Tonkin et fit choix, pour le monastère à créer, de terrains incultes dans la région de My-Duc ... Sur ces entrefaites, notre Résident Général mourut"<sup>4</sup>.

Cette attitude n'est pas particulière à P. Bert. D'autres font comme lui : Doumer, Sarraut, Long, Varenne etc ... Et l'on assiste ainsi à un spectacle curieux : plus on est anticlérical en métropole, plus on favorise

<sup>3</sup> J. Chailley, *Paul Bert au Tonkin*, pp. 111 et 112.

<sup>4</sup> *Avenir du Tonkin*, numéro 8815, 27.8.1925

les intérêts de la religion dans les colonies. Car, comme disait l'*Avenir du Tonkin* lors de la nomination du député socialiste Varenne en Indochine, "nous avons tous une tâche si vaste et si pressante à remplir, nous sommes si peu nombreux dans cette portion du monde qu'ici l'Union sacrée n'eut jamais dû cesser d'être notre loi. C'est l'honneur d'un Paul Bert, aux dernières heures de sa vie, c'est l'honneur des Doumer, des Paul Beau, des Sarraut, des Long et des Merlin de l'avoir compris"<sup>5</sup>.

L'histoire du rôle joué par les missionnaires français dans la colonisation du Viet-Nam serait incomplète si on oubliait de signaler la rivalité d'influence entre les missionnaires français et les missionnaires espagnols. Le lettre suivante adressée par Roche le 6 janvier 1885 à Harmand va nous expliquer le problème :

"J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une question, à mon avis, d'une importance considérable au point de vue de notre occupation du Tonkin, je veux parler des missions.

"... Les missions du Tonkin, de la Cochinchine et en général de toutes nos possessions d'Outre-mer ... ne forment pas des sociétés à part puisque toutes ressortissent d'une maison principale établie à Paris ; ensuite il suffit d'être au courant de ce que ces missions n'ont cessé de faire depuis plus de deux siècles, en Annam et ailleurs, pour reconnaître que l'élément colonisateur trouve auprès de nos missionnaires, des auxiliaires puissants et dévoués.

"A ce point de vue, nos missionnaires (pas les Espagnols, je dirai plus loin pourquoi), jouent véritablement là-bas le rôle de clergé séculier, et n'ont de commun que la robe, avec les membres des associations naguère expulsées de France.

"Au Tonkin, plus que partout ailleurs, il y a lieu de tenir compte de cet état de chose, car un pays qui est, sinon franchement hostile à notre cause, du moins singulièrement refroidi à notre égard depuis la fameuse reculade de 1874, ne se soumettra de fort longtemps à notre domination, si nous ne savons pas profiter de la force considérable constituée par les 300.000 chrétiens de ce pays, et si nous négligeons d'utiliser cette force dans une large mesure.

"Chacun sait que la mission française occupe la rive droite (du fleuve Rouge), l'évêque de Ke-So portant le titre de vicaire du Tonkin occidental, ayant un coadjuteur à Hué, et que la mission espagnole, sur la rive gauche, occupe presque tout le pays jusqu'en Chine, l'évêque de Bac Ninh portant le titre de vicaire du Tonkin oriental, avec un coadjuteur à Hai Duong.

---

<sup>5</sup> *Avenir du Tonkin*, numéro 8887, 21.11.1925

“Ces deux divisions et dénominations symétriques sembleraient faire croire que, de même, les deux missions marchent de concert ; or, il n’en est rien ; au contraire, il règne une espèce d’antipathie, ou tout au moins un froid caractéristique entre nos missionnaires et leurs confrères par delà les Pyrénées.

“A côté des causes de dissensions intestines que j’ignore absolument, il en est une, celle-ci, très visible, que je crois être, du reste, la principale, je veux parler de la situation hiérarchique des deux établissements.

“Nul n’ignore, en effet, que nos missionnaires, aussi bien ceux du Tonkin que ceux des autres colonies, relèvent de la maison principale des Missions étrangères, située à Paris, et sur laquelle, en dehors de l’influence du Saint-Siège, le gouvernement français a la haute main. Il s’ensuit que tout doit se passer entre l’Etat et nos missionnaires, comme pour le clergé séculier de la Métropole, à de très rares exceptions près.

“Il ne saurait en être de même avec la mission espagnole non seulement pour le gouvernement français, mais encore pour le Cabinet de Madrid, pour la raison toute simple que les Espagnols sont des dominicains de Manille, ayant le siège de leur société à Rome et pour chef hiérarchique le Pape.

“Ces religieux sont donc dans un état d’indépendance presque absolu, n’ayant qu’un but légitime sans doute, mais fort souvent en contradiction avec nos intérêts coloniaux, à savoir :

- 1) - La conservation, par tous les moyens possibles, de leur prestige en Extrême-Orient, fortement compromis par notre présence au Tonkin ;
- 2) - La subordination pleine et entière et la déférence la plus complète à tous les ordres émanant de Rome ;
- 3) - La garantie de leurs intérêts temporels au Tonkin et à Manille.

“En présence de ceci, quoi de plus naturel que de rencontrer chez ces gens, à la fois prévenus et intéressés contre nous, une hostilité que leur caractère, en général fin et dissimulé, ne parvient pas toujours à cacher, surtout lorsqu’on a, comme je l’ai eue à Hai Duong, l’occasion de les étudier pendant quelque temps ? C’est le contraire qui me surprendrait ...

“Il ressort de renseignements que je crois exacts et puisés à bonne source que, dans le courant de l’année 1883, quelque temps après la mort du commandant Rivière, un compromis aurait été arrêté à Manille, entre la mission espagnole et le consul chinois. Entre autres clauses, ce compromis aurait établi qu’en cas de guerre entre la France et la Chine, la mission espagnole ne serait pas inquiétée, mais qu’en revanche, elle ne nous faciliterait en rien l’occupation du Tonkin, mais qu’elle s’engageait, au contraire, à



nous créer clandestinement toutes les difficultés possibles, au cas où notre conquête deviendrait définitive ...

7 - Quelques jours après l'attaque de Hai-Duong, je fus très surpris de lire sur un mur de la pagode de la citadelle l'inscription suivante, faite au crayon et de la main annamite : "Pendant l'attaque de la citadelle, un chrétien a été blessé par les Français. Mort aux Français ! Vive les Pavillons Noirs" !

8 - Enfin, dans le dernier entretien que j'avais avec l'évêque de Hai-Duong, au moment de mon départ pour la France, après les banalités d'usage, l'évêque ne put retenir ce cri de coeur : "Je crois qu'il n'y a plus rien à faire au Tonkin pour les Français et qu'ils feront bien de ne pas chercher à pousser plus loin la conquête de ce pays !"

"Il me paraît inutile d'insister sur l'intérêt majeur que nous avons à renvoyer ces gens-là à Manille et à négocier avec Rome, pour leur remplacement, par des missionnaires français dévoués à notre cause. Le jour où ce changement sera un fait accompli, l'affaire du Tonkin aura fait un grand pas. Dans tous les cas, la question d'hostilité des missionnaires espagnols mise à part, les nôtres sont bien autrement actifs et arrivent à de biens meilleurs résultats que les Dominicains ; je rendrai mieux ma pensée sur cette simple comparaison.

"Au Tonkin, on voit, à la suite de chaque prêtre espagnol, une bande de déguenillés, dont la saleté repoussante témoigne de la paresse des maîtres et des disciples.

"En Cochinchine, on voit dans chaque curé en général et au collège d'Adran en particulier, le nombre d'élèves studieux, propres et bien tenus, dont un travail bien réglé promet, et donne déjà depuis longtemps, d'excellents résultats.

"Eh bien ! je ne crois trop m'avancer en disant que : "Ceci doit tuer cela"<sup>6</sup>.

L'existence de la mission espagnole au Tonkin constituait pour l'administration française une cause permanente de soucis et d'embarras. On avait même accusé certains missionnaires espagnols de faire de la propagande anti-française et de prendre ouvertement parti pour l'Allemagne pendant la première guerre mondiale<sup>7</sup>. Aussi le problème de la substitution des missions françaises aux missions espagnoles était-il devenu un problème angoissant pour les autorités françaises : plusieurs gouverneurs généraux

<sup>6</sup> Archives du ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Asie, Tome 81, pp. 131 à 136.

<sup>7</sup> Gouverneur général Merlin au Ministre des Colonies, 4.11.1924, Archives centrales de l'Indochine G.G. 50.849

avaient insisté sur la nécessité d'entamer des négociations avec Rome pour obtenir cette substitution qui "serait avantageuse à notre autorité dans le pays"<sup>8</sup> "à tous égards"<sup>9</sup>.

Des catholiques de bonne volonté, tel François Mauriac, ont eu le courage (mais seulement après la fin de la domination occidentale) de dénoncer cette utilisation par les pays européens de la religion chrétienne à des fins coloniales. "Il faut oser reconnaître, déclare l'écrivain, que le phénomène de décolonisation en Afrique ou ailleurs est, en même temps, un phénomène de déchristianisation, par la faute des nations soi-disant chrétiennes qui ont utilisé le christianisme et l'évangélisation pour des entreprises de domination et d'exploitation ... Il faudra peut-être beaucoup de temps, peut-être de siècles, pour que chez ces peuples, le catholicisme, le christianisme, ne se confondent pas avec la race des oppresseurs"<sup>10</sup>.

Par la faute des nations soi-disant chrétiennes ... Cela veut-il dire que l'Eglise ne saurait subir aucun reproche ?

Nous croyons avoir apporté une réponse à cette question<sup>11</sup>.

2 - Le second point sur lequel nous avons beaucoup insisté est l'influence des idées propagées par les missionnaires sur la politique coloniale française au Viet-Nam.

---

<sup>8</sup>Lettre du gouverneur général Rousseau au Ministre des Colonies, 6.3.1924, Archives du ministère de la F.O.M. A 30 (103) Carton 21 - Voir aussi Rapport du Résident sup. au Tonkin au gouverneur général 14.6.1924, Archives centrales de l'Indochine G.G. 50.849 et rapport du gouverneur général Merlin précité.

<sup>9</sup>Gouverneur général Merlin au Ministre des Colonies, 4.11.1924, Archives centrales de l'Indochine G.G. 50.849

<sup>10</sup>*Paris-Match*, Noël 1961, numéro 662.

<sup>11</sup>Sur ce sujet, il est intéressant de feuilleter les numéros de l'*Avenir du Tonkin* dans lesquels abondent des phrases telles que celles-ci : "Le Pape porte un intérêt spécial à la plus grande puissance catholique qui soit, et cette puissance c'est la France. L'extension de l'influence française dans le monde a un auxiliaire moral certain et n'a même que celui-là : c'est le Pape. Cette vérité a été reconnue par Gambetta ... Et le cagot que je suis peut même vous dire ce qu'il sait d'une manière certaine, c'est que de notre temps plus un ministre, en Chine ou à Constantinople, était libre penseur avéré plus il soutenait les intérêts du catholicisme ouvertement. Je peux même, pour ce qui concerne l'histoire de l'influence française en Indochine, prétendre qu'elle fait une place de choix tout à fait en tête de chapitre à deux évêques et à un "clérical" : Mgr P. de Béhaine, Mgr Puginier et le cagot Courbet. Sans ces trois-là, venus à leur heure, je vous en répond, je le dis comme je le pense et en m'appuyant sur d'excellentes raisons, il n'y aurait peut être pas ... l'Indochine française aujourd'hui, soit dit sans désobliger personne" (*Avenir du Tonkin*, numéro 7951, 2 et 3 octobre 1922).

Par suite d'une propagande habile et puissante, les missionnaires ont fait accepter généralement en France et dans la colonie :

1) que le Tonkin et l'Annam sont habités par des populations très différentes les unes des autres, hostiles même, celle du Tonkin allant jusqu'à préférer la domination des étrangers à celle de la cour de Hué ;

2) que les lettrés et les mandarins sont des ennemis irréconciliables de la France et que ces derniers constituent une sorte d'aristocratie distincte du peuple et détestée par lui au point qu'il serait disposé à servir quiconque l'en débarrasserait ;

3) que le roi d'Annam exerce un pouvoir autocratique et que, par suite, c'est avec lui qu'il faut gouverner, qu'il faut même se servir de lui pour détruire les mandarins ;

4) que la cour de Hué n'est pas étrangère à l'état d'agitation dans le Tonkin et qu'il faut par conséquent la tenir bien en main afin de l'empêcher de diriger de loin l'action contre les Français.

Parmi ces idées, une seule est conforme à la vérité, celle concernant les lettrés : il est parfaitement vrai que ceux-ci sont les animateurs de la résistance. Les autres idées sont soit des demi-vérités soit des pures inventions. Et pourtant c'est sur ces idées-là que toute la politique coloniale française au Tonkin et en Annam fut édifiée de 1883 à 1891 et bien après<sup>12</sup>.

Le gouvernement colonial fut ainsi "orienté dès le début, puis constamment maintenu - consciemment ou non - par l'influence catholique sur la voie de l'assimilation tout d'abord, puis de la domination"<sup>13</sup>. Pour cela, on procéda, tout d'abord, avec acharnement à la destruction de la classe dirigeante qui, détentrice d'un pouvoir moral et religieux puissant sur le peuple, constituait l'obstacle principal à la pénétration française et catholique dans le pays.

Parmi les moyens employés pour détruire l'influence des lettrés, la diffusion du quoc-ngu fut considérée comme le moyen le plus efficace. D'après un rapport du résident supérieur au Tonkin, il y avait dans ce pays, en 1910, plus de 20.000 jeunes gens qui connaissaient le quoc-ngu. "Ce

---

<sup>12</sup> Voir Lanessan, *La colonisation française en Indochine*, Paris, Félix Alcan, 1895, p. 6

<sup>13</sup> P. Monet, *Français et Annamites. Entre deux feux*, Paris, 1928, p. 127.

dernier résultat seul, précise le rapport, est d'une grande importance au point de vue politique ; on peut dire que ce sont autant de familles qui échappent à la domination des lettrés<sup>14</sup>. Le gouverneur-général Klobukowski (1909-1911) décida qu'à côté du texte en caractères chinois des documents officiels destinés à la publicité, figurerait désormais un texte en quoc-ngu. Il en serait de même pour la correspondance habituelle entre les mandarins et l'administration française et autant que possible pour les communications faites par les mandarins à leurs administrés. Les registres de l'état-civil seraient tenus en quoc-ngu et en caractères chinois dans tous les villages où la présence d'habitants connaissant le premier système de transcription rendrait cette mesure aisément réalisable. Dans un an tous les employés de bureaux des mandarins qui ne seraient pas parvenus à lire et à écrire couramment le quoc-ngu seraient privés d'avancement. Enfin il serait tenu le plus grand compte dans les propositions d'avancement en faveur des chefs, sous-chefs de canton et de village, de la connaissance du quoc-ngu et du zèle apporté à répandre l'usage de cette écriture<sup>15</sup>.

Quant aux mandarins, les Français les remplacèrent peu à peu par leurs boys ou leurs interprètes dont le manque d'instruction, de prestige et de moralité fit détester davantage l'administration française de la population.

A la tribune de la Chambre des Députés, le socialiste Pressensé provoqua, au cours de la séance du 2 avril 1909, des exclamations parmi l'auditoire en faisant cette déclaration sur le mandarinat :

“Oui, les mandarins, c'est bien le même mot qu'autrefois, mais ce n'est plus la même chose. Le mandarin ne se recrute plus, à l'heure actuelle, comme il se recrutait jadis, et pour vous donner une idée de ce que sont souvent ces tribunaux de mandarins, je puis vous citer l'anecdote que racontait un observateur très impartial, très exact et très favorable aux choses de l'Indochine. Au cours d'un petit voyage dans un cercle de quelques lieus à proximité d'Hanoi, il avait rencontré un tribunal composé d'un ancien boy, c'est-à-dire d'un serviteur de résident ou de colon, promu à des fonctions judiciaires et d'autre part, deux anciens interprètes qui, après avoir eu quelques mésaventures avec leurs employeurs,

---

<sup>14</sup>Rapport politique, quatrième trimestre 1910, Archives du ministère de la F.O.M., A 20 (63) carton 10.

<sup>15</sup>Rapport du gouverneur général Klobukowski au ministre des Colonies, 24.8.1910, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (63) carton 10.

étaient devenus des juges au nom de la France. Voilà donc comment l'on recrute à l'heure actuelle ces mandarins !<sup>16</sup>.

Il y a beaucoup à dire sur les "mandarins" de cette époque. Pressensé avait raison de s'indigner de ce système bizarre en vertu duquel on maintenait les concours triennaux tout en supprimant leurs débouchés officiels. L'administration fut ainsi remplie "d'anciens interprètes enrichis par le vol et la concussion et des serviteurs que certains résidents récompensaient de leur zèle en leur faisant attribuer un grade dans le mandarinat"<sup>17</sup>. Incapables, par suite de l'ignorance de la langue vietnamienne d'administrer directement, les Français furent à la merci de ces interprètes, qui au nom de la France, exploitaient sans vergogne les populations. Le spectacle était particulièrement révoltant dans les tribunaux où l'on voyait des juges n'entendant que grâce à un truchement les dépositions faites devant eux, tandis que les justiciables ne comprenaient mot ni au jugement, ni à tout ce qui l'avait préparé. "En réalité, déclarait Pressensé, c'est la domination de l'interprète. Il n'est pas besoin d'avoir passé par le Levant pour savoir que la domination des interprètes, c'est le backchich, la corruption, c'est la tyrannie du petit tyran qui est infiniment pire que la tyrannie du grand tyran"<sup>18</sup>.

Paradoxalement, ces interprètes ne se montraient respectueux envers leurs maîtres ni ne se trouvaient bien traités dans la nouvelle administration. Là aussi, la situation était inquiétante.

"L'importance de cet organe essentiel à l'exercice de son pouvoir, déclarait le ministre des Colonies Messimy dans un rapport sur la politique indigène en Indochine, a paru jusqu'à présent échapper au gouvernement de l'Indochine. Insoucieux du recrutement des agents inférieurs, il a abandonné à la Mission, qui seule, sauf dans les grands centres, enseigne le français et le quoc-ngu, le soin de lui préparer des interprètes et de constituer leur mentalité. Dominés par l'influence catholique, ces derniers ont appris des missionnaires le dénigrement de nos institutions. De plus, intimement mêlés à la vie administrative et judiciaire de la colonie, ils se sont vite aperçu à la fréquentation incessante du fonctionnaire que celui-ci ne travaillait pas et pourtant ne pouvait pas se passer de leurs services. Faisant tout l'oeuvre utile, ils ont été

---

<sup>16</sup> Journal officiel, Débats parlementaires, 3.4.1909.

<sup>17</sup> *Avenir du Tonkin* (Article "Les Annamites et nous"), numéro 4480, 22.2.1910.

<sup>18</sup> Journal Officiel, Débats parlementaires, 3.4.1909.

choqués de voir qu'ils étaient infiniment moins bien rétribués que ceux qui ne produisaient rien. Respectueux de leurs chefs, ils ont été surpris de ne pas toujours les trouver respectables. Le mécontentement s'est accru lorsqu'ils ont constaté que, quel que fut leur effort, ils étaient toujours traités en parias et affectés aux emplois subalternes. Et l'estime première a disparu pour faire place à la désaffection"<sup>19</sup>.

Après avoir vogué à pleines voiles dans la voie de la domination et de l'assimilation, les Français s'aperçurent qu'ils allaient au hasard en pleine nuit dans un pays inconnu et hostile : ils faisaient le vide autour d'eux et suscitaient partout des mécontentements. Des voies s'élevèrent parmi les administrateurs les plus élevés pour réclamer la révision de cette politique qu'ils considéraient comme la cause des résistances chez les populations. Dès 1889, le résident-général Chavassieux avait reconnu les inconvénients de l'assimilation : "Notre nombre, disait-il, est minime au milieu des masses indigènes. Notre civilisation et notre religion sont sans affinité avec les leurs, tout nous sépare et les traditions du passé comme l'éducation nationale dressent devant nous une muraille séculaire infranchissable. L'instruction, autre moyen de pénétration, nous a coûté cher. Avons-nous pris la bonne voie ? Avons-nous entamé la surface ? Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour répondre non. Pour moi, je ne connais pas un annamite nouveau modèle dont nous puissions nous faire honneur "<sup>20</sup>.

Le gouverneur de la Cochinchine Rodier attribua les désordres qui augmentaient sensiblement dans son pays au système judiciaire importé de la France, système qu'on avait mis au lit de Procuste, coupant ou ajoutant pour les besoins de la cause, au hasard :

"Nous avons, déclarait-il dans son discours d'ouverture de la session du Conseil colonial du 30 juin 1905, imposé de toutes pièces à l'annamite un organisme complet, sans tenir aucun compte de ses aspirations, de ses coutumes, de ses moeurs et de ses besoins ... Le remède me paraît consister, non seulement dans une révision générale de toute la législation applicable aux indigènes, mais aussi dans la création ou plutôt dans le rétablissement de juridictions indigènes chargées de juger les crimes et les délits au-dessous

---

<sup>19</sup>Rapport Messimy, cité dans *Avenir du Tonkin* numéro 4478, 19.2.1910.

<sup>20</sup>Rapport du résident-général Chavassieux au gouverneur-général, 1.5.1889, Archives du ministère de la F.O.M., D 01 (7) carton 48.

d'une certaine importance, et qui seraient les plus nombreux<sup>21</sup>.

Un changement de politique s'avéra d'autant plus nécessaire que l'éveil de l'Asie avait donné une impulsion nouvelle aux mouvements patriotiques au Viet-Nam en leur offrant de nouvelles perspectives, de nouveaux espoirs. Les années qui suivent le passage de Doumer en Indochine marquent en effet un tournant important dans l'évolution du mouvement national vietnamien. La résistance armée à l'occupant français est pratiquement terminée. Mais des forces nouvelles se lèvent, de nouvelles idées cheminent et l'on envisage des formes d'action nouvelles. Certes, le milieu des lettrés continue à fournir de nombreux opposants au régime colonial, mais cette nouvelle génération des lettrés diffère sensiblement de la vieille école : elle a subi l'influence des récents événements en Chine et au Japon et celle des récentes transformations de la société vietnamienne.

En Chine, un vaste mouvement de réformes avait pris naissance sous l'influence de Kang-Yeou-Wei et Liang-Ki-Tchao. Ces réformistes réclamaient la suppression des concours littéraires, la réforme de l'enseignement, l'envoi d'étudiants, de missions d'étude en Amérique et en Europe, l'établissement d'un régime constitutionnel. Leurs idées se répandirent très vite au Viet-Nam, idées de liberté, d'égalité, de progrès, de civilisation, de réforme politique qui émerveillaient les lettrés vietnamiens de la nouvelle école. Ceux-ci lirent les traductions chinoises du *Contrat social*, de *l'Esprit des lois*, des écrits de Diderot et de Voltaire avec une telle admiration qu'ils en vinrent à placer Rousseau et Montesquieu "presque au même rang que Confucius lui-même"<sup>22</sup>. La révolution républicaine de 1911 et les idées de Sun Yat Sen nettement plus révolutionnaires que celles de Kang et Liang, agirent plus fortement encore sur leur esprit.

L'essor du Japon moderne et sa victoire sur la Russie en 1905 enthousiasmèrent l'Asie tout entière. Le prestige du blanc reçut un premier choc ; la suprématie européenne fut mise en doute. Les dirigeants du mouvement national vietnamien croyaient trouver dans l'exemple du Japon la supériorité de la technique moderne mondiale sur les "valeurs traditionnelles" de l'Asie.

Au sein de la société vietnamienne, une jeune bourgeoisie qui faisait sa

---

<sup>21</sup> Voir rapport du gouverneur-général p. i. au ministre des Colonies, 24.9.1905, A 20 (53) carton 9.

<sup>22</sup> Pham-Quynh, Nouveaux essais franco-annamites, Hanoi, 1938, p. 26.

timide apparition, croyait trouver dans les expériences chinoise et japonaise la solution pour son émancipation économique et politique. Confondant l'expansion économique avec l'objectif politique de l'indépendance, cette classe, avide d'évolution et de modernisme, n'était pas sans influencer les lettrés avec qui elle était en contact. Au pinceau et aux caractères chinois, ces derniers allaient préférer la plume et le quoc-ngu ; à la monarchie certains d'entre eux voulaient franchement substituer la république.

C'est en fonction de ces données que va se développer le mouvement national naissant du Viet-Nam moderne. On peut déceler plusieurs courants dans ce mouvement mais tous sont dominés par la volonté de modernisation, condition primordiale, pensait-on, pour préparer l'affranchissement du pays de la servitude.

L'un des courants, dirigé par Phan Boi Chau, lettré de Ha Tinh, visait à former au Japon de nouveaux cadres pour la future insurrection. Après son voyage en Chine et au Japon en 1902-1904, ce dirigeant influent créa dans ce dernier pays un véritable quartier général du mouvement d'indépendance. Cette création donna le signal d'un exode important d'étudiants et de jeunes intellectuels vers Tokyo.

Au Tonkin, le mouvement pour la rénovation intellectuelle fut assuré par une association, le Dong-Kinh Nghia-Thuc, fondée avec l'appui d'un autre dirigeant, Phan Chu Trinh. Des milliers d'élèves y suivirent des cours, donnés gratuitement ; les caractères chinois y furent remplacés par le quoc-ngu, l'étude des classiques confucéens par celle des penseurs modernes d'Orient et d'Occident.

En Annam, le mouvement de modernisation prit des formes plus populaires. Le mot d'ordre de "couper les chignons" fut largement suivi. Des coiffeurs improvisés et des volontaires parcoururent les campagnes.

En Cochinchine, de nombreuses sociétés secrètes se fondèrent, qui visaient aussi bien à l'enrichissement de leurs membres qu'à l'action politique. L'activité de Tran Thanh Chieu était caractéristique à cet égard. Chieu forma une société secrète affiliée au mouvement de Phan Boi Chau mais il fonda en même temps un groupement purement commercial qui contrôlait une usine de savon et deux hôtels. On comprend mieux cette curieuse interpénétration des objectifs politiques et des ambitions commerciales de la bourgeoisie saigonnaise en lisant le "projet



sur la société commerciale et nationale” : ce mémoire, venu de Tokyo, prévoyait de collecter des fonds dans tout le Viet-Nam, fonds qui seraient destinés “à la réforme de la civilisation et au développement de l’esprit national”, mais qui en même temps réservaient d’intéressants bénéfices aux souscripteurs<sup>23</sup>.

Ce vaste mouvement de modernisation et de rénovation intellectuelle était accompagné de troubles et de manifestations paysannes.

Le 27 juin 1908, l’empoisonnement d’une partie des soldats européens de la garnison de Hanoi confirmait les renseignements parvenus au commandement sur un complot d’insurrection dans cette province. La répression fut sévère. La commission criminelle, siégeant du 29 juin au 27 novembre 1908, prononça 18 condamnations à mort, 4 aux travaux forcés à perpétuité, 26 aux travaux forcés à temps, 10 à la prison.

Dans la même année, des manifestations puissantes contre les impôts eurent lieu partout en Annam : on demanda la suppression des corvées, des monopoles et le dégrèvement de l’impôt personnel ; les collecteurs de taxes furent maltraités et des notables attaqués.

La répression fut telle qu’elle provoqua à Paris, le 19 mars 1909, une interpellation du député socialiste de Pressensé. De nombreux lettrés, qui avaient pris part à ces manifestations pacifiques, furent exécutés, comme le grand lettré Tran Quy Cap à Hoi An.

Les successeurs de Doumer avaient pourtant rompu avec la méthode du proconsul et essayé d’appliquer une politique plus libérale afin d’apaiser les mécontents. Beau (octobre 1902-février 1907) avait proclamé le 28 mars 1905 que “l’heure est venue de substituer la politique d’association à la politique de domination. A cet effet, il avait procédé à une série de réformes considérables : ouverture à Saigon de cours de droit à l’usage des Vietnamiens instruits en vue de la création ultérieure, dans chaque canton, de tribunaux de paix indigènes ; relèvement des soldes des chefs de canton, huyen et phu en Cochinchine ; réintroduction de l’étude des caractères chinois dans les programmes des écoles cantonales et de village afin de permettre aux jeunes gens que l’enseignement français ne pouvait encore atteindre de ne plus négliger l’étude de la morale confucéenne et d’échapper à “l’état d’ignorance à peu près absolu qui est le lot de la ma-

---

<sup>23</sup> Chesneaux, ouv. cité p. 188.

jorité des habitants de la campagne cochinchinoise”<sup>24</sup> ; rehaussement du prestige des mandarins ; établissement d’organismes consultatifs (Chambre du Tonkin, Conseils de province) ; création de “l’université indochinoise” pour freiner l’émigration d’étudiants vers le Japon et pour rallier les élites bousculées par Doumer ; création de la “Mission permanente indochinoise en France” afin d’orienter les jeunes Vietnamiens avides de connaissance vers la France plutôt que vers le Japon<sup>25</sup> ; réorganisation de l’enseignement primaire et secondaire dans le sens d’un rapprochement de l’enseignement traditionnel et de l’enseignement “franco-annamite”, etc ...

Estimant que la résistance des lettrés provenait de ce qu’ils avaient été systématiquement réduits par le nouveau régime à l’état de chômage perpétuel, Beau leur avait offert, afin de les employer, des places dans l’enseignement primaire et secondaire ainsi réorganisé : il espérait, en leur fournissant un moyen honorable de gagner leur vie, diminuer le nombre de “lettrés réfractaires” et les familiariser avec des “conceptions nouvelles” et des “idées modernes”<sup>26</sup>.

Le successeur de Beau, Klobukowski (septembre 1908-janvier 1911), se déclarait, lui aussi, partisan de la politique d’association. Il avait d’ailleurs reçu du ministre Milliès-Lacroix, avant de partir pour l’Indochine, des instructions précises conçues dans ce sens et dont voici les lignes générales :

1) Dans l’ordre politique, on devait considérer que certaines fautes avaient été commises, particulièrement dans l’Annam, où l’on s’était à tort privé du concours des mandarins. C’est parce qu’ils avaient été lésés dans leurs légitimes espérances et dans leurs intérêts que ces fonctionnaires avaient parfois écouté les conseils des “fauteurs de troubles”. D’autre part, la déposition du roi Thanh Thai en 1907 par Beau et son remplacement sans formalités par son jeune fils Duy Tan avaient froissé les esprits et troublé l’opinion publique déjà travaillée par la propagande des “Annamites émigrés au Japon”. Le remède à la situation consisterait à reprendre les mandarins comme collaborateurs dans l’Annam.

---

<sup>24</sup>Rapport du gouverneur-général Beau au ministre des Colonies, 22.2.1906, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (54) carton 9.

<sup>25</sup> “C’est, à mon avis, écrit Beau, le meilleur, je dirai même le seul moyen de contrebalancer l’influence de nos rivaux en Extrême-Orient” Cf. Rapport Beau 7.2.1907, A 20 (54) carton 9.

<sup>26</sup>Rapport du 19.2.1908, A 20 (56) carton 9.

2) Dans l'ordre administratif une centralisation excessive avait été instituée. Klobukowski avait à opérer une décentralisation nécessaire.

3) Dans l'ordre financier, des monopoles avaient été instaurés, qui étaient odieux aux populations parce que leurs charges s'étaient énormément accrues et que la rentrée des impôts était parfois effectuée avec trop de rigueur. Ici aussi des réformes profondes devaient être accomplies - avec prudence et non sans certains délais toutefois, puisque le gouvernement général était lié par des contrats<sup>27</sup>.

Arrivé à Hué en octobre 1908, Klobukowski envoya ce télégramme au ministre des Colonies : "Conseil Régence et hauts mandarins me témoignent officiellement leur satisfaction de constater que mes premiers actes conformes à vos instructions indiquent retour à la politique de Paul Bert restée populaire dans toutes les classes du pays annamite"<sup>28</sup>.

Il avait, en effet, fait la veille, lors de sa réception à la cour d'Annam, une allocution qui semblait rassurer les dignitaires de la cour. Gendre de Paul Bert, quoi de plus naturel et de plus facile pour Klobukowski de rappeler le souvenir de son beau-père ? "C'est la troisième fois que j'entre officiellement dans ce palais, avait-il déclaré. J'y trouve le souvenir de Paul Bert, mon maître regretté, qui avait, dès le premier instant, compris l'âme annamite. Il avait commencé à en traduire les aspirations, dans son langage et dans ses actes, quand la mort est venue entraver la réalisation de ses nobles projets. Mais si l'homme a disparu, l'idée subsiste et c'est elle que je veux aujourd'hui interpréter et appliquer dans ce beau pays" ...<sup>29</sup>

Cette allocution fut suivie par une "proclamation du gouverneur-général aux habitants de l'Annam et du Tonkin", dans laquelle Klobukowski promettait des réformes tant sur le plan politique qu'économique et social : répartition plus équitable de l'impôt ; contrôle de l'emploi des journées de corvées, avec faculté de rachat ; suppression des monopoles ; affermissement de l'autorité des chefs et sous-chefs de canton, maires et notables avec responsabilité effective ; recrutement des mandarins entouré des plus sérieuses garanties ; respect de l'autorité et des prérogatives des mandarins avec amélioration de leur situation matérielle ; acces-

---

<sup>27</sup> *L'Action*, 21.8.1908, Article "Les instructions de M. Klobukowski".

<sup>28</sup> Dépêche télégraphique du 13.10.1908, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (113) carton 21.

<sup>29</sup> Allocution adressée par Klobukowski à l'empereur d'Annam, 12.10.1908, même référence.

sion élargie des indigènes à certaines fonctions ; suppression du principe de la responsabilité collective des villages en matière de contrebande . . . , et surtout respect des moeurs et des coutumes. “Je veillerai personnellement, précisait Klobukowski, au respect de vos rites, de vos moeurs, de vos traditions nationales, à la sauvegarde de vos intérêts individuels, qu’il s’agisse aussi bien des mandarins, des lettrés, que des gens du peuple ou des habitants des villes et de la campagne, à l’établissement, entre les hauts fonctionnaires français et indigènes, des rapports cordiaux basés sur des sentiments d’estime et de déférence réciproques”<sup>30</sup>.

Naturellement le gouverneur-général n’oubliait pas de terminer sa proclamation en conseillant aux populations de ne pas écouter les incitations des auteurs de trouble.

Bref, l’association était devenue le *leitmotiv* dans les instructions, les discours, les déclarations officielles des responsables de la politique coloniale en Indochine. On espérait que ce mot était assez séduisant pour rallier les mécontents.

Mais, à supposer qu’on voulût bien appliquer la politique d’association, pouvait-on le faire ? Pouvait-on imposer aux coloniaux et aux missionnaires cette politique qui leur répugnait ? Pour timide que fut le programme de Beau, celui-ci était en butte à l’opposition acharnée d’un milieu colonial profondément “indigénophobe”. Un incident survenu au Conseil colonial de la Conchinchine en 1904 est révélateur de l’état d’esprit de la société coloniale. Un conseiller vietnamien fut élu, cette année, à la vice-présidence, aussitôt le maire de Saïgon éleva une violente protestation “au nom de la majorité française de cette assemblée” contre “l’atteinte portée ici au prestige national par l’élection d’un membre non français de ce Conseil à un poste qui lui donne le pas sur nous tous”<sup>31</sup>.

Quand à l’organe des missionnaires, l’*Avenir du Tonkin*, dont l’influence était puissante sur la politique du gouvernement<sup>32</sup>, il mena une campagne systématique contre toute politique qui n’était pas celle de domination. Nous sommes ici par la force, c’est par la force que nous y resterons : telle fut sa doctrine.

---

<sup>30</sup> Même référence.

<sup>31</sup> Isoart, ouv. cité p. 211.

<sup>32</sup> P. Monnet, Français et Annamites ; Entre deux feux, p. 323.

“Il faudrait en finir une bonne fois avec cette politique de fraternité attendrie que l'on érige en France en formule de gouvernement colonial. Nous sommes ici, qu'on le veuille ou non, sans que les Annamites aient rien fait pour nous y appeler et tout, mentalité, coutumes, formation intellectuelle, creuse un fossé entre ce peuple et nous. Nous ne le comprenons pas et il y a longtemps, devant notre incohérence et nos sautes d'humeur, qu'il a cessé de chercher à nous comprendre. Et eussions-nous eu toujours, eussions-nous dans l'avenir une politique coloniale réglée et progressive, qu'il se dresserait toujours entre lui et nous le mur infranchissable de deux formations ataviques absolument dissemblables.

“Et puis, n'y aurait-il pas cela qu'il y aurait autre chose. Vouloir nous faire aimer des Annamites comme la sensiblerie métropolitaine ne cesse de nous y convier, c'est demander à l'Alsace de chérir la Prusse.

“Notre présence ici est, pour les indigènes, un pis-aller, que rend d'autant plus supportable le souvenir des dominations antérieures, et voilà tout. Malgré tous nos efforts, tous nos apitoiements, toutes nos embrassades, nos appels à la concorde et nos théories égalitaires, nous ne serons jamais autre chose, et il serait sage à nous de nous résigner purement et simplement à ce rôle ... Disons bien haut que nous y sommes solidement établis, parce que fortement armés et vigilents ...”<sup>33</sup>.

Développant à fond les thèmes de la supériorité de la race blanche sur la race jaune, de la culture occidentale sur la culture orientale, de la religion chrétienne sur les religions de l'Asie, le journal des missions en arriva à cette conclusion : pas d'association concevable entre un supérieur et un inférieur :

“Comment concevoir l'association du tuteur et du pupille ? Voilà des gens qui ne s'embarrassent pas de contradictions dans les termes et qui vous déclareront qu'elle peut se concevoir -le protecteur sous la dépendance du protégé, le tuteur relevant du pupille, le mineur de l'adulte ... On ne s'associe à part égale qu'entre égaux. Ce serait donc que la politique tant honnie d'assimilation devrait, si nous avions l'unique souci d'être vrais, précéder celle d'association. Quand l'Annamite sera, non seulement par un vernis d'instruction, mais dans l'intime de son être, pénétré de notre civilisation, il sera alors et seulement alors notre associé probable,

---

<sup>33</sup> *Avenir du Tonkin*, numéro 5170, 14.6.1910.

en complète égalité si l'on veut d'attributions et de pouvoirs ...  
[Jusqu'alors] nous devons diriger, ou nous abstenir"<sup>34</sup>.

Habilement préparée par une presse alarmiste, la réaction contre la politique de Beau atteignit son paroxysme avec les troubles de 1908 : la société coloniale organisa le 30 juin une manifestation violente devant le gouvernement général à Hanoi pour réclamer la fermeté gouvernementale. Portail et verrières cédèrent sous une poussée formidable, le jardin puis le perron furent envahis. L'exaspération de la foule ne se calma que lorsque Bonheure, l'intérimaire de Beau, promit que "prompte justice serait faite"<sup>35</sup>.

Cette agitation du milieu colonial amena le rappel définitif de Beau<sup>36</sup> et la nomination de Klobukowski. Malgré ses promesses solennelles de pratiquer la politique d'association, c'est, en réalité, la politique de force que celui-ci devait appliquer en Indochine. L'Université créée par Beau fut fermée, les étudiants se révélant bientôt d'actifs propagandistes pour le mouvement d'émancipation ; les assemblées représentatives et la direction de l'enseignement, autres initiatives de Beau, furent supprimées. L'ordre fut rétabli (et quel ordre !) mais le malaise politique subsistait. Sur le plan économique, vaines furent les tentatives de Klobukowski de réduire les bénéfices des sociétés françaises concessionnaires du monopole de l'alcool, mesure que les grands intérêts coloniaux firent rapidement avorter. L'attitude de Klobukowski provoqua des interpellations à la Chambre des Députés. Le cartelliste Violette, rapporteur du budget des colonies en 1911, 1912 et 1913, dénonça l'entente secrète entre la mission catholique, les grands intérêts coloniaux et le gouverneur général :

"Il faut d'abord se souvenir, déclarait-il, qu'en dehors de ses intérêts commerciaux, cette presse qui appartient presque tout entière à la Mission s'inspire de la défense des intérêts confessionnels les plus ultra-montains. J'ai déjà eu l'occasion dans mon premier rapport sur l'Indochine de montrer que cependant elle pouvait entrer en composition et en négociation avec le gouverneur général. Il semble, pour le moment, que les journaux s'attachent à jeter l'inquiétude, le trouble et le désarroi dans la population

---

<sup>34</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 8034, 11.1.1923

<sup>35</sup> L. Bonnafont, *Trente ans de Tonkin*, Paris, 1924, p. 245

<sup>36</sup> "Celui qui nous fit le plus de mal (en détachant les indigènes de notre cause) est certainement M. Beau, lequel crut que l'évolution s'opérerait toute seule" (*Avenir du Tonkin* numéro 4487, 2.3.1910).

européenne. Leur but est de chercher à accroître au détriment de l'autorité légale investie par le gouvernement républicain, certaines grandes puissances occultes qui, depuis de longues années, sont habituées à faire la loi en Indochine, grâce à la faiblesse des gouverneurs et qui, possédant dans ce pays des intérêts considérables, s'efforcent de se soustraire au contrôle et à l'autorité nécessaires du pouvoir légal<sup>37</sup>.

Le député socialiste Pressensé, exprimant son indignation devant les "singulières contradictions" entre les paroles et les actes de Klobukowski, estima que le problème de la substitution de la politique d'association à celle de domination se posait d'une façon plus urgente, plus pressante et plus menaçante que jamais :

"Je vous demande, disait-il, de ne pas infliger des déceptions [aux indigènes], de faire de notre empire de l'Extrême-Orient, non pas une domination maintenue exclusivement par la force, mais le commencement d'une association qui pourra se transformer ensuite ... Ce ne sera pas exclusivement sur la force, jamais sur l'injustice, sur l'exploitation systématique que l'on élèvera un édifice sûr et durable"<sup>38</sup>.

Un ordre du jour fut adopté après cette interpellation de Pressensé, et dans lequel, la Chambre "convaincue que la politique d'association est nécessaire au bien-être des populations et à la sécurité de nos possessions en Extrême-Orient", demandait au gouvernement de "modifier le régime fiscal économique et judiciaire de l'Indochine et de préparer graduellement et sagement une participation consultative des indigènes aux affaires publiques"<sup>39</sup>.

C'est le programme de réformes issu de ces préoccupations parlementaires qu'Albert Sarraut<sup>40</sup> fut chargé de mettre à exécution.

<sup>37</sup>Rapport de 1913. Il est intéressant de noter que ce même Violette, député cartelliste, anticlérical notoire, qui avait si justement critiqué l'action des missions catholiques en Indochine dans ses rapports, fut amené à présider, par ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie, la cérémonie d'érection à Alger de la statue du cardinal Lavignerie : il n'hésita pas alors à exalter, en excellents termes, la foi, la charité et le patriotisme du cardinal (*L'Avenir du Tonkin* numéro 8899, 5.12.1925).

<sup>38</sup>J.O. Débats parlementaires, 3.4.1909. Voir aussi interpellation sur la politique de Klobukowski, 22.2.1910.

<sup>39</sup>Ibid.

<sup>40</sup>A. Sarraut a fait deux séjours en Indochine (15.11.1911 - 4.1.1914 ; 22.1.1917 - 21.5.1919) interrompus par l'intérim de Van Vollenhoven et de Charles.

L'arrivée du nouveau proconsul en Indochine et la prise de possession de ses fonctions coïncidèrent avec les graves événements qui mettaient en Chine l'armée impériale aux prises avec les troupes recrutées dans les provinces soulevées contre la dynastie mandchoue. Déjà, à son passage à Singapour, il avait assisté aux manifestations enthousiastes par lesquelles les Chinois habitant cette populeuse cité accueillirent les premiers succès des armées républicaines, prélude de l'avènement du régime nouveau. Tous les Chinois de Singapour, presque tous originaires des provinces du Sud de l'Empire, avaient, sans distinction de classe, fait couper leur natte, rompant ainsi, par cet acte symbolique, tout lien de soumission à la dynastie régnante et pavoisé leurs maisons aux couleurs de la révolution. Il devait retrouver, deux jours après, les mêmes manifestations et le même état d'esprit parmi la population chinoise de Saïgon et de Cholon qui venait d'envoyer son adhésion aussi unanime que solennelle aux représentants provisoires du gouvernement républicain à Canton.

Les événements qui, au cours du dernier trimestre de 1911, avaient apporté de si grandes modifications à la situation politique en Extrême-Orient, ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion en Indochine, et tandis que les pays de civilisation hindoue : Laos et Cambodge, n'étaient guère touchés par le contre-coup de la commotion qui bouleversait le monde chinois, le Viet-Nam et principalement les provinces du Nord-Annam, y furent très sensibles. Certes le peuple ne manifestait aucune curiosité pour des événements dont il ne pouvait comprendre la portée, ces événements n'intéressant que la classe instruite : les nouvelles de la Révolution répandues d'abord parmi l'élément chinois se propagèrent rapidement dans la partie la plus éclairée de la population urbaine, puis jusque chez les lettrés des campagnes. Cependant il était certain que dans un avenir plus ou moins rapproché, l'état d'esprit général de la population se trouverait modifié par la crise que traversait l'Empire voisin.

Comment prévenir les répercussions en Indochine de la Révolution chinoise ? Selon Sarraut, il n'y avait qu'un seul moyen : c'était de prendre la direction du mouvement de la modernisation en le canalisant.

“On peut d'ores et déjà, disait-il, prévoir que la Révolution chinoise va fortifier en Indochine l'idée nationaliste et les aspirations du peuple vers le progrès. Il importe que cette évolution soit dirigée par nous, car, si elle se produisait en dehors de notre contrôle, elle constituerait un danger sérieux pour notre domination



... La Cochinchine, déjà très évoluée, paraît être arrivée à un état d'équilibre relativement stable ... C'est donc principalement en Annam et au Tonkin que nous devons nous efforcer de canaliser le courant des idées nouvelles<sup>41</sup>.

Sur quelle classe allait-on s'appuyer pour lutter contre l'action du parti de Cuong De et de Phan Boi Chau ? Sur "les éléments loyalistes de la classe supérieure", répondait Sarraut, c'est-à-dire sur les mandarins et les "indigènes francisés". Privilégiés, les premiers étaient généralement conservateurs et s'appuyaient sur les Français pour maintenir leur autorité et leur prestige. Quelques-uns étaient accessibles aux idées modernes et "constituaient alors pour nous d'excellents auxiliaires". Parlant français et fréquemment en contact avec les Français, les seconds (secrétaires, interprètes, médecins, etc) manifestaient publiquement leur loyalisme et leur dévouement à la cause française<sup>42</sup>.

Quelle arme fallait-il utiliser pour faire la conquête définitive de l'Indochine ? Aucune arme n'est plus efficace que l'enseignement. "La réforme de l'enseignement est un des moyens les plus efficaces qui soient à notre disposition pour agrandir notre influence en ce pays et libérer la population de la quasi servitude intellectuelle et morale où elle se trouve encore vis-à-vis de la Chine. C'est seulement en développant l'enseignement du français et de l'annamite et en assignant d'étroites limites à la culture chinoise traditionnelle que nous pourrons asseoir fortement ici notre autorité et rester les maîtres des destinées de ce pays. Il importe que les idées modernes parviennent aux Annamites par notre intermédiaire. Or, actuellement la civilisation occidentale ne leur est guère connue que par de mauvais manuels chinois qui représentent nos actes et nos institutions d'une manière inexacte et souvent défavorable. Si cette situation se prolongeait, elle aboutirait aux pires malentendus. La Chine a acquis et conservé une énorme influence dans ce pays en y répandant sa langue et sa littérature. C'est par la langue et la littérature françaises que nous ferons la conquête morale de l'Empire d'Annam"<sup>43</sup>.

Sarraut va donc réorganiser l'enseignement public : primaire, complémentaire, professionnel et secondaire, le lycée de Hanoï reçoit des élèves vietnamiens, l'Université est rétablie en 1917.

---

<sup>41</sup> Rapport du gouverneur général A. Sarraut au Ministre des Colonies 6.3.1912, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (65) carton 10.

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> Ibid.

Dans le but de combattre la propagande anti-française dans la population, Sarraut entreprend des réformes dans le sens de l'association. Le Conseil Supérieur placé auprès du gouverneur général par Doumer devient "Conseil de gouvernement" et reçoit cinq notabilités indigènes. L'Annam est doté d'une chambre consultative et des conseils provinciaux ; ceux existant au Tonkin sont réorganisés en élargissant le collège électoral. "Actuellement, explique-t-il, le peuple est représenté par des agents élus. En faisant jouer à ces représentants, principalement aux chefs de canton, un rôle de plus en plus important, en les consultant sur toutes les questions qui les intéressent nous gagnerons peu à peu la confiance de la masse paisible et laborieuse et nous trouverons des concours dévoués là où nous n'avons rencontré jusqu'ici qu'une indifférente résignation"<sup>44</sup>.

Notables des communes et mandarins des provinces, ces précieux auxiliaires de l'administration française, continueront de jouer ce rôle jusqu'en 1945.

La politique "libérale" de Sarraut se heurte immédiatement à l'opposition des milieux coloniaux. Quelques Français profitent des attentats de 1913 pour attaquer le gouvernement général. Deux cents d'entre eux réunis à Saïgon le 30 avril protestent "contre la continuation de cette politique néfaste". De violentes campagnes sont menées contre Sarraut par le riche colon de Montpezat, délégué de l'Annam au conseil supérieur de la colonie et homme-lige des missions<sup>45</sup>. Lorsque, à la veille de la guerre, Sarraut envisage la possibilité pour les vietnamiens de servir comme officiers dans l'armée française, de Montpezat écrit :

"Ou bien les Annamites seront dignes des officiers français et alors ils en auront l'idéal et cet idéal serait on n'en peut douter de chasser l'envahisseur de la patrie, de libérer le sol national. Et alors le premier et le plus noble souci des officiers annamites serait de nous jeter à la mer. Ou bien ces gens-là se contentent de leur solde, des honneurs de leur situation, de la joie de porter un brillant uniforme et alors ils auraient une âme de boy et je n'en veux pas comme officiers de l'armée française"<sup>46</sup>.

Cette déclaration a tout de même le mérite d'exprimer une vérité : en-

---

<sup>44</sup> Ibid

<sup>45</sup> Rapport du gouverneur général Klobukowski au ministre, 10.8.1908, Archives du ministère F.O.M. A30 (113) carton 21.

<sup>46</sup> Cité par Isoart, ouv. cité, page 213.

nemis ou vils serviteurs, tels sont les produits du régime colonial au Viet-Nam.

L'*Avenir du Tonkin* se joint aux colons<sup>47</sup> et aux puissances capitalistes et financières pour attaquer la politique de Sarraut. Pendant dix-neuf mois, de novembre 1911 au 27 juin 1913<sup>48</sup>, le journal des missions se livre à des critiques d'une violence inouïe à l'égard du nouveau maître de l'Indochine et de son secrétaire général, Van Vollenhoven. Sarraut s'y voit qualifier de "saltimbanque" et Vollenhoven d'"incapable vaniteux et autoritaire" : le choix de ces deux personnages ne constitue rien moins qu'un "véritable défi aux Français de la colonie", qu'une "étincelle qui détermina l'incendie"<sup>49</sup>.

Les critiques de l'*Avenir* sont axées sur trois points essentiels : la modération du gouvernement, la politique d'association, la réforme de l'enseignement.

La modération est, aux yeux de l'*Avenir*, la pire des politiques. Dans cette contrée où la "bienveillance, exempte de fermeté, est prise pour de la faiblesse, la générosité considérée comme une manifestation de la crainte", le "vent de clémence qui souffle depuis quelques années" ne peut qu'augmenter les dangers :

"Cette politique imbécile causa la mort de Francis Garnier et de milliers de chrétiens, celle de Henri Rivière et enfin celle de trop nombreux Français, puis l'impunité de Hoang-Hoa-Tham amena le complot de juin et les sourdes menées actuelles. Nous avions autrefois à lutter contre la cour de Hué et les mandarins ; désormais nous avons en outre contre nous une nouvelle catégorie d'adversaires, formant ce que l'on pourrait appeler le Tiers-Etat annamite et comprenant les faux-savants, les primaires locaux, certaines classes d'interprètes et de scribes, d'anciens boys enrichis : tous, plus ou moins molestés par les mandarins, jalouent ces derniers qu'ils envient et aspirent à remplacer, tout comme les bourgeois de 1789 : robins de tribunaux, avocats, marchands, petits employés, tous gens s'étant plus ou moins frottés aux classes privilégiées se montraient désireux de se substituer aux nobles,

---

<sup>47</sup> Le directeur du journal, Marc Dandolo, et son état-major sont d'ailleurs de riches colons.

<sup>48</sup> A cause des événements graves qui viennent de se produire en Chine, l'*Avenir* consent une "trêve" au gouverneur général le 24.7.1912. "Toutefois, précise-t-il, si je consens une trêve, c'est que je veux me montrer conciliant sans être dupe".

<sup>49</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5185, 1 et 2.7.1912

parce que en bien des cas, le roi leur avait refusé cette savonnette à vilain qu'était un titre"<sup>50</sup>.

La modération doit être moins une vertu qu'une politique, "ce qui veut dire qu'il ne faut pas en faire un usage maladroit : la modération devient alors de la faiblesse". Il ne faut pas croire tout obtenir par la seule modération "quitte à devoir par excès de vertu recourir ensuite à la force"<sup>51</sup>. Et l'*Avenir* conseille à "ces messieurs du monde politique métropolitain" d'étudier les leçons du passé pour se convaincre que "chaque période de troubles, de dure et sanglante répression a toujours été précédée d'une ère de sentimentalisme niais presque exagéré"<sup>52</sup>.

La politique de pénétration et d'association, "ces émoullents inventés dans les pharmacopées ministérielles"<sup>53</sup>, est une chimère : "vouloir se faire aimer des Annamites, c'est demander aux Alsaciens-Lorrains de chanter les louanges de l'Allemagne ; toutes les hypocrisies de langage et d'attitudes ne changeront rien à la chose"<sup>54</sup>. L'esprit de domination, la prétention de la supériorité de la race européenne, la volonté de maintenir l'indigène à l'état de primaire, d'employé servile, tout cela se dégage dans chaque article, chaque phrase de l'*Avenir*. Et lorsque Sarraut, pour essayer de rallier les élites vietnamiennes, promet dans ses discours de les faire entrer dans certaines fonctions de l'administration, l'*Avenir* exprime son mépris pour les Vietnamiens en ces termes ironiques :

"Mais, peu importe : la politique nouvelle est toute pour les assimilés qu'on naturalisera peu à peu, pour en faire des magistrats d'abord, puis des administrateurs, comme cela s'est déjà vu en Afrique. Et dans quelques années, il n'y aura même plus de raisons pour ne pas choisir, parmi les indigènes nos résidents supérieurs, nos secrétaires généraux et notre gouverneur-général en personne. Quant à l'armée, suivant les rêves du général Pennequin, elle sera entièrement indigène et commandée par des officiers indigènes. Alors que restera-t-il de français dans le Protectorat ? Peut-être quelques soldats européens pour servir d'ordonnances à Messieurs les officiers indigènes"<sup>55</sup>.

---

<sup>50</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5299, 14.9.1912.

<sup>51</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5150, 22.5.1912.

<sup>52</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5299, précité.

<sup>53</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5150, 22.5.1912

<sup>54</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5192, 11.17.1912

<sup>55</sup> *Avenir du Tonkin*, 21.10.1912.

Ou bien :

“Sur tous les tons on nous répète : principes de Confucius, armée annamite, corps de fonctionnaires annamites, la terre aux Annamites, le commerce, l’industrie aux natifs etc ... Dans ces conditions, une solution unique s’impose : liquidons les colonies, allons-nous en, laissons la place à des plus habiles ou transformons nos possessions en autant de pachaliks héréditaires à l’usage des parlementaires influents et de leur famille”<sup>56</sup>.

Toujours d’un ton ironique, l’*Avenir*s’en prend à la réforme de l’enseignement secondaire entreprise par Sarraut. A propos de l’admission d’un certain nombre d’élèves vietnamiens dans le lycée français de Hanoi, l’*Avenir* écrit :

“Né de la conjonction de deux esprits, le néo-français, et le néo-indochinois, d’un prince de l’Université française<sup>57</sup> et d’un prince de la cour d’Annam<sup>58</sup>, [cet enseignement secondaire] est un métis. Seulement, comme chez tout métis qui se respecte, l’élément annamite a pris le pas sur l’élément français, le ông hoàng<sup>59</sup> a primé le licencié. Et c’est pour cela que, dorénavant, les élèves indigènes seront admis, dans toutes les classes du collège P. Bert, au même titre que les élèves français. Faveur insigne pour nos enfants que de coudoyer au collège l’élite de la société indigène, tous les petits Hai, Ba, Bon, Nam et Sau du Tout-Tonkin annamite”.

Et de conclure par cette phrase de Pierre Mille : “En Indochine un jaune ne doit pas être traité comme un blanc. C’est la sagesse et la politique qui le veulent”<sup>60</sup>.

Mais ce que l’*Avenir* reproche surtout à Sarraut, dans le domaine de l’enseignement, c’est d’avoir appliqué au Viet-Nam le même programme qu’en France et inculqué aux jeunes Vietnamiens les idées de 1789. En d’autres termes, Sarraut, voulant assimiler les Vietnamiens par la langue et la littérature françaises, leur fait aimer la France révolutionnaire,

---

<sup>56</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5354, 20.11.1912.

<sup>57</sup> Il s’agit de Gourdon, chef du service de l’enseignement.

<sup>58</sup> C’est à dire Sarraut.

<sup>59</sup> le prince

<sup>60</sup> *Avenir du Tonkin*, numéro 5214, 7.8.1912.

la France de la Déclaration des Droits de l'Homme, et non la France chrétienne<sup>61</sup>.

L'influence des idées de 1789, le déclin de la morale confucéenne chez les jeunes, l'absence de la morale chrétienne dans les écoles, voilà, selon *l'Avenir*, tant de menaces qui risqueront d'ébranler la domination française :

“Nous sommes ici en pays conquis où nous avons la prétention d'implanter notre civilisation. Pour cela, par nos exemples, par nos actes, par nos enseignements, nous tendons d'abord, et trop souvent, à détruire ce qui reste de l'éducation confucéenne. Et celle-ci détruite, que mettons-nous à la place ? ... Un fatras mal digéré de lettres et de sciences, de théories à la Jean-Jacques dont nos élèves, le plus souvent, ne prennent que l'essence révolutionnaire et la philosophie matérialiste et jouisseuse ...

“Dans un autre ordre d'idées -qui touche à la politique- la première leçon de mémoire que nous donnons aux jeunes Annamites soumis à nos méthodes scolaires, c'est d'apprendre la déclaration des droits de l'homme - “les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit” - qui exalte en eux le désir de la liberté complète, sans tutelle ; nous leur donnons à admirer les “grands ancêtres” dont les mains sont rouges de sang versé ; nous leur apprenons que s'il est un devoir sacré, c'est de résister à l'oppression.

“Nous leur enseignons tout cela, en même temps que nous négligeons le frein moral et que nous anémions le régime répressif ; et nous nous étonnons que nos protégés, moins bien instruits encore que les petits Français dans la connaissance du bien et du mal, succombent comme ceux-ci aux tentations de la vie, volent, tuent et parfois se révoltent au nom de la liberté : cette naïveté nous

---

<sup>61</sup> En réalité il n'en est rien. Nous savons qu'avant même l'arrivée de Sarraut au Viet-Nam, le pays a été inondé des oeuvres de Montesquieu, de Rousseau, de Diderot, de Voltaire ... Ces oeuvres ont été traduites de l'allemand et présentées au public vietnamien par les lettrés réformistes chinois, notamment par K'ang-Yeou-Wei dont l'influence a été énorme sur les lettrés vietnamiens. Estimant que les écrits de K'ang sont “tendancieux” et imprégnés d'influence allemande, Sarraut, pour combattre cette influence allemande et implanter l'influence française parmi les élites vietnamiennes se propose de faire remplacer les écrits de K'ang par de nouveaux écrits rédigés d'une manière plus favorable aux Français. A cet effet, il crée, par l'intermédiaire de Pham-Quynh, son collaborateur fidèle, la revue Nam Phong, dont le but est inscrit dans le sous-titre : “L'information française ; la France devant le monde ; son rôle dans la guerre des nations”. Nam Phong, organe de la propagande française, bénéficie d'une subvention mensuelle de 400 piastres et est placé sous le contrôle du chef du bureau politique du gouvernement général, Marty.

sied mal, vraiment”<sup>62</sup>.

En résumé, qu’a fait M. Sarraut depuis son arrivée en Indochine ?, se demande l’*Avenir*. “Il a détruit ce qui existait sans savoir ce qu’il mettrait à la place et c’est tout”<sup>63</sup> . . . Toute l’oeuvre du gouverneur général actuel et ses collaborateurs se résume en ceci : des mots, des mots et souvent de mauvais mots, ce qui est peu pour les maux dont souffre l’Indochine”<sup>64</sup>.

Domination et association, ce ne sont en définitive que deux faces d’une même carte. On emploie le bâton ou la carotte selon les circonstances. Mais dans toutes les circonstances l’assimilation reste le fond de la conception coloniale française. On rejette parfois le mot avec horreur, il est assez souvent condamné par la mode, mais on s’est bien gardé de toucher à la chose et à chaque instant on voit réapparaître cet instinct qui pousse les Français à modeler les peuples colonisés à leur image.

3) Le troisième point que nous avons essayé de démontrer dans cette étude est que les missionnaires européens ont introduit au Viet-Nam, terre de tolérance religieuse, l’intolérance et le fanatisme si étrangers à ce peuple jusque-là.

Nous avons essayé d’analyser les aspects socio-économiques de l’implantation du christianisme au Viet-Nam au XIX<sup>e</sup> siècle. Les missionnaires avaient tout d’abord tenté, comme ils l’avaient fait en Chine et au Japon, d’implanter leur religion dans la “haute société” vietnamienne : la cour, la famille royale, les milieux mandarins. Les annales des missions font état avec fierté de la conversion d’une princesse à la cour de Trinh Trang, mais sauf ce cas unique, les missionnaires avaient complètement échoué dans leur tentative : le monde des mandarins et des lettrés était imperméable à la nouvelle doctrine. Par contre, les missionnaires trouvèrent un terrain particulièrement favorable à leur propagande chez les paysans du Tonkin qui, misérables et accablés d’injustice, étaient prêts à suivre quiconque leur apporterait des promesses de justice et de bonheur. Les missionnaires furent d’autant plus favorisés dans leurs efforts que le bouddhisme, tombé en décadence depuis le règne des Lê par suite de la reconnaissance du confucianisme comme doctrine officielle de l’Etat, était incapable de se relever et de prendre la direction des mouvements de paysans, bien qu’à la tête de ces jacqueries paysannes se trouvaient très

---

<sup>62</sup> *Avenir du Tonkin*, numéro 5429, 26.2.1914.

<sup>63</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5192, 11.7.1912.

<sup>64</sup> *Avenir du Tonkin* numéro 5188, 5.7.1912.

souvent des bonzes bouddhistes et que cette religion populaire servît de cadre au mécontentement social face au confucianisme officiel, gardien de l'ordre établi<sup>65</sup>.

Les missionnaires eurent donc toutes les chances d'obtenir des résultats importants sur ce front : état de révolte chez les paysans, agonie du bouddhisme, tolérance religieuse chez les populations. Nulle part en Asie, sauf peut-être en Chine, où les conditions économiques, sociales et religieuses ressemblaient singulièrement à celles du Viet-Nam, le travail des missionnaires européens ne fut plus facilité et couronné de tant de succès. Partout en effet le christianisme se trouva immobilisé par des résistances invincibles des religions nationales : hindouisme en Inde, shintoïsme au Japon, bouddhisme au Laos et au Cambodge. Seuls les pays confucéens - Chine et Viet-Nam - témoignèrent des progrès rapides de la nouvelle religion venue de l'Occident.

Des paysans révoltés, les missionnaires ont fait des catholiques fanatiques, se refusant à reconnaître toute autre autorité que celle de leurs directeurs spirituels et tout royaume autre que celui de Dieu. Se réunissant dans des communautés à part, ils formaient des Etats dans l'Etat, dans lesquels ils avaient leurs propres lois et un mode de vie particulier. Poussés et soutenus par les missionnaires, qui, avec l'établissement de la domination française, étaient devenus des hommes tout puissants, ils refusaient de payer l'impôt et d'obéir aux ordres des mandarins, et provoquaient d'innombrables démêlés avec leurs voisins non-chrétiens dont ils voulaient accaparer les terrains.

Il faudrait un livre entier pour exposer le prosélytisme à outrance pratiqué par les missionnaires au Viet-Nam, les tendances envahissantes et l'attitude arrogante et tyrannique des prêtres indigènes et leurs ouailles dans les villages mixtes<sup>66</sup>. Nous nous bornerons à citer ici quelques exemples des plus typiques qui nous feront mieux comprendre ce dangereux esprit de guerre intestine que les missionnaires ont introduit parmi une population éminemment pacifique.

Se considérant comme spécialement protégés par le gouvernement, catholiques anciens et nouveaux se croyaient tout permis, et, sûrs de l'appui qu'ils trouvaient près de leurs missionnaires, se livraient à des méfaits

---

<sup>65</sup> Chesneaux, pp. 33 et 60.

<sup>66</sup> Cf. rapports de Brière, Résident sup. d'Annam, au gouverneur général 24.8.1896, 16.9.1896. Archives du ministère de la F.O.M., A20 (43) carton 8.



qui étaient de véritables actes de rébellion contre l'autorité régulière. Voici un fait qui se produisit dans la province de Hué, au détriment d'un des plus hauts personnages de la cour, Truong Quang Dang, quatrième régent.

Un vieux règlement somptuaire, déjà tombé en désuétude, portait que le bois de *lim* devait être employé exclusivement à la construction des palais et édifices royaux, et l'usage pour les constructions privées en était interdit pour les Vietnamiens de tout rang. Quelques chrétiens, se targuant de ce règlement suranné, circulèrent dans les villages, entrèrent dans les maisons riches se prétendant envoyés par la Cour pour punir les propriétaires dont les maisons étaient construites avec cette essence. Ceux-ci, bien que convaincus que ces individus n'avaient aucune mission officielle, préférèrent leur donner quelque argent pour s'en débarrasser, et ceux-ci allèrent continuer ailleurs leurs tentatives de chantage. Ils se présentèrent un jour dans une maison appartenant à Truong Quang Dang et le mirent en demeure de la démolir. Ce haut mandarin, sachant que s'il tentait de les faire arrêter, il s'exposerait lui-même à des accusations calomnieuses, où l'on chercherait à démontrer par son passé, ses dispositions hostiles au gouvernement du protectorat, préféra éviter tout ennui et les éloigna en leur donnant la modique somme de cinq piastres. Divers parents de la reine, mère de Tu-Duc, assez nombreux aux environs de Hué, eurent également à souffrir de ces extorsions par intimidation<sup>67</sup>. Les hauts mandarins qui voyaient "la mission catholique régner en dominatrice dans ce pays"<sup>68</sup> n'osèrent pas manifester leur mécontentement.

Si les plus hautes personnalités de la Cour préféraient se résigner à cette attitude envahissante des catholiques - qui se considéraient comme des sujets de leurs missionnaires et non comme des sujets du roi<sup>69</sup> - comment les petits fonctionnaires des préfectures avaient-ils le courage d'affronter les provocations des missionnaires et des prêtres indigènes ? Aussi des querelles de terrains entre catholiques et non catholiques se produisaient chaque jour et les phu et les huyen n'osaient prendre de décision en faveur de ces derniers, victimes de la convoitise démesurée des missionnaires.

---

<sup>67</sup> Rapport du résident sup. Brière au gouverneur-général, 5.11.1896, Archives du ministère de la F.O.M., A 20 (43) carton 8.

<sup>68</sup> Rapport du gouverneur-général Beau au ministre des Colonies, 17.12.1907, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (54) carton 9.

<sup>69</sup> Rapport du résident supérieur p.i. de l'Annam, 18.8.1887, Archives centrales de l'Indochine, G.G. 10508. Les mandarins hostiles aux chrétiens étaient immédiatement déplacés ou révoqués. (cf. rapport du gouverneur général Picquet, 2.9.1889, A 20 (34) carton 7 : révocation d'un gouverneur de province)

Ceux-ci n'hésitaient même pas à ordonner l'arrestation des propriétaires des terrains qui étaient ensuite mis au carcan, frappés, torturés jusqu'à ce qu'ils consentissent à signer l'acte de cession d'une mare ou d'une rizièr<sup>70</sup>.

A l'époque de la moisson, ces abus se renouvelaient périodiquement. Non contents de glaner, de véritables bandes en arrivaient à piller des récoltes presque entières. Ils ne se contentaient pas de ramasser seulement les épis laissés par les moissonneuses, mais enlevaient les gerbes au fur et à mesure qu'elles étaient liées. Les propriétaires laissaient faire et n'osaient réclamer, car les autorités communales et les mandarins d'ordre inférieur, de crainte de difficultés avec les missions, refuseraient de les écouter<sup>71</sup>.

Les catholiques profitaient aussi du moment des récoltes pour essayer d'obtenir satisfaction, de façon illégale, dans leurs divers litiges. Ils étaient soutenus dans cette voie par leurs missionnaires et surtout encouragés par les curés indigènes. A peu près sûrs de l'impunité grâce à cet appui et à l'esprit d'indécision des mandarins, ils cherchaient à faire établir en règle juridique, en véritable doctrine, un usage auquel les indigènes n'avaient recours autrefois que dans de très rares circonstances et à leurs risques et périls. Cet usage consistait à louer des gens pour rester couchés en suppliants (*nam va*) dans les terrains contestés, ou dans la maison des gens avec lesquels ils étaient en procès. Leur prétention était d'obliger les mandarins à se transporter sur les lieux chaque fois qu'ils avaient ainsi payé quelqu'un pour faire *nam va*, ou, ce qui était plus grave, de procéder par violence à l'enlèvement de la récolte avant que la justice n'eût encore statué sur le différend. Ce sont ces procédés qui, trop fréquemment employés par les catholiques au moment des récoltes, devenaient une cause perpétuelle de troubles et de désordres. "Il est bien certain qu'ils n'oseraient pas se livrer à de semblables manifestations, ni commettre de semblables actes de dépradation, se livrer en un mot à un véritable chantage auprès de la population intimidée, s'ils ne se sentaient pas couverts par l'influence de certains missionnaires français qui ont le plus grand tort de les écouter et de les croire sur parole"<sup>72</sup>.

---

<sup>70</sup> Voir rapport du résident de France à Vinh 22.4.1891 et rapport du gouverneur-général p.i. Bideau 29.5.1891, Archives du ministère de la F.O.M., A 20 (35) carton 7.

<sup>71</sup> Rapport du résident supérieur de l'Annam, 5.11.1896, précité.

<sup>72</sup> Rapport politique de novembre et décembre 1896 du résident supérieur de l'Annam. Archives du ministère de la F.O.M. A 20 (48) carton 8.

Voici encore quelques faits à l'appui :

Un missionnaire ayant en sa possession les titres de propriété d'un riche paysan condamné à la prison et à la confiscation de ses biens, refusa de les rendre à l'autorité locale qui les lui réclamait. Au moment de la récolte, les catholiques incités par ce missionnaire essayèrent de faire la moisson de ces rizières dont le village avait le séquestre en exécution du jugement. Résultats : rixes et batailles<sup>73</sup>.

Un autre missionnaire bien connu par son avidité et son amour pour tout ce qui touchait à la possession du sol, inspirait une telle terreur que les paysans non-catholiques évitaient avec soin de se trouver sur son chemin et s'écartaient précipitamment quand ils l'apercevaient<sup>74</sup>.

Un autre encore intervint dans une affaire de contrebande d'opium en empêchant un témoin de comparaître devant le tribunal indigène. Ses catéchumènes, compromis dans une autre affaire, cherchèrent, pour se soustraire aux poursuites dont ils étaient l'objet, un refuge à la Mission où ils jouissaient d'un véritable "droit d'asile"<sup>75</sup>.

On n'en finirait pas de citer des faits analogues. "Ces incidents, écrit Brière, résident supérieur de l'Annam, sont caractéristiques et démontrent assez clairement quelle part il faut attribuer à l'influence personnelle et directe des missionnaires sur les catholiques. Car les procédés de la Mission, sa ligne de conduite générale, restent uniformes et partout les mêmes"<sup>76</sup>.

Un vent de prosélytisme à outrance soufflait dans toutes les chrétientés, les conversions se faisaient rapides, nombreuses, quelquefois en masse. Cependant ces nouvelles conversions portaient, à de rares exceptions près, sur des gens que des embarras pécuniaires, ou d'autres raisons peu recommandables, poussaient dans un but d'intérêt personnel, à embrasser la nouvelle religion. Les missionnaires et les prêtres indigènes étaient surtout appréciés d'après le nombre de conversions obtenues ; aussi se montraient-ils peu scrupuleux sur le choix des moyens<sup>77</sup>.

---

<sup>73</sup> Ibid.

<sup>74</sup> Ibid.

<sup>75</sup> Rapport politique de novembre et décembre 1896 du résident sup. de l'Annam, Archives du ministère de la F.O.M., A20 (48) carton 8.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Rapport du résident supérieur Brière, 5.11.1896, précité.

Nous choisissons deux exemples des plus typiques :

Au moment des troubles, le chef du canton de Thuong-Loi (Ha-Tinh) fut assassiné par des "rebelles" dans sa maison. Les notables qui n'avaient rien fait pour s'opposer à l'entrée des "rebelles" dans les villages, cherchèrent naturellement à échapper au châtimeut qui les attendait. Un tiers environ des habitants se convertit, et grâce à l'intervention de la Mission, le village fut épargné. Malgré les efforts des missionnaires, le reste de la population ne voulut pas embrasser la religion catholique. Voyant ses efforts inutiles, le Père Magat qui dirigeait les chrétientés du huyen de Thach-Ha voulut au moins avoir sa part des trois pagodes du village. Il donna alors l'ordre aux chrétiens d'en démolir deux et d'abattre les arbres qui les entouraient, les matériaux devaient servir à construire une église et une maison pour le catéchiste. Le huyen ne s'opposa pas à cette oeuvre de destruction ordonnée par les missionnaires et la légitima même par un jugement<sup>78</sup>.

L'affaire suivante est racontée par le résident de Vinh dans une lettre datée du 22 avril 1891 et adressée à Mgr Pineau, vicaire apostolique du Tonkin méridional :

"Nous nous rendimes de Luong à Yen-Trach le mardi 31 mars. A une demi-heure de Luong les habitants du village de Kim-Lien nous attendaient sur la route et me remettaient en pleurant leurs plaintes contre le R.P. Klingler.

"Une fort belle pagode datant de plus d'un siècle, située sur le bord de la route, avait été pallissadée l'année dernière et depuis ce moment était transformée en poste catholique. Quelques habitants catholiques avaient, paraît-il, demandé au R.P. Klingler de venir construire un poste dans le village. Ils avaient contraint d'autres habitants de se convertir également, de céder leur pagode pour la construction du poste qui aurait pu être établi en tout autre endroit si le R.P. Klingler s'était tant soit peu préoccupé de respecter les scrupules religieux des bouddhistes. Actuellement quatre habitants de ce village sont encore catholiques. Tous les autres me déclaraient qu'ils ne voulaient pas l'être et qu'ils ne l'avaient été que parce qu'ils étaient maltraités et menacés d'expulsion par ceux d'entre eux qui avaient été demander l'aide du missionnaire

...

Je visitai cette pagode dont quelques parties ont été démolies et j'y constatais la présence d'une barre de justice où les habi-

---

<sup>78</sup>Ibid

tants m'affirmaient avoir été fréquemment attachés par ordre du catéchiste et par les nouveaux catholiques de Kim-Lien ou de Bao-Nham qui voulaient les contraindre à se convertir, à leur céder des pagodes et des terrains, à leur fournir des réquisitions et des vivres. Le catéchiste qui était présent n'a pu me fournir aucune explication et s'est borné à me répondre qu'il n'était que le délégué du R.P. Klingler<sup>79</sup>.

Les habitants de Xuan-Son, de Yen-Long, de Trung-Hau, et d'autres villages : Son-La, Van-Lam, Luu-Son, Le Nghia, Bot-Da, Kieu-Lien, Tho Lao, Yen-Lang ... attendaient également le résident supérieur en grand nombre et lui remirent les mêmes plaintes à son passage<sup>79</sup>.

Ces faits n'étaient pas particuliers à une seule province : il en était de même pour toutes les provinces, notamment au Binh-Thuan, au Phu-Yen, au Binh-Dinh, au Ha-Tinh et au Nghe-An. Les autorités coloniales s'inquiétaient beaucoup de cet état de choses et de ses conséquences sur la sécurité du pays, mais elles n'osaient pas entrer en conflit avec la Mission, tant la puissance de celle-ci était redoutable. Puissance morale d'abord : l'influence qu'exerçaient les missionnaires sur une partie notable de la population groupée en villages entiers, autour d'eux, ou disséminée dans les centres les plus riches (en Cochinchine) n'était pas contestable. Puissance économique ensuite : la fortune accumulée par la Mission en Indochine était si énorme qu'elle inquiétait même l'administration coloniale<sup>80</sup>. Puissance politique enfin : rien qu'au Tonkin, la Mission possédait trois principaux organes de publicité influente : l'*Avenir du Tonkin*, le *Courrier d'Hai-Phong* et l'*Indochine Française*<sup>81</sup>. Consciente de sa force, elle traitait avec l'administration de puissance à puissance, lui dictait son attitude et sa conduite, s'ingérait dans la politique active, dans les élections municipales ainsi que dans celles de la délégation au conseil supérieur des colonies dont le titulaire, de Montpezat, était son homologue<sup>82</sup>. L'administration la craignait, ceux qui tentaient de s'opposer à elle ou de révéler ses agissements étaient vite brisés<sup>83</sup> ; elle possédait

<sup>79</sup> Archives du ministère de la F.O.M., A 20 (35) carton 7.

<sup>80</sup> Minute du rapport du gouverneur général p.i. Picquié, 10.6.1910, Archives centrales de l'Indochine, G.G. 15805 ; rapport du gouverneur général Klobukowski, 10.8.1908, Archives du ministère de la F.O.M., A30 (113) carton 21.

<sup>81</sup> Rapport du gouverneur général Klobukowski, 10.8.1908 précité et Rapport au ministre des colonies fait par Beau et Klobukowski, 1908, A 11 (10) carton 3.

<sup>82</sup> Ibid.

<sup>83</sup> F. Challaye, *Souvenirs de la colonisation*, Paris, Picart, 1935, p. 29. Il est vivement recommandé de lire cet ouvrage pour comprendre les agissements des mis-

“tous les moyens, même et surtout les moyens malhonnêtes, pour faire sauter un résident gênant”<sup>84</sup>. Le capitaine Monet, qui était bien au courant des dessous de la politique indochinoise, allait même jusqu’à écrire que le Père Robert, grand capitaliste, procureur général de la Mission et directeur effectif de l’*Avenir*, fut le véritable gouverneur général de l’Indochine<sup>85</sup>.

Chose curieuse, note le philosophe Challaye, “ce sont les représentants de la religion d’amour qui introduisent de violents courants de la haine dans une population païenne exceptionnellement douce et pacifique”<sup>86</sup>.

\* \* \*

Il faut attendre jusqu’en 1945, l’année de l’indépendance, pour que l’Eglise prenne conscience de ce danger et de la nécessité de se fondre dans l’existence nationale. Dans l’élan patriotique qui accompagne la déclaration de l’indépendance, quatre évêques vietnamiens prennent immédiatement position et, le 23 septembre 1945, écrivent au pape Pie XII, implorant, au nom du “peuple d’Annam”, “la bénédiction, la magnanimité et les prières en faveur de son indépendance qu’il vient d’acquérir et qu’il travaille à maintenir à tout prix”<sup>87</sup>.

Le *Bulletin des Missions* adopte sur le coup la même attitude et écrit de son côté :

“Les chrétiens du Viet-Nam savent que l’avenir de leur religion est en jeu. S’ils parviennent à prouver leur patriotisme aux yeux de toute la nation, ils sont certains de combler le fossé qui les sépare encore de leurs compatriotes non chrétiens. S’ils se refusent, ils rendront ce fossé infranchissable. Le devoir n’est donc pas douteux ; il reste à agir en conséquence. La plupart des chrétiens ont déjà fait leur choix. Eclairés et soutenus par les évêques de leur race, ils n’ont plus voulu commettre l’erreur de leurs devanciers du siècle dernier. Ils ont refusé catégoriquement de compromettre

---

sionnaires en Indochine. Voir aussi P. Monet, *Français et Annamites, Entre deux feux* pp. 129, 130, 193, etc ...

<sup>84</sup> Rapport confidentiel du résident français à Kontum, 20.2.1914, Archives centrales de l’Indochine G.G. 19194.

<sup>85</sup> Monet, *Français et Annamites*, Paris PUF 1925, p. 48. Les ouvrages de Monet sont, comme celui de Challaye, absolument à voir.

<sup>86</sup> *Souvenirs de la colonisation*, p. 8.

<sup>87</sup> Guibal, *Les catholiques au Viet-Nam*, Conférence faite au Centre d’études asiatiques et africaines, Paris 1953.

leur foi en prenant fait et cause pour la puissance métropolitaine. Ils ont voulu sauvegarder l'indépendance du catholicisme en travaillant avec leurs compatriotes non-chrétiens à la cause légitime de l'indépendance de leur Patrie"<sup>88</sup>.

Nobles paroles, pleines de sagesse et d'intelligence, dont l'actualité n'a rien perdu de son acuité jusqu'à nos jours.

---

<sup>88</sup> Ibid.

## BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE.

Outre les archives qui constituent les documents de base de cette étude, voici quelques livres et articles principaux :

### A - Articles

**F. Charles-Roux** : - *Evêques français de jadis et expansion coloniale française.*

(La Nouvelle Revue Française d'Outre-Mer numéro 7 et 8, Juillet-Août 1954).

- *Le problème chrétien devant la conscience coloniale.*

(La Nouvelle Revue Française d'Outre-Mer, nouvelle série, Sept. 1953 numéro 9).

- *De quelques reproches adressés à la colonisation française.*

(La Nouvelle Revue Française, Novembre 1953).

- *Expansion coloniale et christianisme.*

(La Nouvelle Revue Française d'Outre-Mer, Octobre 1953).

**J. Folliet** : - *La pensée catholique et la colonisation.*

(Rythmes du Monde, numéro 1, 1949).

**G. Hardy** : *Théories de la colonisation moderne et principes chrétiens.*

(Rythmes du Monde, numéro 1, 1949).



**Delacommune** : *L'Eglise missionnaire et l'Union Française.*

(Esprit, numéro spécial, Juillet 1949).

**J-Marie Sédès** : *Les leçons de la méthodologie comparée.*

(Rythmes du monde, numéro 1, 1949).

**Mgr. H. Chappoulié** : *L'Eglise missionnaire et les nationalismes autochtones.*

(Rythmes du monde, numéro 1, 1949).

**R.P. Collin** : *Catholicisme et colonisation.*

(Bulletin catholique international, Mars 1927).

**G.D. Vicedom** : *Milieu social et jeunes Eglises.*

(Monde non chrétien, numéro 20 octobre-décembre 1951).

**Guibal** : *Les catholiques au Vietnam.*

(Conférence faite au Centre d'études asiatiques et africains 1953).

**Méjan** : *L'Eglise catholique et la France d'Outre-Mer.*

(L'année politique et économique, numéro 133-134 novembre-décembre 1956).

Semaines Sociales de Marseille.

Correspondance de Félix-Faure touchant les affaires coloniales (1882-1898) : Revue d'Histoire des Colonies Tome XVII, 1955, 1er trimestre.

Administrateurs d'Indochine : Revue d'Histoire des Colonies numéro 137, 1952.

## **B - Livres**

### **I - Etudes générales.**

**G. Hanotaux** : *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde.*

Tome V : L'Inde et l'Indochine, Paris, 1932.

- R. Maunier : *Sociologie coloniale*. Paris, Domat-Montchrestien, 3 vol. (1936-42).
- P. Leroy-Beaulieu : *De la colonisation chez les peuples modernes*. Paris, Guillaumin, première édition : 1874.
- Panikkar : *L'Asie et la domination occidentale*. Paris, Seuil, 1953.
- H. Cordier : *La France et l'Angleterre en Indochine et en Chine*, 1903.
- P. Renouvin : *La question d'Extrême-Orient*. Paris, Hachette, 1946.
- H. Labouret : *Colonisation, Colonialisme, Décolonisation*. Paris, Larose, 1952.
- H. Deschamps: *Les méthodes et les doctrines coloniales de la France*. Paris, Colin, 1953.
- R.F. Betts : *Assimilation and Association in French Colonial Theory, 1890-1914*. New-York, 1961.
- R. Delavignette, Ch. A. Julien : *Les constructeurs de la France d'Outre-Mer*. Paris, Corrèa, 1946.
- H. Brunschwig : *Histoire de la colonisation européenne (1815-1914)*. Paris, Les Cours de Droit, 1948-1949.
- H. Brunschwig: *Mythes et réalités de l'impérialisme français*. Paris, A. Colin, 1960.
- G. Hardy : *Le problème religieux dans l'Empire français*. Paris, Presses universitaires de France, 1940.
- A.H. Rowbotham : *Missionary and Mandarin. The Jesuits at the Court of China*, California, 1942.
- Chamoine G. Monteunis : *La France chrétienne en Extrême-Orient*. Paris 1897.
- L. Joly : *Le christianisme et l'Extrême-Orient*. Paris, 1907, 2 vol.
- A. Siegfried, A. Latreille: *Les forces religieuses et la vie politique*. Paris, A. Colin, 1951.
- G. Goyau : *La France missionnaire dans les cinq parties du monde*, Paris, Soc. de l'histoire nationale, 1948.

A. Launay : *Histoire générale de la Société des Missions Etrangères*, Paris, Téqui, 1894, 3 vol.

A. Launay : *Les missionnaires français au Tonkin*, Paris, Lyon, J. Briquet, 1900.

K.S. Latourette : *A History of Expansion of Christianity* 7 volumes. Tome VI : The great century A.D. 1800-1914 in Northern Africa and Asia, Londres 1933.

R. Delavignette : *Christianisme et colonialisme*, Paris, Arthème Fayard, 1960.

P. Lesourd : *L'oeuvre civilisatrice et scientifique des missionnaires catholiques dans les colonies françaises*, Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1931.

R. Guiscard : *Doctrine catholique et colonisation*, Paris, Larose, 1937.

F. Challaye : *Le christianisme et nous*, Paris, Rieder, 1932.

F. Challaye : *Souvenirs sur la colonisation*, Paris, Picart, 1935.

E. de Keyser : *Le grand péril de la France missionnaire*, Paris, Talandier, 1930.

P. Boell : *Le protectorat des missions catholiques en Chine et la politique de la France en Extrême-Orient*, Paris, 1899.

F. Van Raveschot : *La Franc-maçonnerie au Tonkin et les agissements des missionnaires en Extrême-Orient*, Paris, 1906.

Camille Paris : *Du rôle néfaste joué par les Missions en Annam*, Paris, 1897.

Camille Paris : *Missionnaires d'Asie. Oeuvre néfaste des congrégations. Le protectorat des chrétiens*, Paris, 1905.

## II - Etudes sur le Viet-Nam

### 1. Sur l'histoire générale du Viet-Nam

**J. Chesneaux** : *Contribution à l'histoire de la nation vietnamienne*, Paris, Ed. Sociales, 1955.

**P. Isoart** : *Le phénomène national vietnamien*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1961.

**Lê-Thanh-Khoi** : *Le Vietnam. Histoire et civilisation*, Paris, Minuit, 1955.

**Schreiner** : *Abrégé d'histoire d'Annam*, Saigon, 1906.

## 2. Sur l'histoire de la conquête coloniale.

**P. Cultru** : *Histoire de la Cochinchine française, des origines à 1883*. Paris, Challamel, 1910.

**G. Taboulet** : *La geste française en Indochine, 2 vol.* Paris, Andrien-Maisonneuve, 1955.

**J. Silvestre** : *La politique française en Indochine*: Annales de l'École de Sciences Politiques, du 15 juillet 1895 au 15 janvier 1898. Tome X à XIII.

**E. Millot** : *Le Tonkin*, Paris, Challamel, 1888.

**J. Dupuis** : *Le Tonkin de 1872 à 1886*, Paris, Challamel, 1910.

**P. Vial** : *Les premières années de la Cochinchine*, 2 vol, Paris, Challamel, 1889.

**P. Louvet** : *La Cochinchine religieuse*, 2 vol, Paris, Challamel, 1885.

**A. Masson** : *Correspondance politique du commandant Rivière au Tonkin*, Paris, Ed. d'Art. et d'Histoire, 1933.

**J. Marquet, J. Norel** : *L'occupation du Tonkin par la France*, Saigon, Publications de la Société des Etudes indochinoises, 1936.

**J. Marquet, J. Norel** : *Le drame tonkinois*, Saigon, Publications de la Société des Etudes indochinoises, 1938.

**A. Rivière** : *L'expédition du Tonkin. Les responsabilités*, Paris, E. Bloch, 1885-1888, 2 vol.

**F. Romanet du Caillaud** : *Histoire de l'intervention française au Tonkin de 1872 à 1874*, Paris, 1887.

### 3. Sur l'histoire politique et le régime colonial.

**De Lanessan** : *La colonisation française en Indochine*, Paris, Alcan, 1895.

**De Lanessan** : *L'Indochine française*, Paris, Alcan, 1889.

**De Lanessan** : *Les missions et leur protectorat*, Paris, Alcan, 1907.

**De Lanessan** : *Principes de colonisation*, Paris, Alcan, 1897.

**P. Doumer** : *Situation de l'Indochine*, Hanoi, 1902.

**A. Duchêne** : *Un ministre trop oublié : Chasseloup-Laubat*, Paris, Soc. d'éditeurs géographiques, maritimes et coloniales, 1932.

**P. Boudet** : *Chasseloup-Laubat et la politique coloniale du Second Empire (Le traité de 1864 entre la France et l'Annam)*, Saigon, 1947.

**F. Perrot** : *La société annamite. Comment la France a pris contact avec la société annamite*, Thèse Droit Paris 1902.

**V. Groffier** : *Héros trop oubliés de notre épopée coloniale*, Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1908.

**J. Chailley** : *Paul Bert au Tonkin*, Paris, Charpentier, 1887.

**A. de Pouvoirville** : *Les défenses de l'Indochine et la politique d'association*, Paris, Havard, 1890.

**J. Ferry** : *Le Tonkin et la mère - patrie*, Paris, Havard, 1890.

**P. Monet** : *Français et Annamites*, Paris, Presses Universitaires de France, 1925.

**P. Monet** : *Français et Annamites : entre deux feux*, Paris, Rieder, 1928.

**P. Monet** : *Les jauniers*, Paris, Gallimard, 1930.

**J. de la Roche** : *Indochina and French colonial policy*, Paris, 1945.

**A. Métin** : *L'Indochine et l'Opinion*, Paris, Dunod, 1916.

**Le Myre de Vilers** : *La politique coloniale française depuis 1930*,  
Paris, Pub. de la Nouvelle Revue, 1913.

PRINTED IN FRANCE BY IDEA  
17, rue du Maréchal French - 59140 Dunkerque - France